

UNESCO

**CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL
COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL**

30ème session ordinaire
(8 – 16 juillet 2006)
Vilnius (Lituanie)

ÉVALUATIONS DES BIENS CULTURELS

Préparées par le
Conseil International des Monuments et des Sites
(ICOMOS)

Les évaluations de l'UNESCO et de l'ICOMOS sont destinées en priorité aux membres du
Comité du patrimoine mondial. Un nombre limité de copies est à votre disposition au secrétariat.
Merci



2006

(Biens culturel et mixtes)

**Index numérique des évaluations des biens devant être examinés par
le Comité du patrimoine mondial durant sa 30e session**

ID N°	État Partie	Proposition d'inscription au patrimoine mondial	Page
121 Bis	Népal	Vallée de Kathmandu	89
218 Rev	Bulgarie	Vieux Plovdiv	117
290 Rev	Malawi	Parc national du Nyika	1
351 Ter	Chypre	Église Ayios Sozomenos de Galata et église Ayios Mamas de Louvaras	172
476 Rev	Malawi	Art rupestre de Chongoni	35
724 Bis	Serbie et Monténégro	Monuments médiévaux serbes du Kosovo et de Metohija	177
931 Bis	Autriche	Château d' Eggenberg	167
1114	Chine	Yin Xu	71
1147 Rev	Gabon	Ecosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda	5
1153	France	Les Causses et les Cévennes	128
1155	Allemagne	Vieille ville de Ratisbonne et Stadtamhof	111
1165	Pologne	Halle du Centenaire de Wroclaw, Pologne	143
1172	République Tchèque	Maisons Renaissance de Slavonice	152
1177	Portugal	Site de Marvão	148
1183 Rev	République-Unie de Tanzanie	Sites d'art rupestre de Kondoa	42
1189 Rev	Éthiopie	Harar Jugol, la ville historique fortifiée	29
1206	Inde	Île fluviale de Majuli sur le Brahmapoutre en Assam	76
1207	Oman	Les systèmes d'irrigation <i>aflaj</i> d'Oman	98
1209	Mexique	Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila	62
1211	Italie	Gênes, les <i>Strade Nuove</i> et le système des palais des <i>Rolli</i>	137
1214	Chili	Ville minière de Sewell	55
1215	Royaume-Uni	Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon	157
1217	Espagne	Pont Vizcaya	123
1218	Bolivie	Incallajta : la pierre fondamentale du pouvoir inca dans le Collasuyo	50
1222	République islamique d'Iran	Behistun	84
1225	Burkina Faso	Les ruines de Loropéni	12
1226	Gambie / Sénégal	Les cercles mégalithiques de Sénégalie	17
1227	Maurice	Aapravasi Ghat	22
1229	République arabe syrienne	Châteaux de Syrie	106

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Propositions d'inscription 2006

I PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE BIENS MIXTES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

A Afrique

Nouvelles propositions d'inscription

Malawi – [N/C 290 rev]
- Parc national du Nyika 1

Propositions d'inscription différées ou renvoyées par des sessions précédentes du Comité du patrimoine mondial

Gabon – [N/C 1147 rev]
- Ecosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda 5

II PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE BIENS CULTURELS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

A Afrique

Nouvelles propositions d'inscription

Burkina Faso – [C 1225]
- Les ruines de Loropéni 12

Gambie/ Sénégal – [C 1226]
- Les cercles mégalithiques de Sénégalie 17

Maurice – [C 1227]
- Aapravasi Ghat 22

Propositions d'inscription différées ou renvoyées par des sessions précédentes du Comité du patrimoine mondial

Éthiopie – [C 1189 rev]
- Harar Jugol, la ville historique fortifiée 29

Malawi – [C 476 rev]
- Art rupestre de Chongoni 35

République Unie de Tanzanie – [C 1183 rev]
- Sites d'art rupestre de Kondoa 42

B Amérique Latine et Caraïbes

Nouvelles propositions d'inscription

Bolivie – [C 1218] Incallajta : la pierre fondamentale du pouvoir inca dans le Collasuyo	50
Chili – [C 1214] - Ville minière de Sewell	55
Mexique – [C 1209] - Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila	62

C Asie – Pacifique

Nouvelles propositions d'inscription

Chine – [C 1114] - Yin Xu	71
Inde – [C 1206] - Île fluviale de Majuli sur le Brahmapoutre en Assam	76
Iran – [C 1222] - Behistun	84
<i>Modification mineure</i>	
Népal – [C 121 bis] - Vallée de Kathmandu	89

D États arabes

Nouvelles propositions d'inscription

Oman – [C 1207] - Les systèmes d'irrigation <i>aflaj</i> d'Oman	98
République arabe syrienne – [C 1229] - Châteaux de Syrie	106

E Europe – Amérique du Nord

Nouvelles propositions d'inscription

Allemagne – [C 1155] - Vieille ville de Ratisbonne et Stadtamhof	111
Bulgarie – [C 218 rev] - Vieux Plovdiv	117
Espagne – [C 1217] - Pont Vizcaya	123
France – [C 1153] - Les Causses et les Cévennes	128
Italie – [C 1211] - Gênes, les <i>Strade Nuove</i> et le système des palais des <i>Rolli</i>	137
Pologne – [C 1165] - Halle du Centenaire de Wroclaw, Pologne	143
Portugal – [C 1177] - Site de Marvão	148
République Tchèque – [C 1172] - Maisons Renaissance de Slavonice	152
Royaume-Uni – [C 1215] - Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon	157
<i>Extensions de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial</i>	
Autriche – [C 931 bis] - Château d' Eggenberg	167
Chypre – [C 351 ter] - Église Ayios Sozomenos de Galata et église Ayios Mamas de Louvaras	172
Serbie et Monténégro – [C 724 bis] - Monuments médiévaux serbes du Kosovo et de Metohija	177

CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS)

Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial 2006

1. Analyse des propositions d'inscription

En 2006, on a demandé à ICOMOS d'évaluer 30 propositions d'inscription nouvelles propositions, propositions renvoyées, extensions et modification mineure de biens culturels et mixtes

La répartition géographique est la suivante :

Europe et Amérique du Nord	13 propositions	3 extensions
	13 pays	
Amérique latine Caraïbes	3 propositions	
	3 pays	
États arabes	2 propositions	
	2 pays	
Afrique	8 propositions	4 renvoyés
	8 pays	
Asie-Pacifique	4 propositions	1 modification mineure
	4 pays	

2. Procédure de l'ICOMOS

a. Travail préparatoire

Après une étude initiale des dossiers, des experts se sont vu demander leur avis sur la **valeur universelle exceptionnelle** des biens proposés pour inscription en référence aux six critères énoncés dans les **Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial** 2 février 2005, paragraphe 77. Cette fin, l'ICOMOS a fait appel aux entités suivantes :

- Comités Scientifiques Internationaux de l'ICOMOS
- Membres individuels de l'ICOMOS possédant une expertise spéciale, identifiés après consultation auprès des Comités Internationaux et des Comités Nationaux
- Non membres de l'ICOMOS possédant une expertise spécifique, identifiés après consultation au sein des réseaux de l'ICOMOS

Parallèlement, des experts ont été choisis, sur la même base, pour des **missions d'expertise**, sur place, des biens proposés pour inscription. La procédure suivie pour sélectionner ces experts était identique celle déjà décrite. Les missions devaient

étudier les critères relatifs à l'authenticité, l'intégrité, la protection, la conservation et la gestion **Orientations**, para 78

Les experts ont reçu des photocopies des dossiers ou des sections pertinentes, lorsque les dossiers étaient volumineux, une note établie suite à une lecture préliminaire des dossiers, une documentation sur la Convention et des directives détaillées concernant les missions d'évaluation

Des missions ont été envoyées pour tous les biens proposés pour inscription à l'exception des biens renvoyés en 2005 et de la demande de modification mineure. Les experts provenaient d'Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cuba, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Israël, Mali, Mexique, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suisse, Togo, Turquie et Zimbabwe

Des missions d'évaluation ont été effectuées conjointement avec l'UICN pour la proposition d'inscription d'un bien mixte et d'un paysage culturel

b. Évaluations et recommandations

Des avant-projets d'évaluation et de recommandation en anglais ou en français ont été rédigés d'après les rapports préparés par les deux groupes d'experts et examinés par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS lors d'une réunion qui s'est tenue à Paris les 14 et 15 janvier 2006. Suite à cette réunion, des évaluations révisées ont été préparées dans les deux langues de travail, imprimées et envoyées au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, afin d'être distribuées aux membres du Comité du patrimoine mondial, en vue de sa 30^e session en juillet 2006. Certains biens proposés pour inscription ont également fait l'objet de demande d'informations complémentaires adressées aux États parties concernés avant le 31 janvier. Tous les documents reçus au 31 mars 2006 ont été examinés par le groupe de travail de la Commission pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS qui s'est réuni le 10 avril 2006.

Faisant suite à certaines décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 28^e session à Suzhou en Chine 2004, un tableau présentant le nom des experts ayant réalisé les missions d'expertise est joint à cette introduction.

Le Comité Exécutif de l'ICOMOS 17 janvier 2006 a approuvé les Principes d'applications du mandat de l'ICOMOS pour le patrimoine mondial , un document qui rassemble un ensemble de pratiques et de décisions adoptées précédemment par l'organisation consultative dans le cadre de son travail d'évaluation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et d'autres aspects de la mise en uvre de la Convention du patrimoine mondial Ce document est accessible sur le site de l'ICOMOS [www icomos international org](http://www.icomos.international.org)

Paris, avril 2006

ÉTAT PARTIE	NUMERO ID	NOM DU BIEN	MISSION D'EXPERTISE	DATE
BIENS MIXTES				
Nouvelles propositions				
Malawi	N/C 290 rev	Parc National du Nyika	Edward Matenga Zimbabwe	Septembre 2005
Biens renommés				
Gabon	N/C 1147 rev	Ecosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda	Mamadi Dembélé Mali	Septembre / Octobre 2004
BIENS CULTURELS				
Nouvelles propositions				
Allemagne	C 1155	Vieille ville de Ratisbonne et Stadthof	Milos Dradzky République Tchèque	Septembre 2005
Bolivie	C 1218	Incallajta : la pierre fondamentale du pouvoir inca dans le Collasuyo	Nelly Robles Garcia Mexique	Octobre 2005
Bulgarie	C 218 rev	Vieux Plovdiv	Lev Margalit Israël	Septembre / Octobre 2005
Burkina Faso	C 1225	Les ruines de Loropéni	Nayondjoua Djanguenane Togo	Septembre 2005
Chili	C 1214	Ville minière de Sewell	Stella Maris Casal Argentine	Septembre 2005
Chine	C 1114	Yin Xu	Byong-mo Kim République de Corée	Septembre 2005
Espagne	C 1217	Pont Vizcaya	Michel Cotte France	Avant / Septembre 2005
France	C 1153	Les Causses et les Cévennes	Henry Cleere Royaume-Uni	Septembre 2005
Gambie / Sénégal	C 1226	Les cercles mégalithiques de Sénégalie	Mamadi Dembélé Mali	Novembre 2005
Inde	C 1206	Ile fluviale de Majuli sur le Brahmapoutre en Assam	Jagadh Weerasinghe Sri Lanka	Novembre 2005
Iran	C 1222	Behistun	Gul Asatekin Turquie	Septembre / Octobre 2005
Israël	C 1105	Tel Dan La porte aux trois portes	John Hurd Royaume-Uni	Septembre 2005
Italie	C 1211	Gênes, les <i>Strade Nuove</i> et le système des palais des <i>Rolli</i>	Bernhard Furrer Suisse	Octobre 2005
Maurice	C 1227	Aapravasi Ghat	Andrew Hall Afrique du Sud	Septembre 2005
Mexique	C 1209	Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila	Iran Millan Cuétara Cuba	Octobre 2005
Oman	C 1207	Les systèmes d'irrigation <i>aflaj</i> d'Oman	Susan Denyer Royaume-Uni	Novembre 2005
Pologne	C 1165	Halle du Centenaire de Wroclaw, Pologne	Jukka Jokilehto Finlande	Septembre 2005
Portugal	C 1177	Site de Marvão	Victor Fernandez Salinas Espagne	Septembre 2005
République Arabe Syrienne	C 1229	Châteaux de Syrie	Philippe Bragard Belgique	Avant / Septembre 2005

ÉTAT PARTIE	NUMERO ID	NOM DU BIEN	MISSION D'EXPERTISE	DATE
République Tchèque	C 1172	Maisons Renaissance de Slavonice	Werner Telesko Autriche	Septembre 2005
Royaume-Uni	C 1215	Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon	José Maria Garcia de Miguel Espagne	Septembre 2005
E tensions				
Autriche	C 931 bis	Château d' Eggenberg	Gabor Winkler Hongrie	Septembre 2005
Chypre	C 351 ter	Eglise Ayios Sozomenos de Galata et église Ayios Mamas de Louvaras	Anastasia Tourta Grèce	Septembre 2005
Serbie et Monténégro	C 724 bis	Monuments médiévaux serbes du Kosovo et de Metohija	Elka Bakalova Bulgarie	Septembre 2005
Modification mineure				
Népal	C 121 bis	Vallée de Kathmandu	Pas de mission	
Biens ren o és				
Ethiopie	C 1189 rev	Harar Jugol, la ville historique fortifiée	Flemming Aalund Danemark	Novembre 2004
Malawi	C 476 rev	Art rupestre de Chongoni	Janette Deacon Afrique du Sud	Septembre 2004
République Unie de Tanzanie	C 1183 rev	Sites d'art rupestre de Kondoa	Benjamin Smith Afrique du Sud	Septembre / Octobre 2004

**I - PROPOSITIONS D'INSCRIPTION
DE BIENS MIXTES
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

A – AFRIQUE

NOUVELLES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION

Parc national du Nyika (Malawi)

No 290 rev

1. IDENTIFICATION

État partie : Malawi

Bien proposé : Parc national du Nyika

Lieu : Région Nord

Date de réception par le

Centre du patrimoine mondial : 3 novembre 2004

Inclus dans la liste indicative : 17 mai 2000

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : 14 octobre 2001

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un site. Aux termes des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2 février 2005), paragraphe 47, il s'agit d'un paysage culturel.

[Note : Le site est proposé pour inscription en tant que site mixte culturel et naturel. L'UICN évaluera les valeurs naturelles tandis que l'ICOMOS évalue les valeurs culturelles.]

Brève description :

Le parc national du Nyika a pour objet de protéger la biodiversité de la zone. À sa création en 1978, tous les habitants ont été déplacés hors de ses limites. Il comprend plusieurs sites et monuments d'intérêt culturel tels qu'un lac sacré, des peintures rupestres et des vestiges de fours de fusion du fer.

2. ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une version révisée d'une proposition d'inscription d'un site naturel soumis en 1983 à la 8e session du Comité du patrimoine mondial (Buenos Aires, 1984) et non recommandé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Date de la mission d'évaluation technique : Une mission conjointe ICOMOS/UICN a visité le site du 4 au 10 septembre 2005.

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'Etat partie : Aucune

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les jardins historiques -

paysages culturels et sur la gestion du patrimoine archéologique.

Littérature : Publications uniquement sur certains aspects culturels tels que plusieurs articles sur la métallurgie du fer par K R Robinson dans les années 1950 et 1960 : Occasional papers of the National Museums of Southern Rhodesia, Azania, and South African Archaeological Bulletin et par Van der Merwe, N. J., & Avery, D. H., Traditional Iron Smelting in Malawi dans Journal of the International African Institute, Vol 57, 1987, et article par C J Clark les travaux archéologiques menés en 1966 dans le Society of Malawi Journal.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 15 janvier 2006

3. LE BIEN

*D*escription

Le parc national du Nyika est un haut plateau boisé, bordé de toute part de forts escarpements qui, au nord et à l'est, forment le versant principal de la vallée du Rift. Il fait partie du massif montagneux d'Ulugur-Mulanju qui s'étend au-delà de la frontière dans le sud de la Tanzanie. Le plateau du Nyika s'élève entre 580 m et 2600 m au-dessus du niveau de la mer ; il est recouvert de vastes étendues de prairies parsemées de forêts à feuillage persistant nichées dans les vallées. Vers l'est, les limites du plateau offrent à la vue de grands panoramas au-delà du lac Malawi, sur les montagnes du sud de la Tanzanie et à l'ouest sur les collines de Zambie.

Le parc national du Nyika s'étend sur 3 134 km² au Malawi. Au moment de sa création en 1978 tous les habitants furent contraints de quitter la zone et s'installèrent en périphérie du parc. Il n'existe pas de zone tampon.

Une petite partie du plateau du Nyika d'environ 106 km² s'étend sur le territoire de la Zambie et a aussi une fonction de parc national. Cette partie n'est pas comprise dans la proposition d'inscription.

Le parc comporte des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation de la zone depuis l'âge de la pierre jusqu'en 1978. Quelque 32 sites sont décrits dans le dossier, dont des villages, des sites de travail du fer, des grottes et des sites sacrés. La liste ne semble tenir compte que d'une partie des sites existants dans le parc. Actuellement, aucun inventaire n'a été dressé qui montre la portée et l'étendue du patrimoine culturel. Les vestiges matériels constituent un paysage culturel fossile dont la vie humaine s'est retirée en 1978. La persistance de l'utilisation du lieu pour ses associations spirituelles signifie cependant qu'une partie au moins de ce paysage culturel conserve une fonction vivante.

Le site proposé pour inscription possède les éléments culturels suivants :

- Sites de l'âge de la pierre
- Sites de l'âge du fer

- Lieux de culte pour invoquer la pluie et sites sacrés
- Villages

Chacun est étudié à tour à tour :

Sites de l'âge de la pierre

Les hommes de l'âge de la pierre se sont installés sur le plateau et dans la vallée du Rift. Des vestiges de cette époque ont été identifiés dans des grottes telles que celle de Fingira où des os d'animaux trouvés dans des fouilles ont été datés du second millénaire avant J.-C. Sur le mur du fond de la grotte apparaissent des peintures murales avec des motifs géométriques rouge et blanc appartenant à ce que l'on appelle le groupe de peintures de l'art rupestre schématique de l'Afrique centrale et que l'on trouve en abondance plus au sud au Malawi.

Sites de l'âge du fer

Les sites de l'âge du fer montrant des vestiges d'habitation et de métallurgie du fer sont nombreux sur le plateau : Chowo, le rocher de Champininga, Chipokabawole, Chikomanamkazi, Rukwerero et la grotte de Fingira.

Ceux des sites qui ont été fouillés et étudiés, tel que l'abri sous-roche de Chowo dont les strates archéologiques recelaient un matériel important, prouvent que l'introduction du travail du fer dans la région remonte au II^e siècle après J.-C. et a coïncidé avec l'installation de villages vivant d'une agriculture mixte.

Le plateau comporte de nombreux sites de fusion du fer et des terrils, dont très peu sont encore intacts. Il est dit dans le dossier que les fours présents dans le parc fonctionnaient selon des technologies différentes de celles qui sont utilisées ailleurs en Afrique – en particulier un four à tirage induit et un processus permettant de produire de l'acier au carbone à des températures inférieures au point de fusion. Les sites répertoriés possédant un four de fusion du fer sont les suivants : Kambumbe, Hewe, Chisanga, Mtazi, Fingira, Ncherenje, Mbiri, Vipiri et Chibambala.

Il est dit que la production du fer se pratiqua jusque dans les années 1930 (comme cela fut le cas dans de nombreuses régions d'Afrique australe).

Lieux de culte pour invoquer la pluie et sites sacrés

Le site principal, le lac Kaulime, fut le lieu de célébration des cérémonies pour invoquer la pluie jusqu'à ce que les habitants soient contraints de quitter la zone. Bien qu'à l'origine les habitants aient été découragés de pénétrer dans le parc après sa création, les cérémonies traditionnelles pour invoquer la pluie se sont maintenues.

Parmi les autres lieux spirituels utilisés pour invoquer la pluie on peut citer Mwanda, un abri aménagé dans la roche, les chutes de Chisanga et les montagnes de Nkhonjera.

Le lac Kaulime est aussi un lieu sacré révérend pour l'esprit puissant qui y réside sous la forme d'un serpent que l'on dit être le gardien des animaux du Nyika et qui rationne le

nombre de prises que les chasseurs sont autorisés à prendre.

Villages

Il existe plusieurs vestiges de villages, comme par exemple à Kambumbe, qui illustrent des lieux habités avant la création du parc.

istoir

Le parc reflète une longue association entre l'homme et le plateau. Les sites qui ont fait l'objet de fouilles archéologiques présentent l'image de communautés vivant de la chasse et de la cueillette qui occupent la région jusque vers le II^e siècle après J.-C., moment de l'introduction du travail du fer et de l'installation des hommes dans des villages, pratiquant une agriculture mixte.

Entre les XIV^e et XVI^e siècle, les peuples Phola et Tumbuk arrivèrent dans la région en provenance du sud de la Tanzanie actuelle. Entre 1720 et 1780, venant de l'est du lac Malawi, le peuple Balowoka entra au Malawi et établit des petits États, dont le plus important fut celui de Chikulamayembe. Un siècle plus tard, la zone connut des troubles importants causés par des raids Ngoni venant d'Afrique du Sud. Les Ngoni, conduits par Zwangendaba, étaient une branche de la nation Zoulou qui fut contrainte à de grandes migrations pendant la révolution militaire et politique initiée par Tshaka dans les années 1820, époque dite de la Défaite appelée Mfecane. Les Ngoni se séparèrent en plusieurs groupes et s'installèrent au Zimbabwe, en Zambie, en Tanzanie et au Malawi. Certains s'installèrent à la limite nord du plateau du Nyika en 1836 - 1837 après avoir lancé des raids sur les populations qu'ils rencontraient, comme les Tumbuka, les Tonga et les Ngonde.

On rapporte que le mont Nkhonjera avait été fortifié contre les attaques Ngoni par les Tumbuka qui jetaient de grosses pierres sur les envahisseurs. Lorsque les premières missions religieuses s'établirent au Malawi dans les années 1890, on rapporte qu'un grand nombre d'habitants vivait encore sur des rebords escarpés de la montagne pour se protéger des raids Ngoni ou trouvait des abris dans des grottes, comme par exemple sous les chutes de Manchwe.

Dans la première moitié du XX^e siècle, les habitants occupaient la totalité du plateau, certains vivant dans des grands villages aux maisons dispersées sur les terrasses de Kantorogondo ou des maisons semi-enterrées sur le mont Kasungu à la lisière de la forêt.

Le parc a été l'objet de plusieurs campagnes de fouilles archéologiques, en particulier les travaux entrepris par le professeur Desmond Clark de l'université de Berkley, Californie en 1966, et les études menées sur la technologie de la métallurgie pratiquée sur le plateau du Nyika par les professeurs Nicholas Van de Merwe et David Avery alors basés à l'université de Cape Town en Afrique du Sud. Le ministère des antiquités a mené une étude de terrain dans le parc national et a produit un inventaire de certains sites (Simfukwe 2003).

Protection et gestion

Dispositions légales :

Le bien proposé pour inscription est protégé par la Loi sur les parcs nationaux et la nature (révisée en 1994) et la Loi sur les monuments et les reliques (1990) bien que cela ne soit pas mentionné dans le dossier. Cette dernière loi prévoit le classement des monuments nationaux et leur protection. Bien qu'une liste de 31 sites soit fournie dans le dossier, aucun n'a encore été classé monument national.

Structure de la gestion :

Le parc national du Nyika est géré par le service des parcs nationaux et de la nature (DNPW). Il s'agit d'un organe gouvernemental placé sous l'autorité du ministère de l'information et du tourisme. Le DNPW a ses bureaux dans la capitale, Lilongwe. Un bureau installé à Mzuzu, la capitale provinciale de la province du Nord, traite principalement de l'administration générale et de l'information. Le parc national du Nyika est géré par un Directeur divisionnaire permanent, un responsable de la gestion et un personnel travaillant sur le site et installés dans des bureaux à l'entrée sud du parc. Un bureau annexe installé à Chilinda, à 60 km au nord à l'intérieur du parc, est chargé de la zone nord du parc. Il existe trois services : recherche et planification ; gestion de la nature ; éducation et information. Ce dernier service est chargé de l'information sur les sites culturels du parc.

La gestion du parc suit les orientations du Plan directeur du parc national du Nyika (2004) et du Guide de la politique pour la nature (2000).

Importance des sites culturels

Le parc possède plusieurs sites et monuments d'importance culturelle tels que le lac Kaulime, au caractère mystérieux, des sites d'importance historique tels que les peintures rupestres, les vestiges de métallurgie de fer, etc. ainsi que les sites d'habitation où s'installèrent les premiers occupants de la zone.

4. ÉVALUATION

Historique

Historique de la conservation :

Il n'y a eu aucune action de conservation des sites culturels dans le parc.

État de conservation :

Quelques-uns des sites culturels ont souffert des actions des braconniers. Par exemple, certaines peintures rupestres dans les grottes ont été endommagées par la fumée des feux allumés par les braconniers.

De même, il semble que les fouilles réalisées dans les grottes n'ont pas toutes été correctement remblayées et la poussière endommage les peintures rupestres. Dans

certains cas, par exemple dans la grotte de Fingira, les visiteurs ont déplacé les objets culturels.

Certains vestiges d'ateliers de métallurgie du fer situés dans les dépôts sont en bon état de conservation. D'autres requièrent cependant une certaine attention, comme par exemple le four de Hewe qui est fendu verticalement et traversé par un arbre.

Protection et gestion :

La gestion du parc suit les orientations du Plan directeur du parc national du Nyika (2004) et du Guide de la politique pour la nature (2000).

Ces documents d'orientations définissent globalement les mécanismes de gestion qui sont utilisés et ceux qui doivent être développés. L'axe majeur de ces documents est centré sur le patrimoine naturel. Il n'existe pas de plan de conservation pour les sites culturels.

Les programmes ou les travaux sont également axés sur le patrimoine naturel. Il n'y a pas de personnel responsable du patrimoine culturel, mais dans la structure actuelle, où les relations avec le département des antiquités ne sont qu'occasionnelles, il serait difficile d'employer ce type de personnel.

Aucun plan global de réhabilitation des sites culturels ne semble avoir été mis en place à l'époque de la création du parc national et lorsque les habitants ont été déplacés à l'extérieur de ses délimitations. Cela n'a contribué qu'à donner une image négative du système du parc.

Depuis les années 1990, le DNPW a fait des progrès considérables dans la normalisation des relations avec les communautés locales qui avaient été déplacées lors de la création du parc. Il a initié un partenariat dans le cadre d'une « gestion participative » menée à travers des comités villageois. Ces programmes sont basés sur le partage des ressources. Ainsi, les communautés installent des ruches dans le parc et elles en récoltent le miel. Elles ont aussi un accès contrôlé aux produits de la forêt : fruits, champignons, et chenilles. De plus, elles ont en principe un droit de visite et de tenue des cérémonies d'invocation de la pluie dans les sanctuaires traditionnels du parc, comme ceux des chutes de Chisanga, du lac Kaulime et du mont Nkhonjera.

Analyse des risques :

La principale menace qui pèse sur les sites culturels est l'absence de gestion active et le manque de personnel ayant une connaissance des sites culturels ou l'expérience de leur gestion et de leur conservation. À court terme, des mesures de conservation préventive sont nécessaires pour s'assurer que la végétation n'envahit pas les sites de travail du fer.

À moyen terme, un plan de conservation des sites clés sera nécessaire sur la base d'un inventaire approprié des ressources existantes.

Authenticité

Authenticité :

Il n'y a aucun doute quant à l'authenticité des vestiges cités ci-dessus. La plus grande partie du patrimoine culturel présent sur le site a été largement protégée de toute perturbation par l'homme depuis la création du parc.

Intégrité :

L'intégrité des sites culturels est difficile à évaluer en l'absence d'un inventaire. Les sites culturels semblent refléter les délimitations caractéristiques naturelles du parc plutôt qu'un contexte culturel ou des limites culturelles définies.

Conclusion

Le dossier de proposition d'inscription ne contient pas d'analyse comparative pour les sites culturels.

L'ensemble des vestiges culturels matériels présents dans le parc est très semblable à une multitude d'autres sites en Afrique centrale, de l'Est et australe – il en est ainsi des sites d'occupation ancienne comportant des peintures rupestres et des vestiges des technologies de métallurgie du fer. Il n'est pas prouvé que les vestiges du parc national du Nyika présentent un ensemble culture unique et original ou qu'il soit exceptionnel d'une quelconque manière.

Des recherches supplémentaires sur les fours de métallurgie du fer pourrait montrer leur contribution au développement de la technologie de la métallurgie. De même, une analyse comparative plus fouillée serait nécessaire pour établir leur valeur par rapport à d'autres vestiges de la région et devrait permettre de déterminer si les vestiges situés hors du parc national appartiennent au même groupe technologique.

Conclusion

Déclaration générale :

Le dossier déclare que le site possède une valeur universelle exceptionnelle pour ses sites et monuments d'importance culturelle tels que le lac Kaulime, les peintures rupestres, les vestiges des ateliers de métallurgie du fer et les traces des premiers occupants de la région.

Évaluation des critères :

Le parc est proposé pour inscription sur la base du critère iii.

Critère iii : La justification donnée est liée à l'histoire de la région qui remonte à trois millénaires et dont témoignent des objets qui représentent plusieurs phases de l'occupation de l'homme. Les sites présentés dans le dossier, bien que d'un intérêt certain, trouvent de nombreux équivalents dans d'autres lieux d'Afrique centrale, de l'Est et australe et ne sont donc pas particulièrement remarquables. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

Critère vi : Bien que le critère vi ne soit pas proposé, le parc proposé pour inscription contient plusieurs sites sacrés, tels que le lac Kaulime et des lieux sacrés d'invocation de la pluie. Ceux-ci ont une importance locale clairement établie et leur fréquentation s'est poursuivie malgré l'interdiction officielle. Il n'est pas prouvé que leur importance dépasse les limites de la région. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

5. RECOMMANDATIONS

Recommandations

Le parc national du Nyika contient manifestement des exemples intéressants d'art rupestre, d'ensemble de métallurgie du fer et de sites sacrés. Ces dernières années, l'administration du parc a commencé à prendre en compte la dimension culturelle du parc et à autoriser l'utilisation durable de ses ressources par les populations vivant en périphérie. L'État partie doit être félicité pour ce changement d'attitude et encouragé dans la poursuite de la prise en compte des valeurs culturelles dans sa gestion du parc. En particulier, il est encouragé à entreprendre un inventaire plus détaillé des sites métallurgiques afin de leur appliquer les mesures de conservation et de protection nécessaires, afin également d'exprimer pleinement les valeurs des lieux du parc qui sont fortement associés au sacré pour les communautés locales et d'apporter des réponses appropriées à ces valeurs.

Recommandation concernant l'inscription

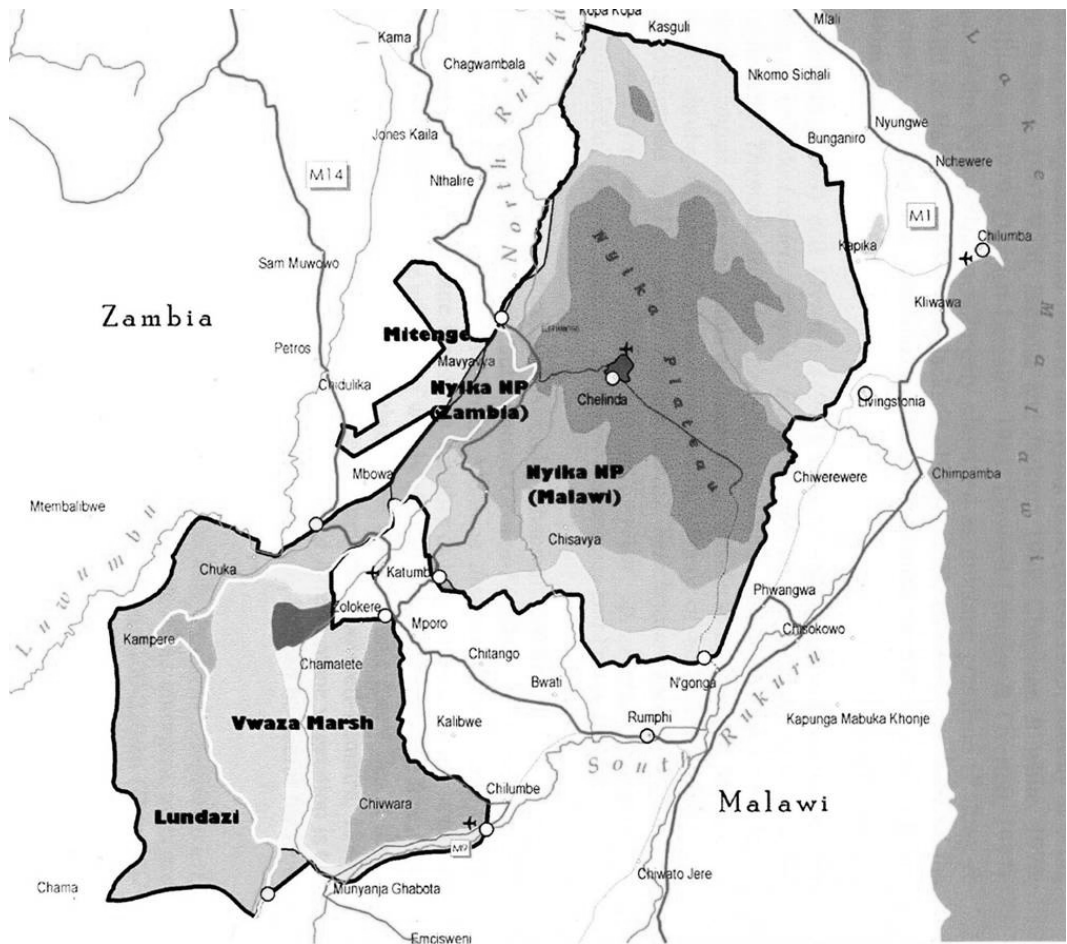
L'ICOMOS recommande que le parc national du Nyika, Malawi, ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que site culturel.

L'ICOMOS félicite l'État partie du Malawi pour sa reconnaissance des valeurs culturelles du parc national du Nyika.

L'ICOMOS encourage l'État partie à donner aux sites métallurgiques une protection et des mesures de conservation appropriées.

L'ICOMOS encourage aussi l'État partie à pleinement reconnaître les valeurs des sites sacrés du parc et à aménager de façon appropriée un accès à ces sites.

ICOMOS, avril 2006



P an indiquant es dé imitations du bien



Mont Non era



four de fusion du fer près de Arière

PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DIFFÉRÉES OU
RENVOYÉES
PAR DES SESSIONS PRÉCÉDENTES DU COMITÉ DU
PATRIMOINE MONDIAL

Lopé-Okanda (Gabon)

No 1147 rev

1. IDENTIFICATION

<i>Etat partie</i>	République du Gabon
<i>Bien proposé</i>	Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda
<i>Lieu</i>	Provinces d'Ogoué-Ivindo et d'Ogoué-Lolo Commune de la Lopé
<i>Date de réception par le Centre du patrimoine mondial</i>	28 janvier 2003
<i>Inclus dans la liste indicative</i>	18 avril 2004
<i>Assistance internationale au titre du fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription</i>	12 février 2002

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Une partie de ce site peut être considéré comme un paysage culturel relique.

Note : Le bien est proposé pour inscription en tant que site mixte. Son évaluation sur la base des critères naturels sera effectuée par l'UICN.

Brève description

Situé au sud de la ligne de l'Équateur et au nord des grandes forêts pluviales d'Afrique Centrale, la vallée du moyen Ogooué, orientée est-ouest, est une route importante pour le commerce, les migrations culturelles et l'installation des hommes depuis les temps préhistoriques. La vallée du fleuve, avec ses collines s'élevant au-dessus de la végétation, est une aire archéologique importante pour l'Afrique Centrale. Elle recèle d'importants vestiges de sites datant du Néolithique et de l'âge du fer et un grand nombre de pétroglyphes gravés dans la roche associés à la migration des populations bantoues, originaires du sud du Sahara, vers l'Afrique Centrale, de l'Est et du Sud.

Le fleuve Ogooué constitue la limite septentrionale du parc national de Lopé-Okanda. Des sites archéologiques associés sont répartis le long de la vallée orientée nord-sud dans le parc.

2. ACTIONS

Précédents La proposition d'inscription a été renvoyée à l'État partie par la 29^{ème} session du Comité du patrimoine mondial Durban, 2005. Décision 29 COM 8B 17 sur

la base de valeurs culturelles, en vue de permettre à l'État partie de traiter le potentiel du bien en tant que paysage culturel et de présenter :

a des informations sur l'agrandissement du bien proposé pour inscription afin de refléter un ensemble cohérent de sites archéologiques et d'art rupestre qui s'étend le long des deux rives de la rivière Ogooué

b un inventaire des sites archéologiques et d'art rupestre

c une carte des sites archéologiques et d'art rupestre, en précisant les limites appropriées

Demande en outre à l'État partie de continuer à développer la capacité de gestion du bien pour traiter effectivement les conditions observées en matière d'intégrité, et de confirmer les dispositions en matière de gestion, de planification et de dotation en effectifs, pour assurer la gestion d'ensemble durable du site, en particulier en ce qui concerne les relations de ses valeurs culturelles et naturelles.

Félicite l'État partie de ses efforts pour assurer un appui international à la gestion du Parc national de Lopé et approuve le soutien apporté jusqu'à présent par l'UE par le biais du programme ECOFAC et par les ONG, notamment la Wildlife Conservation Society.

Approuve l'établissement par l'État partie d'une Liste indicative améliorée et recommande que, avec l'assistance des Organisations consultatives, la situation du bien proposé pour inscription soit confirmée par rapport à d'autres biens potentiels du patrimoine mondial au Gabon. S'agissant des valeurs naturelles, cela devrait inclure l'examen des possibilités de propositions d'inscription en série et transfrontalières.

Invite l'État partie à présenter une demande d'assistance internationale afin de soutenir le travail requis pour fournir les informations demandées ci-dessus.

Une proposition d'inscription révisée a été soumise le 30 janvier 2006 conjointement à un plan de gestion.

Atteinte de la mission d'évaluation technique Une mission d'évaluation conjointe ICOMOS/UICN a visité le site du 20 septembre au 1^{er} octobre 2004.

Atteinte de la demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie L'ICOMOS a envoyé une lettre le 22 mars 2006.

Consultations L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les jardins historiques, les paysages culturels, sur la gestion du patrimoine archéologique et sur l'art rupestre.

Littérature : Depuis 1987, le professeur Richard Oslisly a publié de nombreux articles dans des revues sur les études qu'il a menées sur l'archéologie du Néolithique et de l'âge du fer et l'art rupestre dans la vallée du fleuve Ogooué et ailleurs en Afrique de l'ouest et centrale. On en trouve un résumé récent dans : Weber, William, White, Lee J. T., Vedder, Amy, and Naughton-Treves, Lisa, *African Rain*

3. LE BIEN

Description

Situé 300 km au sud-est de Libreville, le bien proposé couvre une superficie de 511 991 ha, dont 491 291 ha correspondent aux limites du parc national de Lopé-Okanda, le reste correspondant quatre ensembles historiques, trois Doda, Mokékou et Elarmékora sont situés au nord du parc, dont deux sont contigus celui-ci et le troisième se détache au nord-ouest, et le quatrième Mont Iboundji se détache du parc au sud-est

La proposition d'inscription est donc une proposition d'inscription en série de trois ensembles

L'extension proposée dans la proposition d'inscription révisée comprend les quatre ensembles historiques

La zone tampon comprend une bande de 5 km de large entourant le parc, un couloir reliant le Mont Iboundji et globalement les trois ensembles historiques

Le parc national est bordé au nord par le fleuve Ogooué, qui s'écoule parallèlement à l'Équateur et se transforme en une série de rapides en descendant vers Libreville, sur la côte atlantique. Au sud se trouve le massif du Chaillu, caractérisé par une forêt humide sempervirente dense, un terrain accidenté et un réseau hydrographique complexe. Le parc s'étend sur 120 km vers le sud. Il est bordé à l'est et à l'ouest par deux affluents de l'Ogooué : l'Offoué et la Mingoué

La vallée de l'Ogooué est un espace de savane et de galeries forestières d'une superficie d'environ 1 000 kilomètres carrés. Les collines convexes de chaque côté du fleuve s'élèvent au-dessus de la végétation et semblent avoir offert, depuis les temps préhistoriques, un chemin de migration de la côte vers l'intérieur, évitant les forêts tropicales denses qui étaient un milieu hostile pour l'homme préhistorique. Aujourd'hui encore, la principale route vers l'intérieur suit les crêtes le long de la vallée. Des vagues de migration ont traversé cette région et ont laissé des vestiges d'habitations importants et relativement bien préservés au sommet des collines, dans les grottes et les abris, des traces de foyers sidérurgiques et une remarquable collection de quelque 1 800 pétroglyphes. La plupart de ces sites ont été découverts dans les vingt dernières années. L'image qui ressort de leur étude est que la région du moyen Ogooué, en particulier aux abords de la confluence avec les fleuves Mpassa et Lebombi, était un épiceutre du commerce et des migrations à l'époque préhistorique, et un lieu de passage crucial pour les populations bantoues, agriculteurs originaires du sud du Sahara, qui migraient vers le sud-est en Afrique Centrale, de l'Est et du Sud. Dans la vallée, les trois zones proposées pour inscription renferment la plus grande concentration de sites archéologiques et de sites d'art rupestre

L'Afrique sub-saharienne est extrêmement riche en vestiges archéologiques. Ceux-ci comprennent les sites de l'Afrique orientale et les peintures rupestres de l'Afrique Centrale, de l'Est et du Sud. Les sites connus, et ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ou sur les listes indicatives, reflètent plutôt des paysages ouverts comportant peu d'arbres plutôt que des forêts denses. On possède peu d'informations sur les premières occupations humaines dans les forêts humides denses d'Afrique Centrale, longtemps considérées comme un environnement qui leur était hostile. Des travaux récents sur le centre du Gabon ont commencé à modifier cette conception et apportent des preuves majeures de la manière dont les hommes se sont servis des corridors entre les grands marais du bassin du Congo et ont établi des peuplements de grandes dimensions sur les collines le long du fleuve Ogooué

Les sites culturels de cette proposition d'inscription se situent principalement dans cette bande de savane le long du moyen Ogooué, au nord du site proposé pour inscription ainsi qu'à proximité des affluents du fleuve Ogooué descendant des forêts vers le sud. Ils sont constitués de :

- Sites du Paléolithique inférieur
- Sites du Paléolithique moyen et du Paléolithique supérieur
- Sites du Néolithique
- Sites de l'âge du fer ancien
- Pétroglyphes
- Sites de l'âge du fer récent
- Mont Iboundji

Ils sont décrits les uns après les autres :

- Sites du Paléolithique inférieur 400 000-120 000 avant notre ère :

Il est difficile de s'orienter dans les forêts tropicales sempervirentes denses. Les éléphants choisissent d'utiliser des chemins situés en haut des collines qui permettent d'avoir, par endroit, des vues dégagées. Il semble que les hommes de la préhistoire aient agi de même : beaucoup de vestiges parmi les plus anciens se trouvent au sommet des collines, côté de pistes et de chemins

Il existe de nombreux sites du Paléolithique inférieur dans la vallée, où l'on trouve les plus anciens outils du Paléolithique en Afrique, découverts sur une terrasse du fleuve Elarmékora

- Sites du Paléolithique moyen 120 000 -12 000 avant notre ère et du Paléolithique supérieur 12 000-4500 avant notre ère :

Le Paléolithique moyen n'est, pour l'instant, pas représenté dans la vallée. Vers la fin de l'âge de la pierre, le climat se réchauffa et les hommes commencèrent à utiliser des techniques plus sophistiquées pour fabriquer de

petits outils en pierre partir de microlithes, et chasser avec des arcs et des flèches. Les vestiges de cette période, qui reflètent ce que l'on appelle l'industrie tshitolienne, sont nombreux et ont aussi été retrouvés le long du fleuve Congo et sur le plateau de Teke, dans la plaine du Kinshasa et dans la vallée du Niara.

Dans la vallée de l'Ogooué, des sites d'ateliers lithiques ont été découverts au sommet des collines et dans des abris et des grottes. Sur les collines, les grandes zones où l'on retrouve des éclats de pierre, signalant des ateliers de fabrication d'outils, apparaissent comme des zones érodées et sont repérables sur des photographies aériennes. L'étude d'un site la Lopé a produit une stratigraphie précise, et l'analyse des couches de charbon a révélé le type de paysage dans lequel les hommes de cette époque vivaient. Leur environnement était un paysage ouvert de mosaïque forêt-savane. Ils vivaient au sommet des collines, chassaient l'arc flèches, utilisaient le bois de la forêt pour leurs feux et se nourrissaient probablement de plantes qu'ils trouvaient en proximité dans la forêt.

- Sites du Néolithique 4500-2000 avant notre ère :

Les vestiges de l'âge de la pierre évoquent une population sédentaire évoluant progressivement. En revanche, les vestiges des cultures qui apparaissent au Néolithique et l'âge du fer reflètent une série de vagues de migration travers la zone dont il résulte des implantations humaines comparativement étendues.

La période de l'holocène supérieur 3500-2000 avant notre ère a connu une migration des populations bantoues venant des plateaux herbeux le long de la zone frontalière entre le Nigeria et le Cameroun. Ils semblent avoir suivi deux routes principales : la première descendait directement l'est vers les grands lacs d'Afrique Orientale, puis vers le sud ; la seconde se dirigeait vers le sud-est, puis se séparait en deux. L'un des chemins suivait une bande étroite de savane le long de la côte atlantique et le second suivait les terres hautes et la savane de la vallée de l'Ogooué pour traverser les forêts équatoriales.

Les populations du Néolithique fabriquaient des haches en pierre polie et de la poterie. Il est possible que les techniques aient évolué *in situ*, mais leur apparition soudaine, vers 4500 avant notre ère, et leur utilisation immédiatement très répandue suggèrent qu'elles ont été importées dans la zone. Les plus anciens sites connus se trouvent dans les montagnes de Massosou. Deux sites de l'Okanda sont datés de 4500 et 3560 avant notre ère.

On découvre beaucoup de haches polies en amphibolite, une roche que l'on trouve au milieu de la vallée. On les trouve non seulement localement mais aussi dans d'autres parties du Gabon, ce qui témoigne de l'extension du commerce de l'époque.

Les populations du Néolithique habitaient aussi sur les sommets des collines, vivant dans de petits villages aménagés sur des terrasses autour desquelles étaient creusées des fosses pour enfouir les déchets. L'une de ces fosses Otoumbi a fourni des témoignages de leur mode de vie : céramique de poteries, de haches de pierre, de pierres taillées et de pierres polies pour casser des noix et d'un

pilon, la fosse contenait du charbon de bois, des os de petits mammifères et des noix de palme. Les hommes vivaient probablement des ressources de la forêt, car il n'y a aucune preuve qu'ils pratiquaient l'agriculture.

Les sites du Néolithique sont dispersés le long de la vallée, depuis Epona et Otoumbi l'ouest, jusqu'à Ogooué l'est.

- Sites de l'âge du fer ancien 2600-1900 avant notre ère :

En Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, le travail du fer s'est développé vers 2600 avant notre ère dans les montagnes Mandara, aux frontières du Nigeria et du Cameroun, et dans la région de Yaoundé, au sud du Cameroun.

La sidérurgie apparaît dans la vallée de l'Ogooué entre 2600 et 2500 avant notre ère sur deux sites : Otoumbi et la Lopé. Entre 2300 et 2100 avant notre ère, le travail du fer s'étend largement d'autres sites dans la vallée, Otoumbi, Okanda et Lindili. Les nouveaux peuples, munis de leurs outils en fer plus performants, semblent avoir complètement repoussé les peuples du Néolithique.

Les hommes de l'âge du fer vivaient aussi au sommet des collines mais dans des villages beaucoup plus grands, en proximité desquels ils avaient construit des fours. 20 sites ont été découverts, datant de 2300 à 1800 avant notre ère. Des graines, du type *Canarium sc. einfurti*, et des noix, y compris des noix de palme, ont été trouvées, ainsi que les preuves d'une arboriculture primitive sous la forme de plantation de palmiers huile.

La poterie fabriquée par cette population était complètement différente de celle du Néolithique : des vases en forme de cloche, dont certains de grandes dimensions, étaient décorés au dessous des poignées de cercles concentriques. Ce décor est semblable à celui des gravures rupestres que l'on trouve en proximité et suggère que les poteries sont contemporaines de ces gravures.

- Pétroglyphes :

Plus de 1 600 pétroglyphes ont été découverts jusqu'à présent dans la vallée et quelques-uns au sud. Ils sont gravés sur des blocs de pierre ovoïdes et des affleurements de roches plates. L'aide d'outils en fer qui permettaient de creuser la roche dure.

Le long de la vallée de l'Ogooué, les gravures sont regroupées Doda, Ibombil, Kongo Boumba, Lindili, Epona et Elarmékora. Ces sites sont classés en deux catégories : autour d'Otoumbi l'ouest, et dans l'est du parc de Lopé-Okanda l'est. Les gravures ne peuvent pas être datées ; la tradition orale est silencieuse sur ce sujet et la population locale n'en sait pas plus mais l'iconographie des images révèle une forte ressemblance avec les motifs trouvés sur les poteries de l'âge du fer : 67 des gravures montrent des cercles ou des cercles concentriques, sur un ensemble comprenant au total 75 formes géométriques. Seuls 8 sont des représentations animales reptiles ou petits quadrupèdes. Les grands mammifères, comme les éléphants et les antilopes, qui sont présents dans l'art rupestre au Sahara et en Afrique Centrale et de l'Est ne sont pas représentés. Un très petit groupe d'images

montre des outils D'un intérêt tout particulier, la description du lancer de couteau : en Afrique Centrale, ces armes sont associées aux populations bantoues

Ces sites sont proches des sites de peuplement de l'âge du fer et si les deux sont liés, les gravures pourraient alors dater de 2500 1800 avant notre ère

Les gravures rupestres sont réunies en grands groupes :

- Elarmékora : 140 images en cinq groupes
- Epona : 410 images
- Kongo-Boumba : 280 images en cinq groupes
- Lindili : 20 images

- Sites de l'âge du fer récent 1900-150 avant notre ère :

Entre 1900 et 1800 avant notre ère, une nouvelle vague d'immigrants s'installa dans la vallée, déplaçant les populations précédentes. Cette nouvelle population resta sur place pendant environ 400 ans avant de se déplacer plus au sud. Des vestiges de leurs fours permettent de suivre leur progression : partir d'Otoumbi le long des deux rives de la vallée et sur les crêtes dans la forêt au sud. Des dépôts de charbon sont la première preuve de défrichage et de culture sur brûlis dans la zone de la forêt.

Pour des raisons encore inconnues, la vallée fut abandonnée entre 1400 et 800. Ces 600 ans d'absence d'occupation auront sans nul doute conduit à des changements dans la végétation de la vallée.

Les ancêtres de la population actuelle de l'Okanda commencèrent à arriver dans la vallée vers le XIVe ou le XVe siècle. Ils vivaient eux aussi dans des villages établis au sommet des collines. Des datations au carbone de leur poterie ont confirmé les études historiques et linguistiques. La poterie de la Lopé est retrouvée uniformément sur les 1 500 kilomètres carrés de la vallée. Peut-être ont-ils utilisé leur savoir-faire pour descendre les rapides sur des canots creusés dans des troncs d'arbres, comme on le reconnaissait au XIXe siècle, pour traverser l'étendue de leur territoire.

Plus au sud dans la forêt, des vestiges d'installation humaine datant du XIVe au XIXe siècles ont été également trouvés, qui reflètent une autre tradition sidérurgique. Il semble que, durant cette période, deux cultures différentes aient coexisté : les Lopé dans la savane et les Lélédi dans la vallée du Lélédi dans la forêt.

- Mont Iboundji

Aucun détail n'est fourni : propos des attributs culturels de ce site qui est décrit comme un sanctuaire.

Historique

Le début de l'histoire du site a été amplement évoqué précédemment.

Les fouilles archéologiques de la zone ont commencé en 1987 et se poursuivent aujourd'hui.

Dans la ceinture de savane, qui a attiré des populations en grand nombre sur plusieurs millénaires, des gens vivent encore aujourd'hui. Les langues parlées dans la zone sont organisées en quatre groupes : Okandais, Simba et Pouvi, Makina, Akélé, Mbahouin, Saké et Massango.

Aux XIXe et XXe siècles, avec l'arrivée du régime colonial, les peuplements, alors formés de petits hameaux pour chaque famille, ont été regroupés en villages et villes plus grands. En 1967, la Route nationale 3 fut construite le long de la vallée pour faciliter l'exploitation des forêts. Les principaux villages se trouvent aujourd'hui le long de cette route.

En 1976, un chemin de fer a été construit par un consortium, Eurotrag, entre Libreville, sur la côte, et Franceville, dans la forêt. Ce chemin de fer devait faciliter l'exploitation du manganèse et des grumes. Cela conduisit à la création de nouveaux villages autour des gares d'Ayem et de Lopé.

Aujourd'hui, environ 2 000 personnes vivent à l'intérieur des limites de la zone proposée pour inscription, dans six petits villages. Trois le long de la vallée de l'Ogooué : Boléko, Lopé, Kongoboumba et Kazamabika, et trois dans le sud, le long de l'Offoué : Makoghé, Badondé et Mikongo, auxquels on ajoutera les deux villages de Ramba et de Massenguelani, où vivent des populations bantoues et pygmées. Les six principaux villages sont désignés comme zones de développement, pour encourager l'essor des marchés de produits locaux et de l'écotourisme.

Dans la zone tampon se trouve Aschouka. Un campement touristique a été installé à Lopé, la gare de Boleka.

Lopé-Okanda a été classé comme réserve en 1946, et, en 2002, est devenu parc national.

Protégion et gestion

Dispositions légales

La réserve de la Lopé fut la première zone protégée au Gabon, instituée le 26 septembre 1946. En 2002, la zone a été reclassée parc national de Lopé-Okanda, en même temps que 12 autres parcs nationaux au Gabon. La législation actuelle pose problème car dans la limite des parcs nationaux, seules les activités associées au tourisme et aux recherches scientifiques sont autorisées. Les autorisations concernant les activités de la population résidente ne sont pas clairement définies.

Un décret du 17 janvier 2006 a défini les limites des ensembles historiques autour des principaux sites archéologiques et d'art rupestre situés en dehors du parc national, ainsi que le sanctuaire du Mont Iboundji.

Structure de la gestion

En 2002, il a été décidé de créer un Conseil national des parcs nationaux (CNPN) doté d'un secrétariat permanent chargé de faire la liaison avec les ONG. Jusqu'à présent,

seule une agence provisoire existe pour superviser l'établissement des parcs. Le parc de Lopé-Okanda ne possède pas de commission de gestion. Toutefois, un comité scientifique de suivi du site de Lopé-Okanda et une commission du site sont en cours d'établissement.

Actuellement, le parc est placé sous l'autorité de la Direction de la faune et de la chasse (DFC), sous le Ministère de l'Économie forestière et de la Pêche, qui est chargé de la protection de l'environnement et de la nature. Dans la pratique, la gestion quotidienne est confiée à la brigade de protection de la faune, basée à Lopé. Elle emploie cinq agents et possède deux véhicules, ce qui est largement insuffisant pour un parc de cette taille.

En 1992, le projet ECOFAC (Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale) a été élaboré, financé par des fonds du Développement européen. Son objectif était d'encourager le développement durable des ressources locales et de promouvoir l'écotourisme. Ce projet emploie 50 personnes. ECOFAC fait partie d'une initiative régionale plus large qui couvre les parcs du Congo, du Cameroun, de la République centrafricaine et de la Guinée équatoriale.

En 2004, ECOFAC a produit un Plan d'aménagement de la Lopé. Afin de faciliter l'exploitation contrôlée des ressources de la forêt, ce plan propose des zones d'exploitation autour des six villages, de la gare d'Ayem l'ouest et d'Aschouka dans la zone tampon. Le plan envisage le développement de pistes touristiques rejoignant les sites archéologiques, la formation de guides spécialisés en archéologie, la création de structures d'hébergement pour les visiteurs et le développement d'une écomusée à Lopé.

Ce plan constitue la base du plan de gestion du parc national dont l'élaboration a été achevée en janvier 2006 après un processus de consultation des communautés locales et des principaux partenaires.

Le plan définit une vision pour le parc, des objectifs, des contraintes, des opportunités et des actions en réponse aux exigences de l'écologie, du tourisme, des ressources culturelles, du développement de la communauté, de l'infrastructure et de la gestion du parc et des implications pour le secteur privé. Bien qu'il soit désigné comme un plan pour le parc, le texte couvre également les zones historiques situées en dehors du parc.

Au titre du patrimoine culturel, il est prévu de réaliser en 2006 un inventaire des sites archéologiques, un relevé topographique des sites protégés, l'aménagement des accès aux sites ainsi que la poursuite des recherches et la création d'une base de données accessible des sites.

La quatrième phase du projet ECOFAC doit être lancée en 2006.

Ressources

Le ministère apporte 3 000 euros par an pour payer les salaires et les frais courants. ECOFAC a investi 4,75 millions d'euros depuis 1992, c'est-à-dire environ 450 000 euros par an.

Justification de la proposition de classement

Les qualités culturelles du parc de Lopé-Okanda sont considérées comme étant d'une valeur universelle exceptionnelle en tant que témoignage de la permanence de la présence de sociétés humaines depuis le Paléolithique et le Néolithique jusqu'à l'âge du fer et l'époque moderne avec les populations bantoues et pygmées.

Le site est considéré comme un musée en plein air de l'évolution des techniques et de l'expression créative des anciens habitants de la région.

ÉVALUATION

Justification

Historique de la conservation

Aucun historique de la conservation des sites archéologiques n'est fourni. D'après les informations données, il apparaît qu'un grand nombre des sites a été fouillé. En revanche, il n'est pas dit par qui les fouilles ont été réalisées ni quels types de mesures de consolidation ont été prises après les fouilles.

Il n'existe pas de carte détaillée des sites archéologiques ni des sites d'art rupestre. La relation entre ces sites et les villages, les routes et le chemin de fer n'est pas claire.

État de conservation

Il n'est pas connu en détail bien qu'il soit dit dans la proposition d'inscription que l'état de conservation est bon.

Protection et gestion

Un travail important de recherches et de fouilles archéologiques a été effectué dans la vallée de l'Ogooué durant les vingt dernières années. Actuellement, il ne semble pas qu'il y ait un moyen de promouvoir localement les résultats de ces travaux ni de les collectionner et les archiver sous forme de documents qui aideraient la conservation et au suivi. Ceci doit cependant être traité dans le cadre du plan de gestion.

La proposition d'inscription révisée fournit une carte petite échelle des sites proposés pour inscription divisés en sites archéologiques et en sites d'art rupestre. Il apparaît sur la carte 11 sites d'art rupestre et approximativement 93 sites archéologiques. Aucune liste n'a été fournie pour expliquer les types de sites archéologiques, excepté les deux sites qui sont signalés comme étant des sites de l'âge de la pierre, pour indiquer si un site a été fouillé ou le nombre d'images d'art rupestre qu'abrite chaque site. On suppose que cette information est disponible auprès des institutions qui ont mené des recherches.

Il n'est fourni aucun détail quant au mode de gestion des sites archéologiques ou aux sources des expertises historiques ou archéologiques fournies.

analyse des risques

- Pressions dues au développement :

Le parc de Lopé-Okanda est situé dans une région à faible densité de peuplement. La chasse illégale et l'abattage des arbres ne semblent pas toucher les sites archéologiques.

La plus grande menace pour la zone est l'incapacité de la population locale à tirer sa subsistance de la forêt environnante. Le projet ECOFAC avait pour objectif de promouvoir le développement durable de la zone, encourager les habitants à vivre dans la zone et obtenir un revenu raisonnable des ressources locales. Cette initiative est actuellement reprise par le plan de gestion.

- Pressions dues au tourisme :

Actuellement, le nombre de visiteurs est extrêmement faible, moins de 10 personnes par an, dit-on. Il n'y a donc pas de pression touristique sur le site. Toutefois, si le nombre de visiteurs devait augmenter, comme cela est souhaité, il faudrait établir un moyen de contrôler l'accès aux très nombreux sites d'art rupestre et archéologiques afin d'éviter tout dommage. Cette question est également traitée par le plan de gestion. Des structures d'accueil des touristes ont été créées à Lopé, un hôtel privé dans le cadre des initiatives d'écotourisme du projet ECOFAC.

Authenticité et intégrité

Authenticité

L'authenticité des sites archéologiques et des sites d'art rupestre ne semble pas mise en doute. Toutefois, il est nécessaire de consolider les sites fouillés afin de garantir le fait qu'ils ne subiront pas d'érosion naturelle et ne seront pas endommagés par l'homme.

Intégrité

L'intégrité des sites culturels repose essentiellement sur leurs relations les uns par rapport aux autres le long de la vallée du fleuve Ogooué, le corridor qui a facilité les vagues successives de migrations. Une partie supplémentaire de ce couloir a été rajoutée dans la proposition d'inscription révisée soumise en 2006. Dans le parc national, en dehors d'un ensemble de sites disposés le long du fleuve, des sites archéologiques secondaires et plus récents jalonnent les vallées des affluents dans la forêt. Ils constituent les marges d'un ensemble principal qui émerge le long de la vallée du fleuve Ogooué. Globalement, l'intégrité des sites culturels est désormais discernable, bien qu'il soit souhaitable à l'avenir que la partie de la vallée comprise entre l'angle nord-ouest du parc national et l'ensemble historique au nord-ouest soit incluse de manière à protéger la totalité du corridor du fleuve.

Proposition comparative

Aucun bien mixte naturel et culturel n'est actuellement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour l'Afrique Centrale. De même, selon le dossier de proposition d'inscription, aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine

mondial ne possède de composantes culturelles analogues. Aucune autre analyse comparative n'est fournie.

Avant la découverte des sites de la vallée de l'Ogooué à partir de 1987, les sites connus de pétroglyphes en Afrique Centrale étaient les suivants : Bidzar au Cameroun, Calola, Bambala et Capelo sur le cours supérieur du fleuve en Angola, Kwili au Congo, Mpatou, Lengo, Bambali et Bangassou en République centrafricaine. Idéalement, il convient donc d'établir une évaluation comparative par rapport à ces sites. Dans le cas de Lopé-Okanda, les qualités qui les distinguent sont le nombre extraordinaire de sites très riches en vestiges du Néolithique et de l'âge du fer, la persistance des occupations humaines sur les mêmes sites et l'association étroite de la zone avec les anciennes migrations bantoues.

Recommandations

Déclaration générale

L'ensemble des sites d'art rupestre et archéologiques dans la zone proposée pour inscription de Lopé-Okanda paraît avoir le potentiel nécessaire pour démontrer sa valeur universelle exceptionnelle sur la base du fait qu'ils sont un ensemble unique possédant les qualités suivantes :

- L'importance du corridor du fleuve Ogooué en tant que route culturelle en usage depuis le Paléolithique pour l'occupation humaine et le commerce.
- La preuve particulière de l'usage de cette route par les premières migrations des populations bantoues venant d'Afrique Orientale vers l'Afrique Centrale et le Sud de l'Afrique.
- La riche série de sites néolithiques et de l'âge du fer et la preuve qu'ils apportent de l'utilisation de la savane et de la forêt.
- L'ensemble remarquable de gravures rupestres et leur forte association avec les sites d'occupation humaine de l'âge du fer.
- La preuve d'une occupation de la population actuelle dans la vallée qui donne de la substance à l'histoire et aux traditions orales.

Aucune information n'ayant été fournie sur le Mont Iboundji, ce dernier ne devrait pas être inclus dans la zone ayant une valeur universelle exceptionnelle.

Évaluation des critères

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels iii et iv :

Critère iii Les riches ensembles archéologiques qui s'étendent le long du cours moyen de la vallée du fleuve Ogooué, les peuplements du Néolithique, leur production et commerce de haches en pierre polie et les peuplements de l'âge du fer et leurs sites d'art rupestre associés d'après les informations fournies jusqu'à présent, semblent présenter une image saisissante de l'installation des

hommes, du commerce, de l'art et de la cueillette des produits de la forêt sur une période de deux mille ans. L'ensemble de ces sites présente un paysage culturel préhistorique relique. L'ICOMOS considère que ce critère pourrait être justifié sur la base d'informations supplémentaires détaillées.

Critère iv L'ensemble des sites du Néolithique et de l'âge du fer ainsi que les vestiges d'art rupestre semblent révéler une grande voie de migration bantoue et d'autres peuples le long de la vallée du fleuve Ogooué vers le nord des forêts sempervirentes du Congo, en provenance de l'Ouest africain vers le centre est et le sud de l'Afrique, qui a déterminé le développement de toute l'Afrique subsaharienne. Les vestiges secondaires présents dans la forêt prouvent le développement de communautés vivant dans la forêt et leurs relations avec les peuples d'aujourd'hui. L'ICOMOS considère que si la disposition de ces sites pouvait être mieux décrite afin de comprendre la relation qui les lie les uns aux autres et avec la vallée du fleuve, ce critère pourrait être justifié.

- fournir une liste précise des sites culturels en détaillant pour les sites archéologiques leur type et leur datation, si ces données sont connues, et en précisant s'ils ont été fouillés et, pour les sites d'art rupestre, le nombre d'images, s'il est connu, relevé sur chaque site, ou, défaut, leur nombre approximatif afin de fournir un inventaire de ce qui peut être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
- fournir une carte détaillée des sites culturels afin de connaître leur localisation précise
- préciser la manière dont l'expertise archéologique sera fournie afin de prendre des mesures dans le cadre du plan de gestion

ICOMOS, avril 2006

RECOMMANDATIONS

Recommandations

Dans la plaine traversée par la vallée de l'Ogooué, le riche ensemble des vestiges archéologiques des peuplements du Néolithique et de l'âge du fer et des pétroglyphes, associé

l'extension des populations bantoues, semble prouver l'importance de la vallée la fois pour l'occupation humaine et le commerce et en tant que route de migration travers les forêts humides sempervirentes du bassin du Congo.

Le dossier de proposition d'inscription de 2006 fournit une carte des sites proposés pour inscription répartis en sites archéologiques et sites d'art rupestre. La carte semble montrer onze sites d'art rupestre et environ 93 sites archéologiques. Aucune liste n'a été fournie pour expliquer les types de sites archéologiques. L'exception de l'indication de deux sites de l'âge du fer ni préciser si des sites ont été fouillés ou donner le nombre d'images d'art rupestre relevées sur chaque site. Cette information doit exister dans les institutions qui ont mené les recherches.

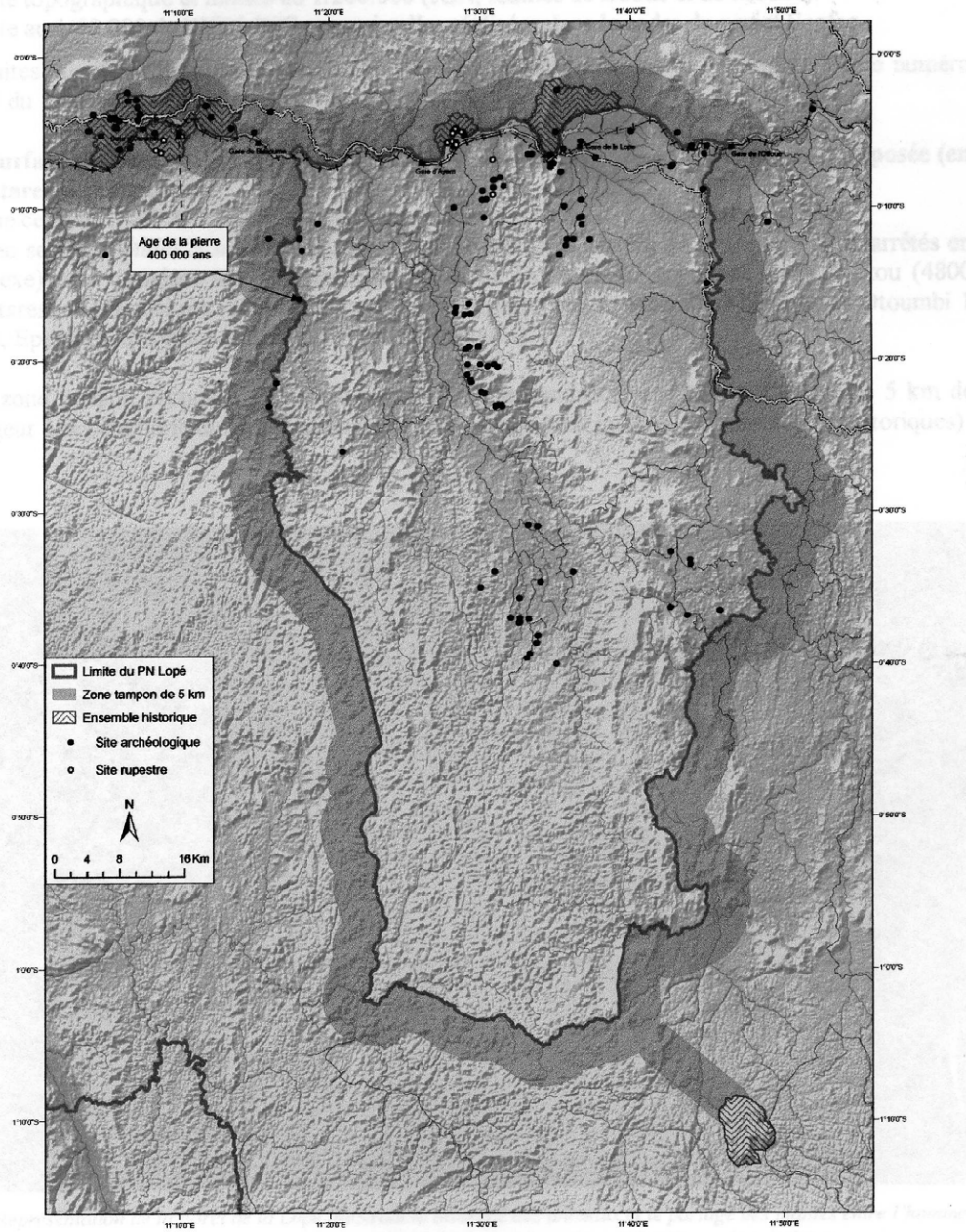
Comme aucun détail n'est fourni sur les caractéristiques particulières du Mont Iboundji, ce dernier devrait être exclu de la zone considérée pour inscription.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de l'écosystème et du paysage culturel relique de Lopé-Okanda, République du Gabon, soit *dû* de la Liste du patrimoine mondial pour permettre l'Etat partie de :

- présenter une zone proposée pour inscription pour ses valeurs culturelles plus petite basée sur une analyse plus détaillée des sites archéologiques et des pétroglyphes et de la relation qui les lie les uns aux autres et avec le corridor du fleuve

Localisation du bien au centre du pays sur la carte générale du Gabon
d. Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques à la seconde près
Latitude : 0° 00' N et 01° 20' S ; Longitude : 11° 05' E et 11° 55' E



Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription



Zones de savane bordant le fleuve Ogooué



Pétroglyphes du site de Kongo Boumba

**II - PROPOSITIONS D'INSCRIPTION
DE BIENS CULTURELS
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

A – AFRIQUE

NOUVELLES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION

Ruines de Loropéni Burkina Faso

No

IDENTIFICATION

État partie : Burkina Faso
Bien proposé : Les ruines de Loropéni
Lieu : Province du Poni
Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 31 janvier 2005
Inclus dans la liste indicative: 9 avril 1996

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription: 5 avril 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un site.

Brève description :

Les hauts murs impressionnants de moellons de latérite entourant un établissement abandonné ont pu être construits par Tokpâ Farma, chef du peuple Gan au XVIII^e siècle, à une époque où l'essor du commerce des esclaves en Afrique de l'Ouest engendra un climat de grande insécurité et conduisit à la fortification des établissements de toute la région. Ces ruines, les mieux préservées parmi la centaine de sites que comporte cette région, reflètent le pouvoir et l'influence du commerce trans-saharien de l'or.

ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Date de la mission d'évaluation technique : 19-26 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'Etat partie : Aucune

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique.

Littérature : Savonnet, G., Le paysan Gan et l'archéologie ou inventaire partiel des ruines de pierres du pays Lobi-Gan (Burkina et Côte d'Ivoire), Cahiers de Sciences Humaines (ORSTOM) Vol 22, 1986 ; Père, Madeleine, Le royaume

Gan d'Obiré, Introduction à l'histoire et à l'anthropologie du Burkina-Faso, Paris, 2005.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 15 janvier 2006

LE BIEN

Description

Les ruines de Loropéni, de forme très proche du carré, entourent un grand établissement à quelque 2 km au nord-ouest de la ville de Loropéni dans un paysage relativement plat, à proximité de Gaoua, dans le sud-ouest du Burkina Faso, près des frontières du Togo et du Ghana.

La zone proposée pour inscription comporte les murailles d'un village et l'espace intérieur se développant sur environ 105 par 106 mètres, soit une superficie de 11 130 m². Le site est entouré d'une zone tampon de terres arables et de forêts comprises entre les routes de Loropéni à Banfora à l'ouest et à Obiré au nord-ouest, s'étendant sur 278,40ha. Le site compte parmi plus d'une centaine de ruines de ce type dans la région et sont les mieux préservées.

Le site est envahi par la végétation, lui donnant un air de mystère qui s'ajoute aux légendes racontant son abandon précoce. Il n'y a aucune certitude concernant son histoire. L'établissement n'a pas été l'objet de fouilles archéologiques et les traditions orales et les écrits sont peu concluants. Le débat se poursuit pour savoir si les ruines sont associées au peuple Gan ou peut-être aux Koulango qui les ont précédés dans cette zone.

Les bâtisseurs de cet établissement et de nombreux autres dans la région semblent avoir été associés au commerce de l'or dans sa partie sud, en provenance des mines du Ghana à destinations des villes sahéliennes de Mopti, Djenné et Tombouctou. Les fortifications témoignent probablement de conflits entre États contrôlant le commerce de l'or et les raids des chasseurs d'esclaves du Sud.

Le site est composé des éléments suivants :

- Murs d'enceinte ;
- Vestiges de murs de partition intérieurs ;
- Traces de structures individuelles à l'intérieur de l'enceinte ;
- Vestiges dans la zone tampon ;
- Associations avec le commerce de l'or.

Chacun est examiné l'un à la suite de l'autre :

Murs d'enceinte

Les ruines de Loropéni font partie d'un ensemble de plus d'une centaine de ruines dans une zone aujourd'hui appelée le pays Lobi situé à cheval sur le Burkina Faso, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Elles se divisent en deux familles principales, l'une de plan circulaire et l'autre de

plans carré ou rectangulaire. Les ruines de plan circulaire paraissent être plus anciennes et sont plutôt attribuées au peuple Koulango, tandis que celles de forme carrée semblent être plus récentes et seraient plutôt attribuées au peuple Gan qui a investi cette région et en a chassé les Koulango.

La plupart des ruines de cette région ne subsistent que sous forme de vestiges, avec des murs qui dépassent rarement 1 mètre de hauteur. Les ruines de Loropéni sont une exception : la muraille extérieure s'élève par endroit à 6 mètres de hauteur. Le nom du site, Kpōkayāga, donné par le peuple Gan, signifie « la maison du refus » et traduit vraisemblablement le rejet du lieu après la mort prématurée du roi Gan qui avait construit ce village fortifié. Le site abandonné est resté inexploité. De ce fait, son potentiel archéologique est probablement intact, contrairement à de nombreux autres sites qui ont continué d'être utilisés comme lieu d'habitation ou pour les activités agricoles.

Environ 80% des murs extérieurs s'élèvent encore à près sur 6 mètres de hauteur. L'épaisseur des murs varie considérablement de 1,40 mètres à la base à entre 25 et 30 cm au sommet. Au moment de leur construction, les murs semblent avoir été parfaitement rectilignes. Des irrégularités sont aujourd'hui visibles, probablement en raison de la croissance des arbres et du fait de mouvements de terrains. Les angles des murs sont arrondis, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il n'existe pas de trace probante d'une porte d'accès.

Les murs sont construits en moellons de forme arrondie, parfois même ovoïde, scellés dans un mortier de boue renforcé au beurre et miel de Karité. Sur les faces internes et externes à la base du mur, les pierres sont disposées par couche quasi-horizontale tandis que le centre est fait d'un remplissage grossier. La partie supérieure des murs est faite de pierres de plus petites dimensions selon la technique dite de bauge. Par endroit, des tessons de céramique sont insérés dans le mortier. Des traces montrent que les murs ont été enduits à l'intérieur comme à l'extérieur.

Vestiges de murs de partition intérieurs

À l'intérieur du mur d'enceinte apparaissent les vestiges de deux principaux murs de partition découpant l'espace de façon parallèle.

Traces de structures individuelles à l'intérieur de l'enceinte

Dans les trois compartiments créés par les murs de partition, on trouve des traces d'une vingtaine de structures rectilignes comportant elles aussi des angles arrondis. Par endroits, ces murs s'élèvent à 3 mètres ; ailleurs on n'en voit que la trace au sol.

Dans plusieurs endroits, on discerne des groupes de compartiments, un compartiment « ouvert » comportant trois murs entre deux structures fermées, sans porte apparente.

Zone tampon

Dans la zone tampon se trouvent plusieurs vestiges de constructions circulaires et rectangulaires un des lieux d'habitation étant relié à une carrière par un alignement de moellons sur une distance d'environ 1 km. Associés à ces vestiges d'occupation, on trouve des meules et des scories témoins du travail du fer et des carrières d'extraction de la pierre. Ces vestiges n'ont pas été encore entièrement étudiés.

Associations avec le commerce de l'or

Le pays Lobi est au centre d'une série de filons aurifères qui ont été exploités aux XVe et XVIe siècles. On connaît des mines d'or le long du fleuve Mouhoun (ex Volta Noire) et les placers aurifères de l'Ashanti au sud du Ghana, du pays Baoulé au sud-ouest de la Côte d'Ivoire et de Poura au nord du pays Lobi.

Ces mines sont associées aux peuples Gan et Koulango, bien que l'on pense que les mineurs qui exploitaient les champs aurifères étaient probablement des orfèvres Lorhon qui transformaient l'or en bijoux. Les Lorhon semblent être partis de la région après la chute de l'empire Songhaï, (dont la capitale était Gao) et l'épuisement des premiers placers.

Histoire

Selon les traditions orales des Gan, collectées par Madeleine Père et récemment publiées après la mort de l'auteur, le site de Loropéni aurait été construit par Tokpā Farma, neuvième roi de la dynastie Gan vers la fin de sa vie dans le but d'y transférer la capitale d'Obiré. Ce projet n'a apparemment pas remporté l'assentiment des ancêtres et le roi est mort trois ans après. Cela explique le nom de « Kpōkayāga », la maison du refus, qui désigne ce lieu.

Certaines versions de la tradition orale rapportent que les murailles quadrangulaires furent construites en premier, puis les murs de partition intérieurs pour finir par les habitations. L'observation des jonctions entre les murs corrobore cette affirmation.

Toujours selon la tradition orale, les Gan ont quitté le territoire du Ghana actuel pour échapper à l'oppression des Ashanti. Ils auraient migré vers le nord dans la partie sud-ouest de l'actuel Burkina Faso vers le XVIIe siècle et créé la capitale d'Obiré. L'alignement des pierres pourrait représenter leur migration.

Les Gan et les Koulango - les premiers ont chassé les second - sont reconnus comme étant les seules sociétés de cette zone géographique dotées d'une organisation centralisée capable de développer des royaumes aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les Koulango étaient établis dans le sud de la région, dans l'actuelle Côte d'Ivoire, tandis que les Gan étaient établis dans le nord, dans l'actuel Burkina Faso.

Les récentes revendications de la population Gan sur la construction de certaines ruines au Burkina Faso sont donc plausibles, bien qu'il demeure surprenant que les techniques de construction actuelles des Gan ne reflètent

pas celles des constructions en pierre des ruines. L'attribution des ruines au peuple Gan ne fait d'ailleurs pas l'unanimité des historiens et archéologues locaux. Il est suggéré que des fouilles archéologiques fournissent des preuves pour contribuer à la compréhension de la genèse de ces ruines.

Protection et gestion

Dispositions légales :

En septembre 2002 un décret a été pris pour inclure les ruines de Loropéni sur la Liste Nationale du Patrimoine Culturel suivi d'une Ordonnance pour la Protection du Patrimoine Culturel, 1985. Le décret a été signé et est entré en vigueur en 2005. Deux autres décrets pris en même temps autorisent le fonctionnement de Comités scientifiques (voir ci-dessous) pour contrôler la protection et la conservation des ruines de Loropéni. Ces deux décrets sont également entrés en vigueur en 2005.

Structure de la gestion :

Le site tombe sous la Direction du patrimoine culturel (DPC) et plus particulièrement le Service des Sites, Monuments et Architecture traditionnelle. Afin d'assurer la gestion au niveau du site, d'impliquer les représentants des communautés locales et aussi d'assurer un niveau scientifique des opérations approprié, la DPC a mis en place deux comités, l'un local et l'autre national. Les deux comités se réuniront chacun deux fois par an. Le comité local est constitué de représentants du département, du personnel local et de la communauté locale. Il est responsable de la gestion quotidienne du site, de l'utilisation des fonds, de l'utilisation appropriée de la zone tampon et de la protection générale du site. Ce comité assure la participation et le soutien de la communauté locale. Le comité scientifique est chargé d'examiner, de concevoir et de superviser des travaux de recherche et de conservation archéologique. Ce comité est constitué d'un représentant de la DPC qui en assume la direction et d'un représentant de chacun des organes suivants : le département d'archéologie de l'Université de Ouagadougou, le ministère du tourisme, le ministère de l'environnement et le Comité de protection et de gestion.

Ce comité scientifique a pour mission d'améliorer les connaissances sur le site et d'en assurer la conservation et la mise en valeur au bénéfice des générations présentes et futures.

Il a été décidé que, en fonction des fonds disponibles, la DPC aurait un agent en place au niveau local à Gaoua, qui serait chargé de la création d'un inventaire complet des ruines des fortifications et des murs de pierres dans la région ainsi que de la préparation d'un plan de conservation.

Deux guides, rémunérés sur les revenus de la vente des billets d'entrées, organisent des visites sur le site.

Ressources :

Le modeste revenu généré par les billets d'entrée vendus aux visiteurs (environ 200 par an) est réparti entre le

bureau du tourisme local, les guides, la commune de Loropéni et le Conseil de gestion.

Si le site est inscrit, le ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme pourra allouer un budget annuel au département des Sites, Monuments et Architecture traditionnelle pour financer un minimum de deux missions et pour participer aux réunions du Comité local. La Direction du patrimoine culturel sera également chargée de rassembler des aides et des financements afin de lancer dans les meilleurs délais les programmes suggérés dans le plan de gestion pour la stabilisation des ruines et les premières campagnes de fouilles archéologiques.

Un personnel professionnel est employé par la Direction du patrimoine culturel et a reçu une formation universitaire de base. La formation à la conservation et à la gestion est en cours grâce à certaines initiatives telles que le programme Africa 2009. La Direction du patrimoine culturel entretient aussi des liens étroits avec le département d'archéologie de l'Université de Ouagadougou.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

Les ruines de Loropéni sont un témoignage important du développement des royaumes dans la région du Lobi aux XVII^e et XVIII^e siècles. Elles sont associées à l'exploitation de l'or dans la région et à son commerce qui florissait entre la côte, le Sahel et le désert du Sahara jusqu'en Afrique du Nord. Ces ruines imposantes témoignent du climat de grande insécurité qui régnait dans la région à cette époque. Elles témoignent aussi de la capacité endogène des peuples d'Afrique à développer des solutions techniques sophistiquées et à mettre en œuvre des structures d'organisation complexes.

La difficulté d'interprétation des traditions orales concernant les ruines du pays Lobi en général et celles de Loropéni en particulier maintiennent le mystère autour des ruines de Loropéni.

ÉVALUATION

Conservation

État de conservation :

Le site n'a connu aucune action de conservation, hormis la coupe de quelques arbres aux abords des murs de pierre.

Malgré l'absence d'intervention, l'état de conservation des ruines est satisfaisant. Néanmoins, sans protection contre les éléments, la détérioration de murs de pierres de ce type peut s'accélérer. Il sera nécessaire de lancer un plan de préservation et de conservation préventive des ruines dans les meilleurs délais.

Protection et gestion :

Un plan de gestion détaillé a été préparé. Il définit un plan d'accueil des visiteurs qui prend en compte le rôle prépondérant des ruines dans le développement local au travers de la promotion du site. Les objectifs clés du plan

prévoient la protection, la conservation préventive, l'entretien, la gestion des risques, la promotion et la recherche archéologique ainsi que l'utilisation durable de la zone tampon. Le plan comprend un plan d'action quinquennal qui sera mis en œuvre si le site est inscrit et si des fonds sont trouvés pour son application par la Direction du patrimoine culturel.

Il sera nécessaire d'engager un gestionnaire de projet ou un coordinateur pour mettre en œuvre le plan de gestion.

- Limites et zone tampon

Le bien proposé pour inscription est réputé être le mieux préservé parmi la centaine de villages fortifiés du pays Lobi. En l'absence de plus amples détails sur la portée et l'étendue des autres ruines ou sur leur utilisation et leur fonction sociale, il est difficile de dire si Loropéni en soi reflète de façon appropriée l'ensemble des structures en pierres, en particulier dans la mesure où il existe à la fois des formes circulaires et des formes rectangulaires.

Analyse des risques :

Les risques qui menacent les ruines proviennent des éléments suivants :

- Arbres et végétation

Bien que quelques arbres aient été abattus sur le site, d'autres demeurent car leur suppression entraînerait la nécessité de restaurer les murs alentours. Des actions de débroussaillage doivent être régulièrement entreprises afin de contrôler le développement de la végétation.

- Incendie

Les dispositions prises pour la zone tampon, à savoir le débroussaillage des abords des ruines, devraient protéger le site contre les risques d'incendie. Une gestion durable de la végétation dans la zone tampon est nécessaire dans le but de prévenir des risques d'incendie. Cette mesure est envisagée dans le plan de gestion.

- Contraintes liées à l'environnement

Les extrêmes climatiques entre les saisons sèche et humide constituent une menace pour la structure des murs, rendent le mortier friable et risquent de causer des éboulements. Avec le temps, il est nécessaire de procéder à des petits travaux d'entretien et de réparation afin de conserver les ruines dans un état stable.

- Inondations

Certains écoulements d'eau provenant de la route qui passe à proximité menacent un angle des structures. Ce problème a été identifié et sera traité.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

L'authenticité des murs de pierres en tant que ruines ne fait aucun doute.

Intégrité :

En l'absence de connaissances précises de l'histoire et de la fonction des ruines, il est impossible de dire si les vestiges préservés suffisent à démontrer la manière dont la totalité des structures d'origine étaient utilisées. Il n'est pas non plus possible de dire si la muraille de fortification seule, sans les structures intérieures, démontre de façon appropriée l'utilisation et la fonction du site.

Évaluation comparative

Beaucoup de grandes villes, comme Kano et Zaria, dans un territoire qui appartient aujourd'hui au Nigeria, possédaient de grandes enceintes, mais celles-ci étaient construites essentiellement en briques de terre, parfois élevées sur un socle de pierres. Au sud de Loropéni, le royaume de Notse, qui s'étend sur un territoire situé aujourd'hui dans le nord du Togo, comportait un ensemble d'installations fortifiées placées sous la domination d'un chef. Ailleurs en Afrique de l'Ouest, le commerce des esclaves entraîna le besoin de construire des forts comportant des quartiers d'esclaves servant d'étape sur le chemin vers la côte. Quelques villages fortifiés sont associés à cette activité.

Au XIXe siècle, les villes et villages d'Afrique de l'Ouest étaient fréquemment protégés par des enceintes, reflétant le climat d'insécurité qui régnait sur la plupart du continent au sud du Sahara. Nombre d'entre elles étaient faites de végétaux et peu d'exemples sont parvenus jusqu'à nous dans leur état d'origine. Les ruines de Loropéni et de l'ensemble du pays Lobi sont différentes car ce sont des murs édifiés en pierre. En particulier, Loropéni se distingue par le fort pourcentage de ses murs ayant conservé des hauteurs proches de celles d'origine. Parmi la centaine de ruines du pays Lobi, certaines sont de forme rectangulaire, d'autres sont de forme circulaire. Le rapport entre ces deux groupes n'est pas clairement établi.

À l'échelle du continent africain, le plus connu des sites fortifiés est celui du Grand Zimbabwe, dont les vestiges en pierres ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1986. Le Grand Zimbabwe, les ruines de Khami, son successeur, également inscrites en 1986, et Mapungubwe, son précurseur, inscrit en 2003, sont considérés non seulement comme des sites fortifiés mais aussi comme le témoignage d'organisations sociales de grandes cités-États.

Une des difficultés que soulève l'analyse comparative de Loropéni est l'absence d'éléments de connaissance concernant sa fonction ou son rôle social.

Valeur universelle exceptionnelle

Les ruines de Loropéni sont proposées pour inscription sur la base des critères ii, iv et vi.

La demande d'inscription justifie la valeur universelle exceptionnelle des ruines comme étant le témoin de l'essor de royaumes dans la région du Lobi aux XVIIe XVIIIe siècles, associé à l'exploitation de l'or, au commerce trans-saharien et à l'insécurité qui régnait aux XVIIIe et XIXe siècles.

Sans connaissances supplémentaires, l'ICOMOS considère qu'il est impossible de préciser la manière dont ces ruines sont associées à la formation de royaumes dans la région ou au commerce de l'or et des esclaves.

Critère ii : Pour justifier ce critère, des informations supplémentaires sont nécessaires sur les raisons pour lesquelles ces ruines sont exceptionnelles en termes de plan, de forme ou de fonction et sur la manière dont elles ont influencé d'autres sociétés. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

Critère iv : Pour justifier ce critère, des connaissances supplémentaires sont nécessaires pour montrer en quoi les ruines de Loropéni marquent une étape importante dans le développement des fortifications ou de l'urbanisme. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

Critère vi : À l'évidence, les ruines de Loropéni sont d'une grande importance et, en tant que structures abandonnées et entourées d'un mystère, elles assument un rôle quasi-religieux dans le contexte local, mais l'étendue de leurs associations n'est pas établie. L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère v : Ce critère n'a pas été proposé. Si des informations complémentaires pouvaient être fournies sur le rôle de Loropéni dans le fonctionnement des États de cette région aux XVIIe et XVIIIe siècles et sa participation dans le commerce trans-saharien et à destination de la côte Ouest, ce critère pourrait être envisagé. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

RECOMMANDATIONS

Recommandations

Les ruines de Loropéni sont des structures spectaculaires et mémorables. Elles ne sont pas uniques, car elles illustrent un grand ensemble d'enceintes fortifiées dans la région du Lobi. Elles comptent toutefois parmi les plus vastes et les mieux préservées. De manière surprenante, on connaît fort peu de choses de leur histoire et de leur origine. Bien que cela ajoute au mystère, cela ne contribue pas à l'évaluation de leur pleine signification. Il reste encore beaucoup à définir concernant leur utilisation, leur relation aux peuples, aux royaumes et au commerce, tant vers la côte Atlantique au sud qu'à travers le Sahara au nord.

Étant donné le caractère intact des ruines et la quantité de vestiges encore visibles à l'intérieur des murailles, des études complémentaires pourraient améliorer les connaissances actuelles de manière significative et contribuer à valoriser ces structures.

Un programme de recherche devrait être lancé, comprenant à la fois des techniques non interventionnistes et des fouilles ciblées, afin d'évaluer la quantité de vestiges enfouis dans le sol à l'intérieur des murailles et dans la zone entourant les ruines, et de prévoir la suite du programme de recherche. Il est également nécessaire de

définir le rôle de Loropéni et des villages fortifiés associés dans le contexte économique et social plus large de l'Afrique de l'Ouest.

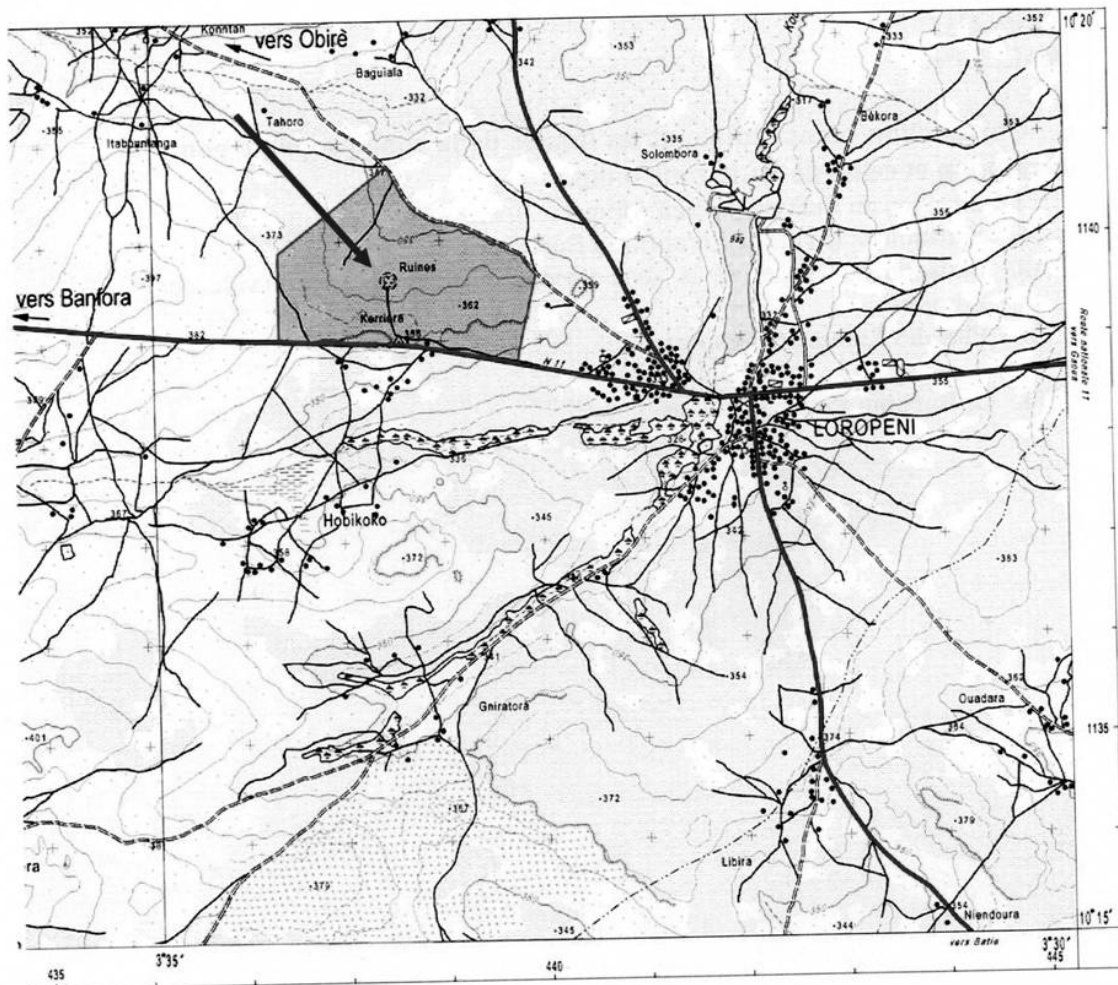
Bien que globalement les ruines de Loropéni soient relativement intactes, des travaux urgents de stabilisation sont nécessaires aux endroits où les arbres ont poussé dans la muraille. Un programme de travaux est inscrit au Plan d'action pour 2007. Il conviendrait d'en indiquer les moyens de financement et de fonctionnement.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen des ruines de Loropéni, Burkina Faso, sur la Liste du patrimoine mondial soit différé afin de permettre à l'État partie de :

- approfondir la connaissance des valeurs et de la signification du site par des études et des fouilles ciblées des ruines et de leur espace intérieur, afin d'établir le rôle et la fonction de Loropéni et son association avec le commerce trans-saharien et à destination des côtes de l'Afrique de l'Ouest;
- réunir les recherches existantes sur Loropéni et les ruines de la totalité du pays Lobi afin de mieux comprendre la relation entre Loropéni et d'autres villes fortifiées de la région du Lobi ;
- formuler un projet détaillé pour stabiliser les murs des ruines de Loropéni et en expliquer les moyens de financement.

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du bien



Vue aérienne depuis le sud-est



Vestiges de constructions

Cercles mégalithiques de la région Sénégalaise

No

IDENTIFICATION

États parties République de Gambie et République du Sénégal

Bien proposé Les cercles mégalithiques de Sénégal

Lieu Kerbatch et Wassu, Région Central River, Gambie Sine Ngayène et Wanar, Région de Kaolack, Sénégal

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial 31 janvier 2005

Inclus dans la liste indicative septembre 1995
Gambie / 21 juillet 1998 Sénégal

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription
19 septembre 2001
2 demandes
14 mai 2004

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*

Brève description

Quatre grands groupes de cercles mégalithiques représentent une concentration extraordinaire de plus de 1 000 cercles de pierres dressées et de monuments alignés répartis sur un territoire de 100 km de large sur 350 km de long le long du fleuve Gambie. Ensemble, les quatre sites - Sine Ngayène, Wanar, Wassu et Kerbatch - comportent 93 cercles et de nombreux tumuli, dont certains ont été fouillés et ont révélé un matériel archéologique que l'on peut dater entre le III^e siècle av. J.-C. et le XVI^e siècle apr. J.-C. Les cercles de pierres de latérite soigneusement taillées et leurs tumuli associés présentent un vaste paysage sacré qui s'est constitué sur plus de 1 500 ans et rendent compte d'une société prospère, pérenne et hautement organisée.

ACTIONS

Antécédents Cette proposition d'inscription est une version révisée d'une proposition d'inscription de cinq sites. Les cercles mégalithiques préhistoriques de Gambie soumise en 1995 par la Gambie à la 20^e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial UNESCO, 1996 et différée afin de permettre la mise en place de mesures de

protection, le développement de plans de gestion et la définition de zones tampon

Date de la mission d'évaluation technique 9-15 novembre 2005

Date de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie Aucune

Consultations L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique

Littérature Thilmans, G., Descamps, C., Khayat, B. *Protohistoire du Sénégal* Dakar, 1980. Bocoum H., *Archéologie du Sénégal* Les cultures protohistoriques in L'Archéologie en Afrique de l'Ouest, Sahara et Sahel, CRIAA, 2000

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS 15 janvier 2006

LE BIEN

Description

Le bien proposé pour inscription est composé de quatre groupes de cercles de pierres dressées et leurs tumuli associés qui représentent une vaste concentration de monuments mégalithiques qui s'étend sur environ 350 km le long du fleuve Gambie et ses affluents et sur 100 km au nord jusqu'à la rivière Saloum, à l'est jusqu'à Tambacounda et à l'ouest jusqu'à Kaolack.

Au total, quelque 1 987 sites ont été identifiés, qui comportent 1 053 cercles de pierres levées regroupés en plusieurs ensembles et comprenant environ 29 000 pierres sur un vaste territoire de 35 000 km². Les pierres formant les cercles ont été extraites à l'aide d'outils de fer des carrières de latérites proches, et soigneusement taillées en colonnes presque identiques, de section soit cylindrique soit polygonale, d'une hauteur moyenne de 2 m et pesant jusqu'à 7 tonnes. Chaque cercle comprend entre 8 et 14 pierres dressées pour un diamètre de 4 à 6 mètres. Parfois, les cercles sont associés des colonnes isolées ou des alignements. Certains cercles sont composés de deux cercles concentriques de pierres.

Tous les cercles se trouvent à proximité de tumuli, d'un type connu dans une région allant des montagnes de Mauritanie au nord jusqu'au Mali à l'est. Plusieurs tumuli ont été fouillés et ont révélé quelques sépultures uniques mais surtout des sépultures multiples et, apparemment, simultanées et accompagnées de sacrifices.

Quatre groupes de cercles de pierres dans la partie ouest, où les vestiges sont le plus densément concentrés, ont été proposés pour inscription parce qu'ils illustrent bien la profusion des vestiges.

La superficie totale des quatre sites est de 9,85 ha. Bien que chaque site soit entouré de terres agricoles non bâties, une zone tampon a cependant été définie. Celle-ci consiste en une bande périphérique de 200 m autour de chacun des

quatre sites La superficie totale des sites et de leur zone tampon est de 110,05 ha

Les groupes de sites proposés pour inscription sont les suivants :

- Complexe de Sine Ngayène
- Complexe de Wanar
- Complexe de Wassu
- Complexe de Kerbatch

Chacun est étudié son tour :

Complexe de Sine Ngayène

Le complexe de Sine Ngayène est le plus grand site de la zone Il comprend 52 cercles de pierres dressées, dont un cercle double La majorité des cercles est disposée sur une ligne courant du sud-est au nord-ouest avec trois groupes de cercles au nord-est et trois autres au sud-ouest Au total, on compte 1102 pierres taillées, dont beaucoup sont aujourd'hui tombées ou cassées

environ 1 km l'est se trouve la carrière non incluse dans la proposition d'inscription d'o furent extraits les monolithes et où l'on a retrouvé les traces d'extraction d'environ 150 pierres

Trois zones ont été fouillées dans les années 1970 par Thilman et Descamps Plus récemment des travaux ont été entrepris par Holl et Bocoum, qui ont établi que les sépultures uniques semblaient précéder dans le temps les sépultures multiples associées aux cercles de pierres

Le site est entouré d'une clôture élevée en 2004 au moment où a été mis en place un bâtiment d'accueil des visiteurs

Complexe de Wanar

Wanar comprend 21 cercles de pierres, dont un double cercle Le site contient 9 pierres lisses ou pierres bifides comportant parfois une pièce placée en entretoise entre les deux parties

De nombreuses pierres sont tombées et il existe des plans pour les redresser après la réalisation de fouilles appropriées voir ci-dessous

Le site n'a pas encore été fouillé Il est entouré d'une clôture marquant la limite du bien proposé pour inscription

Complexe de Wassu

Wassu comprend 11 cercles et leurs pierres frontales associées Plusieurs fouilles ont été effectuées, les plus récentes datant de la campagne Anglo-Gambienne sur les cercles mégalithiques de 1964-1965, conduite par Evans et Ozanne Les découvertes des sépultures ont permis de dater les monuments entre 927 et 1305 Apr J -C

environ 200 m l'est du site se trouve une carrière qui semble avoir été utilisée pour l'extraction des mégalithes du site

Le site est entouré quatre constructions rondes, faites à l'image des maisons traditionnelles, abritent un musée et les locaux d'accueil des visiteurs

Complexe de Kerbatch

Ce site comporte neuf cercles, dont un double Le site possède une pierre bifide, la seule connue dans la zone

Plusieurs bâtiments circulaires construits dans les matériaux utilisés localement servent à l'accueil des visiteurs et au logement d'un gardien

Historique

Bien que les cercles de pierres aient fait l'objet de recherches depuis plus de 100 ans et que les sites proposés pour inscription aient été fouillés en plusieurs endroits, de plus amples informations pourraient expliquer l'ensemble de la zone mégalithique

Les matériels trouvés lors des fouilles archéologiques suggèrent que les sépultures datent essentiellement du premier et du début du second millénaire après J-C Toutefois, la relation entre les tumuli et les cercles de pierres n'est pas encore entièrement établie Il reste à déterminer si les sépultures sont antérieures aux cercles, si elles sont contemporaines ou si même les cercles ont précédé les sépultures

Les fouilles réalisées par Tholmans et son équipe ont été publiées en 1980 et celles de Galley et de son équipe, en 1982 Les fouilles ont été reprises par Lawson en Gambie en 2002 et par Hall et Bocoum en 2001-2004 au Sénégal

Certaines carrières ont été identifiées, bien qu'aucune ne soit intégrée dans la zone proposée pour inscription Néanmoins, seul un très faible nombre de mégalithes peut être relié à une source

Les fouilles archéologiques des sépultures semblent révéler un ordre moins rigoureux Elles mettent au jour des sépultures de masse, avec des corps jetés au hasard dans les tombes, suggérant soit une épidémie soit une sorte de sacrifice

Le peuple Manding qui vit actuellement dans une grande partie de la zone mégalithique semblent avoir investi la région au XVIe siècle, après la construction des mégalithes, et ne semble donc pas être lié aux bâtisseurs mégalithiques

Protection et gestion

Dispositions légales

Les deux sites de Gambie, Wassu et Kerbatch, ont été classés monuments nationaux en 1995 Le Centre national des Arts et de la Culture NCAC contribue au développement dans les zones protégées, assisté au niveau

régional par le Comité culturel régional. Les deux sites du Sénégal, Sine Ngayène et Wanar, ont été classés monuments nationaux en 1978. Cela les protège de toutes conséquences irrémédiables et toute démolition, transformation ou restauration est soumise à l'autorisation du ministère de la Culture.

La zone tampon qui entoure chacun des quatre sites autorise les activités agricoles mais interdit les constructions. Le décret correspondant a été accepté par les chefs du district en décembre 2004.

Structure de la gestion

Chacun des États est propriétaire des sites situés sur son territoire.

En Gambie, l'autorité de gestion revient à la Division des Musées et des Monuments du NCAC. La gestion quotidienne des deux sites est confiée aux gardiens et employés du site qui se réfèrent aux conservateurs et responsables des monuments.

Au Sénégal, la Direction du patrimoine Culturel (DPC), placée sous l'autorité du ministère de la Culture et du Patrimoine Historique, est responsable de la gestion des deux sites. Une commission technique indépendante dirigée par le ministère de la Culture et du Patrimoine Historique est responsable du contrôle des autorisations des nouvelles interventions sur les sites du patrimoine national. Au niveau régional, les centres culturels régionaux assistent le ministère dans son travail auprès des organisations locales pour prendre en compte les spécificités locales et coordonner les efforts des organes d'État chargés de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement.

La population vivant en proximité des sites et leurs représentants, ainsi que les enseignants des écoles, les associations de la jeunesse et les associations de femmes sont tous impliqués dans la préparation du dossier de proposition d'inscription et dans le plan de gestion.

Le plan de gestion a été préparé conjointement pour les quatre sites. Il est le fruit d'un travail collectif : 58 personnes ont participé à l'élaboration du plan.

Des programmes éducatifs de destination des écoles locales commencent à être mis en place et une association, les Amis des cercles de pierres, a été constituée pour travailler à la conservation et la promotion des mégalithes au bénéfice des populations locales.

Ressources

En Gambie, chaque site est doté d'un gardien et d'un agent chargés d'assurer la sécurité, l'entretien et les visites au quotidien.

Au Sénégal un gardien est employé à plein temps. Sine Ngayène et Wanar n'y a pas encore de personnel permanent mais il est prévu d'en engager une fois que la clôture de protection aura été mise en place. Les dépenses d'entretien des deux sites de Gambie sont financées par le NCAC. Tous les revenus provenant de la vente des billets aux visiteurs et de la vente de livres, etc. sont remis au

NCAC. Des financements extérieurs ont permis le développement de petits musées sur site.

Au Sénégal, les travaux de construction des clôtures et des bâtiments d'accueil des visiteurs ont été financés par le gouvernement central.

Actuellement, le nombre de visiteurs est très faible. L'accès est difficile pendant la saison des pluies et même pendant la saison sèche les visiteurs sont rares. Néanmoins, la communauté locale de Ngayène a commencé à construire une maison pour l'accueil des touristes afin de valoriser les ressources culturelles.

Justification des inscriptions nationales et internationales

Les quatre sites sont proposés pour inscription en tant que sites représentant la zone mégalithique de Séné-gambie qui est :

- remarquable par ses milliers de pierres de latérite soigneusement taillées et érigées en cercles
- spécifique à la région, n'ayant pas de lien ni d'équivalent avec d'autres sites mégalithiques en Afrique ou ailleurs dans le monde
- semble représenter une vaste nécropole pour un groupe culturel particulier qui traduit une perception originale de la mort

ÉVALUATION

État de conservation

État de conservation

Aucun des sites n'a été l'objet d'actions de conservation. L'état de conservation de la plupart des cercles est bon. Quelques mégalithes sont tombés, d'autres ne sont plus d'aplomb, mais il y a eu peu de vols de pierres sur les sites.

Protection et gestion

Les communautés rurales sont fortement impliquées dans la gestion des sites.

Une association, les Amis des cercles de pierres, a été constituée en Gambie pour travailler à la conservation et la promotion des mégalithes au bénéfice des populations locales.

Dans le but d'améliorer la compréhension de l'importance de la zone mégalithique dans son ensemble, la civilisation mégalithique est aujourd'hui enseignée dans les écoles et les collèges du Sénégal et de la Gambie.

Les quatre sites sont désormais entourés de clôtures, ce qui permet un contrôle global des sites et en interdit l'accès au bétail. L'exclusion du bétail entraîne un problème de prolifération de la végétation autour des pierres pendant la saison humide qui n'est pas encore entièrement résolu. En

Gambie, il a été possible de faire des plantations croissance lente comme le soja et cette approche est l'étude au Sénégal

- Délimitation

Les délimitations proposées entourent les quatre ensembles de cercles de pierres de manière appropriée. Ces quatre ensembles ont été choisis pour représenter l'ensemble de la zone géographique mégalithique, sa densité et sa complexité. Ainsi, Sine Ngayène, avec ses 52 cercles, est le plus grand ensemble et les autres cercles comportent des éléments représentatifs caractéristiques comme la pierre lyre et les cercles doubles.

Les sites des carrières, d'où furent extraites quelques-unes des pierres, sont exclus des propositions d'inscription. L'ICOMOS considère qu'il serait souhaitable de les protéger en tant qu'éléments annexes des sites proposés pour inscription.

analyse des risques

Les monolithes sont ou ont été soumis aux menaces suivantes :

- Bétail

Les monolithes sont disséminés dans un paysage agricole et se trouvent au milieu de champs qui, pendant les mois d'hiver, sont des terres de pâturage. Pendant la saison humide, les grands animaux s'appuyant sur les pierres peuvent les desceller du sol. Les sites proposés pour inscription ont été clôturés afin de prévenir tous dommages supplémentaires.

- Brûlis

À certaines époques de l'année, la végétation et les chaumes sont brûlés, ce qui constitue un risque pour les mégalithes.

- Érosion due à l'eau

Selon les strates dont les mégalithes sont extraits, certaines pierres présentent des micro-fissures dans lesquelles l'eau pénètre, pouvant entraîner l'éclatement de la roche. Cela n'est cependant pas un problème majeur.

- Visiteurs

Le nombre des visiteurs étant actuellement faible, il est possible de gérer ces petits nombres avec un personnel réduit. Il serait souhaitable de mettre en place des comités locaux afin de fournir un soutien supplémentaire au personnel et encourager l'engagement des communautés locales.

- Manque de connaissance

Le nombre exceptionnellement grand de mégalithes dans une région aussi étendue tend à banaliser ces monuments. En isolant les quatre sites proposés pour inscription et en définissant leur identité, on contribuera à faire connaître leur importance. Mais il reste à donner du corps et de la

matérialité aux sites dans l'ensemble de la zone mégalithique.

Authenticité et intégrité

Authenticité

Les cercles de pierres s'insèrent dans un paysage agricole et les interventions dans le paysage ont été peu nombreuses. Un très petit nombre de pierres a été retiré. Quelques sites de sépultures ont été fouillés puis remblayés. Ces perturbations restent minimales. L'authenticité globale des quatre sites est intacte.

Intégrité

L'intégrité des quatre sites proposés pour inscription ne peut être évaluée qu'en tant que partie d'un plus vaste ensemble culturel unifié. Les complexes proposés pour inscription conservent leur intégrité en termes d'association spatiale des cercles, des mégalithes individuels et des tumuli qui les composent. Les croyances spirituelles associées aux pierres par les communautés locales contribuent à protéger leur intégrité.

Proposition comparative

L'analyse comparative de la proposition d'inscription concerne les cercles de pierres plutôt que les monuments mégalithiques en général. Par la taille, le complexe mégalithique Sénégalais avec ses 1 053 cercles de pierres et un total de 28 931 monolithes est le plus grand complexe connu au monde. Ce sont les traditions sophistiquées du travail de la pierre qui font la spécificité de ce complexe par rapport à d'autres sites qui comportent des cercles de pierres. Chacun des monolithes a été taillé en forme de colonne à l'aide d'outils de fer, donnant aux cercles une grande unité.

Le nombre et la densité des monuments et la qualité de l'extraction et du travail de la pierre suggèrent une société hautement organisée et structurée qui avait la capacité technique et le pouvoir de mobiliser des forces importantes pour effectuer le travail d'extraction massive, le transport et la construction pendant de nombreux siècles.

Contrairement à ceux d'Europe, les cercles de pierres de Sénégal ne sont pas des monuments isolés situés sur des collines ou des lieux surélevés pour être vus de loin afin de renforcer leur importance spirituelle. Ils sont éparpillés le long des rives du fleuve et ont apparemment toujours été entourés de champs et de villages.

La proposition d'inscription ne concerne que quatre sites qui représentent la totalité du complexe mégalithique. Néanmoins, l'un d'entre eux, lui seul, Sine Ngayène, avec ses 52 cercles de pierres, est comparable à d'autres vestiges de cercles de pierres dans le monde. Même s'il apparaît souhaitable que plus de quatre sites soient proposés pour inscription de manière à protéger l'extraordinaire richesse de l'ensemble, les quatre sites représentés de façon appropriée les caractéristiques clés de l'ensemble.

écl aration énérale

Les quatre complexes mégalithiques proposés pour inscription ont une valeur universelle exceptionnelle car :

- ils représentent une tradition de construction monumentale mégalithique sur une vaste superficie, manifeste sur plus de 1 000 cercles de pierres répartis le long de la vallée d'un des principaux fleuves d'Afrique
- ils sont le produit d'une société hautement organisée et prospère, dont les traditions de constructions de cercles de pierres semblent avoir persisté dans certaines zones sur plus d'un millénaire

valuation des crit res

Le site est proposé pour inscription sur la base des critères i, iii et iv :

Crit re i : Les quatre sites sont proposés en tant que chefs d'uvres du génie créateur humain la lumière des techniques de travail de la pierre précises et habiles, mises en uvre pour la production de colonnes individuelles

Bien que les recherches sur l'histoire et la signification de ces sites soient encore en cours et que l'on ignore encore s'ils ont été disposés pour un effet visuel ainsi que pour des besoins rituels et cérémoniels, le résultat montre des monuments d'une grandeur et d'un savoir-faire impressionnants qui méritent l'application de ce critère L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère

Crit re iii : Ce critère est proposé dans ce sens que l'accumulation de cercles de pierres représente une tradition culturelle très originale qui aujourd'hui a disparu. Bien que des recherches restent faire pour mieux comprendre les sociétés qui ont construit ces cercles de pierres, on peut cependant affirmer que la préservation physique d'un si grand nombre de cercles est une manifestation unique de construction et de pratiques funéraires qui ont persisté pendant plus d'un millénaire dans un vaste paysage qui rend compte d'une société sophistiquée et productive L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère

Crit re iv : La proposition d'inscription déclare que le paysage de cercles de pierres illustre de manière spectaculaire la maîtrise d'outils de fer. Des sites d'extraction par fusion du fer associés aux mégalithes ont été étudiés et sont datés du début du premier millénaire au nord des zones proposées pour inscription. Les cercles de pierres pourraient être une manifestation précoce du travail du fer, mais des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour vérifier cette hypothèse et justifier ce critère L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié

RECOMMANDATIONS

R co nd tions

La valeur universelle exceptionnelle des quatre sites proposés pour inscription est liée leur représentativité de la vaste zone mégalithique qui, en termes de taille, de cohérence et de complexité, semble être sans équivalent dans le monde

Bien que soutenant l'inscription des quatre sites sur la Liste du patrimoine mondial, l'ICOMOS recommande que ceux-ci soient considérés comme les premiers d'une inscription en série qui sera étendue par la suite pour inclure une zone mégalithique bien plus importante. L'ICOMOS recommande aussi que les cercles insérés dans leur paysage soient considérés comme des paysages culturels assortis si possible de régimes de gestion appropriés afin que les activités agricoles soient compatibles avec les monuments. L'ICOMOS recommande enfin qu'une stratégie de recherche non-interventionniste soit mise en place qui engloberait l'enregistrement des traditions orales liées aux cercles de pierres, la collecte de données sur les sites de métallurgie du fer, les carrières utilisées pour l'extraction des mégalithes, d'autres structures bâties associées, telles que des drains en pierre, et, si les ressources le permettent, la réalisation d'un relevé précis du site avec la production d'un plan détaillé de l'ensemble de la zone mégalithique

R co nd tion conc rn nt 'inscription

L'ICOMOS recommande que les cercles mégalithiques de Sénégal, République de Gambie et République du Sénégal, soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *crit r s i t iii* :

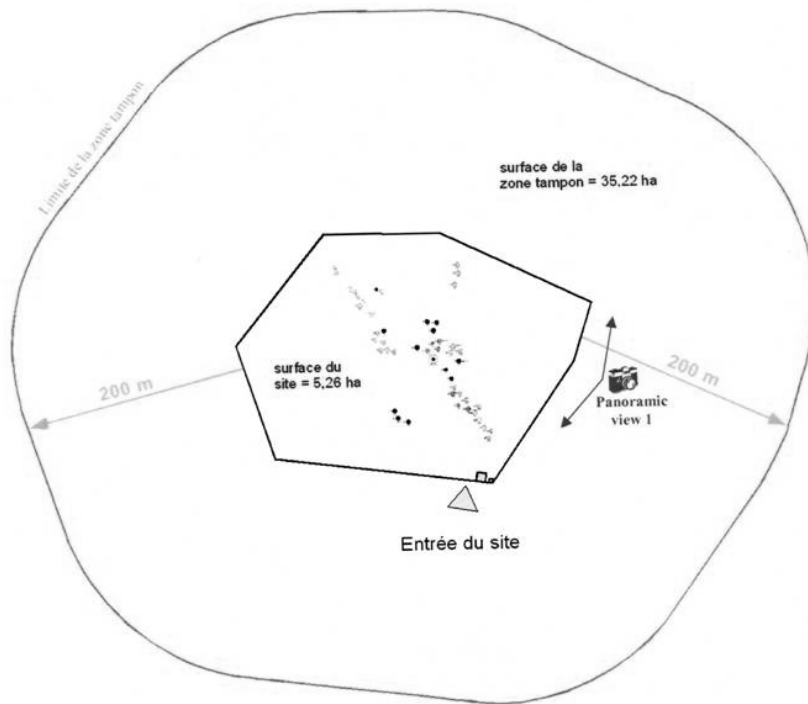
rit r i : Les pierres individuelles finement travaillées témoignent d'une technique précise et expérimentée et contribuent l'ordre et la grandeur imposante de l'ensemble des cercles de pierres

rit r iii : Les cercles de pierres proposés pour inscription représentent la totalité de la zone mégalithique dans laquelle la présence d'une si grande quantité de cercles est une manifestation unique de constructions et de pratiques funéraires qui persistent pendant plus d'un millénaire sur une zone géographique étendue et qui reflète une société productive et sophistiquée

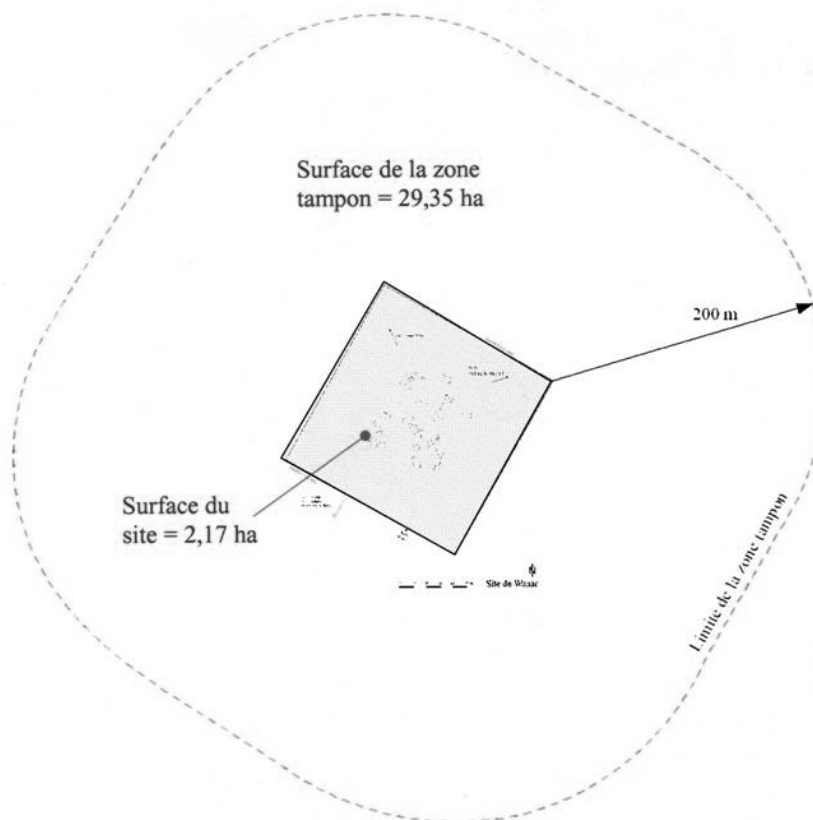
L'ICOMOS encourage les États parties envisager l'extension de la proposition d'inscription afin d'y inclure les sites des carrières

L'ICOMOS recommande aussi que les États parties envisagent la proposition d'inscription d'autres sites dans le cadre d'une proposition d'inscription en série de paysages culturels afin de valoriser une plus grande partie du paysage mégalithique de Sénégal

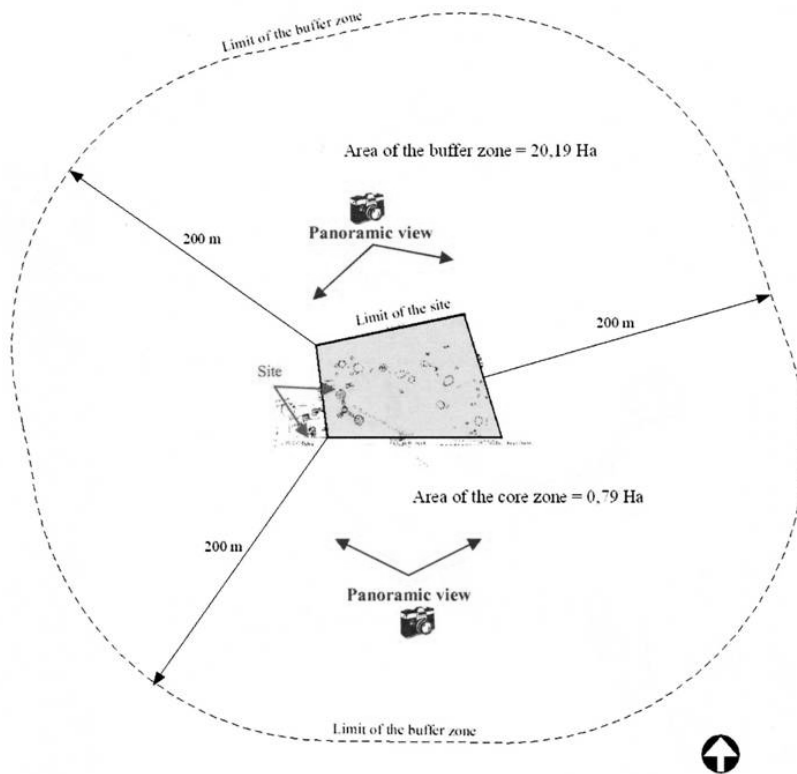
L'ICOMOS recommande enfin qu'une stratégie de recherche soit mise en place afin de traiter la question des associations avec les cercles de pierres et d'établir un relevé plus détaillé de la zone mégalithique



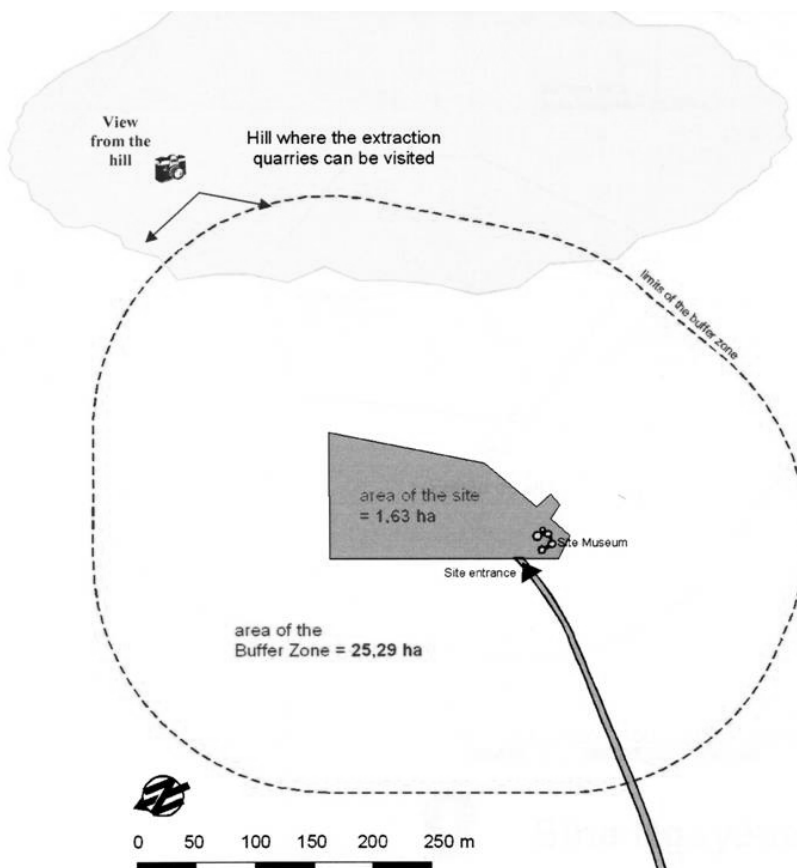
Plan indiquant les délimitations de Sine Ngayène



Plan indiquant les délimitations de Wanar



Plan indiquant les délimitations de Kerbatch



Plan indiquant les délimitations de Wassu



Ngayène, cercle double



Wanar, pierres Lyre



Wassu



Kerbatch, pierre bífide

Aapravasi Ghat à Maurice

No

IDENTIFICATION

État partie : République de Maurice
Bien proposé : Aapravasi Ghat
Lieu : District de Port-Louis
Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 31 janvier 2005
Inclus dans la liste indicative : 28 juillet 2003

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un site.

Brève description :

L'Aapravasi Ghat, à Port-Louis, est le site où commença dit-on la diaspora moderne des travailleurs sous contrat ou « engagés ». En 1834, le gouvernement britannique choisit l'île de Maurice pour en faire le premier site de sa « grande expérience », l'utilisation de travailleurs « libres » plutôt que d'esclaves. Entre 1834 et 1920, presque un demi-million de travailleurs sous contrat arriva d'Inde à l'Aapravasi Ghat pour travailler dans les plantations sucrières de Maurice, ou pour être transférés de là à l'île de la Réunion, en Australie, en Afrique australe et en Afrique de l'Est ou dans les Caraïbes.

Les bâtiments de l'Aapravasi Ghat sont l'une des premières manifestations et les plus explicites de ce qui devait devenir par la suite un système économique mondial.

ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription. Des informations supplémentaires envoyées par l'État partie ont été reçues le 14 février 2006.

Date de la mission d'évaluation technique : 2-5 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : Aucune

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur la gestion du patrimoine archéologique et sur le patrimoine bâti partagé.

Littérature : Anderson, Clare, *Convicts in the Indian Ocean. Transportation from South Asia to Mauritius 1815-53*, London, 2000 ; Carter, Marina, *Servants, Sirdars & Settlers, Indians in Mauritius, 1834-1874*, Delhi/New York, 1995 ; Carter, Marina, *Voices from Indenture: Experiences of Indian Migrants in the British Empire*, Leicester, 1996 ; Kale, Mahdavi, *Fragments of Empire: Capital, Slavery, and Indian Indentured Labor in the British Caribbean, Philadelphia*, 1998 ; Chowdhury, Amitava, *The Aapravasi Ghat, Past & Present: Archaeological Investigations*, Port Louis, 2003.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 10 avril 2006

LE BIEN

Description

L'Aapravasi Ghat est le site où 450 000 travailleurs sous contrat ou « engagés » venus d'Inde posèrent pour la première fois le pied à Maurice entre les années 1830 et 1920, représentant l'une des vagues d'immigration marquantes de l'histoire.

Installé dans la baie de Trou Fanfaron, dans la capitale de Saint-Louis, l'Aapravasi Ghat est un ensemble constitué des ruines de trois édifices en pierre datant des années 1860, bâti sur le site d'un précédent dépôt d'immigration. Les bâtiments qui subsistent représentent moins de la moitié de ceux qui existaient dans les années 1860.

Le site proposé pour inscription, étroitement articulé autour des bâtiments, couvre 1 640 mètres carrés. Il est entouré d'une zone tampon, partie intégrante de la ville à l'essor rapide et d'un port animé.

Les 28,9 hectares de la zone tampon sont divisés en deux parties : une zone 1 de 2,9 hectares, entourant la zone proposée pour inscription, et une zone 2 plus grande, de 26 hectares, qui encercle la zone 1.

L'abolition de l'esclavage dans les colonies européennes au XIXe siècle incita les propriétaires de plantations tropicales du monde entier à rechercher de nouvelles sources de main d'œuvre humaine, bon marché et efficace. En 1834, le gouvernement britannique inaugura ce qu'on appela « la grande expérience », un système de travail sous contrat conçu pour attirer de la main d'œuvre dans les colonies britanniques. Ils envisagèrent au départ de faire venir des travailleurs de Chine, mais se tournèrent ensuite vers l'Inde, où certains États connaissaient une grande dépression économique. Les Indiens furent transportés en tant que travailleurs « engagés » sous contrat dans les plantations de l'Empire britannique pour remplacer les esclaves africains.

Le travail sous contrat ou « engagisme » existait déjà auparavant, par exemple pour inciter des colons britanniques, essentiellement, à émigrer dans le Massachusetts au XVIIe siècle, puis ensuite dans le

premier peuplement de la colonie du Cap dans les années 1820. Cependant, c'était alors à une échelle qui n'avait rien de commun avec celle qui se développa après l'abolition, en 1834.

L'île Maurice fut choisie comme le premier site d'accueil de ces nouveaux travailleurs sous contrat ou « engagés » en 1834, car on la percevait comme une économie de plantation en pleine expansion, contrairement aux producteurs sucriers « épuisés » des Antilles, et aussi du fait de sa proximité avec l'Inde.

Les propriétaires des plantations se procuraient de la main d'œuvre à bas prix sur le sous-continent indien, grâce à des arrangements avec les autorités coloniales. Les hommes et les femmes recrutés devenaient des travailleurs sous contrat ou « engagé », ainsi baptisés parce qu'ils étaient obligés de signer des contrats de travail valables un certain nombre d'années en échange d'un salaire de base ; ils étaient également nourris et logés.

Ce système s'étendit rapidement à d'autres pays, et des travailleurs sous contrat ou « engagés » venus d'Inde, d'Afrique, d'Asie du sud-est, de Chine et de Mélanésie émigrèrent pour travailler dans les plantations de cacao et de sucre des colonies britanniques, françaises et hollandaises, par exemple à Trinidad et en Guyane dans les années 1840, en Afrique du Sud dans les années 1860, au Suriname dans les années 1870 et à Fidji dans les années 1880. À l'époque de l'abolition officielle du système en 1918, deux millions de personnes environ avaient ainsi été transportées dans le monde ; on recensait presque un demi-million d'immigrants indiens à Maurice, un quart de million en Guyane, plus de cent mille dans le Natal et à Trinidad, et un nombre non négligeable à Fidji, en Guadeloupe, à la Réunion, en Jamaïque et en Afrique de l'Est.

À Maurice, la majorité des travailleurs « engagés » furent recrutés en Inde du Nord, particulièrement dans le Bihar et les provinces du nord-ouest comme l'Uttar Pradesh, bien qu'ils soient venus en plus petits nombres des districts de Tamil et de Telugu d'Inde du Sud. Durant les presque 90 ans que dura ce système, les autorités britanniques en Inde firent transiter environ 1,2 million de travailleurs « engagés » via des dépôts d'émigration.

Aujourd'hui, 68 % environ de la population mauricienne, qui s'élève à 1,22 million d'habitants, est d'origine indienne.

Le système des travailleurs « libres » « engagés » visant à apporter une alternative viable au travail des esclaves, il faisait l'objet d'un examen attentif, et l'on conservait des archives détaillées sur toutes les procédures : recrutement, transport, affectation aux propriétés et historique de l'emploi, sans oublier les informations à caractère personnel sur les travailleurs. Les registres qui en résultèrent sont rassemblés dans les archives de l'immigration indienne de l'Institut Mahatma Gandhi, à Maurice (en dehors du bien proposé pour inscription). La base de données, qui couvre la totalité du demi-million d'immigrants, est d'une envergure, d'une exhaustivité et d'une qualité impressionnante.

Le bien fut nommé Aapravasi Ghat en 1987 ; ce nom signifie dépôt d'immigration en hindi. Littéralement, le mot ghat veut dire « interface » - dans ce cas entre la mer et la rive, ou entre l'ancienne vie et la nouvelle ; il marque la nature symbolique du site, porte d'entrée des ancêtres de plus de la moitié de la population actuelle de Maurice.

Le bien proposé pour inscription se compose des vestiges d'une séquence de construction qui s'étendit entre 1849 et 1865 sur le site des bureaux de l'immigration.

Le bien se compose des éléments suivants :

1. Vestiges de trois bâtiments adjacents :

- Porte d'entrée et hôpital
- Abris des immigrés
- Quartiers des services

2. Mur et escaliers du quai

3. Signification symbolique du site

Bâtiments :

- Porte d'entrée et hôpital

La porte cintrée en pierre qui subsiste fut construite en 1865 pour servir d'entrée secondaire au complexe. L'hôpital, édifice de plein pied adjacent à la porte, possède des claveaux et des habillages de fenêtre en pierre taillée, et des murs en maçonnerie de moellons enduits. En 2000, la toiture du bâtiment fut remplacée.

L'hôpital comprend sept salles adjacentes. D'après le plan de 1865, elles servaient de salle de garde, d'écurie, de remise, de cuisine des fonctionnaires, de salle opératoire, de salle commune et de salle du personnel. Il ne subsiste que peu de détails de l'intérieur, à part dans la cuisine.

- Abris des immigrés

Il ne reste plus de ces abris qu'un mur de pierre. À l'origine, le bâtiment comportait trois murs en maçonnerie de moellons irréguliers, avec un quatrième en planches de bois.

Dans la cour devant le bâtiment, des fouilles ont révélé les vestiges de la cuisine des immigrants et des quartiers des Sirdar (les chefs de bande).

- Quartiers des services

Les vestiges des bains et des cabinets destinés aux immigrants subsistent.

Mur et escaliers du quai

À mi-chemin des quartiers des services, des marches mènent au quai. Le mur du quai est fait de pierres taillées disposées d'après divers schémas, qui reflètent les différentes périodes de la construction du bâtiment. Cette volée de 14 marches rectilignes en pierre, par lesquelles devaient passer tous les nouveaux immigrants, est considérée comme la porte symbolique vers l'île. Les marches du quai ne donnent plus directement accès à l'eau,

des bandes de terres ayant été conquises sur la mer devant elles.

Le dépôt d'immigration, dans sa dernière forme, s'étendait à l'origine beaucoup plus loin à l'est, jusque sous ce qui est actuellement la station de bus et une route à deux voies (voir Histoire ci-dessous).

Signification symbolique du site

Le dépôt d'immigration et plus particulièrement les marches du quai, première chose que voyaient les nombreux immigrants arrivant d'Inde sur l'île Maurice, ont une signification symbolique très grande : ils représentent l'entrée dans une nouvelle vie, pleine d'espoir et de promesses pour certains, d'épreuves pour d'autres, et l'on peut y voir la commémoration de tous les nouveaux immigrants qui sont passés par là.

Histoire

En 1721, les Français ont pris officiellement possession de Maurice. Trou Fanfaron, qui bénéficie d'une situation protégée, est devenu de ce fait le point d'entrée des premiers colons français, qui commencèrent la construction de Port-Louis en 1732, utilisant pour ce faire de la main d'œuvre venue d'Inde, d'Afrique et de Madagascar. De grands remparts et un hôpital doté de quatre murs formant une enceinte carrée autour d'une cour comptèrent parmi les premières constructions. L'hôpital existe toujours dans la zone tampon.

L'arrière-pays de Trou Fanfaron devint le centre marchand cosmopolite de Port-Louis : au XVIII^e siècle, les travailleurs libres malgaches, africains et indiens s'y installèrent, rejoints au XIX^e siècle par des marchands venus d'Inde et de Chine. Un style d'architecture « mauricien » fit rapidement son apparition, avec des murs en pierre et en mortier de chaux ou en latanier, et des toits faits d'argamasse sur des bardeaux (une technique importée d'Inde) ou des feuilles de latanier. Le mortier de chaux comprenait du yaourt, des blancs d'œuf, du beurre et de l'huile de sésame, une recette toujours d'actualité et utilisée pour les travaux de restauration de l'Aapravasi Ghat.

À partir du milieu du XVIII^e siècle, des plantations de cannes à sucre firent leur apparition sur l'île, avec de la main d'œuvre esclave.

Au début du XIX^e siècle, les Britanniques étendirent leur influence dans l'Océan Indien. À la fin de 1810, ils marchèrent sur Port-Louis et les Français se rendirent. Sous la domination britannique, la production sucrière augmenta, Port-Louis fut transformé en port libre, des routes furent construites et le commerce prospéra. Avec l'abolition de l'esclavage en 1834, le gouvernement britannique introduisit le travail sous contrat ou « engagisme » pour maintenir l'offre de main d'œuvre, notamment pour les plantations de cannes à sucre. Des milliers de personnes commencèrent à affluer de l'Inde chaque année. Elles étaient initialement logées dans un dépôt à Port-Louis avant d'être dispersées dans les plantations.

Le site proposé pour inscription se compose des vestiges de ce dépôt. L'Aapravasi Ghat se trouve du côté oriental de la baie de Trou Fanfaron. L'histoire de l'accueil des travailleurs immigrants se décompose en trois grandes étapes.

La première s'étendit de 1834 à 1849, avec le début de l'immigration et le premier établissement du système de travail sous contrat. Il semble qu'il n'y avait pas à l'origine de dépôt d'immigration fixe, et plusieurs bâtiments à divers endroits de la baie servaient au débarquement des arrivants. Aux alentours de 1840, un bâtiment plus tard converti en hôpital de soins de la variole servait de dépôt d'immigration. On ignore sa situation exacte. En 1843, on trouve une référence écrite à l'utilisation de « vieux bâtiments de pierre », et ceux-ci ont été identifiés ; il s'agit d'une partie de l'hôpital militaire construit dans les années 1740. On sait que trois autres bâtiments au moins étaient également utilisés.

Le site de l'Aapravasi Ghat fut choisi en 1849. Un ancien bâtiment français construit avant 1775 existait alors sur le site, et il semble avoir formé le cœur des autres structures qui furent ajoutées par la suite. Le plan du site élaboré en 1849 montre les ajouts réalisés. Comme souvent avec les plans, on a du mal à savoir si tout ce qui est représenté a effectivement été construit. Le plan montre six bâtiments autour d'une cour, avec, adjacentes à l'ensemble, des marches en pierre descendant jusqu'au port. Très rapidement, il devint évident que les nouvelles structures ne pouvaient suffire à accueillir le nombre des arrivants. Il y avait parfois jusqu'à 1 000 hommes, femmes et enfants dans le dépôt en même temps. L'espace fut donc agrandi dans les années 1850, avec une nouvelle aire d'accueil créée. Des agrandissements supplémentaires furent approuvés en 1856.

En 1857, tout le terrain disponible était bâti. De nouveaux terrains furent donc rachetés, et les infrastructures du site améliorées par l'installation de cabinets, la pose de toitures en tuiles françaises plutôt qu'en fer blanc, pour améliorer l'isolation et la ventilation, et la construction d'un mur de quai le long du front de mer. Tout ceci était achevé en 1859. Le protecteur des immigrants décrit le complexe en détail dans son rapport de 1859. Il mentionne de grands édifices, dont certain avec des sols en bitume, des toits recouverts de tuiles et des murs faits en planche de bois, et déclare qu'on peut accueillir 600 personnes « sans le moindre problème ». Le nouveau dépôt, après ces améliorations, fut photographié en 1859.

Dans les années 1860, on apporta de nouveaux changements pour séparer les nouveaux immigrants et les anciens, et pour fournir des toilettes et des bains séparés. Tous les changements réalisés entre 1864-1865 sont documentés.

En 1864, la construction d'un chemin de fer coupa le dépôt d'immigration en deux, et des murs furent érigés le long des voies. D'autres modifications mineures suivirent jusqu'en 1923.

L'immigration de travailleurs « engagés » déclina dans les années 1870, pour cesser définitivement en 1923. Les bâtiments furent affectés à d'autres usages. Beaucoup survécurent jusqu'à la construction d'une gare routière

dans les années 1970 et d'une route (la nationale M2) dans les années 1980, traversant le site. D'autres furent démolis pour « nettoyer » la zone. Dans les années 1990, une partie du site fut aménagée en tant qu'espace commémoratif.

En 1865, le dépôt se composait des éléments suivants : bureau du gardien, cabinet de consultation, cuisines, bureau de l'immigration, abris des « sirdars », bureaux du gardien du dépôt et de l'économiste, abris des immigrants, cabinets et marches conduisant au quai. De ceux-ci, il ne reste plus que le bureau du gardien, le cabinet de consultation et les escaliers. On trouve des vestiges archéologiques des cuisines, des quartiers des « sirdars », ainsi que d'une partie des abris et des cabinets d'aisance des immigrants.

Dans les années 1980, des habitants déterminés du quartier menèrent une campagne de sensibilisation sur l'importance du site. On inaugura la tenue d'une cérémonie religieuse sur le site, chaque mois de novembre, en l'honneur de l'esprit Jehaji Bhai. Les vestiges furent proclamés monument national en 1987 et, en 1988, le site fut confié au ministère de l'Éducation, des Arts et de la Culture.

En 1999, un projet de rénovation des bâtiments restants et d'étude des vastes archives existantes vit le jour. En 2001, l'Institut Mahatma Gandhi entama des fouilles archéologiques. Ce projet suscita une certaine controverse, et l'on convint de la mise en place d'un cadre juridique de développement, qui entraîna la création, en 2001, de l'Aapravasi Ghat Trust Fund. Il s'ensuivit des travaux archéologiques plus intensifs, et un projet de suppression des travaux inappropriés réalisés dans les années 1990. En 2001, le nom du site changea : de dépôt d'immigration, il fut rebaptisé Aapravasi Ghat. Pour certaines tranches de la population de Maurice, ce changement a marqué l'association du site avec les Hindous plutôt qu'avec l'ensemble des travailleurs « engagés », dont certains n'étaient pas hindous mais musulmans.

Protection et gestion

Dispositions légales :

Le site de l'Aapravasi Ghat appartient au ministère des Arts et de la Culture.

La zone principale est protégée en qualité de monument national, aux termes de la loi sur le Fonds du patrimoine national de 2003 et de la législation antérieure. Celle-ci stipule l'obligation d'obtenir le consentement du Fonds du patrimoine national préalablement à la réalisation de tous travaux sur le site.

Les zones tampon sont sous le contrôle du Conseil municipal de Port Louis et sont régies par les réglementations générales qui s'appliquent à la zone au titre de la loi du gouvernement local.

Structure de la gestion :

La gestion courante du site est sous la responsabilité de l'Aapravasi Ghat Trust Fund. Le conseil d'administration de cet organisme réunit des représentants des principales institutions membres, comme par exemple le Fonds du patrimoine national, et des ministères des Arts et de la

Culture, du Tourisme et des Finances. Une équipe technique choisie au sein du conseil passe en revue tous les travaux réalisés sur le site.

Un plan de gestion préliminaire soumis avec le dossier de proposition d'inscription exposait un organigramme de gestion établissant les divers comités de gestion et de conseil, ainsi qu'un plan de dotation en personnel.

Un projet de plan de gestion plus détaillé a été soumis par l'État partie le 15 février 2006.

Il expose les plans municipaux existants tels que le plan directeur des autorités portuaires mauriciennes, 2002-2005, qui comprend le projet de développement de l'Aapravasi Ghat. Il détaille également les ressources allouées par le gouvernement mauricien à l'Aapravasi Ghat Trust Fund. Entre 2002 et 2005, 8 millions de roupies mauriciennes, soit environ 260 000 dollars US, ont été allouées.

Le plan détaille les besoins à traiter en termes de structure de la gestion et de protection juridique. Actuellement, il n'existe pas de dispositions nationales sur les sites du patrimoine mondial qui auraient un impact sur les décisions prises par les autorités locales. Le plan définit des objectifs afin d'établir une législation de soutien et de mettre en place une structure de gestion claire qui impliquerait un comité directeur et des comités du plan de gestion. Les autres objectifs comprennent le développement d'un plan de conservation détaillé, la nécessité de renforcer les liens avec la communauté locale dans la zone tampon et des infrastructures pour les visiteurs.

Le projet de plan a été diffusé pour une consultation de trois à quatre mois. Les fonds nécessaires à sa mise en œuvre n'ont pas encore été totalement identifiés.

Ressources :

Le ministère des Arts et de la Culture, qui a versé des fonds à l'Aapravasi Ghat Trust Fund pour les travaux récurrents et les projets, est la principale source de financement.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

C'est à l'Aapravasi Ghat que commença la diaspora moderne du travail sous contrat ou « engagisme ».

Le bien est unique en ce qu'il est le seul exemple subsistant d'un dépôt d'immigration pour cette diaspora mondiale, qui reflète le système que le gouvernement britannique instaura pour ses colonies.

Dans ce dépôt d'immigration, Maurice accueillit le plus important contingent de travailleurs sous contrat au monde.

ÉVALUATION

Conservation

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le site a fait l'objet d'un programme de restauration et de deux phases de fouilles archéologiques depuis 1999, l'objectif étant de supprimer les travaux paysagers réalisés au début des années 1990 pour rendre au site son aspect des années 1860.

Ainsi, en 2000, la toiture de l'hôpital fut remplacée de façon inappropriée, avec des matériaux modernes et une grande ouverture voûtée dans la remise fut fermée. Ce programme n'a pas été sans susciter quelques débats et controverses. L'une des difficultés réside dans l'absence de plan de conservation, de stratégie archéologique, d'autorisation officielle pour les travaux et de documentation détaillée de l'ensemble du processus.

Il est maintenant nécessaire de régulariser la situation par l'élaboration de plans et stratégies nécessaires et, quand cela est possible, l'obtention d'une autorisation rétroactive pour les travaux entrepris jusqu'alors.

État de conservation :

Le site est fragile. Beaucoup des preuves des structures d'origine viennent des vestiges archéologiques exposés, dont certains, comme par exemple les sols en asphalte et les segments de mortier de chaux, sont très friables. Il est impératif de conserver ce qui a été exposé ou remblayé. Lorsque des travaux sont entrepris pour rendre aux édifices leur aspect de jadis, si ce processus semble avoir fait l'objet d'une réflexion considérable, il n'en reste pas moins souhaitable de le justifier et de le documenter. Il convient de souligner dès le départ l'importance des marches, essentielles à l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle, de l'authenticité et de l'intégrité du site ainsi qu'à la définition de ses délimitations.

Protection et gestion :

Celle-ci stipule l'obligation d'obtenir le consentement du Fonds du patrimoine national préalablement à la réalisation de tous travaux sur le site, classé monument national. Il semblerait que cette disposition n'ait pas toujours été respectée en ce qui concerne les fouilles archéologiques récentes et la restauration des structures.

L'État partie doit prendre des mesures pour veiller à ce que, à l'avenir, l'Aapravasi Ghat Trust Fund respecte les dispositions de la législation couvrant le patrimoine national, et en particulier les dispositions concernant l'examen indépendant et le consentement du Fonds du patrimoine national avant la réalisation de travaux sur le site, et à ce que le Fonds du patrimoine soit informé des travaux pour lesquels son consentement n'a pas été demandé et en possède les archives.

Le plan de gestion préliminaire soumis avec le dossier de proposition d'inscription est en fait une liste des stratégies de gestion souhaitées, qui n'ont à ce jour aucune validité juridique et auxquelles on ne peut d'ailleurs en conférer aucune sous leur forme actuelle. Le plan expose un organigramme de direction, incluant divers comités de

gestion et de consultation, ainsi que le plan de dotation en personnel envisagé, mais il n'indique pas clairement quand et comment ceux-ci seront mis en place.

On note plusieurs problèmes qui doivent être traités par un plan de gestion, notamment :

- la nécessité d'une collaboration entre l'Aapravasi Ghat Trust Fund et le Fonds du patrimoine national ;
- la nécessité de développer une stratégie archéologique ;
- la mise en place d'un plan de conservation et de développement pour la zone tampon, en collaboration avec les autorités municipales de Port-Louis ;
- l'élaboration d'un plan touristique pour optimiser les ressources du site ;

Il faut traiter ces questions et mettre en place un cadre ferme de gestion du site.

- Délimitations

La zone tampon ne possède actuellement aucun statut juridique. Elle n'est protégée que par des engagements apparemment exclusivement verbaux du maire de Port-Louis et des autorités portuaires mauriciennes.

Au vu des pressions dues au développement, ce point est source d'inquiétude. Pendant la mission de l'ICOMOS, on a suggéré que la zone tampon soit régulée par le biais des dispositions de la section 14 de la loi d'urbanisme et de développement, ce qui imposerait l'amendement du plan d'aménagement urbain de Port-Louis. Il faudrait pour cela élaborer une stratégie appropriée de conservation et de développement de la zone tampon. L'État partie a accepté d'envisager cette possibilité, ainsi que de protéger en qualité de monuments nationaux quelque 90 structures de valeur que l'Aapravasi Ghat Trust Fund a identifiées dans la zone tampon.

Analyse des risques :

- Développement

La principale menace pesant sur la zone tampon et donc sur le cadre du site provient d'un développement urbain rapide. Tous les bâtiments situés immédiatement à l'ouest de la zone principale, s'ils sont pour la plupart protégés en qualité de monuments nationaux, sont vides et proches pour certains d'un état de ruines total. Au-delà de cette zone se trouve le nouveau projet urbain de bord de mer Caudan. Des plans ont récemment été soumis concernant l'extension de ce projet jusqu'à la zone située immédiatement à l'ouest de la zone principale. L'envergure et la hauteur des bâtiments proposés écraseront le site et pourraient avoir un impact sur les abords des marches du quai. Le plan inclut de surcroît la démolition pure et simple ou la modification radicale de plusieurs monuments nationaux. Des problèmes de conservation similaires prévalent également dans le centre historique de la ville, de l'autre côté de la M2. En l'absence d'un plan détaillé

convenu pour la zone tampon, il ne semble y avoir aucun mécanisme apte à contrer ces menaces de développement imminentes.

- Restauration

Comme nous l'avons dit plus haut, des menaces pèsent sur l'authenticité du site si les travaux sont entrepris sans plan convenu et sans les autorisations nécessaires.

- Pressions des visiteurs

Actuellement, le nombre des visiteurs est faible, 3 000 personnes environ en 2004, mais les autocars de touristes peuvent être difficiles à gérer si on a le souci de préserver les vestiges archéologiques exposés.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Sans documentation détaillée des travaux entrepris ces six dernières années, il est difficile d'en commenter l'impact sur l'authenticité. Il faut espérer que la régularisation des travaux effectués jusqu'alors permettra d'établir l'authenticité de ce qui reste. La suppression des ajouts indésirables des années 1990 devrait participer au renforcement de l'authenticité du site.

Intégrité :

Un plan détaillé du site daté de 1865 et découvert relativement récemment a permis de comprendre l'usage des vestiges. Il ne reste plus que la moitié de ce qui apparaît dans le plan de 1865, et peut-être seulement 15 % environ du site d'origine.

Il est évident que le site n'est pas intact. Ce qui reste ne peut donc que représenter le lieu où les immigrants arrivaient pour la première fois à Maurice.

Évaluation comparative

L'analyse comparative figurant dans le dossier explique que Maurice possède plus de témoignages physiques du travail sous contrat que n'importe lequel des nombreux autres pays où le programme du gouvernement britannique fut également développé. On trouve quelques vestiges de bâtiments sur l'île de la Réunion, à Trinidad, en Afrique du Sud (Durban). Il semble en revanche n'en rester aucune trace en Guadeloupe, en Jamaïque et en Guyane. Ces pays sont, ensemble, ceux qui ont accueilli le plus grand nombre de travailleurs « engagés ». L'Aapravasi Ghat Trust Fund met actuellement sur pied un inventaire global des monuments et des sites relatifs à l'immigration des travailleurs sous contrat.

Il convient de se pencher sur une question essentielle : dans quelle mesure ce système introduit par le gouvernement britannique fut-il un phénomène unique ? Il existait en effet bien avant le XIXe siècle. Il fut par exemple employé pour les immigrants venus s'installer depuis l'Europe dans les colonies d'Amérique du Nord aux XVIIe et XVIIIe siècles. Si le gouvernement britannique

organisa et documenta officiellement le travail sous contrat d'immigrants venus d'Inde pour travailler dans ses colonies de l'époque, dans le cadre de ce qu'il appela « la grande expérience », le système existait aussi sous forme informelle et non gouvernementale pour les travailleurs d'Inde émigrant au Sri Lanka et en Malaisie au XIXe siècle. De même, beaucoup d'émigrants de divers pays vinrent travailler sous contrat en Australie, et les Français et les Hollandais se servirent de ce même système pour approvisionner leurs colonies en main d'œuvre venue de Chine, de Java et de Mélanésie après l'abolition de l'esclavage.

La proposition d'inscription se concentre exclusivement sur les travailleurs sous contrat venus d'Inde pour travailler à Maurice dans le cadre du programme officiel du gouvernement britannique. Si l'on adopte cet axe plus étroit, il semble nécessaire de considérer l'étendue et la portée du programme dans son ensemble. Il apparaît qu'il reste certains vestiges de dépôts d'immigration dans trois pays au moins. Bien que Maurice ait été le premier pays à accueillir des travailleurs sous contrat, il ne conserva cette position que pendant une année, environ, avant que d'autres pays ne rejoignent le programme.

Il serait plus souhaitable de considérer globalement le système de travail sous contrat ou « engagisme » qui suivit l'abolition de l'esclavage au début du XIXe siècle. Il ne suffirait pas pour cela de considérer les programmes développés par le gouvernement britannique, mais aussi ceux des gouvernements français et hollandais, et d'autres migrations, comme l'arrivée de Chinois dans les Caraïbes pour travailler dans les plantations de cannes à sucre. Certaines migrations ont changé le cours de l'histoire, et une analyse de l'impact des diverses vagues de travail sous contrat dans le monde serait précieuse.

S'il convient de mettre en avant une inscription sur la Liste du patrimoine mondial pour reconnaître l'impact du travail sous contrat, il serait souhaitable de pouvoir considérer les propositions d'inscription comme illustrant l'effet global majeur du travail sous contrat dans de nombreux pays après l'abolition de l'esclavage, et de montrer comment beaucoup de ces vagues d'immigration ont « changé l'Histoire ».

En 2004, l'ICOMOS avait soutenu une demande d'assistance internationale soumise par l'État partie pour l'organisation d'un séminaire dont l'objectif était d'explorer la portée générale du travail sous contrat et d'étudier la possibilité d'une proposition d'inscription en série pour refléter ce phénomène.

Valeur universelle exceptionnelle

Évaluation des critères :

Ce site est proposé pour inscription sur la base des critères iv et vi :

Critère iv : Le site est mis en avant en tant que site possédant des vestiges uniques, qui illustrent la « grande expérience » du travail sous contrat ou « engagisme » initiée par le gouvernement britannique, et l'impact qu'elle

eut aux quatre coins du monde en termes socio-économiques.

D'autres gouvernements encouragèrent eux aussi le travail sous contrat, et il semble souhaitable de considérer les mouvements de population dans ce contexte plus vaste. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

Critère vi : Il est suggéré que le système du travail sous contrat marqua l'avènement d'un nouvel ordre économique mondial qui résonne encore aujourd'hui. C'est la diaspora mondiale des travailleurs sous contrat qui eut un effet si profond, Maurice n'étant qu'une partie de ce processus. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

RECOMMANDATIONS

Recommandations

La proposition d'inscription a mis en exergue le thème global du travail sous contrat au XIXe siècle, qui transporta des millions de gens de par le monde et eut une influence profonde sur le développement de nombreux pays.

Maurice fit partie de ce processus en ce qu'il fut le premier pays à faire l'objet de la « grande expérience » de la Grande-Bretagne. Beaucoup d'autres le rejoignirent ensuite, non seulement dans le cadre du programme britannique mais aussi dans le cadre de programmes similaires mis en œuvre par la France et la Hollande et de migrations informelles.

On suggère de lancer des recherches en collaboration avec l'Aapravasi Ghat Trust Fund, afin de considérer la diaspora globale des travailleurs sous contrat ou « engagés » et de faire et son impact.

Parallèlement, on recommande également que l'État partie complète le plan de gestion pour l'Aapravasi Ghat, en y incluant le développement et la conservation de la zone tampon et des stratégies archéologiques et touristiques, et qu'il régularise les travaux de restauration entrepris jusqu'à présent sur le site proposé pour inscription.

L'ICOMOS suggère également d'envisager le changement du nom de l'Aapravasi Ghat en Dépôt d'immigration, pour signaler l'importance du lieu pour les immigrants de toutes confessions.

Il est également suggéré de considérer la possibilité d'inscrire les archives impressionnantes et très détaillées de l'Aapravasi Ghat au registre Mémoire du Monde de l'UNESCO.

Recommandation concernant l'inscription

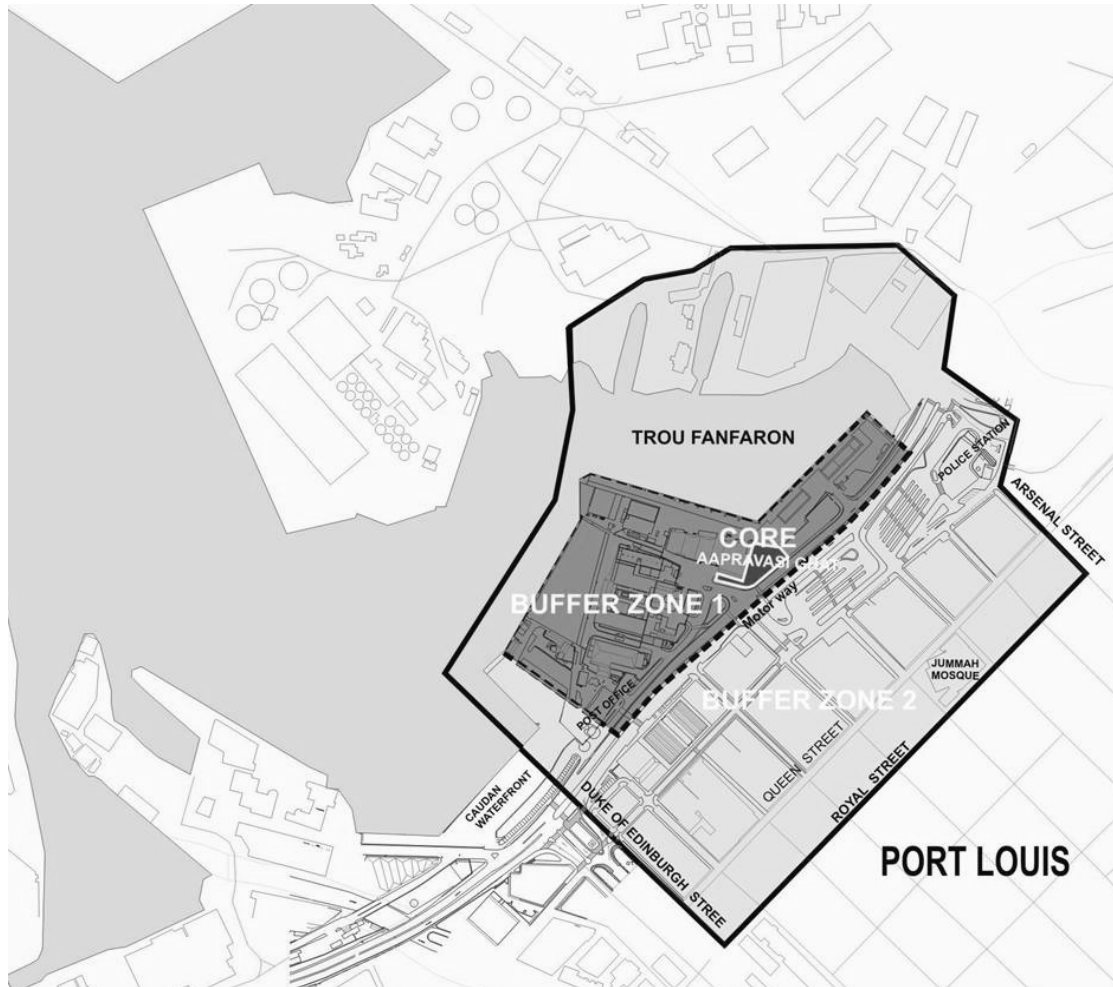
L'ICOMOS recommande que l'examen de l'Aapravasi Ghat, Maurice, sur la Liste du patrimoine mondial soit différé afin de permettre à l'État partie de :

- entreprendre des recherches sur le travail sous contrat, afin de prendre en compte l'envergure, la portée et l'impact de la diaspora des travailleurs sous contrat partout dans le monde.

L'ICOMOS suggère également d'envisager de changer le nom de l'Aapravasi Ghat en Dépôt d'immigration pour signaler l'importance du lieu pour les immigrants de toutes confessions.

L'ICOMOS suggère également d'envisager la possibilité d'inscrire les archives de l'Aapravasi Ghat au registre Mémoire du Monde de l'UNESCO.

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du bien



Bâtiments de l'hôpital



Quartier des immigrants

**II - PROPOSITIONS D'INSCRIPTION
DE BIENS CULTURELS
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

A – AFRIQUE

NOUVELLES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION

Harar u o Ét iopie

No re

IDENTIFICATION

tat partie Éthiopie

ien proposé Harar Jugol, la ville historique fortifiée

Lieu : Région de Harari

ate de réception par le Centre du patrimoine mondial 29 janvier 2004

nclus dans la liste indicative 25 avril 2001

ssistance internationale au titre du onds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription 14 août 2003 pour la préparation du dossier de proposition d'inscription d'origine Une assistance supplémentaire a été fournie par les autorités françaises pour la préparation du dossier de proposition d'inscription révisée

Caté orie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un ensemble Aux termes des *rientations devant uider la mise en uvre de la Convention sur le patrimoine mondial* 2 février 2005 , Annexe 3 15, ii, b , il s'agit d'une ville historique caractère évolutif exemplaire ayant conservé, parfois dans le cadre d'un site naturel exceptionnel, une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de son histoire

r ve description

Située l'est du pays, au sommet d'une colline de 1885 m d'altitude, la ville historique fortifiée de Harar Jugol est la capitale de la région administrative de Harari, en Éthiopie On trouve sur ce plateau de cha ne montagneuse, encerclé par le désert et la savane, de profondes gorges La zone proposée pour inscription se compose de l'ensemble de la ville historique fortifiée La zone est de forme arrondie, s'allongeant vers l'ouest L'axe est-ouest, sa longueur maximum, fait plus de 1 km, et l'axe nord-sud 700 m environ La zone tampon entoure la zone proposée pour inscription, avec un rayon variable Dans les temps modernes, la ville s'est plus particulièrement développée vers l'est depuis la ville fortifiée

ACTIONS

ntécédents sa 29e session, le Comité du patrimoine mondial Décision 29 COM 8B 21 a décidé de renvoyer l'État partie l'examen de la proposition d'inscription de Harar Jugol sur la Liste du patrimoine mondial sur la base

des critères culturels ii, iv et v afin de lui permettre de fournir des informations complémentaires détaillées sur :

a la révision du plan directeur qui devrait prendre en compte le projet de construction de la route et le développement de nouveaux logements afin de s'assurer que la conservation et la préservation sont complètement intégrées l'urbanisme

b les niveaux de protection de la zone proposée pour inscription

c les contr les, les niveaux de protection et la délimitation de la zone tampon élargie proposée

d un système de gestion défini ou des mécanismes de gestion qui permettent la ville de se développer de fa on durable tout en respectant sa valeur universelle exceptionnelle

e des informations archéologiques sur le bien

f la justification d'une éventuelle application des critères iv afin de mieux illustrer le caractère unique du type de maison Harari et v et

g l'étude d'impact des projets d'infrastructure

L'État partie a envoyé des informations complémentaires le 30 janvier 2006

ate de la mission d'évaluation tec ni ue 1-8 novembre 2004

ates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l' tat partie Aucune

Consultations L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les villes et villages historiques et sur l'architecture vernaculaire

Littérature Deux ouvrages viennent d'être publiés sur Harar Jugol : P Revault et S Santelli eds , *Harar une cité musulmane d'Et iopie*, Maisonneuve et Larose, 2004 Harari People National State et Ambassade de France *Cultural uide*, Addis Ababa, 2006 en amharique, anglais et français

ate d'approbation de l'évaluation par l' C M S 10 avril 2006

LE BIEN

D scription

La ville historique de Harar Jugol est située dans la partie sud de l'Éthiopie, l'extrême nord du bassin de la rivière *abi S ebele* La zone principale 48 ha du bien proposé pour inscription comprend la totalité de la ville fortifiée de Jugol La zone tampon constitue une zone de protection s'étendant sur environ 800 m au sud et 1700 m l'est tandis qu' l'ouest cette zone de protection est réduite une bande étroite limitée par la nouvelle ville de Harar

Harar Jugol est la quatrième des villes saintes de l'Islam, et constitue le centre d'une région islamique, au sein d'une

Éthiopie par ailleurs chrétienne Les Harari parlent une langue sémitique apparentée à l'arabe Harar Jugol a également été un puissant centre marchand La ville historique comprend une communauté traditionnelle vivante, formant un ensemble socio-environnemental complexe, où chaque élément a sa signification symbolique et/ou pratique La ville est au centre d'une zone agricole, avec laquelle elle entretenait jusqu'ici il y a peu des relations d'interdépendance Le nom *uol* fait référence au mur de défense, ainsi que la zone de la ville fortifiée Les habitants appellent également la ville *e* La zone agricole avoisinante est appelée *efae*, et les terres en jachère alentour *affa* plusieurs petits villages y sont installés

L'organisation sociale de la ville est gérée par deux systèmes traditionnels, distincts mais complémentaires :

a Les *afoca* sont des associations de quartier, formées d'hommes et de femmes, en comités séparés dotés chacun de leur propre structure et de leur propre organisation, et qui prennent part aux activités sociales comme les mariages et les funérailles

b En outre, le *juol* se divise en sept divisions *ebele* responsables de toutes les fonctions administratives

La ville historique est entourée de remparts dotés de six portes, dont la récente porte de Harar De ces portes partent les rues principales qui conduisent jusqu'au centre Les principales fonctions publiques sont concentrées dans la zone publique centrale, qui forme un triangle La rue principale venue de l'ouest, *mirra* élargie par l'administration italienne en 1936, conduit *ere Ma ala* le marché aux chevaux, la salle municipale et l'église orthodoxe Au sud-est de cette place se trouve *ider Ma ala* le marché central, et à l'est la mosquée principale *Mosue amia*, formant les trois pointes du triangle

Selon certains comptes-rendus historiques, les remparts de la ville, *uol* en harari, sont censés avoir été édifiés au XIIIe siècle Selon d'autres sources, ils remonteraient à l'époque de l'Emir Nur ibn al-Majid 1551-1568, désireux de protéger la ville contre la menace chrétienne Les murs ont été construits suivant la topographie, enfermant également les sources d'eau Les cinq portes historiques correspondaient aux routes principales vers la ville L'origine, cette dernière était elle-même divisée en cinq quartiers correspondant aux portes, mais cette division n'est plus en fonction

Les installations commerciales étaient essentielles au fonctionnement et à la survie de la ville La plupart des échoppes sont regroupées le long de la grand-rue de l'ouest au centre et dans les zones de marché : *ndinnya man et*, la rue *mirra*, *aras Ma ala* et *idir Ma ala* La porte du sud-ouest donne sur deux grandes zones de marché l'extérieur de l'enceinte de la ville

Harar Jugol, dotée d'une grande importance spirituelle, possède quantité d'édifices religieux On y trouve actuellement 82 mosquées et 102 sanctuaires, répartis partout dans la vieille ville Les plus anciennes mosquées remontent au Xe siècle La mosquée harari traditionnelle est un bâtiment aux formes simples On peut en distinguer trois types : le type traditionnel simple une salle de prière et une cour, les cinq grandes mosquées très similaires,

mais avec deux fois plus de piliers et les mosquées sanctuaires abritant quelques tombes On trouve également plusieurs tombeaux de saints, constitués d'éléments naturels ou construits de la main de l'homme

Harar Jugol compte trois types de maisons, dont la plus courante est la maison de ville traditionnelle Une unité est appelée *ekar* : elle se compose de trois salles au rez-de-chaussée, avec des aires de service dans la cour Un groupe de plusieurs unités est appelé *abad* Traditionnellement, ces ensembles servaient aux membres d'une même famille Aujourd'hui, des gens d'origine différente peuvent les partager Le second type se nomme la maison indienne, construite par des marchands indiens qui s'installèrent à Harar après 1887 La plupart de ces maisons sont bâties dans la partie la plus élevée de la ville Il s'agit de bâtiments rectangulaires simples, deux étages La véranda du premier, sur la façade avant, surplombe la rue ou la cour Elles sont couvertes d'un toit et sont plus élevées que la moyenne Une douzaine des plus importantes de ces maisons de marchands se trouvent au centre Le troisième type, dit combiné ou mixte, regroupe des éléments des deux autres

istoir

Les origines de Harar sont obscures, la tradition orale étant la principale source d'informations Selon un mythe, en juillet 1256, 405 cheikhs arrivèrent de la péninsule arabe et choisirent ce site pour fonder la cité D'après certaines sources, Harar serait née au Xe siècle, voire avant L'Islam a été introduit en Éthiopie au IXe siècle Trois mosquées de Harar ont été datées du Xe siècle *Mansur* et *arad Mu ammad bo* Jugol, et la mosquée *Mac ad* l'extérieur des remparts Entre 1277 et 1285, un seigneur voisin créa une coalition regroupant cinq principautés musulmanes À partir de 1285, le commerce fut aux mains des musulmans, et Harar devint un poste marchand essentiel

Au XVIe siècle, Harar prit sa forme urbaine actuelle et de 1520 à 1568, fut la capitale du royaume harari De la deuxième moitié du XVIe siècle au XIXe siècle, Harar était considéré comme un centre pour le commerce et l'enseignement islamique dans la Corne de l'Afrique Au XVIIe siècle, elle devint un émirat indépendant Néanmoins, ce fut une période de déclin, et la population tomba de 50 000 habitants à 12 000 environ

Du fait de sa réputation, Harar attira l'intérêt des Égyptiens, qui l'occupèrent de 1875 à 1885 Après cela, en 1887, Harar fut conquis par Ménélik, roi d'Asmaadin et plus tard empereur d'Éthiopie cette époque, la Grande Mosquée de Faras Magala fut détruite et remplacée par une église orthodoxe octogonale Ménélik ouvrit également dans les remparts la sixième porte et créa une nouvelle rue, sur l'axe est-ouest À la fin du XIXe siècle, un flux de marchands indiens s'installa, introduisant le type de la maison indienne et la version mixte de celle-ci

De 1938 à 1942, l'Éthiopie fut occupée par les Italiens Par la suite, du fait de divers problèmes dont une réforme agraire qui fit en fait diminuer la productivité de l'agriculture, l'Éthiopie et Harar avec elle connurent famine, guerre civile et déclin économique Après la fin de la dictature en 1991, on constata une légère amélioration, jusqu'à la guerre avec l'Érythrée Pour l'instant, Harar

Jugol doit reconstruire son économie sur la base d'un développement durable

Protection et gestion

Dispositions légales

En 1974, le DERG comité de coordination des forces armées entreprit de nationaliser la terre, ce qui entraîna une nouvelle division administrative de la ville et de la région, et une modification du droit foncier applicable aux terres et aux lieux d'habitation. La zone agricole entourant Jugol et bon nombre de maisons traditionnelles tombèrent sous l'autorité de l'État fédéral. En 1994, presque 40 des maisons étaient la propriété de l'État.

Harar est officiellement inscrit sur la liste du patrimoine national éthiopien depuis 1974. Parmi les instruments juridiques qui protègent Jugol figurent le Projet de proclamation de conservation du patrimoine du gouvernement régional national du peuple harari (janvier 2000), l'Établissement du bureau de conservation du patrimoine de Harar (proclamation n° 21/1992) et la Recherche et Conservation du Patrimoine culturel (proclamation n° 209/2000).

Structure de la gestion

Le Conseil harari détient le contrôle de la gestion générale et le pouvoir de ratification des décrets et des lois. Le Centre de recherches et de conservation du patrimoine culturel (ARCCH) a été établi en 1976. Il est responsable de l'inventaire, de la définition des politiques de conservation, de l'aide aux travaux de restauration, et des décisions concernant les subventions et les permis. Les autorités locales et les *ebele* assurent l'administration de la procédure.

Un plan directeur de préservation et de présentation du patrimoine culturel en Éthiopie (UNESCO, F. Aalund, 1985) a défini dans les grandes lignes les besoins en conservation de Harar. Ceux-ci sont pris en compte par un projet de restauration et de formation préparé par le centre de recherches et de conservation du patrimoine culturel, Addis Abeba (2001), et le soutien de l'AEPAMED (Paris 2003-2006).

Suivant les recommandations du Comité du patrimoine mondial en 2005, l'État partie a pris les mesures suivantes :

Un contrat a été signé en décembre 2005 entre les autorités locales, le gouvernement régional national harari et l'Institut fédéral d'urbanisme (FUPI) pour la préparation du plan directeur d'urbanisme révisé qui doit être achevé en 2006. Les travaux doivent être menés en collaboration avec le Programme de coopération franco-éthiopien et le bureau de conservation du patrimoine de Jugol (JHCO).

Le projet de construction de la route en asphalte autour de la vieille ville a été abandonné en décembre 2005. Simultanément, la zone tampon a été étendue pour inclure la zone paysagère située à l'est de la ville historique. Dans la zone tampon, seules les activités agricoles seront autorisées. Les nouvelles constructions ne pourront être que de petits édifices en bois ou en terre à usage agricole.

La zone sera nettoyée de tous les débris et les décharges seront strictement contrôlées.

Le bureau de conservation du patrimoine (JHCO) contrôlera quatre niveaux de protection : les monuments principaux, les bâtiments historiques importants, le tissu urbain contextuel et les bâtiments hors contexte. Les bâtiments de cette dernière catégorie ne présentent aucun intérêt architectural, urbain ou typologique et peuvent donc être remplacés avec l'accord du bureau de conservation du patrimoine.

Ce bureau fonctionnera en lien avec le gouvernement régional et les représentants de l'administration et de la structure sociale de Jugol.

Ce bureau sera responsable de l'élaboration d'un projet pour la sauvegarde du patrimoine culturel et d'un autre projet pour la mise en valeur et le développement durable de la ville de Harar. Ces deux projets seront menés conjointement et se renforceront l'un l'autre.

Une nouvelle étude archéologique de Harar a été menée en décembre 2005.

Ressources

En termes de financement, les fonds sont essentiellement d'origine publique. Toutefois, il y a eu coopération entre les autorités locales, le Service de soutien du développement urbain et l'Organisation technique allemande, qui vise à améliorer la base financière. Ces fonds doivent être utilisés pour l'amélioration des installations du nouveau bureau de conservation du patrimoine.

Ces dernières années ont vu la mise en place d'une collaboration avec des universités françaises, pour réaliser un inventaire de Harar, en impliquant des architectes locaux dans les travaux de conservation. En 2003, le premier architecte s'est installé à Harar pour y ouvrir un cabinet.

Signification des critères inscrits

Le site est proposé pour inscription sur la base des critères ii, iii, iv et v :

Harar exprime la durable influence d'une culture islamique originale dans le développement d'une ville et de son urbanisme typique. La création de bâtiments religieux, de mosquées et de tombeaux, ainsi que de maisons originales particulières à Harar, prouve une tradition culturelle harari toujours bien vivante, pratiquée et bien préservée par les habitants.

La ville offre un excellent exemple, très complet, de peuplement humain traditionnel illustrant une culture islamique qui a joué un grand rôle dans l'histoire éthiopienne. La structure de la ville, avec son noyau central occupé par des édifices commerciaux et religieux, fait référence à la structure urbaine islamique traditionnelle et représente, avec la typologie particulière de ses demeures, un objet culturel d'une grande importance. C'est un exemple remarquable de peuplement humain.

L'occupation du territoire constitue une culture part entière, aujourd'hui vulnérable aux mutations démographiques contemporaines

On dit de Harar qu'elle est la quatrième ville sainte de l'Islam, en partie parce que le royaume d'Éthiopie accueillit les adeptes du Prophète lorsqu'ils durent fuir l'Arabie, au début du VIIe siècle. Le grand nombre d'édifices religieux au sein de la ville historique en témoigne.

La ville se développa grâce aux échanges commerciaux, avec des produits transitant par le port de Zeila et transportés par des caravanes de chameaux.

Les Harari sont connus pour la qualité de leur artisanat : tissage, vannerie et reliure. Harar produisait des Corans manuscrits qui étaient ensuite diffusés dans les régions alentours.

Mais l'aspect le plus spectaculaire du patrimoine culturel réside très certainement dans la maison harari traditionnelle, dont la forme architecturale est typique, caractéristique et originale, différente de la disposition domestique que l'on trouve généralement dans les pays musulmans, quoiqu'elle rappelle l'architecture arabe de la région. Leur style est unique en Éthiopie, et leur conception intérieure absolument exceptionnelle. Quand les Harari parlent de la culture harari, ils font d'ailleurs référence à la beauté de leurs maisons, dont ils sont extrêmement fiers. À la fin du XIXe siècle, des marchands indiens construisirent de nouvelles demeures, dont les vérandas en bois définirent un autre paysage urbain et influencèrent la construction des maisons indiennes / harari. Leurs qualités architecturales et ornementales font désormais partie du patrimoine culturel harari. La ville est très bien préservée, et les bâtiments modernes venant endommager les typologies architecturales traditionnelles sont rares.

ÉVALUATION

Historique de la conservation

Historique de la conservation

Ces dernières décennies, la ville historique de Harar Jugol a connu une période difficile, marquée par des guerres et la famine, la pauvreté, la nationalisation de propriétés privées sous la dictature du régime du DERG et une pression démographique croissante. L'état de conservation des édifices en a donc pâti.

État de conservation

L'expert de l'ICOMOS a fait observer l'existence de changements progressifs affectant l'authenticité du tissu historique : les murs extérieurs des maisons sont enduits et les portes en bois sont remplacées par des portes en métal.

En revanche, le contexte environnemental de Jugol a été conservé, particulièrement l'est de la ville fortifiée. On note cependant des problèmes alentours, les rives du fleuve servant actuellement de décharge publique.

Protection et gestion

À la suite des recommandations du Comité du patrimoine mondial à sa 29e session en 2005, l'État partie a répondu en associant activement une équipe d'experts français. Un contrat a été signé pour la révision du plan directeur d'urbanisme, qui doit être achevé d'ici la fin de l'année 2006, afin qu'il tienne compte de la protection et de la conservation de la ville historique et de ses abords. La zone tampon d'abord protégée a été étendue pour inclure la totalité du paysage agricole à l'est des murs de la ville. Le projet de construction d'une route a été annulé. On note que la nouvelle ville s'est développée à l'ouest de la ville historique dans les années 1930. Cet endroit, la zone tampon, est relativement étroite, mais cette partie du territoire est placée sous le contrôle du plan directeur d'urbanisme qui apporte une garantie raisonnable de protection.

Le bureau de conservation du patrimoine de Jugol (JHCO) établi en 2003 est chargé de la coordination du système de gestion associant les autorités locales et les bureaux du gouvernement central concernés. Un plan d'action a été préparé pour la gestion de la conservation de la ville historique. Une étude archéologique du contexte de la ville historique a été réalisée en 2005.

Il y a trois projets d'infrastructures relatifs : la rénovation du réseau d'assainissement qui doit être achevé en 2007, un nouveau réseau d'alimentation en eau requérant la construction d'un aqueduc de 75 km de long, la mise en place d'un système de collecte et de traitement des déchets approprié. Ces projets seront gérés en coordination avec le bureau de conservation du patrimoine de Jugol.

Analyse des risques

Si la ville historique de Harar Jugol est relativement bien préservée, elle connaît certains problèmes liés au manque d'entretien et de réparation. L'expert de l'ICOMOS a observé divers risques concernant l'altération progressive du tissu de Harar Jugol, par exemple l'application d'un enduit sur des murs extérieurs jadis nus, le remplacement des portes d'origine, en bois, par d'autres en métal, la construction en matériaux non traditionnels, l'introduction d'antennes de télévision, l'utilisation des lits des rivières comme décharges publiques, etc.

La région de Harar n'a connu que des développements relativement modestes ces dernières décennies, pour plusieurs raisons. Toutefois, de nouvelles perspectives font aujourd'hui leur apparition, et il est vital de réfléchir préalablement aux décisions à prendre, afin d'éviter l'altération du paysage culturel de Harar. Il est nécessaire d'examiner l'impact du développement proposé sur le mode de vie et l'environnement traditionnels. L'enjeu est d'assurer la qualité de vie des habitants, en respectant les valeurs traditionnelles sans pour autant sacrifier les installations modernes essentielles.

Les décisions stratégiques prises par les autorités harari en 2005 devraient toutefois contribuer à combattre et réduire les problèmes exposés ci-dessus dans les années à venir.

L'ICOMOS considère que les actions entreprises par l'État partie répondent aux recommandations du Comité du patrimoine mondial et devraient contribuer à la

conservation et au développement durable de la ville historique

A t n t i c i t é t i n t r i t

ut enticité

Harar Jugol est un exemple rare de ville historique relativement bien préservée, qui a su aussi conserver ses traditions. Ce jour C'est l'une des villes saintes de l'Islam en Afrique, et la capitale d'une région minoritaire au c ur d'une Éthiopie par ailleurs chrétienne

nté rité

L'intégrité traditionnelle des zones urbaines et rurales explique en grande partie son importance et sa valeur traditionnelle. S'il y a eu quelques développements modernes vers l'ouest et le nord, la relation reste fondamentalement intacte des c tés est et sud-est

Exception faite des changements survenus la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle dans la ville fortifiée, comme le remplacement de la mosquée principale par une église orthodoxe et l'élargissement de la grand-rue menant la porte ouest, la zone de Jugol a conservé ses demeures traditionnelles relativement intactes. On observe cependant des indications marquant l'apparition de certaines tendances qui altèrent les édifices traditionnels, tendances nécessitant un suivi attentif mais aussi la sensibilisation et la modification des comportements de la population

tion co p r ti

La plupart des anciennes villes islamiques de l'Afrique de l'Est se trouvent sur la ligne c tère. Cet égard, Harar fait exception : elle est considérée comme la seule ville méritant ce titre. L'intérieur des terres d'Afrique de l'Est, entre la ville éthiopienne de Gondar, au nord du lac Tana, et la ville arabe de Anzibar, sur la c te d'Afrique de l'Est, avant l'essor de Addis Abeba et de Nairobi

En se référant aux nouvelles informations fournies par la proposition d'inscription révisée et en tenant compte du fait que les peuplements urbains contemporains le long de la c te dépendaient des installations portuaires, l'ICOMOS considère que Harar Jugol représente un peuplement urbain l'intérieur des terres doté d'un caractère architectural et d'une organisation sociale qui lui sont propres, et que l'on ne peut comparer aucune autre ville d'Afrique de l'Est. En tant que centre de commerce avec l'intérieur, ainsi que de centre de diffusion de l'Islam, la ville a exercé une influence historique très importante et représente, avec Axoum, Gondar et Lalibela, les principales étapes de l'histoire éthiopienne

L'étude comparative fournie par la proposition d'inscription révisée insiste sur la spécificité de la maison de Harar Jugol, démontrant son originalité par rapport la typologie générale arabe que l'on trouve dans les villes d'Afrique du Nord et sur la c te Est. Le type harari présente des similitudes avec la typologie des maisons de la ville de Abid au Yemen. Néanmoins, la maison harari puise ses origine dans la maison *ar oba* caractérisée par un

ensemble d'espaces complexes savoir : *e ar e far irtat era*, de plateformes et terrasses en ma onnerie assumant des fonctions sociales et familiales qui font de la maison harari une maison unique. L'étude comparative démontre que la maison harari est une expression profonde de l'Afrique et qu'elle s'est développée en particulier dans le sud de l'Éthiopie. L'ICOMOS considère que cette interprétation est valable et qu'elle confère une qualité spécifique. Harar Jugol, ce qui justifie son inscription sur la base du critère iv

r ni rs c p t i o n n

éclaration énérale

Harar Jugol s'est développé en tant que centre marchand entre la c te et les plateaux intérieurs, tout en servant de centre commercial pour les agriculteurs sédentaires alentours. La ville s'appuyait également sur l'agriculture, ce qui a donné naissance d'étroits liens urbains-ruraux. Les connexions marchandes et les groupes de migrants ont contribué la composition pluriethnique de la population, par le biais d'un réseau complexe d'échanges culturels entre des groupes ethniques comme les Oromo, les Amhara, les Argobbe, les Hamrari, les Gourage et les Somali. Le type de maison domestique harari et les nombreux sanctuaires, tombeaux et mosquées islamiques, donnent l'impression immédiate d'une ville islamique, caractérisée par un labyrinthe de ruelles étroites et l'aspect extérieur imposant des maisons. Deux questions sont d'une importance toute particulière :

a l'organisation sociale des communautés par l'administration *foc a* et *ebele*

b les étroits liens urbains-ruraux, qui sont également significatifs dans la langue harari, par la référence aux *e usu* et aux *affa* signifiant gens de la ville, jardins gens de la ville et terres en jachère en dehors de la ville

Harar Jugol est considérée comme ayant une valeur universelle exceptionnelle et un patrimoine physique et social exceptionnellement bien préservé

valuation des crit res

Le bien est proposé sur la base des critères ii, iii, iv et v. Des informations complémentaires ont été fournies par l'État partie en janvier 2006 pour cette justification

Crit re ii : Harar Jugol présente un important échange de valeurs de la culture originale islamique. Ces influences se sont poursuivies du Moyen- ge nos jours et s'expriment dans le développement social et culturel de la ville située au c ur d'une région par ailleurs chrétienne. Ces influences se sont mélangées avec des traditions originaires du continent africain, en particulier de l'Éthiopie du Sud, donnant son architecture et son urbanisme un aspect caractéristique particulier. L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère.

Crit re iii : Harar Jugol porte un témoignage exceptionnel sur des traditions culturelles qui puisent leurs racines dans l'Islam et l'Afrique. Elle est considérée comme la quatrième ville sainte de l'Islam, ayant été fondée par un

saint missionnaire venant de la péninsule arabique. Bien que place marchande et par conséquent creuset culturel recevant diverses influences, Harar s'est trouvée relativement isolée dans sa région, ce qui a contribué à sa spécificité culturelle qui s'exprime dans la structure et les traditions communautaires caractéristiques et toujours vivantes. L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère

Critère iv : Harar Jugol est un exemple exceptionnel d'un type d'ensemble architectural et urbain qui illustre l'impact des traditions africaines et islamiques sur le développement de types spécifiques de bâtiments. Les bâtiments et le schéma urbain dans son ensemble reflètent ces traditions qui donnent un caractère particulier, voire même unique, Harar Jugol. L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère

Critère v : Harar Jugol et son paysage environnant est un exemple remarquable d'un peuplement humain traditionnel, représentatif des interactions culturelles avec son environnement. La ville s'est développée dès VIII^e siècle à partir d'un groupe de villages formant un système de défense commun sous l'obédience du saint homme Aw Abadir. En raison de la fertilité du sol et de l'abondance de l'eau, et la faveur de la fusion des villages, Harar Jugol se développa progressivement en une ville qui fut fortifiée. La structure sociale, l'organisation spatiale *afoc a* et la langue de la population dénotent une relation particulière, voire unique, qui s'est développée avec l'environnement. Le territoire était articulé en cinq secteurs structurés par une dynamique circulaire de son urbanisme et sa relation avec le paysage environnant. Le premier cercle est au centre de la ville. Même si la ville a connu un développement vers l'ouest, la partie orientale du paysage environnant a conservé son intégrité. La relation culturelle et physique avec le territoire a donc été préservée jusqu'aujourd'hui, bien que fragilisée par des modifications irréversibles sous l'effet de la mondialisation. L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère

RECOMMANDATIONS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Harar Jugol, la ville historique fortifiée, Éthiopie, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iii* :

Critère ii : La ville historique de Harar Jugol présente un important échange de valeurs de la culture originale islamique qui s'expriment dans le développement social et culturel de la ville située au cœur d'une région par ailleurs chrétienne. Ces influences se sont mélangées aux traditions originaires du continent africain, en particulier de l'Éthiopie du Sud, donnant son architecture et son urbanisme une forme caractéristique particulière.

Critère iii : Harar Jugol porte un témoignage exceptionnel sur des traditions culturelles qui puisent leurs racines dans l'Islam et l'Afrique. Elle est considérée comme la quatrième ville sainte de l'Islam, ayant été fondée par un saint missionnaire venant de la péninsule arabique. Bien que place marchande et par conséquent creuset culturel recevant diverses influences, Harar s'est trouvée

relativement isolée dans sa région, ce qui a contribué à sa spécificité culturelle qui s'exprime dans la structure et les traditions communautaires caractéristiques et toujours vivantes.

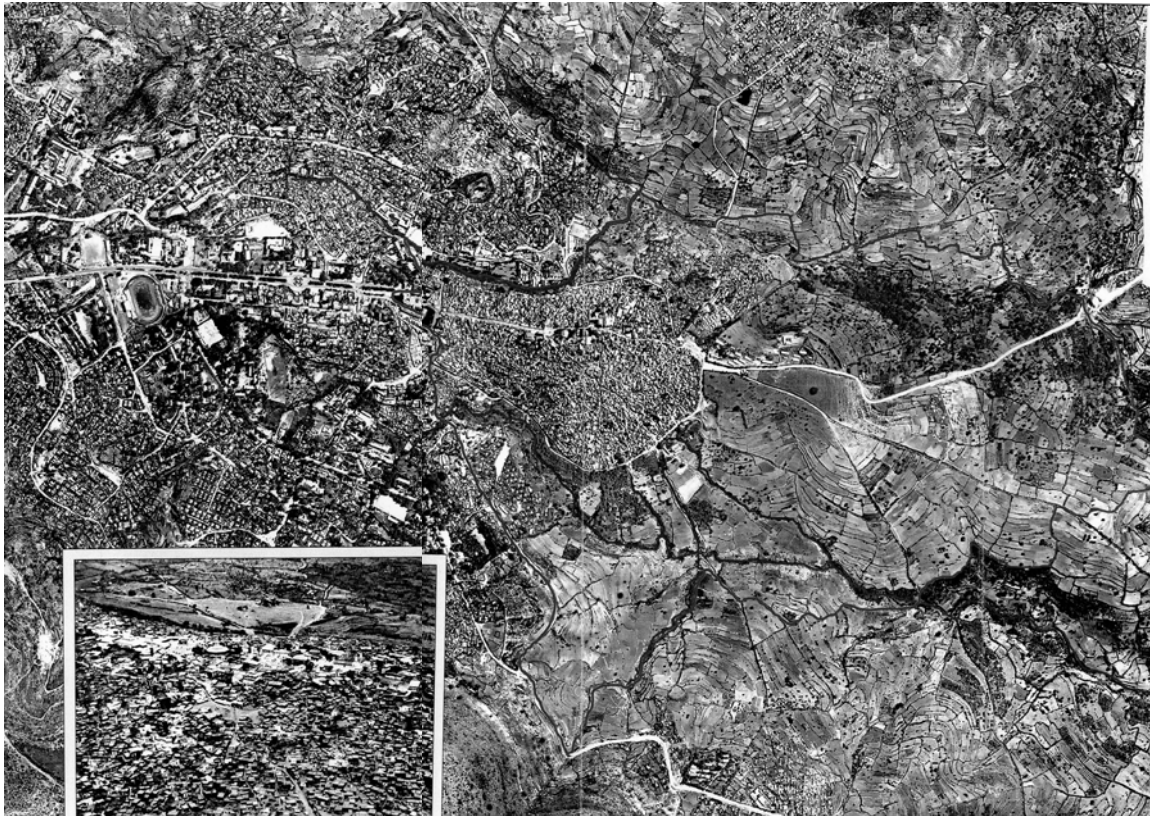
Critère i : Harar Jugol est un exemple exceptionnel d'un type d'ensemble architectural et urbain qui illustre l'impact des traditions africaines et islamiques sur le développement de types spécifiques de bâtiments. Les bâtiments et le schéma urbain dans son ensemble reflètent ces traditions qui donnent un caractère particulier, voire même unique, Harar Jugol.

Critère r : Harar Jugol et son paysage environnant est un exemple remarquable d'un peuplement humain traditionnel, représentatif des interactions culturelles avec son environnement. La structure sociale, l'organisation spatiale *afoc a* et la langue de la population dénotent une relation particulière, voire unique, qui s'est développée avec l'environnement. La relation culturelle et physique avec le territoire a donc été préservée jusqu'aujourd'hui, bien que fragilisée par des modifications irréversibles sous l'effet de la mondialisation.

L'ICOMOS recommande que la version en anglais du nom du bien proposé pour inscription soit changée pour :
Harar Jugol, the fortified historic town

L'ICOMOS demande aussi que l'État partie informe le Comité du patrimoine mondial à sa prochaine session de l'achèvement de la révision du plan directeur d'urbanisme.

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription



Tombeau de l'Emir Nur



Maison Indienne

Art rupestre de Chongoni Malawi

Notice

IDENTIFICATION

État partie : Malawi
Bien proposé : Art rupestre de Chongoni
Lieu : District de Dedza, Région centrale

Date de réception par le
Centre du patrimoine mondial : 2 février 2004

Inclus dans la liste indicative : 15 septembre 1997

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription :
20 avril 1998
9 avril 2002
24 juin 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un site.

Brève description :

Au sein d'un groupe de collines boisées de granite, sur le haut plateau du Malawi central, il existe une importante concentration de peintures rupestres qui reflètent la tradition relativement rare de l'art rupestre des agriculteurs, ainsi que les peintures des chasseurs-cueilleurs BaTwa, qui habitèrent le secteur à partir de l'âge de la pierre tardif. Les agriculteurs Chewa, dont les ancêtres vivaient dans la région depuis l'âge du fer tardif, pratiquèrent la peinture rupestre jusqu'à une époque avancée du XX^e siècle. Les symboles de l'art rupestre, étroitement associés aux femmes, sont toujours d'une grande pertinence culturelle parmi les Chewa, et les sites sont associés à des cérémonies et à des rituels qui ont toujours cours.

ACTIONS

Antécédents :

Lors de la 29^{ème} session du Comité du patrimoine mondial de Durban, la proposition d'inscription a été renvoyée à l'État partie, afin de lui permettre de :

a) mettre en place une protection juridique de tous les abris par leur classement en tant que monuments nationaux ;

b) modifier le plan de gestion afin de prendre en compte la gestion des bois et leur utilisation par les communautés locales ; et

c) mettre en place dès que possible des dispositions permettant à un nombre minimum d'employés de travailler sur le site.

Une réponse à ces demandes a été reçue de l'État partie le 30 janvier 2006.

Date de la mission d'évaluation technique : 7-11 septembre 2004.

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : Aucune

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur l'art rupestre.

Littérature : Juwayeyi, Y. M. & Phiri, M. Z, The State of Rock art Research in Malawi, Occasional papers Malawi Department of Antiquities, 1992 ; Smith, B. W. Rock art in south-central Africa: a study based on the pictographs of Deza District, Malawi, and Kasama District, Zambia, thèse de doctorat non publiée, Université de Cambridge, 1995 ; Lindgren, N.E. & Schoffeleers, J. M., Rock Art and Nyau symbolism in Malawi, Dept of Antiquities publication, 1999 ; Smith, B. W. Forbidden Images: Rock Paintings and the Nyau Secret Society of Central Malawi and Eastern Zambia, in African Archaeological Review, 18, 2001.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 10 avril 2006

LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription coïncide avec les délimitations de la réserve forestière de Chongoni, au centre du Malawi, à proximité de la frontière occidentale avec le Mozambique, à 80 km au sud de Lilongwe, la capitale. Le site couvre 126,4 km².

La réserve, sur le haut plateau, s'organise autour du mont Chongoni, au sommet plat et herbeux et aux versants abrupts, entouré de collines plus petites et de larges vallées caillouteuses. Les roches de granit s'insèrent pour la plupart dans des bois denses et naturels de *Brachystegia*, entremêlés de dambos herbeux, c'est-à-dire des clairières. Cette réserve est la dernière zone de bois naturels d'une superficie conséquente au Malawi.

Les versants en surplomb des montagnes abritent cent vingt-sept sites d'art rupestre, formant le plus dense des ensembles d'art rupestre en Afrique centrale.

L'art rupestre reflète les traditions des chasseurs-cueilleurs, les BaTwa (ou pygmées) qui habitaient la zone à la fin de l'âge de la pierre tardif, et aussi des agriculteurs qui s'y installèrent durant l'âge du fer et réalisèrent eux aussi des peintures rupestres.

Les peintures rupestres se trouvent sur des crêtes rocheuses, mais aussi dans des abris sous-roche, dont certains, comme le suggèrent des preuves archéologiques, servaient d'habitations aux premiers habitants.

On trouve également les premières peintures rouges associées aux BaTwa dans d'autres régions du Malawi. En revanche, environ 70 % de toutes les peintures blanches associées aux agriculteurs se trouvent dans la réserve de Chongoni.

Les traditions les plus récentes des peintures blanches ont persisté jusqu'au XXe siècle et leurs images sont toujours d'une grande pertinence culturelle pour les fermiers Chewa contemporains vivant à proximité. Elles reflètent des croyances et des traditions encore en vigueur.

Le bien présente les caractéristiques culturelles suivantes :

- les premières peintures schématiques rouges associées aux chasseurs-cueilleurs BaTwa ;
- Les dernières peintures blanches associées aux agriculteurs ;
- Les sites d'habitation archéologiques associés aux peintures les plus récentes ;
- Les rituels Chewa vivants associés aux symboles rupestres et au paysage.

Et les qualités naturelles suivantes :

- Bois naturels protégeant les peintures rupestres.

Ceux-ci sont envisagés séparément.

- Les premières peintures schématiques rouges associées aux chasseurs-cueilleurs BaTwa

On trouve partout en Afrique australe et centrale et en Afrique de l'Est, de l'art rupestre associé aux chasseurs-cueilleurs. Les images se décomposent en deux catégories distinctes : les images naturalistes que l'on trouve dans les montagnes d'Afrique australe jusqu'au Zambèze au nord, en Namibie et au Zimbabwe, avec une avancée jusqu'au nord de la Tanzanie, autour de Kondoa, et ce qu'on appelle les images schématiques dispersées dans toute l'Afrique centrale, au Malawi, en République centrafricaine, en Ouganda, en Zambie et en Angola.

Au jour d'aujourd'hui, cette dernière catégorie n'est pas représentée sur la Liste du patrimoine mondial. Le site de Chongoni est mis en avant car représentatif de cet art schématique, visuellement différent des images naturalistes des chasseurs-cueilleurs. Par ailleurs, on pense que l'art schématique est différent sur le plan conceptuel, peut-être associé à des rites d'invocation de la pluie, de fertilité et de divination.

Cet art schématique se compose d'images qui peuvent être reliées à deux types distincts. Le premier dépeint des animaux statiques occasionnellement accompagnés de silhouettes humaines, délinés en rouge, en rose ou en violet et parfois totalement ou partiellement remplies. Seuls deux sites présentent ces types. Le deuxième type, le plus courant, se compose de figures rouges dominées par des motifs géométriques en rouge ou en rouge et blanc. Parmi les motifs, on trouve des cercles avec des lignes en

étoiles, des cercles concentriques, des ovales, des lignes parallèles, des lignes ondulées, etc. Certaines d'entre elles pourraient représenter des phénomènes atmosphériques ou climatiques tels qu'éclaircies, nuages de pluie, et il existe des traces tendant fortement en faveur d'une association à d'invocation de la pluie.

On trouve souvent les peintures rouges sur les roches les plus grosses, parfois dans des abris sous-roche pouvant servir d'habitation et souvent bien en vue à la surface.

Tous sont exécutés dans une technique assez fine, avec un pigment rouge à l'oxyde de fer.

- Les dernières peintures blanches associées aux agriculteurs

Dans de nombreux cas, on trouve, par-dessus les peintures rouges, des peintures blanches représentant des figures zoomorphes, d'aigles aux ailes déployées ou de serpents, crayonnées grossièrement à l'argile blanche. Beaucoup des figures ont des queues, quatre membres et des têtes avec des protubérances, représentant peut-être des cornes ou des oreilles. Elles pourraient représenter des êtres mythiques ou légendaires. Ces images sont audacieuses mais manquent de précision.

Ces peintures blanches plus récentes semblent être associées à l'arrivée des agriculteurs Chewa, arrivés dans la région de l'actuel Malawi au début du IIe millénaire avant J.-C.

Nombre des peintures sont associées à des cérémonies d'initiation des femmes et ont été réalisées par des femmes. Les symboles utilisés sont secrets et encore inconnus. Des cérémonies d'initiation continuent d'être célébrées près de ces images, quoique la tradition de la peinture se soit éteinte.

Des peintures ont été exécutées jusqu'au XXe siècle. Toutefois, les plus récentes montrent un changement de style : des motifs anthropomorphes et zoomorphes représentant des figures masquées associées au nyau, la société secrète des Chewa. Elles se superposent rarement aux anciennes peintures blanches et se trouvent en général dans les plus grands abris sous-roche.

On a suggéré que ce style plus récent remontait essentiellement aux XIXe et XXe siècles, lorsque la société nyau fut obligée de passer dans la clandestinité, du fait de son interdiction du mouvement par les envahisseurs Ngoni, les missionnaires et, plus tard, par le gouvernement colonial.

Cet art permet de voir comment la société nyau a aidé à surmonter et à gérer les changements sociaux traumatisants auxquels a dû faire face la société Chewa ces derniers siècles (on aborde ci-dessous la question de la société nyau). Outre des personnages à masques animaux – antilopes, pythons et divers oiseaux, les images nyau incluent les lieux cachés abritant les structures nyau, ainsi que les lieux de réunion associés à l'initiation.

- Les sites d'habitation archéologiques associés aux peintures les plus récentes

Sur le site proposé pour inscription, 195 sites archéologiques ont été identifiés. Sur ceux-ci, 151 sont des sites à ciel ouvert de l'âge du fer, et 44 des abris sous-roche, dont 27 contiennent des peintures. Six sites et six abris ont fait l'objet de fouilles.

Celles-ci confirment l'occupation de la zone, il y a 2 500 ans, par des peuples de l'âge de la pierre tardif. Cela correspond probablement au premier peuplement de la zone par les BaTwa, ancêtres des chasseurs-cueilleurs pygmées de l'actuelle République démocratique du Congo, qui ont émigré vers certaines régions de Zambie, du Malawi et du sud de l'Angola. Ce sont les seules régions où l'on a trouvé cet art schématique particulier, et Chongoni abrite la plus importante concentration d'images de ce type.

Parmi les matériels découverts, des ossements de gibier, datant des alentours de 2 000 avant notre ère. Il s'est cependant avéré difficile de mettre en rapport les matériels mis à jour et l'un des types de peintures.

- Rituels Chewa vivants associés aux symboles rupestres : société nyau, initiation et cérémonies d'invocation de la pluie

La société nyau, qui a donné lieu aux images de figures blanches masquées, est une société de danseurs masqués qui se produisent lors des rites funéraires. Les danseurs masqués sont considérés comme des esprits. Certains personnages nyau représentent des être humains, d'autres des animaux. Les animaux peuvent être dépeints sous forme de masques ou de structures élaborées tissées, réalisées à partir de feuilles de maïs, et portées par les hommes. Les masques et les structures nyau sont considérées comme très sacrés, et tenus à l'écart des non-initiés avant les cérémonies dans des grottes à proximité des abris sous-roche ; ils sont toujours brûlés après la dernière danse de la saison. On voit encore aujourd'hui, lors des danses dans les villages autour de Chongoni, des figures masquées semblables à celles que l'on voit dans les peintures rupestres.

La société nyau est la plus ancienne société du Malawi. Elle semble exister depuis l'époque de la constitution des États Chewa, au XVI^e siècle.

Autre rituel Chewa important, le chinamwali ou rite d'initiation des jeunes filles. Plusieurs des images rupestres blanches semblent refléter des symboles tirés de ces rites d'initiation, et l'on pense que ces images ont été créées par des femmes, dans le cadre des rituels initiatiques. Ces cérémonies secrètes appartiennent toujours au patrimoine vivant des Chewas.

La troisième cérémonie associée aux peintures rupestres est celle invoquant la pluie. À l'inverse des autres, elle est associée aux communautés de chasseurs-cueilleurs et aux peintures géométriques rouges plus anciennes, dont beaucoup, pense-t-on, représente la pluie. Les Chewas se souviennent des chasseurs-cueilleurs BaTwa comme d'excellents invocateurs de pluie, auprès desquels ils ont appris leurs traditions en la matière. Les femmes sont

fortement associées à ces traditions, qui perdurent de nos jours.

Bien que les sites Chongoni soient toujours utilisés pour les cérémonies d'initiation, les cérémonies nyau et les rites de pluie, la pratique de la peinture rupestre a cessé.

- Bois naturels protégeant les peintures rupestres

De denses bois de miombo, très caractéristiques, entourent tous les sites d'art rupestre. Les bois sont considérés comme une partie intégrante des sites d'art rupestre : ensemble, ils sont perçus comme le paysage sacré de Chongoni, une ressource rare et précieuse utilisée pour les cérémonies traditionnelles.

Les incendies dans les bois, pour contrôler le gibier, ont donné naissance à des grands espaces ouverts, et l'on ramasse du bois pour faire du feu et pour l'utiliser comme matériau de construction. Quoique les collines soient assez proches les unes des autres, il semble qu'elles ne partagent pas la même flore et la même faune, et la conservation doit se faire en les considérant comme des entités séparées. Dans une partie de la forêt, on a introduit dans les années 1960 des plantations exotiques, et il est clairement souhaitable que ce processus soit endigué.

Histoire

Quelques objets du début de l'âge de la pierre suggèrent que la zone fut tout d'abord peuplée à l'époque du pléistocène supérieur, quoiqu'on manque de preuves substantielles pour une occupation avant la fin de l'âge de la pierre. Les plus anciennes preuves archéologiques sont issues de matériels datés de 2.500 avant notre ère.

À la fin de l'âge de la pierre tardif, la population se composait de chasseurs-cueilleurs qui semblent avoir été les auteurs des plus anciennes peintures rupestres, bien qu'il n'y ait pas de preuve datable.

Pendant le I^{er} millénaire apr. J.-C., les paysans de l'âge du fer sont venus depuis le nord s'installer dans la région, et introduisent dans l'art rupestre des figures naturalistes réalisées à l'argile blanche. Les fermiers ne remplacèrent pas entièrement les chasseurs-cueilleurs, et les deux communautés semblent avoir vécu une relation symbiotique jusqu'aux alentours du XIX^e siècle, époque à laquelle les chasseurs-cueilleurs ont été assimilés à la communauté agricole.

Au XV^e siècle, de nouveaux groupes d'agriculteurs, les Maravi Chewa, arrivèrent au Malawi central (le nom actuel du pays vient d'ailleurs de Maravi). On croit qu'ils émigrèrent depuis le nord-ouest du Lubaland (patrie des peuples Luba), dans le sud-est de l'actuelle République démocratique du Congo. Les Maravi assimilèrent rapidement plusieurs peuples, en un empire Maravi centralisé, dirigé depuis l'est de Dedza. Son influence s'étendit sur tout le centre et l'est de Malawi, jusque dans des régions de l'actuel Mozambique. Dans l'État du Maravi, il existait une nette séparation entre le gouvernement central et le gouvernement local, le premier étant dominé par les immigrants du Maravi et le dernier par les autochtones. La société nyau a fleuri au niveau

local et semble avoir servi au départ à contrôler la centralisation politique. À l'époque cependant, les distinctions devinrent floues et des représentants des clans non Maravi devinrent des chefs, tandis que les dirigeants Maravi obtinrent des droits sur la société nyau.

Au milieu du XIX^e siècle, les peuples Ngoni, fuyant Chaka dans le Zoulouland, en Afrique du Sud, partirent vers le nord, et certains s'installèrent au sud de la région de Chongoni. Il semble que les Ngoni méprisaient la société nyau, qui dut par conséquent se réfugier dans la clandestinité. Les nyau servit de pilier à la résistance Chewa contre les envahisseurs Ngoni. La société nyau devint ainsi la gardienne de la culture Chewa face à l'opposition – un rôle qu'elle reprit à nouveau à l'époque de la Première Guerre mondiale, servant de refuge à ceux qui refusaient d'être enrôlés pour servir de porteurs. Les missionnaires désapprouvèrent la société nyau, de même que, dans une certaine mesure, le gouvernement colonial. Malgré tout, elle survécut et est aujourd'hui reconnue comme une expression précieuse et active de la culture traditionnelle.

En 1924, Chongoni et les collines avoisinantes furent déclarées réserve forestière. Les limites furent révisées en 1928 et en 1930 pour en exclure les villages. D'autres zones furent exclues en 1961 et en 1965, du fait de l'empiètement. Les limites sont demeurées inchangées depuis 1965. À la fin des années 60, un programme de plantation de conifères fut lancé, et des routes créées dans toute la réserve pour permettre l'entretien des plantations.

L'art rupestre fut pour la première fois répertorié dans les années 1930. Dans les années 1950, plusieurs sites firent l'objet de publications.

Les cinq abris sous-roche Chentcherere furent déclarés monuments nationaux en 1969 et ouverts au public (cinq abris sous-roche sur 127).

Protection et gestion

Dispositions légales :

Tous les sites d'art rupestre sont protégés par la loi de 1990 sur les monuments et reliques. Toute personne jugée coupable d'avoir endommagé des peintures de Chongoni est passible d'une amende équivalant à 96 USD et de trois ans de prison. Toutefois, il semble que la loi ne soit pas appliquée pour empêcher les graffitis.

La réserve forestière est protégée par la loi de 1997 sur les forêts. Diverses sanctions punissent les contrevenants à cette loi dans une réserve forestière, plus sévèrement que la loi sur les monuments et les reliques, mais elles sont elles aussi rarement mises en application.

Bien que les abris sous-roche Chentcherere soient des monuments nationaux, les autres sites de Chongoni n'ont pas encore été déclarés monuments nationaux. La publication au Journal officiel des sites relève du Comité consultatif sur les monuments et reliques, qui s'est réuni pour la dernière fois en 1994. Depuis lors, il n'y a plus de budget pour lui permettre de se réunir et il a cessé ses activités. Le nouveau ministère de la Jeunesse, des Sports

et de la Culture a apparemment exprimé un intérêt pour une remise en vigueur du Comité. Toutefois, l'État partie a indiqué dans l'information fournie en 2006 qu'une autre solution que la publication au Journal Officiel des Sites serait envisageable si une demande formelle est faite pour cela. Une réunion rassemblant toutes les parties prenantes pertinentes s'est tenue ; tous ont convenu de l'importance d'une protection légale. En conséquence, il a été recommandé au Ministre de publier un avis au Journal officiel, annonçant son intention de déclarer les abris comme monuments nationaux. Cela n'a pas encore été fait, mais il apparaît que le Ministre est bien conscient de l'importance de la déclaration et que la procédure pourrait être mise en œuvre prochainement.

Structure de la gestion :

Un plan de gestion a été élaboré ; il a reçu l'accord et le soutien des communautés locales et des autres parties prenantes concernées.

Le plan de gestion est assez complet, mais il n'est pour le moment soutenu par aucun financement, et il s'agit plus pour l'instant d'une liste de vœux pieux que d'une réalité. L'affectation de fonds à sa mise en œuvre dans un avenir proche est peu certaine.

La proposition d'inscription souligne l'importance de la forêt en tant que protection des peintures rupestres. La forêt a également une valeur culturelle en ce qu'on lui attribue certaines des qualités sacrées conférées à l'art rupestre et à ses usages rituels. Le plan n'englobe pas la forêt naturelle entourant les sites d'art rupestre. Il est nécessaire d'intégrer la gestion de la forêt à la gestion des sites d'art rupestre, afin que la gestion concerne dans les faits la totalité de la forêt et des peintures rupestres, dans le cadre d'un paysage culturel.

L'une des activités identifiées dans le plan d'action, p. 21 du plan de gestion, consiste à encourager les communautés locales à continuer d'utiliser les sites. Les dernières informations reçues de l'État partie indiquent que le département des Forêts a établi des organisations à caractère communautaire dans toute la région. Elles assurent la protection des forêts et veillent à ce que les communautés locales en profitent, en étant autorisées à récolter l'herbe, les champignons, les plantes médicinales et du bois mort pour le feu. Le département a également mis en place un système d'apiculture.

Il serait souhaitable de parvenir à un accord entre les dirigeants traditionnels et le département des Forêts pour exposer des directives d'utilisation des sites individuels et la forêt en général lors des cérémonies religieuses et traditionnelles. Ce processus permettrait aux trois protagonistes d'identifier les principaux enjeux et de clarifier leurs attentes et responsabilités respectives.

Pour mettre en œuvre le plan de gestion, il faut du personnel mandaté sur le site. Les dernières informations reçues indiquent que quelques officiels ont déjà commencé à travailler sur le site et que le département a récemment ajouté deux autres gardes pour patrouiller.

Ressources :

Pour l'exercice 2004/2005, le projet « Art rupestre de Chongoni » est inscrit au budget du département des Antiquités. On prévoit de fournir un budget distinct à l'avenir mais le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture n'a pas encore donné son accord.

Il n'y a pas de budget récurrent, uniquement des fonds destinés à des projets spécifiques de conservation ou de recherche. Il n'y a aucun budget prévu pour du personnel.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

Les sites rupestres de Chongoni sont d'une importance internationale :

- en ce qu'ils représentent la plus grande concentration d'art rupestre en Afrique centrale ;
- Pour la façon dont ils reflètent les traditions de peinture rupestre des chasseurs-cueilleurs et des paysans ;
- Parce qu'ils sont toujours associés de façon vivante aux traditions Chewa de la société nyau, des rites d'initiation des jeunes filles et des cérémonies d'invocation de la pluie ;
- C'est l'une des plus grandes concentrations d'art rupestre peint par des femmes que l'on connaisse.

ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

Les peintures rupestres ont fait l'objet de très peu de travaux de conservation active.

État de conservation :

En général, l'état de conservation est jugé bon. On rencontre certains problèmes avec les graffitis et les dégâts causés par les infiltrations d'eau. Une conservation préventive s'impose pour empêcher la détérioration des sites. Sans une présence active sur le site, elle est quasiment impossible. Le dossier de proposition d'inscription montre que des précédentes tentatives de protection officielle du site – barrières, poteaux de signalisation, panneaux d'affichage – n'ont pas eu l'effet escompté, se révélant même contre-productives. La protection la plus efficace actuellement repose sur la difficulté d'accès ou le caractère sacré des sites pour la communauté locale.

Protection et gestion :

Il n'existe actuellement aucune antenne du département des Antiquités à Chongoni et aucun personnel régulier ou

non sur le site ; on décourage donc les visites du site. L'accès restera interdit au public tant qu'un plan de gestion ne sera pas mis en place dans la zone, et du personnel en poste pour la protection, les visites guidées et la présentation du site. Le plan de gestion envisage 4 personnes pour la conservation, 4 guides et 10 hommes pour les patrouilles.

Le personnel actuellement en place ne constitue pour l'instant que le squelette des effectifs nécessaires.

Dans l'intervalle, les visiteurs sont orientés vers les sites d'art rupestre situés en dehors de la zone proposée pour inscription, où des gardiens sont disponibles.

Analyse des risques :

- Manque de protection

La plus grande menace pesant sur le site est le manque de gestion active et de conservation préventive. Avec peu de personnel sur le site, ce dernier ne fait en outre l'objet d'aucun suivi. Quoique les sites soient officiellement fermés, les visiteurs trouvent toujours le moyen d'atteindre les abris sous-roche peints.

- Vandalisme :

Les graffitis représentent un problème sur certains des sites ; des actions sont nécessaires pour traiter les graffitis et pour mettre en place des mesures efficaces pour empêcher les futurs graffitis.

- Pâturages :

Les bergers emmènent leurs animaux dans les abris, où ils risquent de se frotter contre les peintures. À l'occasion, les bergers allument des feux dans les abris. Un personnel actif sur le site dissuaderait ces pratiques.

- Feu :

Le feu est reconnu comme une menace potentielle majeure. Le feu semble avoir été utilisé dans le cadre des pratiques de chasse, quoiqu'il soit techniquement interdit. À la page 12 du dossier de proposition d'inscription, on dit que la pratique d'emmener des garçons dans les abris rocheux pour l'instruction nyau a diminué, du fait des restrictions contre les incendies mais que, « une fois le statut de Patrimoine mondial accordé, on prévoit une plus grande souplesse des réglementations qui jugulent actuellement les riches et vivantes pratiques du patrimoine... » Il est clairement crucial que des dispositions et un accord soient établis pour savoir qui utilisera la forêt et comment. (voir ci-dessus et ci-dessous).

Authenticité et intégrité

Authenticité :

L'authenticité de l'art rupestre de Chongoni et des traditions associées ne fait aucun doute.

Intégrité :

L'intégrité des peintures rupestres ne fait aucun doute. Toutefois, l'intégrité des peintures rupestres dans leur environnement naturel a, dans une certaine mesure, été compromise. Tout d'abord, les habitants de la région ont été déplacés lorsque la forêt a été transformée en réserve ; de plus, des conifères exotiques ont été plantés dans certaines zones de la forêt. Le plan de gestion doit prendre en compte les besoins de la forêt, ce qui pourrait permettre que les plantations soient éliminées en temps voulu, et que la régénération des bois de miombo soient encouragée, permettant ainsi l'usage durable de ces ressources par les communautés.

Évaluation comparative

La proposition d'inscription ne donne aucune analyse comparative poussée. Toutefois, le site proposé pour inscription est présenté comme un site représentant l'art des agriculteurs en Afrique centrale dans l'étude comparative de l'art rupestre d'Afrique australe réalisée par Janette Deacon en collaboration avec le SARAP (Southern African Rock Art Project) pour l'ICOMOS en 2002. Celle-ci l'intègre à un groupe de peintures associées aux agriculteurs de certaines régions d'Afrique du Sud, de Zambie et du Malawi, dépeignant des symboles d'importance pendant les cérémonies d'initiation et les pratiques rituelles. Parmi ceux-ci, les sites de Chongoni au Malawi sont identifiés comme le lieu où leur représentation est la plus dense, avec des traditions vivantes associées à l'art et des forêts raisonnablement intactes autour des sites.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Les sites d'art rupestre de Chongoni sont d'une valeur universelle exceptionnelle de par la combinaison des caractéristiques suivantes :

- Les images reflètent les deux traditions parallèles d'art rupestre des chasseurs-cueilleurs et des agriculteurs ;
 - L'art des chasseurs-cueilleurs, tant sur le plan conceptuel que visuel, se distingue de l'art naturaliste que l'on trouve ailleurs en Afrique centrale et australe ;
 - L'art rupestre des agriculteurs à Chongoni représente l'ensemble le plus dense d'Afrique australe ;
 - Cet art rupestre s'inscrit toujours dans son environnement forestier ;
 - Les abris sous-roches et les images qu'ils recèlent continuent de jouer un rôle culturel essentiel dans les traditions vivantes des Chewa, et une partie des images témoignent de la persistance de traditions remontant à l'âge de la pierre tardif ;
- Les peintures semblent en grande partie être l'œuvre de femmes.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères iii et vi :

Critère iii : Cet ensemble dense et vaste d'art rupestre reflète la persistance remarquable, sur plusieurs siècles, de traditions culturelles sur plusieurs siècles, associées au rôle de l'art rupestre dans l'initiation des jeunes filles, dans les cérémonies d'invocation de la pluie et dans les rites funéraires, en particulier dans la société agricole Chewa.

L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère vi : L'association étroite entre les peintures rupestres et les traditions contemporaines relatives à l'initiation et à la société secrète nyau, et les témoignages nombreux de ces traditions dans les images peintes sur plusieurs siècles, donnent au paysage de Chongoni un rôle de taille pour la société Chewa et une importance non négligeable pour toute l'Afrique australe.

L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

RECOMMANDATIONS

Recommandations

Le site d'art rupestre de Chongoni est d'une grande importance en tant que, non seulement, patrimoine reflétant des pratiques passées mais aussi patrimoine vivant de la communauté locale. Le site tire une grande part de sa valeur des bois entourant les peintures rupestres, qui, non seulement protègent les peintures mais font également partie des rituels traditionnels associés au site. Si le site doit être géré comme un site « vivant », un accord écrit entre les dirigeants traditionnels et le département des Forêts s'impose pour établir les directives d'usage des sites individuels et de la forêt en général pour les cérémonies religieuses et traditionnelles. Cet accord permettrait aux trois protagonistes d'identifier les principaux enjeux et de clarifier leurs attentes et responsabilités respectives.

Un plan de gestion a été élaboré, mais il ne couvre pas la gestion des bois. Cependant, l'État partie a indiqué dans sa lettre de janvier 2006 que des organisations communautaires sont maintenant en place sous la houlette du Département des Forêts, pour encourager la gestion durable des forêts. Il serait souhaitable de modifier le plan de gestion afin de refléter la nécessité d'intégrer la sylviculture à d'autres activités communautaires dans la zone proposée pour inscription.

La mise en œuvre du plan de gestion a débuté et quelques personnes sont désormais employées sur le site. Pour une gestion active du site, il faudrait plus de personnel afin d'appliquer le plan ; l'engagement politique des chefs locaux et traditionnels, des départements compétents du gouvernement et du gouvernement national serait lui aussi nécessaire.

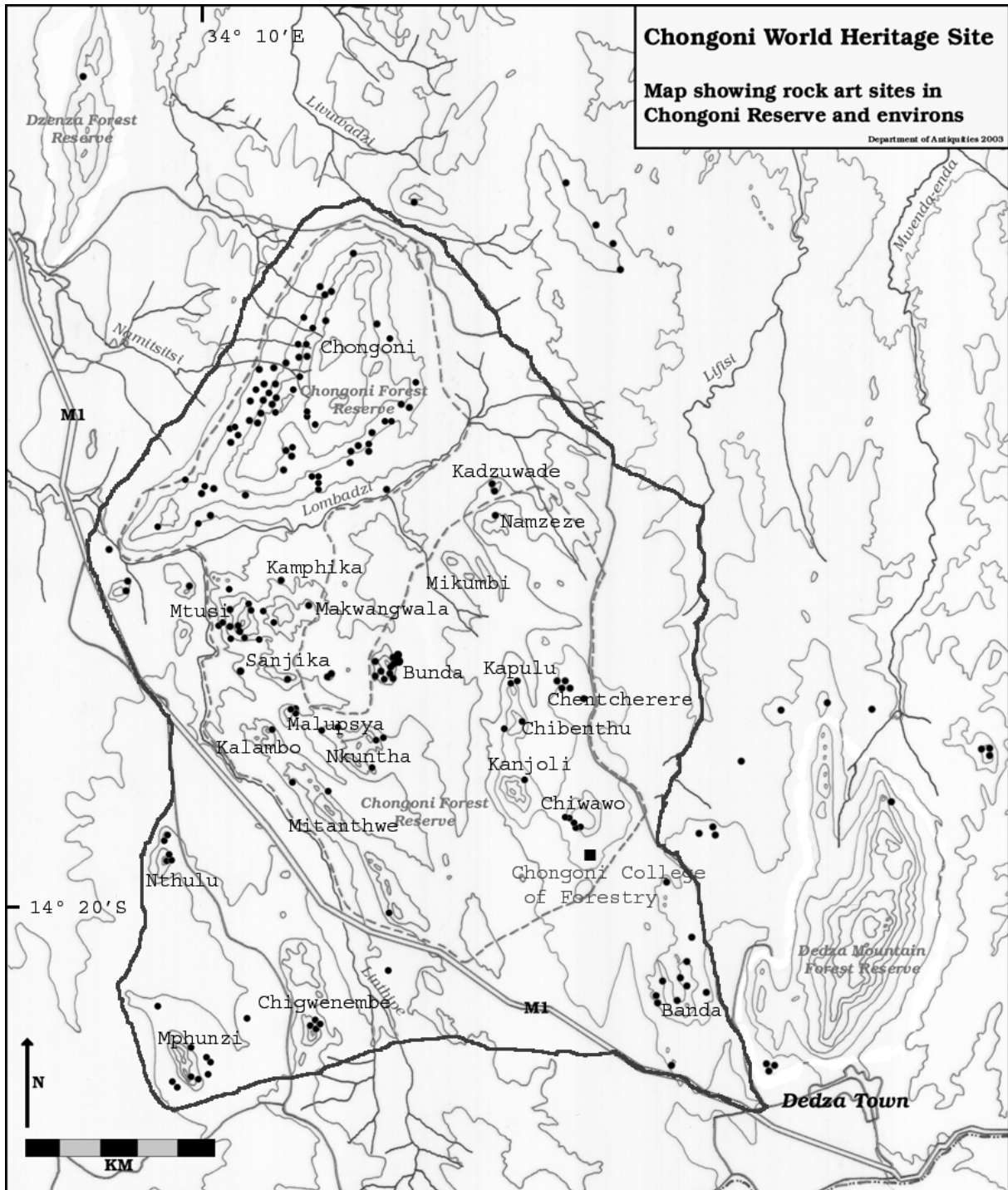
L'État partie est félicité pour avoir engagé du personnel pour le site, comme cela est indiqué dans l'information reçue en 2006, et il est encouragé à mettre en place du personnel disposant d'une formation à la conservation et d'un mandat pour superviser la mise en oeuvre du plan de gestion. La protection légale du site est en route, mais le ministère n'a pas encore publié les avis nécessaires. Il apparaît que cette procédure débutera bientôt.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la proposition d'inscription de l'art rupestre de Chongoni soit renvoyée à l'État partie du Malawi pour lui permettre de :

- mettre en place une protection légale pour tous les abris, en les classant comme monuments nationaux.

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Art rupestre BaTwa du site Diwa 2



Peintures Nyau de la zone Namzeze 1

Sites d'art rupestre de Kondoa Tanzanie

No re

IDENTIFICATION

État partie République Unie de Tanzanie

Site proposé Sites d'art rupestre de Kondoa

Lieu District de Kondoa, région de Dodoma

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial 26 janvier 2004

Inclus dans la liste indicative 31 octobre 2000

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription 3 décembre 1999
1^{er} décembre 2000

Une assistance supplémentaire a été fournie par les autorités britanniques pour la préparation de la documentation complémentaire

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*

Brève description

Sur les versants orientaux de l'escarpement masa bordant la grande vallée du rift, on trouve des abris sous-roche naturels, surplombant des dalles de roches sédimentaires fragmentées par les failles du rift, dont les plans verticaux ont servi de support à des peintures rupestres pendant au moins deux millénaires

La collection spectaculaire d'images réparties dans plus de 150 abris et, pour beaucoup, d'une grande valeur artistique, présente des séquences qui constituent un témoignage unique de l'évolution socio-économique de la région, des chasseurs-cueilleurs aux sociétés agropastorales, et des croyances et idées qui leur sont associées. Les gens habitant aux environs des abris continuent de les associer à des pratiques rituelles

ACTIONS

Antécédents

Lors de la 29^{ème} session de Durban, le Comité du patrimoine mondial a renvoyé l'examen de la proposition d'inscription des sites d'art rupestre de Kondoa sur la Liste du patrimoine mondial, afin de permettre à l'État partie de prendre en compte les points suivants, comme base d'une proposition d'inscription révisée :

a la préparation d'un système d'enregistrement et d'archivage du site basé sur les études connues et les fouilles du site

b la préparation d'un plan de conservation pour les sites abritant des peintures

c la désignation d'un gestionnaire de site pour la mise en application du plan de gestion

d la création d'un plan proposant d'autres sources d'approvisionnement en bois brûlé, en tenant compte des traditions de la population locale

e la création d'une zone tampon

f une analyse comparative du bien plus détaillée

Le 2 janvier 2006, l'État partie a soumis des réponses sur ces six points et les documents suivants :

- a Plan de conservation
- b Analyse comparative révisée
- c Formulaire d'inventaire
- d Décret pour la zone de conservation comprenant le site de Kondoa
- e Carte de la zone de conservation
- f Carte du site indiquant la zone tampon

Date de la mission d'évaluation technique 28 septembre
4 octobre 2004

Reponses de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie Aucune

Consultations L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur l'art rupestre

Littérature : Masao, Fidelis, *The Later Stone Age and the Rock Paintings of Central Tanzania*, 1976 Masao, Fidelis *The Rock Art of Kondoa and Sinida Comparative description* National Museums of Tanzania, Dar es Salaam, Occasional Paper No 5, 1982 Leakey, Mary, *Africa's Antiquities in the Rock Paintings of Tanzania*, London, 1983 Lim, I L, *Site oriented approach to rock art a study from sanda e central Tanzania* thèse de doctorat non publiée, Université de Brown, 1992

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS 10
avril 2006

LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription encadre l'escarpement masa du côté oriental de la grande vallée du rift et sur le bord occidental de la steppe masa. Des collines rocheuses, légèrement boisées, sont tournées vers les vastes plaines de la vallée du rift

Le site couvre 2336 km

On ne connaît pas encore le nombre exact des sites d'art rupestre dans la zone de Kondo, mais on estime qu'il y a entre 150 et 450 abris sous-roche, grottes et faïades rocheuses décorées. Les sites se trouvent sur les pentes orientales abruptes, une zone de formations géologiques fracturées et spectaculaires, dont les abris ont été le cadre de la réalisation de ces peintures.

Le bien est limité au nord par la réserve de la forêt de Salanka, à l'est par les villages de Kise, Itololo, Kandaga, Masange, Filimo, Itundwi, Mnenia, Pahi, Kitewo, Kundusi, Kinyasi et Keikei et à l'ouest par les villages de Swera et de Sakami. Il n'y a pas de repère clairement défini au sud. La zone proposée pour inscription comprend encore quatre autres villages.

Dans la proposition d'inscription originale, il n'y avait pas de zone tampon, la zone étant jugée suffisamment vaste pour protéger les valeurs du Patrimoine mondial qu'abrite le bien. En réponse aux préoccupations du Comité, l'État partie a annoncé en janvier 2006 la création d'une zone tampon d'environ 500 mètres autour du site.

Toutes les peintures se trouvent en hauteur dans les collines, peut-être utilisées comme lieux de retraite pendant les raids ou les combats, comme cela a historiquement été le cas récemment durant les raids massifs. Encore récemment, les abris, à la saison des pluies, servaient également de refuge aux familles qui devaient abandonner leurs maisons dans les plaines. Une grande partie des sites font face à l'est et captent, le matin, les rayons du soleil.

Les principales concentrations d'art rupestre dans le site proposé pour inscription sont :

- Le complexe de Pahi - 78 sites enregistrés
- Le complexe de Kolo - 10 sites enregistrés
- Le complexe de Kandaga - Kwa Mtea - Kise - 22 sites enregistrés
- Le complexe de Thawi - Fenga - 25 sites enregistrés
- Le complexe de Cheke - Chungai - 29 sites enregistrés
- Le complexe de Kundusi - Kinyasi - 29 sites enregistrés

Le site comprend non seulement des peintures rupestres, mais aussi des sites archéologiques associés :

- Premières peintures rouges
- Dernières peintures en noir et blanc
- Sites archéologiques
- Sites cérémoniels

Ces éléments sont considérés les uns après les autres

- Premières peintures rouges

Les peintures rouges forment la limite Nord de la tradition d'art rupestre des chasseurs-cueilleurs d'Afrique australe. Les peintures rouges représentent des figures humaines et

animales, délinées ou pleines. Il existe quelques figures bicolores ou polychromes, mais elles sont rares.

On a identifié trois formes basiques de figures : des figures animales naturalistes, des figures géométriques stylisées et hachurées et des figures humaines stylisées. Les figures sont parfois présentées avec un masque, peut-être un déguisement de chasse, et souvent avec des arcs et des flèches. La main, ou en compagnie d'animaux, ce qui suggère des activités de chasseurs.

Les antilopes sont les animaux les plus couramment représentés : on y trouve des élans, des rouans, de grands cobs des roseaux et des antilopes kudu. Des éléphants et des girafes apparaissent parfois. Environ 70 des images étudiées montrent du gibier.

Les figures humaines sont quasiment toutes dessinées avec des corps allongés. Les arbres *euphorbia candelabrum* sont courants. Parmi les autres représentations, on trouve des cercles concentriques, avec des lignes qui en irradient.

Les peintures se chevauchent, illustrant une tradition continue sur peut-être plusieurs millénaires.

La datation de ces premières peintures reste un mystère. En 1951, Louis Leakey a avancé l'hypothèse d'une date ancienne, qui a soulevé nombre de débats depuis. Une étude systématique des images est nécessaire pour établir des séquences. Les matériels tirés des fouilles pourraient venir compléter. Aucune technique géophysique et chimique n'a été utilisée pour la datation.

Plusieurs des chercheurs cités dans la proposition d'inscription ont argué que ces peintures étaient l'œuvre des ancêtres des Sandawe et des Hadza contemporains. De fait l'un d'entre eux, Ten Raa, était même présent lorsqu'un homme de langue Sandawe réalisa une peinture rupestre, prouvant ainsi une remarquable persistance des traditions sur éventuellement plusieurs millénaires.

- Dernières peintures en noir et blanc

Les peintures modernes en noir et blanc s'opposent clairement aux peintures rouges. Il s'agit de peintures au doigt, représentant des lignes, des cercles, des carrés, des points, et des signes et symboles non géométriques. Elles dépeignent également des animaux domestiques, et les scènes de chasse en sont absentes. Les images les plus fréquentes sont des cercles, des échiquiers et des échelles. Elles sont bien moins élaborées que les images rouges, auxquelles elles se superposent souvent. Toutefois, l'ordre des superpositions n'est pas cohérent. Ces peintures ont été attribuées aux communautés agro-pastorales arrivées dans la région il y a 1 500 ans environ, qui ont chassé certaines des communautés antérieures de chasseurs-cueilleurs. Comme c'est le cas avec les premières peintures, aucune datation n'a été établie et la tradition pourrait avoir existé aux côtés de la pratique persistante des peintures rouges.

Cependant, on a noté que la tradition des dernières peintures en blanc semblait similaire aux motifs géométriques des gravures de la zone du lac Turkana. Kondo est dénué de gravures que l'on dit datées de trois mille ans. On dit aussi que certains de ces motifs représentent les marques utilisées pour le bétail.

- Sites archéologiques

Les fouilles réalisées sur trois sites ont révélé du matériel de l'âge de la pierre moyen, de l'âge de la pierre tardive et de l'âge du fer, notamment des crayons ocre rouge. Récemment, les travaux sur le terrain de l'université de Dar es Salaam ont révélé les traces d'industries de fonderie de fer Kisese et Pahi.

La datation au radiocarbone, d'après le charbon mis au jour dans l'abri sous-roche Kisese 2, suggère que les premiers peuples pastoraux occupèrent la zone il y a 1 500 ans environ. Les peintures en noir et blanc de bétail attribuées aux communautés agro-pastorales et superposées aux plus anciennes peintures rouges de chasseurs-cueilleurs indiquent que ces dernières ont bien plus de 1 500 ans. Ce fait est étayé par les résultats des fouilles, qui indiquent que certains des abris sous-roche étaient habités depuis l'âge de pierre moyen. Kandaga et Kinyasi sont des exemples de ces sites qui ont révélé des matériels appartenant non seulement à l'âge de pierre moyen mais aussi à l'âge de la pierre tardive et à l'âge du fer.

- Sites cérémoniels

Certains des sites demeurent associés à des traditions très vivantes de la population locale. Ainsi, les Irangi se servent des abris comme sites d'initiation, et pour pratiquer des rituels de guérison, d'invocation de la pluie et de divination. D'autres sites sont considérés comme sacrés par les Hadza et les Sandawe qui vivent également dans la région. Toutefois, il convient de noter que ce n'est pas nécessairement la présence des peintures rupestres qui sanctifie ces sites. En effet, tous les sites sacrés ne contiennent pas de peintures, tandis que certaines ont été exécutées dans des sites qui étaient déjà considérés comme des sites sacrés.

Beaucoup des peuples de langue bantoue de la région associent les peintures aux peuples qu'ils ont chassés. La tradition orale associe les Sandawe à certains des sites et leur attribue la réalisation des peintures. Le Khoisan que parlent les Sandawe et leurs voisins les Hadza présente un lien linguistique étroit avec la langue des Bushman d'Afrique du Sud, auxquels on attribue aussi la réalisation des pétroglyphes et des peintures sud-africaines.

Historique

L'existence de peintures rupestres dans la région fut signalée pour la première fois en 1908 par des missionnaires travaillant en proximité de Bukoba. Le premier compte rendu publié parut en 1929, dans le cadre d'un article de TAM Nash publié dans le *Royal Anthropological Institute Journal*. Louis Leakey explora le site dans les années 1930 et, en 1936, présenta une tentative de classification stylistique dans son ouvrage *Stone Age in Africa*. H. Fosbrooke entreprit la première étude et le premier programme d'inventaire à la fin des années 1940, qui aboutit à la publication des *anyika Notes and Records Special Publication Series*. Louis Leakey, toujours intéressé par le site, élaborait une étude théorique des styles suggérant un art très ancien. Peu d'érudits acceptèrent ces dates, d'autres jugeant les

peintures d'un intérêt plus ethnographique qu'archéologique.

West entreprit des fouilles en 1964, suivi par Masao à la fin des années 1970. Plus récemment, Mapunda et Kessy ont effectué des fouilles sur plusieurs sites de Pahi et de Baura, y trouvant des vestiges de fours de fusion, de tuyères, de mâchefer et de poteries de l'âge du fer.

Le public découvrit le site grâce à la publication de l'ouvrage de Mary Leakey *Africa's Ancestors in the Rift Valley: Rock Paintings of an Ancestry*, en 1983. Celui-ci se fondait sur le calquage de certaines des images.

Les travaux les plus récents ont été menés par Fidelis Masao en 1979 et en 1980, et par Emmanuel Anati en 1980 et 1981.

Malheureusement, les dossiers de toutes ces interventions sont éparpillés et les informations qui en ont été tirées ne sont pas facilement accessibles. Le dossier de proposition d'inscription reconnaît la nécessité pour le département des Antiquités de créer une base de données pour toute la documentation réalisée ce jour. Tant que cela n'est pas fait, aucune évaluation globale de l'étendue et du contenu du site n'est possible. Le dossier de proposition d'inscription ne peut même pas dire combien il existe de sites ou d'images sur le site, ni en quoi les images de la zone proposée pour inscription sont apparentées. L'art rupestre de la région voisine de Singida, d'Iramba et du lac Eyasi, à l'ouest. Une étude et une analyse statistique s'imposent pour estimer l'étendue du site et ses liens, par exemple, avec la région de Singida à l'ouest.

Protection et gestion

Dispositions légales

Tous les sites d'art rupestre de Tanzanie sont automatiquement protégés par la Loi sur les antiquités de 1964 amendée en 1979. Cette loi déclare qu'il est illégal de détruire, d'endommager, de détériorer, d'altérer, de fouiller, de creuser, de sonder, de déplacer, d'ajouter, de réparer, d'écrire, de graver ou de dessiner sur de l'art rupestre. Elle interdit également de faire paître des animaux dans un site d'art rupestre ou d'étendre des pratiques agricoles au détriment d'un site d'art rupestre.

Il y a donc un bon niveau de protection législative. Le problème de cette loi cependant réside dans le fait que les amendes qu'elle prévoit ne sont pas suffisamment importantes pour dissuader ceux qui la transgressent, et très rares sont les violations de la loi qui ont effectivement fait l'objet de poursuites. Outre les dispositions de cette loi, douze sites de peintures rupestres de Kondoa se sont vus conférer un statut et un niveau de protection spécial en étant classés monuments nationaux en 1949. Ces sites ont été reclassés en 1981, ainsi que sept autres sites supplémentaires.

En 2002, le département des Antiquités a engagé une procédure afin de déclarer la zone des sites d'art rupestre de Kondoa zone de conservation, déclaration qui a pris effet en octobre 2004, et que l'État partie a confirmée en 2006. Un ensemble de règles et de réglementations est

ébauché pour chaque zone de conservation. Elles seront rédigées en collaboration avec les acteurs locaux, tels que les chefs de village et les responsables de secteur, et seront légalement exécutoires. Une fois mises en place, les règles et réglementations des sites d'art rupestre de Kondoa donneront au département des Antiquités et aux autorités locales un mandat légal bien plus fort, qu'ils pourront utiliser dans le but de faire appliquer de bonnes pratiques de gestion dans la zone de conservation.

Les limites de la zone de conservation sont les mêmes que celles proposées pour le site du patrimoine mondial. Elles sont déterminées par l'étendue de la principale concentration de sites d'art rupestre de Kondoa, et la disposition législative tanzanienne exigeant que chaque site soit protégé par une zone tampon de 400 mètres. Les limites ne suivent aucun repère identifiable au sol, quoiqu'elles soient marquées par des poteaux en béton. Elles doivent être plus clairement marquées.

Structure de la gestion

Le plan de gestion présenté dans le dossier de proposition d'inscription est né d'un processus de consultation nationale et locale. Ses recommandations sont pratiques et adaptées à la zone.

Il a été formellement approuvé par tous les acteurs principaux. Bien des parties prenantes ont exprimé la nécessité d'étendre certaines sections du plan et de leur donner plus de consistance et plus de détails, une fois la mise en œuvre en cours.

L'aspect pratique de la mise en œuvre est confié au gestionnaire du site et son assistant, tous deux qualifiés et compétents en matière d'antiquités, nommés à leur poste en avril 2005. Ils vivent dans la zone du site proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

La préparation de l'inventaire des sites a commencé en 2001. Les sites documentés sont Munguni wa Kolo (site B1), Kinyasi 15, Masange A13, Pahi 27, Kandaga A9, Kisese A3, Chora I et Kisese A4. Un formulaire d'inventaire standard a été élaboré et utilisé. La documentation photographique, des vidéos et des enregistrements analogiques sont en cours de préparation. Des cartes montrant les délimitations des sites d'art rupestre de Kondoa-Irangi ainsi que les zones présentant une forte concentration de sites d'art rupestre ont été préparées.

Un plan de conservation lancé en 2001 a été finalisé par le gestionnaire du site, en collaboration avec le personnel chargé des antiquités.

Ressources

Il n'y a pas de budget récurrent particulier alloué au site de Kondoa. Occasionnellement, le gouvernement affecte des fonds des projets particuliers, au coup par coup.

Justification de la proposition

La proposition d'inscription déclare que le site est d'une valeur universelle exceptionnelle pour les qualités suivantes :

- Historiques/scientifiques : l'art rupestre reflète et incarne la culture des communautés de chasseurs-cueilleurs et des communautés agropastorales sur deux millénaires au moins, et en particulier leurs croyances et idées immatérielles associées aux traditions rituelles et cosmologiques.
- Artistiques/esthétiques : la qualité et la quantité des peintures témoignent des réussites artistiques des peuples de Kondoa.
- Sociales/religieuses/spirituelles : les pratiques cérémonielles vivantes des communautés locales reflètent la continuité des traditions par rapport aux créateurs des peintures rupestres.

ÉVALUATION

Justification

Historique de la conservation

La zone d'art rupestre de Kondoa n'a jamais fait l'objet d'une analyse exhaustive, seules certaines sections ont été étudiées. Les dossiers des études passées sont éparpillés dans diverses institutions de plusieurs pays. Actuellement, il n'existe aucun système de documentation intégré pour les sites d'art rupestre de Kondoa, ou pour les antiquités tanzaniennes en général. Le plan de gestion note qu'il s'agit d'une source de préoccupation non négligeable.

Le département des Antiquités de Dar es Salaam a récemment établi une section Documentation, dotée de deux employés. Ceux-ci ont les compétences et les ressources nécessaires pour démarrer un registre des sites nationaux, mais la date de la mission d'évaluation, cela n'avait pas encore été fait, et le directeur de la section a indiqué que cela n'allait probablement pas se faire court terme, du fait d'autres contraintes professionnelles.

Pour résoudre le problème de Kondoa, le département a initialement annoncé son intention de préparer un document d'appel d'offres, invitant les entreprises soumettre des propositions pour l'étude et l'enregistrement complet des sites d'art rupestre de Kondoa. L'inventaire sera réalisé en externe, et les consultants devront compiler sur place un ensemble exhaustif de dossiers et d'archives sur le site.

Il a été décidé de transférer le personnel compétent des Antiquités sur le site de Kolo, pour établir une connaissance appropriée du site, pour lequel un formulaire d'inventaire a été mis au point, le but étant de compléter cet inventaire et cette documentation d'ici 2010.

tat de conservation

Le dossier de proposition d'inscription mentionne une série de préoccupations importantes du point de vue de la conservation, associées au manque de protection sur le site et son utilisation. Pour beaucoup d'entre elles, aucune stratégie détaillée n'a été mise en place.

Le nouveau gestionnaire et son assistant ont mis jour un plan de conservation entamé en 2001. Le directeur des Antiquités a suggéré la préparation d'un plan de conservation de l'art rupestre de Kondoa, pour traiter les questions de conservation des surfaces peintes. Cela doit être fait dans les plus brefs délais.

Protection et gestion

Un plan de gestion a été préparé. Il propose que la gestion de la zone soit directement confiée à un responsable nouvellement nommé pour les sites d'art rupestre de Kondoa. Le responsable vivra dans la zone déclarée et disposera d'un bureau dans le nouveau centre touristique d'art rupestre de Kolo.

Le gestionnaire rend directement compte à la direction du département des Antiquités de Dar es Salaam. Il devra établir le réseau des structures de gestion et les pratiques de gestion courante pour la zone. Le plan de gestion recommande un système de gestion à trois niveaux, composé d'un comité de gestion, des comités de village et des gardiens locaux.

De ces trois niveaux, le plus haut a déjà été mis en place, avec la création d'un comité de gestion qui fonctionne désormais sous la houlette du nouveau gestionnaire. Il inclut les autorités du district, de garde et du village.

En ce qui concerne le second niveau : chaque village comporte un comité de village, dans le cadre normal du processus démocratique tanzanien. Un système qui assure la participation de la base. Toutes les décisions du village. Le gestionnaire pourra établir le second niveau de la gestion au sein du système existant d'ici 2007 pour les sites individuels.

Le troisième niveau comprenant les gardiens du site doit encore être mis en place. La difficulté ici sera de trouver quelque 200 gardiens prêts à travailler de façon bénévole. L'objectif est de les nommer d'ici décembre 2006.

Le département des Antiquités emploie actuellement deux guides pour le site de Kolo. Ils accompagnent les visiteurs dans les sites d'art rupestre. Les guides n'ont pas de formation reconnue, le plan de gestion identifie le besoin de formation de ce point de vue. L'objectif est de recruter 8 autres personnes qualifiées pour diversifier les, et d'en former 6 à la gestion du patrimoine d'ici 2010.

Il y a environ 200 visiteurs par mois, dont beaucoup sont des touristes internationaux. C'est un chiffre élevé, au vu de l'isolement de la région et du manque d'installations touristiques à proximité.

La famille Leakey, avec le soutien financier de *Norwegian Aid*, a organisé la construction d'un petit centre touristique d'art rupestre à Kolo, dans les années 1970. Dans le cadre

de son investissement dans la zone avant la proposition d'inscription, le département des Antiquités a financé la construction d'un nouveau centre pour les visiteurs, plus grand, derrière l'ancien bâtiment. Ce bâtiment abritera également les archives du site.

Un plan de tourisme culturel doit être élaboré afin que le tourisme bénéficie aux communautés locales et que les installations destinées aux visiteurs soient convenablement bien situées. Un tel plan pourrait insuffler aux fermiers locaux, en leur permettant des gains suffisants tirés du tourisme, un élan pour mettre en place des pratiques agricoles plus durables.

Globalement, la gestion du site ne peut être considérée hors de la dynamique des communautés agricoles. Il faut intégrer la gestion dans un plan de développement local envisageant l'art rupestre comme un moyen potentiel de générer des avantages et d'offrir des opportunités.

La mise en œuvre complète du plan représente encore un défi considérable. L'État partie a cependant clairement l'intention de financer la mise en œuvre des sections principales de ce plan.

Un plan de conservation a été soumis en janvier 2006. Il expose une brève évaluation de l'état de conservation des groupes de peintures, des facteurs affectant le site, une analyse SWOT, les objectifs d'utilisation future et les principes directeurs de l'implication de la communauté locale, de l'accès et de la protection ainsi qu'un plan d'action pour mettre en place un inventaire et de la documentation, du personnel approprié et une présentation adéquate. Ce plan est véritablement un complément utile du plan de gestion plutôt qu'un plan de conservation qui traite des besoins en matière de conservation des surfaces peintes.

analyse des risques

L'art rupestre a survécu pendant peut-être des millénaires grâce à la protection naturelle des abris sous-roche et des arbres, ainsi qu'aux sanctions mises en place par les habitants. Ces diverses formes de protection sont désormais vulnérables, du fait de diverses pressions sur la zone. Celles-ci sont soulignées dans le dossier de proposition d'inscription.

• Déforestation

Les bois autour des sites d'art rupestre ont été désignés comme zones protégées parce que non seulement ils offrent une protection vitale à l'art rupestre, mais aussi parce qu'ils sont essentiels au contrôle de l'érosion des sols et à la rétention de l'eau par les sols. La déforestation peut de surcroît nuire gravement à la valeur esthétique de l'environnement de l'art rupestre.

Toutefois, en dépit des efforts du responsable des forêts du district et des chefs de village, les arbres situés autour des sites d'art rupestre continuent d'être abattus dans des proportions non négligeables pour faire du feu, des matériaux de construction et du charbon. Les autres sources de bois étant rares, il semble difficile de contrôler le problème, étant donné les besoins en bois de la

communauté, moins qu'une autre source de bois ou de carburant ne soit fournie

En janvier 2006, l'État partie a annoncé une nouvelle série d'initiatives pour résoudre ce problème. En collaboration avec les autorités forestières de Kondoa, les gouvernements et communautés des villages ont désormais identifié des zones possibles de sylviculture pour disposer de bois. Elles sont situées dans les villages de Mnenia, Kandaga, Pahi, Kolo et Thawi juu. Au niveau familial, les communautés ont également été sensibilisées à la nécessité de mettre de côté des parties de leurs terres pour planter des arbres qui fourniront du combustible, et les experts forestiers ont identifié des espèces parvenant rapidement à maturité dans ce but.

Avec l'assistance des experts forestiers, des ONG, des autorités du district et d'autres parties prenantes en matière de protection de l'environnement, des plantations ont été établies et la distribution aux communautés sera mise en oeuvre pendant la saison des pluies à partir de 2006. Cela a été fait dans le cadre de la campagne du réveil 2006 sur le reboisement.

Les autorités forestières du district de Dodoma et de Kondoa ont été consultées, et les communautés ont été autorisées à récolter les branches mortes des forêts naturelles et replantées sous la direction des forestiers, en se tenant à l'écart des abris sous-roche, dans un rayon de 500 m.

- Empiètement des terres agricoles

Chaque année, les champs se rapprochent des sites d'art rupestre, au fur et à mesure que de nouvelles terres sont mises en exploitation. Cette agriculture intensive tend à accélérer la dégradation des sols et entraîne la diminution de la nappe phréatique, l'ensablement des rivières et la transformation des cours d'eau pérennes en cours d'eau saisonniers. Ce qui a pour effet de laisser les peintures dangereusement exposées au soleil, au vent et à la pluie.

Cette menace doit être réglée dans le cadre d'une politique plus vaste d'adoption de pratiques agricoles plus durables. Il faudra peut-être des subventions pour encourager les fermiers à faire les changements nécessaires. Tout changement nécessitera de bonnes relations de travail avec les comités des villages.

Le plan de gestion doit être coordonné avec un plan de développement local, afin que la gestion des sites d'art rupestre soit en rapport durable avec les besoins des communautés locales.

L'invasion des cultures et la coupe de bois combustible soulignent la nécessité d'établir une zone tampon pour mieux protéger le site proposé pour inscription.

- Graffitis

On peut voir de nouveaux graffitis sur certains sites. C'est un fait encore rare mais qui souligne la nécessité d'une présence locale de gestion et d'un programme de surveillance régulière du site. Si le nombre de visiteurs augmente, un accompagnement plus structuré, avec un

guide officiel aux côtés de tous les visiteurs, sera nécessaire.

- Fouilles illégales et chasses aux trésors

Un nombre alarmant de sites ont fait l'objet de fouilles illégales, qui se poursuivent toujours. On croit qu'à tort qu'à la première guerre mondiale, les forces allemandes battant en retraite ont enterré de l'or sous un site d'art rupestre proche de Kondoa. Les dossiers allemands et les témoignages directs confirment que cette théorie est sans fondement. Néanmoins, des centaines de sites archéologiques ont été détruits par des chasseurs de trésors et il reste très peu de dépôts intacts dans les abris sous-roche.

Vu les mauvaises connaissances du contexte archéologique de cette zone, il s'agit d'une perte irremplaçable d'informations contextuelles. Des fouilles professionnelles complémentaires dans la zone, afin de déterminer la séquence et l'histoire du peuplement, sont nécessaires.

L'arrêt des fouilles illégales doit être la première priorité du nouveau responsable du site.

- Usage rituel du site

L'une des principales qualités des sites d'art rupestre de Kondoa réside dans le rôle actif qu'ils tiennent toujours dans les rituels des communautés locales. Ils servent par exemple pour des rites de divination du temps, de guérison et d'initiation.

S'il est essentiel d'entretenir les liens avec les communautés locales, il est également nécessaire de veiller à l'absence de conflit entre utilisation et conservation. Par exemple, dans certains des rituels d'invocation de la pluie, on jette sur l'art rupestre de la graisse animale et de la bière, peut-être une adaptation récente de pratiques plus anciennes.

Le responsable devra suivre un chemin tracé avec la plus grande prudence entre le maintien des valeurs patrimoniales vivantes des sites et leur préservation physique.

- Jet d'eau

Sur de nombreux sites, on voit clairement les dégâts faits par le passé par des visiteurs jetant de l'eau sur les images pour rendre les couleurs plus visibles. La photographie. Les guides sont conscients de ce problème et ont réussi à éradiquer la pratique sur la plupart des sites.

Authenticité et intégrité

L'authenticité de l'art rupestre de Kondoa est incontestable. Il n'a jamais fait l'objet d'aucune restauration ni d'aucune retouche. Ce qui rend Kondoa tout particulièrement important, c'est l'existence de cet art rupestre dans son environnement naturel d'origine, et dans le contexte d'un riche patrimoine vivant. Les lieux où les anciens chasseurs-cueilleurs réalisaient des peintures rupestres, peut-être pour influencer le temps, accueillent encore aujourd'hui les cérémonies modernes d'invocation.

de la pluie des communautés agricoles locales. Les versions modernes des cérémonies d'initiation des jeunes garçons, qui ont peut-être l'époque motivé la réalisation de certaines peintures blanches, se tiennent toujours chaque année dans la majorité des villages de la zone proposé pour inscription. Les descendants des bergers de langue Maa, qui ont peut-être jadis peint plusieurs sites d'art rupestre de la zone, s'y rendent toujours pour faire paître leur bétail en période de sécheresse.

tion co p r ti

L'art rupestre de Kondoa appartient aux traditions d'art rupestre d'Afrique centrale et australe, très différentes de celles de l'Afrique de l'Ouest et du Sahara.

On distingue principalement trois grands styles d'art rupestre de chasseurs-cueilleurs en Afrique subsaharienne :

- Au sud du ambèze, en Afrique australe, de l'art rupestre polychrome finement dessiné, réalisé par les ancêtres des San
- En Afrique centrale, jusqu'au sud de la Tanzanie et au lac Victoria, de l'art rupestre géométrique associé aux ancêtres des groupes modernes de BaTwa/pygmées
- Jusqu' 100 kilomètres l'ouest et au nord de la ville de Kondoa, des formes humaines et animales stylisées

Sur la Liste du patrimoine mondial, l'art rupestre San est représenté par le parc uKahlamba Parc du Drakensberg Afrique du Sud, le paysage culturel de Mapungubwe Afrique du Sud, les monts Matobo Zimbabwe et les collines de Tsodilo Botswana.

La première proposition d'inscription d'art rupestre de la zone des pygmées BaTwa a été étudiée par le Comité lors de sa 29^{ème} session : les collines de Dedza Chongoni Malawi.

Le troisième type, la zone d'art rupestre des Hadza/Sandawe, n'est donc actuellement pas représenté sur la Liste du patrimoine mondial.

En termes d'exécution, l'art rupestre de Kondoa est jugé plus proche de l'art rupestre San d'Afrique australe que de toute autre tradition d'Afrique centrale plus proche. Les peintures sont dessinées avec des lignes fines, suggérant l'utilisation d'un instrument délicat, tel un pinceau, et non pas du bout du doigt ou en couches épaisses sur la surface rocheuse comme dans la plupart des traditions d'art rupestre de la zone centrale. Cet aspect stylistique place Kondoa, au moins première vue, sur le même plan comparatif que les peintures San finement tracées d'Afrique australe.

Toutefois, la majorité des images de Kondoa se caractérisent par une distorsion des formes des corps, bien que suffisamment de leurs traits permettent l'identification des espèces. Cette distorsion est plus proche de la tradition des images animalières rouges Twa de la zone centrale que de l'imagerie San du sud. Un autre trait particulier des images de Kondoa est le style hachuré qui semble

exclusivement propre Kondoa et l'absence d'animaux domestiques dans les images.

Toutefois, quand cette analyse des images est complétée par une analyse de leur imagerie, il est suggéré que l'art de Kondoa est étroitement lié aux croyances et aux pratiques des Sandawe, tels que les rituels associés au *simbo*, un culte de possession par l'esprit du lion, et ses éléments chamanistes qui sont considérés comme représentés dans les images de puissance animale et de transe. Cette imagerie est assez similaire aux métaphores de l'art rupestre San d'Afrique australe et de l'art rupestre Twa d'Afrique centrale, qui présentent tous deux des sujets naturalistes distordus, l'imagerie de la transe.

Les images rouges de Kondoa ont donc des similitudes, dans leur contenu et leur exécution, avec l'art des chasseurs-cueilleurs d'Afrique australe et d'Afrique centrale, mais aussi des différences marquées, et on les trouve dans des concentrations qui comptent parmi les plus denses d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe.

Par ailleurs, les images géométriques blanches peintes au doigt de Kondoa, plus récentes, ne semblent présenter aucune relation avec la tradition des images élongées blanches ou la tradition zoomorphe d'images blanches de la région d'Afrique centrale, et sont assez exceptionnelles.

L'art rupestre le plus récent de Kondoa est de fait très récent, et sa durée, de mémoire d'homme qui remonte jusqu' il y a trente mille ans environ, pourrait être la plus longue l'échelle de la planète.

L'art rupestre proposé pour inscription peut être considéré comme représentant la limite la plus septentrionale de l'art rupestre des chasseurs-cueilleurs d'Afrique australe, et comme une variante unique de celui-ci. Le site abrite également des peintures réalisées plus récemment par des bergers et par des fermiers installés : la tradition s'est perpétuée jusqu'au XX^e siècle.

r ni rs c ptionn

La proposition d'inscription déclare que le site a une valeur universelle exceptionnelle pour une combinaison des qualités culturelles suivantes :

- Le vaste et dense ensemble de peintures rupestres représente et incarne les cultures des communautés de chasseurs-cueilleurs et des communautés pastorales qui ont vécu dans la région pendant plusieurs millénaires.
- Les similitudes avec des images d'Afrique australe et centrale, ainsi que leur style hachuré particulier et l'absence d'animaux domestiques en font des exemples distincts de l'art rupestre des chasseurs-cueilleurs sa limite la plus septentrionale.
- Les pratiques cérémoniales vivantes des communautés locales reflètent la continuité des traditions par rapport aux créateurs des peintures rupestres.

valuation des critères

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères ii, iii et vi :

Critère ii On avance le fait que la continuité d'usage et les superpositions des peintures contribuent à la justification dans l'optique de ce critère. Il n'y a cependant pas assez de preuves pour suggérer que le site de Kondoa a eu une influence au-delà de la région ou a absorbé des influences venues de l'extérieur. L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère iii Les sites d'art rupestre de Kondoa sont un témoignage exceptionnel sur la vie des chasseurs-cueilleurs et des paysans qui ont vécu dans la région pendant plusieurs millénaires, et reflètent une variante unique de l'art des chasseurs-cueilleurs d'Afrique australe et d'Afrique centrale, et une forme unique de peintures agro-pastorales. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère vi Certains des sites d'art rupestre demeurent activement utilisés par les communautés locales pour diverses activités rituelles : invocation de la pluie, divination, guérison. Ces liens immatériels forts entre les peintures et les pratiques vivantes renforcent les liens avec les sociétés qui ont créé ces peintures, et prouvent une continuité culturelle cruciale. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

RECOMMANDATIONS

Recommandations

Bien que les sites d'art rupestre aient été très étudiés sur plusieurs années, il n'existe aucune base de données centralisée pour les peintures, et les archives restent éparpillées. Il s'impose de rassembler de toute urgence les informations tirées des études connues et des fouilles du site, et de mettre en place un système d'enregistrement du site qui pourra servir de base à la gestion et au suivi.

L'État partie doit être félicité pour sa réaction positive aux recommandations faites par le Comité lors de sa 29^{ème} session et pour la nomination d'un gestionnaire du site et d'un assistant, le lancement du processus de gestion faisant participer la communauté locale, son travail sur un inventaire détaillé, la mise en place d'une stratégie pour traiter l'approvisionnement en bois par les communautés locales dans les zones en dehors du site proposé pour inscription et l'établissement d'un calendrier de formation du personnel et de mise en place d'une base de données.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que les sites d'art rupestre de Kondoa, République Unie de Tanzanie, soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et vi*.

Critère iii Les sites d'art rupestre de Kondoa sont un témoignage exceptionnel sur la vie des chasseurs-

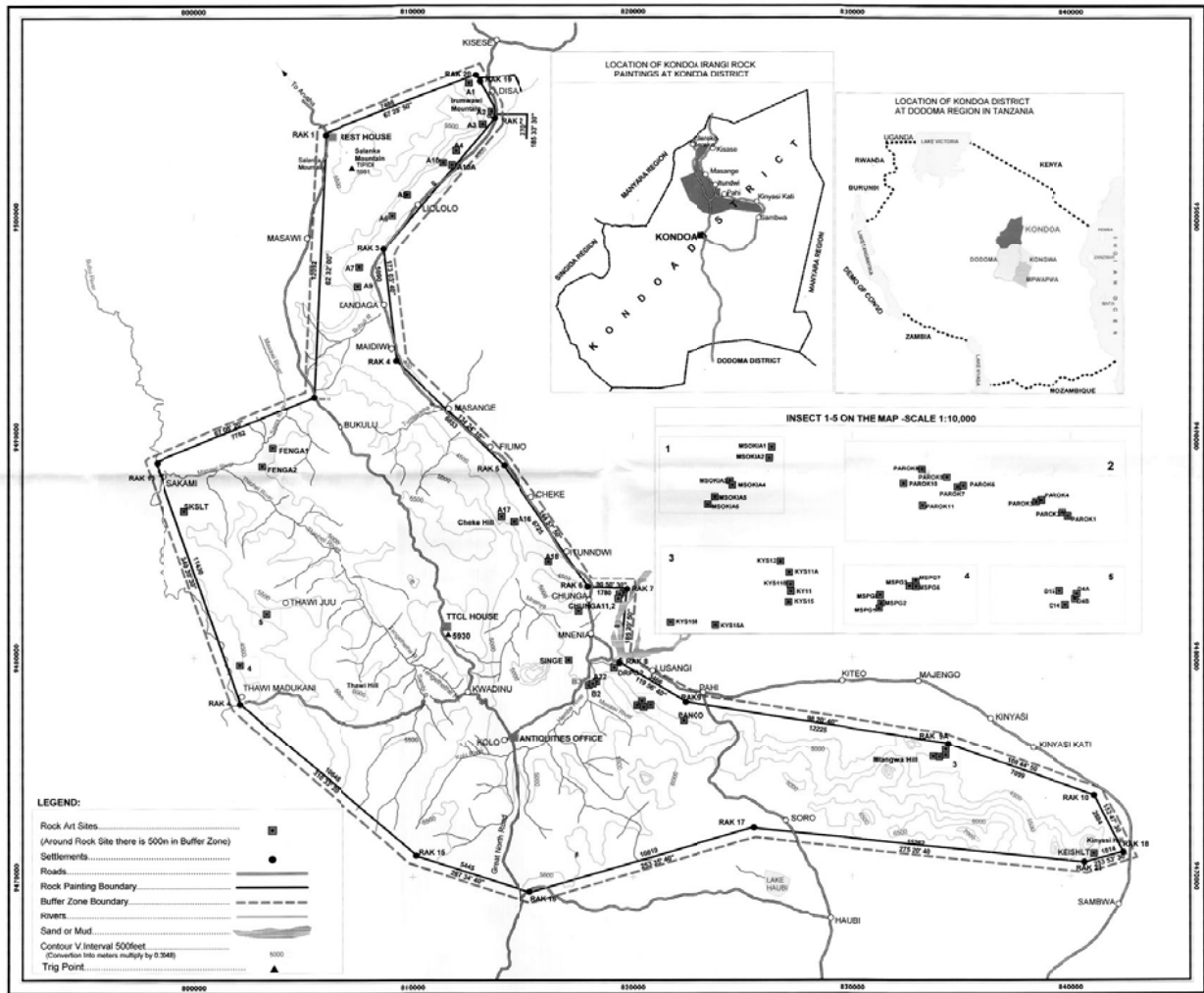
cueilleurs et des paysans qui ont vécu dans la région pendant plusieurs millénaires. Ils constituent une variante unique de l'art des chasseurs-cueilleurs d'Afrique australe et d'Afrique centrale, et une forme unique des peintures agro-pastorales.

Critère vi Certains des sites d'art rupestre demeurent activement utilisés par les communautés locales pour diverses activités rituelles : invocation de la pluie, divination, guérison. Ces liens immatériels forts entre les peintures et les pratiques vivantes renforcent les liens avec les sociétés qui ont créé ces peintures, et prouvent une continuité culturelle cruciale.

De plus, afin de soutenir la gestion et le suivi, l'ICOMOS encourage tous les États parties qui possèdent des archives des peintures rupestres à autoriser que des copies soient faites afin de contribuer à la création d'une base de données. Kondoa qui rassemblerait les archives existantes sur le site, aujourd'hui éparpillées dans de nombreuses institutions et plusieurs pays.

ICOMOS, avril 2006

KONDOA IRANGI -ROCK PAINTINGS AT KONDOA DISTRICT DODOMA REGION-TANZANIA

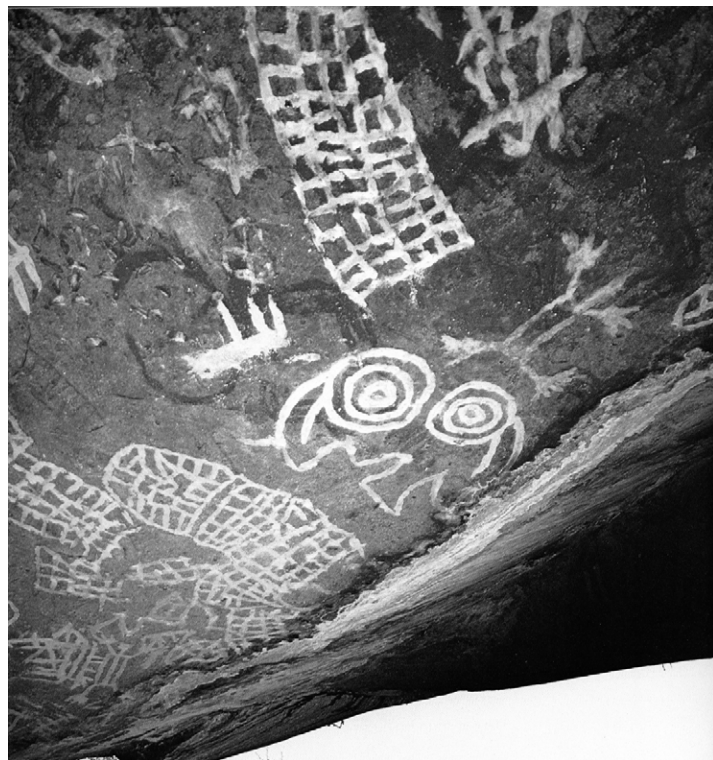


6 0 6 SCALE:1:100,000 12 18 Kilometers

Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Peintures rouges anciennes de l'ensemble de Kolo



Peintures blanches et noires tardives du site de Pahi

B – AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

NOUVELLES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION

Inca a ta Bo i ie

No

IDENTIFICATION

État partie : République de Bolivie
Bien proposé : Incallajta : la pierre fondamentale du pouvoir inca dans le Collasuyo
Lieu : Département de Cochabamba
Province de Carrasco

Date de réception par le
Centre du patrimoine mondial : 29 septembre 2004

Inclus dans la liste indicative: 1^{er} juillet 2003

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription: Non

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un site.

Brève description :

Incallajta, grande ville fortifiée inca construite dans un canyon à près de 3 000 mètres d'altitude, jouit d'une implantation spectaculaire sur une série de terrasses façonnées par l'homme sur un éperon triangulaire à la confluence de deux petites rivières.

Construite au XV^e siècle, la ville se trouvait à la limite orientale de l'empire inca. Le site est composé de murs d'enceinte qui renferment les vestiges d'une quarantaine de bâtiments édifiés autour d'une place centrale, au nord de laquelle se trouve la Kallanka, le deuxième plus grand édifice connu de l'empire inca et dont les murs s'élèvent encore par endroits à 12 mètres de hauteur.

ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Date de la mission d'évaluation technique : 17-21 octobre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : Aucune

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique.

Littérature : Munoz C. Maria de los Angeles, *Incallajta: Arqueología, Desarrollo e Identidad*, in *Fundacion Cultural Nanco Central de Bolivia*, Año VI, No 20, 2002 ; Munoz C. Maria de los Angeles, *Incallajta Virtual: 600 anos despues*, in *Vida & Futuro*, ano 1, No 4 2002.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 15 janvier 2006

LE BIEN

Description

Incallajta, grande ville fortifiée construite par les Incas, est implantée dans la gorge de Machajmarca, à près de 3 000 mètres d'altitude et à 140 km de Cochabamba. Elle jouit d'une implantation spectaculaire sur une série de terrasses façonnées par l'homme sur un éperon triangulaire à la confluence de deux petites rivières.

Ce site se trouve à la limite orientale de l'empire inca, dont le centre était Cuzco. Incallajta fut probablement construite par l'empereur Topa Inca Yupanqui (1471 – 1493) pour se protéger des attaques des Chiriguanos, peuple originaire des forêts subtropicales du sud-est. Il semble aussi que le site ait eu des fonctions religieuses et qu'il ait aussi été un centre administratif et commercial pour permettre à l'empire inca de profiter du formidable potentiel agricole de la vallée de Cochabamba, en particulier pour la coca et le maïs. Malgré les fouilles archéologiques récemment réalisées par l'université de San Simon de Cochabamba, le manque de connaissances détaillées ne permet pas de comprendre l'importance globale du site. Celui-ci fut envahi et détruit par les Indiens Guarani en 1525.

Le site est composé de murs d'enceinte qui renferment les vestiges d'une quarantaine de bâtiments édifiés autour d'une place centrale, au nord de laquelle se trouve la Kallanka, le deuxième plus grand édifice connu de l'empire inca et dont les murs s'élèvent encore par endroits à 12 mètres de hauteur.

Un réseau de chemins relie le site aux autres parties de l'empire inca : à Cuzco au nord, à Porco et Potosí au sud et à Samaipata à l'est. Incallajta fut donc l'un des principaux maillons du réseau routier inca.

Les délimitations du site englobant la quasi-totalité des vestiges de la ville consistent en une série de lignes droites qui ne suivent aucun éléments naturels. La zone proposée pour inscription couvre une superficie de 28,2605 ha. Elle est entourée d'une zone tampon de 50 mètres de large d'une superficie de 15,50 ha. Les éléments suivants du site ont été identifiés :

- Murs d'enceinte
- Forteresse
- Place
- Ushnu
- Kallanka
- Quartiers résidentiels
- Silos à grains

Murs d'enceinte

Selon le modèle classique d'urbanisme et d'orientation de la ville inca, Incallajta est implantée stratégiquement au pied d'une montagne et elle est bordée de deux rivières. Un mur massif en zigzag encerclait la ville, dont il ne reste aujourd'hui que les vestiges de la partie nord. Le mur rappelle Sacsahuaman à Cuzco. Ce qui reste – un mur de 4 à 5 mètres de haut sur 1,5 à 2 mètres d'épaisseur – marque et protège une des deux entrées principales du site. L'entrée présente une forme étonnante, l'un des murs d'approche comportant trois grandes pierres debout.

Forteresse

À l'ouest du site, en haut d'une falaise de l'autre côté d'une gorge étroite parcourue par une cascade, que devait vraisemblablement enjambrer un pont, se dresse ce que l'on appelle la grande tour crénelée en pierres à six pans dont la hauteur atteint encore aujourd'hui 5 mètres. Le dossier de proposition d'inscription suggère qu'elle a pu servir d'outil astronomique pour marquer des jours importants du calendrier inca – le soleil illuminant certaines faces à certaines époques.

Place

La place centrale, de forme irrégulière, est divisée en deux parties : le hanan et le hurin, par un mur de pierres massif. Près du centre repose une grande pierre plate.

Ushnu

Le ushnu, une petite structure de pierres sur la place principale, qui servait de trône pour certains rites ou cérémonies inca, est placé à Incallajta sur l'un des côtés de la place sous la forme d'une pyramide à degrés inversée avec une pierre non taillée en son centre. La pierre plate du centre de la place fait aussi probablement partie de l'ensemble du ushnu. La disposition est similaire à celle que l'on trouve à l'île du Soleil.

Kallanka

Les vestiges les plus monumentaux et spectaculaires du site sont ceux de la Kallanka, un bâtiment administratif - cérémoniel inca typique, peut-être utilisé pour des cérémonies ou des fêtes publiques. Cet énorme bâtiment mesure 78 mètres de long sur 25 mètres de large. On dit qu'il a pu être le plus grand bâtiment à toiture unique de l'empire inca. Le bâtiment a été fouillé vers 2001 et les fondations de pierre suggèrent que la toiture à deux versants était supportée par 24 colonnes en bois et supports de pignon en pierre.

Les murs sont construits d'un double rang de pierres grossièrement taillées jointoyées au mortier de terre. Certains détails font penser que les murs étaient recouverts d'un enduit en terre et peints en rouge. Le mur nord possède 44 niches et le mur sud est percé de 12 portes. Le mur pignon ouest est en grande partie effondré. Le mur pignon est, par endroits haut de 12 mètres, a dû être beaucoup plus haut au moment de la construction. Il possède également une rangée de 10 niches au-dessus desquelles s'ouvrent quatre fenêtres hautes et étroites.

Quartiers résidentiels

Autour de la cour au nord-est se trouve un quartier composé de nombreux bâtiments en pierres, certains comportant des cours ou partageant des cours, dont l'usage n'est pas encore établi. Une structure orientée au sud-est comporte les traces d'une construction à deux niveaux.

Silos à grains

Au nord du site, les vestiges de structures circulaires signalent la présence de silos à grains.

Histoire

Les premières références à Incallajta remontent aux chroniques du XVIe et XVIIe siècles relatant l'extension de l'empire inca dans la région de Cochabamba et l'existence probable d'Incallajta vers 1471. La ville s'appelait alors Cuzcotuio.

Après ces chroniques, le site tomba dans l'oubli jusqu'à ce qu'il soit « découvert » par l'ethnologue suédois Erland Nordenskiöld en 1913. Ce dernier publia un plan du site. Entre cette époque et les années 1970, le site fut mentionné par plusieurs auteurs mais leurs écrits ne reposaient sur aucune étude détaillée.

Protection et gestion

Dispositions légales :

Le site a été déclaré monument national en 1988. Il est la propriété de l'État.

Structure de la gestion :

Joint au dossier de proposition d'inscription, un plan de gestion détaillé (en espagnol) définit une organisation administrative idéale du site. Il fait état d'un accord permettant à différentes organisations de participer à la recherche et à la préservation du site. Parmi elles, au niveau national : le ministère du Développement économique et le ministère de la Culture ; au niveau régional : le département du tourisme de la préfecture de Cochabamba et l'Institut de recherche anthropologique du Musée d'archéologie de l'Université de San Simon de Cochabamba ; au niveau local : la municipalité de Pocona. Des représentants de ces organisations siègent au comité de gestion.

Le plan de gestion aborde les domaines suivants :

- Recherche archéologique

Il est prévu de réaliser une étude globale du site.

- Conservation archéologique

Le plan énonce des recommandations pour les travaux de conservation, à la fois pour des interventions directes et des actions de conservation préventive.

- Action sociale

L'objectif est de faire participer la population locale afin qu'elle bénéficie des travaux entrepris.

Il existe à Pocona un petit musée et un centre d'accueil des visiteurs construits récemment avec des fonds provenant de la Banque du développement.

- Publicité

Le plan envisage que le site devienne un pôle touristique majeur pour les touristes qui viennent visiter les missions jésuites à Santa Cruz et qui se rendent également à Incallajta.

Ressources :

Le dossier fournit des informations concernant des financements alloués pour certains projets :

Développement du tourisme : 40 000 pesos bolivianos de la municipalité de Pocona.

Recherche archéologique : financement du gouvernement suédois de 10 000 dollars par an pour la période 2003-2006.

Tourisme rural, ethnologique et écologique : un apport financier de 308 856 pesos bolivianos approuvé par LIL/INYPSA.

Aucune information n'est donnée sur des financements pour la gestion et la protection quotidienne du site.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

Il est dit que le site possède une valeur universelle exceptionnelle en raison des qualités sociales, scientifiques, esthétiques, historiques et archéologiques suivantes :

- son rôle en tant que « province » administrative de l'empire inca ;
- son rôle d'intégration d'un grand nombre d'hommes de diverses origines envoyés par les Incas pour coloniser la région ;
- sa position stratégique à la jonction des plaines et des forêts et sa capacité à exploiter les ressources des deux environnements ;
- son rôle en tant que centre du réseau routier inca utilisé pour le transport des produits, en particulier la coca ;
- le caractère monumental du bâtiment de la kallanka ;
- la nature sacrée du site prouvée par le ushnu et d'autres lieux sacrés ;

- l'association astrologique de la tour ;
- la forte persistance des traditions et des rituels incas dans les communautés locales.

É ALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

Le premier plan du site fut publié par Erland Nordenskiöld en 1913.

En 1975, l'architecte Carlos Lavayen en fit un relevé précis en collaboration avec la faculté d'architecture et le musée archéologique de l'UMSS. Une hypothétique reconstruction de la kallanka fut proposée par Gasparini et Margolies dans leur publication *Arquitectura Inka* en 1977.

Entre 1985 et 1986, les premiers travaux de consolidation des vestiges furent entrepris par le musée de Cochabamba et l'INAR (Institut national d'archéologie).

En 2000, un projet mené conjointement par la faculté d'archéologie de l'université de Pennsylvanie et l'université de San Simon, à Cochabamba, commença la première étude détaillée du site et de ses environs. Le projet étudia le site et les vallées environnantes et dressa l'inventaire d'environ 200 vestiges.

En 2001, les premières fouilles systématiques ont été entreprises dans la Kallanka et le Ushnu. La même année, un relevé numérisé du site a été réalisé. En 2003, Maria de los Angeles Munoz a commencé une thèse doctorale sur le site et entreprit des fouilles supplémentaires. Ces travaux de recherche sont en cours.

Il serait utile que ces recherches apportent une justification du nom du site : la pierre fondamentale du pouvoir inca dans la collasuyo.

Très peu de travaux de conservation ont été réalisés sur le site. Le travail archéologique qui a révélé les constructions a consisté à débarrasser certains murs de la végétation qui les protégeait, aggravant ainsi leur vulnérabilité. Le plan de gestion décourage ce type d'investigation.

État de conservation :

L'état actuel de conservation est dans l'ensemble médiocre, voire critique en certains endroits. La plupart des vestiges nécessitent un traitement urgent ; certains murs doivent être stabilisés, d'autres réclament une protection des couches extérieures afin de protéger les structures, d'autres encore doivent être protégés de tout contact avec les hommes et les animaux.

Protection et gestion :

Le régime de gestion défini par le plan de gestion prévoit que la communauté locale prend en charge la gestion quotidienne du site. D'après les constatations faites sur le site au cours de la visite de la mission d'expertise de

l'ICOMOS, il apparaît que ces dispositions ne sont pas appliquées actuellement. Le plan semble avoir été développé pour la communauté mais sans sa participation et il semble aujourd'hui qu'il n'y a pas de gestion quotidienne du site.

- Tourisme

Le plan de gestion envisage que le site profitera de l'afflux des touristes visitant les missions Jésuites toutes proches de Santa Cruz et deviendra un pôle touristique majeur - alors même que la route nord-sud principale ne passe pas par Incallajta. Une des difficultés est que la communauté locale la plus proche du site, Pocona, possède une infrastructure très limitée pour recevoir les touristes attendus.

- Limites

L'étroite zone tampon de 50 mètres de large ne peut pas prétendre protéger l'environnement visuel du monument. Toutefois, le dossier prévoit une zone plus large destinée à la protection des vues bien que le statut de cette zone plus vaste ne soit pas déterminé.

Analyse des risques :

Le risque principal qui menace le site est l'absence de gestion, d'entretien et de conservation quotidiens.

Cela présente des problèmes avec les visiteurs grimpan sur les murs, des enfants jouant au ballon et des animaux laissés en liberté autour des vestiges de pierre.

Dans le futur, un tourisme incontrôlé pourrait causer des dommages aux vestiges de pierre. De même, une infrastructure touristique inappropriée à l'intérieur et à proximité du site pourrait nuire à son intégrité visuelle.

La construction d'une maison et d'un centre d'accueil pour les touristes sur le site, ainsi que la construction d'une passerelle d'accès à l'est du site ont déjà eu des effets certains.

La plantation de pins et d'eucalyptus à l'est du site a eu un effet impact sur l'environnement visuel.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

L'authenticité des vestiges pour ce qui est de leur lien avec la civilisation inca est sans équivoque. Ces dernières années, le centre du site a cependant été soumis à des usages et des interventions néfastes.

Intégrité :

L'intégrité des vestiges du site fortifié est largement mais pas entièrement garantie par les délimitations en lignes droites du site. Néanmoins, pour comprendre pleinement la signification d'Incallajta en tant que centre régional, des données supplémentaires sont nécessaires quant à son interaction et ses relations en termes visuel et d'espace avec le pays rural environnant. Les premières études de la

région environnante suggère qu'il existe des vestiges intéressants associés avec la ville au-delà de ses limites fortifiées et bien au-delà de la zone proposée pour inscription.

L'intégrité des vestiges en termes de structures individuelles est menacée. À moins que des travaux de conservation ne soient réalisés sur les murs dont la végétation qui les protégeait a été supprimée, le site risque de souffrir de pertes considérables au niveau de ses structures.

Évaluation comparative

L'analyse comparative du dossier de proposition d'inscription attire l'attention sur les caractéristiques urbaines des grandes villes incas que possède Incallajta et leur similitude avec l'urbanisme de Cuzco. D'après les données disponibles, Incallajta a été soit construite soit réutilisée par les Incas. La question fondamentale est de connaître l'importance de la ville et son rôle dans l'empire inca. Était-ce un camp militaire ? Avait-elle un rôle administratif pour la partie centrale et orientale de l'empire ? Était-ce un centre commercial qui centralisait les récoltes des terres fertiles environnantes ? De nombreuses villes incas pourraient être comparées avec Incallajta et une compréhension plus détaillée est nécessaire quant à la place d'Incallajta dans le vaste empire inca.

La caractéristique principale qui fait l'originalité d'Incallajta est la kallanka.

Des bâtiments semblables sont édifiés dans tous les grands sites incas comme Cuzco, Machu Picchu et Choqek'iraw. Les dimensions de la kallanka d'Incallajta témoignent de l'importance du site.

En particulier, l'ICOMOS considère qu'il serait utile de disposer d'une étude comparative plus détaillée avec d'autres kallanka afin d'établir si celle d'Incallajta est particulièrement originale par sa construction et sa complexité.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Des informations supplémentaires sont nécessaires sur le statut et la place d'Incallajta dans l'empire inca avant de pouvoir évaluer correctement sa valeur.

Évaluation des critères :

Le site est proposé pour inscription sur la base des critères i, ii et vi :

Critère i : L'ensemble du site est proposé comme reflétant le génie architectural et artistique de l'Amérique préhispanique, en particulier la cosmovision inca. Il est difficile de justifier une ville dans son ensemble comme étant une création architecturale et artistique. Il aurait peut-être été préférable de ne considérer que la kallanka sous ce critère, encore que ce bâtiment soit plus remarquable par

ses dimensions extrêmes que par son originalité. Des informations supplémentaires sur l'importance de la kallanka seraient nécessaires avant de pouvoir évaluer correctement ce critère. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

Critère ii : Ce critère est justifié sur la base du fait qu'Incallajta, à la limite de l'empire inca, a joué un rôle clé dans l'assimilation d'une population multiethnique provenant des vallées et des forêts amazoniennes voisines. De plus, il est suggéré que Incallajta était un exemple de la nécessaire spécialisation des fonctions et du développement des technologies, telles que l'usage des terrasses, la production agricole, etc. à l'intérieur de l'empire inca. Il est dit qu'Incallajta était un espace unique créé par les Incas.

Ce critère est habituellement invoqué lorsqu'un site a eu une influence considérable ou a été influencé par une plus vaste région par l'intermédiaire du développement des technologies, des arts, de l'économie ou des structures politiques, etc. Dans le cas d'Incallajta, le manque de connaissance de la manière dont la ville fonctionnait du temps des Incas ne permet pas d'affirmer que la ville a eu une influence sur une plus vaste région, et donc que ce critère est applicable. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

Critère vi : Ce critère est proposé pour la manière dont les populations locales conservent la mémoire de l'époque inca, et pour la façon dont leurs cérémonies, leurs rituels et leurs traditions agricoles reflètent une fusion des traditions culturelles préhispaniques. Ces deux faits sont peut-être exacts, mais ce qui n'a pas été démontré est la manière dont les croyances et les valeurs associées à ce peuple ont eu une résonance plus large que l'impact local ou national. L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

RECOMMANDATIONS

Recommandations

Incallajta est un lieu remarquable par son implantation spectaculaire, la quantité de vestiges urbains incas et les murs de pierres debout de l'une des plus grandes kallankas d'Amérique du Sud.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il est difficile de dire quelle fonction la ville avait et quel rôle elle joua dans l'empire inca ; il est donc difficile de l'évaluer à sa juste valeur.

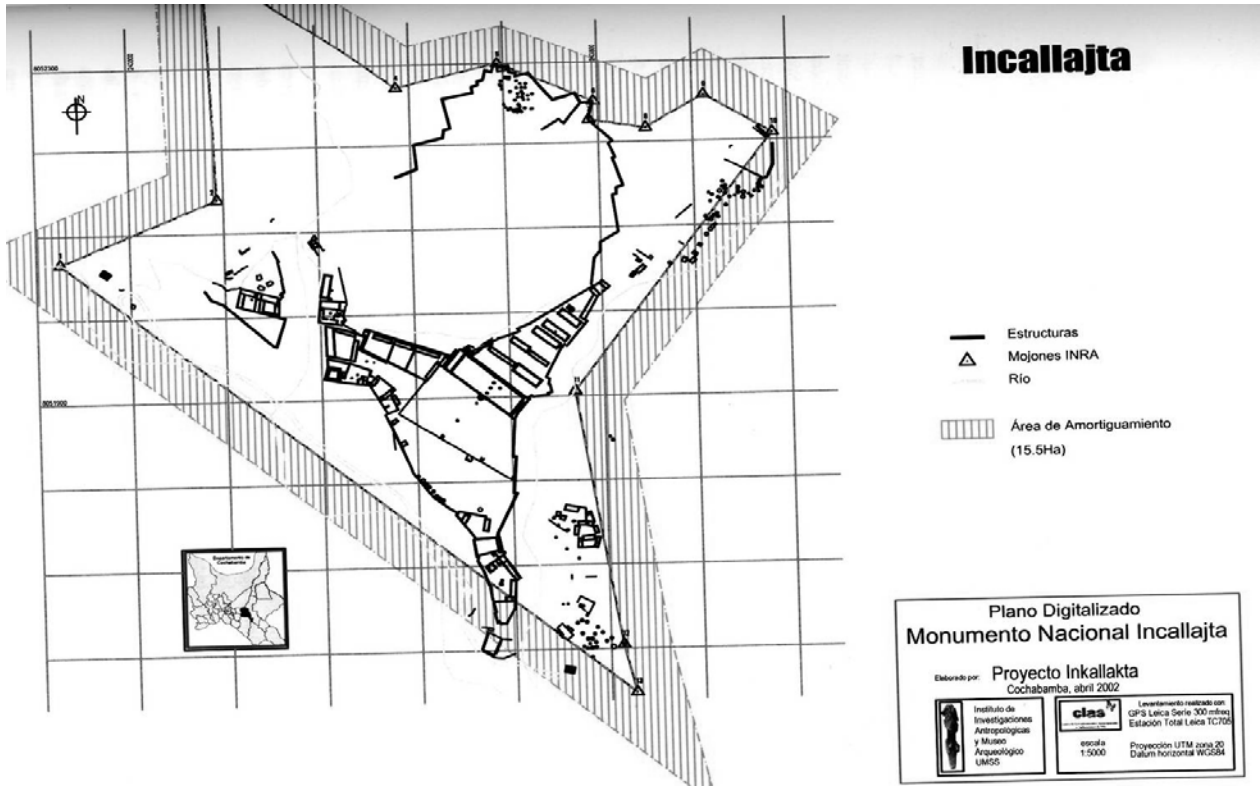
Le site est manifestement menacé et nécessite davantage de ressources pour empêcher d'autres détériorations. L'authenticité et l'intégrité ne sont pas garanties dans l'avenir sans une gestion sur place pour contrôler l'utilisation du site. Il serait souhaitable que la population locale puisse être associée à la gestion du site, comme l'envisage le plan de gestion.

Recommandation concernant l'inscription

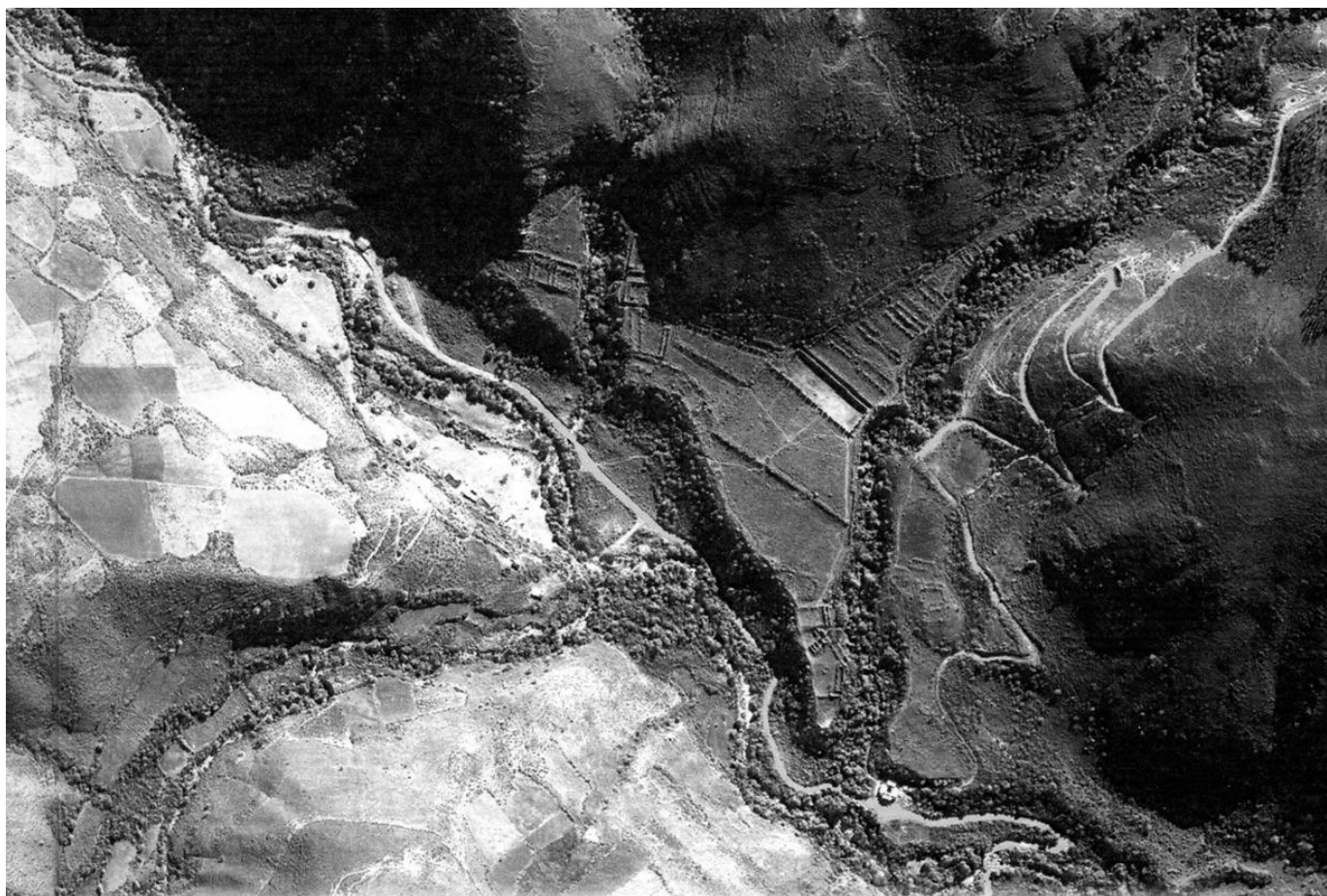
L'ICOMOS recommande que l'examen de Incallajta : la pierre fondamentale du pouvoir inca dans le Collasuyo, Bolivie, sur la Liste du patrimoine mondial soit différé afin de permettre à l'État partie de :

- poursuivre les recherches qui lui permettront d'établir plus largement l'importance d'Incallajta par rapport au réseau routier inca et aux autres parties de l'empire ;
- déterminer si le site était ou non la pierre fondamentale du pouvoir inca dans le Collasuyo ;
- associer le site d'Incallajta au projet d'inscription de la route de l'Inca au patrimoine mondial afin de le relier à d'autres sites incas voisins.

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du bien



Vue aérienne du site



Ushnu



Kallanka

Ville minière de Sewell (Chili)

No 1214

1. IDENTIFICATION

<i>État partie</i>	Chili
<i>Lieu proposé</i>	Ville minière de Sewell
<i>Lieu</i>	Sixième région, <i>Región del Libertador Bernardo O'Higgins</i> , province de Cachapoal, municipalité de Machali
<i>Date de réception par le Centre du patrimoine mondial</i>	24 janvier 2005
<i>Inclus dans la liste indicative</i>	1 ^{er} septembre 1998
<i>Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription</i>	Non

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes des *orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2 février 2005, paragraphe 47, il pourrait s'agir aussi un *paysage culturel*

Breve description

La ville minière de Sewell, 2 000 mètres d'altitude dans les Andes sous un climat extrême, fut construite par la *Copper Company* au début du XXe siècle, pour loger toute l'année durant les ouvriers de ce qui était alors la plus grande mine souterraine de cuivre au monde, El Teniente

C'est une ville toute en escaliers, avec des rues trop en pente pour permettre la circulation de véhicules à roues. Ses édifices en bois, basés sur les modèles américains et dont beaucoup arborent de vifs tons de vert, jaune, rouge et bleu, dévalent les pentes abruptes de la ville.

Les vestiges de Sewell, quasi abandonnée depuis les années 1970, témoignent de la fusion entre les ressources humaines et minérales, d'une révolution technologique dans la fonderie et d'énormes investissements de capitaux américains, qui permirent la production de cuivre à grande échelle et favorisèrent la prédominance du Chili dans ce secteur. Ils reflètent également le grand rôle socio-économique que joua et que continue de jouer l'industrie minière du cuivre dans la vie du pays.

ACTIONS

Précédents Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription. Des informations supplémentaires envoyées par l'État partie ont été reçues le 18 janvier 2006.

Date de la mission d'évaluation technique 2-6 septembre 2005

Statut de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie Aucune

Consultations L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur le patrimoine du XXe siècle et le TICCIH.

Littérature Garcés, Eugenio, *Las ciudades del cobre: el campamento de montaña al hotel minero como variaciones de la company town*, in *El Teniente* vol 29 no 88, Santiago 2003. Garcés, E et al. *Señal asentamiento minero 1904 hasta la actualidad en su arquitectura Panamericana*, 001: 104-117, 1992.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS 15 janvier 2006

LE BIEN

Description

La ville minière de Sewell se trouve environ 2 300 mètres d'altitude dans la Cordillère des Andes, 60 km à l'est de Rancagua, elle-même 85 km au sud de Santiago, la capitale. La ville, sur les versants du mont Cerro Negro, surplombe le confluent de la Coya et de El Teniente. Le site proposé pour inscription couvre 17,2 hectares et est entouré d'une zone tampon de 33 hectares.

La zone proposée pour inscription comprend la ville et une partie de la machinerie industrielle. La vaste mine souterraine, très profonde et toujours en exploitation aujourd'hui, est exclue, ainsi que sa machinerie.

Sewell est une ville minière du XXe siècle bâtie en hauteur dans les Andes pour exploiter à grande échelle les importantes ressources naturelles de cuivre avec de nouvelles technologies de fonderie, à la pointe pour l'époque. Elle reflète l'essor de la production de cuivre rendue possible par l'investissement considérable de capitaux américains qui donnèrent au Chili sa place prépondérante dans la production de cuivre dès les années 1920, un rôle qu'il conserve ce jour.

Le Chili possède environ 30 % des ressources en cuivre connues dans le monde. L'exploitation du cuivre au Chili représente plus de 35 % de la production mondiale de cuivre, et 40 % de l'économie du pays.

La ville minière de Sewell, avec Chuquicamata et Potrerillos, fut bâtie rapidement au tout début du XXe siècle, par trois grandes sociétés américaines, *Copper Company*, *Copper Company* et la compagnie d'exploration chilienne de Chuquicamata.

Sewell fut développée par la *raden Copper Company*. Elle fut baptisée d'après Barton Sewell, premier président de Braden Copper. Son apogée, elle comptait 15 000 habitants.

Sewell est une ville implantée qui reflète des conceptions architectoniques et un urbanisme importés d'Amérique. Les bâtiments comprennent la fois des bâtiments miniers et des logements construits par la *raden Company*. Se *ell*, contrairement bien d'autres peuplements miniers, prospéra sans interruption tout au long de ses années de travail, de 1904 jusqu'à son abandon dans les années 1970, époque laquelle les mineurs furent transférés à Rancagua. Du fait de ce retrait bien organisé, les bâtiments restants ne tombèrent pas en ruines après leur abandon comme ce fut le cas dans quantité de peuplements miniers, et beaucoup demeurent dans un état raisonnable, certains ayant été adaptés pour d'autres fonctions.

L'exploitation minière souterraine des riches gisements de cuivre de la région continue, et le concentrateur de la ville traite encore du minerai, mais ces activités prendront fin en 2006. Les installations minières ne sont pas incluses dans la proposition d'inscription, et aucun accès n'y conduit depuis la ville minière de Sewell.

Dans le détail, la proposition d'inscription se compose des caractéristiques suivantes :

Urbanisme

Bâtiments industriels

Bâtiments non industriels

Logements

Bâtiments sociaux et bâtiments de services

Ces éléments sont considérés les uns après les autres

Urbanisme

La ville est accrochée au flanc de montagne, dans une zone dénuée de végétation. Le modèle de la ville fut conçu par la compagnie aux États-Unis mais elle dut cependant le modifier du fait des conditions géographiques extrêmes.

La ville toute entière est construite autour d'un grand escalier central partant de la gare ferroviaire. Tout le long, des places de formes irrégulières furent édifiées, embellies par la compagnie d'arbres et de plantes d'ornement. Ces espaces de taille relativement réduite étaient les principaux espaces publics et squares de la ville. Des allées partent de l'escalier central pour mener ces petites places et des escaliers secondaires reliant entre eux les nombreux niveaux.

Le tracé de la ville a été hiérarchisé, les maisons reflétant les trois catégories de personnel de la compagnie : les maisons de catégorie A, destinées au personnel dirigeant, essentiellement nord-américain, les maisons de catégorie B pour le personnel d'encadrement et celles de catégorie C pour les ouvriers.

Les bâtiments industriels sont en grande partie situés sur le versant sud, plus ombragé, tandis que les quartiers

résidentiels couvrent le versant ouest, jugé par expérience comme étant le plus stable, le moins enclin aux avalanches et le plus ensoleillé. Des bâtiments sociaux sont associés aux bâtiments résidentiels.

Bâtiments industriels

Le site proposé pour inscription abrite 63 bâtiments industriels. Sur ceux-ci, cinq sont situés dans la gare ferroviaire Rancagua-Sewell. Il s'agissait d'entrepôts, d'une chaudronnerie et d'une fonderie.

Les autres appartiennent au concentrateur, le complexe où le minerai et les minéraux extraits de la mine étaient broyés soit par trituration sèche, soit par broyage, un procédé humide puis concentrés par un processus séparant le cuivre du reste du minerai à l'aide de réactifs chimiques et d'un procédé de flottation, le cuivre adhérant aux bulles d'air et remontant à la surface. Le concentré était ensuite fondu et raffiné.

Le concentrateur actuel, fait de béton et d'acier, fut installé en 1915. Toujours en activité, il traite 25 % du minerai extrait à El Teniente. On prévoit cependant de le fermer en 2006 et d'en faire une pièce de musée. Le minerai sera alors traité dans sa totalité au concentrateur de Colón, 9 km du site.

Le minerai arrive au concentrateur au point le plus haut du complexe, par un train partant de l'intérieur de la mine. Il y est traité dans les installations, comprenant des broyeurs et des épaisseurs.

Bâtiments non industriels

Il y a au total 24 bâtiments non industriels sur le site.

Ils furent construits sur le modèle de la charpente plate-forme de bois né au Canada et aux États-Unis au milieu du XIXe siècle. Chaque étage s'appuie sur l'étage inférieur, composé de diaphragmes verticaux et de cadres horizontaux. Aucun bâtiment de Sewell ne dépasse cinq étages. Les toits sont en tôle galvanisée, et les murs extérieurs recouverts d'enduit et peints.

Jusqu'en 1940, les plans de construction de Sewell étaient préparés aux États-Unis. Au départ, même le bois de construction était importé, jusqu'à ce que la compagnie s'approvisionne auprès de fournisseurs locaux. Le plan en damier standard des autres villes a cependant dû être modifié, pour l'adapter au terrain quasiment plat.

Logements

La majorité des bâtiments domestiques qui subsistent sont des bâtiments de catégorie B, destinés au personnel d'encadrement. Ils se trouvent dans le centre-ville, proximité de l'escalier principal. Ils ont pour la plupart deux façades, avec un couloir central. Ils se dressent sur 3, 4 ou 5 étages, et abritaient de nombreuses familles, chacune occupant entre 60 et 82 m².

Les bâtiments de catégorie C étaient situés à la périphérie de la ville. Hauts de 4 ou 5 étages, ils fournissaient des logements collectifs aux ouvriers et leurs familles. Les ouvriers célibataires étaient logés dans des dortoirs pour six personnes, pourvus de couchettes et de placards.

Il ne reste aucune des maisons familiales destinées au personnel de catégorie A le seul logement de cette catégorie qui reste était une pension, proposant des chambres individuelles avec salle de bains Ce quartier de la ville a été démoli dans les années 1970 voir ci-après

timents sociaux et b timents de services

L'ouest de la ville se trouvent la gare ferroviaire et les entrepôts adjacents, au nord l'ancien hôpital, le plus grand bâtiment non industriel de la ville Située bien en vue proximité d'une des places, l'école industrielle construite en 1936, dotée d'une façade incurvée, avec un perron, présente un style moderniste Plusieurs bâtiments sociaux subsistent, notamment un bowling, un club, le club Teniente, et une salle de théâtre et de cinéma, quoiqu'il ne reste plus qu'une partie de cette dernière Une église catholique relativement petite, construite en 1927, se trouve au sud des logements

histoire

Le gisement de cuivre de El Teniente semblait déjà connu et exploité à l'époque pré-hispanique Du XV^e au XVII^e siècle, les Espagnols exportèrent des matières premières pendant les deux cents années qui suivirent, l'activité déclinait En 1897, le propriétaire des droits d'exploitation minière entama une étude des gisements de cuivre dans la zone la découverte de l'immense potentiel du site et des investissements considérables que nécessiterait l'extraction du cuivre, on contacta en 1903 l'ingénieur minier nord-américain William Braden, qui avait pris part à l'Exposition Universelle de Santiago en 1894

Braden arriva au Chili l'année suivante, en 1904, et se lança dans le rachat de la propriété quasi immédiatement, une route menant à la ligne de chemin de fer la plus proche, Rancagua, fut construite Braden unit ses forces à celles de E W Nash, président de la *American Smelting and Refining Company* et à celles de Barton Sewell, fondateur et vice-président Ensemble, ils créèrent la *Wardens Copper Company*

En l'espace de deux ans, l'infrastructure fut développée, des exonérations douanières accordées par le gouvernement du Chili pour la multitude de machines importées depuis les États-Unis et la mine équipée Dès 1906, le premier broyeur et le premier concentrateur étaient en place, de même qu'un ascenseur et un générateur électrique Tous ces travaux nécessitaient de faire appel à ce qui était alors une technologie de pointe, et ce dans un environnement des plus isolés et des plus hostiles, ce qui entraîna au début des retards Enfin, l'extraction minière fut officiellement autorisée et commença en 1905

En 1909, la récession aux États-Unis entraîna des difficultés financières et des capitaux frais y furent injectés par une compagnie appartenant aux frères Guggenheim, qui en prirent le contrôle total en 1915 La *Wardens Copper Company* devint alors une filiale de *Cerro de Pasco Copper Corporation*

La base d'opération de la compagnie se trouvait Rancagua, ville en plein essor En 1917, l'ancienne fonderie de Sewell fut remplacée par une autre plus

moderne Caletones, où une nouvelle ville se développait aussi

En dépit de la prospérité de la compagnie, les conditions de travail des mineurs, en termes de sécurité industrielle, étaient loin d'être bonnes En 1945, une catastrophe tragique mit en évidence les problèmes : un incendie qui s'était déclaré à l'entrée de la mine envoya de la fumée dans les galeries en de , et 355 ouvriers périrent asphyxiés La tragédie de la fumée entraîna une enquête des pouvoirs publics et un vaste débat national sur l'insuffisance de la législation en matière de sécurité et sur le pouvoir exercé par les sociétés étrangères La compagnie y réagit en créant un important département de sécurité industrielle

Dans les années 1950, le Chili était devenu le deuxième producteur de cuivre dans le monde Suite à la chilianisation en 1967, le gouvernement du Chili acquit une part de 51 % dans la mine en 1971, l'industrie tout entière fut nationalisée et la compagnie devint une division de la compagnie chilienne du cuivre Des changements survinrent dans le sillage de la nationalisation ainsi, le club El Teniente devint la cafétéria des mineurs, et les logements de catégorie A, ainsi que d'autres bâtiments, furent démolis

La décision fut alors prise de transférer la population de Sewell plus bas, dans la vallée, afin de lui fournir de meilleures installations

La ville fut abandonnée en tant que peuplement minier en 1980, demeurant partiellement utilisée comme ville dortoir pour le personnel des entrepreneurs, ce qui entraîna la modification de certains des bâtiments et de nouvelles démolitions

La démolition prit fin à la fin des années 1980 et, en 1998, la ville fut déclarée monument national

La mine reste cependant en activité et la division El Teniente de la Compagnie du cuivre produit aujourd'hui 3 % de la totalité du cuivre mondial

Protection et gestion

La ville appartient à la division El Teniente de la Compagnie nationale du cuivre

Dispositions légales

En 1998, la ville a été déclarée monument national, dans la catégorie des zones typiques et pittoresques

Structure de la gestion

La gestion de la ville est confiée à du personnel de la Compagnie nationale du cuivre, Codelco-Chile, sous la direction de leur division Architecture et Construction En 1999, le Conseil des monuments nationaux et Codelco-Chile ont signé un accord de coopération Celui-ci, valable pour trois ans et reconductible, demeure en vigueur Des priorités ont été établies : préparer un plan de protection contre l'empiètement pour le cadre de la ville, préparer un plan de restauration du patrimoine et parrainer une

proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Le plan stratégique de conservation et de diffusion de Sewell a été élaboré en 1999 il vise développer l'axe touristique et culturel de Sewell, avec la participation de la communauté Il met en place des lignes d'action traitant de la conservation, de la promotion du savoir, de l'établissement d'un musée, de la durabilité économique, des alliances stratégiques et de la création d'une fondation Sewell pour optimiser les ressources de la ville création approuvée en 2004 et pour assumer la responsabilité de la ville et de sa gestion Il entrera en action en 2006 La fondation Sewell sera une fondation but non lucratif et, contrairement Codelco-Chile, disposera d'un mandat lui permettant de lever des fonds pour la ville Codelco-Chile siègera au Conseil d'administration, aux côtés des représentants de toutes les autres principales parties prenantes Codelco-Chile prêtera les actifs de la ville de Sewell la Fondation, et ce pour une période indéterminée

L'impact positif du plan stratégique a ouvert la voie au développement d'un plan de gestion pour le site, qui a vu le jour en 2004 et a été soumis en janvier 2006 Il est rédigé en espagnol Il expose un plan d'action détaillé pour la restauration et la préservation des bâtiments domestiques et industriels qui subsistent et les escaliers autour du site, tout en définissant une approche du site axée sur le tourisme culturel

Actuellement, le Conseil des monuments nationaux surveille le respect de la législation de protection partir de 2006, la future fondation Sewell prendra le relais

Ressources :

La Compagnie du cuivre a financé les premières phases du plan stratégique, hauteur de 250 000 par an partir de 2006, la fondation Sewell assumera cette responsabilité, et la compagnie s'est engagée continuer d'apporter des fonds pendant encore 8 ans

st i c t i o n d e r n i e r s c p t i o n n e n t d ' i n t e r n a t i o n a l

La ville minière de Sewell est la première de son genre au Chili associée au cuivre et, ce titre, elle est considérée comme le berceau de l'industrie minière du cuivre Elle illustre les effets de la mondialisation sur cette industrie et la diffusion d'investissements colossaux venus des nations déjà industrialisées, parallèlement au recours de la main d'œuvre locale

Sewell est le seul peuplement minier permanent au sens où des familles entières y vivent toute l'année durant de taille considérable établi en montagne au XXe siècle Sa conception d'édifices standards associés la mine construits autour d'une série d'escaliers pentus lui confère la fois un caractère exceptionnel et de normalisation

Ce peuplement témoigne des conditions incroyablement difficiles dans lesquelles travaillent les mineurs, haute altitude et dans un climat rigoureux, et a pris ce titre une signification profonde

Le mélange des cultures de la compagnie américaine et des ouvriers chiliens a engendré dialogue et compréhension, mais aussi des conflits qui ont donné au site un caractère emblématique

ÉVALUATION

Importance

Importance de la conservation :

Sewell a été déclarée monument national en 1999 Un an après, Codelco-Chile a mandaté la fondation du Chili pour préparer un plan d'action stratégique pour la conservation de Sewell Il s'agissait de donner naissance une proposition réaliste de conservation de la ville en tant que destination touristique Ce plan a guidé la restauration de la ville entre 1998 et 2004 Pour y parvenir, Codelco-Chile a signé un accord de coopération avec le Conseil des monuments nationaux, visant la conservation du patrimoine minier du cuivre en général et les travaux Sewell en particulier Sur ces 6 années, les façades de 18 édifices et certains espaces en plein air ont été restaurés, tandis que l'intérieur de certains bâtiments comme le Teniente Club, la Cafétéria et l'École industrielle, qui sert aujourd'hui de musée, était également restauré Les travaux ont coûté au total 1,8 million de dollars

État de conservation :

Toutes les machines d'exploitation minière incluses dans la zone proposée pour inscription sont toujours en état de marche, et donc dans une condition optimale

La proposition d'inscription comprend une analyse détaillée de l'état de conservation des bâtiments et des structures restantes Elle montre que 70 des bâtiments industriels sont en bon état, 25 dans un état médiocre et 5 seulement en mauvais état

En ce qui concerne les bâtiments usage non industriel, 88 sont en bon état, 12 dans un état médiocre et aucun en mauvais état

Il est indiqué que l'état de conservation des espaces publics est entre médiocre et bon

Protection et gestion

Le plan stratégique de conservation et de diffusion de Sewell, préparé en 1999, est un plan très détaillé et complet impliquant une forte participation publique, particulièrement de la part des personnes associées Sewell en tant que ville minière

Le plan a réussi susciter l'engagement de la communauté locale et des municipalités dans le travail de restauration, et inciter les opérateurs considérer le patrimoine industriel d'une région très isolée, d'où l'élaboration, en 2000, d'une stratégie touristique régionale

Le plan de gestion élaboré suite ce plan stratégique est exhaustif et axé sur la préservation durable et la réhabilitation du patrimoine bâti de Sewell, par sa réutilisation et son adaptation Cette politique est clairement réaliste, et le plan définit des paramètres

d'orientation des décisions sur les divers types de réutilisation

Pour qu'il reste cependant des témoignages de l'usage d'origine des bâtiments, l'ICOMOS suggère qu'un nombre minimum d'unités domestiques d'origine soient restaurées et présentées dans leur fonction d'origine, en témoignage des conditions de vie des mineurs

analyse des risques

- Abandon du peuplement

Sewell n'est plus une ville en activité : personne n'y a vécu de façon permanente depuis la fin des années 1990. Il a donc été délibérément décidé d'en faire une ville musée. L'importance du changement apporté par les nouveaux usages est une menace potentielle à prendre en compte. Les paramètres définis dans le plan de gestion devraient assurer le maintien d'un équilibre approprié. Sewell était un lieu où il ne faisait pas particulièrement bon vivre : tout le défi sera d'illustrer cette réalité dans les modes d'adaptation des bâtiments.

- Diminution des activités minières

Le concentrateur de Sewell doit fermer en 2006, ce qui mettra un terme à toute activité minière sur le site proposé pour inscription. L'exploitation minière sera cependant entreprise dans la mine souterraine en proximité, et la route menant à la ville servira la compagnie minière, restant de ce fait ouverte. Bien que la disparition de l'activité minière permettra de contrôler le développement, elle emporte avec elle le dernier vestige d'activité traditionnelle dans la ville, qui deviendra tout entière un musée. Le plan de gestion devra cibler ses efforts sur la réutilisation des bâtiments, afin d'assurer que les visiteurs puissent bien comprendre les usages traditionnels.

- Pressions liées au développement et au tourisme

Les pressions liées au développement sont actuellement inexistantes, la ville étant désaffectée. Le tourisme pourrait susciter une demande en nouvelles constructions, mais le plan stratégique traite de la nécessité de protéger les alentours du site. Le nombre de visiteurs est actuellement gérable, et la plupart s'y rendent dans le cadre d'excursions organisées par des tour opérateurs. Toute la ville s'inscrit dans une région minière et industrielle, que les touristes ne peuvent visiter sans permis : les tour opérateurs se chargeant de les leur obtenir.

- Pressions environnementales

La question de la pollution de l'air provoquée par la fonderie de cuivre de Caletones, à 6 km à l'ouest de Sewell, a été résolue en 1998 par un décret gouvernemental : la Compagnie du cuivre a dû instaurer un plan de décontamination et la construction de deux sites d'épuration du gaz. La contamination du site de Sewell par cette pollution aérienne a entraîné son abandon pour toute forme d'habitation permanente à la fin des années 1990. Cette situation pourrait changer dans un futur proche.

Le climat hostile - neige et avalanches, en particulier - peut créer des difficultés. Des pylônes métalliques ont été

installés dans les montagnes alentours pour essayer de briser les avalanches.

Bien que Sewell se trouve dans une zone d'activité sismique, comme toute la région centrale du Chili, il n'existe aucun précédent d'activité. Sewell.

Authenticité

Authenticité :

Les vestiges de la ville ont fait l'objet de quelques altérations internes dans les années 1980, après le départ de la communauté minière, pour les besoins des entrepreneurs, mais elles sont pour la plupart réversibles. Les bâtiments qui ont survécu, grâce à de récents travaux de restauration conduits avec précaution, ont conservé suffisamment de leur construction, de leur disposition et leurs caractéristiques pour conserver leur authenticité en tant que composantes de la ville minière. Il conviendra de veiller à conserver, dans le cadre de cette adaptation et réutilisation, des traces des anciens usages.

Authenticité

La ville minière de Sewell a connu son apogée dans les années 1960. Dans les deux décennies qui suivirent, elle fut en grande partie détruite, et il n'en reste plus que le noyau. Il est clair que la ville dans son ensemble n'a pas survécu en tant qu'entité, des quartiers entiers, comme les logements de catégorie A, ayant été démolis. Ce qui reste reflète le schéma hiérarchique de la ville minière, avec ses escaliers et ses bâtiments regroupés par zone, selon un modèle de construction standard. Une bonne partie des bâtiments de service subsistent également. Les structures en sont raisonnablement intactes, certaines ayant été restaurées. Les visiteurs de la ville peuvent comprendre la structure de la ville de jadis et la relation entre ce qui subsiste et ce qu'on a perdu.

Contexte

Sewell est une ville minière isolée du XXe siècle, née grâce à des capitaux étrangers et utilisant des ouvriers locaux. Dotée de caractéristiques spatiales particulières, elle reflète la hiérarchie sociale et la nature montagnaise du terrain sur lequel elle a été édifiée.

La proposition d'inscription attire l'attention sur le fait qu'elle n'a pas été soutenue par un philanthrope, ni conçue par des architectes individuels. Son développement est plutôt le fruit de l'adaptation de plans formels au terrain et au climat difficile des Andes. En cela, elle reflète les solutions pragmatiques choisies par une compagnie pour fournir à ses ouvriers un complexe urbain fonctionnel dans un environnement hostile.

Au Chili, on peut comparer Sewell à d'autres villes minières du cuivre, telles que Chuquicamata et Potrerillos, dans le désert d'Atacama. Toutes deux sont plus grandes que Sewell. Du fait du terrain différent, beaucoup plus plat, ces villes se sont développées autour d'une place centrale, sur un plan en damier rectangulaire. Toutes les trois présentaient cependant un même schéma hiérarchique en termes de disposition des quartiers résidentiels.

Chuquicamata et Potrerillos ont été abandonnées dans les années 1990 et, dans les deux cas, les édifices ont pâti de leur désuétude. Sewell reste aujourd'hui la mieux préservée des trois.

La proposition d'inscription fait également référence aux usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura, au Chili, déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. En ce qui concerne les seules structures, la comparaison est limitée : la valeur de Humberstone et de Santa Laura réside dans la survie d'une grande partie des machines, mais aussi parce que le Chili fut le seul pays à exploiter le salpêtre, qui contribua à une révolution agricole dans le monde. Dans ces villes aussi, les mineurs ont contribué à des changements majeurs des conditions de travail. Par ailleurs, la ville de Sewell n'est qu'une ville minière du cuivre parmi de nombreuses autres villes dans le monde, et ne s'est pas particulièrement distinguée par sa lutte pour l'amélioration des conditions de travail.

En dehors du Chili, on peut établir la comparaison avec d'autres villes minières fondées par la Sewell Company, par exemple Kennecott en Alaska, autre ville minière du cuivre. Elle présente de nombreuses similitudes, comme son isolement et ses bâtiments en bois, mais elle est de plus petite envergure que Sewell et moins bien préservée.

On dénombre dans le monde beaucoup d'autres villes minières isolées présentant un degré d'intégrité considérable. Les villes minières du Queensland, en Australie, qui ont récemment cessé l'extraction de métaux précieux, présentent une taille, une complexité sociale et une ancienneté similaires. Sewell, et sont en meilleur état. Dans le district minéral du Lac Supérieur, dans le Michigan, un grand et complexe peuplement s'est développé dans une zone isolée sujette à de fortes chutes de neige. D'autres communautés minières telles que Butte et Anaconda dans le Montana ou Douglas et Bisbee en Arizona possèdent elles aussi des traits communs avec Sewell, la hiérarchisation sociale par exemple. Ces exemples soulignent le caractère mondial d'un phénomène, l'établissement de complexes miniers dans un environnement hostile et isolé, et leur illustration de l'esprit de la compagnie.

Sewell s'inscrit dans un phénomène mondial. Sa particularité réside dans une combinaison de facteurs dont aucun n'est pourtant unique : son emplacement et le témoignage qu'elle apporte sur l'adaptation d'une ville minière conventionnelle à un environnement hostile, son établissement grâce à des capitaux étrangers et des technologies étrangères, le recours à une main-d'œuvre locale et le fait qu'elle a en grande partie survécu. De par sa prospérité, elle a aussi contribué à la diffusion mondiale d'une technologie minière à grande échelle et au succès de l'industrie du cuivre en Amérique du Sud. Ce titre, elle est considérée comme un modèle des villes minières du XXe siècle.

Recommandations

Déclaration générale

Sewell présente une valeur universelle exceptionnelle en tant que modèle des villes minières du début du XXe siècle, fondé grâce à des capitaux étrangers et des

technologies étrangères, mais adapté au terrain de la région et employant une main-d'œuvre locale. Elle illustre la diffusion précoce à l'échelon mondial d'une technologie minière à grande échelle, et la prospérité de l'exploitation du cuivre en Amérique du Sud.

évaluation des critères

La ville minière de Sewell est proposée pour inscription sur la base des critères ii, iii et v :

Critère ii La ville minière de Sewell se développa grâce à des technologies, des capitaux et des matériaux de construction d'importation. Il est cependant difficile de soutenir en quoi l'établissement de Sewell a eu une influence considérable sur les pratiques dans d'autres régions, que ce soit en matière d'urbanisme, de technologie ou de bénéfices économiques indirects. La technologie était largement utilisée, le plan de la ville semble une réponse unique et pratique à l'environnement, et Sewell n'était qu'une composante d'une industrie du cuivre de bien plus grande envergure dans le monde. Sewell n'a contribué à aucun échange économique, social ou culturel avec d'autres régions du monde.

Sewell illustre cependant l'influence de capitaux étrangers, d'équipements étrangers et de bâtiments importés d'Amérique du Nord. On peut la considérer comme un modèle d'un phénomène mondial, les villes minières fondées grâce à l'alliance d'une main-d'œuvre locale et des ressources de nations déjà industrialisées, qui contribuèrent à la diffusion mondiale d'une technologie minière à grande échelle. En ce sens, l'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère iii Pour justifier ce critère, Sewell devrait apporter un témoignage unique sur une tradition culturelle ou une civilisation, que ce soit du point de vue de la technologie, des structures sociales ou du développement économique. Or, bien que la conception spatiale de la ville soit peut-être unique, elle représentait une réponse à l'environnement plutôt qu'une composante d'une tradition culturelle plus vaste ou le reflet de traditions culturelles uniques. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

Critère v Si Sewell est peut-être unique en termes de conception spatiale, et si elle est certainement devenue vulnérable du fait d'un changement irréversible, on peut en dire autant pour quantité de peuplements miniers de par le monde. Même pour la seule exploitation du cuivre, on trouve d'autres exemples comparables, qui reflètent l'organisation de cette activité minière au XXe siècle, par exemple en Amérique du Nord et en Australie. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

Critère iv Ce critère n'a pas été proposé, mais il devrait néanmoins être pris en compte. Sewell est une ville minière typique, qui a été développée en fonction d'un environnement montagneux et hostile à haute altitude. Son architecture suit donc un schéma standard, mais une disposition unique. On ne peut la considérer comme un exemple exceptionnel autrement qu'en termes d'emplacement. C'est plutôt un exemple bien préservé de ville minière s'inscrivant dans un phénomène plus vaste, à l'échelle mondiale. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

RECOMMANDATIONS

Recommandations

L'ICOMOS félicite l'État partie pour le dossier d'inscription détaillé. Pour la poursuite de la restauration des édifices de Sewell, il soutient le principe d'une réutilisation adaptée, mais recommande qu'un minimum d'habitations soient restaurées plutôt qu'adaptées, afin de présenter les réalités de la vie des mineurs dans la ville et de conserver suffisamment de l'agencement intérieur des bâtiments pour rendre possible l'identification de leurs fonctions d'origine.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la ville minière de Sewell, Chili, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du *critère ii* :

critère ii Sewell, ville nichée dans un environnement hostile, est un modèle exceptionnel du phénomène mondial des villes minières établies dans des contrées isolées grâce à l'alliance d'une main d'œuvre locale et de ressources des nations déjà industrialisées pour extraire et traiter un métal d'une grande valeur, le cuivre. La ville a contribué à la diffusion mondiale d'une technologie minière à grande échelle.

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du bien



Vue de la ville



Concentrateur



Habitations de catégorie C

Pa sa e d'a a es Me ique

No

IDENTIFICATION

État partie : États-Unis du Mexique

Bien proposé : Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila

Lieu : Région de Valles, État de Jalisco

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 7 décembre 2004

Inclus dans la liste indicative : 20 novembre 2001

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un site. Aux termes des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2 février 2005), paragraphe 47, il s'agit également d'un paysage culturel.

Brève description :

Entre le pied du volcan Tequila et la vallée profonde du Rio Grande s'étendent de vastes paysages d'agaves bleues qui servent depuis le XVI^e siècle à produire l'alcool de Tequila. On trouve dans ce paysage des distilleries en activité, qui reflètent l'essor de la consommation internationale de tequila au XIX^e siècle.

Depuis la préhistoire, l'homme tire de l'agave des boissons fermentées et du textile ; la culture de l'agave est aujourd'hui considérée comme un élément intrinsèque de l'identité nationale mexicaine.

ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription. Des informations supplémentaires envoyées par l'État partie ont été reçues le 10 janvier 2006.

Date de la mission d'évaluation technique : 3-8 octobre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : L'ICOMOS a envoyé une lettre le 24 janvier 2006 et l'État partie a fourni les informations le 20 mars 2006.

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les jardins historiques – paysages culturels et le TICCIH. L'UICN a fourni une évaluation des attributs naturels du bien.

Littérature : Luna Zamora, Rogelio, La Historia del Tequila, de sus Regiones y sus Hombres, 1999 ; Valenzuela-Zapata, Ana, & Nabhan, Gary Paul, Tequila – a Natural and Cultural History, 2003.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 10 avril 2006

LE BIEN

Description

La zone proposée pour inscription couvre 34 658 hectares, s'étendant depuis le sud-ouest du pied du Tequila, volcan en sommeil, jusqu'au canyon du Rio Grande au nord-est. La vallée du fleuve et la zone du volcan forment des zones tampons des deux côtés de la zone proposée pour inscription. Aucune zone tampon n'est envisagée au sud-est ou au nord-ouest. La zone tampon couvre 51 261 hectares.

La zone proposée pour inscription comprend un paysage vivant et exploité de champs d'agaves bleues et quatre peuplements urbains, dont Tequila, abritant de grandes distilleries où le cœur de l'agave, la piña, est fermenté puis distillé en alcool de tequila.

La culture de l'agave porte sur un type particulier d'agave, l'agave bleue Tequilana Weber, également appelée meti ou maguey. L'Agavaceae est une plante native des Amériques. On retrace son origine à la vallée du Rio Grande, à proximité de Tequila. On la cultive depuis au moins deux mille ans, et il n'existe plus aujourd'hui aucune agave bleue sauvage.

L'agave possède de grandes feuilles épineuses qui poussent depuis une base centrale. En sept à dix ans, la piña, cœur conique de la plante, se forme en son centre. On la récolte en la coupant de la base. La pinã est cuite dans un four fermé, puis pilée pour en extraire le jus, fermenté et distillé dans des alambics en cuivre. L'alcool est enfin mis en bouteille et vendu sous le nom de Tequila, parfois après avoir été mis à vieillir dans des fûts de chêne.

La zone proposée pour inscription se compose des éléments suivants :

- Champs d'agaves ;
- Distilleries et fabriques - en activité et désaffectées ;
- Tavernes ;
- Villes ;
- Sites archéologiques de Teuchitlan ;
- Éléments associés aux agaves.

Champs d'agaves

Les champs cultivés occupent les plaines qui s'étendent entre le Tequila, volcan culminant à 2 900 mètres, et le bord du canyon du Rio Grande, qui peut atteindre 1 000 mètres de profondeur. Cette région semi-aride se caractérise par son altitude élevée, à 1 800-2 200 mètres au-dessus du niveau de la mer, et ses sols pauvres, parfaits pour la culture de l'agave bleu.

Les agaves sont plantés à environ 1,20 m d'intervalle, en rangées parallèles, une pratique consignée pour la première fois dans le Codex Florentin de 1577. Parfois, des cultures annuelles leur sont adjointes : maïs, haricots, courges, etc. et beaucoup de champs sont parsemés d'arbres çà et là, tels que figuiers, guanacastes ou camachines, pour fournir de l'ombre aux travailleurs des champs. Les champs, de taille variée, sont parfois délimités par des murs de pierre ou des rangées d'arbres, cactus ou autres plantes.

Les feuilles aux pointes aiguës des agaves sont régulièrement coupées, pour accroître la teneur en sucre de la plante. Pour cette tâche, comme pour la récolte finale de la piña centrale, on utilise le coa, sorte de longue houe d'origine préhispanique, déjà dépeinte dans une figurine d'argile vieille de 1 700 ans.

La piña de l'agave, qui forme le cœur de la plante, se récolte quand la plante est âgée de sept à dix ans.

Distilleries et fabriques - en activité et désaffectées

Dans la zone proposée pour inscription se trouvent des distilleries en activité et d'autres désaffectées. Elles varient considérablement en taille et en complexité mais suivent fondamentalement des schémas similaires. Bien que la productivité ait considérablement augmenté au XIXe siècle puis à nouveau au XXe siècle, les diverses modifications apportées aux méthodes de travail n'en ont pas moins laissé le schéma des procédés de production fondamentalement inchangé. Dans les grandes distilleries, on observe les traces des méthodes antérieures, demeurées intactes malgré les changements successifs.

La plupart des distilleries possèdent un grand portio, un portail donnant sur la route, derrière lequel on trouve une zone de déchargement à ciel ouvert des piñas. À côté se dressent les fours de cuisson, bordés d'aires de broyage où l'on extrait les jus, versés ensuite dans des cuves de fermentation puis dans l'aire de distillation, avec un ou plusieurs alambics, disposés en file. Viennent enfin les caves de stockage, où la tequila vieillit en fûts de chêne, et le site d'embouteillage, qui composent les dernières zones de production.

Les fours étaient à l'origine de type précolombien, c'est-à-dire qu'il s'agissait de fours à bois faits de brique ou de pierre et d'argile et prenant la forme d'une hémisphère ouverte. Il en reste encore quelques-uns en usage. Certaines fabriques installèrent des fours en fonte importés des États-Unis ou du Royaume-Uni au XIXe siècle, chauffés par de l'air chaud produit par des chaudières et pourvus de hautes cheminées en briques. Il en reste encore certains, qui ne sont plus utilisés cependant. La plupart des fabriques en activité utilisent désormais des fours à pression en acier.

Pour broyer les piñas cuites, on se servait jadis de meules circulaires en pierre, tirées par des chevaux. Il en reste encore plusieurs, qui ne sont cependant pas toutes utilisées.

Dans les distilleries les plus modestes, la fermentation se faisait dans des cuves souterraines en pierre, dont plusieurs sont toujours sur place. Elles furent remplacées par de grandes cuves en chêne et, plus récemment, en acier.

Les alambics de distillation étaient, dans leur conception la plus simple, faits d'argile. De plus grands, en cuivre, furent introduits au XIXe siècle ; ceux d'aujourd'hui sont quasiment tous en acier inoxydable.

Ce n'est que depuis peu que l'on fait vieillir la tequila en fût de chêne, ce qui confère au spiritueux une couleur brune et non la limpidité caractéristique de la tequila non vieillie.

Beaucoup de distilleries se trouvent à côté de vastes haciendas, composées d'une maison construite autour d'une ou plusieurs cours avec des vérandas à arcades, parfois une chapelle, et de grands jardins bordés de murs, ornés d'arbres, de fontaines et d'allées. La porte principale ouvre à la fois sur la fabrique et sur l'hacienda. L'ensemble du complexe est encerclé de hauts murs, quasi défensifs, bordant souvent les rues étroites de la ville.

L'architecture des fabriques comme des haciendas se caractérise par une construction en briques et en adobe, des murs recouverts d'enduit et peints à la chaux dans des couleurs ocre, des arcades, des claveaux et des encadrements de fenêtres en pierre, et des ornements néo-classiques ou baroques.

Les anciennes haciendas suivantes (avec une fabrique adjacente) sont comprises dans la proposition d'inscription :

- Hacienda la Providencia, El Arenal

Construite par étapes successives entre le XVIIIe siècle et les années 1930. Les installations de la fabrique subsistent.

- Hacienda La Parrena, El Arenal

Les bâtiments datent pour la plupart du début des années 1800, mais la chapelle fut rénovée en style Art Nouveau. Les installations de la fabrique subsistent.

- Hacienda de La Calavera, El Arenal

La maison a été séparée de sa fabrique, dont il reste peu d'éléments aujourd'hui. L'un des murs de la maison arbore une fresque murale du XIXe siècle dépeignant un port d'Espagne.

- Hacienda de Santa Quiteria, El Arenal

Datant de la fin du XIXe siècle, celle-ci a conservé ses installations de production et d'alimentation en eau.

- Hacienda de San Antonio, Amatitán

Située dans les profondeurs du canyon du Rio Grande, cette hacienda date du milieu du XIXe siècle. Elle

comprend un réservoir, la charpenterie d'origine ; de même, la ferronnerie subsiste. La chapelle conserve sa décoration des années 1920.

- Hacienda de Santa Ana, Tequila

Cette hacienda se consacrait essentiellement à l'élevage de bétail et à l'agriculture et ne produisait pas de tequila. Fait inhabituel, elle possède un clocher de deux étages et des arcades de style gothique.

- Hacienda de San Martin de Canas, Tequila

Il ne reste que la maison, datant du XVIIIe et du XIXe siècle.

- Hacienda de San Juan de Dios de las Chorreras, Tequila

Ruines d'un ensemble du XVIIIe siècle.

- Hacienda de la Estancita, Tequila

Fabrique et hacienda du XVIIIe siècle nécessitant des travaux de restauration.

- Ferme San Nicolas de los Sandoval

- Hacienda de Santa Teresa, Tequila

- Fabrique de Castellana et la Morra, Tequila

- Hacienda de Huitzilapa, Magdalena

Les installations en activité suivantes sont comprises par la proposition d'inscription :

- Hacienda de San José del Refugio, Amatitan

C'est l'un des ensembles les plus complets et les mieux préservés de la région. Tous les composants individuels sont là, y compris les logements pour les ouvriers immédiatement après la porte principale. La grande maison, articulée autour d'un patio central, possède une chapelle. L'équipement de traitement d'origine est intact : cuves souterraines, meules circulaires, fours, cuves de fermentation et alambics en cuivre. Les bâtiments présentent des proportions imposantes et un bel ouvrage.

- Distillerie de La Rojena, Tequila

Cet ensemble, fondé en 1795, est aujourd'hui l'un des plus importants au monde. Son entrée principale débouche sur une extrémité de la grand-rue de la ville. Il comprend une chapelle néoclassique et de vastes jardins. Les bâtiments comportent des éléments formels de styles bigarrés : baroques, néo-classiques, néo-coloniaux et contemporains.

- Taverne de José Cuervo, Tequila

Située à côté de La Rojena, cette distillerie qui abrite des exemples des équipements les plus simples a été restaurée et transformée en musée.

- Distillerie Villa Sauza, Tequila

Bâti en 1893, cet ensemble comprend la maison, la fabrique, des écuries, un parc à bestiaux et des logements pour les ouvriers, entourés d'un haut mur d'adobe. Il abrite également plusieurs anciennes caves utilisées comme magasins d'entrepôt.

- Distillerie La Cofradia, Tequila

Distillerie de construction récente.

- Distillerie El Martineno, Tequila

Ensemble néo-classique construit en 1870. La fabrique abrite toujours les anciennes chaudières et des alambics en cuivre.

- Distillerie La Escondida, El Arenal

Ensemble moderne entouré d'un mur ancien.

Tavernes

Disséminés sur le site se trouvent les vestiges de plusieurs petites distilleries illicites, appelées tabernas, créées en réaction à la prohibition temporaire de l'alcool du Nouveau Monde. Parmi elles :

- Taverne de Los Tepetates, Amatitan

- Taverne de Rancho de la Cofradia, Amatitan

Villes

Les trois villes des sites proposés pour inscription sont Tequila, El Arenal et Amatitan. Les distilleries et les églises en sont les bâtiments principaux. À côté, des maisons de plain-pied, aux façades enduites et peintes, bordent les rues étroites des centres-villes. Le cœur de Tequila est une place, tandis que les autres villes sont de plan plus irrégulier. À Arenal, l'église fut remodelée en 1940 par Luis Barragan, qui remodela également partiellement l'église de Amatitan à la même date.

Sites archéologiques de Teuchitlan

Entre 200 et 900 après J.-C., la région de Tequila fut façonnée par la culture de Teuchitlan ; un important aménagement paysager créa des terrasses pour l'agriculture, des habitations, des temples, des tertres cérémoniels et des terrains de jeu de balle, reflétant une organisation spatiale à grande échelle.

La zone proposée pour inscription comprend le site Teuchitlan de Guachimontones, composé des ruines d'un vaste ensemble résidentiel datant d'entre 400 et 700 après J.-C. et abritant des patios cérémoniels et des plates-formes avec des maisons ou des temples. Au centre se dresse une pyramide circulaire à plusieurs étages pourvue de quatre escaliers et, à proximité, l'un des plus grands terrains de jeu de balle de Méso-Amérique.

La zone proposée pour inscription comprend également trois autres sites de places cérémonielles, avec des ensembles circulaires se chevauchant : Huitzilapa-Magdalená, Santa Quiteria-Arenal et Las Pilas-El Arenal.

Éléments associés aux agaves

La tequila fut pour la première fois associée à l'identité régionale au XVIII^e siècle (cf. ci-dessous). Au XIX^e siècle, l'exportation fit connaître la boisson à plus grande échelle ; progressivement, la tequila en vint à être associée à tout le Mexique et non plus simplement à la région de Jalisco. Après la révolution mexicaine, la boisson conquiert un prestige non négligeable, sous l'impulsion d'un mouvement artistique national populaire, encouragé par le nouveau régime. Les films des années 1930 et 1940 accentuèrent cette association et contribuèrent à diffuser plus largement, au plan international, une certaine idée du Mexique. Le paysage des champs d'agaves et l'architecture de ses haciendas et de ses fabriques a engendré nombre d'expressions culturelles qui ont fait le tour du monde.

Histoire

La domestication de l'agave sauvage semble avoir commencé il y a 3 500 ans environ. La plante sauvage serait originaire du canyon du Rio Grande. L'agave est parfaitement adaptée au sol pauvre et au terrain accidenté de la région de Tequila.

L'agave était une culture importante des Teuchitlans, qui s'en servaient pour répondre à certains de leurs besoins fondamentaux : ils fabriquaient de la toile, de la corde et du papier avec les fibres, les tiges des fleurs donnaient du bois de construction, les feuilles charnues servaient de toits et de combustible, les épines d'aiguilles et de pointes de flèches, la sève produisait une sorte de miel, le jus servait à fabriquer des baumes médicinaux et, après fermentation, une boisson alcoolisée. Les chefs de la société complexe et très hiérarchisée des Teuchitlans tirèrent une grande richesse de leur apparent monopole sur les ressources d'agaves.

Pour transformer l'écorce de la plante en sucre à manger ou à faire fermenter pour fabriquer de l'alcool, il fallait cuire les piñas. On a trouvé au lac Sayula tout proche (en dehors de la zone proposée pour inscription) des vestiges archéologiques prouvant que l'on cuisait déjà les piñas dans des fours coniques à ciel ouvert, en pierre volcanique, 400 ans av. J.-C. Ces fours étaient préchauffés au bois, et les piñas recouvertes de branches et d'argile.

En 1615, le frère Francisco Ximenez, un prêtre espagnol, écrivait comment le jus de la plante cuite était fermenté pour fabriquer un vin parfumé à l'orange et aux écorces de melon.

Au XVI^e siècle, la zone fut conquise par les Espagnols, qui établirent la ville de Santiago de Tequila. Les Caxcanes, qui vivaient dans la région, furent progressivement assimilés par les Espagnols. Pour atténuer la pénurie de spiritueux venus d'Europe, les Espagnols expérimentèrent les boissons locales et commencèrent à distiller le jus fermenté d'agave pour produire du vin de

mescal. Parallèlement, le rhum faisait son apparition aux Antilles ; l'équipement nécessaire pour ce nouvel alcool d'agave fut donc introduit depuis les régions productrices de rhum.

Les taxes imposées au nouveau spiritueux généraient des revenus non négligeables pour le gouvernement espagnol de Guadalajara. Elles finacèrent l'approvisionnement en eau et le palais du gouverneur de Jalisco, à Guadalajara.

À la fin du XVII^e siècle, les premières distilleries officielles furent établies, et les premières plantations intensives d'agaves créées. Dans le courant du XVIII^e siècle, on commença à installer des fabriques au cœur des haciendas et, graduellement, la culture des agaves se répandit dans toute la plaine.

Au XVIII^e siècle, la liqueur gagnant en notoriété, la demande s'accrut. Son expansion fut grandement favorisée par la création, en 1758, de la route marchande connue sous le nom de Camino Real, reliant Tequila au port de San Blas sur l'océan Pacifique, à Guadalajara et à Mexico. La boisson, transportée à dos de mule et d'âne le long de la nouvelle route, devint le premier produit d'exportation de la région. L'augmentation conséquente de la production et de la consommation de la boisson contribua au développement d'une identité régionale clairement définie.

L'abus de l'alcool préoccupa parfois les autorités civiles et religieuses, qui tentèrent de l'interdire en dépit du manque à gagner, tentatives périodiques mais infructueuses. Au final, elles n'entraînèrent que l'apparition d'une activité clandestine dans des zones isolées.

En 1795, après presque trois siècles de domination coloniale espagnole, un producteur régional, José María Guadalupe Cuervo, reçut la première licence autorisant l'établissement légal d'une distillerie de mescal.

Au milieu du XIX^e siècle, avec l'essor des exportations, de grandes distilleries s'implantèrent dans les villes, séparant la production de la liqueur de la culture des matières premières, ce qui entraîna le déclin de certaines distilleries rurales, avec des haciendas se concentrant désormais sur la production de la matière première pour les distilleries urbaines et une rapide expansion des surfaces d'agaves cultivées.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on a pu observer une tendance au regroupement des distilleries urbaines et l'introduction de machines plus efficaces, comme des fours fermés à vapeur et des meules mécaniques.

Dans la troisième décennie du XX^e siècle, la révolution mexicaine conduisit à un déclin temporaire de la production de tequila, la terre rattachée aux haciendas étant attribuée aux ouvriers sur la base d'une mise en communauté ou devenant propriété privée.

Aujourd'hui, on a mis en place des mesures telles que la location des terres ou l'achat par avance des plants d'agaves, afin d'essayer d'assurer la continuité de la production pour répondre à la demande toujours forte.

Protection et gestion

Dispositions légales :

Environ 22 % de la zone proposée pour inscription sont des propriétés privées ; 44 % sont des terres communales et le reste, 34 %, consiste en ce qu'on appelle des associations productrices mixtes, à savoir des investissements privés dans des terres communales.

La plupart des fabriques demeurant en activité se trouvent en zone urbaine. En zone rurale, elles appartiennent à des propriétaires privés. On recense au total 60 fabriques dans la zone proposée pour inscription.

La protection légale s'applique au niveau fédéral, de l'État et municipal.

Niveau fédéral

Norme officielle mexicaine NOM-006-SCFI-1994. Spécifications pour les boissons alcoolisées -Tequila. Décret concernant l'appellation d'origine de la Tequila. 13 octobre 1977.

Loi fédérale concernant les zones et les monuments archéologiques, artistiques et historiques et. 1972.

Loi générale sur les peuplements humains.

Loi générale sur les biens nationaux. 1982.

Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement.

La protection fédérale s'applique aux monuments historiques antérieurs au XXe siècle, aux villes et aux villages classés, aux sites archéologiques et industriels et à la relation entre sites naturels et culturels. Dans les zones classées, elle couvre les centres-villes et les fabriques et haciendas proposées pour inscription.

Niveau de l'État :

Loi sur le patrimoine culturel de l'État et des municipalités de Jalisco.

Règlement sur le patrimoine culturel de l'État et des municipalités de Jalisco.

Loi sur l'aménagement urbain de l'État de Jalisco.

Loi organique de la PRODEUR.

Décrets sur les zones de protection naturelle.

La protection de l'État s'applique également à la préservation du patrimoine culturel et naturel et à la culture populaire. L'État est responsable de la préservation et de la restauration des sites historiques, architecturaux et archéologiques, du développement urbain et territorial et de la délimitation des peuplements. Il est plus particulièrement responsable du paysage protégé de Tequila via le plan directeur de Tequila.

Niveau municipal

Règlement de protection et de rénovation de l'image urbaine de Tequila, Jalisco.

Plan partiel d'aménagement urbain du centre historique de Tequila, Jalisco.

Plan partiel d'aménagement urbain pour la conservation du patrimoine urbain et architectural du cœur historique d'Amatitán, Jalisco.

Plan d'aménagement urbain de El Arena, Jalisco.

Modèle de classification écologique territoriale de l'État de Jalisco, région de Valles.

Au niveau municipal, un contrôle est imposé sur les édifices du XXe et du XXIe siècle dans la zone proposée pour inscription de valeur patrimoniale.

Structure de la gestion :

La proposition d'inscription détaille les responsabilités au niveau fédéral, de l'État et municipal ; elles comprennent :

L'Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH), par l'intermédiaire de sa branche régionale de Jalisco, est responsable de la conservation et de la protection des sites archéologiques et des anciens bâtiments de Tequila.

Le ministère fédéral de l'Éducation délivre les permis pour la restauration des biens historiques, les travaux étant effectués sous l'égide des autorités de l'État et municipales, telles que le département de l'Urbanisme au niveau de l'État.

Le Bureau fédéral du tourisme est responsable du programme des Villes Magiques, dont Tequila fait partie.

Le département du Développement durable est responsable de réglementer le développement durable de l'État de Jalisco.

Les plans de développement suivants sont applicables au site proposé pour inscription : il s'agit des plans partiels d'aménagement urbain de Tequila, Amatitán et El Arenal. Ces plans visent à contrôler et à réglementer la croissance et le développement, à définir les limites de la protection et à dresser l'inventaire des biens culturels protégés. Pour Tequila, afin de contrer la pression du développement, de nouvelles réglementations ont été mises en place pour préserver ou améliorer la réglementation de l'expansion de la ville et protéger les édifices de valeur.

Le dossier indique qu'un plan de gestion est en cours d'élaboration et en dresse le sommaire. Un premier projet en espagnol a été soumis en janvier 2006, puis en anglais en mars. Il couvre en détail les éléments du site proposé pour inscription et les menaces qui pèsent sur lui, et expose des stratégies pour traiter ces dernières. Il traite à la fois de l'environnement bâti et naturel et du patrimoine immatériel.

Il expose les principaux objectifs pour la protection du paysage associé et il comprend un plan d'action détaillé pour la régénération et le développement durable du paysage, la qualité de l'eau, le tourisme culturel et la sensibilisation à la valeur du paysage, et prend des dispositions pour impliquer les diverses strates des autorités.

Ressources :

Les ressources de mise en œuvre du plan de gestion sont expliquées et identifiées dans le plan.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

La culture de l'agave depuis des centaines d'années, associée à des composantes industrielles et à des processus traditionnels de production de la tequila, a conféré à la région un caractère unique et exceptionnel.

La région de Tequila a engendré d'innombrables expressions culturelles liées au paysage et aux éléments architecturaux associés à la production de la tequila, qui ont grandement contribué à façonner l'image du Mexique dans le monde.

Les plantations d'agaves de Tequila sont le témoignage vivant de la culture ancienne de ce fruit, qui s'est répandue dans toute la Méso-Amérique.

Le paysage de Tequila reflète le mélange culturel des processus de fermentation préhispaniques et de la distillation espagnole d'une part, des styles architecturaux autochtones et espagnols de l'autre.

ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

Les bâtiments de la zone proposée pour inscription ne possèdent qu'un historique de conservation très récent, qui rend compte des réglementations imposées aux sites archéologiques et aux monuments historiques cette dernière décennie. La plupart des travaux de conservation sont indirects, les bâtiments étant quasiment tous sous propriété privée. Les grandes distilleries et les haciendas de Tequila toujours en activité et appartenant à de grandes sociétés commerciales sont très bien entretenues, et leur conservation est respectueuse du tissu historique. Beaucoup des fabriques désaffectées sont elles aussi très bien préservées. Quelques petites haciendas sont cependant en moins bon état. Le plan de gestion se penche sur cette question. La réalisation d'une étude de toutes les anciennes installations industrielles de la région de Tequila entre 2003 et 2004 et la compilation d'un catalogue national sous-tendront ces travaux de conservation.

Les bâtiments anciens des villes sont en bon état. À la périphérie des villes, l'état est moins bon, un point que reconnaît et traite le plan de gestion.

L'état global de la gestion des paysages cultivés est bon ; cependant, l'intensité des cultures en certains endroits et ses implications pour l'environnement sont des enjeux à traiter dans le plan de gestion ; des cultures durables et protégeant les ressources environnementales sont en effet un objectif clé.

Protection et gestion :

Le paysage de Tequila proposé pour inscription est vaste et complexe, et combine de petites exploitations agricoles et de grandes multinationales, qui dirigent certaines des grandes distilleries. Il est également l'objet de pressions de développement considérables. Pour que le paysage

conserve ses valeurs et sa signification, et pour que l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial implique toutes les principales parties prenantes et bénéficie aux communautés locales, il faudra s'assurer que, par le biais du plan de gestion, le changement est géré en collaboration.

L'UICN a entrepris une étude de la proposition d'inscription et a noté quelques points d'inquiétude en ce qui concerne l'entretien et la restauration des valeurs naturelles du bien proposé pour inscription. Par exemple, un inventaire biologique descriptif de la région n'a pas été fourni dans le dossier de proposition d'inscription ni des informations sur le statut de la conservation des parcelles de forêts qui subsistent, notamment sur le volcan Tequila. L'impact d'une utilisation intensive des herbicides et des insecticides sur le bien n'est pas insignifiant. La réduction des habitats pour le nectar nourrissant les chauves-souris et pour les colibris nécessite des actions de gestion qui amélioreraient l'intégrité environnementale et esthétique de la région.

L'UICN reconnaît que l'importance de l'interaction entre la nature et la culture est la logique majeure qui sous-tend cette proposition d'inscription et devrait bénéficier d'une attention plus importante dans le plan de gestion du bien.

L'UICN suggère que l'on demande à l'État partie de reconnaître et de répondre aux inquiétudes soulevées ci-dessus dans la gestion et le suivi futurs du bien.

- Délimitations

La zone principale proposée pour inscription comprend l'ensemble de la vallée de Tequila entre le volcan et les gorges du fleuve, qui constituent tous deux des zones tampon, au sud-ouest et au nord-est. Aucune zone tampon n'est définie au nord-ouest ou au sud-est. Dans la zone tampon du volcan, une deuxième petite zone principale de 360 hectares couvre le site archéologique de Los Guachimontones.

Du point de vue géographique, les délimitations sont satisfaisantes, puisqu'elles englobent une zone définie et coïncident avec la zone de contrôle de la production de tequila. L'ICOMOS considère qu'il serait toutefois souhaitable de protéger l'environnement au moyen de zones tampon des deux côtés ne bénéficiant pour l'instant d'aucune protection, et ce d'autant plus que la ville de El Arenal se trouve à proximité de la limite sud-est.

Analyse des risques :

Les principales menaces qui pèsent sur le site proposé pour inscription sont le fait de la hausse de la demande de tequila, et donc d'agaves, et de l'essor de l'urbanisation et du tourisme.

- Intensification et extension de la culture

Ce risque se manifeste par l'extension de la culture à des zones auparavant exemptes d'agaves, et à une culture plus intensive, avec des engrais non organiques, et à des plantations aux abords de ces zones. Cette question doit être traitée dans le cadre de politiques territoriales de plantation et de l'établissement de mécanismes légaux et

financiers pour guider l'occupation des sols et le marché associé, ainsi que dans le cadre du Modèle d'aménagement écologique du territoire, qui a établi des politiques et des critères de modélisation des plantations, d'utilisation des engrais organiques et des eaux résiduaires.

- Maladies de l'agave

Ces dernières années, certains champs d'agaves ont été moins fertiles que d'autres. Une étude récente de la pollinisation des agaves a permis de comprendre le rôle des chauves-souris dans ce processus, et un programme de conservation des habitats des chauves-souris va être mis en place.

- Zones urbaines

L'expansion urbaine a conduit à la modification des traditions vernaculaires. À Amatitán, des édifices relativement récents à l'orée de la ville n'ont pas respecté le caractère historique des villes, simple et dont les édifices sont peu élevés. L'urbanisation est désormais réglementée par le plan partiel de conservation.

À Tequila, le développement s'est fait sur plusieurs décennies, et il est particulièrement notable dans les nouvelles habitations à l'est. Un important plan d'amélioration du paysage urbain est entrepris, dans le cadre d'un programme des « villes magiques », impliquant le conseil municipal, l'Institut national d'anthropologie et d'histoire, les offices du tourisme d'État et fédéral, qui renforcera le caractère architectural local de la ville et améliorera les espaces urbains.

Le plan de gestion s'articule autour d'un objectif principal, soutenir l'architecture traditionnelle dans les centres de population.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

En ce qui concerne la majorité du paysage cultivé, des haciendas, des distilleries et des centres villes, leur authenticité, reflet de l'usage passé et présent du paysage pour cultiver l'agave et en faire de la tequila, ne fait aucun doute.

Les méthodes de culture et de traitement conservent leur authenticité, et il demeure un lien défini entre l'emplacement des plantations d'agaves et les distilleries où elles sont envoyées : seule la tequila produite à partir de cœurs d'agaves récoltés dans la zone proposée pour inscription a droit à l'appellation d'origine.

La périphérie des zones urbaines a connu récemment des développements et des changements ; les traditions locales de construction et l'authenticité y sont moins bien définies. Dans ces zones, il faudra des programmes actifs pour gérer le changement de façon bénéfique. Le plan de gestion se penche sur cette question.

Intégrité :

La zone proposée pour inscription est vaste et comprend la totalité du centre du paysage des champs d'agaves de Tequila. La zone comprend aussi tous les aspects de la culture de l'agave et de la distillation de la tequila, les haciendas, les fabriques et les villes associées, qui représente ainsi une région économique et culturelle.

Évaluation comparative

La culture d'agaves a été importante dans d'autres régions du Mexique, mais ces paysages ont été largement réduits ces dernières décennies, dans la plupart des cas. On cultivait par exemple l'agave pour produire le maguay dans les hautes plaines semi-arides d'Apan, et pour ses fibres dans la péninsule du Yucatan. Dans la région de production du maguay d'Apan, cette boisson préhispanique fermentée à partir du jus des piña des agaves a enrichi énormément les propriétaires à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Mais la popularité du maguay déclinait à partir des années 1920, et il ne reste aujourd'hui que peu de plantations. Au Yucatan, la fibre de l'agave faisait l'objet d'un commerce extrêmement lucratif jusqu'à ce que les cultivateurs du Brésil, de Cuba, des Bahamas et d'Hawaï en brisent le monopole. Aujourd'hui, l'industrie est quasiment éteinte.

À partir du XVIe siècle, le spiritueux mexicain fut fabriqué à partir de diverses variétés d'agaves. Au fil du temps, on baptisa tequila la liqueur produite uniquement à partir d'agave bleue aux environs de Tequila, et c'est aujourd'hui un procédé de fabrication contrôlé. D'autres types de boissons sont toujours produites à petite échelle à partir d'autres variétés d'agaves : le Bacanora à Sonora, le sotol à Chihuahua à partir d'agaves cueillies dans la nature ; à Apango, Oaxaca, Jalisco et dans d'autres régions, on produit du mescal local à partir de plants semi-cultivés, reproduits par stolons ou graines. Aucune de ces régions ne possède de traditions culturelles aussi définies, ni la variété et l'étendue des distilleries et haciendas qui subsistent dans la région de Tequila, non plus que le degré de contrôle de la production. Si l'on compare le paysage de Tequila à d'autres types de paysage culturel, les comparaisons les plus pertinentes les mettent en rapport avec les paysages viticoles, et particulièrement avec les régions productrices de spiritueux. Le Comité du patrimoine mondial a inscrit en 2002 le paysage de Tokaj. Dans ce cas, le paysage proposé pour inscription reflète une région où l'on produit depuis mille ans un vin, contrôlé depuis trois cents ans : un trait qui confère à la région son caractère particulier, et qui relie un vin célèbre à une localité.

On peut juger que le paysage de Tequila est son équivalent en Amérique centrale. La tequila est devenue célèbre dans le monde entier, et le cœur de sa production peut être associé à une seule contrée, où sa production est aujourd'hui soumise à un contrôle strict. Cette production a façonné un paysage dont les attributs et les produits auxquels il donne naissance ont généré de nombreuses réponses culturelles, associées à la perception de l'identité mexicaine dans le reste du monde.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le paysage de Tequila est d'une valeur universelle exceptionnelle pour la combinaison des qualités culturelles suivantes :

- Le paysage d'agaves de Tequila est désormais au cœur de la production de la boisson éponyme, qui a exercé une grande influence dans le monde entier ;
- Ce paysage rassemblant d'innombrables petits cultivateurs et de grandes distilleries illustre les méthodes de culture et de traitement de l'agave bleue ces trois derniers siècles ;
- Le paysage de Tequila a engendré de nombreuses réponses culturelles, qui ont joué un rôle crucial dans la perception de l'identité mexicaine dans le reste du monde ;
- L'agave, sa culture et sa transformation forment un lien avec la culture préhispanique : la tequila témoigne de la fusion des traditions préhispaniques et des influences importées dans les premières années de la Nouvelle Espagne. La boisson elle-même combine la boisson locale et les procédés de distillation importés, tandis que l'architecture des distilleries et des haciendas reflète à la fois les origines européennes et américaines.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères ii, iv, v et vi :

Critère ii : La culture de l'agave et sa distillation ont créé un paysage caractéristique, où de belles haciendas et des distilleries illustrant la fusion des traditions préhispaniques de fermentation du jus de mescal avec les processus européens de distillation et les technologies locales et importées de l'Europe ou de l'Amérique.

Ce paysage illustre l'échange d'idées et de valeurs en matière de technologie et d'architecture ; tout le processus de culture de l'agave et de distillation de la tequila a contribué à façonner le paysage dans la zone proposée pour inscription. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère iv : L'ensemble des haciendas et des distilleries, qui dans de nombreux cas possèdent toujours leurs équipements, reflète l'essor de la distillation de la tequila ces deux cent cinquante dernières années ; elles constituent un exemple exceptionnel d'ensembles architecturaux caractéristiques, illustrant la fusion de technologies et de cultures. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère v : Le paysage d'agaves illustre le lien pérenne entre l'ancienne culture mésoaméricaine de l'agave et le présent, ainsi que l'évolution des procédés de culture depuis le XVIIe siècle, époque où de grandes plantations

furent créées et où les distilleries commencèrent la production de la tequila. Globalement, le paysage des champs, des distilleries, des haciendas et des villes est un exemple exceptionnel de peuplement humain et d'occupation des sols traditionnels, représentatifs de la culture propre à Tequila. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère vi : Le paysage de Tequila est aujourd'hui étroitement lié à l'identité nationale mexicaine, non seulement telle qu'elle est perçue au Mexique, mais aussi dans le reste du monde. Le paysage de Tequila a inspiré des œuvres littéraires, le cinéma, la musique, l'art et la danse, tous célébrant le lien entre le Mexique et la tequila, et ainsi son lieu d'origine, à Jalisco. Le paysage de Tequila est donc étroitement associé à des perceptions de valeurs culturelles et ce bien au-delà de ses frontières. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

RECOMMANDATIONS

Recommandations

Le paysage de Tequila combine de petites exploitations agricoles et de grandes multinationales, qui l'exploitent ensemble pour fabriquer un produit qui doit répondre aujourd'hui à une demande mondiale. Le plan de gestion expose des stratégies qui visent à créer une vision d'avenir pour ce paysage dynamique et en faire un modèle de développement durable, par le renforcement des liens entre le patrimoine, la communauté et le développement.

Le succès de la culture de Tequila sur le long terme dépend du maintien des plantes d'agave bleue. Pour cela, plus d'attention devrait être accordée à l'interaction entre la nature et la culture afin de maintenir une production durable. Compte tenu des recommandations de l'UICN, il est demandé à l'État partie de renforcer les objectifs qui permettraient d'améliorer l'intégrité du bien.

Le paysage de Tequila produit des récoltes auxquelles la demande internationale de tequila confère une forte valeur ajoutée. Dans le cadre du plan de gestion, il serait souhaitable que l'implication de toutes les parties prenantes se fasse dans l'intérêt des communautés locales, et notamment des paysans, par le biais des processus traditionnels qui ont façonné le paysage.

La sélection de distilleries, qui possèdent dans de nombreux cas leur équipement d'origine, compose un patrimoine archéologique industriel majeur, représenté souvent par des édifices d'une grande beauté architecturale. L'ICOMOS félicite l'État partie pour la documentation de ces biens et la mise en place de plans pour leur conservation in situ.

Le bien proposé pour inscription est vaste et les délimitations reflètent une zone géographique cohérente. Les zones tampon sur deux côtés sont nécessaires pour protéger le spectaculaire cadre visuel du paysage, dessiné par le volcan et les profondes gorges. Sur les deux côtés restants, où le terrain est plus plat, l'ICOMOS recommande que l'État partie définisse des zones tampon afin de protéger le bien contre tout développement en dehors de ses délimitations immédiates.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Paysage d'agaves et les anciennes installations industrielles de Tequila, Etats-Unis du Mexique, soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères ii, iv, v et vi :

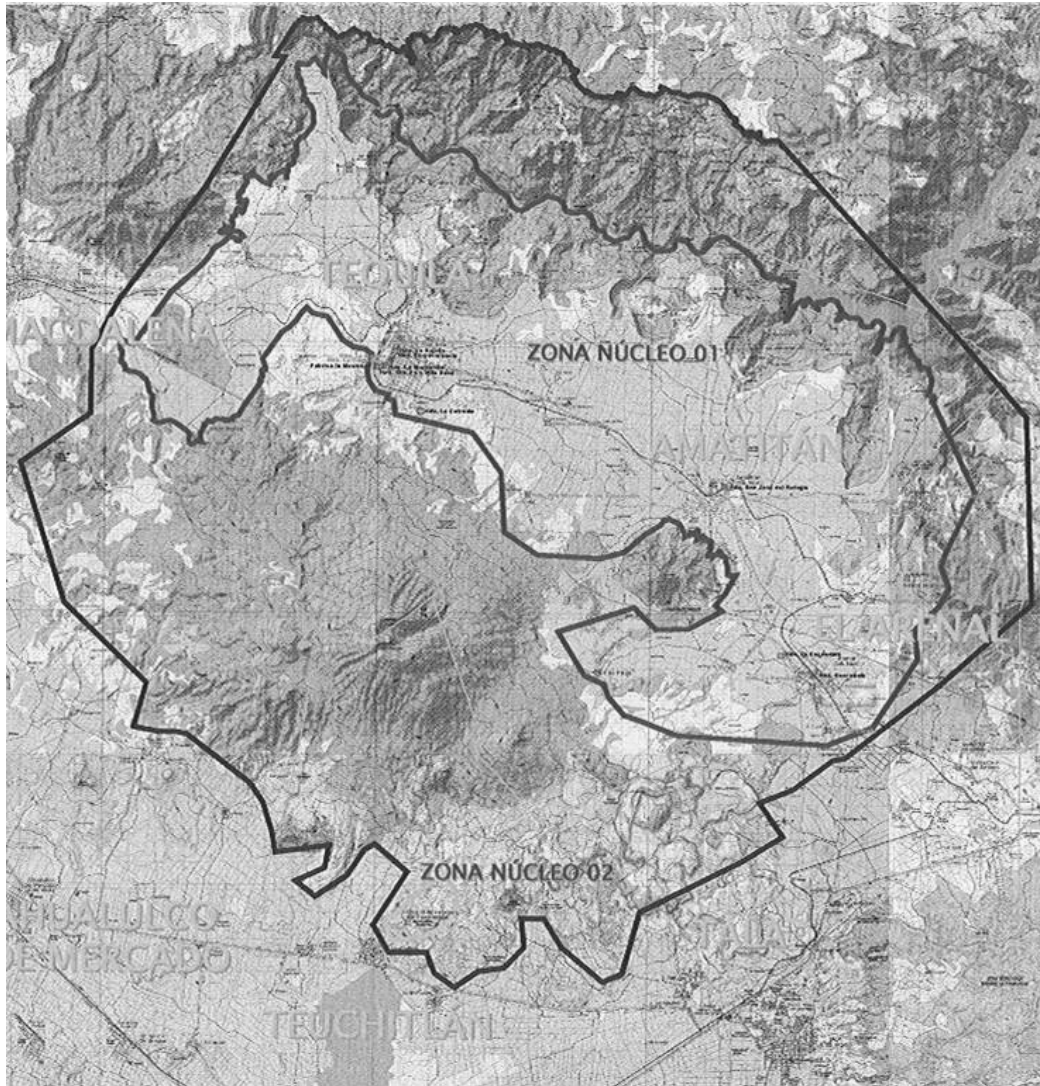
Critère ii : La culture de l'agave et sa distillation ont façonné un paysage caractéristique, où de belles haciendas et distilleries illustrent la fusion des traditions préhispaniques de fermentation du jus de mescal et des processus européens de distillation, et celles des technologies locales et importées depuis l'Europe et l'Amérique.

Critère iv : L'ensemble des haciendas et des distilleries, qui, dans de nombreux cas, possèdent toujours leurs équipements, reflète l'essor de la distillation de la tequila ces deux cent cinquante dernières années ; elles constituent un exemple exceptionnel d'ensembles architecturaux caractéristiques, illustrant la fusion de technologies et de cultures.

Critère v : Le paysage d'agaves illustre le lien pérenne entre l'ancienne culture mésoaméricaine de l'agave et le présent, ainsi que l'évolution des procédés de culture depuis le XVII^e siècle, époque où de grandes plantations furent créées et où les distilleries commencèrent la production de tequila. Globalement, le paysage des champs, des distilleries, des haciendas et des villes est un exemple exceptionnel de peuplement humain et d'occupation des sols traditionnels, représentatifs de la culture propre à Tequila.

Critère vi : Le paysage de Tequila a inspiré des œuvres littéraires, le cinéma, la musique, l'art et la danse, célébrant tous le lien entre le Mexique et la tequila, et ainsi son lieu d'origine, Jalisco. Le paysage de Tequila est donc étroitement associé à des perceptions de valeurs culturelles et ce bien au-delà de ses frontières.

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du bien



Champs d'agaves



Hacienda de La Rojefia



Ville de Tequila



Site archéologique de Los Guachimontones

C – ASIE – PACIFIQUE

NOUVELLES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION

in Xu C ine

No

IDENTIFICATION

tat partie République populaire de Chine

ien proposé Yin Xu

Lieu Anyang, Province du Henan

ate de réception par le Centre du patrimoine mondial 31 janvier 2002

nclus dans la liste indicative 12 février 1996

ssistance internationale au titre du onds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription Non

Caté orie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site* archéologique

r ve description

Le site archéologique de Yin Xu, près d'Anyang, au sud de Beijing, est une ancienne capitale de la fin de la dynastie des Shang. Elle fut édifée une époque de grande prospérité, l'âge du bronze chinois, de 1300 1046 av J - C. Le site a révélé toute une série de tombes et de palais royaux, prototypes de l'architecture chinoise postérieure. L'importance de Yin Xu réside aussi en ce qu'elle fournit un témoignage sur le développement de plusieurs domaines scientifiques et technologiques de Chine, et plus particulièrement sur l'arrivée maturité des caractères chinois écrits dès 1300 av J - C.

ACTIONS

ntécédents Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription

ate de la mission d'évaluation tec ni ue 25-29 septembre 2005

ates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l' tat partie L'ICOMOS a envoyé une lettre l'État partie le 30 janvier 2006 et l'État partie a fourni des informations le 24 mars 2006

Consultations L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique

Littérature La littérature sur Yin Xu est d'une grande richesse, avec des rapports et des traités scientifiques sur les fouilles et l'identification et l'évaluation des vestiges parus dans plusieurs publications archéologiques et scientifiques

ate d'approbation de l'évaluation par l' C M S 10 avril 2006

LE BIEN

D scription

Yin Xu se dresse sur les deux rives de la Huan, au nord d'Anyang, ville chinoise réputée pour son histoire et sa culture située environ 500 km au sud de Beijing

La zone principale proposée pour inscription se compose de deux zones distinctes : 1 le palais et les sanctuaires ancestraux royaux, d'environ 200 ha, près du village de Xiaotun, et 2 les tombes royales, de 214 ha, près des villages de Anyang et Wuguan. Une seule et même zone tampon 720 hectares encercle ces deux zones, et s'étend jusqu' la ville de Huanbei Shang, plus l'est

Jadis connue sous le nom de Beimeng, et appelée Dayishang ou Shangyi dans les inscriptions divinatoires chinoises sur ossements, Yin Xu fut la capitale de la Chine la fin de la période des Shang. C'est aussi le site de la plus ancienne capitale de l'histoire chinoise consignée dans les sources historiques, dont l'existence a été confirmée par des inscriptions divinatoires sur des ossements et par des fouilles archéologiques. Son histoire est aujourd'hui longue de 3 300 ans

Le palais et les sanctuaires ancestraux royaux 1 000 m sur 650 m représentant l'élément le plus important de Yin Xu, se trouvent sur la rive méridionale de la Huan. Les fondations en terre damée de plus de 80 maisons ont été découvertes dans cette zone. On les classe en trois groupes, A, B et C. Elles sont alignées suivant le schéma de l'ancienne architecture palatiale chinoise, avec les salles principales devant, les chambres l'arrière, les sanctuaires ancestraux gauche et des autels droite. Les fondations de 53 maisons forment le groupe principal de la zone, et le centre-ville de la capitale de Yin Xu. Outre celles-ci, la tombe de Fu Hao et le site de fondations n° 54 peuvent être considérés comme les vestiges les plus notables de la zone, car ils ont été préservés dans leur intégrité. Une tranchée défensive de 10 20 mètres de large et de 5 10 mètres de profondeur court le long des côtés ouest et sud du palais et des sanctuaires ancestraux, sur 1 100 m du nord au sud et sur 650 m de l'ouest l'est. Les extrémités nord et est de cette fosse se terminent sur la rivière Huan, enfermant ainsi le palais et les sanctuaires ancestraux entre elle et la rivière. Elle remplit ainsi le même rôle que les remparts sur d'autres sites, mais fonctionne également comme un système efficace de contrôle des inondations.

La tombe de Fu Hao, au sud-ouest du groupe C des fondations, est l'une des plus importantes découvertes archéologiques réalisées dans la zone du palais et des sanctuaires ancestraux de Yin Xu depuis 1928. Fu Hao était l'une des épouses de Wu Ding, 21^e empereur de la dynastie des Shang. C'est la seule tombe parfaitement

intacte d'un membre de la famille royale de la dynastie des Shang mis au jour depuis le début des fouilles scientifiques. Au-dessus du sol et de la tombe se trouvait une chambre nommée *mixin on* dans les inscriptions divinatoires sur ossements. Le grand nombre d'objets funéraires et leur superbe travail attestent de l'avancement de l'artisanat des Shang. Ils font aujourd'hui partie des trésors nationaux chinois.

On a également trouvé, répartis dans la zone du palais et des sanctuaires ancestraux de Yin Xu, de nombreuses fosses contenant des omoplates de bovidés et des plastrons de tortues. Depuis la fin du XIX^e siècle et la première découverte d'inscriptions divinatoires sur des os, on a trouvé au total environ 150 000 omoplates de bovidés et plastrons de tortues. Yin Xu

Les *tombes royales*, sur les hauteurs de la rive septentrionale de la Huan, sont un élément majeur de Yin Xu, et on peut les diviser en deux groupes, le groupe oriental et le groupe occidental. Depuis 1934, on a mis au jour 13 grandes tombes royales dont une inachevée et plus de 2 000 tombeaux d'accompagnement et fosses sacrificielles. La partie occidentale abrite huit tombes, organisées en 4 paires avec une tombe au nord et une au sud, et les paires elles-mêmes alignées d'ouest en est. La section orientale de la zone abrite cinq grandes tombes, qui font face soit au nord soit au sud. D'après les érudits, ces deux groupes seraient les tombes royales de la fin de la période des Shang. Plus de 2 000 tombeaux de moindre envergure sont éparpillés parmi les tombes royales dans les deux sections de la zone. Il s'agit pour la majorité de fosses sacrificielles, abritant les restes de victimes que les rois de la dynastie des Shang offraient à leurs ancêtres.

histoire

Yin Xu est une ancienne capitale qui connut son ascension à la fin de la dynastie des Shang, l'époque la plus prospère de l'âge du bronze chinois. Aux alentours du XVII^e siècle av. J.-C., la tribu des Shang, une branche importante de la nation chinoise, vainquit la dynastie des Xia, et fonda une dynastie esclavagiste dans le centre de la Chine, la deuxième du genre dans l'histoire chinoise. Le territoire de cette nouvelle dynastie s'étendait jusqu'au grand océan à l'est, le Sichuan d'aujourd'hui à l'ouest, le bassin du Liaohé au nord et le lac de Dongtinghu au sud. Ce fut l'un des États les plus puissants de toute l'Asie de l'Est durant l'âge du bronze.

Vers 1300 av. J.-C., Pan Geng, roi de la dynastie des Shang, transféra sa capitale de Yan à Yin Xu et fit de cette dernière une ville magnifique. Depuis lors, sa construction se poursuivit sous la houlette de 12 rois, sur huit générations de la dynastie des Shang et pendant 255 ans. Elle demeura le centre politique, économique, militaire et culturel de la Chine aux plus beaux jours de son âge du bronze. Vers 1046 av. J.-C., le roi Wu envoya une expédition punitive contre le roi Zhou, dernier souverain de la dynastie des Shang. Yin fut désertée et la ville tomba en ruines, d'où son nom de Yin Xu. Les ruines de Yin dans les sources historiques.

Sous les dynasties des Zhou et des Han de 221 av. J.-C. à 23 av. J.-C., les ouvrages historiques faisaient

fréquemment référence à Yin Xu. L'épigraphie devint populaire sous les dynasties des Song et des Yuan. Xe-XIV^e siècle apr. J.-C. L'exhumation fréquente de bronzes aux alentours du village de Xiaotun attira l'attention des érudits. On pensait alors qu'il s'agissait de la ville de Xiang, résidence du 12^e empereur de la dynastie des Shang. En 1899, Wang Yirong, épigraphe des dernières années de la dynastie des Qing, découvrit et prouva que les inscriptions divinatoires sur os étaient rédigées dans la langue que parlait la dynastie des Shang. Après vérification et étude par quantité d'autres érudits, il fut établi que Xiaotun d'Anyang avait été découverte. Les inscriptions divinatoires sur os étaient le site de la Yin Xu mentionné dans les classiques chinois.

Entre 1928 et 1937, l'Institut d'histoire et de philologie de l'*Academia Sinica* telle qu'elle s'appelait alors, mena quinze grandes campagnes de fouilles. Yin Xu, et découvrit la zone du palais et des sanctuaires ancestraux, celle des tombes royales et un grand nombre d'autres vestiges culturels. C'est ainsi que l'on en apprit de plus en plus sur la capitale de la dynastie des Shang, et son statut de première capitale de l'ancienne Chine, prouvée par des documents écrits, a été formellement établi depuis lors. Les fouilles furent achevées après la Seconde Guerre mondiale. En 1995, la ville d'Anyang instaura le Département de gestion de Yin Xu, lui confiant la conservation et la gestion courante de Yin Xu.

Protction et gestion

dispositions légales

Le bien proposé pour inscription appartient à l'État. Le site est protégé par la législation de la République populaire de Chine, et plus particulièrement par la loi sur la protection des reliques culturelles, la loi sur la protection de l'environnement et la loi d'urbanisme. Diverses règles et réglementations en vigueur dans la province du Henan lui sont également applicables.

Structure de la gestion

La gestion est principalement sous la responsabilité de l'Administration nationale du patrimoine culturel de la République populaire de Chine (Beijing), en collaboration avec l'Administration provinciale du patrimoine culturel du Henan (Zhengzhou) et le Bureau municipal de la culture d'Anyang (Anyang).

En 1995, le gouvernement populaire d'Anyang a mis sur pied le Département de gestion de Yin Xu, lui confiant la gestion de la zone et le contrôle de l'occupation des sols industrielle, agricole, résidentielle. En 2001, un programme général pour la protection de Yin Xu a été adopté.

Ressources :

Le financement de la protection et de la conservation provient principalement de trois sources : l'État, la province du Henan et la ville d'Anyang.

st i c t i o n d e r n i r s c p t i o n n n n t d ' t t p r t i r s

La proposition d'inscription met en exergue la valeur historique de Yin Xu, capitale de la Chine à la fin de la dynastie des Shang, du XIV^e au X^e siècle av J-C, âge d'or de l'ancienne culture chinoise, de ses artisanats et de ses sciences. Le site a ceci de particulièrement remarquable qu'il apporte des preuves archéologiques du développement de l'architecture et des traditions funéraires royales. Parmi les découvertes majeures sur le site, les inscriptions divinatoires sur ossements, constituant les premières preuves de caractères chinois modernes déjà parvenues à une phase mature, de la vaisselle à usage rituel à la décoration exquise, des jades et ossements sculptés et des céramiques.

Crit re i Les vestiges de Yin Xu sont des chefs d'œuvre de l'art, de la science et de la technologie humaine. L'importance de Yin Xu pour la Chine en particulier et pour le monde en général réside dans les exceptionnelles réalisations artistiques, scientifiques et technologiques de la fin de la période des Shang qui illustrent les vestiges mis au jour. Par ailleurs, les ossements divinatoires portent le plus ancien langage systématique écrit, qui est aussi l'un des anciens langages écrits majeurs dans le monde, remontant à 1300 av J-C. On doit à la fin de la période des Shang une quantité de réalisations scientifiques et techniques. Les inscriptions divinatoires sur ossements révèlent que les Shang pouvaient déjà consigner avec précision les éclipses solaires et lunaires ainsi que la configuration des étoiles.

Crit re ii La culture de la fin de la dynastie des Shang à Yin Xu a eu des influences considérables sur la formation et le développement de la culture chinoise. Le système d'écriture utilisé dans les inscriptions divinatoires sur ossements a joué un rôle important dans la diffusion et le développement de la civilisation chinoise, des milliers d'années durant. La culture du bronze de Yin Xu reflète le niveau artistique et les coutumes sociales de la fin de la période des Shang et représente le plus haut niveau de développement dans l'ancienne culture du bronze en Chine. Le système rituel des Shang, fondé sur le culte des ancêtres et l'utilisation de vaisselle à usage rituel en bronze, influença considérablement les cultures des alentours.

Crit re iii Les riches vestiges culturels de Yin Xu attestent de traditions culturelles disparues. La fin de la période des Shang, dont Yin Xu était alors la capitale, donna naissance à une brillante culture de l'âge du bronze. Au fil de l'histoire et de l'évolution de la société, l'art de la divination, les rites funéraires des Shang, les pratiques sacrificielles et autres systèmes semblables largement utilisés par les Shang perdirent leur raison d'être et disparurent peu à peu. La découverte et les fouilles de Yin Xu ont apporté des preuves de l'existence de ces traditions culturelles disparues.

Crit re iv Les édifices de Yin Xu, parmi lesquels figurent des palais, des sanctuaires ancestraux et des tombes royales, sont des chefs d'œuvre de l'architecture des palais et des mausolées de l'histoire de l'ancienne Chine. Les fondations de 80 structures environ se divisent en trois groupes distincts, respectivement identifiés comme des

palais, des sanctuaires ancestraux et des autels. On peut considérer cette disposition comme une forme ancienne de l'architecture palatiale chinoise postérieure, caractérisée par des salles principales à l'avant, des chambres à l'arrière, des sanctuaires ancestraux à gauche et des autels à droite. Les tombes royales de Yin Xu sont donc de loin les plus anciennes parmi les tombes parfaitement conservées en Chine.

Crit re vi Les fouilles conduites à Yin Xu ont apporté des preuves matérielles fiables de l'histoire de l'ancienne langue chinoise, des anciennes croyances, du système social de l'époque et d'événements historiques majeurs. Ces 80 dernières années, elles ont dévoilé le passé riche et coloré de la fin de la période des Shang en Chine et apporté des preuves matérielles fiables de l'histoire de l'ancienne langue chinoise, des anciennes croyances, du système social de l'époque et d'événements historiques majeurs.

ÉVALUATION

conservation

historique de la conservation :

Le site a fait l'objet de fouilles entre 1928 et 1937, puis un nouveau départ des années 1950. On a récemment découvert à proximité le site de la ville de Huanbei Shang, inclus dans la zone tampon mais qui n'a encore fait l'objet d'aucune fouille. Les fouilles ne sont plus menées dans la zone principale proposée pour inscription, mais de nouvelles découvertes peuvent être faites dans les alentours à l'avenir.

La plupart des sites fouillés ont été remblayés, dans le souci de garantir leur conservation. Après leur enfouissement, ils ont été marqués au sol à l'aide de techniques appropriées, plantes ou terre damée, par exemple, pour en indiquer les éléments principaux, et quelques répliques ont été présentées pour aider à expliquer le site. Les os trouvés dans les anciens tombeaux et les sites funéraires ont été laissés sur place, tandis que les objets meubles étaient enlevés et exposés dans le musée du site, musée souterrain construit en marge du site. Une couche de terre protectrice a été ajoutée au mausolée, et les murs de la fosse ont été protégés pour empêcher qu'ils ne s'effondrent.

Le site est un bassin plat, où vivaient des paysans cultivateurs de maïs. Suite aux fouilles, les champs ont été éliminés de la zone, et 688 maisons ont été démolies. Des clôtures en bois ont été installées tout autour des sites archéologiques. Le site de production agro-alimentaire qui se trouvait dans la zone tampon a été démantelé, et aucun nouveau bâtiment industriel ne sera construit dans la zone.

état de conservation :

Globalement, le site est dans un bon état de conservation. La plupart des fosses mises au jour ont été remblayées, dans le souci de garantir leur conservation. Les sites ouverts au public ont fait l'objet de mesures de conservation et de protection.

Protection et gestion

La législation nationale protège l'ensemble du site. Il y a deux zones principales : a) le site des tombes royales et b) le site des palais et des sanctuaires ancestraux royaux. Une zone tampon entoure les zones principales, et comprend également le site de Huanbei Shang. Elle couvre une superficie d'environ 4 km d'est en ouest et de 3 km du nord au sud. Les sites d'une dizaine de villages se trouvent dans la zone tampon, avec un chemin de fer qui les traverse. Les zones protégées sont considérées comme bien définies du point de vue des zones archéologiques, et englobent toutes les caractéristiques historiques connues.

L'ICOMOS considère que le système de gestion est bien organisé pour le site. Les fouilles ne seront pas poursuivies dans la zone proposée pour inscription. Cependant, plusieurs sociétés académiques prennent activement part à l'étude des vestiges dans la zone de Yin Xu, parmi lesquelles : la Société d'étude des cultures Yin et Shang, la Société d'étude de la calligraphie des inscriptions divinatoires. En outre, un nouveau Département de la culture Yin-Shang a récemment été créé à l'École d'Anyang. Outre les membres des commissions et les archéologues, le site emploie des gardiens et une vingtaine de guides plein temps. Un musée de site souterrain a récemment été bâti dans l'angle est du site, en prenant soin de ne pas perturber les vestiges archéologiques ou la ligne d'horizon.

analyse des risques

Yin Xu se trouve dans une région agricole, et a connu quelques développements des villages de la région. Certains sites industriels étaient sources d'inquiétude, notamment l'usine agro-alimentaire, qui se trouvait dans la zone tampon. Néanmoins, l'usine a désormais été démolie, et aucun nouveau bâtiment industriel ne sera construit ici. Une voie ferrée traverse la zone tampon. Toutefois, elle est loin des sites archéologiques, et aucune construction n'est autorisée le long de son trajet.

Le climat de la région est un climat continental de mousson. Il peut faire chaud en été et assez froid en hiver. Les inondations sont la principale menace, notamment dues aux crues de la rivière Huan, souvent sujette à des orages violents en amont du site. La direction a cependant pris des mesures pour empêcher les dégâts des eaux. Deux réservoirs ont ainsi été construits en amont de façon à contrôler le niveau de la rivière, et les lits de la rivière ont été renforcés. Si les vestiges fouillés demeurent enfouis, les fosses présentées au public sont consolidées, afin d'empêcher qu'elles ne s'effondrent. La région de Yin Xu est également sujette à des risques sismiques, sans impact majeur sur le site, ce jour toutefois.

Actuellement, 200 000 personnes visitent chaque année le site, des Chinois en grande majorité. Beaucoup des visiteurs sont des jeunes, pour lesquels il existe des programmes éducatifs d'interprétation des caractères chinois. Des aménagements modernes sont disponibles, notamment des hôtels de diverses catégories. Un festival est organisé chaque année dans un but de promotion du site. La plupart des visiteurs se rendent sur le site au printemps ou en automne, avec une hausse récente de la

fréquentation. Des mesures ont été prises pour protéger le site et garantir la sécurité des visiteurs.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

L'authenticité des anciens vestiges a été vérifiée par rapport à la dynastie des Shang, qui fit de Yin Xu sa capitale de 1300 à 1100 av. J.-C.

Intégrité :

Tout en tenant compte des fouilles dont le site de Yin Xu a fait l'objet depuis quelque 80 ans, on peut considérer qu'il a conservé son intégrité historique. Les tombes et les fosses sacrificielles ont été laissées sur place, et la plupart des fosses réenterrées après les fouilles, seules des zones choisies sont présentées aux visiteurs. Les fosses remblayées sont marquées au sol. Les objets meubles ont été emportés au musée du site, et quelques reproductions ont été disséminées sur le site, dans le cadre de la présentation. La reconstruction, dans le cadre de la présentation aux visiteurs, est limitée.

L'intégrité globale du paysage est également sous contrôle. Le site archéologique s'inscrit dans un contexte rural, avec quelques villages, quelques routes et un chemin de fer. Le secteur n'en est pas moins soumis à un strict contrôle de l'urbanisme, et le parc construit actuel se compose d'édifices au style traditionnel, de deux étages maximum.

Importance universelle

Yin Xu est d'un intérêt exceptionnel en ce qu'il s'agit de la plus grande et de la plus importante des capitales de la Chine de la fin de la dynastie Shang. Elle a apporté des témoignages matériels uniques de l'histoire de la Chine, une période de création cruciale. On peut la comparer aux anciennes civilisations d'Égypte, de Babylone et d'Inde, et la distinguer dans ce contexte pour sa valeur universelle exceptionnelle. Le site apporte des preuves documentaires de la première grande phase de développement de l'architecture royale chinoise, qui annonçaient les grands palais impériaux et ensembles funéraires.

Représentativité culturelle

Déclaration générale

On peut considérer que la valeur universelle exceptionnelle du site archéologique de Yin Xu réside dans le remarquable témoignage qu'il apporte sur la fin de l'âge du bronze dans la civilisation chinoise, de 1300 à 1046 av. J.-C. Les fouilles ont fourni des preuves matérielles précieuses sur l'histoire de l'art et de l'architecture, ainsi que sur le développement de divers domaines scientifiques et technologiques. Plus particulièrement, Yin Xu représente le premier témoignage sur un ensemble complet de caractères chinois parvenus à maturité, tels qu'ils sont encore en usage aujourd'hui. Le site est la première capitale dynastique de Chine, attestée et documentée. Les fondations en terre damée et les

vestiges des premières structures de bois représentent les premiers prototypes du développement de l'architecture palatiale royale en Chine. De même, les tombes et les fosses sacrificielles sont les premiers exemples du genre, élaborés plus tard en tombes impériales, tels que le tombeau du premier empereur in Xi'an site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

valuation des critères

Le bien a été proposé pour inscription sur la base des critères i, ii, iii, iv et vi :

Critère i Les vestiges de Yin Xu témoignent d'exceptionnelles réalisations artistiques, scientifiques et technologiques de la fin de la période des Shang. Néanmoins, considérant que les vestiges sont un témoignage de l'évolution culturelle, L'ICOMOS considère que le critère iii est plus approprié et que donc le bien ne répond pas ce critère.

Critère ii Yin Xu, capitale de la fin de la dynastie des Shang, est d'une valeur universelle exceptionnelle en ce qu'elle illustre un important échange d'influences dans l'histoire de la Chine, représentant le haut niveau de développement de l'ancienne culture chinoise du bronze à son apogée. Le système rituel fondé sur le culte des ancêtres et l'utilisation de vaisselle usage rituel en bronze a considérablement influencé d'autres cultures. La même remarque est valable pour le développement des types d'édifice et de tombes royales qui ont été mis au jour. L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère.

Critère iii Les vestiges culturels de Yin Xu apportent un témoignage exceptionnel sur les traditions culturelles de la fin de la période des Shang, aujourd'hui disparues. Yin Xu fut une capitale dynastique aux jours les plus prospères de l'âge du bronze en Chine. La fin de la période des Shang a été le témoin de quantité de réalisations et innovations scientifiques et techniques majeures, parmi lesquelles le système de calendrier solaire et lunaire encore utilisé aujourd'hui en Chine. Les ossements divinatoires sont d'une importance fondamentale, car ils portent les traces les plus anciennes du système d'écriture des caractères chinois parvenus à maturité. L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère.

Critère iv Les palais, les sanctuaires ancestraux et les tombes royales de Yin Xu sont d'éminents exemples de l'architecture chinoise ancienne. Ils sont d'une valeur exceptionnelle en ce qu'ils constituent les premiers prototypes de l'architecture palatiale et des ensembles funéraires royaux de Chine, qui se développèrent ensuite dans les ensembles de palais et sites funéraires impériaux. L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère.

Critère vi Les vestiges matériels découverts à Yin Xu ont apporté des preuves tangibles fiables de l'histoire de l'ancien système chinois d'écriture et de langage, des anciennes croyances, des systèmes sociaux de l'époque et d'événements historiques majeurs d'une importance universelle exceptionnelle. En fait, les fouilles de Yin Xu sont considérées comme les plus importantes dans toute l'histoire de l'archéologie chinoise moderne. L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère.

RECOMMANDATIONS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Yin Xu, République populaire de Chine, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et i* :

Critère ii Yin Xu, capitale de la fin de la dynastie des Shang, illustre l'échange d'influences importantes et l'apogée du développement de l'ancienne culture du bronze en Chine et notamment du système d'écriture

Critère iii Les vestiges culturels de Yin Xu apportent des preuves exceptionnelles des traditions culturelles de la fin de la période Shang, et témoignent de nombreuses réalisations et innovations scientifiques et techniques, telles que le système de calendrier solaire et lunaire, et les plus anciennes traces d'un langage chinois écrit systématiquement, avec les inscriptions divinatoires sur ossements

Critère i Les palais, les sanctuaires ancestraux et les tombes royales de Yin Xu sont d'éminents exemples de l'architecture chinoise ancienne. Ils sont d'une importance considérable en ce qu'ils représentent les premiers prototypes de l'architecture des palais et des ensembles funéraires royaux de Chine

Critère i Les vestiges matériels découverts à Yin Xu apportent des preuves tangibles fiables de l'histoire de l'ancien système chinois d'écriture et de langage, des anciennes croyances, des systèmes sociaux de l'époque et d'événements historiques majeurs, qui sont considérés d'une importance universelle exceptionnelle

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du bien



Tombe de Fu Hao



Fosse de chars de la dynastie des Shang

e f u i a e de Ma u i Inde

No

IDENTIFICATION

État partie : Inde

Bien proposé : Île fluviale de Majuli sur le Brahmapoutre en Assam

Lieu : État de l'Assam

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 19 février 2004

Inclus dans la liste indicative : 2 mars 2004

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : 14 octobre 2001

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un site. Aux termes des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2 février 2005), paragraphe 47, c'est aussi un paysage culturel.

Brève description :

L'île de Majuli, à l'entrée du Brahmapoutre, est le centre culturel de l'Assam depuis cinq cent ans et elle est considérée comme le berceau de la civilisation de l'Assam.

Au XVI^e siècle, Majuli est devenue le cœur d'une école du culte Vaishnava fondée par le saint Shankardeva. Il fonda tout autour des îles des satras ou monastères, où les formes d'art locales telles que la danse, le théâtre, la peinture et la poésie servaient d'outils de diffusion de la religion. Sri Shankardeva et ses apôtres ont écrit de nombreuses chansons, pièces de théâtre et textes sacrés, participant ainsi au développement et à la formalisation de l'assamais. Majuli est devenu un paysage spirituel et culturel, expression même des saintes écritures, où les satras ont permis la fusion des systèmes politiques et religieux en vigueur dans toute la société.

ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Date de la mission d'évaluation technique : 23-26 novembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : Aucune

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les jardins historiques – paysages culturels. L'UICN a fourni une évaluation des attributs naturels du site.

Littérature : Quelques guides publiés sur des satras individuels à Majuli et sur l'histoire et la culture folklorique en Assam.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 15 janvier 2006

LE BIEN

Description

Majuli, à l'entrée du Brahmapoutre, dans le district de Jorhat de l'Assam, à la pointe orientale de l'Inde, est dit-on la plus grande île fluviale du monde.

L'île est extrêmement vulnérable à l'érosion causée par les eaux du fleuve. De plus de 1 250 km² dans les années 1950, l'île n'en fait plus désormais que 850, du fait des inondations annuelles et de l'érosion perpétuelle de ses rives par le fleuve.

L'île appartient à un delta complexe, au carrefour des affluents et du fleuve Brahmapoutre qui, avec ses 2 706 km, est l'un des plus longs du monde.

Longue d'environ 80 km et large de 10 à 15 km, l'île s'étend approximativement du nord-est au sud-ouest sur le fleuve. Le bien proposé pour inscription, d'une superficie de 142 535 hectares, regroupe l'île et vingt-deux îlots, connus sous le nom de chaporis et bordant sa rive sud, les eaux du Brahmapoutre vers le sud et celles du Lohit au nord. Une zone tampon de 380 062 hectares s'étend sur les rives nord et sud des fleuves alentours.

Majuli est le centre culturel de l'Assam depuis 500 ans et elle est considérée comme le berceau de la civilisation assamaise.

Bien que l'histoire plus ancienne de l'île ne soit pas très claire, des documents écrits attestent de la visite de Shankardeva, réformateur social hindouiste, au XVI^e siècle. Il instaura une forme d'hindouisme qu'on appela vaishnavisme et fonda des monastères et des ermitages appelés satras partout en Assam. Ces satras devinrent des centres culturels, éducatifs, artistiques et religieux. Ils s'inscrivirent dans la vaste diaspora des mouvements spirituels vaishnavites, qui se diffusèrent dans toute l'Inde.

Il en a survécu plus à Majuli qu'ailleurs ; sur la soixantaine que fonda Shankardeva sur l'île, il en reste trente, comptant de nombreux adeptes dans la communauté locale.

Ces satras demeurent l'incarnation vivante de la pensée vaishnava, rejetant le culte des idoles et les sacrifices et mettant l'accent sur la culture, préservée dans des spectacles dansés appelés bhaona et ankiya-nat, pièces de théâtre dépeignant le triomphe du bien sur le mal. Le vaishnavisme rassembla dans l'harmonie avec la nature

tous les groupes sociaux, quels que soient leur caste, leurs croyances, leur statut social ou leur région.

Sur les cinq derniers siècles, des habitants de diverses origines sont venus peupler l'île, et plus globalement la région. Aujourd'hui, les Mishings représentent la plus importante communauté sur l'île, mais elle abrite aussi des Koch, des Kachari, des Chutia, des Deori, des Ahom, des Kaivartta, des Mattaks, des Nath, des Keot, des Kalitas et des Brahmines. On considère que les sattras ont favorisé l'unification de cette région par ailleurs très variée sur le plan ethnique.

L'île abrite 243 grands et petits villages - un nombre qui aurait baissé d'une trentaine ces vingt dernières années du fait des inondations. Beaucoup des villages possèdent toujours des maisons construites en bambou et en boue, avec des toits de chaume. Majuli est essentiellement une société agraire, où les deux tiers de la population environ pratiquent une agriculture traditionnelle, qui repose sur une large palette de cultures locales. L'île est également renommée pour sa soie tissée à la main et sa poterie.

Les communautés de l'île sont les dépositaires d'un trésor de connaissances locales sur l'écosystème de l'île, des connaissances qui ont influencé les traditions dans l'agriculture, la pêche et la construction, pratiquées selon des cycles annuels et fondées sur une connaissance très localisée et en harmonie avec la nature. Les pratiques spirituelles et culturelles, de par leur intégration aux activités économiques, suivent elles aussi ce schéma annuel.

Dans le détail, le bien proposé pour inscription se compose des éléments suivants :

- Sattras - bâtiments, danse, théâtre et musique, et organisation sociale
- Villages
- Terres agricoles
- Artisanats traditionnels
- Savoir traditionnel

Ces éléments sont considérés les uns après les autres.

Satras - bâtiments, danse, théâtre et musique, et organisation sociale

Sur les trente sattras restants sur l'île (énumérés au complet dans le dossier), huit sont identifiés comme ayant une importance historique, et étant à l'origine des autres sattras, plus petits. Il s'agit des sattras ci-dessous, suivis de leur date de fondation :

Bhogpur 1528

Bengena Ati 1626

Garamur 1650

Auniati 1653

Dakhinpat 1662

Samaguri 1663

Uttar Kamalabari 1673

Natun Kamalabari 1903

Les sattras se trouvent dans leur majorité sur l'île principale, et quelques-uns dans les chaporis. Aucune carte signalant leur emplacement n'est fournie.

Les sattras sont des communautés monastiques, avec des disciples installés sur des terres offertes par les rois Ahom, en compagnie de certaines populations désignées pour travailler pour le sattra. Les revenus tirés de l'exploitation de la terre sont utilisés dans un but culturel, éducatif et social. Les sattras sont tout autant des collectivités institutionnelles sociales et des centres de savoir que des centres de pratique religieuse. Chaque sattra abrite des moines, les Bhakats, ayant fait vœu de chasteté.

En tant qu'institutions, les sattras continuent de dispenser un enseignement spirituel et de diffuser art et culture : ils exercent sur les communautés un contrôle spirituel qui favorise depuis plusieurs siècles le maintien de l'ordre social, de la paix et de l'harmonie.

Leurs bâtiments varient en taille et en complexité, et bon nombre ont été reconstruits ou déplacés au fil des siècles. La grande salle principale, le namghar, avec un toit soutenu par deux rangées de colonnes cylindriques parfois sculptées et peintes, était construite au centre d'un espace ouvert, entouré sur ses quatre côtés par des édifices de plein pied, les hati, formant une cour carrée et servant de dortoirs aux disciples. Derrière ces bâtiments se trouvent les terres agricoles des sattras.

Le namghar, où l'on se rassemble régulièrement pour chanter, danser et prier, est plus qu'un simple temple, c'est un lieu de réunion, le parlement du village où se prennent toutes les décisions concernant ce dernier, par exemple au sujet des droits de pêche ou de l'usage des fonds recueillis par le sattra.

Les villages non organisés autour d'un sattra possèdent eux aussi un namghar ; ainsi le contrôle spirituel sur la société s'est diffusé sur toute l'île.

Les bâtiments des sattras abritent également de précieux manuscrits peints et d'autres objets en bronze, en argent, en or et en ivoire. Ils abritent les costumes et les instruments de musique qui servent durant les spectacles dansés, ainsi que des collections d'anciens accessoires traditionnels, de bijoux et d'armes.

Les bâtiments étaient traditionnellement faits en bambous avec un toit de chaume, aujourd'hui largement remplacés par des feuilles de tôle. Dans certains des plus grands namghars, les piliers des toits sont en bois, avec des structures parfois anciennes de plusieurs siècles.

Le dossier donne très peu de détails, individuellement, sur les édifices, et aucun inventaire détaillé de l'ensemble des structures des sattras n'a encore été réalisé.

Chacun des sattras rayonne sur une zone d'influence incluant les villages voisins et les terres données par les rois Ahom. Les sattras possèdent une structure sociale complexe et hiérarchisée, avec au sommet le conseil. De nombreuses personnes sont désignées pour aider le conseil, chacune se voyant confier une responsabilité précise : les prières, la musique, la nourriture, les offrandes, les affaires officielles, le travail des villages.

La culture des sattras imprègne la vie de tous de la naissance à la mort. Ses pratiques religieuses sont consignées dans des manuscrits d'écorce, les saachi ; la Mission nationale pour les manuscrits vient de lancer un programme d'inventaire pour ceux-ci.

Parmi les aspects les plus connus des sattras, on trouve les spectacles dansés appelés bhaona et ankiya-nat, représentations théâtrales dépeignant le triomphe du bien sur le mal. La danse satriya a récemment été reconnue danse classique nationale. Ses masques et ses costumes caractéristiques sont tous fabriqués localement, avec un tissu produit sur des métiers traditionnels.

Chaque année, les grands festivals associés aux sattras attirent des foules venues de toute la région de l'Assam.

Villages

De nombreux villages possèdent toujours des bâtiments traditionnels. Chaque propriété est composée d'un groupe de bâtiments pour les hommes et pour les animaux. Leur disposition et leur style varient selon les différentes ethnies de l'île. Les maisons Mishing sont construites sur pilotis, avec une véranda, avec à l'intérieur un seul grand espace pour toute la famille. Les autres peuples (collectivement appelé les Mipak) bâtissent des demeures reposant sur un soubassement bas en terre. Tous types confondus, les maisons possèdent des murs en bambous et des toits de chaume.

Terres agricoles

Les rizières dominent le paysage, mais on cultive aussi des lentilles, de la canne à sucre, du blé et du jute dans un patchwork de petits champs. L'agriculture est exclusivement organique, les champs étant fertilisés au moyen de fumier, mais aussi par les dépôts alluviaux laissés par les inondations périodiques. Les rives marécageuses de l'île sont des terres collectives, utilisées pour faire pousser des tubercules ou des roseaux pour les nattes, mais aussi pour pêcher et pour cueillir des plantes médicinales. Le bien est la proie d'inondations cycliques (essentiellement pendant la mousson) et de sécheresses en hiver. Ces cycles dominent non seulement les processus naturels de la région, mais ils conditionnent aussi l'usage de cette dernière et des ressources d'eau de l'île à chaque saison. La proposition d'inscription décrit en détail les différentes pratiques traditionnelles et comment elles ont été adaptées aux conditions écologiques de l'île en fonction de leurs fluctuations saisonnières.

Artisanats traditionnels

Dans la majorité des familles, il reste encore un membre travaillant dans le tissage des fibres de soie produites sur l'île. Dans deux villages près des rives du fleuve, on

travaille essentiellement à la production de poteries distribuées quasiment partout dans la région de l'Assam.

Savoir traditionnel

Les gens de Majuli entretiennent une relation symbiotique forte avec la nature et leur travail, leur religion et leurs festivals sont calqués sur un cycle annuel qui repose sur les saisons et sur une connaissance détaillée de l'écologie de l'île. À l'heure d'aujourd'hui, ce savoir n'a été consigné nulle part.

Histoire

On ignore l'époque des premiers peuplements sur l'île de Majuli. Aux III^e et IV^e siècles, le Brahmapoutre était déjà une importante route marchande reliant l'Inde à la Chine et à la Birmanie (Myanmar), et il est possible que Majuli en ait été une étape. On suppose qu'il existait entre le VII^e et le XIII^e siècle une population agricole à Majuli, comme dans le reste de l'Assam. Les terres alluviales fertiles devaient exercer un attrait pour l'agriculture. Sous la férule des Ahom qui envahirent l'Assam depuis l'est au XIII^e siècle avant de progressivement prendre le contrôle de toute la vallée du Brahmapoutre au XVI^e siècle, Majuli devint un lieu de résidence des officiels royaux.

Au XVI^e siècle, Majuli reçut la visite de Srimanta Shankardeva (1449-1568), saint vaishnavite et réformateur social hindouiste. Il vécut à Majuli pendant 12 à 14 ans et initia une transformation radicale de la société assamaise par l'établissement de sattras pour promouvoir les croyances vaishnavites, sattras qui guidèrent les pratiques religieuses, sociales et économiques grâce à des spectacles dansés écrits par le saint. Cette foi monothéiste se répandit dans toutes les castes, croyances et religions existantes, métamorphosant tous les aspects de la société. L'œuvre du saint fut poursuivie par ses disciples, et reste une force avec laquelle compter dans la société d'aujourd'hui.

En 1663, les Moghols tentèrent de renverser les Ahom. Un traité de paix fut finalement conclu, mais les Ahom reprirent rapidement le contrôle, à peine quatre ans plus tard. À la fin du XVIII^e siècle, le pouvoir Ahom avait décliné et en 1818, les Birmans envahirent l'Assam. En 1826, les Britanniques intervinrent pour les expulser. L'Assam tomba sous domination britannique après le traité de Yandabo entre les Birmans et la compagnie britannique en 1826. En 1947, elle devint une partie de l'Inde désormais indépendante.

Les changements et les catastrophes naturelles ont eu un impact profond sur l'île. Majuli a été formée par la migration vers le sud du Brahmapoutre. Avant 1735, c'était une petite île au confluent du Brahmapoutre et de six affluents. En conséquence de tremblements de terre en 1691 et en 1696, puis d'une inondation catastrophique en 1735, plusieurs affluents virent leur cours d'origine dévier, et le fleuve principal se déplaça du nord au sud de l'île, créant ainsi une étendue de terre plus vaste.

L'île est régulièrement victime d'inondations, ce qui contribue à la fertilité de ses terres. Cependant, ces 70 dernières années, les inondations semblent s'être accélérées, et 14 inondations majeures ont été enregistrées.

Outre celles-ci, l'île doit faire face à une érosion importante de ses terres. En 1950, elle couvrait 1246 km², un chiffre aujourd'hui réduit à 924,60 km². Entre 1969 et 1994, plus de 50 km² ont disparu, et ces pertes semblent gagner en vitesse.

Protection et gestion

Dispositions légales :

Le bien proposé pour inscription ne fait pas encore l'objet d'une protection législative. Un projet de loi actuellement à l'examen au parlement de l'État de l'Assam stipulerait des dispositifs de protection législative de l'île et de ses zones tampon et la mise en place d'une approche de gestion coordonnée.

L'île possède plusieurs bâtiments religieux et sociaux d'importance historique ; ceux-ci ne sont cependant protégés individuellement par aucun document législatif.

Structure de la gestion :

Un plan de gestion a été élaboré, et sera appliqué une fois la législation en vigueur. Ce plan propose un consortium du patrimoine de Majuli regroupant des agences gouvernementales et des organisations non gouvernementales qui mettront en oeuvre les objectifs de gestion. Il sera le point focal des institutions nationales, étatiques et locales, qui se réuniront pour assurer ensemble la gestion du paysage culturel. Le consortium sera mis sur pied par décret gouvernemental. On propose sous l'égide du consortium principal la formation de deux groupes : un groupe technique et une unité de recherche et de développement.

Le plan prévoit l'élaboration de divers plans supplémentaires nécessaires : occupation des sols, contrôle du développement, protection environnementale et écologique, gestion des lignes de partage des eaux, communications, gestion des visiteurs.

Ressources :

Les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du plan de gestion seront fournies par le gouvernement de l'Assam. À ce jour, aucun montant précis n'a encore été mentionné.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

Majuli est un paysage spirituel et culturel unique et un élément de la diaspora des mouvements spirituels vaishnavites.

Ce mouvement spirituel a donné naissance au milieu du XVI^e siècle à l'institution des satras, des communautés monastiques rassemblant toutes les fractions de la société, quels que soient leur caste, leurs croyances, leur religion ou leur statut social, dans un nouveau mode de vie en accord avec les ressources naturelles de l'île. Les satras, centre culturel et centre administratif des communautés, n'ont pas eu qu'une influence religieuse sur la société.

Le patrimoine tangible et immatériel de Majuli, accompagné d'un système de savoir traditionnel distinct, est un exemple exceptionnel de tradition vivante unique, entretenue en dépit des caprices des inondations et de l'érosion.

ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

Il n'y a eu que peu de travaux de conservation officiels des bâtiments ou du paysage. La conservation des aspects importants de l'île de Majuli sur le plan culturel, religieux et social n'est encore intégrée à aucun système de gestion. Elle s'inscrit plutôt dans un entretien permanent, largement réalisé par les parties prenantes traditionnelles, les communautés des satras et les paysans.

Le dossier reconnaît que la condition physique des satras exige des travaux de restauration d'urgence et, dans certains cas, de reconstruction, bien qu'aucun détail ne soit donné.

Les satras abritent de précieux manuscrits peints et d'autres objets en bronze, en argent, en or et en ivoire. Outre ceux-ci, divers instruments de musique utilisés dans les spectacles de danse et de théâtre, ainsi que des équipements et des accessoires d'une grande valeur anthropologique, composent le patrimoine meuble.

Les parties concernées ne sont pas encore très sensibles à l'importance de préserver ces objets. Toutefois, il existe déjà un programme d'inventaire des manuscrits peints dans le cadre d'un projet baptisé Mission nationale pour les manuscrits.

Attributs naturels : Évaluation de l'UICN

Si la proposition d'inscription comporte des références générales à l'utilisation de la flore et de la faune autochtones à des fins économiques, sociales et religieuses, elle manque cependant d'une description ou d'une évaluation de celles-ci. Elle fait aussi référence à l'importance de la zone, en particulier à ses marécages et ses rizières, pour les oiseaux locaux et migrateurs ; toutefois, elle ne fournit aucune évaluation de la pertinence du site en tant qu'étape sur les routes migratoires. La carte de l'occupation des sols sur l'île reflète aussi l'existence de petites zones sauvages, essentiellement associées aux marécages. Toutefois, la proposition d'inscription note que ces derniers sont menacés par l'expansion des rizières. Elle fait également remarquer que le bien est important en tant que lieu de reproduction du dauphin de rivière ; toutefois, aucune information n'est apportée sur la population actuelle de cette espèce, non plus qu'aucune explication sur la façon dont le bien contribue à sa protection.

Protection et gestion :

La proposition d'inscription note qu'un nouveau projet de loi a été déposé devant l'assemblée législative de l'État de l'Assam, en vue de classer le bien comme zone protégée. Toutefois, elle ne donne aucune information sur le statut

des négociations et de l'approbation de ce projet de loi, non plus que sur la catégorie de protection envisagée.

Le plan de gestion qui accompagne la proposition d'inscription ne prendra effet que lorsque le projet de loi déclarant Majuli zone protégée aura été adopté par l'Assemblée législative de l'État de l'Assam.

Le plan de gestion expose des objectifs globaux de gestion et un cadre général de coordination de la gestion jugé approprié. Toutefois, il omet de donner des orientations détaillées quant à sa mise en œuvre efficace. Il ne considère pas non plus le nombre du personnel et le financement nécessaire pour assurer la gestion efficace de Majuli. Bien que la proposition d'inscription identifie des sources de financement pour la gestion, elle ne dit pas si les fonds disponibles sont suffisants pour couvrir les besoins de Majuli en matière de protection et de gestion.

Comme indiqué ci-dessus, la survie de Majuli dépend de la gestion appropriée des eaux associées. Le plan reconnaît ce point, et étudie la nécessité d'un plan de gestion des risques. La préparation et la mise en œuvre d'un tel plan devraient être la priorité première de l'État partie, notamment au vu des impacts potentiels du changement climatique.

Le plan pourrait mettre l'accent sur les qualités spécifiquement propres à Majuli. Il faut en particulier traiter plus en détail les aspects suivants :

1. L'analyse des paysages des satras, afin de définir leurs caractéristiques spatiales.
2. Un inventaire des satras et du patrimoine immobilier en préalable au développement des plans de conservation.
3. Une approche de la préservation des artisanats et du système de production artisanal.
4. Une analyse des relations entre pratiques traditionnelles de gestion des sols et conservation de la biodiversité.
5. Les modes de suivi des schémas et pratiques d'occupation des sols.
6. Des méthodes d'enregistrement du savoir traditionnel.
7. L'interprétation et la présentation des valeurs de l'île.
8. Une stratégie de tourisme culturel assurant que les visiteurs ne perturbent pas le fragile équilibre entre l'homme et la nature.
9. Des procédures de conservation de l'architecture traditionnelle des villages Mishing et Deori et de promotion des bonnes pratiques en matière d'usage de nouveaux matériaux.
10. Approches de développement durable - notamment pour les bâtiments, les routes, les aménagements touristiques, le traitement des déchets.

Bien que l'ICOMOS soutient vivement la création du consortium du patrimoine de Majuli, il suggère, au vu de la taille de l'île et de la complexité de sa gestion, d'envisager

la nomination d'un coordinateur global du patrimoine culturel pour assister le consortium et réaliser une estimation de la gestion des ressources pour l'ensemble du paysage. Celle-ci pourrait peut-être être mise au point au moyen d'ateliers destinés aux principales parties prenantes.

- Protection à long terme :

L'article 4 de la Convention reconnaît qu'il incombe à chaque État partie d'assurer la conservation, la présentation et la transmission (un accent étant mis sur cet aspect) aux générations futures du patrimoine culturel et naturel inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Cela implique que les biens inscrits devraient être maintenus sur le long terme grâce à une conservation, une gestion et, le cas échéant, une restauration active. La notion de transmission aux générations futures implique la survie dans le temps du patrimoine inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Mais dans le cas de l'île de Majuli, cette survie dépend de processus écologiques que les activités de gestion ne peuvent totalement contrôler.

La survie de l'île dépend des cycles fluviaux de sédimentation et d'érosion, qui dépendent eux-mêmes des conditions et des changements climatiques susceptibles d'intervenir dans la ligne de partage des eaux associée à cette région. La proposition d'inscription note que les dégâts causés par les inondations ont gagné en amplitude ces dernières années, au rythme moyen de 7,4 km² par an, causant une érosion marquée des rives. On note aussi que les inondations et leur fréquence changent et s'accroissent au fil des ans et l'on estime que, en l'absence d'inversion des tendances actuelles, l'île fluviale de Majuli sera submergée d'ici 15 à 20 ans.

L'ICOMOS et l'UICN craignent tous deux, à la lumière des impacts du changement climatique prédits, que cette situation n'empire, mettant en péril l'existence même de l'île de Majuli et incitant les habitants à partir s'installer ailleurs - ce qui est d'ailleurs déjà le cas - ce qui nuirait à la survie de l'île et de ses valeurs. Il semble impossible de garantir la protection et l'existence du site sur le long terme.

- Délimitations :

La zone proposée pour inscription et la zone tampon comprennent à elles deux les zones principales associées au bien, assurant la protection des environs immédiats du paysage, afin d'en préserver la qualité et l'identité visuelle. Toutefois, le site est très vulnérable à tous les changements qui peuvent affecter le bassin supérieur du fleuve, et il serait donc utile d'étendre la zone tampon vers le nord du bien, de façon à favoriser une gestion appropriée de la plus grande partie du bassin.

Analyse des risques :

- Développement

Le développement potentiel de l'île grâce à l'essor du tourisme et à l'expansion du marché pour ses produits figure parmi les avantages perçus associés au statut de patrimoine mondial. Le dossier mentionne la rénovation des routes et la construction de deux ponts pour relier l'île au continent. La possibilité de ces réalisations sans

menacer les caractéristiques de l'île exige une réflexion considérable.

- Inondations

Les inondations et l'érosion concomitante de l'île sont les plus grandes menaces qui pèsent sur ses modes de vie et sur sa survie même. En effet, bien que l'île soit la victime d'inondations depuis plusieurs siècles, elles semblent de plus en plus fréquentes. Le développement des villes le long du Brahmapoutre et de leurs propres défenses contre les inondations semblent avoir joué un rôle et exacerbé les problèmes de Majuli. La proposition d'inscription indique qu'il est cependant peu probable que les grandes inondations constituent le principal risque. Le problème consiste donc à savoir comment minimiser le risque des inondations « régulières », lesquelles semblent empirer – cf. ci-dessus.

Bien que la proposition d'inscription donne des détails sur le régime fluvial autour de Majuli et sur son histoire, elle ne remplace pas l'île dans le contexte plus large du bassin du Brahmapoutre. Il n'est pas clairement indiqué dans quelle mesure le développement dans la vallée fluviale ou l'impact du changement climatique contribue à la multiplication des inondations.

- Tremblements de terre

L'île se trouve dans une région sismique, et la possibilité d'un autre grand tremblement de terre ne peut donc pas être écartée. On ne peut pas faire grand-chose pour s'y préparer, à part se féliciter des avantages que présentent les maisons légères traditionnelles.

- Visiteurs

Selon la proposition d'inscription, les autochtones et les pouvoirs publics du district attendent beaucoup de la proposition d'inscription, espérant un essor touristique et une plus grande affluence de visiteurs sur le site. Toutefois, la proposition d'inscription note également les impacts négatifs potentiels associés au développement touristique. Il s'agit là d'un enjeu de gestion exigeant toute l'attention de l'État partie, afin d'éviter tout impact susceptible de perturber le fragile équilibre entre homme et nature existant à Majuli.

- Chrétienté

Bien qu'une école chrétienne se soit implantée sur l'île en 1856, des inquiétudes se sont faites jour récemment quant au fait que l'Église chrétienne sache la culture vaishnavite.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

L'authenticité de l'ensemble du paysage culturel de Majuli est liée aux processus qui l'ont façonné tout autant qu'à la manifestation physique des interactions des habitants avec leur environnement. La préservation de l'authenticité du paysage implique celle des systèmes sociaux et religieux, de la mise en commun des ressources, des techniques traditionnelles de construction, des pratiques agricoles

traditionnelles, des sattras et de leurs caractéristiques architecturales, du patrimoine immatériel tel que les spectacles dansés, le savoir traditionnel et l'organisation spatiale : en fait, de toutes les qualités qui, combinées les unes aux autres, confèrent à l'île son caractère culturel distinct et l'harmonie entre l'homme et la nature.

L'île a favorisé le développement du mouvement des sattras sur les trois derniers siècles : il est nécessaire de permettre à celui-ci de se poursuivre, en gérant le changement de façon à soutenir les aspects propres au système des sattras et à leur configuration spatiale, tout en permettant aux habitants de bénéficier des nouveaux aménagements dont ils ont besoin.

Actuellement, la balance penche en faveur du soutien et du développement des approches traditionnelles, mais le consortium envisagé devra étudier la question d'une gestion future du changement assurant le respect de l'authenticité.

Intégrité :

L'intégrité de Majuli est liée au caractère intact des systèmes sociaux, religieux, économiques et culturels qui y prévalent. Elle est aussi liée aux éléments suffisamment intacts de l'île qui permettent aux principaux sattras de perdurer. Actuellement, l'île dans son ensemble reflète un système dont on ne peut nier l'intégrité. Cependant, il n'est absolument pas certain que l'île restera sur le moyen terme suffisamment vaste pour que le schéma de ce paysage survive.

Évaluation comparative

La proposition d'inscription atteste de l'existence d'un grand nombre d'îles sacrées en Inde. Elle fait mention de Omkareshwar dans l'État du Madhya Pradesh, de Rameshvaram dans la baie du Bengale, de Ganga Sagar Teerth, dans la baie du Bengale également, des grottes d'Elephanta dans la mer d'Arabie et de l'île de Chorao à Tiswadi.

Parmi celles-ci, Omkareshwar et Rameshvaram sont associées au seigneur Shiva et à diverses sectes hindouistes. Il existe un lien très fort, bien expliqué, entre le renouveau vaishnavite de l'hindouisme aux XVe et au XVIe siècle, époque où l'Inde était sous la domination des Musulmans, et les paysages, particulièrement en ce qui concerne les paysages sacrés. Les paysages sacrés étaient en eux-mêmes une expression des écritures, et ils aidaient à impliquer toute la communauté dans les pratiques et les rituels religieux. Le paysage constitue une sorte de création supra-intellectuelle qui imprégna l'ensemble du sous-continent.

Majuli figure parmi la diaspora des paysages religieux associés au seigneur Krishna qui firent leur apparition à l'époque du renouveau vaishnavite. Majuli devint le cœur d'une école du culte Vaishnava fondée par le saint Shankardeva au XVIe siècle. En Assam toutefois, ses dimensions dépassèrent le simple cadre du mouvement religieux. Des formes d'art locales comme la danse, le théâtre, la peinture et la poésie servaient de moyen de diffusion de la religion. Sri Shankardeva et ses apôtres ont

écrit de nombreuses chansons, pièces de théâtre et textes sacrés, participant ainsi au développement et à la formalisation de l'assamais. Les sattras ou monastères qu'ils fondèrent étaient aussi des centres culturels.

Le paysage spirituel et culturel qui s'épanouit aux quatre coins de l'Inde au XV^e et au XVI^e siècle transforma à grande échelle l'interaction des peuples avec leurs paysages. L'Inde comptait jadis quantité de paysages spirituels et culturels : Majuli demeure peut-être le plus bel exemple d'un processus qui a transformé tout un continent.

De plus amples informations sont nécessaires pour étayer cette affirmation, en identifiant les caractéristiques particulières du paysage qui reflètent les pratiques socio-religieuses sous-jacentes de la société de Majuli, et pour montrer en quoi elles reflètent l'idée de paysages sacrés qui se sont diffusés dans tout le sous-continent, d'une part, et de l'autre en quoi elles sont propres à la philosophie culturelle de Majuli.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Avant que l'on ne puisse correctement estimer la valeur universelle exceptionnelle de Majuli, de plus amples informations sont nécessaires sur les sattras qui subsistent sur l'île, sur leur influence passée et présente sur les schémas du paysage et plus généralement sur les interactions entre l'homme et à la nature à Majuli et au-delà.

Majuli a très certainement le potentiel de démontrer une valeur universelle exceptionnelle, celle d'un paysage culturel sacré vivant, axé sur le système vaishnavite des sattras.

Évaluation des critères :

Majuli est proposée pour inscription sur la base des critères ii, iii, v et vi :

Critère ii : L'île est une manifestation de l'influence du mouvement Vaishnava qui, au XV^e et au début du XVI^e siècle, rassembla des sociétés tout entières grâce au développement des sattras, monastères qui diffusèrent des forces culturelles et politiques dans toute la société.

De plus amples éléments sont nécessaires pour illustrer l'influence des communautés des sattras sur l'ensemble du paysage, à la fois en termes de planification et de gestion durable de la nature, avant de pouvoir justifier ce critère. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

Critère iii : La tradition Vaishnava se répandit largement en Inde. À Majuli, elle s'exprima de façon plus intense dans les spectacles dansés très particuliers toujours en vigueur dans l'île. Cette tradition culturelle était ancrée fermement dans les sattras. Là encore, il faut plus d'informations pour montrer comment ces derniers étaient le point central de la vie du village et du paysage. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information

disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

Critère v : La gestion globale de la nature de l'île et l'aménagement spatial des peuplements et des terres semblent façonnés par les pratiques religieuses. Ce point devrait être plus clairement défini pour justifier ce critère. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

Critère vi : Le paysage religieux, culturel et spatial de Majuli dans son ensemble reflète les systèmes et les croyances introduits par Shankardeva au XVI^e siècle, des croyances qui ont renforcé l'identité assamaise. Pour justifier pleinement ce critère, il conviendrait de mettre plus clairement en lumière les liens entre les croyances et le paysage. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

RECOMMANDATIONS

Recommandations

Majuli a été proposée pour inscription pour sa spécificité culturelle, qui ne repose pas uniquement sur l'organisation des sattras et sur leurs manifestations en termes de bâtiments, de danse, de musique et de système social, mais aussi sur la gestion agricole du paysage et sur la relation symbiotique entre l'homme et la nature et la disposition, le style et l'organisation des villages, de leurs maisons et de leurs fermes, tous éléments qui composent le grand tout.

Quand on analyse les caractéristiques de l'île, il devient clair, comme l'affirme d'ailleurs la proposition d'inscription, que l'île tout entière est un paysage culturel sacré ou religieux. Par le biais des sattras et de leurs systèmes culturels, la religion a imprégné tous les aspects de la vie.

Les sattras sont la principale émanation physique de cette expression. Leur influence sur la disposition des peuplements et des champs et, de fait, sur toute l'organisation spatiale du paysage et les pratiques agricoles, devrait être identifiée plus précisément.

La proposition d'inscription dresse la liste des sattras, mais ne donne que peu de détails quant à leur étendue et leur disposition. Il faut un inventaire complet de ces ensembles, afin d'illustrer leur évolution.

Bien que la proposition d'inscription souligne l'harmonie entre le mode de vie des habitants et la nature, elle ne traite pas de façon appropriée de l'importance des valeurs naturelles du bien, et n'explique pas comment les pratiques de gestion traditionnelles pourraient contribuer à la conservation de la biodiversité. Pour quantifier ce processus interactif, il faut un inventaire de la flore et de la faune, en mettant en particulier l'accent sur les espèces menacées et en voie d'extinction que les pratiques locales de gestion pourraient protéger.

Des informations plus détaillées sur les pratiques agricoles traditionnelles et les pratiques de pâturage sont également

nécessaires : comment elles ont contribué au développement et/ou à la conservation de cultures très variées et du bétail domestique, et au soutien de diverses niches écologiques jouant un rôle majeur dans la protection d'espèces autochtones et migratrices, et particulièrement d'espèces en voie d'extinction et menacées.

Pour assurer la pérennité du vaste paysage vivant de Majuli, l'ICOMOS recommande que le plan de gestion soit élargi aux points soulevés ci-dessus.

Il est de surcroît essentiel que l'île bénéficie d'une protection juridique appropriée avant que l'inscription ne puisse être envisagée, afin de renforcer la gestion et de traiter les menaces potentielles.

La menace de plus en plus grave des inondations semble surpasser toutes les autres considérations, car elles mettent en péril l'existence même de l'île. Il faudrait une évaluation plus large du système fluvial et des récents développements survenus dans son bassin, ainsi que de l'impact du changement climatique sur les inondations, afin de pouvoir estimer si l'île peut se maintenir sur le moyen terme. Il convient de préparer et de mettre en œuvre de toute urgence un plan de gestion des risques, en tenant compte de l'impact potentiel d'une aggravation des inondations.

Les propositions mentionnées dans le dossier concernant la construction de deux ponts avec le continent doivent être envisagées à la lumière d'un plan de développement durable, en procédant à des comparaisons avec l'impact de constructions semblables sur d'autres communautés insulaires.

Recommandation concernant l'inscription

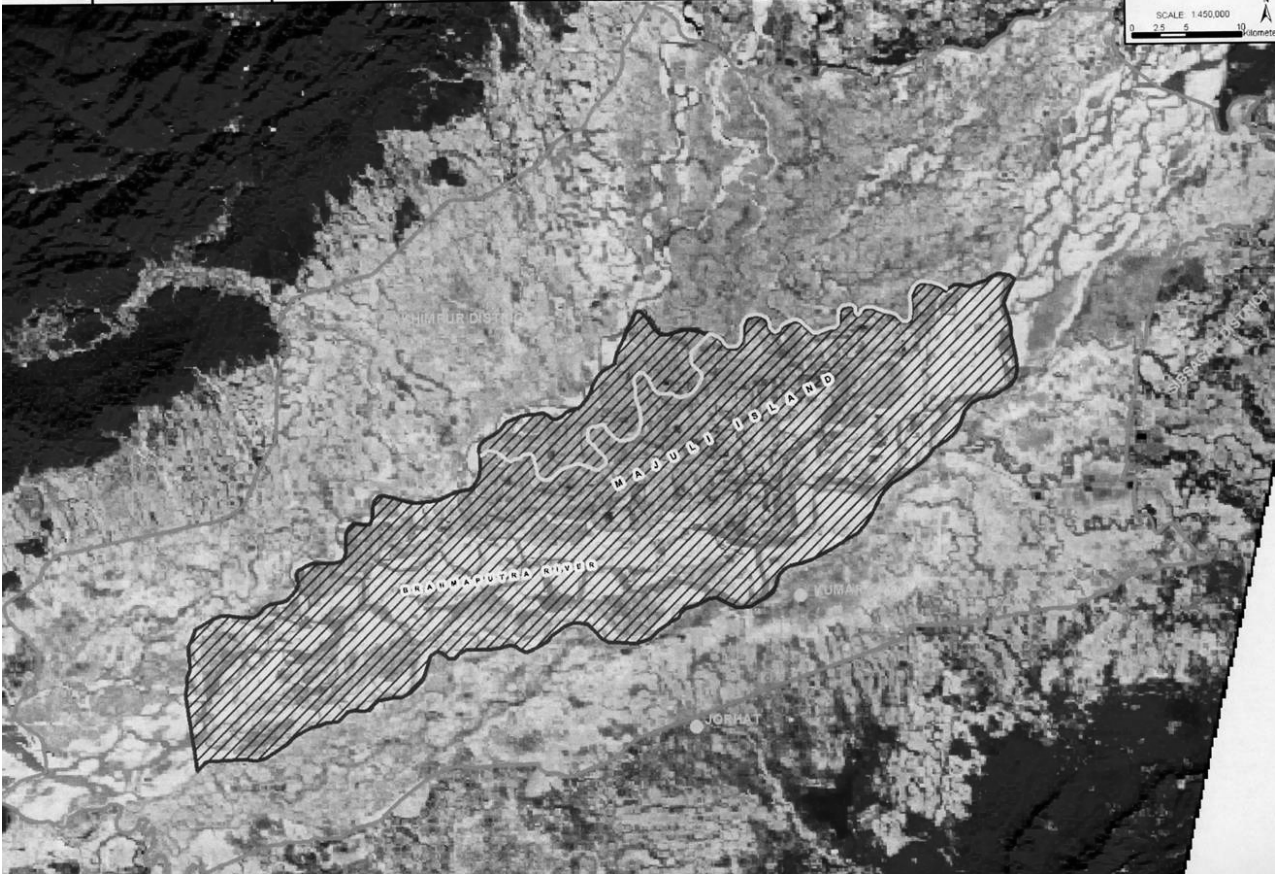
L'ICOMOS recommande que l'examen de l'île fluviale de Majuli sur le Brahmapoutre en Assam, Inde, sur la Liste du patrimoine mondial soit différé afin de permettre à l'État partie de :

- rassembler de plus amples informations sur les sattras qui subsistent sur l'île, sur leur influence passée et présente sur les schémas du paysage et plus généralement sur les interactions entre l'homme et à la nature à Majuli et au-delà ;
- réaliser un inventaire de l'architecture et des schémas spatiaux du paysage associés aux sattras et à leur patrimoine meuble ;
- mettre en place une protection juridique ;
- renforcer le plan de gestion pour prendre en compte la nature particulière des paysages des sattras et de leurs bâtiments, les interactions entre l'homme et la nature, le potentiel des pratiques agricoles traditionnelles en termes de maintien de la biodiversité, la nécessité de consigner le savoir traditionnel, la conservation et le développement de l'architecture traditionnelle, une stratégie de tourisme culturel

et des approches possibles d'un développement durable ;

- entreprendre une évaluation de l'ensemble du bassin fluvial où se trouve Majuli, et de l'impact potentiel du changement climatique, afin d'estimer si l'île peut se maintenir sur le moyen terme ;
- développer et mettre en place une stratégie de préparation aux risques ;
- étudier avec soin l'impact des ponts proposés sur les caractéristiques propres au paysage culturel de Majuli.

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du bien



Sattria Nakhinpat



Chitadar

Behistun Iran

No

IDENTIFICATION

État partie République islamique d'Iran

Bien proposé Behistun

Lieu Province de Kermanshah

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial 28 janvier 2005

Inclus dans la liste indicative 22 mai 1997

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription Non

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site* archéologique

Brève description

Le monument de Behistun se trouve le long de l'ancienne route marchande reliant le haut plateau iranien et la Mésopotamie. Le site possède des vestiges de l'époque préhistorique aux périodes mède, achéménide, sassanide et ilkhanide. Le monument principal se compose du bas-relief et de l'inscription cunéiforme commandés par Darius I^{er} le Grand en 521 avant J-C. Ce monument occupe un emplacement stratégique, une centaine de mètres au-dessus du sol, sur la face rocheuse d'une montagne sacrée. Le message, en trois langues, expose les motifs de sa prise de pouvoir sur l'Empire perse et de la punition des rebelles.

ACTIONS

Antécédents Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription. Une proposition d'inscription révisée envoyée par l'État partie a été reçue le 2 février 2006.

Date de la mission d'évaluation technique 27 septembre - 1^{er} octobre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie L'ICOMOS a envoyé une lettre le 30 janvier 2006 et l'État partie a fourni des informations le 28 février 2006.

Consultations L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique.

Littérature Le monument de Behistun est mentionné dans de nombreux ouvrages sur l'Iran antique, par exemple : H C Rawlinson 1846-47, A V Jackson 1903, W Kleiss 1970, R Schmitt *Encyclopedia Iranica* E Herzfeld, *Iran in the Ancient East* London, 1941 R Ghishman, *Perse Proto-iranien M des céménides* Paris, 1963

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS 10 avril 2006

LE BIEN

Description

Le site proposé pour inscription est situé sur la principale route marchande conduisant du Kurdistan et de la région mésopotamienne au plateau central iranien, une trentaine de kilomètres au nord-est de la ville de Kermanshah. La zone principale environ 1200 x 500 m du site comprend le cœur du site archéologique, qui abrite des vestiges qui vont de la Préhistoire à l'histoire de la Perse ancienne, associés à la montagne sacrée de Behistun et au célèbre bas-relief et l'inscription du roi achéménide de Perse, Darius I^{er} le Grand. Le site possède une zone tampon spécifique, s'étendant sur environ 500 m à partir de la zone principale, du côté de la plaine. Du côté de la montagne, la zone principale et la zone tampon coïncident avec le sommet de celle-ci. L'ensemble de la zone, y compris la partie visible de la montagne et une grande partie de la plaine, est couvert par une zone tampon de protection du paysage dotée de mécanismes de contrôle de l'urbanisme.

On a trouvé parmi les vestiges préhistoriques sur le site proposé pour inscription des grottes du Paléolithique abritant les premières traces de présence humaine. L'étang de Behistun, alimenté par une source *Sar b*, sous les roches de la plaine. Ceux-ci attestent d'une industrie hautement développée datable du Paléolithique moyen, indiquant que Behistun était habité à l'époque de la glaciation de Würm. On trouve en outre des vestiges de la période mède VIIIe ou VIIe siècle av J-C ainsi que de l'époque achéménide VIe au IVe siècle av J-C et post-achéménide. La section occidentale de la zone principale abrite des vestiges mis au jour de palais sassanides et ilkhanides. Sur l'ancienne route caravanière se dresse un caravansérail safavide, récemment restauré et devenu une maison d'hôtes.

L'élément central du site est le *monument de Behistun*, c'est-à-dire l'inscription et le bas-relief de Darius I^{er} le Grand, datant de l'époque de son accession au trône, la tête de l'Empire perse 521 av J-C. Ce monument est taillé dans un renforcement peu profond de la falaise, une centaine de mètres en surplomb de la plaine et d'accès impossible sans échafaudages. Le bas-relief représente Darius debout, tourné de profil vers la droite. Il porte une tenue perse, les chaussures royales, un bracelet et une couronne crénelée au dessin particulièrement élaboré. Dans sa main gauche, il tient un arc, symbole de sa souveraineté. Sa main droite est levée au niveau de son visage. Darius écrase du pied gauche le torse d'un homme allongé sur le dos devant lui qui, selon la légende, représente le mage mède Gaumata, prétendant au trône dont l'assassinat conduisit au règne de Darius Gaumata,

lui aussi habillé en tenue perse, a les bras levés dans un geste de soumission. À droite, un groupe de chefs rebelles marche en direction du roi. Leurs mains sont attachées derrière leur dos, une longue corde autour de leur cou. Chacun d'eux est identifiable grâce à la légende qui l'accompagne et à sa tenue vestimentaire, illustrant ses origines ethniques. Sous le bas-relief et autour, quelque 1 200 lignes d'inscription retracent l'histoire des batailles que Darius a dû livrer en 521-520 av J-C contre les gouverneurs qui tentèrent de diviser l'empire fondé par Cyrus. La bataille décisive eut lieu sur ce site même.

L'inscription est rédigée en trois langues. La plus ancienne est un texte élamite faisant référence aux légendes qui décrivent le roi et les rébellions. Elle est suivie par une version babylonienne de légendes similaires. La dernière phase de l'inscription est particulièrement importante, car c'est là que Darius introduisit pour la première fois la version en vieux perse de ses *res estae*, occupant quatre colonnes sous le bas-relief. Dans cette inscription, Darius fait référence aux origines de la dynastie achéménide :

*e suis arius le grand roi, roi des rois, roi de Perse
et de toutes les nations, fils de Hystaspes, petit-fils
de Khammanishad, l'achéménide.*

Il déclare ensuite avoir spécialement fait faire l'écriture cunéiforme du vieux-perse pour composer cette inscription :

*Par la faveur d'Orama, Ma da, voici la forme
d'écriture que j'ai faite en cunéiforme aryen. Et elle a
été écrite et a été lue haute voix devant moi. J'ai
ensuite envoyé cette écriture partout dans les pays. Les
peuples se sont efforcés de l'utiliser.*

L'écriture cunéiforme faisait référence à l'ancien système mésopotamien. Cependant, elle était Behistun en partie alphabétique et en partie syllabique, et les mots étaient séparés entre eux par un symbole spécial. Le vieux perse fut volontairement réinstauré dans le cadre de cette politique. L'articulation du texte facilita son interprétation moderne, entre le XVIIIe et le XIXe siècle. L'écriture achéménide fut utilisée non seulement à Behistun, mais aussi dans d'autres inscriptions monumentales royales, par exemple à Persépolis et Suse.

La forteresse mède, en contrebas du monument de Darius, fait référence à une structure, sur le versant montagneux, remontant au VIIIe/VIIe siècle avant J-C, probablement l'endroit où Darius et ses compagnons tuèrent Gaumata, comme le narre son inscription. Parmi les vestiges post-achéménides, le haut-relief séleucide d'un Héraclès se reposant date de 148 av J-C. S'il n'est pas d'une très grande qualité technique, il est important à cause de son inscription en grec datable. Les vestiges parthes comprennent des bas-reliefs de Mithridate (123-87 avant J-C) et Gotarès II (environ 50 av J-C) et la roche parthe, qui furent parmi les premières découvertes faites à Behistun. La roche parthe porte l'image, grossièrement gravée, d'une victime sacrificielle sur un autel. Les vestiges sassanides, pour leur part, se composent de plusieurs petits monuments et objets. Ils comprennent trois grands chapiteaux sculptés, qui sont des documents importants pour l'histoire de l'art sassanide. Sur chaque

chapiteau, le roi est représenté d'un côté et la déesse Anahide de l'autre côté.

Historique

On peut déduire de la traduction grecque *à Istanon*, le mont Bagistanon dans Diodore de Sicile, que la forme originale en vieux-perse du nom Behistun était *a istana*, le siège des dieux. D'après les découvertes archéologiques, le site de Behistun était occupé bien avant l'époque des Achéménides. Les grottes du paléolithique attestent en effet de l'occupation de la vallée et du site dès le Xe millénaire av J-C. Le site fut un point stratégique pendant des milliers d'années et tout particulièrement au début du Ier millénaire av J-C, quand la communication avec la Mésopotamie s'accrut, passant par le mont de Behistun. Une forteresse mède fut probablement édifée ici au VIIe siècle av J-C pour contrôler l'accès. Darius I^{er} le Grand fit sculpter ses bas-reliefs et ses inscriptions sur la face rocheuse de la montagne en 521 av J-C. Le site fut régulièrement occupé depuis cette époque jusqu'au Moyen Âge.

Il semble cependant que les origines du monument de Darius tombèrent dans l'oubli après la fin de l'Empire achéménide en 330 av J-C, de sorte que Diodore, écrivant sur le sujet deux siècles après, l'attribua à la légendaire reine Sémiramis. Douze siècles plus tard, Yaqut nota le bas-relief érodé du cavalier, attribué à l'époque parthe. Les Européens commencèrent à visiter le site à partir du XVIe siècle. En 1734, il reçut la visite du Français Jean Otter, puis d'autres voyageurs français comme Olivier (1756-1814), Jaubert (1779-1847) et Gardanne (1765-1822). J. Kinneir visita le site en 1810, mais ne put escalader la falaise. En 1818, R. Ker Porter, qui avait en vain tenté d'escalader la face rocheuse de la montagne, écrivit que les bas-reliefs devaient être l'oeuvre du roi Salmanazar. Enfin, en 1837-1838, le major Henry Rawlinson décida de copier les inscriptions cunéiformes des bas-reliefs et de les déchiffrer : en 1847, le vieux perse était entièrement décrypté. Edward Hincks, prêtre et explorateur irlandais rival de Rawlinson, apporta lui aussi une contribution non négligeable au déchiffrement du texte.

Protection et gestion

Dispositions légales

Le bien proposé pour inscription appartient à l'État, par l'intermédiaire de l'Organisation iranienne du patrimoine culturel et du tourisme (ICHTO).

Le bien est protégé en tant que monument national aux termes de la *Loi iranienne sur la conservation des monuments nationaux* (1982), de la *Loi relative à la conservation des biens historiques* et de la *Loi sur les administrations municipales*.

Structure de la gestion

Les principales autorités de gestion du bien proposé pour inscription sont l'ICHTO et l'office local de l'Organisation pour le patrimoine culturel et le tourisme à Behistun, Kermanshah.

Le plan de gestion général du site a été ratifié en 2004. Il comprend des programmes court terme 1 an et moyen terme 5 ans, portant sur l'équipement, la recherche, les travaux de conservation et de réparation ainsi que les activités éducatives.

Ressources :

Les ressources de conservation et de gestion du site proviennent du budget annuel de l'ICHTO 250 000 et du budget provincial 1 000 000.

st i c t i o n d e s r e l i e f s c u n é i f o r m e s n o n d e t p r i n c i p a l s

Le site de Behistun est important deux titres : pour l'histoire de l'Iran ancien et pour celle de l'Asie du sud-ouest en général. Il est situé un endroit stratégique, qui contr le la route principale reliant le plateau iranien et la Mésopotamie. Cette route utilisée depuis des temps immémoriaux demeure aujourd'hui la principale route marchande entre l'est de l'Iran, l'Asie centrale et la Mésopotamie. D'un point de vue historique, le site de Behistun présente une séquence archéologique ininterrompue depuis la préhistoire jusqu'au XXe siècle. Ici plus est, il abrite l'un des plus remarquables documents dans l'histoire de l'humanité, les bas-reliefs et inscriptions de Darius I^{er} le Grand, la clé qui permet de déchiffrer l'écriture cunéiforme. C'est en effet grâce aux inscriptions de Behistun que Sir Henry Rawlinson commença le long et dur labeur qui devait permettre la lecture du vieux-perse cunéiforme en 1847. Les inscriptions constituent en outre un très important document pour l'histoire de l'Iran ancien et de l'Asie du sud-ouest, relatant les événements qui survinrent en 522 et 521 av J-C dans un empire achéménide alors en crise.

Crit re ii Les bas-reliefs et les peuplements de Behistun, compte tenu leur place sur la route principale entre l'Orient et l'Occident, témoignent d'échanges culturels s'étendant sur une très longue période, de la Préhistoire l'époque moderne et qui furent leur apogée entre le VIe siècle av J-C et le VIe siècle apr J-C. Les bas-reliefs témoignent du développement de l'art des reliefs rupestres sur un millénaire en Iran.

Crit re iii : Behistun représente un témoignage exceptionnel des symboles du pouvoir de la civilisation d'un empire multiethnique qui, sous la houlette de quatre dynasties les Achéménides, les Séleucides, les Parthes et les Sassanides dura plus d'un millier d'années et fut la destinée de l'Asie du Sud-ouest et parfois aussi de certaines régions d'Europe de l'est et d'Afrique.

Crit re iv : Behistun apporte un témoignage exceptionnel sur l'histoire du déchiffrement de l'écriture cunéiforme, qui ouvrit la voie à la lecture de nombreux autres documents cunéiformes précieux pour l'histoire de l'humanité. Les inscriptions de Darius I^{er} le Grand furent en effet la clé de sources historiques jusqu'alors inconnues.

ÉVALUATION

conservation

historique de la conservation :

Au fil des siècles, l'inscription de Darius a subi les affres des intempéries et de l'érosion par l'eau. Le site a fait l'objet d'études systématiques et d'une protection stricte depuis les années 1960. Il est entièrement documenté par ailleurs, l'étude et les travaux de protection et de conservation du site se poursuivent.

En 2004, le mur de béton entourant l'étang sacré Sarâb a été abattu et remplacé par un parement en pierre sèche s'accordant harmonieusement avec le site. La route moderne qui se trouvait au pied de la falaise a été fermée et démantelée, et une nouvelle construite plus loin, l'extérieur des limites de la zone tampon. La tête de la statue d'Héraclès, volée en 1993, a été retrouvée et restaurée. Elle se trouve maintenant l'abri dans un musée, tandis qu'une réplique a été placée in situ.

Les vestiges des édifices sassanides et ilkhanides faisaient anciennement partie d'un village, qui a depuis disparu. Les anciens vestiges font maintenant l'objet d'une étude, dans une optique de conservation. La route caravanière n'étant plus en usage, le caravansérail de Shah-Abbas a rempli divers usages, dont celui de prison. En 2002, il a été racheté par l'ICHTO, et a été restauré pour accueillir invités et érudits parties prenantes du projet de Behistun.

état de conservation :

Après plusieurs années de travaux de conservation, l'état de conservation du site de Behistun est aujourd'hui satisfaisant. L'inscription de Darius elle-même a bien survécu, bien que certaines parties aient souffert d'infiltrations d'eau dans la roche et d'écoulements d'eau sur la surface. Les autres vestiges du monument et des anciens édifices sont dans un état satisfaisant, bien que certains travaux de conservation se poursuivent, par exemple sur les ruines des palais sassanides et ilkhanides. Le caravansérail est dans un bon état, et il a été réhabilité pour servir de maison d'hôtes.

Protection et gestion

La principale autorité de gestion du site de Behistun est l'Organisation iranienne du patrimoine culturel et du tourisme, l'ICHTO. Elle entretient d'étroits contacts avec d'autres organes du gouvernement responsables de l'agriculture et de la protection de l'environnement, ainsi qu'avec l'Organisation des ressources nationales et avec l'Organisation du logement et de l'urbanisme. Le plan de gestion de Behistun a été approuvé en 2004, et ses objectifs ont été incorporés au plan général de planification du territoire.

La zone principale et ses environs immédiats sont protégés par la législation nationale. La proposition d'inscription définit également une zone tampon de protection du paysage relativement vaste, afin de juguler l'extension des quartiers résidentiels et des petits sites industriels, ce qui est important pour garantir le contraste du paysage environnant.

Le site de Behistun a été confié à une équipe de gestion compétente. Le récent changement intervenu au sein de l'ICHTO, désormais également chargé du tourisme, favorisera l'amélioration à l'avenir de l'accueil des visiteurs et de la présentation du site. Ces aspects figurent d'ores et déjà dans le plan de gestion du site.

analyse des risques

Diverses menaces pèsent sur le site et sur ses alentours

- Érosion

Le monument de Darius est directement taillé dans la roche, et il est donc sujet à l'érosion et au gel. Les causes de la détérioration ont été identifiées, et des mesures sont prises pour l'atténuer, par exemple en canalisant les eaux.

- Tremblements de terre

Le site se trouve dans une région sismique, mais aucun tremblement de terre d'importance n'a été enregistré sur le siècle écoulé. Dans le passé, les tremblements de terre ont causé quelques fissures dans la roche qui sont sous surveillance.

- Développement urbain et industriel

La plaine de Behistun est une terre agricole, avec quelques villages et une petite industrie. Les sites industriels actuels sont vieux et l'on prévoit leur démantèlement futur. Le plan directeur actuel établit les réglementations, parmi lesquelles le contrôle de la pollution. Une centrale électrique a récemment été bâtie à l'extrémité de la vallée, mais elle ne devrait pas causer de problèmes sur le site proposé pour inscription.

- Aménagements pour les visiteurs

Les visiteurs du site sont relativement peu nombreux, environ 23 000 en 2004. La présentation du site exigera de l'attention, mais pas de travaux majeurs. Cependant, il faudra concevoir et gérer avec grand soin les nouveaux aménagements tels que l'accès permanent pour les visiteurs.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

L'authenticité de l'inscription de Darius a été vérifiée, et le reste du site a également été daté. Les recherches se poursuivent.

Intégrité :

Le site se trouve au pied d'une montagne sacrée, c'est d'ailleurs très certainement une des raisons qui a incité Darius I^{er} le Grand à choisir ce lieu pour placer son inscription monumentale. La définition actuelle de la zone principale couvre une étendue raisonnable, encerclant les monuments les plus importants du site ainsi qu'une partie de la montagne.

Intégrité

Le bas-relief et l'inscription de Darius devraient être considérés dans le contexte des bas-reliefs de l'ancienne Égypte et de la Mésopotamie, de l'Assyrie, de Nineve par exemple et de l'Urartu. On observe des similitudes de composition par rapport aux bas-reliefs de Sar-e Pol-e Ohab, près de la frontière irakienne, III^e millénaire av. J.-C., qui pourraient avoir été influencés par les monuments akkadiens et ceux d'Ur III, montrant le geste symbolique de la suprématie du roi sur son ennemi. L'iconographie de Darius était donc conforme aux traditions existantes.

Le monument de Darius I^{er} le Grand acquiert cependant un sens particulier du fait de son message politique et culturel, en ce qu'il documente le rétablissement de l'Empire perse. C'est aussi la première et la plus importante des inscriptions en vieux perse, que Darius I^{er} le Grand introduisit dans une optique monumentale au VI^e siècle av. J.-C.

Importance culturelle

Déclaration générale

La valeur universelle exceptionnelle de Behistun réside dans le témoignage remarquable et même unique sur une ancienne civilisation qu'il représente. Il a aussi été le site d'un important échange d'influences.

Le site de Behistun occupe une place stratégique, contrôlant la principale route reliant le plateau iranien et la Mésopotamie, Ecbatane et Babylone, dans l'Antiquité. Son emplacement sur une montagne sacrée lui confère encore plus d'importance. En fait, son nom vient de *astana*, le siège des dieux. L'inscription et le bas-relief possèdent une immense importance historique en ce qu'ils documentent les événements qui conduisirent à la prise de pouvoir de Darius I^{er} le Grand et au châtiement des chefs rebelles au VI^e siècle av. J.-C. On peut retrouver les modèles de la représentation symbolique de ces scènes dans l'ancienne Égypte et au Moyen-Orient.

Le monument de Behistun fut une déclaration dynastique d'une grande importance pour tout l'Empire perse, et son message fut reproduit et diffusé à grande échelle. On a par exemple trouvé une copie du monument à la porte d'Ishtar,

Babylone, qui était alors l'une des capitales de l'Empire perse. Darius I^{er} le Grand décida d'introduire ici symboliquement le vieux-perse, qui fut par la suite repris pour rédiger les inscriptions publiques dans tout l'Empire achéménide. L'idée d'une écriture cunéiforme fut empruntée à la Mésopotamie, mais le vieux perse diffère de l'écriture mésopotamienne en ce qu'il était alphabétique et recourait à des séparateurs de mots. À l'époque moderne, on peut comparer l'inscription multilingue de Darius à la pierre de Rosette en Égypte, en ce sens qu'elle fut la clé du déchiffrement de l'écriture cunéiforme au début du XIX^e siècle.

Évaluation des critères

L'État partie a proposé le bien pour inscription sur la base des critères ii, iii et iv :

Crit re ii Le monument créé par Darius I^{er} le Grand Behistun en 521 av J-C illustre un important échange d'influences dans le développement des arts monumentaux et de l'écriture dans la région de l'Empire perse La représentation symbolique du roi achéménide dans sa relation avec son ennemi reflète les traditions des bas-reliefs monumentaux de l'ancienne Égypte et du Moyen-Orient, qui furent par la suite développées sous l'Empire achéménide et les empires qui succédèrent L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère

Crit re iii Le monument de Behistun représente un témoignage unique de l'Empire perse, en ce qu'il est le seul texte monumental achéménide connu qui documente un événement historique précis, le rétablissement de l'empire par Darius I^{er} le Grand Ce fut la première écriture cunéiforme déchiffrée au XIXe siècle Le site se trouve le long d'une des routes principales reliant la Perse et la Mésopotamie, et il est de surcroît associé à une montagne sacrée On trouve des traces de peuplements humains allant de la préhistoire aux périodes achéménide, parthe, sassanide, ilkhanide et safavide L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère

Crit re iv L'État partie propose ce critère en référence à l'histoire de l'écriture cunéiforme Néanmoins, l'ICOMOS considère que cette justification ne correspond pas au critère, savoir être un exemple exceptionnel d'un type d'ensemble ou de paysage Le statut de témoignage d'une civilisation est bien couvert par le critère iii L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas ce critère

Le crit re vi n'a pas été envisagé par l'État partie, mais il est mentionné du fait de l'association avec des œuvres artistiques et littéraires d'une valeur universelle exceptionnelle Tout en reconnaissant l'importance de l'inscription de Darius, l'ICOMOS considère néanmoins que le critère iii couvre suffisamment cet aspect lui aussi L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas ce critère

RECOMMANDATIONS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Behistun, République islamique d'Iran, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iii* :

Critère ii Le monument créé par Darius I^{er} le Grand Behistun en 521 av J-C est le témoignage exceptionnel d'un échange de valeurs humaines qui eurent une influence considérable sur le développement des arts monumentaux et de l'écriture La représentation symbolique du roi achéménide dans sa relation avec son ennemi reflète les traditions des bas-reliefs monumentaux de l'ancienne Égypte et du Moyen-Orient, qui furent par la suite développées sous l'Empire achéménide et les empires qui succédèrent

Critère iii Le site de Behistun se trouve le long d'une des routes principales reliant la Perse et la Mésopotamie, et il est de surcroît associé à la montagne sacrée de Behistun On y trouve des traces archéologiques de peuplements humains remontant à la préhistoire, la période la plus

notable s'étendant du VIe siècle av J-C au VIe siècle apr J-C L'inscription de Behistun est unique en ce qu'elle est le seul texte monumental achéménide connu qui documente un événement historique précis, le rétablissement de l'empire par Darius I^{er} le Grand Elle fut la première écriture cunéiforme déchiffrée au XIXe siècle

L'ICOMOS demande à l'État partie de rendre compte au Comité du patrimoine mondial de la conception et de la construction des voies d'accès au site et du développement et de la conception des aménagements éventuels pour les visiteurs avant que ces travaux ne soient entrepris

ICOMOS, avril 2006



Inscription et bas-relief de Darius Ier le Grand



Haut-relief séleucide représentant Héraclès

MODIFICATION MINEURE

allée de at mandu Népa

No re

IDENTIFICATION

tat partie Népal
ien proposé Vallée de Kathmandu
Lieu Vallée de Kathmandu

ate de réception par le
Centre du patrimoine mondial 25 mai 1979 proposition
d'inscription d'origine - 30 janvier 2006 révision des limites

nclus dans la liste indicative oui

Caté orie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. C'est aussi une proposition d'inscription en série comprenant sept ensembles ou zones situées sur le territoire de la vallée de Kathmandu

r ve description

Au carrefour des grandes civilisations de l'Asie, sept ensembles comprenant des monuments hindous et bouddhistes, ainsi que les trois zones résidentielles et palatiales des villes royales de Kathmandu, Patan et Bhaktapur, illustrent l'art népalais son apogée. Parmi les principaux monuments on compte des centres de pèlerinage, des temples, des sanctuaires, des bains rituels et des jardins tous les sites sont des lieux de vénération pour les deux groupes religieux

ACTIONS

ntécédents

Le bien fut initialement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979 sur la base des critères iii, iv et vi. La redéfinition des limites du bien inscrit a été suggérée et discutée au cours des réunions du Comité du patrimoine mondial dès 1992. La proposition actuelle est basée sur les décisions suivantes du Comité :

sa 27e session Paris, 2003, le Comité du patrimoine mondial décida *d'inscrire la allée de atmandu sur la Liste du patrimoine mondial en péril tout en recommandant l'Etat partie de redéfinir juridiquement les ones principales et tampons de toutes les ones de monuments ainsi ue des mécanismes de estion permettant d'assurer de fa on satisfaisante la protection lon terme de ce u'il reste de la valeur de patrimoine mondial du bien es mesures correctives devront*

continuer tre prises pour lutter contre les activités illicites dans les futures ones principales et tampons paragraphe 4 de la décision 27 COM 7B 52. Simultanément, le Comité demandait au Centre du patrimoine mondial et aux organisations consultatives d'organiser en consultation avec l'Etat partie une mission pour évaluer ce qu'il reste de la valeur de patrimoine mondial du bien et son état de conservation paragraphe 5 de la décision 27 COM 7B 52.

sa 28e session Suzhou, 2004, le Comité du patrimoine mondial a demandé *l' tat partie de présenter au Centre du patrimoine mondial d'ici le er février un rapport d'avancement sur l'état de conservation du bien et notamment des ensembles de monuments et du tissu vernaculaire dans le périm tre du bien ainsi ue des projets de redéfinition des limites du bien pour examen par le Comité sa e session en* paragraphe 6 de la décision 28 COM 15A 25.

sa 29e session Durban, 2005, le Comité du patrimoine mondial décision 29 COM 7A 24 :

4 Félicite l'Etat partie pour le travail accompli sur la redéfinition des limites et :

a demande l'Etat partie, en consultation avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, de soumettre les nouvelles zones centrale et tampon redéfinies sur le plan juridique pour les sept zones monumentales, ainsi que les nouveaux critères

b l'encourage demander formellement, avant le 1er février 2006, une modification mineure des limites du bien et une modification du nom du site selon la procédure établie dans les Orientations de la *Convention* 2005 paragraphes 163, 164, et 167 pour examen par le Comité sa 30e session Vilnius, 2006

5 Encourage en outre l'Etat partie dresser les inventaires par catégorie des sept zones monumentales et mettre en oeuvre rapidement le plan d'action sur deux ans établi par le Comité gouvernemental de haut niveau

6 Demande l'Etat partie, en étroite consultation avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives :

a d'établir un plan de gestion intégré et complet de l'ensemble du bien

b d'instaurer des règles de construction appropriées et réalistes pour contr ler la transformation des constructions urbaines autour des principaux monuments l'intérieur du bien du patrimoine mondial et

c de définir les mesures de suivi nécessaires l'évaluation de l'efficacité du plan de gestion d'appliquer la législation, et d'indiquer les voies et moyens permettant de mettre en oeuvre et le plan et la législation

Le 30 janvier 2006, l'État partie a soumis une demande de modification mineure accompagnée d'une documentation complémentaire

ate de la mission d'évaluation tec ni ue Pour les modifications de critères voir paragraphe 4a de la décision 29 COM 7A 24, la demande doit être soumise comme s'il s'agissait d'une nouvelle proposition d'inscription. Toutefois, l'État partie n'a soumis qu'une demande de modification mineure des limites en conservant les mêmes critères que ceux qui ont justifié l'inscription du bien en 1979

Dans le cas d'une demande de changement de nom du bien ou même de modification mineure apportée aux limites, il n'y a pas de mission d'évaluation technique. Les délais ne permettent pas de les organiser. *orientations* 163-164, 167. L'ICOMOS a basé cette évaluation sur de nombreux rapports existants, en particulier le rapport de la mission conjointe ICOMOS-CPM Centre du patrimoine mondial, du 15-19 mars 2005, et sur la mission d'expert du 7 au 11 août 2005 qui a apporté son conseil pour la préparation du plan de gestion. La demande du Centre du patrimoine mondial

uestions traitées dans cette évaluation

Une évaluation de la valeur universelle exceptionnelle et des limites a été traitée par la mission ICOMOS-CPM en 2005. L'évaluation actuelle compare et évalue les propositions faites au cours de la mission en 2005 et la demande soumise par l'État partie en 2006. Trois questions principales sont traitées :

- la validité des critères justifiant la valeur universelle exceptionnelle
- l'évaluation des sept ensembles et des nouvelles limites proposées par l'État partie
- la modification du nom de cette proposition d'inscription en série

L'ICOMOS attire l'attention du Comité du patrimoine mondial sur le fait que le rapport de l'état de conservation de ce bien est présenté au Comité du patrimoine mondial sous un autre point de l'ordre du jour

ates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie Aucune

Littérature *Master Plan for the Conservation of the Cultural Heritage in the Kathmandu Valley*, UNESCO-PNUD, 1977. E. Sekler, directeur du projet et éditeur

ate d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS
10 avril 2006

LE BIEN

D description

La vallée de Kathmandu est une haute vallée d'environ 25 km sur 19 km dans les contreforts de l'Himalaya. L'actuel bien du patrimoine mondial comprend sept ensembles répartis dans la vallée. Les bâtiments sont pour l'essentiel construits en briques cuites liées par un mortier

de boue avec des structures en bois. Les toits sont recouverts de petites tuiles de terre cuite, souvent décorés de bronze doré. Les portes, fenêtres, et toitures sont ornées de riches sculptures décoratives. Les *stupas* bouddhistes sont de formes simples mais puissantes avec de massifs hémisphères badigeonnés de blanc surmontés de cubes dorés, ornés des yeux du Bouddha qui voient tout et symbolisent l'éternel.

La proposition actuelle consiste en des modifications mineures de la définition des limites du bien. Il est également proposé de modifier le nom de trois des ensembles comme indiqué ci-après. La proposition d'inscription initiale ne comprenait pas de zones tampon, qui sont maintenant définies pour chacun des ensembles.

Les sept ensembles proposés sont les suivants :

Place du Darbar Kathmandu anciennement Place du Darbar Kathmandu Darbar, la plus grande des trois places de palais royaux dans la vallée, comprend soixante grands bâtiments historiques datant principalement des XVII^e et XVIII^e siècles. L'édification du temple principal de Taleju Bhawani débuta à partir de 1576. En raison des fortes pressions de l'urbanisation et des modifications que cela entraînera dans le tissu urbain, il est proposé que la zone principale de 1979 (14,72 ha) soit réduite à 5,09 ha. Tous les bâtiments historiques classés sont inclus dans la nouvelle zone principale. Il est proposé que l'emprise de la zone principale initiale devienne la zone tampon. Cette proposition correspond à la recommandation de la mission ICOMOS-CPM de 2005.

Place du Darbar Patan anciennement Place du Darbar Patan dans la ville de Patan est un exemple de l'architecture malla dans le contexte urbain. Le palais des rois Malla fut construit entre 1668 et 1734. Le complexe palatial sépare les jardins du palais de la place publique qui comprend quatre grands temples, deux tours en pierre, une cloche, des plates-formes en pierre, des piliers et de plus petits sanctuaires. En raison de la démolition de bâtiments traditionnels et la construction de bâtiments en béton armé de grande hauteur, il est proposé que la zone principale de 1979 (12,73 ha) soit réduite à 5,30 ha. Elle comprend 19 bâtiments historiques classés. La zone tampon proposée contient la zone des monuments inscrite initialement ainsi qu'une zone au sud-ouest qui comprend plusieurs structures historiques intéressantes : Jya Bahal Bahil, I Bahal Bahil, Nhayakan Bahil, le temple de Kumbeshwar, et le Kwa Bahal du XV^e siècle. La mission ICOMOS-CPM n'a pas approuvé cette proposition de réduire la zone principale, mais a recommandé que l'État partie poursuive une évaluation détaillée du tissu urbain et étudie les possibilités de rectification des constructions illégales de bâtiments et, si cela n'était pas possible, d'envisager la réduction de la zone principale en raison de la perte partielle de la valeur universelle exceptionnelle.

La place du Darbar Bhadgaon anciennement place du Darbar Bhadgaon possède un ensemble cohérent formé du palais royal et de deux temples principaux. Le palais fut construit en plusieurs phases, du XII^e au XVIII^e siècle. La zone comporte douze monuments individuels. Selon le rapport réalisé par l'État partie, la totalité de la ville de Bhaktapur est relativement bien conservée. Néanmoins, afin de se concentrer sur l'ensemble des monuments

inscrits, il est proposé que la zone principale de 1979 14,23 ha soit réduite 3,61 ha, contenant aujourd'hui deux zones, respectant la bipolarité de la ville et incluant le *Pujari Mat* XVIIIe siècle, restauré en 1972, le temple *attatraya* XVe siècle et le temple *imsen* XVIIe siècle. La zone tampon proposée est plus petite que ne le recommandait la mission ICOMOS-CPM en 2005. Elle comprend les deux zones principales et la route commerciale traditionnelle entre les places *aumandi* et *attatraya*. La mission ICOMOS-CPM de 2005 a considéré que la zone principale initiale de *a tapur* était acceptable et qu'il n'était pas nécessaire de la réduire comme le proposait l'État partie.

S ayamb unat, édifié au sommet d'une colline, un peu plus de 3 km l'ouest de la ville de Kathmandu, est le plus ancien des monuments bouddhistes de la vallée. C'est un grand *stupa* de la forme d'un hémisphère aplati sur une base circulaire. L'actuel *stupa* a fait l'objet de plusieurs restaurations et modifications aux XIVe, XVIIe et début du XXe siècles. Il est entouré de nombreux autres temples et sanctuaires. Une modification minime sur la zone principale est proposée : il est préconisé que la zone principale de 1979 32,13 ha soit agrandie 32,63 ha, pour englober un petit espace l'est qui forme la place de l'entrée au pied de l'escalier principal menant au *stupa*. Il est proposé que la zone principale soit entourée d'une zone tampon qui n'avait pas été définie autrefois. Cette dernière comprend des bâtiments traditionnels, quelques constructions hétéroclites ainsi qu'un grand espace vert au nord-est occupé par l'armée. La mission ICOMOS-CPM de 2005 approuve ces définitions des zones principale et tampon.

audd anat, le plus grand *stupa* au Népal, est situé dans la plaine, environ 8 km l'ouest de la ville de Kathmandu. Le d me est surmonté d'une tour carrée, couverte de feuilles de cuivre doré sur laquelle sont peints les yeux du Bouddha éternel qui voient tout. Les origines du *stupa* remontent au Ve siècle. Il a connu de nombreuses rénovations au cours des âges. Il est entouré de rues circulaires bordées de maisons de deux ou trois étages. La zone principale de 1979 consistait en un cercle de 500 m de diamètre 78,54 ha. L'importance religieuse du *stupa* a attiré des populations bouddhistes du Népal et du Tibet qui se sont installées dans le voisinage, entraînant une urbanisation rapide et la construction de nombreux ensembles monastiques dans ce quartier depuis l'inscription initiale. Il est proposé que la zone principale soit limitée au monument principal 1,27 ha et que les environs immédiats soient compris dans la zone tampon. La mission ICOMOS-CPM de 2005 approuve les zones principale et tampon proposées.

La one des monuments de Pas upati comprend le quartier du temple hindou qui est le plus grand et le plus important de la vallée de Kathmandu. Le temple date de la période Lichchhavi et a été l'objet de rénovations au XVIIe et au XIXe siècles. C'est un centre de pèlerinage qui s'étend sur les deux rives de la rivière sacrée de *a mati*, principal attrait religieux du site. La zone comprend de nombreux temples, tours *s i aras*, sanctuaires et *ats* de crémation et de bains rituels, ainsi que des maisons et un tissu urbain. Il est proposé d'étendre la zone tampon de 1979 de 78,38 ha 83,55 ha, pour y inclure les jardins de *andar al* l'ouest et la zone qui

borde la route circulaire au sud. La zone tampon proposée est composée d'une bande de terre de largeur variable englobant de la zone principale. La mission ICOMOS-CPM de 2005 considère que les zones principale et tampon sont acceptables telles qu'elles sont proposées par l'État partie, même si une partie de la valeur a été perdue suite la démolition de bâtiments dans la zone principale.

La one des monuments de C an u Narayan est construite au sommet d'une colline dans la partie orientale de la vallée. On pense qu'il s'agit du premier établissement dans la vallée. L'ensemble du temple de *C an u Narayan*, construit en 1702, se situe au centre d'une grande place entourée de bâtiments de deux ou trois étages. Quatorze monuments importants se dressent dans la partie centrale du site. Ce quartier a connu peu de changements depuis 1979. Néanmoins, il est proposé que la zone principale de 1979 45,13 ha soit ramenée 35,92 ha. L'État partie ne propose aucune zone tampon dans la mesure où la zone principale renferme de grands espaces naturels qui font office de protection. La mission ICOMOS-CPM de 2005 considère que la zone principale est acceptable. La mission approuve aussi le choix de l'État partie de ne pas définir de zone tampon dans ce cas.

istoir

La vallée de Kathmandu est la région dominante du Népal sur les plans politiques et culturels. Son histoire légendaire et son histoire factuelle sont mêlées au point qu'il est difficile de les distinguer. La fonction politique du site remonte au début de l'ère chrétienne, la période Kirati. Celle-ci fut suivie de la dynastie des Lichchhavi, du IIIe au IXe siècle. On pense que Patan s'est développé en une ville vers la fin du VIIe siècle. La ville de Kathmandu fut établie par un des derniers rois lichchhavi. Après le IXe siècle, la région connut une période sombre jusqu'au XIVe siècle et l'arrivée des Malla, qui apportèrent une période brillante de l'art et de l'architecture népalais orienté vers le tantrisme et rendant difficile la distinction entre l'art purement bouddhiste et l'art purement hindou. À partir du milieu du XIIIe siècle, la ville de Bhaktapur prospéra et devint un grand centre de formation. La vallée fut divisée en trois royaumes rivaux qui portèrent les expressions artistiques leur paroxysme au milieu du XVIIIe siècle. En 1769, la vallée fut conquise et unifiée par un étranger : Prithvi Narayan Shah. Il fit de Kathmandu sa capitale royale et du palais Hanuman Dhoka sa résidence. En 1833 et 1934, deux tremblements de terre catastrophiques apportèrent la destruction et certains monuments furent reconstruits en réutilisant une grande partie des éléments et des décors d'origine.

Prot ction t stion

ispositions lé ales

Le cadre légal principal comprend la Loi sur la préservation des monuments historiques 1956, la Loi d'application d'urbanisme 1972 et la Loi Guthi Samsthan 1976. Le dernier aménagement de la loi de 1956 a été voté en 1988, mais on considère que la Loi exige des aménagements supplémentaires. De nouvelles réglementations sont nécessaires pour chaque ensemble de

monuments L'État partie attend des avant-projets de réglementation pour en débattre en mai 2006

La protection légale des biens varie toutefois selon le caractère de la zone et les autorités responsables de chaque zone proposée pour inscription La construction des bâtiments et l'occupation des sols sont généralement soumises des règlements émanant de la municipalité et du ministère de l'archéologie Toutefois, le cadre légal est en cours de révision

La mise à jour et l'élaboration d'un inventaire du parc de bâtiments traditionnels ont été amorcées par l'État partie qui a identifié plusieurs catégories selon la valeur évaluée des bâtiments de la zone principale

Structure de la gestion

La principale autorité de gestion pour les principaux monuments inscrits est le ministère de l'archéologie

Un plan d'occupation des sols a été préparé pour la totalité de la vallée de Kathmandu par une équipe de l'UNESCO et du PNUD en 1977 Ce plan directeur a identifié le patrimoine matériel et immatériel, naturel et culturel de la vallée et fourni les orientations nécessaires pour la conservation et le développement

Un expert international a été nommé conseiller par le Centre du patrimoine mondial pour la préparation du système et du plan de gestion ainsi que des directives pour la conservation Un rapport final devrait être produit en mai 2006

Ressources :

Non précisées

Justification de l'inscription

Au moment de l'inscription en 1979, la justification de la vallée de Kathmandu se référait à ses deux mille ans d'histoire, ses deux grandes religions omniprésentes, l'hindouisme et le bouddhisme, et son implantation dans l'un des sites naturels les plus saisissants : les montagnes de l'Himalaya Les sept ensembles reflètent leurs racines dans les antiques traditions de la vallée avec le développement et l'évolution du bouddhisme et de l'indouisme au cours des siècles travers l'Asie le Népal a bénéficié de sa position unique entre le Tibet la Chine et l'Inde Les deux religions prospèrent au Népal à partir du 8^e siècle de notre ère mais leur contribution la plus créative remonte à la période allant de 1000 à 1500 Les ressources qui constituent la valeur culturelle de la vallée de Kathmandu pour justifier l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial relèvent de trois critères : premièrement elles sont uniques et extrêmement rares deuxièmement elles représentent des réalisations artistiques et esthétiques exceptionnelles et sont des chefs-d'œuvre de l'artisanat humain et troisièmement ce sont des exemples caractéristiques d'un style architectural traditionnel important qui est devenu vulnérable aux changements socioculturels et économiques irréversibles La vallée de Kathmandu est le centre d'un pays dynamique

et en développement mais aussi un pays profondément enraciné dans son impressionnant patrimoine culturel et en a été bénéficiaire de sa préservation au bénéfice de l'humanité

Le bien a été initialement inscrit sur la base des critères iii, iv et vi

L'État partie a soumis une ébauche de déclaration de valeur dans son rapport sur l'état de conservation 2005 comme suit :

Le patrimoine de la vallée de Kathmandu est un témoignage unique des traditions culturelles des peuples qui s'installèrent dans cette vallée reculée de l'Himalaya au cours des deux derniers millénaires Les habitants multiculturels de la vallée les Népalais ont créé une identité culturelle hautement évoluée qui est le fruit d'une mélangée exceptionnelle d'influences socioculturelles et religieuses des régions environnantes La coexistence et la fusion du bouddhisme et de l'indouisme avec les rituels animistes et le jaïnisme sont un phénomène unique et plus le développement socioculturel des Népalais a permis une incorporation de la diversité créant ainsi une société urbaine possédant des structures sociales et des arts hautement développés Les sept ensembles de la vallée de Kathmandu savoir les trois places du vieux Kathmandu Patan et Bhaktapur les stupas bouddhistes de Swayambhu et Bodhi et les temples hindous de Pashupati et Changu Narayan reflètent une fusion de ces traditions culturelles qui pénétrèrent dans la vallée de Kathmandu atteignant leur apogée entre le 8^e et le 15^e siècle de notre ère La vallée de Kathmandu s'enorgueillit de la création d'un art et d'un style architectural exceptionnels avec l'une des applications les plus sophistiquées au monde de la briquerie du bois et du bronze et plus les sept ensembles sont importants d'un point de vue culturel et religieux non seulement pour les communautés locales mais pour la région Les trois places du vieux Kathmandu avec leur profusion de palais et temples et leur espace public constituent le cœur des anciennes villes royales de la vallée de Kathmandu Ils sont encore le centre de la vie quotidienne et le lieu de festivals vieux de plusieurs siècles L'importance des centres religieux se manifeste par les rituels quotidiens de la communauté et les grands événements religieux qui ont survécu de manière exceptionnelle dans cette région Ce caractère exceptionnel s'exprime par exemple dans la culture de la déesse vivante

Le rapport sur l'état de conservation de 2005 indique aussi que les critères initiaux sont retenus, savoir les critères iii, iv et vi

La demande de modification mineure soumise par l'État partie en 2006 ne comprend aucune nouvelle déclaration de valeur On suppose que l'État partie soumet la demande de modification mineure sur la base des critères existants iii, iv et vi

ÉVALUATION

critères de proposition

La vallée de Kathmandu a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1979 sur la base des critères iii, iv et vi. Des efforts ont été fournis pour protéger le paysage dans son ensemble, mais le bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial n'est composé que de sept zones ou ensembles.

La vallée de Kathmandu fut l'une des premières propositions inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

L'époque, les dossiers de proposition étaient moins fournis qu'aujourd'hui et ne comportaient pas d'évaluation formelle des biens par les organisations consultatives. Toutefois, la valeur universelle exceptionnelle était justifiée dans le dossier de proposition d'inscription et a été évaluée par l'ICOMOS dans ses nombreux rapports.

La valeur universelle exceptionnelle du bien est liée aux réalisations artistiques et esthétiques des monuments religieux et des villes royales et l'architecture traditionnelle népalaise qui est devenue vulnérable en raison de changements irréversibles. Cette évaluation n'a pas changé depuis des années et les critères iii, iv et vi restent valables.

Le fait que la valeur universelle exceptionnelle se soit maintenue selon ces critères pour les sept ensembles est analysé dans les chapitres suivants.

conservation

Depuis l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en 1979, plusieurs sites ont connu des changements résultant de la démolition d'édifices de type traditionnel et la construction de nouveaux bâtiments en béton armé. Un grand nombre de ces nouveaux bâtiments ne sont pas terminés de construire car certaines taxes ne sont exigibles qu'une fois les bâtiments achevés. De tels changements sont survenus en particulier aux abords immédiats des monuments classés, tandis que les principaux monuments n'ont pas été directement affectés.

L'état de conservation de la vallée de Kathmandu est régulièrement inscrit à l'ordre du jour des réunions du Comité du patrimoine mondial depuis 1992. Le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2003. Plusieurs rapports sur l'état de conservation ont été préparés, dont le dernier en date est celui de la mission réalisée par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial CPM du 15 au 19 mars 2005. L'État partie a fourni un Rapport sur l'état de conservation de la vallée de Kathmandu en décembre 2005.

Globalement, l'état de conservation des principaux monuments ne s'est pas détérioré. Néanmoins, dans plusieurs cas, leurs abords ont été altérés et ont perdu une grande part de leur intégrité.

Propositions

1 Place du *urbar anuman o a* anciennement Place du Darbar Kathamandu

La récente évolution du tissu urbain a concerné particulièrement la zone extérieure de la *place du urbar anuman o a anciennement place du arbar at amandu* qui a subi les transformations sociales et urbaines les plus importantes. De grandes parties de l'ensemble initialement inscrit ont été altérées, perdant leur authenticité, mais les monuments principaux ont conservé leur authenticité. Les abords immédiats de la place du Darbar ont conservé une intégrité partielle.

Le rapport de la mission de l'ICOMOS-CPM de 2005 indiquait que : La valeur universelle exceptionnelle du tissu urbain de la place du *urbar* a été perdue en grande partie. La zone principale proposée par l'État partie a été considérée comme acceptable, compte tenu de quelques modifications demandées par la mission, pour examen par le Comité du patrimoine mondial. La valeur universelle exceptionnelle et l'authenticité des monuments de la place du *urbar* et des alentours ont été confirmées. La mission approuvait la réduction des limites proposées par l'État partie.

L'ICOMOS approuve la réduction de la zone principale et la définition de la zone tampon tel que proposé par l'État partie.

Place du urbar Patan anciennement : Place du Darbar Patan

Dans le cas de *Patan*, la zone proposée pour inscription a été soumise des changements relativement mineurs et, globalement, conserve son authenticité et son intégrité d'ensemble. Le tissu urbain traditionnel a subi quelques atteintes avec la construction illégale de bâtiments dépassant les limites de hauteur, mais la mission ICOMOS-CPM rapporte qu'il serait possible d'appliquer des mesures correctives pour rectifier les hauteurs illégales et pour empêcher des démolitions supplémentaires de bâtiments traditionnels.

La mission ICOMOS-CPM de 2005 a recommandé l'évaluation détaillée d'autres valeurs restantes/perdus en vue d'une éventuelle diminution de la zone principale.

L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire d'entreprendre une évaluation détaillée de la zone historique de *Patan* et d'étudier la possibilité de rectifier les constructions illégales en vue d'agrandir la zone principale et de définir une zone tampon.

Place du urbar a tapur anciennement : Place du Darbar Bhadgaon

La zone principale initiale du centre historique de Bhaktapur n'a subi que des changements mineurs et a conservé son authenticité et son intégrité.

La mission ICOMOS-CPM de 2005 rapporte que les valeurs du patrimoine mondial sont maintenues malgré une certaine dégradation du tissu urbain de la rue principale ces valeurs se maintiennent au-del des limites de la zone principale

L'ICOMOS recommande que la zone principale initiale ne soit pas réduite et qu'une zone tampon soit définie

4 *S ayamb unat*, la colline sacrée dans la zone principale, en particulier aux abords des principaux monuments bouddhistes, n'a pas subi de changements négatifs L'ensemble est constitué de grandes zones vertes Même s'il y a de nouvelles constructions réparties dans cette zone, l'intégrité globale est conservée

La mission ICOMOS-CPM de 2005 indique que les valeurs du patrimoine mondial se maintiennent sur la colline sacrée qui forme la partie interne de la zone principale, et qu'aucune des valeurs du patrimoine mondial n'a été identifiée au-del de la route circulaire

L'ICOMOS accepte la zone principale proposée et estime qu'aucune zone tampon n'est nécessaire dans ce cas

5 *aud d anat*, la zone qui s'étend au-del du *stupa* a subi des transformations sociales et urbaines majeures depuis l'inscription en 1979 Il y a eu une perte importante de valeur universelle exceptionnelle ainsi que d'authenticité et d'intégrité dans la zone située au-del du *Stupa* Toutefois, le *Stupa* lui-même conserve encore son authenticité et sa valeur religieuse La perte importante d'intégrité aux abords immédiats du *Stupa* se traduit par un environnement altéré

La mission ICOMOS-CPM de 2005 signale que les valeurs du patrimoine mondial du tissu urbain au-del du *Stupa* se sont érodées de manière importante La mission considère que la valeur universelle exceptionnelle du *Stupa* se maintient mais qu'il y a un besoin urgent de protection du milieu environnant La mission note : La majorité des bâtiments entourant le *Stupa* comprend des structures récentes en béton armé de styles hybrides et de hauteur excessive, usages commerciaux Il reste toutefois quelques bâtiments traditionnels

L'ICOMOS approuve la réduction de la zone principale et la définition de la zone tampon

6 *Pas upati*, un grand nombre de bâtiments ont été détruits afin de faciliter l'accès des pèlerins et des visiteurs au temple sacré qui demeure intact De grandes parties des ensembles inscrits initialement ont perdu leur authenticité mais pas les monuments principaux Bien que quelques bâtiments de valeur aient été détruits, la zone principale conserve son intégrité, en particulier dans les rues de la zone résidentielle de *eopatan* qui aurait besoin d'un inventaire et d'une protection plus détaillés

La mission ICOMOS-CPM de 2005 rapporte que les valeurs du patrimoine mondial demeurent intactes dans la zone principale malgré d'importantes démolitions et que les nouvelles zones résidentielles dans la partie ouest de la zone principale ne présentent pas de valeur patrimoniale La mission considère que les limites de la zone principale proposées par l'État partie sont acceptables même si une

partie de la valeur a été perdue en raison de la démolition de bâtiments dans la zone principale La mission approuve aussi la zone tampon proposée

L'ICOMOS approuve les zones principale et tampon proposées

7 L'ensemble des monuments de *C an u Narayan*, situé dans un environnement rural, n'a connu qu'un niveau négligeable de transformation, retenant ainsi son authenticité et son intégrité et n'ayant pas subi de changements majeurs

La mission ICOMOS-CPM de 2005 signale que les valeurs du patrimoine mondial demeurent intactes La mission note que la zone principale telle que proposée par l'État partie correspond la zone définie officiellement et est acceptable La mission considère également qu'il est acceptable de ne proposer aucune zone tampon pour cet ensemble

L'ICOMOS approuve la zone principale proposée et estime qu'aucune zone tampon n'est nécessaire

nalyse des ris ues

Ces dernières années, le risque principal qui menace les biens inscrits est le développement urbain incontr lé qui affecte en particulier les abords des principaux monuments

La région de la vallée Kathmandu subit les fortes pluies de la mousson elle est soumise aux risques sismiques

Ces risques constituent des menaces réelles sur le bien

onc sions s r ' t nticit t 'int rit

ut enticité :

En référence la mission ICOMOS-CPM de 2005 la plus récente des missions et au rapport sur l'état de conservation de l'État partie de 2005, l'ICOMOS considère que quatre des sept ensembles inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ont conservé l'authenticité de leur monuments principaux ainsi que de leur tissu urbain traditionnel

Dans le cas de la *place du urbar a tapur, C an u Narayan*, et de la *place du urbar Patan*, l'authenticité des ensembles n'a pas été affectée, même s'il y a quelques constructions illégales *Patan S ayamb unat*, l'authenticité de la zone des principaux monuments est intacte, mais la partie ouest de la zone principale comporte quelques nouvelles constructions

Dans les cas de la *place du urbar anuman o a, Pas upatinat* et *aud d anat*, de grandes parties des ensembles inscrits ont été altérées, perdant leur authenticité Néanmoins, la mission ICOMOS-CPM de 2005 conclut que les principaux monuments conservent encore leur authenticité

nté rité :

L'ICOMOS considère qu'une réduction du bien de 275,86 ha à 167,27 ha soit une réduction de 40 % n'est pas une modification mineure des limites, mais bien une modification importante

Une redéfinition des limites est justifiée dans certains cas en raison des transformations urbaines et sociales qui ont affecté des parties des zones principales et donc ses valeurs. C'est en particulier le cas de trois ensembles : *Place du urbar anuman o a, audd anat* et *Pas upati*. Toutefois, les six diminutions suggérées ne correspondent pas toutes aux limites suggérées par la mission ICOMOS-CPM de 2005. Sans une mission d'évaluation et les informations sur les inventaires demandées par le Comité du patrimoine mondial, paragraphe 5 de la décision 29 COM 7A 24, il est impossible d'estimer si les limites suggérées sont les plus appropriées.

Sur la base des informations disponibles, l'ICOMOS a conclu que les nouvelles zones principales et tampon sont acceptables telles que proposées par l'État partie et approuvées par la mission ICOMOS-CPM pour les ensembles suivants : *place du urbar anuman o a, S ayamb unat, Pas upati, C an u Narayan et audd anat*

Néanmoins, l'ICOMOS considère que d'autres recherches sont nécessaires pour définir les zones principales et tampon des ensembles des *places du urbar Patan et a tapur* de manière à refléter l'intégrité de ce qui subsiste.

Conclusions recommandations

Comme cela a déjà été mentionné, la valeur universelle exceptionnelle du bien réside non seulement dans les monuments mais aussi dans l'architecture traditionnelle des abords des monuments.

Quatre des ensembles inscrits ont échappé à de graves altérations et sont considérés comme ayant conservé leur authenticité, leur intégrité et leurs valeurs avec seulement quelques altérations. Ce sont les ensembles de *Patan, a tapur, S ayamb unat* et *C an u Narayan*. Tenant compte de l'importance du tissu urbain traditionnel pour ces zones, l'ICOMOS considère que tous les moyens doivent être mobilisés pour protéger et préserver leur authenticité, leur intégrité et leurs valeurs.

anuman o a, audd anat et *Pas upati*, une grande partie de l'intégrité des ensembles inscrits initialement a été perdue. Toutefois, la mission ICOMOS-CPM de 2005 a considéré que la valeur des parties centrales essentielles des ensembles a été conservée.

Les limites proposées en 2006 sont en recul important et ne correspondent pas exactement aux limites suggérées par la mission ICOMOS-CPM de 2005. Pour estimer si les limites suggérées sont les plus adéquates pour assurer la sauvegarde des ensembles et leurs valeurs, une mission d'évaluation est nécessaire.

évaluation des critères

Le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères iii, iv et vi. L'État partie a proposé de retenir les mêmes critères.

Critère iii Les sept ensembles représentent un témoignage exceptionnel de la civilisation traditionnelle de la vallée de Kathmandu au Népal. La coexistence et la fusion de l'hindouisme et du bouddhisme avec les rituels animistes et le tantrisme sont considérées comme uniques. L'ICOMOS considère que ce critère serait toujours valable pour quelques zones d'origine et zones révisées.

Critère iv L'application de ce critère est considérée pour les sept ensembles suivants :

Les ensembles urbains et les palais royaux de la *place du urbar anuman o a*, de la *place du urbar de a tapur*, et de la *place du urbar de Patan* sont présentés en tant qu'exemples éminents de phases successives et complémentaires de l'histoire des grandes résidences royales du Népal, y compris leurs palais, temples et le tissu urbain.

1 Dans le cas de *anuman o a*, de graves pertes du tissu urbain sont regrettables et seules les structures des palais de la *place du urbar* restent intactes.

2 Dans le cas de *Patan*, on note quelques altérations mais la qualité du tissu urbain traditionnel restant justifie des mesures correctives et davantage d'efforts de préservation de manière à conserver sa valeur universelle exceptionnelle. Globalement, l'ICOMOS considère que ce critère est toujours valable pour *Patan*.

3 Dans le cas de *a tapur*, où le tissu résidentiel traditionnel a le mieux conservé son intégrité, ce critère est amplement justifié pour l'ensemble dans son entier.

Les *stupas* bouddhistes de 4 *S ayamb unat* et 5 *audd anat* et les temples hindus de 6 *Pas upati* et 7 *C an u Narayan* représentent les influences croisées des traditions artistiques et spirituelles qui donnent ce caractère particulier et l'importance universelle exceptionnelle de l'architecture népalaise. Tout en regrettant la perte des abords du *stupa audd anat*, l'ICOMOS considère que ce critère s'appliquerait toujours en référence à ces ensembles religieux en fonction de la manière dont les limites sont définies.

Critère vi Les monuments népalais sélectionnés illustrent la civilisation népalaise fondée sur des composantes religieuses résultant d'un échange complexe d'influences au carrefour de l'Inde, du Tibet et de la Chine. L'ICOMOS considère que ce critère serait toujours valable en fonction de la manière dont les limites sont définies.

Modification du nom

L'État partie demande le changement du nom du bien de Vallée de Kathmandu en Sept ensembles de monuments de la vallée de Kathmandu. L'ICOMOS approuve le changement de nom du bien, dans la mesure

o ce n'est pas la vallée dans son ensemble qui a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. Néanmoins, comme la valeur universelle exceptionnelle est liée en partie à l'architecture traditionnelle, l'ICOMOS considère que le nom proposé s'attache trop à l'aspect monumental. Il suggère par conséquent que le nom soit : Sept ensembles historiques de la vallée de Kathmandu.

Protection et gestion

Le Comité a également demandé à l'État partie, en étroite consultation avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives :

- a d'établir un plan de gestion intégré et complet de l'ensemble du bien
- b d'instaurer des règles de construction appropriées et réalistes pour contrôler la transformation des constructions urbaines autour des principaux monuments à l'intérieur du bien du patrimoine mondial et
- c de définir les mesures de suivi nécessaires, l'évaluation de l'efficacité du plan de gestion, d'appliquer la législation, et d'indiquer les voies et moyens permettant de mettre en œuvre le plan et la législation (paragraphe 6 de la décision 29 COM 7A.24)

Le Centre du patrimoine mondial a envoyé un expert pour conseiller l'État partie sur la préparation du plan de gestion. L'ICOMOS prend note des progrès réalisés dans l'établissement de nouvelles réglementations, du plan de gestion et des mesures de suivi. L'ICOMOS considère qu'une fois que ces mesures auront été établies, elles doivent être vérifiées par rapport aux sept ensembles et leurs limites proposées.

RECOMMANDATIONS

Recommandation concernant les critères de la décision 2 COM 7A.2

L'ICOMOS considère que les critères iii, iv et vi pourraient rester valables pour quelques zones d'origine et zones réduites qui reflètent toujours la valeur universelle exceptionnelle approuvée.

Recommandations concernant la modification inscrite dans les propositions de la décision 2 COM 7A.2

Ayant examiné la demande de l'État partie pour une modification mineure des limites des sept ensembles de la vallée de Kathmandu, et tenant compte des nombreux rapports, en particulier le rapport de mission ICOMOS-CPM 2005, le rapport sur l'état de conservation fourni par l'État partie 2005 et le rapport de l'expert sur la préparation du nouveau plan de gestion, l'ICOMOS recommande ce qui suit :

- Reconnaisant les efforts déployés par l'État partie pour répondre à la demande du Comité à sa 29^e session Durban, et approuvant en principe l'idée de modifier les limites des zones proposées, l'ICOMOS recommande néanmoins que la proposition ne soit pas approuvée. Ce stade : les modifications apportées aux limites sont suffisamment importantes pour affecter la valeur universelle exceptionnelle de certains des ensembles inscrits (orientations, 164-165). Pour ces ensembles, et dans le but de préserver le bien et sa valeur universelle exceptionnelle, l'ICOMOS considère qu'une mission doit vérifier si les limites proposées reflètent correctement ce qui reste de valeur universelle exceptionnelle.

- Considérant encore qu'il n'est pas possible de donner un avis global sur les propositions de modifications sans informations supplémentaires sur la mise en œuvre du cadre légal et de la gestion du site, l'ICOMOS recommande que l'État partie poursuive le programme établi pour la sauvegarde du bien, en particulier les mesures suivantes :

- 1 vérifier la redéfinition des zones principales et tampon pour exclure les zones qui ont perdu une partie importante de leur tissu traditionnel, mais aussi conserver les zones où des mesures correctives peuvent aider à conserver l'intégrité de l'ensemble
- 2 mettre en place une protection légale des zones principales et tampon révisées afin d'inclure le suivi de l'occupation des sols dans la zone tampon
- 3 préparer une déclaration de valeur universelle exceptionnelle pour réaffirmer les valeurs identifiées au moment de l'inscription initiale et qui se conforme aux critères
- 4 compléter et mettre en œuvre un Plan de gestion intégré pour conserver les valeurs du patrimoine mondial
- 5 mettre en place des mesures correctrices pour traiter les activités de constructions illégales
- 6 préparer les directives pour la conservation
- 7 constituer un guide des bonnes pratiques de destination des propriétaires

- Considérant le travail qui reste à faire sur le cadre juridique et la gestion de tous les ensembles et leur impact sur les limites, l'ICOMOS estime que la décision concernant les limites devrait être prise pour les sept ensembles la fois.

- Prenant note de l'intérêt culturel que représente le bien inscrit pour la vallée de Kathmandu et la culture népalaise, et considérant que le matériel de référence actuellement disponible est plutôt fragmenté, l'ICOMOS recommande que l'État partie prépare un dossier de proposition d'inscription nouveau et complet afin de rassembler toutes les informations nécessaires pour une évaluation complète de la valeur universelle exceptionnelle et une définition appropriée du bien, de sa protection et de sa gestion.

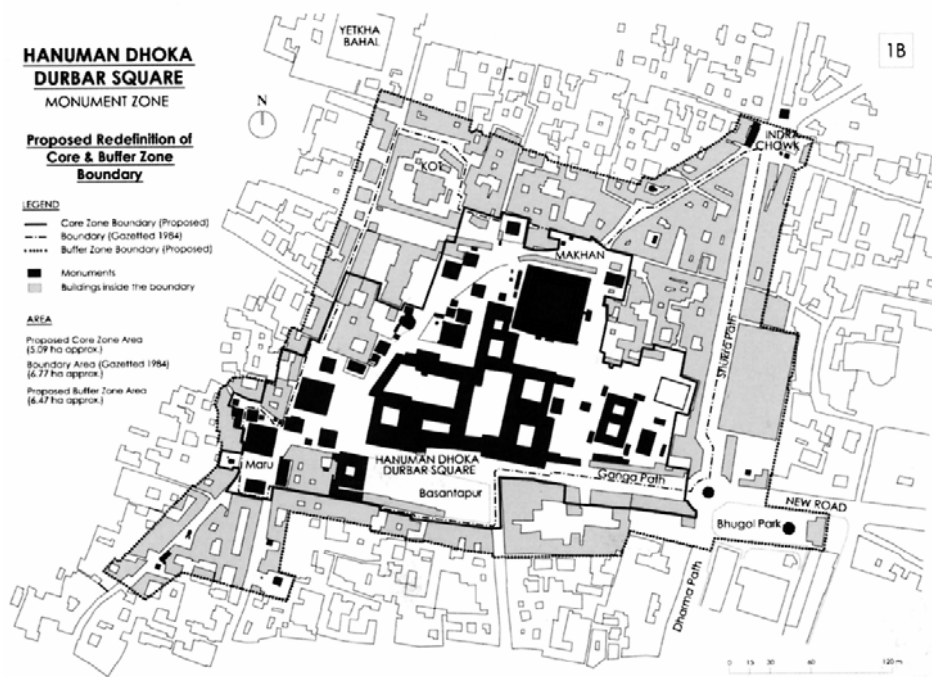
**Recommandation concernant la modification du nom
proposé de la destination 2 OM A 2**

- Prenant en compte le fait que la vallée en tant que telle n'a jamais été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, et que la valeur universelle exceptionnelle est intrinsèquement liée aux monuments et l'architecture traditionnelle des abords, l'ICOMOS suggère que le nom du bien soit le suivant : Sept ensembles historiques de la vallée de Kathmandu

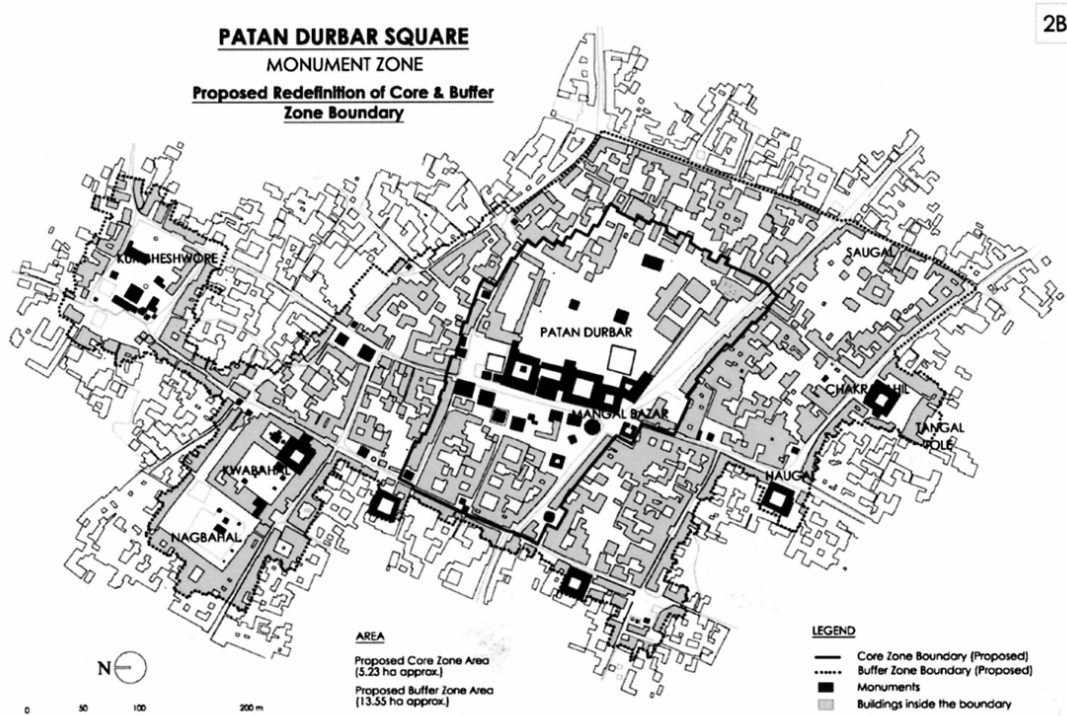
Conclusion

L'ICOMOS recommande que la modification mineure proposée des zones principales et la définition des zones tampon du bien du patrimoine mondial de la vallée de Kathmandu, Népal, ne soit pas approuvées à ce stade et que le plan d'action pour l'établissement de conditions appropriées pour la sauvegarde du bien soit poursuivi et complété et qu'un document de proposition complet soit préparé pour une nouvelle proposition d'inscription du bien, basée sur une déclaration de valeur universelle exceptionnelle approuvée, le plan de gestion et une protection juridique appropriée

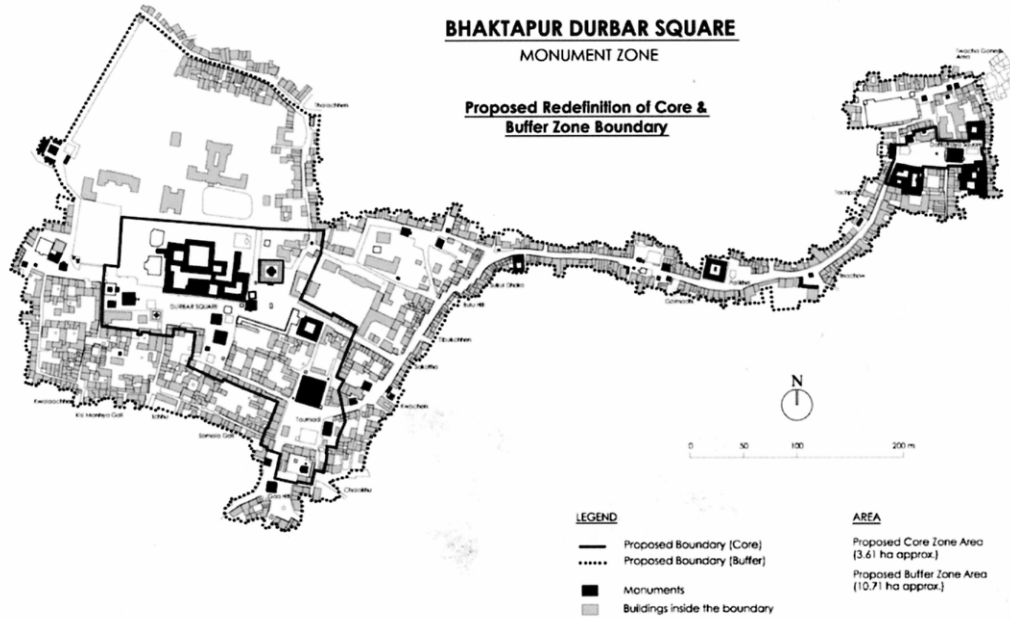
ICOMOS, avril 2006



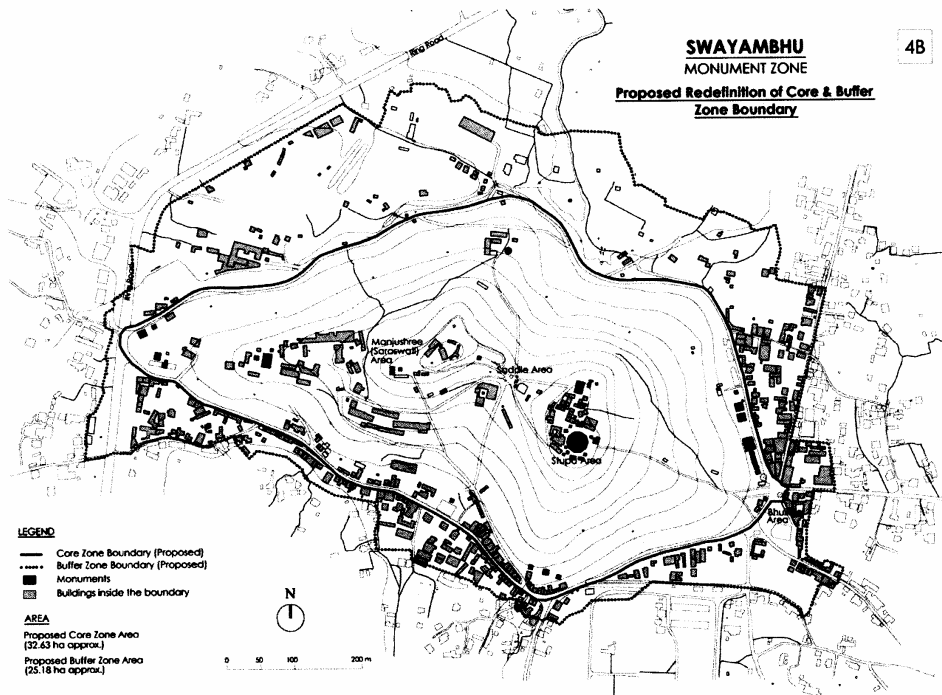
Plan indiquant les délimitations révisées proposées pour la place du Durbar à Hanuman Dhoka



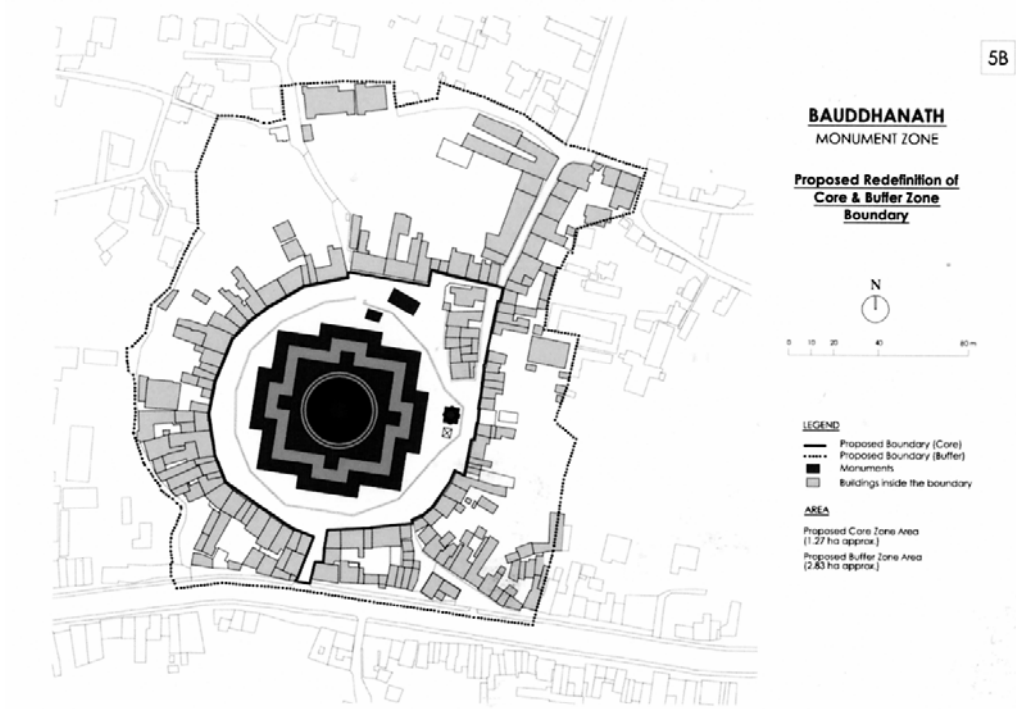
Plan indiquant les délimitations révisées proposées pour la place du Durbar à Patan



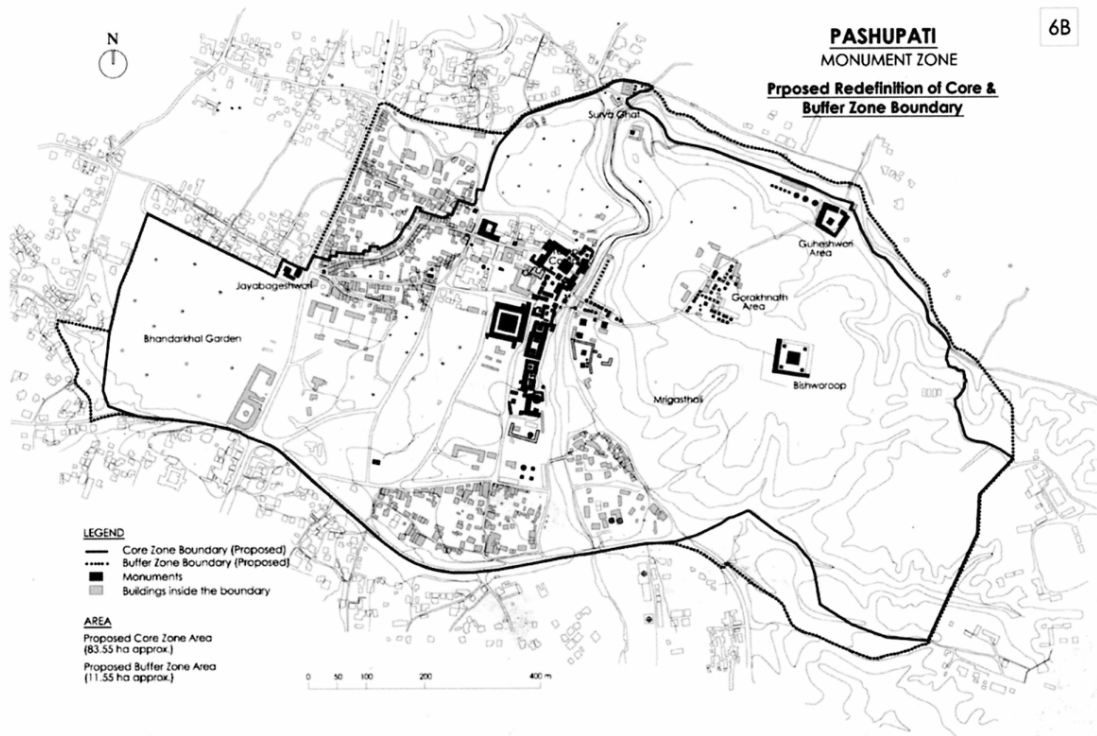
Plan indiquant les délimitations révisées proposées pour la place du Durbar à Bhaktapur



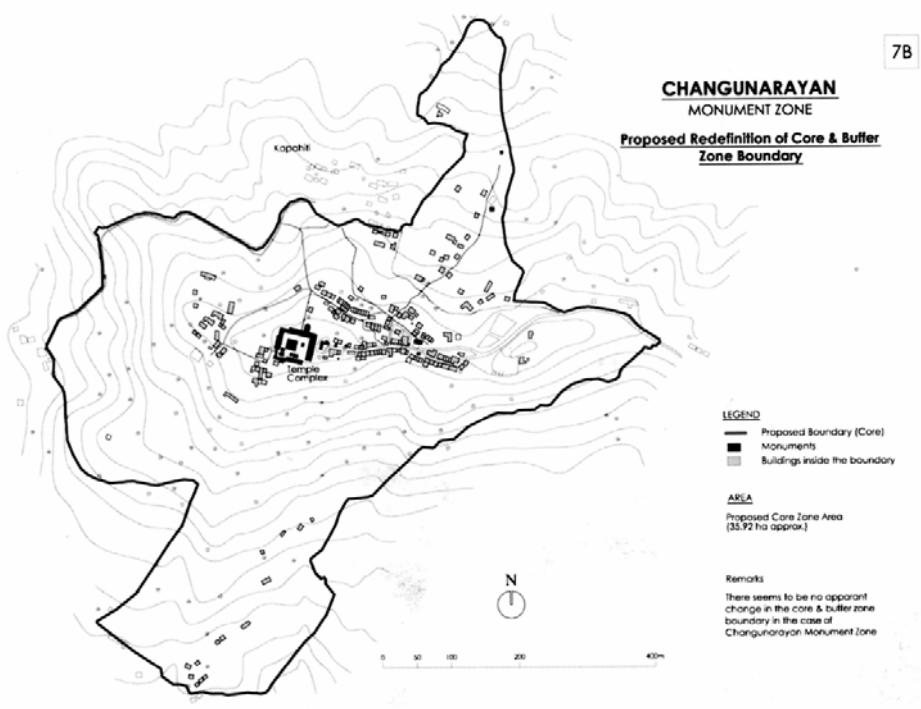
Plan indiquant les délimitations révisées proposées pour Swayambhunath



Plan indiquant les délimitations révisées proposées pour Bauddhanath



Plan indiquant les délimitations révisées proposées pour Pashupati



Plan indiquant les délimitations révisées proposées pour Changu Narayan

D – ÉTATS ARABES

NOUVELLES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION

Systèmes d'irrigation aflaj Oman

No

IDENTIFICATION

État partie : Sultanat d'Oman
Bien proposé : Les systèmes d'irrigation aflaj d'Oman
Lieu : Régions de Dakhiliya, Sharqiya et Batinah
Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 29 juin 2004
Inclus dans la liste indicative : 4 juillet 1998

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série constituée de cinq sites.

Brève description :

Les cinq systèmes d'irrigation aflaj représentent quelques 3 000 systèmes d'irrigation encore en activité en Oman. L'eau de sources d'eau souterraines est puisée et conduite par gravité, souvent sur plusieurs kilomètres, pour alimenter l'agriculture et les peuplements permanents de terres désertiques d'une extrême aridité. Ces anciennes technologies d'ingénierie sont l'incarnation d'un développement durable de longue date.

La gestion et le partage équitable et efficace de l'eau dans les villages et les villes sont toujours sous-tendus par des notions de dépendance mutuelle et de collectivité, et guidés par des observations astronomiques. La multitude de tours de guet construites pour défendre les systèmes d'adduction d'eau reflète la dépendance des communautés aux aflaj, dépendance jadis totale.

ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Date de la mission d'évaluation technique : 12-16 novembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : Le 29 novembre 2005, l'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie, en lui demandant de considérer les implications de l'extension de

la proposition d'inscription à un plus grand nombre d'aflaj. Le 20 février 2006, une proposition d'inscription révisée a été soumise par l'État partie qui étendait la zone proposée pour inscription aux cinq systèmes aflaj pour inclure la zone d'approvisionnement agricole et des édifices clés des peuplements environnants.

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur la gestion du patrimoine archéologique et sur les jardins historiques – paysages culturels.

Littérature : Wilkinson, J C, Water and Tribal Settlement in South-East Arabia: A study of the Aflaj of Oman, Oxford, 1977 ; Al Shaqsi, Saif bin Rashid, Aflaj Management in the Sultanate of Oman, thèse de doctorat, University of Wales, Bangor, 1996.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 10 avril 2006

LE BIEN

Description :

Les cinq sites proposés pour inscription ont été choisis pour illustrer la sophistication et les réussites technologiques de l'ensemble des systèmes d'irrigation encore en activité en Oman. Quatre d'entre eux se trouvent aux pieds des montagnes du Hajar occidental, le cinquième à la pointe sud du Hajar oriental.

Le mot falaj (aflaj au pluriel) fait référence à un système d'irrigation complet pour un peuplement. En arabe classique, falaj signifie « diviser en parts ». Par rapport à l'eau, il en est venu à désigner une structure physique et sociale de partage de l'eau entre ceux qui y ont droit.

En termes physiques, les aflaj sont un système qui consiste à puiser dans des ressources en eaux souterraines substantielles ou dans les eaux de surface et à les conduire par la gravité seule, souvent sur de longues distances, jusqu'aux villes et aux villages où elles sont distribuées aux utilisateurs domestiques et agricoles.

Les aflaj assurent à de vastes zones désertiques un approvisionnement en eau relativement constant tout au long de l'année, ce qui a favorisé l'expansion de peuplements urbains permanents, grâce à une production agricole assurée et à des ressources en eau pour les gens et pour le bétail.

Les zones proposées pour inscription comprennent les sections de collecte et une partie des sections de distribution des cinq systèmes aflaj. Cela comprend les canaux souterrains entre le puits mère, la source ou le wadi (point d'eau en surface) où l'eau est puisée, et la shari'a, le début du réseau de distribution autour des villages ainsi qu'une partie du réseau de canaux de distribution de surface autour des plantations dans les villages et les bâtiments associés, tels que les mosquées, les tours de guet, les maisons, les cadrans solaires et les maisons de vente aux enchères de l'eau.

Pour la section souterraine, les délimitations sont fixées de façon à protéger les sources et les canaux, et englobent les canaux principaux entourés d'une bande d'environ 250 mètres de large.

Dans les peuplements et les zones de distribution de l'eau, les délimitations comprennent la zone agricole irriguée par le système d'irrigation et les bâtiments associés.

Chaque système est de plus protégé par une vaste zone tampon, mais cela ne s'étend pas dans la direction des peuplements ni les zones de distribution, à l'exception de Al-Jeela.

Les zones sont les suivantes :

	Zones km ²		
	Site	Tampon	Peuplement
Falaj Al-Khatmeen	1,35028	17,564	1,004
Falaj Al-Malki	6,000	42,5571	1,572
Falaj Daris	3,89468	33,701	2,383
Falaj Al-Jeela	0,309522	38,3946	0,140
Falaj Al-Muyassar	3,00501	31,8266	1,134

Les constructions d'Oman constituent l'une des plus grandes concentrations de systèmes d'irrigation de ce genre dans le monde : une étude à grande échelle terminée en 2001 en a identifié plus de quatre mille, dont 3 000 environ toujours en fonctionnement. Ces derniers ont fait l'objet d'un programme de restauration conduit par le Ministère des Ressources de l'Eau sur les 25 dernières années. Un point qui démontre bien l'importance des systèmes d'irrigation, ressource nationale majeure qui sous-tend toujours les systèmes agricoles dans une grande partie du pays.

La datation précise de la plupart des canaux souterrains est inconnue. Le réseau actuel semble résulter de plusieurs campagnes de construction, dont la plus ancienne pourrait se situer aux environs de 500 apr. J.-C., voire avant. De récentes preuves archéologiques suggèrent que les systèmes d'irrigation existaient dans la région dès 2 500 avant J.-C., mais l'époque du creusement des premiers canaux en profondeur et de leur parement est difficile à déterminer (voir ci-dessous).

Dans les peuplements, l'eau est toujours distribuée dans le cadre d'un système communautaire traditionnel de partage du temps.

On distingue trois types d'aflaj en Oman :

i. Ghaili : Cette forme repose sur le flux continu d'un wadi. L'eau, détournée du wadi par un barrage partiel, est transportée par des canaux couverts ou à ciel ouvert jusqu'aux peuplements. Quand le débit est faible ou intermittent, on stocke l'eau dans des réservoirs de rétention, en vue de sa distribution en période de sécheresse. 48 % des systèmes sont des ghaili.

ii. Aini : Il s'agit de sources pérennes de montagne. Elles ne se tarissent jamais totalement, mais leur débit n'est pas constant, variant en fonction des saisons et des conditions climatiques de l'année. Par leur forme, ils sont

similaires aux aflaj ghaili, et représentent 28 % des systèmes.

iii. Daoudi : Ce type de falaj puise dans des sources d'eau au pied des montagnes. De profonds puits-mères sont creusés pour puiser dans la source ; de là, l'eau est ensuite transportée jusqu'aux peuplements des plaines par le biais des canaux souterrains, souvent sur très longues distances. 24 % des systèmes ont recours à des canaux souterrains. Le daoudi est de loin le plus complexe des aflaj. Sa construction repose sur une ingénierie complexe, et doit avoir également exigé une main d'oeuvre et des capacités d'organisation considérables.

Pour construire le daoudi, on creuse tout d'abord un puits-mère aussi proche que possible de l'endroit où le système d'eau souterrain, ou aquifère, émerge des montagnes. Cet endroit ne peut se trouver qu'avec des connaissances traditionnelles des montagnes et de leur géologie. Le puits-mère peut devoir descendre jusqu'à 60 mètres de profondeur.

Les flancs du puits sont revêtus de pierre et de mortier. Celui-ci est fait de galettes d'argile brûlées avec du bois de palmier, qui sont ensuite broyées au fur et à mesure des besoins. La poudre ainsi obtenue est mélangée à de l'eau pour former le mortier, qui, une fois constitué, résiste à l'eau et semble très stable et durable. On le fabrique toujours en utilisant les méthodes traditionnelles.

À partir du puits-mère, on construit un tunnel jusqu'à la shari'a, le point de distribution dans le peuplement. Ce tunnel peut faire plusieurs kilomètres de long - jusqu'à 14,8, comme pour le Falaj Al-Malki, avec une inclinaison remarquablement peu marquée, le gradient de pente ne dépassant pas parfois 1:2500.

Certains tunnels présentent un réseau d'embranchements secondaires, comme les nervures d'une feuille. Un système aujourd'hui désaffecté possédait 37 embranchements ; le système en activité qui en possède le plus grand nombre en compte 17. Quand le tunnel traverse de la roche, aucun parement n'est nécessaire, mais dans les roches tendres, un soutènement est assuré par des murs à parement de pierre soutenant des voûtes ou des dalles en pierre, ou par des rondins de palmiers soutenant des dalles en pierre.

Des puits d'inspection sont construits le long des tunnels pour permettre un dragage régulier. Sur le long parcours du puits-mère aux peuplements, l'eau doit parfois passer par-dessus des wadis ou d'autres obstacles. Pour ce faire, l'eau est canalisée par l'intermédiaire de siphons inversés - deux canaux hélicoïdaux reliés par un petit aqueduc.

Shari'a et canaux de distribution dans les peuplements

Les systèmes de distribution de l'eau sont d'une telle importance que les canaux de surface circulent au cœur des peuplements.

L'eau émerge dans le peuplement à la shari'a qui possède habituellement des escaliers d'accès et se trouve souvent à côté d'un fort ou d'une tour de guet. De là, elle est dispersée dans des canaux en surface jusqu'aux palmeraies qui constituent les principales cultures, mais aussi des citronniers, de l'herbe à fourrage et diverses cultures

saisonniers. Les canaux sont faits de dalles de pierre, de boue ou de chiffons.

L'eau peut être prise à la shari'a pour boire et pour cuisiner. Le tronçon suivant est réservé aux ablutions. L'eau traverse ensuite les mosquées et un fort pour arriver jusqu'aux endroits où l'on lave le linge. Ce n'est qu'ensuite que l'eau est détournée vers les plantations de palmiers et les autres cultures, le canal principal se divisant en canaux secondaires de même taille.

Système de distribution des aflaj

Le succès des aflaj dépend des structures sociales et économiques qui le sous-tendent depuis des siècles. Celles-ci s'enracinent dans les communautés locales et garantissent une répartition égale aux parties prenantes. Le système ne repose sur aucune forme de texte écrit ou de loi statutaire, mais plutôt sur un système traditionnel de partage du temps qui se transmet d'une génération à une autre.

L'autorité exécutive de chaque système est l'agent du falaj, ou wakeel, nommé par le cheikh local en consultation avec les parties prenantes et conseillé par un expert technique, l'arreif. Le wakeel est responsable de la gestion globale du falaj : parmi ses devoirs, il est responsable des fonds, de la réglementation de la vente et de la location des parts individuelles et de la supervision courante du fonctionnement du système. Ses subordonnés, appelés areefs (qui peuvent être plusieurs, notamment dans les plus grands aflaj) sont responsables de la distribution des parts d'eau. Individuellement, les participants sont tenus de respecter la quantité d'eau qui leur est attribuée et les périodes de mise à disposition.

Le système de temps de distribution de l'eau est basé sur un cycle de sept ou dix jours. Les unités allouées aux participants varient de 12 heures à 1,25 minutes.

Un tel système exige une méthode précise de mesure volumétrique de l'eau sur le temps, c'est-à-dire du débit. Dans la journée, cette mesure se prenait traditionnellement au moyen des ombres d'un long bâton tombant sur des rangées de petites pierres placées dans le sol, et la nuit d'après le mouvement des étoiles, un système impliquant l'observation attentive de 24 étoiles au total. Plusieurs peuplements conservent leur cadran solaire. Certains possèdent également de petits bâtiments où se tiennent des ventes aux enchères des parts d'eau.

Les sites proposés pour inscription comprennent les canaux souterrains entre le puits-mère et la shari'a, et les canaux de surface avec les peuplements, les tours de guet, les zones d'ablution, les mosquées, les forts, les cadrans solaires et le système de distribution autour des plantations.

Falaj Al-Khatmeen

Ce falaj daoudi est alimenté par le wadi Al Meaidin, notable pour son débit abondant en période de pluie et son courant continu (quoique non constant) tout au long de l'année. Sa longueur totale du puits mère à la shari'a est de 2,4 km, et il irrigue une aire cultivée de 723,124 m². Sur la plupart de sa longueur, le canal est souterrain.

Le canal à ciel ouvert du peuplement passe sous le fort Bait Al-Redadah (non compris dans la proposition d'inscription), construit sous la dynastie des Yarubides (1649-1711). À l'entrée de la ville, le canal se divise en trois sections égales, dont une irrigue les possessions des habitants et les deux autres des terres agricoles appartenant au Trésor public (Bait Al Mal). Pour chacun des trois utilisateurs, l'eau est contrôlée avec précision : si l'on lance trois balles de même taille et de même poids dans le canal avant sa division, chacune partira automatiquement dans un embranchement séparé du canal. Ce petit nombre de canaux à ciel ouvert est compris dans la zone proposée pour inscription.

La zone de distribution comprend des maisons traditionnelles abandonnées bordant les canaux, deux tours de guet édifiées en des points stratégiques pour surveiller les canaux, ainsi qu'une mosquée.
Falaj Al-Malki

Ce falaj daoudi est l'un des plus grands aflaj du sultanat ; du puits-mère à la shari'a (en comptant ses 17 embranchements), il s'étend au total sur une longueur de 14,8 km, et approvisionne une zone de 1 572 730 m². Le falaj se divise en deux embranchements, alimentant les villes de Nazar et de Al-Yaman.

Une intense activité de construction a récemment réduit le flux du système.

La zone de distribution comprend une tour de guet édifée sur une colline dominant les plantations et les vestiges de deux autres tours ainsi que quelques maisons traditionnelles dispersées.

Falaj Daris

On pense que ce falaj daoudi est le plus ancien du sultanat. La longueur de ses trois canaux s'élève au total à 7 990 m. L'eau est en majeure partie puisée dans le wadi Al-Abiyadh. La zone cultivée de la ville de Nizwa qu'il alimente couvre 1 715 50 m².

La shari'a est entourée d'un petit parc.

La zone de distribution comprend une mosquée, un fort et quelques vieilles maisons de briques en terre.

Falaj Al-Muyassar

Un autre falaj daoudi, le falaj Al-Muyassar, trouve son origine dans un puits-mère de 50 m de profondeur. Embranchements compris, le falaj mesure 5,8 km de long, et irrigue une zone cultivée de 1 133 698 m² grâce à deux embranchements principaux. Sa shari'a se trouve à proximité d'une tour de guet et d'un groupe de maisons en briques de terre aujourd'hui abandonnées. Le joli village possède beaucoup de maisons en briques de terre d'un côté et de l'autre des canaux à ciel ouvert, un cadran solaire et une maison de vente aux enchères. Aucun d'entre eux n'est inclus dans la proposition d'inscription.

Falaj Al-Jeela

Ce falaj aini se trouve dans un minuscule village, dans la région montagneuse isolée et aride de Wilayat Sur. L'eau

vient d'une source du wadi Shab, loin au-dessus du peuplement ; elle est transportée sur plus de 1,6 km par des canaux à ciel ouvert et un petit aqueduc jusqu'à un réservoir de collecte. De là, l'eau est distribuée aux plantations de palmiers et de grenades. La zone de distribution totale couvre environ 14 000 m².

Le falaj Al-Jeela maintient un débit stable tout au long de l'année, à peine affecté par les élévations et les baisses des niveaux des eaux souterraines.

La zone de distribution est étroitement enclavée dans les montagnes environnantes. Elle comprend une petite mosquée et quelques maisons traditionnelles.

Histoire

L'histoire des cinq aflaj de la proposition d'inscription est inconnue, car il ne reste aucune archive écrite. De par sa taille et sa complexité, et par l'importance de Izki, la ville qu'il alimente, on pourrait juger que le falaj Al-Malki est l'un des plus anciens d'Oman. D'après des indications similaires, le falaj Daris, avec ses liens à la ville de Nizwa, pourrait être très ancien. La relation du falaj Al-Khatmeen au fort Bait Al-Redadah, dont on sait qu'il fut construit sous la dynastie des Yarubides, suggère que ce falaj date du XVII^e siècle.

Il serait utile de rassembler plus d'informations en s'appuyant sur les sources techniques, les archives et les fouilles, afin de se faire une idée plus claire de la chronologie de la construction des aflaj daoudi.

Protection et gestion

Dispositions légales :

Les aflaj appartiennent aux participants individuels du système, avec quelques parts allouées à la mosquée. Le titre de propriété des parts est consigné sous la forme d'un document d'enregistrement (sukk) ; la propriété des parts est absolue et elles peuvent être transmises par héritage. Il est rare que les parts appartiennent dans leur intégralité à une seule personne. Le wakeel se charge de consigner tous les détails concernant la propriété et les opérations. Certaines parts appartiennent collectivement à tous les participants au falaj ; elles sont proposées à la location lors d'enchères hebdomadaires.

Au falaj Al Khatmeen, la zone de distribution est la propriété de l'État. Dans les autres zones proposées pour inscription, les plantations, tours de guet, mosquées et maisons sont des propriétés privées.

Il n'existe aucune protection couvrant le cadre visuel des aflaj, non plus que les canaux et leurs structures associées, tours de guet, mosquées et maisons traditionnelles au sein des peuplements. Les municipalités peuvent toutefois limiter l'arrachage des plantations de palmiers pour des constructions nouvelles.

Les sections souterraines du système aflaj sont bien protégées. La principale mesure de protection consiste en la Loi de protection des ressources en eau, promulguée par

décret royal n° 29/2000. Elle impose aux propriétaires des aflaj et aux agents d'obtenir un permis du département des Ressources en eau avant de pouvoir procéder à des agrandissements, des réparations ou des travaux d'entretien sur leurs aflaj entre le puits-mère et la shari'a. En outre, les travaux susceptibles d'affecter les aquifères ou la qualité de l'eau sont interdits. Le ministère a mis en place d'autres mesures de protection après leur étude. En vertu de celles-ci, aucun nouveau puits ne peut être creusé dans un rayon de 3,5 km autour des puits-mères, et des zones de protection doivent être instaurées de chaque côté du parcours du falaj en cas de nouveau développement.

Structure de la gestion :

Bien qu'il n'existe aucun plan formel de gestion en vigueur pour les sections proposées pour inscription des cinq aflaj, des systèmes de gestion traditionnels complexes et détaillés assurent la gestion de l'eau et des canaux. Ils sont complétés par les réparations exécutées par le ministère des Ressources en eau. Chaque système est géré par son wakeel respectif, dans le cadre de la forme traditionnelle de gestion et en étroite collaboration avec les participants et la communauté locale.

Les zones proposées pour inscription ont la réputation d'être les meilleurs exemples de gestion coopérative de l'eau en Oman.

Traditionnellement, les aflaj étaient entièrement financés par les participants. Toutefois, à partir des années 1970, le coût élevé de la main d'œuvre et des matériaux, ainsi que la détérioration de leur état, ont rendu de plus en plus difficile pour les participants le maintien d'un entretien approprié de leur aflaj. Par conséquent, le gouvernement d'Oman a assumé la responsabilité de l'entretien des aflaj lors du second plan quinquennal (1981-1985), sous la forme d'un vaste programme de forage et de réhabilitation. Il en est toujours responsable.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

- Sans les aflaj, il n'y aurait guère plus ici que des peuplements pauvres du Golfe (ou d'autres régions désertiques) ;
- La technologie des aflaj a été portée à un haut niveau en Oman et fonctionne avec succès depuis plus de deux millénaires ;
- L'organisation des systèmes de distribution d'eau est un exemple exceptionnel de structure traditionnelle ancienne d'au moins un millier d'années mais qui continue à jouer un rôle vital dans la société ;
- Les aflaj combinés d'Oman sont l'un des plus vastes systèmes d'irrigation du monde.

ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

Depuis que le ministère assume la responsabilité de l'entretien des principaux canaux souterrains des aflaj en 1981, plusieurs centaines de kilomètres de canaux ont été restaurés.

Le ministère des Municipalités régionales, de l'Environnement et des Ressources en eau a établi un inventaire des aflaj entre 1997 et 1998 et l'a publié en 2001. Cet inventaire englobe les données suivantes :

- Localisation et profondeur des puits-mères
- Parcours des canaux des aflaj
- Mesure des débits
- Données sur la qualité de l'eau
- Définition et mesure des zones cultivées et des zones alimentées
- Données sur l'état de conservation des canaux et la nature des débits

Chaque falaj inventorié s'est vu assigner un numéro d'enregistrement, et une plaque d'immatriculation a été placée au niveau de la shari'a. Ce projet a été entrepris par 134 employés du ministère.

En revanche, la conservation des biens culturels compris dans les zones de distribution de l'eau n'a pas bénéficié d'une haute priorité et aucune aide n'a été accordée à ces structures.

État de conservation :

Une grande partie de la restauration des canaux, en particulier les canaux souterrains, est réalisée sous la supervision du ministère des Municipalités régionales, de l'Environnement et des Ressources en eau. Les communautés des aflaj assurent le suivi régulier de leurs systèmes et soumettent des demandes d'assistance pour l'entretien ou la conservation lorsque les structures ou les ressources hydrologiques sont affectées. Dès réception de ces requêtes, le ministère prépare des spécifications techniques et des plans et supervise les travaux d'entretien.

Dans certains cas, cela a impliqué la construction de nouveaux puits de contrôle et la reconstruction de tronçons de canaux effondrés. Cela a parfois été fait avec du béton. Du ciment a également été utilisé pour la surface de certains canaux, là où ils émergent à proximité de la shari'a. Ainsi, au falaj Daris, dans le parc proche de la shari'a, une grande partie des canaux à ciel ouvert ont été rénovés à l'aide de mortier de ciment. En certains endroits, ce revêtement de ciment présente des signes de détachement des mortiers traditionnels sous-jacents.

Il existe toujours des ateliers fabriquant les mortiers traditionnels, et l'ICOMOS considère qu'il serait

souhaitable d'utiliser des matériaux traditionnels, car ceux-ci semblent, au vu des anciens canaux, extrêmement efficaces.

Les tours de guet des forts construits en terre et les maisons traditionnelles sont pour la plupart négligées et abandonnées. Quelques-unes sont dans un état alarmant – mais récupérable. Les travaux sont cependant hors de portée des ressources des propriétaires traditionnels. La proposition d'inscription déclare qu'ils font partie des monuments qui doivent être rénovés par le ministère du Patrimoine.

Protection et gestion

Les canaux sont gérés de façon très efficace, dans le cadre d'une alliance entre gestion traditionnelle et soutien des projets de construction à grande échelle de la part du ministère des Ressources en eau. Il n'existe toutefois aucune gestion coordonnée des environs ou des abords des canaux souterrains ou des zones de distribution. Il est suggéré que les comités de falaj forment la base de comités de gestion locale pour la zone agrandie et travaille en collaboration avec les ministères concernés et leurs bureaux régionaux.

Une grande partie des édifices traditionnels en terre, tels que les tours de guet, les forts et les maisons attenantes aux canaux dans les peuplements souffrent d'un manque d'entretien et de gestion, et certains des peuplements de plus grande taille ont fait l'objet de reconstructions considérables.

Pour maintenir l'intégrité du vaste système des aflaj par rapport à sa relation avec les peuplements, il serait souhaitable que les abords des canaux reçoivent une protection efficace. Ce qui ne signifie pas qu'il faut les transformer en musées, mais qu'il faut gérer le changement dans le respect des caractéristiques des lieux et s'assurer que les éléments clé du système survivent.

Analyse des risques :

- Développement

Ces dernières décennies ont vu un développement rapide en Oman, y compris dans les petites villes et les villages, ce qui a compromis une partie des abords des aflaj, notamment quand les bâtiments traditionnels en briques de terre, dont les tours de guet, sont laissés à l'abandon, et les palmeraies ont laissé la place à de nouvelles constructions de maisons.

La construction de routes a aussi affecté les canaux et certaines nouvelles routes coupent les canaux souterrains ou sont construites à proximité de canaux à ciel ouvert.

- Demande en eau

L'accélération du développement a conduit à un accroissement de la demande en eau, entraînant le creusement de puits larges et profonds. Ces nouveaux puits ont à leur tour affecté le niveau des eaux souterraines et rendu certains aflaj intermittents alors qu'on pouvait auparavant compter sur eux toute l'année durant. Par exemple :

Falaj Al-Malki : Récemment, une construction intensive dans la zone a imposé une lourde pression à l'aquifère, pression qui, associée à la rareté de la pluie, a entraîné une diminution du débit de ce falaj, en particulier en périodes de sécheresse.

Falaj Daris : Le débit d'eau a pâti des pressions de développement, et il chute en période de sécheresse.

- Changement climatique

L'absence de pluies dans la région du Golfe ces deux dernières décennies a considérablement abaissé le niveau de la nappe phréatique, processus encore accentué par le forage de nouveaux puits.

Au falaj Al-Jeela, la zone a durement souffert de la sécheresse ces 14 dernières années, et viendra un moment où cela affectera le flux d'eau de la source pérenne. Tous les aflaj daoudi sont affectés dans une mesure ou une autre.

La pluie, quand elle finit par tomber, s'accompagne d'inondations brutales et imprévisibles ; ces brusques augmentations du niveau des eaux endommagent également les canaux. Aucun plan d'urgence n'a été mis en place pour parer aux inondations. Les dégâts faits aux canaux sont réparés par des interventions de l'État.

- Visiteurs

Il semble qu'actuellement les visiteurs de ces sites soient extrêmement rares. Il est en effet très difficile d'apprécier les sections souterraines des aflaj, et sur trois des sites les sections de surface s'imbriquent dans des routes et de nouveaux développements. Pour que les visiteurs puissent apprécier l'importance et l'étendue de ces systèmes, il faudrait développer une stratégie afin de fournir des informations et mettre en place un accès compatible avec les usages traditionnels.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

La conception de base des aflaj proposés pour inscription est parfaitement authentique. On recense quelques interventions modernes comme l'utilisation du béton pour le revêtement des puits, et du ciment pour le haut des puits-mères et des puits de contrôle, pour certaines des shari'a et dans les canaux de distribution des parcelles agricoles individuelles, et des nouvelles constructions autour des peuplements.

L'authenticité de la gestion des aflaj est incontestable. Le système traditionnel de propriété et de gestion, d'une grande efficacité, est complété par le soutien administratif, technique et financier du ministère des Ressources en eau.

Intégrité :

Initialement, seule une partie des aflaj a été proposée pour inscription, à savoir la portion entre le puits-mère et la shari'a. Les parties du système dans les peuplements, desservant la communauté en l'approvisionnant en eau

pour cuisiner, laver et irriguer ses cultures sont désormais comprises dans la proposition d'inscription. Les zones proposées pour inscription reflètent maintenant l'intégrité de l'ensemble du système aflaj.

Évaluation comparative

La provenance et l'époque de l'irrigation au moyen du falaj daoudi sont incertaines. Ce système est connu en Iran, en Arménie et dans de vastes régions d'Asie centrale et de Chine occidentale, au Chili et au Pérou en Amérique du Sud, ainsi qu'en Oman, dans les Émirats Arabes Unis voisins, en Égypte, au Maroc et en Espagne.

Également connue sous le nom de qanat, cette technique était connue dès l'âge du fer en Perse, l'actuel Iran. On suppose qu'elle est arrivée en Perse depuis la région de la mer Caspienne, à la fin du II^e millénaire av. J.-C. et que le souverain assyrien Sargon II, qui régna à la fin du VIII^e siècle av. J.-C. et son successeur Sennacherib construisirent plusieurs aflaj. Toutefois, de récentes découvertes en Oman et à Al-Ayn suggèrent que le transfert de technologie aurait en fait pu se faire dans l'autre sens.

Des aflaj daoudi datés de l'âge du fer ont été mis au jour à Al-Ayn et dans les zones environnantes de Hili, Bida Bin Saoud, Jebbeb et Al-Madam, aux Émirats Arabes Unis, de l'autre côté de la frontière avec l'Oman. On a signalé deux anciens aflaj à Maiyser et à Raki, en Oman, datant d'environ 1 500 av. J.-C., et de récentes fouilles au fort de Bahla en Oman ont révélé d'anciens systèmes d'irrigation qui pourraient dater de 2 500 av. J.-C., mais on attend toujours la confirmation de leur type et de leur datation précise.

La technique des canaux souterrains se diffusa plus largement à la période achéménide en Perse, du milieu du VI^e siècle au milieu du IV^e siècle av. J.-C. Ce fut l'époque de l'expansion perse, particulièrement sous le règne de Cyrus le Grand. Une grande partie de l'Oman tomba aux mains des Achéménides au milieu du VI^e siècle av. J.-C., et à partir de l'an 226 apr. J.-C. il fit partie de l'empire sassanide de Perse, jusqu'à ce que les Sassanides soient finalement évincés avec l'avènement de l'Islam au VII^e siècle apr. J.-C. D'après les archives historiques, l'Oman connut une période de construction de falaj à l'époque des Yarubides, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, lorsque les Portugais furent finalement expulsés d'Oman, et devint le premier État indépendant du monde arabe.

Les aflaj d'Iran et ceux d'Oman présentent d'étroites similitudes. On estime à 20 000, le nombre de qanats toujours en usage en Iran.

À l'époque romaine, le premier falaj fit son apparition en Syrie et en Égypte. La technique se répandit tout le long de la route de la Soie jusqu'à Parthe, la Bactrie, la Sogdie et plus tard Xinjiang. Les systèmes souterrains d'alimentation en eau sont encore très utilisés au Chili et au Pérou.

L'irrigation à partir de sources est encore plus répandue que le type d'aflaj daoudi. Aucune analyse comparative n'est présentée pour l'irrigation depuis les sources, alors

que ce système se retrouve dans une quarantaine de pays dans le monde. On en trouve des exemples particulièrement impressionnants dans l'Himalaya, où l'eau est canalisée sur de longues distances jusqu'aux villages dans les plaines en deçà. Le seul exemple proposé pour inscription, quoique impressionnant en raison de son cadre spectaculaire, ne peut être jugé représentatif de ce type de système.

Si l'on considère exclusivement le falaj daoudi ou les qanats, sans autres recherches sur ce qui reste en Iran et en Asie centrale en particulier, que ce soit en termes de construction ou de chronologie, il est difficile de dire avec une quelconque certitude où les structures d'Oman s'inscrivent dans le contexte du transfert technologique d'utilisation des sources d'eau souterraines pour l'irrigation, ou si elles sont plus élaborées, techniquement parlant, que les autres exemples. Il serait donc impossible de dire si les systèmes d'Oman présentent une valeur exceptionnelle pour des motifs purement techniques, ou parce qu'ils représentent les premières utilisations de cette technologie.

Toutefois, les systèmes d'Oman continuent de fonctionner comme des unités intégrales et essentielles des systèmes de production des villages et des villes, et demeurent gérés par des autorités traditionnelles de longue date au sein des communautés qu'ils desservent. Leur valeur réside dans leur appartenance à un paysage culturel distinct et vivant, et dans le reflet des systèmes sociaux particuliers qui se sont développés dans cette région. Sur les 3 000 systèmes en activité, 627 sont des aflaj daoudi.

La proposition d'inscription actuelle ne couvre qu'une partie des quatre aflaj daoudi : les canaux souterrains entre le puits-mère et la shari'a. Sont exclues les parties du système qui approvisionnent en eau les gens et les plantations, les bâtiments associés comme les mosquées, les forts, les tours de guet et les lavoirs, et la relation entre le système d'irrigation et les peuplements - habituellement situés en hauteur et descendant vers le centre. Les zones proposées pour inscription ne reflètent donc pas la pérennité de la gestion traditionnelle sociale et technique de ces systèmes.

Des systèmes d'adduction d'eau souterrains sont toujours prospères dans d'autres régions, comme l'Afrique du Nord, l'Iran, l'Asie centrale, le Chili et le Pérou, en particulier. Il serait utile d'identifier le caractère distinctif propre au système social d'Oman et les différences qu'il présente par rapport à ces autres contrées.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Les sites sont proposés pour inscription sur la base des critères ii, iv et v :

Critère ii : Ce critère est justifié sur la base du fait que le système des aflaj d'Oman est un exemple exceptionnel, « d'une ancienneté considérable », qui a survécu intact et qui apporte des bénéfices socio-économiques. Des informations plus précises sont nécessaires pour démontrer l'ancienneté des parties proposées pour inscription, et de

plus vastes zones seraient nécessaires pour démontrer les avantages socio-économiques. L'ICOMOS considère que ce critère pourrait être justifié sur la base d'informations supplémentaires détaillées.

Critère iv : Ce critère est justifié en suggérant que l'irrigation a sous-tendu le peuplement, qui a son tour a sous-tendu un État prospère et d'influence dans la région. C'est vrai, mais c'est aussi valable pour beaucoup d'autres parties des régions voisines, et rien ne vient expliquer en quoi les cinq zones proposées pour inscription peuvent illustrer un contexte plus vaste. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

Critère v : La proposition d'inscription justifie ce critère sur la base du fait que les sites sont menacés par l'abaissement de la nappe phréatique, ce qui est le cas, et qu'ils constituent une forme d'occupation des sols exceptionnellement bien préservée. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

RECOMMANDATIONS

Recommandations

La proposition d'inscription actuelle porte sur une partie de quatre aflaj daoudi et d'un falaj aini. Les systèmes d'irrigation fondés sur des sources sont largement répandus dans le monde, et le site proposé pour inscription ici d'un falaj aini n'a rien d'exceptionnel.

La proposition d'inscription initialement proposée par le ministère des Ressources en eau incluait les aspects du système sur lequel il avait le contrôle. L'État partie doit être félicité pour avoir étendu les zones proposées pour inscription au paysage plus vaste créé par le système d'irrigation aflaj pour inclure les zones de distribution dans les peuplements de manière à respecter l'implication sociale et communautaire.

La proposition d'inscription élargie doit être considérée comme un ensemble de paysages culturels représentatifs de modes de gestion particuliers, durables, viables et vivants des ressources d'eau.

Les sections souterraines de la proposition d'inscription et les canaux principaux sont gérés très efficacement selon les pratiques traditionnelles soutenues par des travaux de réparation effectués par le ministère des Ressources en eau. Un aspect cependant pourrait être amélioré : il s'agit de l'utilisation des matériaux. Il est nécessaire en effet de réintroduire l'utilisation du mortier traditionnel.

Le paysage au sein des peuplements a reçu beaucoup moins d'attention et n'est pas soumis à une approche convenue. Il est nécessaire d'envisager la manière de gérer l'ensemble du paysage grâce au développement d'un processus de gestion impliquant les communautés locales, éventuellement basé, comme le suggère la proposition d'inscription, sur une extension des comités traditionnels de falaj avec le soutien du ministère du Patrimoine et de la Culture.

Comme beaucoup de bâtiments traditionnels sont dans un état de grand délabrement, il est également nécessaire de créer un plan d'action à court terme pour traiter la stabilisation de ces bâtiments et, le cas échéant, leur donner des fonctions viables.

Un plan de gestion est nécessaire qui organiserait ces approches et traiterait le contrôle des nouveaux développements, l'accès des touristes et la présentation des aflaj.

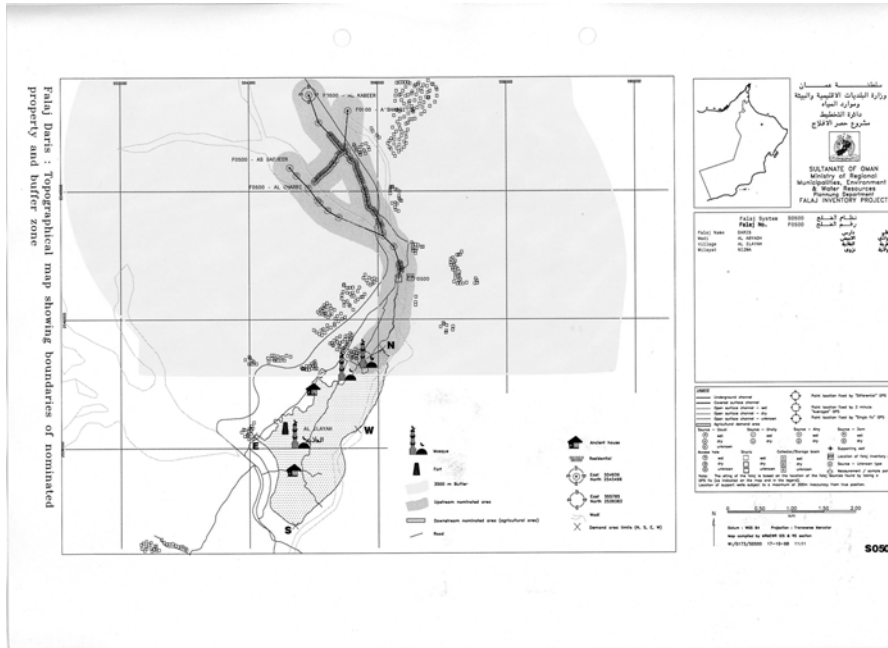
Actuellement, les canaux souterrains bénéficient d'une protection légale mais les zones proposées pour inscription dans les peuplements ne sont pas protégées. Il est nécessaire d'envisager la protection des structures clés et des schémas de peuplements.

Recommandation concernant l'inscription

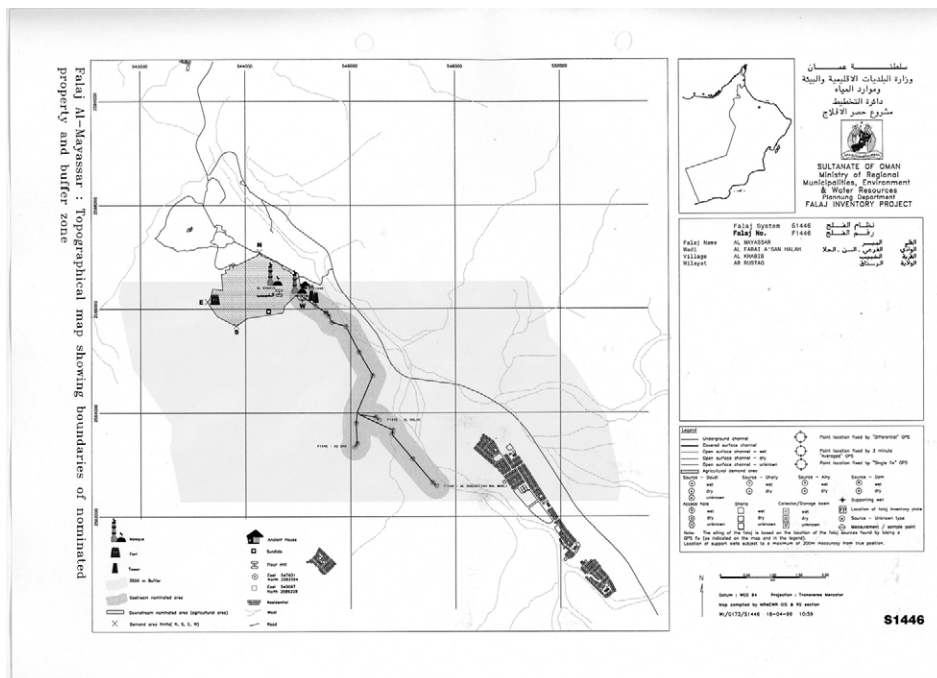
L'ICOMOS recommande que la proposition d'inscription des systèmes d'irrigation aflaj d'Oman soit renvoyée à l'État partie du Sultanat d'Oman, afin d'envisager comment :

- protéger de façon appropriée les zones élargies ;
- fournir de plus amples informations afin de justifier les critères proposés ;
- un plan ou un système de gestion peut être développé pour les zones de peuplement, en complément des mesures traditionnelles de gestion qui traite de la restauration et de la conservation des structures traditionnelles associées telles que les tours de guet, les forts, les maisons, les lavoirs, les mosquées, de la réintroduction des mortiers traditionnels, du contrôle du développement, de la gestion des visiteurs et de la présentation des aflaj.

ICOMOS, avril 2006

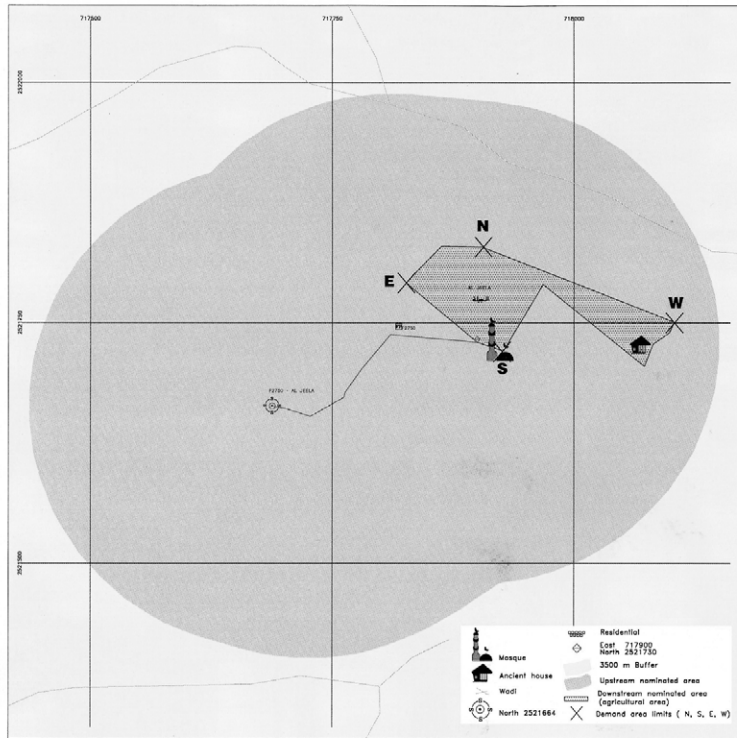


Plan indiquant les délimitations révisées du Falaj Daris



Plan indiquant les délimitations révisées du Falaj Al-Mayassar

Falaj Al-Jeela : Topographical map showing boundaries of nominated property and buffer zone



سلطنة عمان
وزارة البلديات الإقليمية والبيئة
وموارد المياه
دائرة التخطيط
مشروع حصر الأفلاج

SULTANATE OF OMAN
Ministry of Regional
Municipalities, Environment
& Water Resources
Planning Department
FALAJ INVENTORY PROJECT

Falaj Name	AL JEELA	نظام الأفلاج	رقم المسجل	S2750
Point	AL JEELA	نقطة		
Village	AL JEELA	القرية		
Wilayat	SUN	الولاية		

Legend

Underground channel	Point location fixed by "Differential" GPS
Covered surface channel	Point location fixed by 3 minute "Realtime" GPS
Open surface channel - well	Point location fixed by "Single fix" GPS
Open surface channel - dry	
Open surface channel - upstream	
Agricultural drainage area	

Source - Ditch	Source - Shady	Source - Any	Source - Dam
well	well	well	well
dry	dry	dry	dry

Access hole	Shrub	Collector/Storage basin	Subsiding well
well	well	well	well
dry	dry	dry	dry
channel	channel	channel	channel
		Measurement / sample point	
		Location of field inventory point	

Note: The siting of the flag is based on the location of the field inventory point for taking a GPS fix (as indicated on the map and in the report). Location of support wells subject to a maximum of 200m inaccuracy from true position.

0 0.05 0.10 0.15 0.20 0.25
km

North 2521664

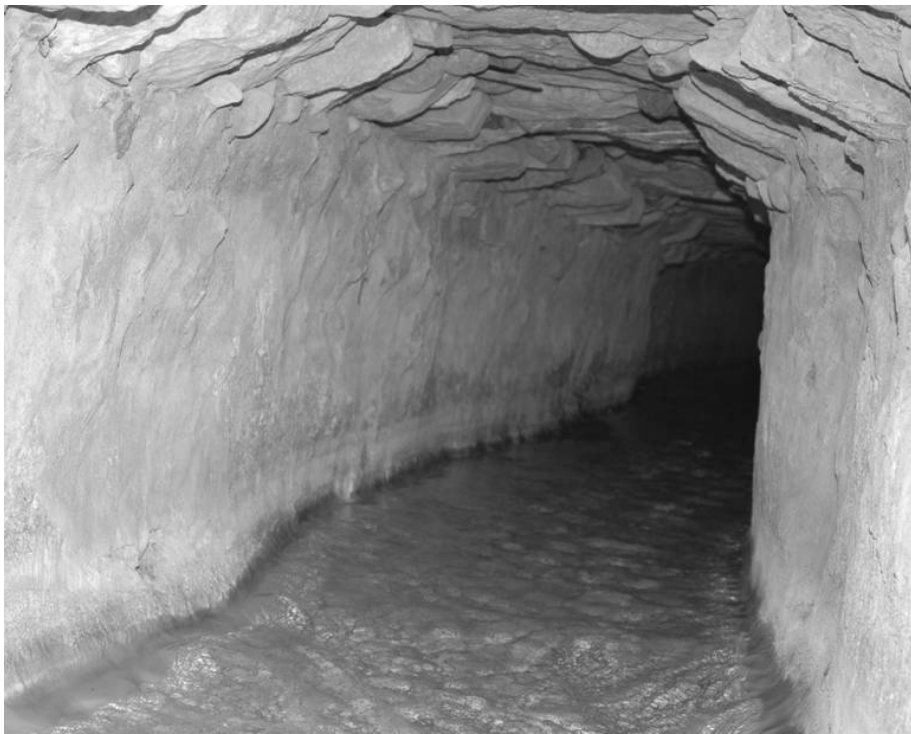
Datum : WGS 84 Projection : Transverse Mercator
Map compiled by MWHM GIS & RS section
W:/0175/22750 22-11-98 13:14

S2750

Plan indiquant les délimitations révisées du Falaj Al-Jeela



Tour de guet



Canal souterrain



Shari'a



Point de distribution

Château de Syrie

No

IDENTIFICATION

<i>État partie</i>	République Arabe de Syrie
<i>Bien proposé</i>	Châteaux de Syrie
<i>Lieu</i>	Le Crac des Chevaliers se trouve dans la municipalité de Al Hosn gouvernorat de Homs , La forteresse de Saladin se trouve dans la municipalité de Haffeh gouvernorat de Latakiah
<i>Date de réception par le Centre du patrimoine mondial</i>	1 ^{er} février 2004
<i>Inclus dans la liste indicative</i>	8 juin 1999
<i>Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription</i>	28 avril 1998 5 février 2003

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série qui comprend deux *monuments*

Brève description

Le château du Crac des Chevaliers et la forteresse de Saladin sont des exemples du développement de l'architecture militaire au Proche-Orient, l'époque des Croisades, du XIe au XIIIe siècles. Le Crac des Chevaliers est un château entièrement préservé de cette époque. La forteresse de Saladin illustre une stratigraphie historique, qui va de l'époque byzantine aux périodes des Croisades, ayyoubide et mamelouke.

ACTIONS

Antécédents Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription

Date de la mission d'évaluation technique 29 août-6 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie L'ICOMOS a envoyé une lettre l'État partie le 30 janvier 2006 et l'État partie a fourni des informations le 27 mars 2006

Consultations L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les fortifications et le patrimoine militaire

Littérature Les biens proposés pour inscription sont mentionnés dans plusieurs publications sur l'histoire de l'architecture, et plus particulièrement sur l'histoire des Croisades et l'architecture militaire, par exemple : T S R Boase, *Castles and Churches of the Crusades in the East*, Oxford University Press, 1968 W M Miller-Werner, *Castles of the Crusaders*, London 1966 G Coppola, *Fortes e medievali in Siria e in Libano al tempo delle Crociate*, Elio Sellino, 2002 M Hattstein P Delius, eds *Islam and Architecture*, Koenemann, 2000 J Mesqui, *Château de Syrie Liban et Syrie*, Hazan, 2001

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS 10 avril 2006

LE BIEN

Description

La proposition d'inscription comprend deux châteaux forts médiévaux, le Crac des Chevaliers et la forteresse de Saladin, situés dans le nord-ouest de la Syrie. Ces deux châteaux représentent l'architecture militaire qui s'est développée au Proche-Orient entre le Xe et le XIIIe siècle, notamment l'époque des Croisades.

Le Crac des Chevaliers

Au début du XIe siècle, le château des Kurdes se dressait à la place du Crac des Chevaliers. C'est peut-être dans ce nom qu'il faut chercher l'origine du nom Crac. À l'époque des Croisades, le site appartenait à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de 1142 à 1271. Les chevaliers Hospitaliers lancèrent la première grande campagne de construction qui fit de l'endroit le Crac des Chevaliers. Les Mamelouks, qui prirent possession du château de 1271 à 1300, y entreprirent une deuxième vague de travaux. Aujourd'hui, le château est connu sous le nom de al'at al-Hosn. La zone principale proposée pour inscription fait 2,38 hectares, encerclant le seul château, avec une zone tampon de 37,69 hectares qui couvre le paysage ouvert, particulièrement au nord. Au sud du château, la zone tampon s'articule en deux zones s'étendant vers des parties des villages proches.

Le Crac des Chevaliers fait toujours grande impression sur ceux qui s'en approchent. L'étendue de la première phase de la construction 1142-1190 correspondait à la structure antérieure, le château des Kurdes. Le Crac présentait dans sa structure intérieure deux lignes de défense concentriques, encerclant la cour intérieure et formant un polygone qui fut surélevé de façon à dominer l'ensemble du château. Lors de la seconde phase 1190-1200 et de la troisième 1200-1271, ce noyau fut ensuite développé et remodelé par les Croisés. Ensuite, les Mamelouks contribuèrent notamment à la réparation ou à l'amélioration des murs extérieurs, surtout du côté sud, endommagé par les batailles. Ils construisirent également de nouvelles structures, comme la massive tour carrée qui se dresse du côté sud alawun en 1285.

Le mur rideau extérieur du château est pourvu au nord et l'ouest de huit tours circulaires, elles-mêmes dotées de meurtrières, d'étroites ouvertures soigneusement positionnées permettant de tirer sur l'ennemi. La porte principale se trouve à l'est et donne accès à une longue rampe coudée et voûtée, défendue par des douves et par un pont-levis, ainsi que par de nombreux dispositifs des plus ingénieux. À l'ouest et au sud, la structure intérieure du château possède un remarquable glacis de plus de 25 m de la base. Appelée la montagne, c'est une structure légèrement pentue descendant depuis la zone couverte jusqu'au paysage ouvert : l'ennemi avait ainsi plus de mal à mettre en place l'équipement qui lui aurait permis d'escalader les murs. À l'extrémité sud de la structure intérieure se trouve le donjon formé de trois grandes tours circulaires, abritant les plus beaux appartements, qui servaient également de refuge.

La forteresse de Saladin

La forteresse de Saladin (*alaaat Salaad in Saayoun*) se dresse sur un éperon rocheux à 440 m d'altitude, pratiquement inaccessible du fait de ses versants abrupts, partant depuis l'est. La zone de la forteresse proposée pour inscription fait 6,49 hectares, et ne comprend que la partie du fort. La zone tampon (129,52 hectares) couvre pour sa part les versants de la montagne sur laquelle il se dresse. La forteresse surplombe un immense paysage, d'où ses structures sont bien visibles. Elle a conservé sa disposition générale et ses structures principales. Son plan est formé d'un triangle étroit (6,5 hectares), qui pointe vers l'ouest et fait 720 m sur sa longueur et 120 m à la base. Un chemin tortueux mène au château depuis le nord. La forteresse fut un château féodal, résidence du gouverneur de la région. Sa construction commença à l'époque byzantine, au Xe siècle, et fut poursuivie à l'époque des Croisades par les Francs. À la fin du XIIe siècle, les Ayyoubides en renforcèrent les structures.

C'est à l'est de la forteresse qu'on trouve les plus anciens vestiges d'édifices résidentiels et de citernes. Cette partie semble avoir été habitée avant l'époque franque. La haute-cour, au milieu de l'éperon, abrite la plupart des bâtiments, à usage militaire, civil et religieux. La basse-cour, à l'ouest, occupe plus de la moitié de la longueur globale du château. Elle est séparée de la haute-cour par un fossé, et ses remparts sont dotés de quatre tours carrées. Deux chapelles byzantines ont été préservées. L'une se dresse dans la basse-cour, l'autre sur le front sud du château byzantin. Ce dernier fut agrandi et modifié à la période des Croisades.

Historique

De l'avis général, ces deux châteaux-forts ont avec certains autres tenu un grand rôle à l'époque des Croisades, et étaient notamment associés aux envahisseurs européens. Plus récemment, on a cependant reconnu leur valeur nationale. En fait, la forteresse de Sayun ou Château de Saayoun a été renommée forteresse de Saladin en 1957 en l'honneur du sultan qui la conquiert en 1188. Ce château plonge ses racines au Xe siècle, époque où la région faisait partie de la frontière orientale de l'empire byzantin, que défiaient les Fatimides, les Mirdasides et plus tard les Seljoukides, qui érigèrent tous des structures défensives

inspirées des expériences des Omeyyades, des Abbassides et des premiers Byzantins. Le Crac des Chevaliers date du XIe siècle on le connaissait à l'époque sous le nom de Château des Kurdes. À l'époque des Croisades, à partir du début du XIIe siècle, les Francs construisirent ou reconstruisirent plusieurs châteaux dans la région. Leurs dirigeants résidaient dans des peuplements fortifiés ou dans des châteaux tels que la forteresse de Saladin. À la seconde moitié du XIIe siècle, les terres latines furent abandonnées aux chevaliers Hospitaliers, ou Templiers, qui l'on doit les constructions initiées jusqu'à l'occupation des châteaux par les Arabes à la fin du XIIe ou au XIIIe siècle. Par la suite, le Crac des Chevaliers fut occupé par des villageois, qui lui adjoignirent plusieurs nouvelles structures. À l'inverse, la forteresse de Saladin, du fait de son relatif isolement, a été abandonnée et désaffectée depuis des siècles. Au XXe siècle, les deux châteaux ont été restaurés en qualité de monuments anciens.

Protection et gestion

Dispositions légales

La zone principale du Crac des Chevaliers appartient à l'État. La zone tampon environnante se divise en trois sous-zones : Dans la zone A, toute nouvelle construction est interdite. Dans la zone B, on tolère des structures de deux étages et dans la zone C, on autorise des structures de trois étages. Les zones B et C sont principalement sous propriété privée, tandis que la zone A est sous propriété mixte, publique et privée.

La zone principale de la Forteresse de Saladin appartient à l'État. La zone tampon environnante se divise en trois parties : la zone tampon actuelle, définie en 1959, et son extension envisagée en zones A et B. Au moment de la proposition d'inscription, l'extension est en cours d'adoption formelle. Dans la zone A, toute construction est interdite, tandis que dans la zone B, sous propriété privée, la construction est réglementée par le plan directeur municipal.

Les sites proposés pour inscription sont protégés par la loi syrienne sur les antiquités n° 222, révisée en 1999 et par la loi du ministère de l'administration locale 15/1971. Le ministère de l'administration locale contribue à la protection en coordination avec la DGAM (Direction Générale des Antiquités et des Musées) et les autorités locales.

Structure de la gestion

La DGAM est le seul organisme en Syrie responsable de la protection des sites du patrimoine. Les deux châteaux proposés pour inscription disposent chacun d'un système de gestion distinct, organisé conjointement par la DGAM en collaboration avec les autorités locales. Dans le cas du Crac des Chevaliers, le système de gestion implique le village de Al-Hosn, et pour la forteresse de Saladin, la DGAM collabore avec le département situé dans la capitale régionale de Latakiah.

À la date de la proposition d'inscription, la DGAM était en passe d'adopter une nouvelle structure administrative, dotée de nouvelles réglementations qui seraient intégrées

de façon permettre l'unification du système de gestion des Châteaux de Syrie

Ressources :

Le budget annuel de la DGAM assure les fonds destinés la maintenance et l'entretien des châteaux

st i c t i o n d e s c r i t è r e s c o n d i t i o n n e l s d e p r o t e c t i o n

La proposition d'inscription parle des deux châteaux comme représentatifs d'un héritage multiculturel et militaire La Syrie possède un grand nombre de châteaux et de fortifications, témoignages du mouvement des peuples du XIe au XIIIe siècle Parmi ceux-ci, le Crac des Chevaliers et la forteresse de Saladin sont considérés comme étant les plus représentatifs Le Crac des Chevaliers, en particulier, est le mieux préservé d'entre eux Les pierres de ces châteaux, attestant de la confrontation de deux conceptions différentes, de deux traditions religieuses distinctes, témoignent aujourd'hui de la coexistence, de l'échange et de l'interaction, dans un lieu de paix et de culture, monument à la gloire du génie de l'homme

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères ii et iv :

Critère ii : Les deux châteaux comptent parmi les plus extraordinaires exemples d'architecture militaire et symbolisent la phase des Croisades en Terre Sainte, période d'échange d'influences culturelles et de grand développement de l'architecture militaire Les deux sites dans leur ensemble représentent une sorte de catalogue des innovations techniques et militaires produites par les siècles de guerres et de confrontations entre les armées chrétiennes byzantines puis croisées et les armées musulmanes L'influence des nouvelles formes architecturales qui se développèrent dans la région pendant cette phase historique se répercuta pendant les siècles suivants aussi bien en Orient qu'en Occident, contribuant de façon essentielle à l'évolution de l'architecture et de la technologie

Critère iv : Le Crac des Chevaliers et la Forteresse de Saladin, d'autre part, représentent des sortes d'archétypes du château médiéval fortifié par leur position, style architectural et détails techniques La silhouette et le plan du Crac des Chevaliers, notamment, peuvent juste titre être considérés comme l'expression la plus parfaite d'une typologie constructive celle du château fortifié qui constitue le symbole de la période féodale

ÉVALUATION

conservation

historique de la conservation :

Le Crac des Chevaliers a progressivement perdu son rôle stratégique à partir du XIVe siècle, et perdu sa fonction de base militaire au XIXe siècle Le site fut alors occupé par des villageois Au milieu du XIXe siècle, on prépara les

premières descriptions et les premiers croquis à l'échelle du château, qui était alors devenu un sujet d'admiration pour les visiteurs et d'étude pour les chercheurs Des études systématiques des châteaux de Syrie et du Liban commencèrent en 1927, et les villageois durent évacuer le Crac Les premières restaurations furent entreprises sous le mandat français, et entraînèrent la démolition de toutes les superstructures ajoutées par les villageois La terre qui s'était accumulée dans les grandes salles a été déblayée, révélant les qualités spatiales d'origine Les murs extérieurs furent réparés et les cours revêtues de pavés étanches, pour protéger les espaces en dessous La DGAM a poursuivi le programme d'entretien, avec quelques travaux de restauration et de consolidation En 2004, l'entrée principale et le donjon ont été restaurés par une équipe allemande financée par MEDA-UE

La forteresse de Saladin a perdu son rôle stratégique après la période mongole, bien qu'elle ait continué de servir de siège de district local au XVe siècle Abandonnée par la suite, elle tomba partiellement en ruines Dans la seconde moitié du XIXe siècle, elle fut étudiée par des architectes français Durant le mandat français, dans les années 1930, elle fit l'objet de campagnes de restauration Le portail principal, par exemple, fut reconstruit en 1936 Ces dernières années, la stratégie s'est orientée vers la conservation et la consolidation En 2000-2003, la fondation Aga Khan, en collaboration avec la DGAM, a réalisé une campagne de fouilles sur le palais ayyoubide, et des parties des murs byzantins ont été restaurées

état de conservation :

Le Crac des Chevaliers est en bon état de conservation

La forteresse de Saladin est partiellement en ruines, mais les principaux éléments de la structure et leurs différentes phases historiques ont été préservés, tels la citadelle, la chapelle et les murs extérieurs byzantins, les tours des Croisés et le palais ayyoubide avec ses bains et ses tours Toutefois, certaines parties ont besoin de consolidation et de conservation de toute urgence

Protection et gestion

- Délimitation des zones proposées pour inscription

Dans le Crac des Chevaliers, ainsi que la forteresse de Saladin, la zone principale se limite au château lui-même, qui est propriété de l'État et directement soumis à la gestion de la DGAM Suite à une demande de l'ICOMOS, l'État partie a affirmé que le triangle qui s'étend devant le château du Crac des Chevaliers est protégé juridiquement et fait partie intégrante de la zone principale De même, pour ce qui est de la forteresse de Saladin, l'État partie a confirmé que la basse-cour, qui ne faisait pas partie de la zone principale à l'origine, fait partie de la zone archéologique protégée et a été intégrée à la zone principale

Les deux châteaux se dressent au sommet d'une colline, d'où ils dominent un paysage ouvert Les zones tampon ont été bien définies et couvrent dans chaque cas la totalité de la colline et s'étendent même au-delà

En ce qui concerne le Crac des Chevaliers, certaines parties du village au sud du château sont également comprises. La partie nord de la zone tampon est juridiquement protégée, et un nouveau décret régira l'utilisation de ces zones pour des types d'agriculture traditionnels. Le village de Al-Hosn, au sud, dispose d'un mécanisme de contrôle nécessaire. En effet, en 1998, des maisons, des restaurants et des hôtels ont été bâtis sans autorisation en proximité du château, mais l'État a assuré qu'ils seraient démolis en 2007.

Dans le cas de la forteresse de Saladin, les environs immédiats sont couverts par une protection juridique, en passe d'être instaurée également pour l'extension de la zone tampon. Il est recommandé que la zone tampon A soit étendue toute la vallée, en prenant également note de l'intérêt du potentiel archéologique de la zone.

- Système de gestion :

Les représentants des autorités locales et régionales ont déclaré leur volonté de collaborer à la protection et à la gestion des deux sites. Pour l'instant, les systèmes de gestion de chaque château fonctionnent, et l'État a affirmé que le nouveau système de gestion, qui devrait incorporer les deux sites des châteaux, devrait être opérationnel en mars 2006. Le plan de gestion tient compte des différents aspects de cette dernière. Le ministère de la Culture a décidé de mettre sur pied un département d'État spécial, responsable de la gestion de tous les sites du Patrimoine mondial en Syrie.

analyse des risques

La Syrie se trouve dans une zone de risque sismique. Les deux châteaux possèdent des structures relativement massives et ne sont donc pas particulièrement vulnérables. Le plan de gestion prévoit des mesures de prévention des risques, le principal risque étant le développement. Dans le cas du Crac des Chevaliers, ce risque est réel, considérant les peuplements qui se trouvent dans son voisinage immédiat. En ce qui concerne la forteresse de Saladin cependant, il est moindre, car elle est loin des villes. Néanmoins, même ici, des constructions non autorisées ont vu le jour près du château. Voici quelques problèmes particuliers signalés par l'expert de l'ICOMOS :

On envisage la construction de téléphériques pour les deux châteaux. Ces projets bénéficient du soutien des autorités touristiques mais ils n'ont pas été officiellement proposés par le ministère de la Culture. L'ICOMOS estime qu'ils ne sont pas compatibles avec le caractère des sites, et recommande qu'ils ne soient pas menés, bien que ce soit dans les environs des deux sites.

L'ICOMOS considère que les voies d'accès actuelles aux châteaux suffisent aux visiteurs. La proposition d'extension de la route vers le sud-est du Crac des Chevaliers, afin de construire un parc de stationnement, n'est pas jugée nécessaire. Toutefois, il est possible de créer un parc de stationnement en dehors de la zone tampon, en direction du sud-ouest, qui aurait un impact moins négatif.

La mission d'évaluation technique de l'ICOMOS a été informé d'un projet de construction d'un théâtre en plein

air sur les terrasses au sud-ouest du Crac des Chevaliers. L'ICOMOS considère qu'un tel théâtre perturberait l'intégrité du site, et recommande qu'il ne soit pas construit.

Authenticité

Authenticité :

Le Crac des Chevaliers a fait l'objet de travaux de restauration limités sous le mandat français, avec la démolition des ajouts relativement récents des villageois locaux, et le déblaiement de la terre accumulée dans les structures médiévales. Dans l'ensemble, il a bien conservé son authenticité.

La forteresse de Saladin est située dans une région isolée et n'a subi aucun changement ces derniers siècles. Partiellement en ruines, c'est aujourd'hui un site archéologique. Elle a aussi fait l'objet de certains travaux de restauration. Ainsi, le portail principal du palais ayyoubide a été restauré en 1936, dans une imitation de la structure d'origine. Ce type de restauration a maintenant été abandonné, et l'accent est plutôt mis sur la consolidation et la conservation. Globalement, le château a conservé sa condition historique et son authenticité.

Intégrité

Les deux biens proposés pour inscription sont situés au sommet de collines et dominent le panorama du paysage avoisinant. Hormis quelques interventions indésirables dans les zones tampon, l'intégrité des environs est bien préservée. Les constructions illégales, quelques maisons, restaurants et hôtels près des châteaux seront démolies. Il existe également des projets de construction de téléphériques et d'un théâtre en plein air, qui constitueraient des notes discordantes dans l'intégrité du paysage. Il est donc recommandé que ces plans ne soient pas exécutés.

Importance universelle

Le Proche-Orient est une région richement pourvue en fortifications. Dans ce contexte, la littérature fait généralement référence au Crac des Chevaliers comme au plus remarquable des châteaux construits ou administrés par les ordres militaires à l'époque des Croisades. La forteresse de Saladin représente un type différent de château, qui servait de résidence aux gouverneurs. Même partiellement en ruines, ce château est important car il a servi de modèle à l'architecture militaire qui s'est développée ensuite dans la région.

La proposition d'inscription présente une bonne étude comparative, qui prend en compte les châteaux forts du Proche et du Moyen-Orient ainsi que ceux d'Europe. Les deux châteaux, représentatifs de la période du XIe au XIIIe siècle, se distinguent par la qualité de leur construction, leurs multiples strates historiques et leur état de conservation.

L'étude fait valoir que la région abrite d'autres châteaux que l'on pourrait plus tard envisager d'inclure dans

l'inscription en série Elle mentionne les châteaux de Marqab, al'at al-Mudiq et Shayzar Ces châteaux ne figurent pas sur la Liste indicative La Syrie possède d'autres châteaux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, mais ceux-ci représentent d'autres époques historiques Ainsi, l'histoire de la citadelle d'Alep remonte sur plusieurs millénaires et la citadelle de Bosra, l'intérieur d'un théâtre romain, a été en partie démantelée pendant la restauration

Recommandations

Déclaration générale

Les Croisades constituent une époque particulièrement violente de l'histoire du Proche-Orient et de la Méditerranée orientale Elles ont entraîné le développement et l'amélioration des châteaux et des systèmes de fortifications, avec des conséquences tant en Orient qu'en Occident Il y avait trois raisons principales au grand nombre de fortifications : la forme longue et étroite du royaume latin, le nombre peu élevé d'hommes et le besoin d'une administration féodale Le Crac des Chevaliers et la forteresse de Saladin construits entre les Xe et XIIIe siècles, sont les exemples les plus représentatifs de ce développement, que ce soit en termes de qualité de construction, de multiplicité des strates historiques dont ils témoignent ou d'état de conservation

évaluation des critères

Les deux biens sont proposés pour inscription sur la base des critères ii et iv :

Critère ii : Les châteaux des Croisés représentent un développement important de systèmes de fortifications, bien différents des systèmes européens plus passifs et contribuèrent au développement de l'architecture militaire dans le Levant Parmi les châteaux de l'époque des Croisades qui ont survécu au Proche-Orient, les biens proposés pour inscription se distinguent comme les exemples les plus remarquables de cet échange d'influences et documentent l'évolution dans ce domaine, qui eut un impact en Orient comme en Occident L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère

Critère iv : Dans l'histoire de l'architecture, le Crac des Chevaliers est considéré comme l'exemple le mieux préservé des châteaux de l'époque des Croisades, mais aussi comme un archétype de château médiéval notamment dans le contexte des ordres militaires De même, la forteresse de Saladin, bien que partiellement en ruines, n'en demeure pas moins un exemple exceptionnel de ce type de fortification, que ce soit en termes de qualité de construction ou de survie de la stratigraphie historique L'ICOMOS considère que le bien répond ce critère

RECOMMANDATIONS

Recommandations

L'ICOMOS recommande que l'État partie :

- tienne le Comité du patrimoine mondial informé des éventuels changements prévus dans les zones proposées pour inscription et dans leurs zones tampon

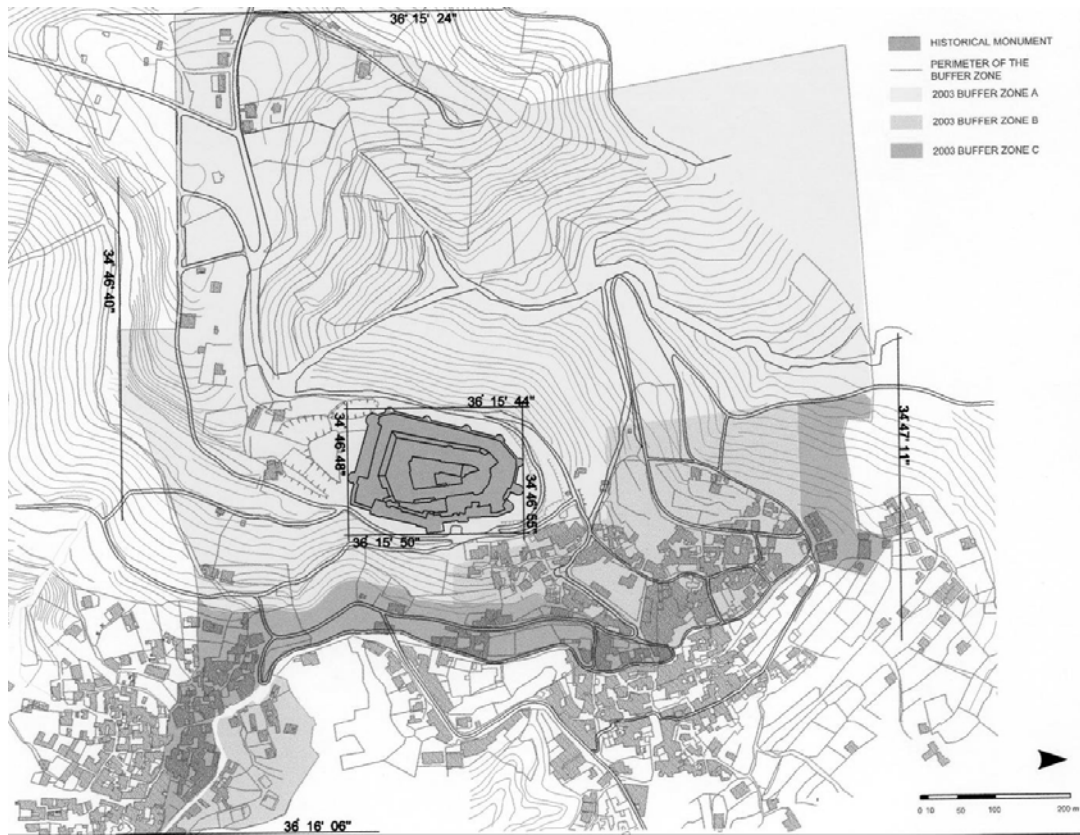
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la proposition d'inscription des châteaux de Syrie soit **renvoyée** à l'État partie de la République Arabe de Syrie pour lui permettre de :

- garantir qu'il ne donnera pas suite aux projets de construction de téléphériques dans la zone principale et la zone tampon des deux biens proposés pour inscription
- soumettre un rapport sur la mise en œuvre du nouveau système de gestion et sur mesures prises concernant la démolition des structures construites de façon illégale

L'ICOMOS note également que l'État partie a accepté de modifier le nom du bien pour devenir : *Crac des Chevaliers et al'at Sala El in*

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du Crac des chevaliers



Plan indiquant les délimitations de la Forteresse de Saladin



Crac des Chevaliers



Glacis et donjon



Forteresse de Saladin



Fossé oriental

E – EUROPE – AMÉRIQUE DU NORD

NOUVELLES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION

Ratisbonne A ema ne

No

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 15 janvier 2006

LE BIEN

Description

La vieille ville de Ratisbonne est située sur la rive sud du Danube, au point le plus septentrional de la grande vallée du Danube, à la confluence du Regen. La zone proposée pour inscription (182,8 ha) comprend le centre ville sur la rive sud du fleuve, deux longues îles sur le Danube, le Wöhrde (du vieil allemand waird, qui signifie île ou péninsule) et la zone de l'ancien hôpital de la Charité Sainte-Catherine à Stadtamhof, faubourg incorporé à la ville de Ratisbonne en 1924. Un canal navigable, relié au réseau fluvial européen Rhin-Main-Danube, forme la limite nord de Stadtamhof. La zone tampon (775,6 ha) entoure entièrement la zone principale.

La ville médiévale s'est développée sur les vestiges du fort romain, la forteresse du camp militaire *Castra Regina* (nom utilisé à la fin de la période romaine ou peut-être *Regino*) qui mesurait environ 540 m sur 450 m. Il avait été construit vers l'an 179 apr. J.-C. et abandonné en 470. Au début du Moyen Âge, les murs romains étaient toujours utilisés pour protéger la résidence du dirigeant. En 917-920, le duc Arnulf de Bavière incorpora les murs romains dans un ingénieux système de défense qui protégeait le quartier des marchands. Il s'agit du mur d'enceinte post-romain le plus ancien construit au nord des Alpes. Au fil du temps, des artisans s'installèrent hors les murs et, en 1284, la décision fut prise d'enfermer ces zones à l'intérieur des murs. À la fin du XIIIe siècle, la cité médiévale atteint sa superficie maximale. La ville n'était pas planifiée ; elle évolua au fur et à mesure des besoins. Dans son centre commercial, au Marché, se trouvent l'Hôtel de Ville et la Cathédrale, dont la construction commença au XIIIe siècle. La ville a conservé une quantité importante de constructions séculières en pierre datant du XIe au XIIIe siècle qui lui confèrent aujourd'hui un caractère particulier avec de hauts édifices, des ruelles étroites et sombres et des murs d'enceinte très épais. La plupart des vieux bâtiments ont un cœur roman ou gothique. Les nombreuses tours construites sur l'axe est-ouest par les familles patriciennes sont une caractéristique particulière. Le Pont de Pierre est un autre élément important de la vieille ville (construction commencée en 1136) construit sur l'axe nord-sud. Au XIIe siècle, trois monastères bénédictins implantés à la périphérie de la ville influencèrent sa vie politique, culturelle et économique. Les monastères furent à l'origine d'une importante école de peinture. Parmi les bâtiments érigés au XIXe siècle, on compte le théâtre (1803), inspiré de celui de Weimar, et le palais résidentiel (1804), qui possède le premier exemple de portique néo-classique construit en Bavière. Les autres monuments importants sont les suivants :

- Les vestiges romains comprennent la pierre de fondation de la forteresse du camp militaire romain *Castra Regina* portant une inscription datant du règne de l'empereur Marc Aurèle (161-180 apr. J.-C.). La *Porta Praetoria*, flanquée de deux tours massives, formait l'entrée nord de la forteresse romaine et servit d'entrée à la ville jusqu'au XVIIe siècle. Elle fut restaurée en 1887.

IDENTIFICATION

État partie : République Fédérale d'Allemagne

Bien proposé : Vieille ville de Ratisbonne et Stadtamhof

Lieu : Bavière

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 24 septembre 2004

Inclus dans la liste indicative : 20 septembre 1999

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un ensemble. Aux termes des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, (2 février 2005), annexe 3, il s'agit du centre historique d'une ville historique vivante.

Brève description :

La vieille ville de Ratisbonne, située sur le Danube, est un exemple de ville médiévale d'Europe centrale. Elle a conservé une quantité notable de structures historiques couvrant quelque deux millénaires, dont la période de la Rome antique ainsi que des édifices romans et gothiques. Parmi les bâtiments se trouvent des tours patriciennes médiévales, un grand nombre d'églises et d'ensembles monastiques ainsi que le Vieux Pont qui date du XIIe siècle.

ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition. L'État partie a fourni des informations complémentaires sur l'analyse comparative le 8 juillet 2005.

Date de la mission d'évaluation technique : 12-14 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : Aucune

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques.

Littérature : Il existe de nombreux ouvrages sur Ratisbonne, son histoire et son architecture.

- Près de la cathédrale subsiste des vestiges de l'ancien palais carolingien, notamment le Campanile de l'Alte Kapelle (IXe siècle) qui constitua une entrée dans le complexe palatial, et la tour romaine massive (XIIIe siècle) qui servit à l'origine de chambre du Trésor.
- Le monastère Saint-Emmeram fut construit à l'emplacement de la tombe de ce saint martyr révérend. De l'édifice d'origine (783/790) il ne reste que la crypte et une partie de l'abside orientale. Il appartenait à l'un des monastères bénédictins les plus puissants de Bavière. Il fut agrandi au milieu du XIe siècle. Les sculptures en calcaire (1049) sont les figures de tympan les plus anciennes des terres germanophones. L'église fut rebâtie après l'incendie de 1166.
- Le monastère bénédictin de Saint-Jacques fut fondé en 1090 par des moines irlandais. L'église datant du XIIe siècle est l'un des bâtiments romans les plus importants d'Allemagne méridionale.
- Parmi les églises les plus anciennes : l'église Saint-Salvatore de l'ordre mendiant (XIIIe – XVe siècle) et l'église des Dominicains Saint-Blaise qui fait partie du couvent de la Sainte-Croix, le seul couvent en Allemagne qui ait conservé sa fonction depuis sa construction en 1233. L'église Saint-Ulrich (1225-1240) est considérée comme l'un des plus anciens et des plus importants édifices gothiques en Allemagne méridionale. La Neupfarrkirche (Nouvelle église paroissiale) (XVIIe siècle) fut construite sur le site de l'ancienne synagogue après que la communauté juive fut expulsée de Ratisbonne en 1519. Le premier service de culte protestant à Ratisbonne fut célébré dans cette église en 1542. Elle fut reconstruite au XIXe siècle. L'église de la Trinité (Dreieinigkeitskirche, 1627-1631) devint le second temple protestant.
- La quarantaine de tours patriciennes n'a pas d'équivalent au nord des Alpes. Similaires par la forme aux tours construites en Italie du nord, elles furent édifiées davantage dans un but de représentation que dans un objectif de défense. La Goldene Turm (XIIe siècle) atteint près de 50 m de haut. La Baumburgerturm, comportant 7 étages, fut construite en 1270. La Goldenes Kreuz (du XIIIe au XVIe siècles), de style gothique, servit de résidence élégante aux princes et aux rois jusqu'au XIXe siècle.
- Haut Moyen Âge : Les édifices romains ne furent pas détruits mais furent réutilisés et progressivement adaptés, selon les besoins. Le site devint le principal centre des Bavarois. À partir du VIe siècle, la place fut gouvernée par les ducs de la dynastie des Agilolfinger, dont le palais s'élevait dans l'angle nord-est du fort romain (Alter Kornmarkt). En 739, Ratisbonne devint le siège permanent de l'un des quatre anciens évêchés de Bavière. Le dernier roi carolingien, Louis IV l'Enfant, siégea à la dernière Diète impériale dans la ville en 901.
- Bas Moyen Âge : Il s'ensuivit une période de lutte pour le pouvoir, mais l'importance de Ratisbonne continua de croître. Entre le Xe et le XIIIe siècles, la ville accueillit des hôtes royaux, notamment le duc Miesko Ier de Pologne en 966, marquant ainsi le début de l'histoire de la Pologne. Au XIe siècle, la Bavière demeura propriété royale et, à partir de 1096, elle revint à la couronne ducale de la dynastie Welf. En 1139, le duc Léopold IV prit le duché de Bavière mais ne parvint pas à s'assurer le soutien des citoyens de Ratisbonne qui prirent une part de plus en plus importante dans les décisions de gouvernement.
- Ville libre impériale : Au XIIe siècle, Ratisbonne fut administrée par des dirigeants extérieurs et marquée par des luttes entre l'évêque et le duc. Avec l'aide du roi Philippe de Souabe (1198-1208), les citoyens de Ratisbonne parvinrent à renforcer leur position de ville libre. En 1245, l'empereur Frédéric II jette les bases légales de la réglementation municipale, l'élection du conseil, du maire et des officiers municipaux. Au carrefour de routes commerciales importantes, Ratisbonne joua un rôle essentiel dans le commerce avec l'est de l'Europe centrale et les Balkans. La ville développa ses relations avec ses voisins, en particulier avec l'Italie du Nord et surtout Venise. Au XVe siècle, Ratisbonne connut une période de repli par rapport à des villes en expansion comme Nuremberg, Augsburg et Ulm.
- XVe siècle : Après de longues négociations, un gouvernement royal fut désigné par l'Empereur pour diriger Ratisbonne, en 1499. Le premier gouverneur prépara les lois du gouvernement impérial qui devaient régir toutes les questions administratives importantes. En 1514, conformément à la constitution de la ville, un conseil intérieur et un conseil extérieur furent établis. Hormis quelques modifications, la constitution demeura en vigueur jusqu'en 1802.
- XVIe au XVIIIe siècles : Le protestantisme trouve son origine officielle à Ratisbonne, avec un sermon prononcé dans l'église des Dominicains les 14-15 octobre 1542. Rapidement, les citoyens embrassèrent la nouvelle foi alors même que le conseil de la ville tentait de contrer la tendance. Pendant la Guerre de Trente Ans, Ratisbonne devint une ville de garnison. Il y eut un conflit acerbe entre Ratisbonne et la Bavière, et la ville fut pillée. En 1633, elle fut soumise au siège des Suédois, mais fut sauvée du pire. Toutefois, son économie souffrit considérablement. Après la guerre, en 1663, Ratisbonne hébergea la Diète impériale, avec quelques interruptions, jusqu'à la dissolution du Saint Empire romain germanique en 1806.

Histoire

L'histoire de Ratisbonne est complexe et s'étend de l'empire romain jusqu'à nos jours. Voici les principales périodes :

- Antiquité : À partir de l'an 179 apr. J.-C., le site devint une place forte militaire (Castrum Regina), construite en pierre. Elle se développa en un poste commercial de grande ampleur avec des ateliers et un grand temple. Le fort dû résister à des attaques continues, de 230 jusqu'à la chute de l'empire romain en 476, lorsqu'il tomba finalement entre les mains des tribus teutoniques.

- XIXe siècle : Pendant les guerres napoléoniennes, Ratisbonne subit quelques bombardements. Après le traité de paix signé entre la France et l'Autriche en 1809, la Bavière eut la possibilité de réclamer Ratisbonne, qui lui fut remise en 1810, et devint une ville provinciale. Les bâtiments détruits furent alors reconstruits. Après l'inauguration du Walhalla en 1842, il fut décidé de transformer la Cathédrale, dont l'intérieur était baroque, de lui redonner sa forme gothique et de terminer les tours par des flèches gothiques. La ville reprit son essor et, en 1878, la plupart de ses murs médiévaux avaient été détruits.
- XXe siècle : dans les années 1930, quelques industries s'installèrent dans la ville, mais en dehors de la cité médiévale. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la ville subit des bombardements, mais la vieille ville demeura la seule ville historique intacte d'Allemagne. La population passa de 29 000 habitants en 1871 à 53 000 en 1914. Après la Seconde Guerre mondiale, en raison d'un flux d'immigration, la population atteignit 147 000 habitants. Dans les années 1950, Ratisbonne bénéficia d'une campagne de restauration et de travaux d'amélioration. La protection de la zone historique fut inscrite dans les règles d'urbanismes établies en 1973-1975.

Protection et gestion

Dispositions légales :

La vieille ville de Ratisbonne et Stadthof sont protégés d'un point de vue légal depuis 1975, conformément à la loi bavaroise sur la conservation des bâtiments historiques. Le bien proposé pour inscription est également régi par le *Satzung über örtliche Bauvorschriften zum Schutze der Altstadt von Regensburg*, "Altstadtschutzsatzung" (Statut concernant l'ordonnance locale urbaine pour la protection de la vieille ville de Ratisbonne, « Statuts de protection de la vieille ville ») de 1982. Le Code fédéral de la construction (1986/1997) constitue la base légale des règles d'urbanisme de la construction, tant dans la zone proposée pour inscription qu'à l'extérieur.

Ressources :

Les instruments financiers au service de la protection, de la restauration et de l'entretien reposent sur des programmes d'aides fédéraux, de l'État de Bavière et de la région du Haut Palatinat ainsi que sur des dons privés ou provenant de fondations. Les avantages fiscaux sont utilisés pour soutenir les investissements en faveur de la restauration des bâtiments historiques.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

La ville de Ratisbonne est proposée en tant que ville historique (médiévale). Depuis 1945, Ratisbonne est la seule grande ville médiévale, d'Allemagne qui, depuis le Moyen Âge assume sans interruption la fonction de centre urbain. La vieille ville de Ratisbonne a préservé –comme le montre clairement son plan au sol actuel – son aménagement d'origine depuis le XIVe siècle.

Critère i : L'ensemble architectural roman et gothique le plus vaste et le plus cohérent au nord des Alpes. Ratisbonne jouit d'un patrimoine original roman et gothique exceptionnel grâce au fait que la vieille ville fut quasiment exempte de toute destruction pendant la Seconde Guerre mondiale. La vieille ville de Ratisbonne est la seule grande ville médiévale d'Allemagne. ...

Critère ii: Patrimoine architectural du Haut et du Bas Moyen Âge dans le sud de l'Allemagne. Centre commercial prospère dès le Haut Moyen Âge, Ratisbonne exerça une longue influence sur le développement urbain au nord des Alpes. Les bâtiments séculiers et religieux datant du Moyen Âge sont des chefs d'œuvre de cette époque. ...

Critère iii : Représentation politique et confessionnelle des monuments.

a) Représentation politique des monuments : en tant que camp militaire romain, en tant que centre au Haut Moyen Âge du royaume des Francs orientaux, en tant que lieu très fréquenté pour les réunions de l'Empire jusqu'aux époques modernes, en particulier en tant que siège de la Diète permanente depuis 1663 jusqu'à la fin du Saint Empire romain germanique en 1806 – Ratisbonne fut l'une des scènes les plus importantes de l'histoire européenne.

b) Représentation confessionnelle en Allemagne : en tant que ville impériale protestante la plus au sud, Ratisbonne devint un avant-poste au XVIe siècle pour l'expansion des enseignements luthériens le long du Danube en direction du sud-est.

ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la ville de Ratisbonne fut bombardée entre 1943 et 1945. Les premiers raids visaient l'usine d'aviation et causèrent peu de dommages au tissu urbain historique. Toutefois, en 1945, un certain nombre de bâtiments historiques furent détruits bien que le centre fût largement sauvé par la reddition sans combat aux forces alliées. Ratisbonne survécut mieux que la plupart des villes allemandes à cette période. Dans les années 1960, le plan général de circulation visant à rendre plus accessible le cœur de la ville entraîna la démolition d'une partie du tissu urbain médiéval. De nouveaux bâtiments d'habitations furent construits des années 1960 jusqu'en 1990, de même qu'un grand centre commercial, l'école polytechnique, l'université et la clinique. Les politiques de restauration menées dans les années 1950 et 1960 mirent l'accent sur la réutilisation des bâtiments conduisant à la perte des intérieurs tout en conservant les façades. En raison de critiques grandissantes, ces politiques commencèrent à changer dans les années 1970 et la loi sur la conservation des monuments historiques de 1973 offrit la base d'une approche plus conservatrice non seulement pour les bâtiments individuels classés mais aussi pour le centre historique dans son ensemble. À partir de 1986, des zones spécifiques ont été identifiées dans le but d'effectuer des

restaurations de manière plus systématique et de corriger les erreurs passées, un travail qui se poursuit encore aujourd'hui.

État de conservation :

L'approche actuelle de la conservation de la ville historique est fondée sur cinq principes de base découlant de l'idée de présenter les structures historiques comme faisant partie intégrante d'une cité vivante, ce qui pose un défi notamment eu égard aux commerces. Le programme de conservation est parvenu à restaurer environ 50 % des bâtiments historiques dans la zone proposée pour inscription dans le cadre de plans de « conservation intégrée ». Le dossier de la proposition d'inscription présente une image globale de l'état de conservation mais pas d'étude détaillée de la diversité des situations rencontrées dans la ville, en particulier à la suite des développements survenus dans les années d'après-guerre. L'expert missionné par l'ICOMOS estime que la politique de conservation a mis surtout l'accent sur la voirie et peu d'attention a été accordée à l'étude détaillée et la gestion du tissu médiéval lui-même. Globalement, les efforts de gestion récents ont réussi à supprimer une grande partie du trafic automobile qui encombrait les rues.

Protection et gestion :

La zone principale (182,8 ha) couvre la zone urbanisée de la seconde moitié du XIXe siècle. Stadthof situé dans la partie nord de la zone, fut reconstruit au début du XIXe siècle à son emplacement d'origine. Les délimitations correspondent aussi à la zone définie réglementairement en 1975. La zone tampon est composée de plusieurs types d'espaces entourant les zones de conservation ainsi que protégeant visuellement l'ensemble de la Vieille Ville. En ce sens, la zone tampon est certainement un instrument valable pour le contrôle de l'urbanisme. Il conviendrait de vérifier l'extension de la zone principale en fonction de sa valeur universelle exceptionnelle, en particulier par rapport à son intégrité historique, et compte tenu des altérations du tissu urbain survenues pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

La zone principale proposée pour inscription et la zone tampon sont protégées par les lois bavaroises sur les monuments (révisées en 2003) et sur la protection de la nature et des paysages (révisée en 2002). La protection est aussi garantie par plusieurs réglementations locales. Ce système complexe offre une base satisfaisante de protection, et prend aussi en compte le contexte visuel et le paysage urbain de la ville historique.

Même si la protection légale apporte un soutien approprié à la conservation et à la gestion de la ville historique, la grande diversité des modes de propriété et le nombre de parties prenantes compliquent le processus. Le plan de gestion a été préparé spécifiquement pour la proposition d'inscription au patrimoine mondial, sur la base du plan d'urbanisme 2000 pour la ville de Ratisbonne ; il clarifie les objectifs et les plans d'actions. L'objectif du plan de gestion est de garantir la conservation du tissu historique existant et, simultanément, de corriger les erreurs commises dans le passé. L'objectif est de trouver un équilibre entre la conservation et le développement. L'ICOMOS reconnaît les efforts réalisés par les autorités

locales pour la gestion de la vieille ville, mais souhaite aussi attirer l'attention sur l'aspect délicat de cette tâche dans une ville vivante et en développement.

Analyse des risques :

- Développement :

Le plan de gestion comporte sept projets spécifiques. L'un d'eux vise à réorganiser et remodeler les espaces publics, ce qui peut entraîner des problèmes pour l'authenticité et l'intégrité du tissu urbain historique s'il n'est pas étroitement suivi. Il existe aussi un plan de développement d'une liaison entre la vieille ville et la gare principale des chemins de fer, axé davantage sur le développement que sur la conservation. Les autres projets concernent l'amélioration de la relation avec le fleuve, la restauration du Vieux Pont de pierre qui est endommagé, l'amélioration de l'éclairage de la ville, l'ouverture d'un concours pour la réfection des peintures des façades des bâtiments historiques. Le cadre légal permet le contrôle de la mise en œuvre de tels projets. Néanmoins, l'ICOMOS considère que les deux premiers projets peuvent présenter un risque élevé pour l'authenticité et l'intégrité du tissu urbain historique et requiert une certaine prudence.

L'ICOMOS a aussi été informé d'autres projets qui ne sont pas mentionnés dans le dossier de proposition d'inscription mais qui affecteront la vieille ville, tels que le Centre des congrès et de la culture accompagné d'un parc de stationnement et d'un hôtel, la construction du « Stadthalle » dans le parc voisin près du palais Saint-Emmeram dans la zone proposée pour inscription et la construction d'un nouveau pont destiné aux bus afin d'alléger la circulation sur le Vieux Pont. Des débats publics ont été organisés à propos de ces projets, dont il n'a cependant pas été fait état dans le dossier de proposition. L'ICOMOS attire aussi l'attention sur la pratique actuelle du remplacement des fenêtres et des portes anciennes par des produits industriels utilisant des matériaux qui ne sont pas de nature à convenir au caractère historique des bâtiments.

- Tourisme

Ratisbonne attire deux millions de touristes par an. Plusieurs programmes sont mentionnés dans le plan de gestion et appliqués. Ces programmes sont menés par des entreprises privées et/ou par la Ville. Ils comprennent la formation des guides touristiques et des services proposés aux visiteurs. Les programmes incluent également diverses visites thématiques comme par exemple la présentation des fouilles archéologiques. Il est prévu que l'inscription éventuelle sur la Liste du patrimoine mondial augmente le nombre de visiteurs étrangers et contribue aussi à mieux utiliser la capacité hôtelière actuellement sous-utilisée (moins de 45 %). L'ICOMOS considère que la ville est bien préparée pour le tourisme.

- Inondations

La partie nord de la vieille ville, en particulier la rive de Stadthof, est souvent inondée par les eaux du Danube. Depuis 2003, des efforts ont été faits pour se protéger contre les risques. Lors de la visite de la mission d'expertise de l'ICOMOS, il a été vérifié que ces mesures

sont en place et que les personnes reçoivent une formation régulière.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Les bâtiments individuels classés ont conservé leur authenticité historique, comme le Vieux Pont de pierre, les monastères médiévaux, de nombreuses églises, l'Hôtel de Ville ainsi que les tours patriciennes. La ville ayant été construite en pierre plutôt qu'en bois, elle a été préservée des incendies. La restauration des bâtiments classés est soigneusement contrôlée et correctement effectuée.

L'ICOMOS attire cependant l'attention sur les maisons privées qui sont rénovées et dont les fenêtres et les portes ont été remplacées avec des matériaux qui ne correspondent pas à leur environnement. Cette problématique doit faire l'objet d'attention. De plus, il convient de clarifier les politiques concernant les aménagements intérieurs et d'ajuster les possibles améliorations aux typologies historiques.

Intégrité :

La vieille ville de Ratisbonne a traversé la Seconde Guerre mondiale et a conservé un état exceptionnellement bon par rapport aux nombreuses autres villes historiques d'Europe centrale. Un grand nombre de bâtiments anciens a été préservé, contribuant à l'intégrité historique de la ville, même du point de vue de son contexte visuel.

Pourtant la ville a subi certains dommages pendant la guerre et l'absence de politiques orientées vers la conservation dans les années d'après-guerre a entraîné des pertes supplémentaires qui ne sont pas suffisamment détaillées dans le dossier de proposition d'inscription. Tandis que l'ICOMOS reconnaît que les stratégies actuelles tentent de remédier à ces problèmes, une attention particulière est requise. L'ICOMOS recommande que davantage d'informations et d'exemples soient fournis à propos de ces stratégies et des résultats obtenus jusqu'à présent.

Évaluation comparative

L'État partie a préparé une étude comparative où Ratisbonne est considérée dans le contexte des villes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en Allemagne (Lübeck, Bamberg, Quedlinburg, Stralsund et Wismar), en Autriche (Salzbourg, Graz, Vienne) en République tchèque et Slovaquie (Prague, Český Krumlov, Telc, Kutná Hora, Bardejov), en Suisse (Berne) et en France (Strasbourg, Paris, Avignon, Carcassonne, Lyon, Provins). Plusieurs bâtiments parmi les plus importants sont aussi comparés avec des équivalents architecturaux existant ailleurs en Allemagne. Néanmoins, la comparaison insiste plutôt sur le nombre de bâtiments historiques et leur ancienneté que sur les questions d'ordre thématique et les valeurs qui ont justifié l'inscription des villes historiques dans chaque cas. De nombreuses qualités semblent émerger de cette comparaison, mais l'ICOMOS estime que la comparaison aurait dû porter sur les thèmes spécifiques qui pourraient

être pris en considération pour l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'État partie a présenté la ville de Ratisbonne comme « seule grande ville médiévale intacte d'Allemagne qui, depuis le Moyen Âge, assume sans interruption la fonction de centre urbain ». Au lieu de considérer Ratisbonne comme une ville historique, elle est présentée comme « un ensemble d'exemples d'architecture romane et gothique ». Il est vrai que Ratisbonne possède un grand nombre de bâtiments médiévaux, mais ni le nombre de bâtiments ni même leur ancienneté ne suffirait à justifier la valeur universelle exceptionnelle. L'État partie se réfère aussi à Ratisbonne comme à un centre marchand du Haut Moyen Âge et souligne la valeur politique et confessionnelle de ses monuments. Ce sont certainement des thèmes appropriés qui pourraient être développés. Toutefois, l'accent est mis sur les valeurs architecturales des édifices individuels plutôt que sur l'importance de la ville historique en tant que ville marché ou centre politique.

L'ICOMOS reconnaît que Ratisbonne a un potentiel de valeur universelle exceptionnelle. Néanmoins, il serait nécessaire de réévaluer la ville historique de Ratisbonne en fonction des thèmes appropriés.

Évaluation des critères :

L'État partie a proposé que le bien soit inscrit sur la base des critères i, ii et iii.

Critère i : Bien qu'il soit reconnu que Ratisbonne possède un certain nombre de bâtiments médiévaux intéressants et de valeur, il n'est pas prouvé que ceux-ci représentent des œuvres du génie créateur humain. L'étude comparative a montré l'intérêt particulier pour certains de ces bâtiments, mais l'ICOMOS considère que l'intérêt réside plus dans le tissu médiéval de la ville que dans les œuvres individuelles. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

Critère ii : Il se réfère à l'architecture de Ratisbonne dans la mesure où elle représente le rôle de la ville en tant que centre marchand médiéval et son influence au nord des Alpes. Ce critère est justifié cependant principalement sur le mérite architectural des édifices individuels plutôt qu'en démontrant l'importance de la ville historique. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

Critère iii : Il se réfère à la représentation politique et confessionnelle des monuments. En tant que siège de la Diète permanente de 1663 à 1806, Ratisbonne a contribué à l'histoire européenne. Néanmoins, il n'est pas démontré que cela seul serait d'une valeur universelle exceptionnelle. Le fait que Ratisbonne soit la ville impériale protestante la plus au sud n'est pas considéré par l'ICOMOS comme une raison suffisante pour démontrer la valeur universelle exceptionnelle de la ville. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

Critère iv : Ce critère n'a pas été invoqué par l'État partie, même si la ville de Ratisbonne a parfois été décrite comme « un exemple presque parfait de ville marchande d'Europe centrale ». Ce critère mériterait certainement d'être pris en considération dans l'évaluation. L'ICOMOS considère que compte tenu l'information disponible, ce critère ne peut pas être évalué correctement à ce stade.

En conclusion, l'ICOMOS considère que Ratisbonne possède beaucoup de mérites et de qualités. Néanmoins, ceux-ci n'ont pas été suffisamment développés dans le dossier de proposition d'inscription. Elle est même considérée comme un exemple presque parfait de développement de ce type d'ensemble urbain. Considérant que la ville possède une zone principale relativement étendue et les problèmes posés actuellement par son intégrité et sa gestion, l'ICOMOS considère que la proposition d'inscription doit être révisée afin de présenter des thèmes de valeur universelle exceptionnelle clairement exposés et afin que la zone proposée pour inscription soit définie en conséquence.

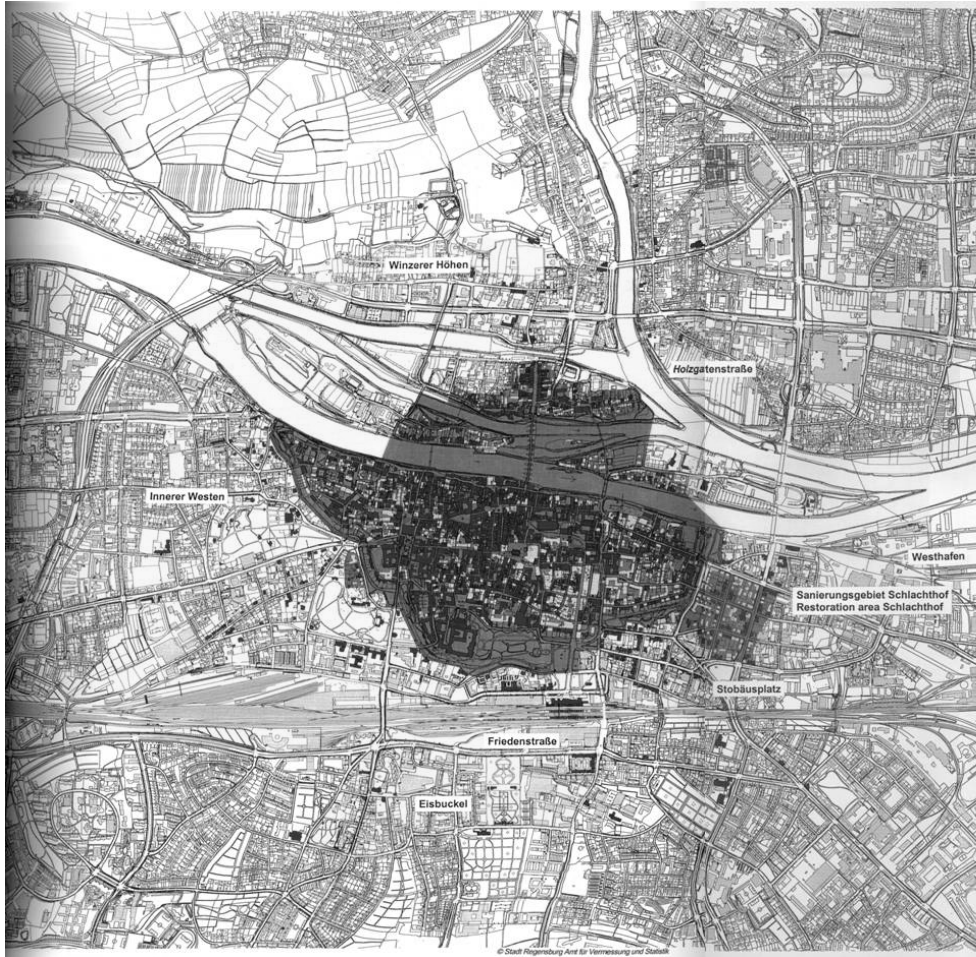
RECOMMANDATIONS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de la vieille ville de Ratisbonne et Stadtamhof, République Fédérale d'Allemagne, sur la Liste du patrimoine mondial soit différé afin de permettre à l'État partie de :

- réviser la justification de la valeur universelle exceptionnelle en tenant compte de la ville historique en tant qu'entité urbaine ;
- présenter un étude détaillée des pertes d'éléments urbains subies pendant la Seconde Guerre mondiale et les modifications d'après-guerre portées au tissu urbain qui ont affecté l'intégrité de la vieille ville ;
- fournir un rapport complet sur les nouveaux projets de développement qui auraient un impact sur la vieille ville, à savoir dans la zone principale et dans la zone tampon ;
- vérifier et éventuellement redéfinir la zone principale (et la zone tampon) par rapport aux valeurs et à l'intégrité résultant des études mentionnées ci-dessus.

ICOMOS, avril 2006



Karte C / Map C:

Für die Eintragung vorgeschlagenes Areal
und Pufferzone
Area proposed for inscription and
buffer zone

Legende / Legend:

- Ensemble "Altstadt Regensburg mit Stadthof"
(für die Eintragung vorgeschlagenes Areal)
Monumental zone "Old Town of Regensburg with Stadthof"
(Area proposed for inscription)
Fläche: 182,8 ha
Area: 182,8 hectare
- Einzelbaudenkmäler
Individual historical buildings
- Andere Ensembles
Other monumental zones
- Pufferzone (Fläche: 775,6 ha)
Buffer zone (Area: 775,6 hectare)

Maßstab / scale: 1 : 115.000
0 500 m 1.000 m


Stadt Regensburg
Planungs- und Baureferat
Amt für Vermessung und Statistik

15.08.20

Plan indiquant les délimitations du bien



Vue de la ville depuis le nord-ouest



Monastère Saint-Emmeram



Tour Baumburg

ieu P o di Bu arie

No re

IDENTIFICATION

<i>tat partie</i>	République de Bulgarie
<i>ien proposé</i>	Vieux Plovdiv
<i>Lieu</i>	Ville de Plovdiv
<i>ate de réception par le Centre du patrimoine mondial</i>	24 janvier 2005
<i>nclus dans la liste indicative</i>	14 septembre 2004
<i>ssistance internationale au titre du onds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription</i>	Non

Caté orie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. En référence l'Annexe 3 15 : ii, c des *orientations devant guider la mise en uvre de la Convention du patrimoine mondial* 2 février 2005 , le bien est le centre historique d'une cité historique vivante

r ve description

La ville historique de Plovdiv, dans la vallée de la Haute Thrace, est un carrefour de civilisations depuis plusieurs millénaires. La ville a préservé des témoignages historiques de différentes périodes, en particulier hellénistique et romaine. Parmi les principaux édifices historiques il faut citer le théâtre romain et les quartiers résidentiels de la fin de la période ottomane, au XIXe siècle, lorsque le pays connut l'expérience de l'Éveil national.

ACTIONS

ntécédents La proposition d'inscription de la *vieille ville de Plovdiv* a été soumise une première fois en 1982 et discutée la 7e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial Paris en 1983, qui a recommandé que le dossier présenté soit révisé et complété par une liste des ensembles urbains et ruraux témoins des types spécifiques l'architecture bulgare. La 7e session du Comité du patrimoine mondial Florence, 1983 , a décidé de ne pas inscrire sur la Liste du patrimoine mondial la vieille ville de Plovdiv, dont l'inscription était proposée par la Bulgarie. Le Comité a estimé qu'il était difficile ce stade d'inscrire des sites urbains sur la Liste du patrimoine mondial en raison du caractère vernaculaire de leur architecture et que les problèmes concernant les types de

viles caractéristiques des différentes régions du monde devaient d'abord être éclaircis

ate de la mission d'évaluation technique 29 septembre - 2 octobre 2005

ates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l' tat partie Aucune

Consultations L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les villes et villages historiques et sur l'architecture vernaculaire

Littérature Il existe de nombreuses études et monographies sur Plovdiv, ses maisons et ses monuments anciens. Elles sont publiées notamment en Bulgarie, mais aussi dans d'autres pays d'Europe. Reha G nay, *radition of t e ur is ouse and Safranbolou ouses*, Istanbul 1998, donne une bonne vision du développement de la typologie de la maison ottomane.

ate d'approbation de l'évaluation par l' C M S 15 janvier 2006

LE BIEN

D scription

Plovdiv est situé au centre de la Bulgarie du sud, sur une voie de communication traditionnelle traversant les Balkans. Cette situation lui donna un r le stratégique dans les communications et les échanges d'influence Orient - Occident de même qu' l'intérieur de la région géoculturelle des Balkans. Le vieux Plovdiv fut construit sur trois collines syénites *N bet tepe a sim tepe amba tepe* appelées *rimontium* qui sont aujourd'hui toujours au centre de l'actuel Plovdiv. La zone principale proposée pour inscription 28,29 ha comprend la partie la mieux préservée du centre historique de la ville et ses principaux sites archéologiques. La zone tampon 53,55 ha comporte des quartiers de construction plus récente et d'autres sites archéologiques.

La plus grande partie de l'ensemble des bâtiments du centre historique de Plovdiv date des XIXe et XXe siècles, savoir la fin de la période ottomane et la période d'après la libération après 1878. Au XXe siècle, l'empire ottoman accorda plus de liberté qui encouragea le mouvement de l'Éveil national en Bulgarie qui se traduisit par le développement d'une architecture résidentielle basée sur le modèle ottoman mais qui intégra des influences occidentales.

Les maisons de type Plovdiv comportent généralement deux ou trois étages. Elles sont construites dans différents matériaux : pierre, pans de bois ou bois. Plovdiv possède de nombreux exemples du développement de cette typologie, allant du type asymétrique ouvert ou fermé au type symétrique fermé avec un salon central *ayat*. Ce dernier type s'élevait en maison particulière dans une grande cour, reflétant de nouvelles influences européennes.

Plusieurs maisons ont été incluses dans le projet de conservation de Plovdiv de l'UNESCO. La *maison d' r yr r uyumjuo lu* 1847 est un exemple

remarquable de maison symétrique de Plovdiv, comprenant une magnifique cour jardin La *maison de Stepan undlian* 1835-1840 est de plan symétrique et comporte deux étages La décoration murale de l'étage supérieur présente des motifs floraux, architecturaux et géométriques élaborés et des paysages La maison comporte aussi des innovations techniques telles que des réservoirs d'eau de pluie pour alimenter les cuisines, les salles de bains et les buanderies La *maison de eor i Clianti* 1846 est un exemple tardif du type asymétrique Une partie de la maison a été perdue entre 1882 et 1920 en raison de changements intervenus dans la rue D'un point de vue structurel, cette maison présente un type particulier et rare Elle possède une décoration intérieure magnifique composée de motifs ornementaux peints et sculptés

Plovdiv compte un grand nombre d'églises intéressantes, notamment l'église arménienne de Surp Kevork 1828 , l'église de la Présentation de la Vierge Bénie 1829 , l'église Sainte-Nedelya 1831-1832 , la cathédrale Notre-Dame 1844 et la cathédrale catholique Saint-Ludwig 1858-1860 Il y a également la mosquée du Vendredi, Jumaya Jamiya, lieu de culte dont les origines remontent au X^{IV}e ou au X^Ve siècle L'intérieur possède des ornements peints datant des XVIII^e et XIX^e siècles

Dans ce contexte urbain, des vestiges de monuments anciens et des sites archéologiques fouillés illustrent la préhistoire, les périodes Thrace, gréco-romaine et médiévale

L'ensemble arc éolo i ue de N bet tepe est implanté au sommet de la colline dans la partie nord du *rimontium*, particulièrement riche en vestiges anciens Il y a des traces d'occupation humaine dès la fin du troisième millénaire av J-C et les plus vieux objets trouvés ce jour datent du néolithique On trouve des vestiges d'un établissement thrace fortifié de l'âge du fer datant du second et du premier millénaire av J-C que l'on pense avoir été un centre important de la vie économique et politique dans l'ancienne Thrace Cet ensemble para t avoir fait partie des fortifications de la ville jusqu'au X^{IV}e siècle apr J-C , avec de nombreux ajouts et améliorations jusqu'au Moyen ge Des vestiges des fortifications médiévales sont encore visibles dans les environs du centre historique

Le t é tre romain est le monument le plus remarquable de la période romaine Il fut construit l'époque de l'empereur Trajan, au II^e siècle apr J-C , et comporte quelques modifications plus tardives Les gradins du bas, *cavea*, ont été construits sur le col entre deux collines, utilisant les pentes naturelles pour les 28 gradins concentriques, partagés dans le sens horizontal par un *dia oma*, et le sol du col réservé un orchestre demi-circulaire de 27 m La capacité du théâtre a été estimée 5000 places assises Le bâtiment de la scène s'élève sur deux étages et comporte des ailes d'ordres corinthien et dorique Le *proscenium* possède une colonnade ionique Le théâtre est aujourd'hui utilisé pour des représentations de théâtre classique et des spectacles de musique et de danse

istoir

Les temps anciens Le site de Plovdiv dans la vallée de la Haute Thrace offrait un environnement naturel favorable l'installation de l'homme et les premières preuves d'occupation datent du VI^e millénaire av J-C Le site a été un important carrefour reliant l'Europe occidentale l'Asie mineure et au Moyen Orient, et les peuples du nord du Danube avec la mer Égée Le site présentait l'avantage d'un groupe de collines s'élevant dans la plaine, dont trois d'entre elles formaient des fortifications naturelles, le *rimontium*

La période ellénisti ue : En 342 av J-C , Philippe II de Macédoine s'empara de la ville thrace et pendant la période hellénistique celle-ci se développa sous le nom de Philippopolis, mentionnée par de nombreux auteurs classiques Au III^e siècle av J-C , la ville fut dominée par les Celtes qui cédèrent leur tour devant les Odryses, qui dominèrent la ville jusqu'au I^{er} siècle av J-C

Période romaine : En l'an 46 apr J-C , sous le règne de l'empereur Claude, le royaume thrace fut annexé par l'Empire romain En 106, la Thrace devint une province sénatoriale et Philippopolis devint une métropole et le siège de l'Assemblée provinciale Les fortifications furent terminées au cours du II^e siècle le théâtre, le forum et le stade furent aussi construits cette période

Moyen e du e au e si cles : La première migration massive de Slaves dans la région se produisit au VII^e siècle La ville fut rebaptisée Pulpudeva de Philippopolis , puis Puldin ou Plovdiv Après la création du premier État Bulgare en 681, la ville eut un r le stratégique important, changeant de mains plusieurs reprises Le Grand-Prince de Kiev la conquit en 968, tuant 20 000 habitants L'armée de la troisième croisade l'incendia

Période ottomane : En 1364, la ville fut prise par les Ottomans qui la conservèrent sous leur domination pendant 515 ans Elle s'appelait Philibé et fut l'une des communautés urbaines les plus grandes des possessions européennes de l'empire ottoman Les fortifications furent en grande partie détruites en 1410 durant une période mouvementée La ville connut plusieurs changements : la partie dans la plaine, au sud du *rimontium*, fut abandonnée au profit de zones libres plus au nord cette époque, Plovdiv prit son caractère oriental particulier

Les XVIII^e et XIX^e siècles furent marqués par la période de l'Éveil national Plovdiv bénéficia d'une période de libéralisation politique et économique de l'Empire Ottoman qui favorisa le commerce et les échanges Au XIX^e siècle en particulier, les communautés grecque et bulgare chrétiennes de Plovdiv se développèrent, entraînant une active période de construction de maisons, d'écoles et d'églises La nouvelle architecture résidentielle culmina avec la maison typique de Plovdiv et son caractère architectural et urbain particulier

Après la libération à partir de 1878, Plovdiv connut un regain d'activité de construction influencée par les styles européens dominants. Les nouvelles constructions furent réalisées essentiellement à la périphérie et dans la partie sud de la ville. En 1956, la zone du vieux Plovdiv bénéficia d'une protection juridique au terme de la législation nationale.

Protection et inscription

Dispositions légales

La zone historique proposée pour inscription et les monuments culturels individuels sont protégés par plusieurs lois, dont la *Loi sur les monuments culturels et les musées* de 1969 amendée en 2004, la *Loi sur l'urbanisme* de 2001, la *Loi sur la protection et la promotion de la culture* de 1999, et plusieurs ordonnances du ministère de la Culture.

Près de 77 % des biens sont des propriétés privées, le reste est la propriété de l'État ou de la municipalité.

Structure de la gestion

Les agences suivantes ont une autorité de gestion sur le vieux Plovdiv : le *ministère de la Culture* en tant qu'autorité principale pour la conception et l'application de la politique du gouvernement, le *Conseil national pour la conservation des monuments culturels* en tant qu'organe consultatif auprès du ministère de la Culture, l'*Institut national pour les monuments culturels* en tant que principale agence spécialisée pour le patrimoine immobilier. Les autres organes sont, en particulier, la *municipalité de Plovdiv* et l'*Institut municipal du vieux Plovdiv*, qui dirige et supervise localement les initiatives relatives à la sauvegarde de la zone protégée.

Il existe plusieurs plans, dont : le *Plan directeur de la ville de Plovdiv* avec son programme de mise en œuvre 2003 et le *Programme pour le développement durable du vieux Plovdiv* 2002. La *stratégie culturelle pour la ville de Plovdiv* définit la stratégie générale de gestion des activités et des événements culturels dans le vieux Plovdiv. Le projet du Fonds UNESCO/Japon pour la conservation des monuments du vieux Plovdiv a été adopté en 2003, il envisage des travaux de conservation pilotes sur huit des plus importants bâtiments historiques, ainsi qu'un programme de formation.

Environ 4 % des biens sont la propriété de l'État, 14 % relèvent de la municipalité, 76,8 % sont privés, 3,2 % appartiennent aux communautés religieuses et 2 % sont de type divers. En termes de responsabilité de la gestion, les monuments sont répartis en quatre catégories principales : monuments nationaux, municipaux, privés et religieux. Une équipe *ad hoc* d'experts, comprenant un architecte du patrimoine, un conservateur et d'autres experts, a été mise en place. Les plans sont approuvés au niveau de l'État et de la municipalité et leur mise en œuvre est contrôlée par des experts.

Ressources

Le financement de la conservation des biens de l'État est prévu au budget annuel national attribué au ministère de la Culture. Des fonds spéciaux peuvent être alloués pour des monuments en péril de grande importance. En raison des difficultés économiques, ces fonds ont été considérablement réduits à partir des années 1990. La ville de Plovdiv accorde des financements pour des bâtiments historiques d'importance locale, mais la plupart des travaux d'entretien sont à la charge des propriétaires.

Signification nationale et inscription

La proposition d'inscription souligne l'importance de Plovdiv au carrefour des civilisations, lié à Constantinople, Hadrianapolis, Edirne, Serdica, Sofia, Naissus, Niš et Singidunum, Belgrade. La ville fut un lieu de dialogue interethnique et interreligieux, tenu pour sacré par les Chrétiens orthodoxes, les Catholiques, les Arméniens et les Musulmans. Le Plovdiv d'aujourd'hui représente particulièrement bien deux périodes de son histoire : l'antiquité et l'Éveil national au XIXe siècle. Il reste de ces périodes des exemples remarquables de types d'architecture. La proposition d'inscription souligne aussi la continuité des traditions vivantes, l'élan artistique et le point de rencontre de plusieurs religions.

Critère ii Situé au carrefour de civilisations, le vieux Plovdiv porte témoignage d'un échange d'influences considérable dans la région géoculturelle des Balkans. Des vestiges de différentes cultures sont présents sur le site dans une stratification historique unique, de la période thrace à l'époque romaine, au Moyen Âge, la domination ottomane, l'Éveil national jusqu'aux influences d'Europe occidentale au XXe siècle. Le vieux Plovdiv montre une continuité remarquablement harmonieuse du développement urbain dans un ensemble architectural de caractère exemplaire par son évolution et représentatif d'influences multiples internes et externes aux Balkans et travers l'Europe. Le site est aussi remarquable pour ses témoignages de siècles de dialogues interethniques et interreligieux.

Critère iv Le vieux Plovdiv offre des exemples exceptionnels de types architecturaux qui sont représentatifs des valeurs des Balkans. En particulier, il montre l'évolution locale de grande valeur de l'Antiquité et de l'Éveil national. Le site inclut un exemple original de plan urbain ancien, celui de Philippopolis, le centre économique et administratif de la province romaine de Thrace. Son principal monument est le théâtre romain - un exemple exceptionnel d'architecture provinciale romaine et parmi les plus importants des territoires de l'Empire romain, décrit dans l'étude comparative de l'ICOMOS comme représentatif de la typologie des théâtres antiques. Le site montre l'évolution locale d'un phénomène culturel des Balkans, particulièrement caractéristique : l'architecture vernaculaire résidentielle. La période de l'Éveil national vit sa maturation se traduire dans la maison novatrice de Plovdiv, une contribution des Balkans à l'histoire culturelle mondiale. De plus, le vieux Plovdiv constitue un ensemble homogène rare d'architecture.

vernaculaire et de strates historiques anciennes en symbiose avec l'environnement naturel

Crit re vi Le vieux Plovdiv peut être associé des traditions vivantes de réalisations artistiques C'est un centre de peintures religieuses et d'iconographie, d'art moderne, d'éducation, d'architecture et de littérature, associé au poète français Alphonse de Lamartine et de grands auteurs bulgares Le vieux Plovdiv a toujours été un centre pour diverses fois religieuses depuis les temps anciens jusqu' nos jours : l'orthodoxie d'Orient et le catholicisme, le christianisme arménien et l'islam coexistent dans un esprit de pluralisme religieux, remarquable dans le contexte des Balkans Aujourd'hui, le vieux Plovdiv est un centre culturel vibrant d'importance nationale et internationale

ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation

Le site de Plovdiv a subi plusieurs catastrophes au cours de son histoire : invasions, incendies et tremblements de terre Au XIXe siècle, il y eut plusieurs incendies et le tremblement de terre de 1928 détruisit quelque 3 600 bâtiments et en endommagea d'autres Heureusement, les maisons du XIXe siècle du centre ville ont survécu ces dernières catastrophes

En 1956, le centre historique, le Vieux Plovdiv, fut protégé en tant monument national et depuis lors il a bénéficié de programmes de restauration Dans ce cadre, 124 bâtiments historiques protégés ont été restaurés, soit 63 des biens classés La restauration a visé essentiellement les meilleurs exemples de maisons du XIXe siècle Le théâtre romain fut restauré en 1981 Depuis 1990, les financements se sont fait plus rares et seuls quelques projets ont été entrepris

En 2004, le projet triennal pour la conservation de bâtiments historiques choisis de Plovdiv a été initié grâce un fonds UNESCO Japon doté de 1 million de dollars L'objectif de ce projet est de fournir un modèle de pratiques pour la conservation future de Plovdiv

État de conservation

Tandis qu'une partie des bâtiments historiques classés ont été restaurés 63 et sont aujourd'hui en bon état du point de vue de leurs structures, plusieurs autres bâtiments ont besoin d'interventions urgentes Les travaux réalisés jusqu' présent ont varié en fonction de l'état de conservation et de la valeur des bâtiments concernés Ainsi, 16,3 des bâtiments classés ont bénéficié d'un renforcement des structures anti-sismique, 23,6 ont été restaurés en conservant les matériaux d'origine, 20,4 ont été totalement reconstruits et 2 ont été reconstruits sur la base de documents Parmi les monuments archéologiques, 1 a été conservé et 36,7 ont été partiellement conservés Des travaux de restauration doivent être effectués dans la zone de N bet tepe qui comporte les vestiges du stade et du forum romains

Protection et gestion

Plovdiv est perçu comme le centre culturel du pays et son centre historique est une importante destination pour le tourisme culturel et les visiteurs de prestige Chaque année il accueille un certain nombre d'événements : représentations folkloriques, conférences, réunions, expositions, etc Plusieurs bâtiments historiques classés sont utilisés des fins culturelles, mais aussi comme lieux de résidence pour environ 1500 personnes En raison de son importance nationale, le centre historique de Plovdiv est l'objet d'une attention particulière depuis longtemps Simultanément, la zone affronte de graves problèmes : de nombreux bâtiments sont laissés à l'abandon et on note un manque de moyens pour la gestion des visiteurs Tandis que certains sites archéologiques ont été restaurés, d'autres n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent par exemple la zone de N bet tepe

Le principal instrument de gestion est le *Plan de développement des bâtiments du vieux Plovdiv et les réglementations et normes spéciales 2000*, adopté par le ministère du Développement régional et des Travaux publics et le ministère de la culture Ce plan est intégré aux plans pour la conservation de la zone urbaine historique 2002 et pour la gestion du tourisme 2002 Tandis que le système et les orientations de gestion ont été adoptés, leur mise en œuvre semble encore difficile, en particulier en raison du manque de financement Parallèlement, le centre est également soumis des pressions dues au développement La préparation et l'application des projets dans le cadre de l'accord de coopération UNESCO Japon, bien que limité, a commencé modifier la politique de reconstruction et de remplacement du vieux par du neuf en faveur de nouvelles techniques privilégiant la conservation de l'authenticité des structures historiques

Analyse des risques

Plovdiv est menacé par divers type de risques, notamment les pressions du développement, la pollution de l'air, un sol instable dans certaines zones, les séismes et les incendies En 1998, la Bulgarie a établi un système d'aide en cas de catastrophe et d'accident qui propose des formations et des campagnes de sensibilisation Les biens restaurés et/ou reconstruits ont bénéficié de systèmes anti-sismiques par exemple le renforcement structurel Les plans d'urbanisme et de gestion actuels sont complets et proposent des actions raisonnables, mais l'efficacité de la mise en œuvre reste à voir Étant donné que seule une partie des bâtiments de la zone principale sont spécifiquement répertoriés pour la protection, il est particulièrement important de tenir compte de leur environnement urbain et de faire participer la population et d'autres parties prenantes aux efforts conjoints en faveur du développement durable

Authenticité

Authenticité

Le centre de Plovdiv ayant subi diverses destructions par le passé, il a été reconstruit de nombreuses fois L'ensemble actuel de bâtiments historiques compte 170 structures classées représentant essentiellement de la fin de

la période ottomane du XIXe siècle. De plus, des monuments anciens et des sites archéologiques portent témoignage des périodes de l'antiquité et de la préhistoire.

Dans la seconde moitié du XXe siècle, 63 de ces bâtiments ont été restaurés. La politique a consisté à préserver autant que possible les matériaux d'origine dans les monuments les plus importants et 23,6 des bâtiments relèvent de cette catégorie. Le reste des bâtiments restaurés ont reçu des renforcements structurels anti-sismiques en béton ou ont été entièrement reconstruits, dans certains cas selon des archives historiques. Il faut noter que dans tous les cas, les travaux ont respecté la forme architecturale des bâtiments. Néanmoins, l'authenticité de leurs matériaux a été sévèrement compromise.

Le théâtre romain est le monument ancien le plus important de Plovdiv. Il a été fouillé et soigneusement étudié. Il a été restauré en 1981, en partie en anastylose à l'aide de fragments existants, et en partie reconstruit avec des matériaux modernes, en particulier la *frons scaenae*. Bien qu'en partie reconstruit, le théâtre est aujourd'hui un site impressionnant servant souvent des représentations. L'odéon, en proximité du forum romain, a été reconstruit avec des matériaux modernes et a perdu une grande part de son authenticité.

Intégrité

La forme urbaine globale du centre historique de Plovdiv repose essentiellement sur les constructions datant des XIXe et XXe siècles. Les dimensions des bâtiments et des espaces publics ont été conservées, contribuant à l'intégrité visuelle et structurelle du site. Les monuments et les sites anciens qui ont fait l'objet de fouilles offrent la vue des fenêtres archéologiques qui présentent des témoignages fragmentaires des époques anciennes de l'histoire de la ville. Malheureusement, en raison de l'histoire tourmentée de la ville, on déplore la perte d'une grande partie de la stratigraphie historique de Plovdiv, savoir la presque totalité du Moyen Âge et les premières périodes de la domination ottomane.

Authenticité

Le dossier de proposition d'inscription fournit une étude comparative détaillée sur la région des Balkans, concernant le développement de la typologie de l'architecture vernaculaire et des routes culturelles. Les sites comparables figurant sur la Liste du patrimoine mondial sont les suivants : l'ancienne cité de Nessebar, Bulgarie ; la contrée naturelle et culturo-historique d'Ohrid, Ex-République yougoslave de Macédoine ; la ville de Safranbolu, Turquie ; et la récente inscription de la ville-musée de Gjirokastra, Albanie. Le centre historique de Berat en Albanie fait également l'objet d'un dossier de proposition d'inscription en préparation.

Les XVIIIe et XIXe siècles en Bulgarie coïncident avec l'Éveil national, appelé aussi Renaissance bulgare, qui est déjà représentée sur la Liste du patrimoine mondial par le monastère de Rila, reconstruit 1834-1862, inscrit en 1983. La maison de Plovdiv a certes reçu des influences des pays de l'Europe de l'Ouest mais elle est fermement ancrée dans la tradition ottomane et devrait être

envisagée dans ce contexte. Tout en reconnaissant que Plovdiv a conservé un ensemble intéressant de maisons ottomanes du type des Balkans, l'ICOMOS ne considère pas que la valeur universelle exceptionnelle soit établie.

Le théâtre romain de Plovdiv a été mentionné dans l'étude comparative de l'ICOMOS sur les théâtres et amphithéâtres antiques 1999 comme un exemple représentant l'un des sept principaux types de théâtres romains. Il est noté cependant que cela ne garantit pas en soi qu'il ait une valeur universelle exceptionnelle. Plusieurs autres éléments doivent être pris en considération, notamment l'authenticité et le contexte.

Recommandations

Déclaration générale

Le bien a été proposé pour inscription en référence à divers thèmes, dont : l'échange de valeurs humaines dans une remarquable continuité de développement urbain illustrée par la stratigraphie historique de la ville ; la représentation d'exemples exceptionnels de types d'architecture et la continuité de traditions et de croyances vivantes.

Plovdiv constitue certainement un paysage historique urbain important, témoignant des périodes thrace, hellénistique, romaine et de la fin de la période ottomane ; la période de l'Éveil national qui est d'un grand intérêt dans le contexte national et régional. Néanmoins, l'ICOMOS considère que le bien ne satisfait pas aux exigences requises pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il est noté que la stratigraphie historique en elle-même n'est pas exceptionnelle dans la région méditerranéenne et dans l'Europe du Sud. Le théâtre romain est un exemple intéressant d'un type de théâtre antique. Néanmoins, cela seul ne suffit pas pour l'inscription. La maison de type Plovdiv est fondamentalement liée à la tradition de construction ottomane qui est largement présente dans le sud-est de l'Europe et en Turquie. La définition des caractéristiques du type d'architecture est considérée comme trop étroite pour justifier une valeur universelle exceptionnelle. De plus, de nombreuses maisons restaurées ne répondent pas au test de l'authenticité.

Évaluation des critères

Le bien est proposé par l'État partie sur la base des critères ii, iv et vi :

Critère ii Il se réfère au vieux Plovdiv en tant que carrefour de civilisations, où il porte témoignage d'un important échange d'influences. L'intérieur de la région géoculturelle des Balkans. Néanmoins, il existe de nombreux carrefours de ce type dans cette partie du monde et le patrimoine qui subsiste n'apporte pas un témoignage exceptionnel d'un tel échange. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas ce critère.

Critère iv Il se réfère aux exemples exceptionnels de types d'architecture qui sont représentatifs des valeurs des Balkans, datant en particulier de l'antiquité et de la période de l'Éveil national. Son principal monument antique qui subsiste est le théâtre romain, restauré en 1981. Bien qu'il

soit reconnu que le théâtre représente un exemple intéressant d'un type de théâtre romain, cela seul ne justifie pas sa valeur exceptionnelle. L'architecture vernaculaire résidentielle de Plovdiv constitue un bel ensemble de maisons de la fin de la période ottomane qui rend compte de l'Éveil national bulgare et des influences des pays d'Europe de l'Ouest. Bien que l'ensemble ait conservé une grande partie de son authenticité du XIXe siècle, de nombreuses maisons individuelles ont toutefois été reconstruites au XXe siècle. De plus, les caractéristiques de la maison de Plovdiv ne sont pas considérées comme suffisamment et largement établies ni d'une originalité telle qu'elle justifie l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas ce critère.

Crit re vi Le vieux Plovdiv est associé aux traditions de réalisations artistiques vivantes, c'est un centre d'art et de littérature et un lieu où se sont pratiquées diverses religions : l'orthodoxie d'Orient, le catholicisme, l'église arménienne et l'Islam. Bien que cela confère au lieu une dimension immatérielle intéressante, ce critère n'est pas suffisamment justifié du point de vue de sa valeur exceptionnelle. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas ce critère.

Crit re iii Il n'a pas été proposé dans la proposition d'inscription. Néanmoins, la proposition d'inscription a souligné la stratigraphie historique de Plovdiv. Le site témoigne certes d'une histoire qui remonte au VIe millénaire av. J.-C. Il reste des vestiges, en particulier des périodes thrace et romaine et de la fin de la période ottomane. Toutefois, cette stratigraphie n'est pas exceptionnelle dans la région et une grande partie a malheureusement disparu, par exemple les vestiges de la période médiévale et ceux des premières périodes d'occupation ottomane. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas ce critère.

RECOMMANDATIONS

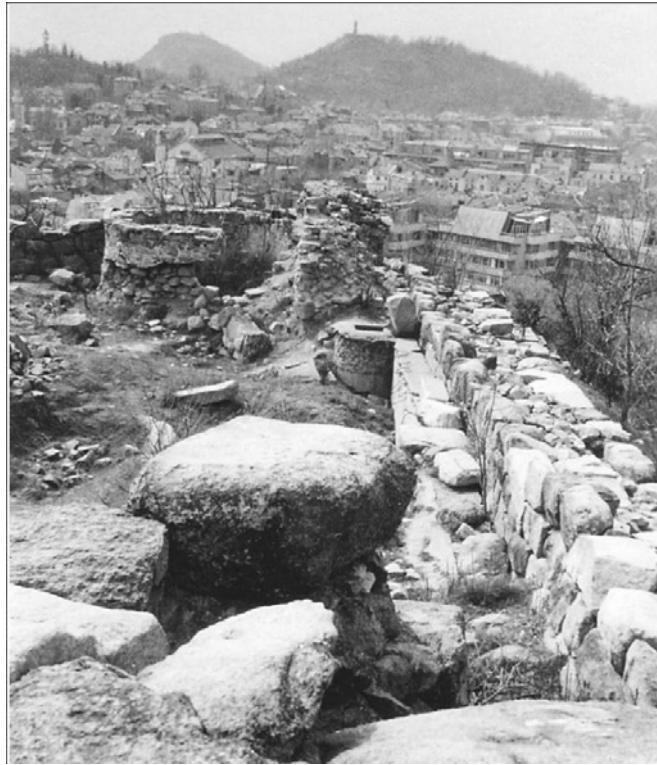
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le vieux Plovdiv, République de Bulgarie, ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

ICOMOS, avril 2006



Trimontium



Nöbet tepe



Rue K. Nektariev

Pont i ca a Espa ne

No

IDENTIFICATION

État partie : Espagne
Bien proposé : Pont Vizcaya
Lieu : Pays Basque, Province de Bizjaia
Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 25 janvier 2005
Inclus dans la liste indicative : 20 décembre 2002

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un monument.

Brève description :

Le pont transbordeur monumental à treillis d'acier qui enjambe l'embouchure de l'estuaire de l'Ibaizabal à l'ouest de Bilbao fut conçu par l'architecte basque Alberto de Palacio. Il associe la tradition des constructions métalliques du XIXe siècle et la nouvelle technologie des câbles d'acier légers à torsion alternative inventés par le français Ferdinand Arnodin pour créer le premier pont au monde à nacelle de transbordement suspendue au-dessus du mouvement de navires, pour le transport des passagers et des véhicules.

Construit sur initiative privée entre 1887 et 1893, il a fonctionné quasiment sans interruption depuis sa construction.

Le pont Vizcaya a servi de modèle pour de nombreux autres ponts similaires en Europe, en Afrique et aux Amériques, dont seuls quelques exemplaires sont parvenus jusqu'à nous.

ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription. Des informations supplémentaires envoyées par l'État partie ont été reçues le 25 novembre 2005.

Date de la mission d'évaluation technique : 31 août – 3 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : Aucune

Consultations : L'ICOMOS a consulté le TICCIH.

Littérature : De Lony, Eric, Context for World Heritage Bridges, ICOMOS & TICCIH, 1996 ; Barres, Michel, Les premiers ponts suspendus de Ferdinand Arnodin à Saint-Lpize et Chiljac, 1992 ; Perez Trimino, Alfredo, Puente Vizcaya. Su historia en imagenes, Bilbao, 1994 ; Perez Trimino, Alfredo, Puente Vizcaya, Padre y hermanos, 1990 ; Santana Ezquerro, Alberto et al, Cien anos del Puente Bizkaia, Bilbao, 1993 ; AA.VV., Le pont transbordeur et la vision moderniste, Paris, 1992.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 15 janvier 2006

LE BIEN

Description

Le pont Vizcaya, inauguré en 1893, fut le premier pont transbordeur à nacelle suspendue pour passagers. Il enjambe l'embouchure du fleuve Ibaizabal et fait la jonction entre deux villes, Getxo et Portugalete, à l'ouest de Bilbao.

Seule la structure du pont est proposée pour inscription. Le bien comprend le terrain sur lequel repose les deux pylônes de support, la superstructure au-dessus du fleuve et la zone comprise sous les câbles. La superficie de la zone proposée pour inscription est de 0,8595 ha. Deux zones tampon, une sur chaque rive du fleuve, couvrent la zone urbaine voisine sur une superficie totale de 12,36 ha.

Le pont Vizcaya représentait l'alliance des progrès technologiques réalisés dans l'acier et des solutions d'ingénierie des voies ferrées pour répondre à la problématique de la traversée d'un fleuve sillonné par un trafic intense de navires, dans un paysage urbain plat, sans interrompre le trafic des navires, sans monter ni abaisser le tablier du pont. À l'époque de sa construction, la nacelle mécanisée suspendue à la haute plateforme horizontale du pont Vizcaya représenta un nouveau mode de transport.

L'architecte, Alberto de Palacio, conçut le projet et le porta jusqu'à sa réalisation. Grâce aux échanges de savoirs avec des ingénieurs français comme Gustave Eiffel et surtout à la collaboration avec Ferdinand Arnodin, inventeur du câble d'acier à torsion alternative qui, par sa légèreté, a révolutionné la conception des ponts suspendus, de Palacio breveta l'idée d'un pont transbordeur conjointement avec Arnodin.

Le pont Vizcaya est haut de 45 mètres et sa portée est de 160 mètres.

Depuis sa construction, le pont Vizcaya a fonctionné sans interruption, sauf pendant la période de la guerre civile espagnole entre 1937 et 1941. Aujourd'hui, ce pont à péage fonctionne 24 heures sur 24 et transporte annuellement 6 millions de passagers.

Il a été modifié en partie et amélioré pour répondre à de nouvelles exigences (voir le chapitre Histoire ci-après). Depuis 1999, l'accès public, qui avait été envisagé à l'origine, a été aménagé tout en haut du tablier. Jusqu'à

présent, 250 000 personnes ont profité de cette promenade sur le tablier.

Les détails techniques de la construction sont les suivants :

Le tablier auquel est suspendue la nacelle est construit en treillis d'acier assemblés avec des rivets. Il repose sur deux grands pylônes légers bâtis en double treillis et la totalité de la structure est amarrée par des câbles d'acier ancrés à quelque 110 mètres des pylônes.

Les pylônes sont constitués de pièces d'acier laminées en atelier et assemblées par des rivets introduits à chaud. Ce sont des structures doubles entrecroisées entre elles à trois niveaux. L'entrecroisement supérieur et l'entrecroisement inférieur sont des arcs en anse de panier. L'entrecroisement central est le tablier lui-même. Chaque couple de pylônes est formé de profilés métalliques et d'un système de diagonales dont la partie inférieure forme un arc en ogive.

Le pont est un tablier en treillis construit de la même manière que les pylônes. La nacelle mobile est accrochée à un « chariot » roulant mécanisé qui se déplace le long du tablier. Elle est suspendue par un système de câbles croisés pour éviter son balancement horizontal.

Contrairement à beaucoup de ponts transbordeurs qui connurent une baisse d'activité et furent abandonnés avec le déclin des industries au cours des cinquante dernières années, le pont Vizcaya a été restauré et fournit un service continu et précieux entre les deux villes qui ont aujourd'hui développé de nouvelles industries, liées au tourisme et au nouveau port.

Depuis 1996, le pont Vizcaya est géré par une entreprise privée : El Tranbordador de Vizcaya S.L.

Bien que plus d'une vingtaine de ponts transbordeurs aient été construits en Europe, en Afrique et aux Amériques dans les quarante années qui ont suivi la réalisation du pont Vizcaya, seuls huit d'entre eux ont survécu. Vizcaya a pris l'initiative d'organiser un comité international pour les ponts transbordeurs restants.

Histoire

Le pont Vizcaya peut être considéré comme l'aboutissement spectaculaire de l'histoire du travail de l'acier dans le pays Basque. Le minerai de fer fut exploité dans la région dès l'époque romaine ; du XIII^e au XVI^e siècle, le fer était exporté en France et aux Pays-Bas en provenance de quelque 300 ateliers basques. À partir du XVIII^e siècle, le fer basque servit à la fabrication des outils agricoles qui participèrent à l'expansion coloniale sur les nouvelles terres d'Amérique du Sud. À la fin du XIX^e siècle, les ateliers basques de production d'acier étaient à l'apogée de leur activité avec l'adoption de nouvelles méthodes de production apportées par la révolution industrielle. Un réseau dense d'ateliers de production de fer et d'acier et de chantiers navals s'était développé autour de l'embouchure du fleuve Ibaizabal et Bilbao était le principal centre industriel, minier et portuaire commercial d'Espagne. Environ 12 millions de tonnes de marchandises étaient exportées chaque année, principalement du minerai de fer et des produits ferreux,

des bords du fleuve Ibaizabal sur trois kilomètres jusqu'au port de la baie de Biscay. L'industrie se développa le long du fleuve sur sa rive ouest en direction de l'estuaire.

Vers la fin du XIX^e siècle, alors que la population augmentait, la rive droite de l'estuaire devint un quartier résidentiel. Il fallut trouver un moyen pour traverser l'embouchure du fleuve, faciliter le passage des habitants entre les quartiers où ils résidaient et ceux où ils travaillaient, relier les voies de chemins de fer des deux rives et cela sans interrompre le trafic intense des navires sur le fleuve.

De nombreuses solutions furent envisagées. L'architecte Alberto de Palacio développa l'idée d'un pont à transbordement, mettant à profit les câbles d'acier légers à torsion alternative nouvellement inventés par Ferdinand Arnodin. Cela permit la construction d'un pont sur terrain plat sans rampes d'accès et qui n'avait pas besoin d'être abaissé ou levé pour laisser passer les navires.

La nature emblématique du pont fut reconnue dès l'origine. Pour de Palacio, il devait donner à l'estuaire un « aspect élégant et grandiose » et être une preuve constante de « l'extraordinaire richesse de la région minière de Bilbao ».

Le pont fut inauguré le 16 juin 1893. Il fonctionna sans interruption excepté durant la guerre civile d'Espagne.

Protection et gestion

Dispositions légales :

Le pont est la propriété de l'État espagnol. Les droits de propriété sont exercés par le ministère du développement qui délègue ses pouvoirs au domaine public portuaire de l'État espagnol qui, à son tour, délègue la plupart des décisions aux autorités portuaires de Bilbao.

Le pont est un monument culturel classé et approuvé par décret en 2003 aux termes de la Loi 7/90 sur le patrimoine culturel basque.

La zone tampon de Getxo fait partie d'un espace urbain protégé du Plan général d'aménagement urbain de Getxo. La zone tampon de Portugalete est également protégée par le Plan général municipal d'aménagement urbain de Portugalete dans lequel le pont et ses amarres sont classés en tant qu'éléments singuliers. Ces plans limitent la hauteur des bâtiments à entre trois et cinq étages. Une autorisation est nécessaire pour tout changement dans les façades.

Structure de la gestion :

Depuis 1996, la gestion du pont Vizcaya est confiée à une entreprise privée, El Tranbordador de Vizcaya S.L, qui a reçu une concession des autorités portuaires pour gérer le pont jusqu'en 2025. La société emploie 30 personnes.

Un plan de gestion (en espagnol) a été élaboré par un groupe de travail composé des représentants du ministère de la culture, du gouvernement basque, du bureau provincial de Biscaye, des conseils municipaux de

Portugaleta et Getxo et de la société chargée de la gestion du pont Vizcaya. Les principaux objectifs du plan sont : coordonner les actions des différentes parties prenantes, définir des accords avec les institutions publiques ou privées, améliorer la conservation et la connaissance du pont et promouvoir la compréhension au niveau local, régional et national.

Un conseil d'administration doit être constitué pour conseiller la Commission du monument sur l'élaboration de programmes et projets liés aux objectifs du plan de gestion.

Un conseil consultatif existe déjà, composé de représentants des départements gouvernementaux, des ONG, des universités et de personnalités. Une de ses principales fonctions sera de collecter des études, des analyses et des recherches pertinentes.

Une équipe technique sera réunie pour mettre en œuvre des plans approuvés et contrôler la documentation.

Le tourisme culturel sera au centre des activités de tous ces groupes.

Ressources :

Le financement du pont provient essentiellement du revenu généré par son utilisation. Actuellement, environ un demi million de véhicules et 6 millions de passagers utilisent le pont chaque année et le paiement du passage semble être une source de revenus suffisante pour assurer l'entretien du pont. Des fonds supplémentaires pour financer des projets à grande échelle sont fournis par l'entreprise. Pour les dépenses exceptionnelles, des fonds sont accordés par le département de la culture du conseil général de Biscaye.

Justification émanant de l'État partie

Le pont Vizcaya est une des constructions d'architecture métallique remarquable issue de la Révolution industrielle européenne, synthétisant les nouveaux progrès technologiques dans le domaine de l'acier et du fer. Il est aussi reconnu pour ses qualités esthétiques.

En tant que premier pont transbordeur au monde, il représente une innovation dans les modes de transport et a influencé la construction de ponts dans le monde entier.

Le pont Vizcaya représente l'apogée des traditions de l'industrie sidérurgique du pays Basque.

ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

Le pont a été endommagé pendant la guerre civile en 1937 lorsque les câbles d'entretoisement ont été dynamités sur la rive de Getxo, entraînant l'écroulement du tablier dans l'estuaire. La reconstruction débuta en 1939 et certaines modifications furent introduites à cette occasion. On utilisa

pour le tablier un treillis à maille plus large et une poutre à champ plus large.

La source d'énergie du pont a été modifiée plusieurs fois. Le moteur à vapeur d'origine ne fonctionna qu'une vingtaine d'années et fut remplacé par un moteur électrique. Celui-ci a été remplacé deux fois et son emplacement a changé, de tout en haut dans la cabine il a été installé à un niveau inférieur.

Le pont a été l'objet d'un programme de restauration majeur entre 1996 et 1999, après que l'entreprise actuelle a repris sa gestion. La restauration a compris des travaux sur toutes les structures principales avec des matériaux et des techniques d'origine, le remplacement de la nacelle, l'installation d'un nouvel ascenseur, le remplacement de pièces induisant une usure par des pièces réalisées en matières synthétiques et la suppression de structures annexes telles que le restaurant et le guichet de vente des billets. Ces changements sont discutés au chapitre authenticité ci-après.

Le programme des travaux a prévu aussi la construction d'échafaudages mobiles pour l'entretien, l'installation d'un système de sécurité et l'élaboration de règles pour l'entretien régulier comme la peinture et les bonnes pratiques pour le remplacement de pièces.

L'accès public, envisagé à l'époque de la construction mais qui n'avait pas été mis en œuvre, a été rendu possible dans le cadre de ce programme.

Afin d'occasionner le moins de perturbation possible du fonctionnement du pont, le temps d'intervention quotidien dans le cadre du programme de travaux a été limité à trois heures.

État de conservation :

L'état de conservation du pont est aujourd'hui très bon.

Protection et gestion :

Le contrat de gestion du pont a été confié à une société privée en 1995. Elle a l'obligation de faire fonctionner un service public et d'assurer le fonctionnement du pont 24 heures sur 24.

La société emploie près de 40 personnes dont un peu plus de 30 occupent un emploi stable. Au niveau technique, la politique de la société est basée sur l'entretien technique par des diagnostics réguliers, l'utilisation de technologies modernes, si nécessaire, et des mesures préventives.

La société possède un atelier qui emploie quatre techniciens permanents. Ils organisent des inspections quotidiennes des superstructures et des visites hebdomadaires des supports d'appui des câbles et des piliers.

Le personnel participe à des programmes de formation annuels où les valeurs du patrimoine et son importance sont soulignées et renforcées.

Le programme quinquennal de restauration achevé en 2000 a été entièrement réalisé par la société d'exploitation pour

un coût de 3 millions d'euros et financé par des emprunts bancaires et le soutien d'entreprises privées basques. Les frais de fonctionnement annuels sont financés par des subventions du gouvernement basque. En 2004 le pont a reçu une subvention européenne importante pour sa gestion et sa conservation.

Le projet de restauration et tous les autres projets doivent obtenir l'accord du gouvernement basque de Bilbao, dont le service technique qui comprend un architecte du patrimoine est chargé de dispenser des conseils pour l'entretien et la restauration du pont.

Le Conseil consultatif créé par le plan de gestion a défini des modalités de fonctionnement satisfaisantes avec l'entreprise.

- Zone tampon

Les zones tampon sont protégées par les plans d'aménagement urbain sur les deux rives du fleuve.

La manière dont ces plans d'aménagement vont protéger la zone des projets touristiques à grande échelle (voir ci-après) reste cependant incertaine.

Analyse des risques :

Le dossier de proposition d'inscription ne prend en considération que les risques qui menacent la zone proposée pour inscription, à savoir la structure du pont. Le pont bénéficie d'une bonne protection et son état de conservation actuel étant satisfaisant, les risques sont minimes.

Il existe toutefois des risques associés à l'environnement – dans la zone désignée comme zone tampon. Le développement incontrôlé constitue la plus grande menace. Actuellement, un très grand parking de cinq étages, en partie enterré mais dont une partie est prévue en encorbellement sur la falaise à la limite sud-ouest de la zone tampon (hors de la zone protégée) est en projet pour répondre à l'afflux de visiteurs si le pont est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. La zone est actuellement un jardin public. Le changement d'utilisation, l'échelle et la masse de ce projet auraient un impact négatif considérable sur l'environnement et sur les vues que l'on aurait du pont. Par ailleurs, le creusement des piles en bois près de la rive droite semble indésirable, car cela pourrait conduire à une détérioration biologique du bois.

Si le potentiel touristique du pont doit se développer de manière harmonieuse, l'ICOMOS considère qu'il faut prévoir des infrastructures touristiques correspondantes de manière à ne pas affecter l'environnement du pont.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

La question est de savoir si les modifications et les réparations qui ont été réalisées sur le pont depuis sa construction sont des interventions raisonnables et justifiées visant à maintenir le pont en état de marche tout en respectant les caractéristiques structurelles

fondamentales qui lui donnent sa valeur. Les principales interventions ont visé le remplacement de la nacelle et l'installation du nouveau système d'alimentation en énergie.

Les systèmes d'approvisionnement en énergie ont changé plusieurs fois. L'avantage du système automatique est qu'il permet d'éviter des boîtiers de commande installés en hauteur, il est efficace et fiable, deux qualités essentielles pour un pont qui fonctionne en continu.

La nouvelle nacelle se différencie radicalement de l'ancienne, à la fois du point de vue de sa conception et du point de vue des dispositions techniques. L'ancienne nacelle faisait peser des charges élevées au niveau des axes et ses roues, guidées sur des rails, engendraient des oscillations dont la fréquence était relativement proche de celle du tablier. Cela risquait de causer des problèmes à long terme.

À la place des roues en fonte, la solution retenue, radicalement différente, utilise des roulements en polyuréthane qui amortissent les oscillations et permettent un fonctionnement plus silencieux. Ces nouvelles matières ralentissent la détérioration de la structure et contribuent à la préservation du pont à long terme. La nouvelle nacelle est également plus légère et plus aérodynamique et donc plus sûre en cas de vents forts. Esthétiquement, les nouveaux aménagements ne sont pas identiques aux aménagements d'origine. Il s'agit plutôt d'une réponse technique aux besoins actuels. En ce sens, l'ICOMOS considère que ces modifications sont justifiées.

Intégrité :

La profonde restauration des éléments vitaux du pont réalisée entre 1996 et 2000 a sauvé le pont d'un déclin inéluctable. Le pont tel qu'il est proposé pour inscription comporte tous les éléments clés de la structure d'origine qui en font un pont transbordeur. Les modifications de la nacelle et du système d'alimentation en énergie ont préservé la plus grande partie des éléments structurels d'origine en état de marche et ont donc maintenu l'intégrité de la structure en tant que pont transbordeur.

Évaluation comparative

Le pont Vizcaya est le premier pont transbordeur jamais construit. Par sa forme et sa construction, il s'apparente aux ponts suspendus métalliques du XIX^e siècle, à commencer par le pont sur le détroit de Ménai construit en 1826 par Thomas Telford, ainsi qu'à la tour Eiffel, qui correspond à l'afflux sur le marché de pièces métalliques industrielles.

Les structures en treillis métalliques du pont Vizcaya ne sont pas novatrices. En revanche, ce qui est nouveau, c'est l'utilisation de câbles d'acier légers au lieu de chaîne d'acier pour soutenir les pylônes, ainsi que l'utilisation d'un pont pour supporter une nacelle mobile suspendue pour le transport des véhicules et des passagers. Cela permet la construction d'un grand pont enjambant un large estuaire sans rampes et sans avoir besoin d'être abaissé ou levé pour laisser passer les navires.

Le succès du pont Vizcaya fut tel que sa conception et ses caractéristiques techniques furent copiées maintes fois dans les décennies suivantes. Entre 1896 et 1933 les principaux ponts transbordeurs furent construits en France (6), au Royaume-Uni (4), aux États-Unis (2), en Allemagne (2), en Tunisie (1), aux Pays-Bas (1), en Argentine (1) et au Brésil (1). Parmi ceux-là, huit ont survécu. La plupart des ponts français ont été détruits pendant la Seconde Guerre mondiale : seul celui de Martrou à Rochefort demeure. Au Royaume-Uni, un des ponts a été détruit tandis qu'à Newport, le plus grand pont transbordeur jamais construit est encore en service ; le pont transbordeur de Middlesbrough est en service partiel et le petit pont de Warrington opère occasionnellement. Les autres ponts encore en fonction sont ceux d'Osten et de Rensburg (Allemagne) et celui de Duluth (États-Unis).

Les ponts transbordeurs construits après le pont Vizcaya n'ont pas fondamentalement changé le modèle. Vizcaya peut donc être considéré comme représentant un nouveau développement plutôt que comme une tentative ouvrant la voie à des progrès ultérieurs réalisés par d'autres et la propagation d'une technologie du travail du métal de France en Espagne puis au-delà.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le pont Vizcaya a une valeur universelle exceptionnelle pour les qualités suivantes : Le pont :

- est une des constructions d'architecture métallique remarquable issue de la Révolution industrielle ;
- associe la technologie évoluée des chemins de fer avec la toute jeune technologie des câbles d'acier légers à torsion alternative ;
- est le premier pont transbordeur suspendu au monde ;
- a eu un impact important sur la construction des ponts dans le monde.

Évaluation des critères :

Le pont Vizcaya est proposé pour inscription sur la base des critères i, ii, iii et iv :

Critère i : Le pont ajoute à l'esthétique et à la grandeur spectaculaire de l'estuaire ; c'est une expression exceptionnelle de la créativité technique traduisant une relation entièrement satisfaisante entre la forme et la fonction. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère ii : Le pont Vizcaya, grâce au développement du mécanisme de transbordement suspendu, associé à la technologie du travail du métal et aux nouveaux câbles d'acier, a créé une forme nouvelle de construction qui a influencé le développement des ponts dans le monde au cours des trois décennies suivantes. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère iii : Le pont Vizcaya ne peut pas être considéré comme représentant une civilisation ou une tradition culturelle dans son intégralité. Il représente plutôt une facette de l'ingénierie industrielle à laquelle correspond le critère ii. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

Critère iv : Le pont Vizcaya représente une étape remarquable dans le développement des grands ponts. Il est plus délicat de le justifier comme étant une étape importante dans l'histoire humaine. Pour cette raison, L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

RECOMMANDATIONS

Recommandations

Le pont Vizcaya est resté en fonctionnement de manière tout à fait remarquable. Il est aujourd'hui géré et conservé dans un cadre approprié où interviennent des représentants des parties prenantes. Il a le potentiel nécessaire pour faire intervenir les experts nécessaires. Sa vulnérabilité réside dans son environnement. Bien qu'une zone tampon ait été identifiée, il n'est pas certain que le contrôle du développement urbain soit assez strict pour empêcher un développement inapproprié. En particulier, le projet de développement d'un parking est considéré comme indésirable et devrait être réexaminé.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le pont Vizcaya, Espagne, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères i et ii.

Critère i : Le pont Vizcaya ajoute à l'esthétique et à la grandeur spectaculaire de l'estuaire ; c'est une expression exceptionnelle de la créativité technique traduisant une relation entièrement satisfaisante entre la forme et la fonction.

Critère ii : Le pont Vizcaya, grâce au développement du mécanisme de transbordement suspendu associé à la technologie du travail du métal et aux nouveaux câbles d'acier a créé une forme nouvelle de construction qui a influencé le développement des ponts dans le monde au cours des trois décennies suivantes et a participé à l'exportation des technologies françaises et espagnoles.

L'ICOMOS recommande aussi à l'État partie de reconsidérer les plans de développement du grand parking à voitures prévu dans la zone tampon en raison des effets adverses qu'il aurait sur l'environnement du pont en termes visuels et physiques.

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du bien



Pont depuis la rue



Nacelle en transit



Passage piéton

Les Causses et les Cévennes

No

IDENTIFICATION

<i>tat partie</i>	République de France
<i>ien proposé</i>	Les Causses et les Cévennes
<i>Lieu</i>	Région du Languedoc-Roussillon, de Midi-Pyrénées et de Rh ne-Alpes
<i>ate de réception par le Centre du patrimoine mondial</i>	25 janvier 2005
<i>nclus dans la liste indicative</i>	1 ^{er} février 2002
<i>ssistance internationale au titre du onds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription</i>	Non

Caté orie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes des *orientations devant uider la mise en uvre de la Convention du patrimoine mondial* 2 février 2005, paragraphe 47, il pourrait s'agir d'un *paysa e culturel*.

r ve description

Les Cévennes, montagnes schisteuses et granitiques tressées de larges et profondes vallées, se dressent au-dessus des plaines du Languedoc et de la Méditerranée. Elles forment la pointe sud du Massif Central. Les fermes éparses flanc de montagne, vertes oasis au milieu de profondes terrasses et d'épaisses forêts de châtaigniers et de résineux, sont reliées par des chemins en altitude, qui traversent les plateaux ondulants au sommet des montagnes. Les plateaux calcaires des Causses l'ouest et les plateaux granitiques du mont Lozère au nord forment un net contraste. Il s'agit dans les deux cas d'étendues quasiment nues de pâturages, o s'élèvent a et l sur des zones calcaires des exploitations agricoles, coupées par de profondes gorges au fond desquelles sinuent les torrents des Cévennes occidentales avant d'atteindre la Méditerranée.

ACTIONS

ntécédents Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription. Des informations supplémentaires envoyées par l'État partie ont été re ues le 9 décembre 2005 et le 10 janvier 2006.

ate de la mission d'évaluation tec ni ue Une mission conjointe ICOMOS/UICN a visité le site du 18 au 23 septembre 2005.

ates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l' tat partie Aucune

Consultations L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les jardins historiques paysages culturels.

Littérature Nombreux ouvrages sur les différents aspects du paysage tels que la transhumance, l'archéologie, l'histoire, les Templiers, l'architecture vernaculaire, la sériciculture etc. *rans umance and iodiversity in European Mountains* Rapport du projet EU-FP5 Transhumount De R G H Bunce, M Pérez Soba, R H G Jongman, A G mez Sal, F Herzog et I Austad

ate d'approbation de l'évaluation par l' C M S 15 janvier 2006

LE BIEN

D scription

La zone proposée pour inscription couvre le Parc national des Cévennes PNC, le Parc naturel régional des Grands Causses PNR, les Causses méridionaux et le Centre permanent d'initiatives pour l'Environnement des Causses méridionaux CPIE, soit au total 4 764 km. Elle est entourée d'une zone tampon de 1 626 km.

uatre villes Millau, Mende, Alès et Ganges, se trouvant dans la zone tampon, respectivement l'ouest, au nord, l'est et au sud, sont proposées pour inscription en tant que *villes portes* o seront installés des aménagements touristiques et éducatifs au bénéfice des visiteurs.

Les Cévennes, le mont Lozère et les Causses composent une vaste région de plateaux au sud-est du Massif Central français. La chaîne des Cévennes fait partie du bassin Méditerranéen-Atlantique. Les cours d'eau venus de l'ouest se jettent dans des fleuves comme le Lot et le Tarn, qui se jettent eux-mêmes dans l'Atlantique. l'est et au sud-est de la chaîne, les affluents vont jusqu' des rivières qui rejoignent l'Ardèche et le Gard, appartenant au système fluvial du Rh ne, qui se jette dans la Méditerranée par le delta de la Camargue.

Les Cévennes, montagnes schisteuses et granitiques tressées de larges et profondes vallées, se dressent au-dessus des plaines du Languedoc au sud, et abritent des forêts denses de châtaigniers et de résineux. Les villages et les grandes fermes en pierre perchées sur les versants aménagés en terrasse, mi-hauteur des flancs de montagne, reflètent l'organisation des grandes abbayes du Languedoc et d'Ardèche partir du XIe siècle, en particulier en ce qui concerne l'irrigation, et la prospérité qu'apporta la culture intensive de la châtaigne et, plus tard, de la soie, entre le XVIe et le XIXe siècle. Au nord, autour du mont Lozère, le paysage granitique plus ouvert servait l'élevage de bétail et de moutons c'est l'un des derniers lieux o l'on pratique toujours la transhumance d'été.

Des routes en altitude longeant les cimes des montagnes marquent les routes marchandes qui, dans bien des cas, suivent le parcours des anciennes pistes. Le long de ces routes se sont diffusées maintes idées, et notamment le

protestantisme, qui s'implanta solidement dans les montagnes, conduisant des guerres de religion avec les catholiques au XVIIe siècle, dont le souvenir transparaît encore de nos jours dans les vestiges de fortifications qu'abritent certains villages

L'inverse, les Causses, l'ouest, sont de vastes pelouses steppiques de calcaire karstique, l'une des plus vastes en Europe. La région est abruptement coupée par de profondes vallées, souvent boisées, avec des gorges qui conduisent l'eau des Cévennes occidentales jusqu'à la cote méditerranéenne. Dans les prairies, de grandes exploitations agricoles en pierre abritent des élevages de moutons. Leur emplacement et leurs limites reflètent le développement d'un agro-pastoralisme grande échelle établi par les Templiers, puis par l'Ordre hospitalier entre le XIIIe et le XIVe siècle, et rendu possible comme dans les Cévennes par le contrôle de l'eau. Les Causses devinrent un carrefour commercial entre la Méditerranée et les basses plaines du nord.

Le paysage des Cévennes comme celui des Causses reflète des guerres, la peste, des périodes de grande prospérité suivies d'un déclin rapide et, plus nettement encore, la migration des populations, quittant en grand nombre les montagnes au XIXe et au XXe siècle. Entre 1846 et 1975, la zone perdit les deux tiers de ses habitants.

Comme beaucoup des hautes terres d'Europe, les Cévennes et la Causse se taillèrent une certaine réputation au XIXe siècle, redécouvertes par les scientifiques en premier lieu, dans ce cas des géologues et des géographes étudiant les gorges, les avens et les grottes, puis par des écrivains et des touristes qui appréciaient leurs caractéristiques pittoresques. Le récit de Robert Louis Stevenson de son *oya e avec un ne travers les Cévennes*, à la fin du XIXe siècle, attira beaucoup l'attention sur les Cévennes, par sa narration d'un pèlerinage vers des sites protestants.

Dans le détail, le bien proposé pour inscription se compose des éléments suivants :

Paysa e a ricole des Cévennes

- Contrôle de l'eau et terrasses
- Culture du châtaignier
- Sériciculture
- Plantations
- Fermes
- Pâturages du mont Lozère

Paysa e a ricole des Causses

- Contrôle de l'eau
- Fermes
- Élevages de moutons

illa es

Souvenirs des guerres de religion

Paysa e a ricole des Cévennes

- Contrôle de l'eau

L'influence des abbayes qui contrôlaient de nombreuses vallées des Cévennes au XIe et XIIe siècles transforma le paysage, jadis composé de petites fermes de subsistance isolées, pour en faire un paysage ordonné et structuré de fermes mixtes, avec des terrasses irriguées où l'on cultivait le grain, le foin et les châtaignes, tandis que les poules, les chèvres, les moutons et le bétail paissaient dans les hauts pâturages, en élevant dans les forêts cochons et abeilles.

L'eau coulant le long des montagnes était dirigée vers des conduits ou des canaux souterrains qui, leur arrivée à la ferme, se divisaient en canaux qui alimentaient les terrasses délimitées par des murets de pierre. En dessous de la ferme, on cultivait du grain et du foin, en dessous des châtaigniers, étêtés pour leur garder une taille gérable. Au-dessus de la ligne des arbres, des moutons et du bétail paissaient au sommet des montagnes.

- Châtaigniers

Au XVIe siècle, l'essor rapide de la culture de châtaignes entraîna la création d'une multitude de nouvelles terrasses, s'élevant le long des flancs des montagnes, parfois à une distance considérable de leurs fermes respectives. Le commerce des châtaignes contribua à la prospérité croissante de la région, qui se reflète dans la reconstruction de fermes plus imposantes et de bâtiments à deux étages où l'on mettait sécher les châtaignes décortiquées. Pendant 150 ans environ, les châtaignes furent la principale culture de rente. La construction de nouvelles terrasses, les améliorations apportées aux fermes et l'édification de bâtiments pour le traitement des châtaignes contribuèrent toutes à façonner le paysage actuel des Cévennes.

- Sériciculture

En 1709, après un hiver particulièrement rigoureux qui décima une bonne partie des châtaigniers, de nombreux fermiers passèrent à l'élevage des vers à soie et plantèrent des mûriers sur leurs terrasses, notamment dans les vallées plus ensoleillées qui faisaient face au sud, vers la Méditerranée. Ces mûriers furent le dernier élément ajouté au paysage, avec les magnaneries, grands bâtiments à plusieurs étages aux rangées régulières de fenêtres et aux nombreuses cheminées, bâtis pour élever les vers à soie et en traiter les produits. Ces magnaneries étaient souvent des ailes adjoindes aux fermes existantes.

- Plantations

Certaines parties du paysage des Cévennes reflètent l'impact des plantations récentes d'espèces exotiques. D'autres endroits, des essences indigènes ont été plantées sur de vastes étendues, entraînant une monoculture incongrue. Ces dernières années, on a tenté d'introduire des plantations mixtes, afin de réaliser des paysages plus proches en termes d'aspect et de diversité de la couverture forestière.

- Fermes

Les bâtiments traditionnels des Cévennes méridionales se caractérisent par une construction en moellons schisteux, recouverte d'un enduit à l'intérieur et parfois aussi à l'extérieur. Les toits en lauzes de schiste, dont les rangées s'entremêlent pour protéger le faîte. Au nord, autour du mont Lozère, les bâtiments en granite sont faits de blocs appareillés, et d'aspect beaucoup plus trapu. Les toits étaient recouverts de chaume de seigle jusqu'au XVIIIe siècle, où il fut remplacé par la lauze de schiste.

- Pâturages du mont Lozère

Le nord du parc national des Cévennes comprend des plateaux granitiques de pâturages autour du mont Lozère. Ici, l'élevage de bétail toute l'année est complété, l'été, par le pâturage de grands troupeaux de moutons, allant des fermes du nord vers le sud du parc national en Languedoc. Près de la cote, un système de transhumance qui perdure depuis le XIIe siècle, toujours utilisé par quelques paysans aujourd'hui.

Paysans et agriculture des Causses

- Contrôle de l'eau

Dans les Causses, les Templiers insufflèrent l'organisation nécessaire au développement de l'agro-pastoralisme au XIIe siècle, en exploitant systématiquement les ressources des zones dont ils prenaient le contrôle. De grandes quantités de grains furent produites sur des champs bordés de murs de pierre, avant de les stocker dans des tours comme la Tour du Viala du Pas de Jaux. La ressource en eau était organisée pour alimenter les grandes fermes et les grands troupeaux de moutons qui quittaient en été les plaines pour se rendre dans les pâturages des Causses, avant de traverser le nouveau, l'automne, le long des drailles.

Le XXe siècle a été le témoin d'un reboisement limité des Causses. Le Causse Méjean, notamment, abrite d'austères peuplements rectilignes de conifères.

- Fermes

Les vastes paysages ciel ouvert des Causses comportent quelques exemples remarquables de fermes en pierre, tels que le complexe des Monziols. Les fermes étaient faites de blocs de calcaire sec protégés par un crépi à l'intérieur et à l'extérieur. Elles se caractérisaient par des linteaux et des embrasures de porte en pierre taillée, ainsi que par l'utilisation de beaux arcs en pierre au-dessus des portes et en soutènement du plafond dans les maisons. Les sous-sols voûtés des maisons abritaient souvent des citernes d'eau.

- Élevages de moutons

En hiver, on abritait les grands troupeaux de moutons élevés dans les Causses dans des bâtiments en pierre longs et bas, que l'on appelait jasses. Dépassant souvent 10 mètres de long et contenant des réservoirs d'eau et des granges à foin, ils sont devenus emblématiques des Causses. Le lait des brebis sert largement à la fabrication

du Roquefort - plus à l'ouest, en dehors de la zone proposée pour inscription.

Illustrations

Les villages des Cévennes sont l'image de leurs fondateurs : beaucoup des noms commencent par Saint, souvenir des diverses abbayes propriétaires des terres au XIIe et XIIIe siècles. Les maisons sont groupées le long de ruelles étroites.

Le calcaire des Causses a donné naissance à l'architecture militaire médiévale remarquable de villes des Templiers et des Hospitaliers comme La Cavalerie, La Couvertourade ou Sainte-Eulalie de Cernon.

Souvenirs des guerres de religion

Au XVIe siècle, le protestantisme se répandit dans les Cévennes le long des routes marchandes depuis Genève. Les marchands, commerçants et artisans se convertirent en grand nombre, formant des lots de protestantisme au milieu des fermiers catholiques.

L'explosion de leur nombre et le développement de bastions de la foi dans des villes à l'ouest suscitèrent des tensions croissantes, qui finirent par le déclenchement d'une guérilla pendant 60 ans, avec l'édification de nombreuses structures défensives, notamment dans les villes et les villages.

Au début du XVIIIe siècle, des conflits virent à nouveau jour, avec la révolte des Protestants Camisards des Cévennes contre les forces de Louis XIV après la révocation de l'Édit de Nantes, qui avait instauré une paix hésitante entre Protestants et Catholiques. Les réunions clandestines des Camisards étaient connues sous le nom d'assemblées du désert. Les combats prirent fin en 1706, mais la rébellion devint le symbole de la lutte pour la liberté de conscience et les droits de l'homme et, pour beaucoup, c'est là que furent semées les graines de la révolution qui renversa l'Ancien Régime en France en 1789 avant de s'étendre à une grande partie de l'Europe et l'Amérique du Nord.

Historique

La domination romaine fut relativement discrète dans ces régions. Les Romains n'imposèrent pas d'organisation sociale aux petits fermiers. Le paysage fut cependant exploité pour ses ressources, ses minerais et, par-dessus tout, son bois. À l'époque romaine, une grande partie des pins des Causses furent abattus. Pline fait mention de fromages de la région vendus jusqu'au Nord. Mais le long des routes marchandes traversant les sommets, probablement bien plus anciennes et qui subsistent dans une grande mesure aujourd'hui encore.

La fin du règne romain marqua le début d'incursions hostiles des Wisigoths puis des Francs au VIe et VIIe siècles, ce qui semble avoir favorisé l'installation de peuplements dans des zones faciles à défendre.

Les changements fondamentaux du paysage, encore perceptibles aujourd'hui, survinrent entre le XIIe et le XVe siècle, lorsque plusieurs abbayes et les Templiers prirent le contrôle de vastes terres et mirent en place des systèmes sociaux forts pour tirer parti des ressources en eau et exploiter plus systématiquement forêts et pâturages

Dans les Causses, les structures mises en place dans le paysage du XIIe et du XIIIe siècle se reflètent encore dans les limites communales actuelles. Au XVIe siècle, le commerce des moutons et de la toile plaça la zone au cœur des échanges entre les plaines du sud et du nord

Les Cévennes connurent leur âge d'or économique entre le XVIe et le XVIIIe siècle, grâce à la prospérité fondée sur les châtaignes et les moutons tout d'abord, puis sur la soie, qui favorisa la construction de fermes imposantes et établit des échanges et des relations permanentes avec les plaines, la vallée du Rhône et la Méditerranée. Dans les années 1840, la plus longue ligne de chemin de fer de l'époque reliait Grand Combe à Beaucaire. La production de la soie marqua l'avènement d'une autre époque de croissance économique à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle. En 1810, le nombre d'habitants de la région parvint à son apogée. La redistribution des terres aux fermiers après la Révolution de 1789 favorisa l'essor économique : de nouvelles techniques furent introduites, les fermes les plus prospères absorbant les autres, une tendance qui entraîna la disparition de nombreuses petites exploitations

Mais cet essor fut rapidement suivi du déclin : la maladie décima les vers à soie au milieu du XIXe siècle, déclenchant la migration des montagnes vers les villes. Entre 1856 et 1914, les Cévennes perdirent 40 % de leur population au profit des centres urbains et des mines. La guerre de 1914-1918 accentua le déclin démographique, qui se poursuivit après l'armistice. Vingt pour cent des hommes et 25 % des femmes entre 20 et 40 ans quittèrent la zone pour trouver du travail dans les villes. La sériciculture et la production de la soie s'éteignirent définitivement dans les années 1950

En 1975, après cent vingt-cinq ans de déclin, il ne restait plus que 11 500 habitants, soit un tiers de la population d'antan, les pertes étant les plus marquées sur les versants atlantiques. Les ruines envahirent le territoire, et quantité de hameaux moururent

Progressivement, la tendance s'inverse : ces trente dernières années, les gens commencent peu à peu à se réinstaller dans certaines zones et à se réapproprier les terres

Cependant, la transhumance saisonnière traditionnelle des grands troupeaux de moutons des plaines du Languedoc aux hautes terres des Causses et des Cévennes a fortement diminué

Protection et gestion

dispositions légales

Le bien proposé pour inscription est entièrement protégé sous une combinaison de formes, mais seule une partie est

protégée au titre de ses attributs culturels. Le Parc national des Cévennes (PNC), dont le siège se trouve à Florac, est un établissement public national à caractère administratif créé en septembre 1970 aux termes des dispositions de la loi du 22 juillet 1960. Il regroupe 117 communes sur 321 380 hectares. C'est une réserve de biosphère depuis 1985 dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère. Dans la zone principale du parc, les biens culturels sont protégés et aucune nouvelle construction n'est autorisée. La zone périphérique ne comporte en revanche aucune protection du patrimoine culturel

Le Parc naturel régional des Grands Causses (PNR) a été fondé en 1995 aux termes des dispositions de la loi du 5 juillet 1972, qui établissait la catégorie des parcs naturels régionaux. Avec ses 315 949 hectares et ses 94 communes, il est presque aussi grand que le PNC. Son statut et ses pouvoirs sont largement comparables à ceux d'un parc national. Ses politiques sont fixées par un Syndicat de collectivités, établissement public regroupant des communes et autres entités, dans le but d'exécuter les travaux et de fournir des services aux communautés concernées. Le parc vise à protéger les attributs naturels

Le Centre permanent d'initiatives pour l'Environnement des Causses méridionales (CPIE), association de loi 1901 représentant 28 communes des départements du Gard et de l'Hérault, est une instance qui permet ces collectivités de préparer et de mettre en œuvre des politiques et des activités d'intérêt commun

Ces réglementations ne s'étendent pas à toutes les propriétés privées, qui représentent environ les trois quarts de la zone proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. En France, les propriétaires terriens jouissent de droits quasiment absolus sur le développement et la gestion de leurs propriétés, moins que celles-ci ne soient couvertes par des instruments juridiques particuliers. Ainsi, le classement en tant que monument historique prévaut sur les droits des propriétaires privés

Les Gorges du Tarn et de la Jonte, qui s'étendent sur 29 000 ha approximativement, ont été classées comme sites protégés le 29 mars 2002. De ce fait, les changements éventuellement envisagés de leur état ou de leur caractère doivent recevoir l'accord du ministre compétent ou du préfet de l'Aveyron. L'heure actuelle, on étudie activement la possibilité de classer ce site parmi les Grands Sites de France. Cette initiative a trois objectifs : instaurer une politique de gestion durable et autonome, restaurer le paysage du point de vue écologique et esthétique, et veiller à ce que les mesures adoptées soient au bénéfice du développement local. Ce classement complèterait les dispositions déjà prises

En outre, un grand nombre de bâtiments historiques et d'ensembles architecturaux sont protégés en vertu des dispositions de la législation de 1913 sur les monuments historiques. Plusieurs groupes architecturaux et petits villages ont été classés comme *monuments de protection du patrimoine architectural urbain et paysager* (PPAUP). Ceux-ci sont énumérés en détail à l'Annexe 1 de la proposition d'inscription. On recense également un nombre considérable de mesures de protection des zones présentant un intérêt naturel particulier

Structure de la gestion

Pour préparer la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, et après le succès du précédent établi par le Val de Loire en 2001, un comité *ad hoc* baptisé Conférence Territoriale a été mis sur pied pour superviser l'élaboration de la proposition d'inscription. Présidé par le Préfet de la Lozère, Préfet coordonnateur, il regroupe les présidents des Conseils généraux et régionaux compétents, les présidents du PNC et du PNR des Grands Causses, les représentants du CPIE, les Grands Sites, l'association des maires et les quatre villes portes. Le Comité d'Orientation, composé d'experts de divers secteurs, a fourni ses conseils spécialisés tandis que le Préfet coordonnateur conduisait la mission responsable d'établir les partenariats et les contrats entre les différentes parties prenantes.

Le PNC est dirigé par un Conseil d'Administration de 52 membres fonctionnaires, représentants des pouvoirs publics locaux, spécialistes. Il emploie une soixantaine de personnes, travaillant soit au siège de Florac soit dans le Parc même. Le PNC est quant à lui dirigé par un syndicat mixte regroupant des représentants des collectivités locales, de l'État et des propriétaires privés. Son équipe de gestion se divise en six sections, comprenant protection et aménagement du territoire, l'entretien de l'environnement rural et le développement socio-économique. Il existe des structures analogues mais de moindre envergure pour le CPIE et les Grands Sites. Toutes ces instances possèdent des plans structurés qui régissent leurs initiatives sur le court et le moyen terme.

On envisage que, en cas d'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, l'Association de Valorisation des Espaces des Causses et des Cévennes (AVECC) créée le 15 septembre 2005, exercera la fonction d'instance globale de coordination des décisions et de la gestion.

Un plan de gestion a été élaboré avec l'aide des cinq parties prenantes principales et avec l'accord des autres. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- Conservation, restauration et gestion du patrimoine culturel et naturel
- Mise à disposition de ce patrimoine dans l'intérêt du grand public
- Contribution au développement socio-économique de la zone
- Coordination du travail des autorités impliquées dans la gestion de la zone
- Création d'une structure de gestion dans cette optique

st i c t i o n d e p a r t i e s p r i n c i p a l e s c o m p o s é e s
n o n t d e t e r m i n é e s

Les Cévennes et les Causses présentent un cadre naturel varié : montagnes de calcaire, de granit et de schiste, flore et faune d'une grande richesse. Ensemble, elles reflètent le patrimoine rural commun toute l'Europe méridionale, aujourd'hui confiné dans des contrées bien plus limitées, telles

que celles qui sont proposées pour inscription. Leur disparition rapide dans une grande partie de l'Europe méridionale ces dernières décennies confère encore plus de valeur aux Causses et aux Cévennes.

L'interaction de l'homme et de la nature qui est l'origine du paysage des Causses et des Cévennes s'est construite au fil des générations. La modernisation des méthodes de culture n'a pas entraîné de perte d'identité du paysage. Les qualités esthétiques qui lui ont été reconnues au XIX^e siècle sont en partie associées à la production agricole traditionnelle, laquelle on insuffle aujourd'hui un nouvel élan.

Le paysage est protégé par une large palette d'outils, tant pour ses qualités naturelles que culturelles, et il est soumis des politiques de gestion axées sur sa conservation.

ÉVALUATION

ons r t i o n

t a t d e c o n s e r v a t i o n :

Dans les Causses, terres plus plates et plus étendues, les limites des champs datant du Moyen Âge voire plus anciennes encore sont bien entretenues et toujours usitées. De même, les anciens étangs connus sous le nom de lavognes certains naturels, d'autres artificiels utilisés pour abreuver le bétail sont dans leur majorité maintenus en excellent état par les communautés locales, collectivement, ou par leurs propriétaires, individuellement. Avec la disparition progressive de la transhumance, une grande partie des anciennes drailles sont aujourd'hui à peine visibles, mais il reste encore certains tronçons d'usage saisonnier, qui sont bien entretenus.

Dans les Cévennes, le déclin de la population est allé de pair avec le déclin de la gestion active traditionnelle des terrasses, des cours d'eau et des châtaigniers. Beaucoup des terrasses ne sont plus entretenues du tout aujourd'hui. Les murs commencent à s'effondrer, les canaux ne sont que peu entretenus, et les châtaigniers pâtiennent de l'absence d'élagage. De ce fait, et du fait de la recolonisation naturelle qui s'ensuit, les terrasses sont devenues difficiles à distinguer, hormis quand elles ont été remises en activité pour cultiver des châtaigniers et dans les rares zones vertes autour des fermes, où certaines servent à cultiver du foin et pour faire paître le bétail. Leur entretien représente un vaste problème de conservation. Les agriculteurs ont été activement encouragés à retourner dans cette région, ce qui a favorisé l'entretien du paysage associé aux fermes encore en exploitation, mais ceci ne représente qu'une infime partie de l'ensemble. En effet, il devient de plus en plus difficile de soutenir les pratiques agricoles traditionnelles et d'entretenir le paysage, du fait de la rareté de la population et des faibles prix payés pour les produits de la ferme. Nombre des bâtiments et peuplements du Moyen Âge et du début de l'époque moderne du site proposé pour inscription ont été entretenus ou conservés avec soin et respect pour leur valeur historique. On observe quelques cas de restauration qu'on pourrait juger médiocres, qui impliquent l'usage de matériaux inappropriés et des agrandissements ou

conversions non respectueuses, en particulier dans la zone périphérique du PNC, dans la zone proposée pour inscription, où les bâtiments ne sont pas protégés et où l'on peut difficilement imposer des conditions

On recense quelques interventions récentes dans cette zone et aussi notamment le long des Gorges du Tarn, où le tourisme ces cinquante dernières années a entraîné l'apparition d'hôtels, de restaurants et autres le long des routes reliant les petites villes et les villages

Des mesures sont prises dans certaines parties du site proposé pour inscription : ainsi, le *Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'Environnement du Sud CAUE 30* a choisi la vallée du Rieutord en 2000 comme étude de cas pour le développement de recommandations pratiques détaillées sur la conservation de l'architecture et du paysage

Protection et gestion

Toutes les zones proposées pour inscription sont protégées soit pour leurs qualités naturelles, soit pour leurs qualités culturelles, mais seul le cœur du Parc national des Cévennes est protégé aux deux titres. C'est un point faible car, en dehors du cœur du parc, le contrôle imposé aux modifications des bâtiments et aux nouveaux développements est moins strict

Si ces trois grandes autorités ont mis en place une collaboration des plus efficaces, elles ne jouissent que d'un pouvoir limité sur l'occupation des sols et même sur la conservation du patrimoine culturel, la plupart des terres étant sous propriété privée. Même sur les terres appartenant à l'État, le Parc n'a pu empêcher le reboisement avec des essences exotiques, dans l'optique de la production de bois. Certaines zones, particulièrement la périphérie du parc national dans la zone proposée pour inscription, présentent des traces de développement, avec la construction de maisons à vocation touristique sur d'anciens champs

Une grande partie des principaux éléments bâtis du paysage, tels que terrasses, murs de pierre et systèmes de distribution de l'eau, reposant sur d'innombrables digues et de longs canaux souterrains appelés béals doivent être continuellement entretenus et reconstruits. Ces travaux sont réalisés non par une autorité centrale mais par les communautés qu'ils desservent. Celles-ci étant désormais très réduites par rapport aux effectifs d'il y a un siècle, seul l'entretien d'une partie de ce qui reste est possible

Il en va d'ailleurs de même pour beaucoup des aspects naturels du paysage, tels que les châtaigniers

La structure de gestion mise en place est une collaboration rassemblant les principaux acteurs de toutes les grandes organisations, dans une optique de coordination et de partage des buts et des objectifs, de façon très similaire aux dispositions prises pour d'autres grands sites du Patrimoine mondial, comme le mur d'Hadrien Royaume-Uni, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle Espagne, le Val de Loire France et la vallée du Haut-Rhin moyen Allemagne, où plusieurs administrations locales différents niveaux sont impliquées

- Délimitations

Les délimitations précises sont le résultat d'études réalisées par des représentants des pouvoirs publics concernés, en étroite collaboration avec les trois grandes agences nationales de gestion PNC, PNR et CPIE. Le site proposé pour inscription exclut les zones où les valeurs culturelles et naturelles ont largement disparu, ou celles où l'on pourrait prévoir des menaces potentielles suite des développements infrastructurels inévitables

Les principaux objectifs de la définition des délimitations de la zone tampon étaient de faire en sorte que les communes soient associées au site dans leur intégralité, et pas seulement les parties de celles-ci se trouvant dans la zone proposée pour inscription, afin d'obtenir de leur part un engagement global

analyse des risques

- Déclin agricole

La communauté agricole a diminué sur les cinquante dernières années, en particulier dans les Cévennes. Beaucoup de propriétés ne sont plus aujourd'hui habitées qu'en été, comme résidences secondaires. Quelques agriculteurs se réinstallent, mais la stabilité des fermes sur le long terme reste un problème. Des subventions versées pour l'entretien du paysage sont venues compléter le revenu de beaucoup des agriculteurs, mais il semble que le soutien financier européen dans ce domaine puisse cesser dans les années venant. Le grand soutien moral apporté actuellement par les différentes autorités pourrait à l'avenir s'avérer insuffisant pour garantir la poursuite des activités qui entretiennent la richesse et la diversité du paysage culturel

Dans les Causses, l'agriculture dépend de l'existence d'entreprises fromagères Roquefort, Feta, etc qui recueillent le lait de plus de 1 600 exploitations familiales. La dépendance à quelques grandes sociétés commerciales extérieures à la région constitue un autre risque. Le plus léger changement des conditions commerciales pourrait entraîner un abandon à grande échelle des activités traditionnelles, avec de graves conséquences sur le paysage et la biodiversité. De même, l'application des réglementations européennes interdisant la production de fromage au lait cru non pasteurisé pourrait avoir un effet dévastateur sur la viabilité des fermes et sur le paysage culturel

Dans les Causses, les éleveurs de moutons parviennent à subsister, essentiellement en fournissant du lait de brebis pour la production de roquefort. On note cependant une nette augmentation de la taille des exploitations nécessaire pour les rendre viables, ce qui signifie qu'il y a beaucoup moins de personnes par hectare pour gérer les bâtiments et, plus généralement le paysage. Dans certains endroits des Causses, les terres sont envahies de broussailles et d'arbres. Les chemins de transhumance ne sont plus utilisés, ou ont été rachetées pour la chasse. Comme dans les Cévennes, l'économie de l'élevage d'ovins est fragile. La proposition d'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial est considérée comme un moyen de développer le tourisme, en particulier dans les Causses

La transhumance faisait venir les animaux de l'extérieur de la région jusque dans les Causses et le mont Lozère en été, puis ils s'en retournaient vers les plaines méridionales du Languedoc en hiver. Ce système, dans une certaine mesure, échappe donc au contrôle des personnes travaillant dans la zone proposée pour inscription. On observe encore certains mouvements d'animaux au sein des zones proposées pour inscription, particulièrement au nord, d'un pâturage à un autre, mais il s'agit d'une forme très modifiée de ce qui survivait jadis.

- Boisement

Dans certaines zones, des propriétaires privés ont planté de vastes étendues d'essences exotiques, introduisant ainsi une note discordante. D'autres endroits, des essences indigènes ont été plantées sur de vastes étendues, entraînant une monoculture incongrue. Ces dernières années, on a tenté d'introduire des plantations mixtes, afin de réaliser des paysages plus proches en termes d'aspect et de diversité de la couverture forestière naturelle. Le reboisement plus limité des Causses a suivi une évolution semblable. Le Causse Méjean, plus particulièrement, avec ses plantations rectilignes et austères de conifères, est la fois moins plaisant esthétiquement et inacceptable en termes de biodiversité.

- Feux de forêts

Les feux de forêts menacent toutes les parties de la zone proposée pour inscription, mais plus particulièrement les plantations de conifères des Cévennes. Les grandes étendues de châtaigniers, qui ne sont plus entretenus et donc qui ne sont plus taillés au niveau du sol, sont elles aussi vulnérables. Depuis 1995, un plan de prévention des incendies a été mis en place pour minimiser les incendies et contenir ceux qui éclatent malgré tout.

- Tourisme

L'inscription au Patrimoine mondial pourrait entraîner une hausse notable du nombre de visiteurs dans certaines parties des sites déjà surpeuplées en été, par exemple Saint-Guilhem, les Gorges du Tarn, etc. Des mesures risquant probablement une certaine impopularité pourraient être nécessaires pour contrôler les flux d'automobiles et de visiteurs. Les transports en commun sont quasi inexistant sur le site, un point que ne traite pas le dossier de proposition d'inscription.

A t t e n t i o n

Authenticité :

Les principales structures du paysage, bâtiments, terrasses, murs et cours d'eau, conservent un degré élevé d'authenticité en ce qui concerne leur tissu bâti.

Pour ce qui est de l'authenticité des processus qui ont façonné le paysage, ceux-ci survivent grand-peine, mais pas dans l'ensemble de la zone proposée pour inscription et sont extrêmement vulnérables.

Intégrité

L'intégrité a été compromise dans les zones périphériques du PNC, où de nouvelles constructions ont eu un impact sur le paysage agricole.

Le caractère complet ou intact du paysage culturel dépendait de la survie des forces qui l'ont façonné, ainsi que des manifestations de ces forces. L'ensemble de la zone est entretenu par la perpétuation des activités traditionnelles et le soutien qui leur est apporté par le personnel du Parc et les subventions extérieures.

En certains endroits, le paysage est quasiment un paysage relique, tout particulièrement dans les Cévennes, dont seule une fraction est activement gérée. Les systèmes de transhumance le long des drailles survivent à peine : seuls quelques troupeaux réalisent chaque année ce long voyage, et beaucoup des pistes commencent à disparaître sous les broussailles. Les systèmes hydrauliques qui étaient jadis la vie même des champs et des bergeries ne sont plus entretenus que par endroits aujourd'hui.

- Paysage naturel

L'UICN a participé à la mission d'évaluation technique et a évalué les attributs du paysage naturel. Bien que reconnaissant que le paysage et les sites naturels sont d'importance nationale et européenne, l'UICN confirme qu'on ne peut les considérer comme des sites naturels de valeur universelle exceptionnelle. Cependant, les valeurs naturelles contribuent de façon importante à la dynamique du paysage culturel. L'UICN recommande de prêter une attention toute particulière au maintien des activités traditionnelles susceptibles de préserver les éléments naturels et semi-naturels existants, et de faire un effort de réhabilitation des sites qui ont été transformés ou fortement affectés en utilisant des matériaux et des techniques traditionnels, ainsi qu'en réintroduisant des essences d'arbres domestiques.

Conclusion

L'évaluation comparative de la proposition d'inscription considère l'agro-pastoralisme, le calcaire karstique, les plateaux de pâturages et les terrasses.

Tout en reconnaissant que l'agro-pastoralisme et la transhumance associée existent partout dans le monde, elle suggère que si l'on réduit la région aux montagnes méridionales de l'Europe occidentale, ces formes d'agriculture ont disparu, part dans de petites enclaves et dans les Causses et les Cévennes.

Elle compare le calcaire karstique des Causses et le karst de Slovénie, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en qualité de site naturel. Dans le cas du site proposé pour inscription, elle déclare que le calcaire karstique reflète les activités humaines et qu'il est donc très différent.

Elle compare aussi les plateaux de pâturages du nord du Portugal, du nord-ouest de l'Espagne, du nord-ouest de l'Écosse et de l'ouest de la Norvège, et affirme que la combinaison particulière des facteurs dans la zone proposée pour inscription, l'influence méditerranéenne,

océanique, montagnaise et climatique et la pérennité du pastoralisme en font un endroit part

Elle reconnaît que l'on trouve des paysages de terrasses partout dans le monde, mais allègue que ceux des Cévennes se distinguent par leurs associations la fois aux châtaigniers et aux m riers

Elle fait mention de l'importance de la zone en tant que foyer de persécution des Protestants, mais aucune analyse comparative n'est donnée pour cet aspect, bien que les Protestants aient été persécutés pour leur foi en Hollande, au Royaume-Uni et dans d'autres régions de France

L'évaluation comparative présente une lacune, en ce qu'elle n'explique pas en quoi l'ensemble de la zone proposée pour inscription partage une valeur universelle exceptionnelle. Les attributs considérés existent dans différentes parties des zones proposées pour inscription : terrasses dans le sud des Cévennes, agro-pastoralisme dans les Causses et le mont Lozère, transhumance dans les Causses et en particulier dans le mont Lozère. Individuellement, il est impossible de démontrer que l'un d'entre eux possède une valeur universelle exceptionnelle intrinsèque.

L'agro-pastoralisme et la transhumance existent dans plusieurs régions d'Europe, et y sont parfois bien plus prospères que dans la zone proposée pour inscription, par exemple dans les Carpates roumaines et en Albanie. Dans les Pyrénées, ce système survit encore, quoiqu'en certains endroits avec des bergers engagés pour l'occasion plutôt qu'avec des paysans. On recense encore 10 millions d'hectares en Espagne et 5 millions en Grèce utilisés pour un élevage peu intensif haute altitude, avec plusieurs millions de bêtes réalisant toujours chaque année les migrations d'été. Dans la zone proposée pour inscription, la transhumance implique des bêtes venant de l'extérieur de la zone proposée pour inscription, au sud, pour se rendre dans les pâturages de la zone proposée pour inscription et, bien qu'il existe quelques grands troupeaux, le nombre de fermiers concernés par ce système est faible.

Quant aux châtaigniers, on en trouve dans tous les pays européens bordant la Méditerranée. La Corse est peut-être la région où ils sont le plus intensivement cultivés, sur des terrasses l aussi, et elle fait également pousser des m riers. En Italie, la forêt de châtaigniers couvre quelque 400 000 hectares toujours activement gérée et exploitée, elle représente l'un des aspects les plus caractéristiques de la sylviculture italienne.

La justification de la proposition d'inscription et l'analyse comparative donnée n'expliquent pas en quoi les très vastes sites proposés pour inscription forment une seule région qui présente en tant qu'ensemble une valeur universelle exceptionnelle.

r ni rs c ptionn

valuation des critères

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères v et vi

Critère v La proposition d'inscription suggère que ces zones peuvent remplir ce critère en ce qu'elles sont les derniers bastions du système agropastoral en Europe occidentale. Des explications ci-dessus, on peut voir que l'agro-pastoralisme existe toujours dans d'autres régions d'Europe, notamment en Europe occidentale. De surcroît, l'agro-pastoralisme ne s'applique pas vraiment au paysage boisé des Cévennes ni au même niveau que dans les Causses et dans le mont Lozère. L'ICOMOS considère que le critère n'a pas été justifié.

Critère vi La proposition d'inscription suggère que les Cévennes sont aujourd'hui la mémoire vivante des épisodes associés la diffusion du protestantisme français, aux combats avec l'église catholique et avec les autorités répressives qui s'y opposèrent, ainsi que du développement des concepts de liberté. Chaque année, un pèlerinage commémore les assemblées du désert, suscité par son *oya e avec un ne* de Robert Louis Stevenson, de 1768. Son invention a conféré aux Cévennes son identité culturelle d'aujourd'hui.

Le dossier fait également mention de la renaissance rurale des trente dernières années du XXe siècle, la fois dans les Causses et dans les Cévennes, qui a suivi plus d'un siècle de déclin et d'abandon.

Bien que l'association entre les persécutions du protestantisme et la zone demeure forte et célébrée, et ait gagné en notoriété grâce l'uvre de Robert Louis Stevenson, on peut difficilement voir en quoi cette association serait d'une importance plus que nationale. Si l'on considère l'ensemble de l'Europe, on y trouve d'autres exemples de persécution des protestants en Hollande, au Royaume-Uni et dans d'autres régions de France, par exemple et leur impact sur l'histoire nationale a lui aussi été très fort. L'ICOMOS considère que le critère n'a pas été justifié.

RECOMMANDATIONS

R co nd tions

La zone proposée pour inscription est vaste et diverse, et ses trois unités naturelles ont engendré des pratiques traditionnelles tout fait différentes, qui se reflètent dans les pâturages façonnés par l'agro-pastoralisme et dans les vallées boisées dessinées par la culture des châtaigniers et des m riers. La raison ayant conduit proposer ces zones dans le cadre d'une seule proposition d'inscription, et la façon dont le bien devrait être perçu comme une entité dotée d'une valeur universelle exceptionnelle applicable au bien tout entier, ne ressortent pas clairement de la proposition d'inscription.

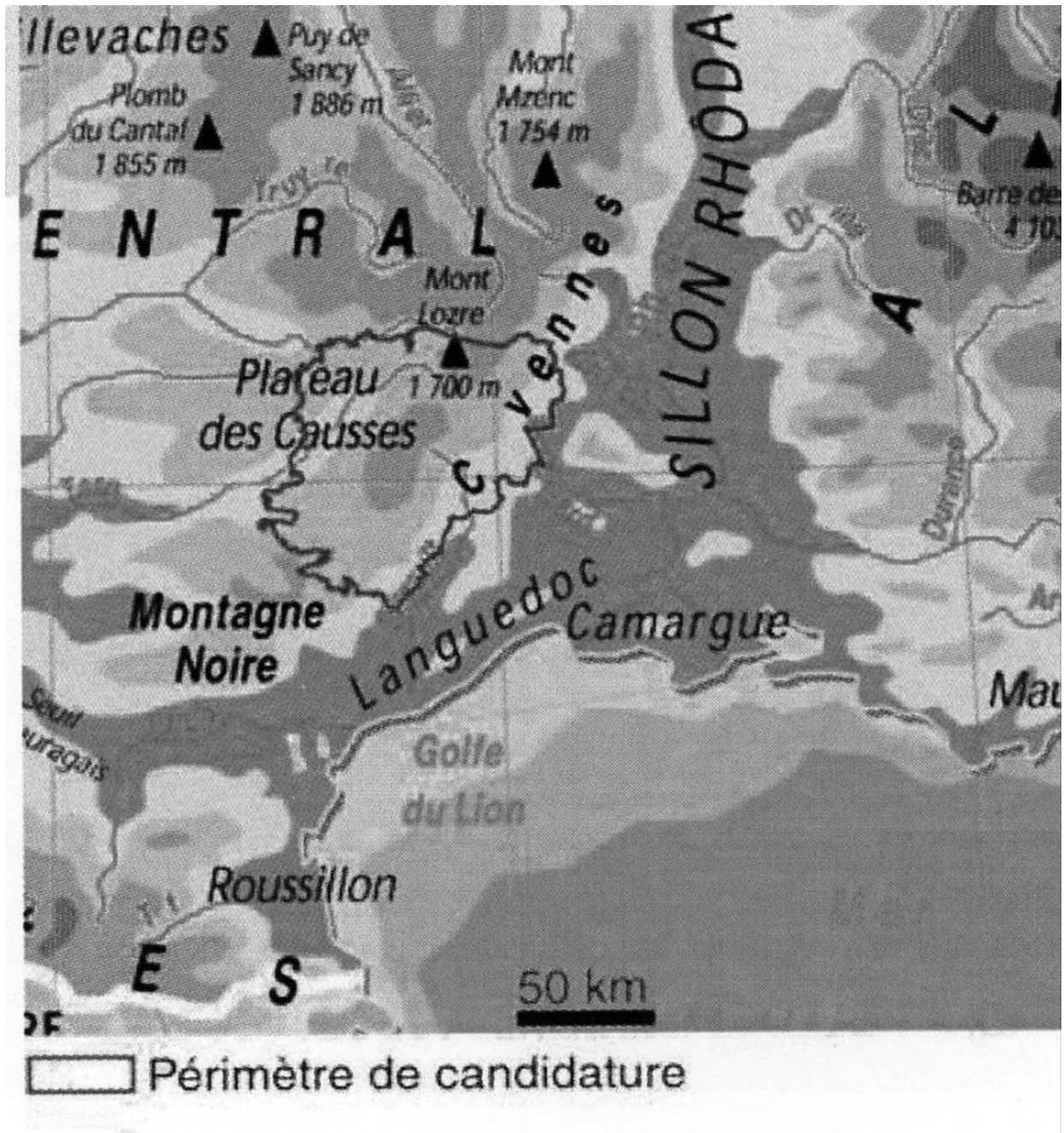
La zone est un exemple intéressant de fort soutien local du paysage, et de tentative d'inversion de la tendance des agriculteurs quitter la région, mais il n'a pas été démontré pas en quoi elle devrait posséder une valeur universelle exceptionnelle.

L'ICOMOS suggère que l'Etat partie reconsidère les caractéristiques du bien.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen des Causses et des Cévennes, France, sur la Liste du patrimoine mondial soit **différé** afin de permettre à l'Etat partie de reconsidérer les caractéristiques du bien

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du bien



Hameau perché en Cévennes



Toit de lauzes de schiste



Cros Roux – Causse Méjean



Toit citerne Saint Jean de Baume

Gênes (Italie)

No 1211

1. IDENTIFICATION

État partie Italie

Bien proposé Gênes, les *Strade Nuove* et le système des palais des *Rolli*

Lieu Ville de Gênes, Région de Ligurie

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial 4 janvier 2005

Inclus dans la liste indicative 28 juin 1996

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription Non

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble* et d'un secteur du centre d'une ville historique

Breve description

Les *Strade Nuove* et le système des palais des *Rolli* Gênes la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, représentent un aménagement d'urbanisme novateur associé un système particulier d'hébergement public réglementé Les palais des *Rolli* étaient des résidences construites par les familles aristocratiques les plus riches et les plus puissantes de la République de Gênes au sommet de leur puissance financière et maritime

2. ACTIONS

Précédents Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription Un plan de gestion du site a été envoyé par l'État partie et reçu le 10 janvier 2006

Date de la mission d'évaluation technique 16-19 octobre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie L'ICOMOS a envoyé une lettre le 30 janvier 2006 et une proposition d'inscription révisée a été fournie par l'État partie le 31 mars 2006

Consultations L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les villes et les villages historiques

Littérature Gênes et son architecture font l'objet d'une vaste documentation et sont une référence dans l'histoire

de l'architecture et de l'urbanisme, étudiés par E A Gutkind dans *International history of City development* vol IV, The Free Press, New York, 1969 Sir Banister Fletcher, *History of Architecture* Oxford, 1987 E Poleggi, *Strada Nuova una lotta a favore del Cinquecento a Genova*, 1968 L Grossi Bianchi, et al *La Città Portuale del Medioevo Genova nei secoli*, Genova 1987 E Poleggi, *Genoa a Civilisation of Palaces*, Genova 2002

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS 10 avril 2006

3. LE BIEN

Description

La ville de Gênes est située dans la région de Ligurie au nord-ouest de l'Italie sur la côte de la mer Méditerranée Le bien proposé pour inscription consiste en un quartier du centre historique Il comprend un ensemble de palais Renaissance et baroque bordant les rues neuves *Strade Nuove*, la limite nord de la vieille ville de Gênes La zone principale 15,81 ha comprend les principaux palais bordant deux axes : a) Via Garibaldi *Strada Nuova*, un tronçon de Via Balbi et, entre les deux, Via Cairoli, et b) Via Lomellini et Via San Luca La zone tampon 113 ha couvre la totalité du centre historique de Gênes

Du Xe au XIII^e siècle, Gênes est une ville très dense avec des rues extrêmement étroites et de hauts bâtiments Au milieu du XVI^e siècle, alors que la ville connaît une forte croissance de son influence financière et commerciale, les riches familles aristocratiques qui formaient l'oligarchie de la République de Gênes décidèrent de construire un quartier de représentation dans la partie supérieure de la ville Ce quartier se matérialisa avec la *Strada Nuova* ouverte en 1551-1583 aujourd'hui Via Garibaldi, qui fut construite la suite d'une attribution des parcelles aux enchères sous les collines dans la partie nord de la vieille ville Cette rue neuve faisait 250 m de long et 7 m de large plus de deux fois la largeur des rues médiévales et elle devint un quartier luxueux où furent érigés des palais de représentation manifestant le pouvoir des puissantes familles dirigeantes de la République Pallavicini, Spinola, Doria, Lomellino, Grimaldi Le quartier voisin de la Via Lomellini forma un deuxième groupe de palais prestigieux, cette fois par la rénovation de structures existantes la suite de cet exemple, une seconde *Strada Nuova* 1601-1618 fut ouverte plus l'ouest par les membres de la famille Balbi, aujourd'hui Via Balbi Enfin, en 1778-1786, une dernière nouvelle rue, *Strada Nuovissima* aujourd'hui Via Cairoli, fut ouverte pour relier des deux premières *Strade Nuove* Via Garibaldi et Via Balbi, formant la troisième phase de construction

Les splendides palais résidentiels érigés sur la *Strada Nuova* Via Garibaldi la fin du XVI^e siècle formaient le quartier de la noblesse qui, sous la constitution de 1528, assumait le gouvernement de la République et ressentait la nécessité d'investir dans le renouvellement de leurs résidences La conception de cette nouvelle rue est attribuée l'architecte Galeazzo Alessi 1512-1572 qui a aussi conçu plusieurs grands palais de la ville Les principaux architectes des palais de la *Strada Nuova* furent

Giovanni Battista Castello 1509-1569, connu sous le nom du Bergamasque, Bernardino Cantone et les frères Ponsello Ils construisirent par exemple les résidences des frères Tobia et Agostino Pallavicino 1558, de G B Doria 1564 et de Nicolosio Lomellino 1563

En raison de la déclivité du terrain, la typologie des palais s'ajustait aux conditions spécifiques de chacune de leur implantation Les édifices comportaient généralement trois ou quatre étages, associant les halls d'entrée de spectaculaires escaliers ouverts, des cours et des loggias surplombant des jardins construits sur différents niveaux dans un espace relativement restreint Du fait des contraintes, chaque palais possède sa propre solution architecturale et un caractère particulier La décoration commence presque toujours par la quadrature de la façade ornée de fresques et/ou d'un décor de pierre, se poursuit l'intérieur par des atriums, d'élégants escaliers, des couloirs et des galeries décorés de fresques et de stucs Les résidences de la *Strada Nuova* bénéficièrent de la maîtrise, de la créativité des artisans de Lombardie et de l'art de vivre fastueux des riches banquiers génois Ce style grandiose fut reproduit Via Balbi au début du XVIIe siècle, où les thèmes furent poussés à leur paroxysme Les palais de Giacomo et Pantaleo Balbi 1618-1645 et celui de Agostino Balbi 1618-1670 furent l'œuvre de l'architecte Bartolomeo Bianco Le plus grandiose d'entre eux fut le palais de Stefano Balbi 1643-1655, qui devint par la suite le Palais royal de la famille de Savoie

Sur la base d'un décret du Sénat de 1576, les palais aristocratiques construits dans la *Strada Nuova* furent inscrits sur une liste officielle *Lista dei Rolli* de résidences d'hébergement public, signifiant que les propriétaires étaient requis de fournir des logements au nom de la République oligarchique pour des hôtes de marque Par la suite, les palais des *Rolli* inclurent d'autres bâtiments construits ailleurs dans la ville, atteignant le nombre de 150 édifices à la fin du XVIe siècle Ce nombre fut réduite à une centaine de bâtiments à la fin du XVIIe siècle, mais remonta à 200 à la fin du XVIIIe siècle La liste des *Rolli* était articulée en trois catégories : les palais les plus représentatifs furent réservés aux cardinaux, aux princes et vices-rois, la seconde catégorie aux gouverneurs et propriétaires terriens et la troisième aux hôtes de moindre qualité Les palais des *Strade Nuove* appartinrent toujours à la première catégorie, tandis que pour les autres édifices la catégorie pouvait changer au fil du temps

histoire

Ancien port ligurien, Gênes fut conquise par les Lombards au VIIe siècle et mise à sac plusieurs reprises par les Sarazins au Xe siècle À partir du XIe siècle, souvent en concluant des alliances avec d'autres cités États, les Génois renforcèrent leurs relations commerciales, passèrent maîtres et précurseurs de la construction navale, de la navigation et de la cartographie, des techniques industrielles et bancaires et de la rédaction de contrats qui permettaient des partenariats et des investissements dans des affaires commerciales lucratives Aux XIIe et XIIIe siècles, Gênes devint l'une des plus grandes villes d'Europe, avec une population de quelque 100 000

habitants vers l'an 1300 Au XVe siècle, elle connut un certain déclin et fut souvent gouvernée soit par les Français soit par Milan

Dès le Moyen Âge, Gênes devint une *Libero Comune*, densément peuplée entre la mer et les collines Politiquement, Gênes se caractérisait par un système de *Contrade consortili*, correspondant aux quartiers urbains, les *liberati*, c'est-à-dire divisés en zones d'influences par famille noble La critique de ce système conduisit l'adoption d'un système rival de *liberati perpetui*, qui resta en vigueur jusqu'en 1528 Andrea Doria 1468-1560, un amiral génois renommé qui avait servi des papes et plusieurs rois européens, construisit une flotte dont la puissance surpassa les corsaires de la Méditerranée En 1528, il établit une nouvelle division sociale et une constitution aristocratique Gênes qui perdura jusqu'en 1798 Sous la direction de Doria, une alliance avec l'Espagne autorisa les financiers génois à contrôler le commerce napolitain et espagnol et à recevoir de l'or du Nouveau Monde En 1570, ils étaient les principaux banquiers de l'Europe catholique et Gênes était gouvernée par une oligarchie stable et prospère

C'est dans ce contexte que se fit jour la nécessité de construire de nouvelles résidences pour ces quelques familles extrêmement riches, des résidences capables d'accueillir des hôtes distingués tels que des cardinaux, des gouverneurs ou des ambassadeurs visitant la ville Ce besoin de représentation conduisit à la percée de la *Strada Nuova* à partir de 1551, et la liste officielle *Rollo* des palais choisis pour une représentation officielle fut proclamée en 1576 La typologie de ces palais aristocratiques se distingue clairement de celle de la période précédente du haut Moyen Âge, adoptant des unités spatiales grandioses vestibules, escaliers monumentaux, atriums, jardins et une riche décoration intérieure de style de la fin de la Renaissance et maniériste Ce modèle a aussi été appliqué à d'autres parties de la ville

Grâce à l'enthousiasme de certains artistes, en particulier Pierre Paul Rubens, qui étudia et publia les plans des palais, ainsi que Giorgio Vasari, Vincenzo Scamozzi et Joseph Furtenbach, le modèle des palais génois fut diffusé à d'autres villes d'Europe, en particulier aux Pays-Bas et la Grande Bretagne à la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle, l'influence économique et politique de Gênes connut un déclin La ville fut d'abord occupée par l'Autriche puis par Napoléon Dans la nouvelle Italie unifiée, Gênes émergea néanmoins en tant que grande ville portuaire et a su conserver son tissu urbain historique

Protocoles et institutions

dispositions légales

Une partie des biens proposés pour inscription sont des propriétés privées, d'autres sont des biens publics et d'autres encore sont des biens mixtes, à la fois publics et privés Les propriétaires ont créé une association des *Palati dei Rolli*, confirmée par un protocole d'accord et approuvée par une résolution du Conseil municipal en 2002, dont l'objectif est de promouvoir la mise en valeur et la gestion des palais

Tous les palais inclus dans la proposition d'inscription sont protégés par la loi italienne sur la conservation du Patrimoine culturel décret no 42 du 22 janvier 2004

Structure de la gestion

Le principal instrument de gestion est le Plan directeur d'urbanisme révisé, approuvé par le décret du Conseil régional no 44 du 10 mars 2000. Les palais des *Rolli* sont classés soit en catégorie A importance majeure soit en catégorie B typique avec des caractéristiques importantes. Le plan directeur est mis en œuvre par le programme opérationnel qui est continuellement mis à jour et redéfini à la lumière des événements qui se produisent. Un plan urbain de circulation pour la zone centrale de la ville de Gênes a été adopté en 2000-2001.

Il existe un plan de gestion pour les biens proposés pour inscription. Ce plan, formalisé par un protocole daté du 22 janvier 2004, est mis en œuvre par un groupe de travail qui comprend des représentants du conseil municipal de la Ville de Gênes et des représentants de la *Soprintendenza* direction du patrimoine architectural et du pays ligurien agissant pour le compte du ministère du patrimoine culturel.

Ressources

Les ressources financières municipales proviennent essentiellement du budget du programme opérationnel, dont l'objectif est de réhabiliter l'ensemble du centre historique au niveau fonctionnel et qualitatif. Des fonds supplémentaires consacrés à la conservation et à la restauration de la ville historique sont également attribués. Ainsi, pour la période 2001-2003, une part importante des travaux de conservation a été financée par un budget spécial de l'État accordé à la Ville de Gênes nommée capitale culturelle européenne en 2004. De plus, en 2002-2003, la Ville, l'État et des propriétaires privés contribuèrent à hauteur de 10 millions d'euros à la conservation des palais des *Rolli*.

Historique de la proposition

Le dossier de proposition d'inscription reconnaît le développement politique et économique de la République de Gênes comme étant le moteur principal de la construction de l'ensemble des *Strade Nuove* et de l'établissement des listes des *Rolli*. Il souligne que les solutions d'urbanisme et d'architecture étaient de conception entièrement nouvelle, qu'elles expérimentaient des modèles résidentiels innovants qui prenaient en compte la culture contemporaine et les nécessités d'une représentation officielle de la République.

Critère ii La *Strada Nuova* Gênes 1551-1583 constitue le premier exemple en Europe d'un projet de développement urbain dans un cadre unitaire et avec des plans spécialement divisés par une autorité publique en parcelles réservées pour les grandes maisons aristocratiques. On mesure l'influence de ce modèle de conception urbaine dans les décennies qui suivirent par la place importante que lui conférèrent de nombreux traités écrits par de grands auteurs européens et italiens. Ainsi,

dans les vingt premières années du XVII^e siècle, la *Strada Nuova* fut un modèle résidentiel pour quatre experts - Schickhardt, Rubens, Scamozzi et Furtenbach - pour plusieurs raisons que la nature archaïque et singulière de la ville rendit encore plus manifestes : la concentration rectilinéaire des palais dans un seul quartier, la complexité des diverses solutions, la somptuosité des décors et du mobilier et la richesse des jardins plantés d'arbres.

Critère iv Les *Strade Nuove* sont un monument et un témoignage du siècle des énois 1536-1640. Les palais construits dans les *Strade Nuove* aux XVI^e et XVII^e siècles, et les palais transformés selon le nouveau modèle dans le tissu dense de la ville historique ont comme référence l'horizon européen de la culture résidentielle la plus spectaculaire. Grâce à la qualité et à l'accessibilité des constructions, les palais témoignent d'une organisation précise en termes d'espace, de structure, de matériaux, de formes et de fonctions d'un groupe de bâtiments qui reflète directement une civilisation ou une succession de civilisations. Les palais sont aménagés sur un schéma en trois parties offrant une variété extraordinaire de solutions différentes s'inspirant de l'expérience acquise au siècle précédent dans des villas construites dans les environs de la ville. Les palais ont une valeur universelle par leur adaptation aux caractéristiques particulières du site et aux exigences des fonctions de réception et de résidence d'une organisation économique et sociale particulière.

Critère vi : L'exemple original des *Strade Nuove* coïncide avec un processus d'émulation si nouveau et représentatif d'une société de banquiers et d'armateurs que cela donna lieu à un réseau d'hospitalité publique pour les visites d'État *Palaio dei Rolli* ou hébergements publics. Ce patrimoine résidentiel, original par ses caractéristiques architecturales d'une valeur particulière, fut transformé par un décret du Sénat de 1576 en un système public de résidences privées qui avaient l'obligation d'héberger les visiteurs d'État, contribuant ainsi à la propagation de la connaissance d'un modèle architectural et d'une culture résidentielle qui attirait des artistes et des voyageurs de renom, et dont un exemple important est la collection de dessins de P. P. Rubens.

4. ÉVALUATION

Historique

Historique de la conservation

Gênes a subi des bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale. Heureusement, le centre historique n'a subi que des dommages superficiels. Les palais des *Rolli* qui sont inclus dans la zone proposée pour inscription ont conservé leur intégrité à l'exception du palais de Francesco Grimaldi 1593 dont les étages supérieurs ont été détruits. Le palais a été restauré et sert aujourd'hui de musée illustrant le système des *Rolli*.

Dans la période de l'après-guerre, le centre historique de Gênes a connu diverses vicissitudes sociales et urbanistiques. Une bonne partie du parc immobilier était dans un état de délabrement en raison du manque d'entretien. Les reconstructions modernes ne furent

heureusement qu'un phénomène marginal dans cette partie de la ville. Dans les années 1980 et 1990, la situation s'améliora considérablement du point de vue de l'état de conservation et de la situation économique et sociale de la ville historique. La ville s'est engagée activement dans le développement durable et considère que le centre historique et la zone du port sont des atouts précieux dans ce processus.

La recherche moderne sur les palais historiques de Gênes a commencé dans la période de l'après-guerre. Dans les années 1980 déjà, la ville de Gênes et la *Soprintenden a* réalisèrent un programme sur les façades historiques, qui fit l'objet d'une conférence, et aboutit à des travaux de conservation qui se poursuivent encore aujourd'hui. Dans les années 1990, à la faveur de la réunion du G8 en 2001, la ville a eu les moyens d'entreprendre des travaux de restauration. Les travaux se sont poursuivis grâce aux efforts conjoints de la Ville, de l'État, des propriétaires privés et de mécènes.

tat de conservation

Grâce aux initiatives prises surtout à partir des années 1990, les palais inclus dans la proposition d'inscription ont fait l'objet d'une étude et leur état de conservation a été vérifié. Les façades et les intérieurs de nombre d'entre eux ont été soigneusement restaurés. Certains palais sont encore utilisés comme résidences privées tandis que d'autres ont été transformés en musées ou en institutions culturelles : par exemple le *Pala o Reale* est le siège de la *Soprintenden a*, ou sont la propriété de banques, de bureaux ou de sociétés commerciales. Les palais sont en bon état de conservation et leur état fait l'objet d'un suivi de la part des autorités de l'État.

Protection et gestion

La zone principale comprend un ensemble constitué des *Strade Nuove* et de leur palais des *Rolli* ainsi qu'une partie de la ville médiévale où les palais furent rénovés à la même époque et inclus sur la liste des *Rolli*. La zone principale comprend la partie la plus représentative de la rénovation urbaine de la Renaissance et une partie du tissu médiéval dont les palais furent rénovés sur le même modèle. L'ICOMOS considère que cette définition répond convenablement à l'importance de la proposition d'inscription. La zone tampon couvre la totalité du centre historique. Elle est définie en tant que zone de conservation dotée d'une réglementation appropriée dans le cadre du Plan directeur d'urbanisme pour lequel la ville a adopté un plan de gestion de la conservation. L'ICOMOS considère que la zone tampon est correctement définie.

Les premières réglementations municipales pour la gestion de la zone historique datent de 1986 mais, depuis, les normes ont été remises à jour dans le *Piano Regolatore generale*, qui définit la gestion des palais des *Rolli*, le plan directeur d'urbanisme *Piano urbanistico generale*, 2000 ainsi que le plan directeur général de l'urbanisme et de l'environnement 1999. Ensemble, ces plans constituent une base appropriée pour la gestion de la totalité de la vieille ville comprise dans la zone tampon.

Il existe un comité de coordination de la gestion du bien proposé pour inscription, et toutes les parties prenantes - y compris les autorités municipales et étatiques concernées ainsi que les propriétaires privés - ont signé un accord pour rassembler leurs efforts autour d'objectifs partagés. Le système de gestion est opérationnel et a prouvé son efficacité. Les résultats se voient non seulement au succès de la conservation et de la restauration des principaux palais mais aussi à l'amélioration générale de la situation économique, sociale et urbanistique de la vieille ville. Dans de nombreux domaines, la municipalité a pu encourager les nouveaux investissements.

analyse des risques

- Développement

Les efforts actuellement consentis par l'administration de la ville ont contribué de manière significative au contrôle du développement qui tient compte du potentiel patrimonial de la ville historique. Des problèmes sociaux persistent dans certaines parties de la ville historique : une partie de la zone tampon, mais la Ville prend des initiatives pour améliorer la situation. De même, une partie des édifices médiévaux est encore en attente de réparation et de réhabilitation. Après la Seconde Guerre mondiale, une autoroute a été construite, qui sépare le port de la ville historique. Une liaison piétonne a cependant été rétablie récemment. Dans les années 1990, le port a été réhabilité et il est devenu aujourd'hui une destination favorite des visiteurs. À l'avenir, l'objectif est d'éliminer le tronçon d'autoroute passant devant le centre historique en construisant un tunnel.

- Tourisme

Gênes a créé quelques-uns des premiers musées modernes d'Italie dans les années 1950 en transformant deux palais des *Rolli* de la Via Garibaldi : *Pala o Bianco* et *Pala o Rosso*. Toutefois, le tourisme n'était pas l'objectif principal jusqu'à dans les années 1990. Le plan de gestion accorde une attention particulière au développement actif des infrastructures d'accueil des visiteurs, avec le soutien de la loi nationale de 2001 sur le développement des infrastructures touristiques locales. La zone des *Strade Nuove* constitue l'un des points d'attraction majeurs du tourisme et le port en est un autre. Grâce à ces efforts, Gênes a beaucoup amélioré sa capacité à gérer l'accueil des visiteurs.

- Risques naturels

La ville a veillé au suivi des facteurs environnementaux liés au climat maritime. Des mesures ont été prises pour réduire la pollution de l'air causée par exemple par la circulation. La région de Gênes n'est pas considérée comme une zone à risques sismiques.

Authenticité et intégrité

Authenticité

La zone proposée pour inscription comprend l'ensemble des *Strade Nuove* et une partie du tissu médiéval. Le bien comprend 42 palais parmi ceux qui étaient inscrits sur la

liste des *Rolli*. Ce sont parmi les plus représentatifs et les mieux préservés dans leur authenticité. Un seul d'entre eux a été partiellement endommagé pendant la guerre. L'étage supérieur endommagé a depuis été reconstruit. Ce palais, et deux autres de la Via Garibaldi servent de musée. Nombre de ces palais des *Rolli* sont des propriétés privées et certains ont été transformés en bureaux ou sont à usage commercial. Toutefois, les propriétaires ont réalisé les transformations dans le respect des structures d'origines et l'authenticité historique des bâtiments.

nté rité

Les *Strade Nuove* furent construites par phases successives aux XVIe et XVIIe siècles, puis reliées entre elles par une rue ouverte au XVIIIe siècle. Cet ensemble fut intégré à la partie médiévale de la ville et a gardé intacte sa place dans ce contexte. En plus des palais des *Rolli*, la zone proposée pour inscription comprend d'autres bâtiments historiques, notamment des maisons médiévales ainsi que des bâtiments de construction plus récente. Globalement, le tissu urbain du centre médiéval a bien conservé son intégrité. Les interventions modernes, par exemple la construction du théâtre de la ville, sont relativement limitées et ne perturbent pas le caractère d'ensemble. En tant que puissance maritime, la ville de Gênes a toujours entretenu un lien étroit avec son port. Dans la période de l'après-guerre, le port fut séparé du centre historique par une autoroute construite en hauteur sur des piliers. Le lien entre le port et le centre est en partie rétabli par le retrait des voies ferrées et des entrepôts et le pavage de cette zone devenue un espace piétonnier. L'avenir, il est prévu de faire passer ce tronçon de l'autoroute dans un tunnel.

tion co p r ti

La percée de la *Strada Nuova* pour la construction des palais résidentiels des familles nobles génoises extrêmement riches fut le premier exemple en Europe d'un nouveau type d'urbanisme : des parcelles furent attribuées par l'autorité publique pour l'édification de grands palais aristocratiques. Cette réalisation devint une référence pour les auteurs de traités d'architecture tels que Vincenzo Scamozzi et Joseph Furtenbach, mais aussi pour Pierre Paul Rubens qui publièrent dans leurs traités les dessins des palais. Plusieurs villes italiennes possèdent des palais du XVIe et du XVIIe siècle, en particulier Florence, Venise, Ferrare et Rome. Mais les palais des *Strade Nuove* de Gênes introduisent de nouvelles qualités dans l'organisation spatiale des volumes architecturaux. Ils forment un ensemble exceptionnel de palais aristocratiques que l'on ne retrouve dans aucun autre plan de la Renaissance. De plus, ils furent construits sur une période limitée, dans la seconde moitié du Cinquecento, ce qui leur donne une unité difficile à trouver ailleurs. Ces palais furent tous reconnus pour leur utilisation de représentation par la République de Gênes dans le cadre du système des *Rolli*. Des exemples de pratiques similaires sont connus ailleurs en Europe, par exemple Rome l'occasion des synodes et des conclaves papaux, et Paris, avec les *tels particuliers*, utilisés par Louis XIV dans le cadre de sa politique anti-féodale. Gênes se distingue cependant par l'institutionnalisation d'un système basé sur la loi républicaine.

r ni rs c ptionn

éclaration énérale

La valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble de Gênes peut être considérée en fonction de plusieurs thèmes : la puissance politico-économique des Génois, l'originalité du plan d'urbanisme de la ville, les solutions architecturales innovantes portant plus en avant les idées de la Renaissance et la reconnaissance de l'influence internationale de cette architecture dès l'époque de la construction.

Avec Venise, Gênes était, aux XVIe et XVIIe siècles, une grande puissance maritime, en particulier dans la partie occidentale de la Méditerranée, ainsi qu'un centre bancaire international. En 1528, l'amiral Andrea Doria, qui se considérait comme le fondateur et restaurateur de l'ancienne République, rédigea une nouvelle constitution selon laquelle la République était dirigée par les principales familles aristocratiques et faisait de Gênes l'une des principales villes marchandes du monde.

Dans le contexte politique et économique, l'ensemble de la *Strada Nuova* était un quartier d'élite jouissant d'une vue panoramique dominant la vieille ville et représentant symboliquement la nouvelle classe gouvernante de la République. En termes d'urbanisme, l'ensemble offrait aux aristocrates régnants un quartier luxueux qui eut une influence importante sur le développement de l'architecture résidentielle du reste de la ville et fut étendu à la *via albi* au début du XVIIe siècle. Architecturalement, en particulier dans leur agencement des volumes, les palais représentent une approche innovante basée sur les idées de la Renaissance alors florissante en Italie, et déjà conduisant au baroque. La qualité de l'architecture de la *Strada Nuova* fut hautement acclamée dans des traités contemporains, par exemple ceux de Scamozzi, Furtenbach, Vasari et Rubens. L'établissement des listes des *Rolli* était en soi une reconnaissance de la qualité des palais.

valuation des crit res

Le bien est proposé par l'État partie sur la base des critères ii, iv et vi :

Crit re ii La proposition d'inscription fait référence aux influences que Gênes reçut d'autres centres de la Renaissance italienne, tels que Florence et l'État papal, et inversement de l'influence qu'exercèrent les palais aristocratiques des *Strade Nuove* au travers de traités d'architecture. Soutenu et motivé par le pouvoir économique et politique qu'ils exerçaient au milieu du XVIe siècle, les marchands et les banquiers génois suivirent les principales tendances et se firent construire des résidences très en vogue. Grâce aux traités d'architecture de l'époque, ces exemples ont été portés à la connaissance du reste de l'Europe, faisant des *Strade Nuove* et des palais de la fin de la Renaissance des monuments d'une importance cruciale dans le développement de l'architecture maniériste et baroque en Europe. L'ICOMOS considère donc que le bien témoigne d'un important échange de valeur aux XVIe et XVIIe siècles en faveur du développement de l'architecture et de l'urbanisme et qu'il répond ce critère.

Critère iv L'ensemble des *Strade Nuove* de Gênes représente une nouvelle approche de l'urbanisme au XVI^e siècle, créant un quartier luxueux comptant de nombreux palais aristocratiques et qui devint la scène de représentation de la vie et des coutumes du *siècle des énois* 1563-1640 L'architecture des palais utilise le langage de la fin de la Renaissance et du maniérisme se traduisant par une utilisation extraordinaire de l'espace, avec différents niveaux et des successions de cours et de jardins au service la représentation officielle de la République de Gênes grâce aux listes des *Rolli* L'ICOMOS considère que le bien est un exemple exceptionnel d'un ensemble urbain de palais aristocratiques de grande valeur architecturale, illustrant la puissance économique et politique de la ville marchande de Gênes au faîte de sa puissance aux XVI^e et XVII^e siècles et qu'il répond ce critère.

Critère vi : l'État partie a proposé ce critère en référence l'idée d'un système juridiquement établi d'hébergement public appelé *Rolli* Pour justifier l'importance de ce système, l'État partie se réfère la publication d'un traité par Rubens L'ICOMOS considère que le travail de Rubens relève plus du critère ii qui se réfère l'influence de la *Strada Nuova* et des palais des *Rolli* Tout en reconnaissant l'intérêt du système des *Rolli*, l'ICOMOS considère que le bien ne répond pas ce critère

Critère i La proposition d'inscription n'a pas été présentée sur la base de ce critère L'ICOMOS l'a considéré et a estimé que la qualité de la *Strada Nuova* et des palais des *Rolli* est suffisamment prise en compte par d'autres critères L'ICOMOS considère donc que le bien ne répond pas ce critère.

5. RECOMMANDATIONS

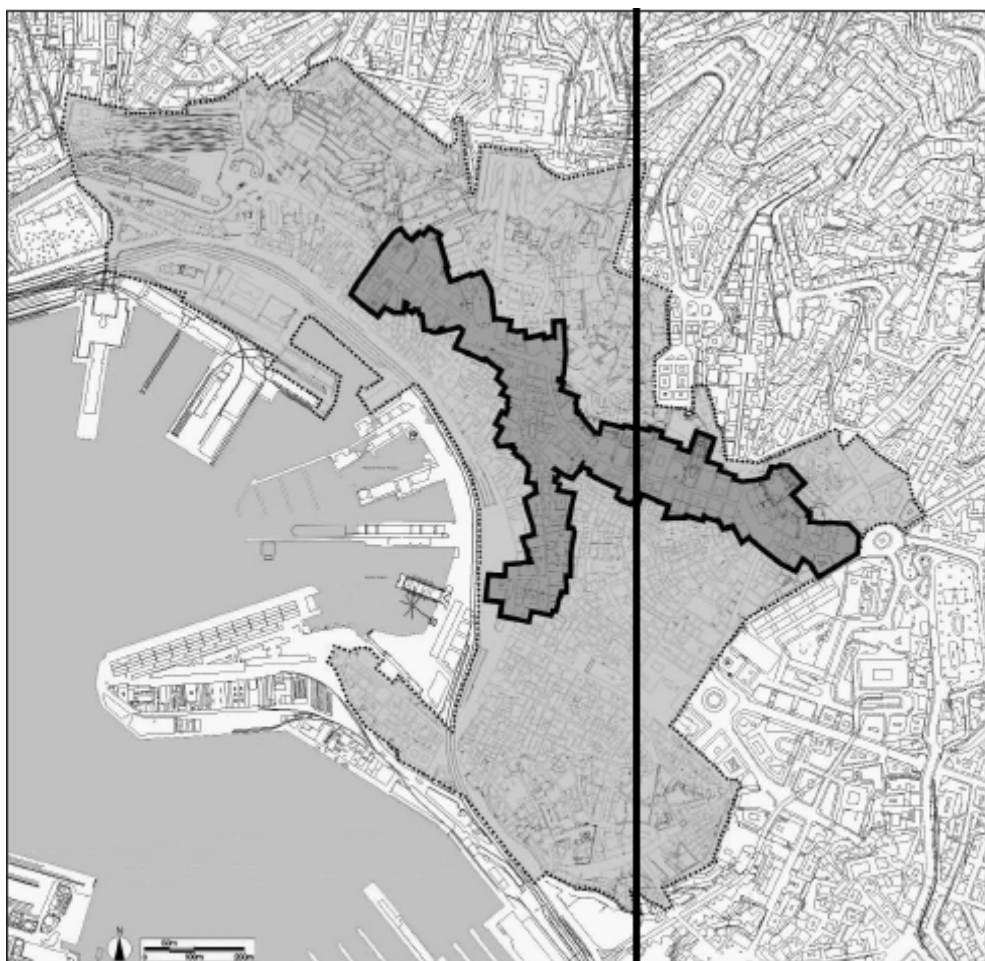
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Gênes, les *Strade Nuove* et le système des palais des *Rolli*, Italie, soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et i* :

critère ii L'ensemble des *Strade Nuove* et les palais qui y sont associés témoignent d'un important échange de valeurs sur le développement de l'architecture et de l'urbanisme aux XVI^e et XVII^e siècles Grâce aux traités d'architecture publiés l'époque, ces exemples furent connus travers l'Europe, faisant des *Strade Nuove* et des palais de la fin de la Renaissance de Gênes des symboles significatifs du développement de l'architecture maniériste et baroque en Europe

critère i Les *Strade Nuove* Gênes est un exemple exceptionnel d'ensemble urbain de palais aristocratiques de haute valeur architecturale, illustrant l'économie et la politique de la ville marchande de Gênes au sommet de sa puissance aux XVI^e et XVII^e siècles Le projet dénotait un esprit nouveau et innovateur, représentant le *siècle des énois* 1563-1640 En 1576, la République de Gênes établit une liste légale des *Rolli*, reconnaissant les palais exceptionnels pour accueillir officiellement les hôtes de marque

ICOMOS, avril 2006



P an indiquant es pa ais proposés pour inscription et a one tampon



vue aérienne de la Strada Nuova à Venise



Palais de Venise



Palazzo Rosso

Halle du Centenaire (Pologne)

No 1165

1. IDENTIFICATION

État partie : République de Pologne

Bien proposé : Halle du Centenaire de Wrocław, Pologne

Lieu : Wrocław, région historique de Silésie, voïvodie de Basse-Silésie

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 31 janvier 2003

Inclus dans la liste indicative : 28 mars 2000

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un monument.

Brève description :

La halle du Centenaire de Wrocław, en Pologne, a été édifiée en 1912-1913 dans le cadre de la construction d'un nouveau parc des expositions. C'est un exemple précurseur du début de l'architecture et de l'ingénierie moderne. Initiative audacieuse, la construction de ce grand dôme en béton armé (65 m de diamètre), le plus grand alors bâti, a eu recours à la technologie la plus avancée de son époque.

2. ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Date de la mission d'évaluation technique : 18-21 septembre 2005.

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : L'ICOMOS a envoyé une lettre de demande d'information supplémentaire le 28 septembre 2005. L'État partie a envoyé l'information demandée le 6 décembre 2005.

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur le patrimoine du XXe siècle.

Littérature : Maintes publications analysent l'importance du bien dans l'évolution de la structure et de l'architecture, par exemple : *The history of 20th century architecture and design* de R. Banham, K. Frampton, H.- R. Hitchcock, J.

Joedicke, U. Kultermann, V. Lampugnani, et B. Zevi, N. Pevsner, ainsi que Sir Banister Fletcher. Le travail de M. Berg est illustré dans la publication qui accompagnait une exposition en 2005 à Wrocław : J. Ilkosz, *Hala Stulecia* (Wrocław, 2005) ; édition anglaise à paraître. Le travail de H. Poelzig est décrit dans : J. Ilkosz & B. Störkuhl, eds., *Hans Poelzig in Breslau, Architektur und Kunst 1900-1916*, (Delmenhorst 2000).

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 15 janvier 2006

3. LE BIEN

Description

La halle du Centenaire (en allemand *Jahrhunderthalle*, en polonais *Hala Ludowa*) a été bâtie en 1911-1913 par Max Berg, à l'époque architecte municipal de Breslau (l'ancien nom de Wrocław). L'entreprise Dyckerhoff & Widmann, de Dresde, sous l'égide de l'ingénieur Willy Gehler (1876-1953), a été engagée pour construire le dôme.

La halle du Centenaire est un bâtiment à plan central au cœur du parc des expositions, dans le nord-est de Wrocław, à côté du parc Szczytnicki. Elle se dresse à l'intersection des principaux axes du parc des expositions, qui font partie de la zone principale.

La structure de la halle du Centenaire est entièrement faite de béton armé. Le plan général de l'édifice forme un quadrilobe symétrique, avec un vaste espace circulaire au centre, de 65 m de diamètre et de 42 m de hauteur. Les quatre entrées principales, sur les axes principaux, conduisent à un spacieux promenoir encerclant la salle centrale et donnant accès aux étages supérieurs.

La principale structure porteuse de la salle centrale est un énorme ensemble de poutres triangulées rayonnantes en béton armé, reposant sur quatre piliers principaux. Il s'agit d'une sorte de tambour, percé de quatre arcs en plein cintre s'ouvrant sur de grandes absides avec des fauteuils. La halle peut accueillir 6 000 personnes assises. À l'origine, l'une des absides abritait un immense orgue, aujourd'hui perdu. Les nervures en béton du dôme central s'élevaient depuis le tambour et soutiennent une série d'anneaux concentriques vitrés. Le dôme est surmonté d'une lanterne en forme de petite coupole d'acier et de verre. Les quatre arcs qui soutiennent le tambour correspondent aux angles de deux rectangles se chevauchant, inscrits dans le cercle intérieur du quadrilobe. L'intérieur du dôme mesure au total 95 m. Chaque arcade est fermée par six nervures, faisant office d'arc de décharge. La structure en béton armé comporte deux systèmes structurels complémentaires autoporteurs : un socle cylindrique de 19 m de haut, composé de quatre arcs massifs (portée 41 m, hauteur 16,7 m), s'ouvrant sur les absides et surmonté d'un rouleau massif, et le dôme nervuré de 23 m de haut dressé sur le tambour.

La structure du dôme, apparente, s'ouvre sur l'intérieur. Le dôme lui-même est couvert d'un toit en escalier, et la lanterne est surmontée d'un toit en coupole en béton, couvert de carton bitumé. Les autres toits sont plats et en béton. Les fenêtres sont faites d'un bois dur exotique. Pour

améliorer l'acoustique, les murs à ressauts sont couverts d'une couche isolante de béton mélangé à du bois ou à du liège. Horizontalement, la structure se divise en deux parties : la section inférieure étendue (avec le socle du dôme et le promenoir) et la section supérieure à étages. L'horizontalité est accentuée par des corniches en saillie au-dessus de chacun des neuf niveaux de fenêtres, dont la hauteur diminue progressivement, un trait qui ajoute à l'aspect dynamique de cette structure massive. Les élévations n'ont ni décoration ni ornements, mais la texture en béton apparent est marquée des empreintes du coffrage en bois.

Du côté ouest de la halle du Centenaire se trouve une place monumentale, conçue sur le modèle d'un forum antique. Du côté nord, on trouve le pavillon à quatre dômes dessiné par l'architecte Hans Poelzig en 1912 pour accueillir une exposition historique. Dans la section nord du parc des expositions, Poelzig a conçu une pergola en béton, qui entoure un étang artificiel. Elle est séparée de la halle du Centenaire par un bâtiment abritant un restaurant avec une terrasse en plein air. À côté de l'entrée se trouvent les bâtiments de la société qui administre le parc des expositions (Breslauer Messe A.G.), édifiés en 1937 d'après les plans de Richard Konwiarz. Le propylée, une porte monumentale conduisant au « forum » et se présentant comme une colonnade, avec des colonnes en béton armé, fut conçu en 1924 par Max Berg. Son toit a été détruit pendant la Seconde Guerre mondiale. Une flèche d'acier a été montée au milieu du « forum » en 1948.

Histoire

L'histoire de Wrocław a été façonnée par des influences diverses et de nombreux souverains, comme en témoignent les nombreux noms de cette « ville insulaire » : Wrotizla, Vretslav, Presslaw, Bresslau, Breslau, Wrocław. Capitale d'une province importante et comptant parmi les principales villes de l'empire allemand, Wrocław (alors Breslau) connut un rapide essor à la fin du XIX^e siècle. Considérant l'emplacement historiquement stratégique de la ville et son rôle de pôle d'échanges culturels, on jugea qu'il lui fallait des structures permanentes pour accueillir des expositions, à l'image de celles de Francfort, de Berlin, de Leipzig ou de Dresde. La commémoration du 100^{ème} anniversaire du discours à la nation allemande du roi Frédéric-Guillaume III, en 1813, fut l'occasion de construire ce nouveau parc des expositions. Le conseil municipal en prit la décision en 1910. On décida de l'édifier sur le site du complexe suburbain (150 hectares) composé du parc Szczytnicki, du milieu du XIX^e siècle, conçu par des paysagistes de renom, et du parc zoologique municipal, datant de 1864-1865. Ce quartier était en effet un lieu de prédilection des visiteurs, et une ligne de tramway avait été construite pour le relier à la ville à la fin du XIX^e siècle.

En 1909, l'architecte Max Berg (1870-1947), qui avait étudié à Munich et travaillé à Francfort, fut nommé architecte municipal. L'année suivante, il se lança dans la conception d'une halle d'exposition polyvalente, présentant le projet au début de l'année 1911 dans le cadre d'un plan d'embellissement de la ville. Le 28 juin 1911, le conseil municipal approuva les plans de Berg et donna son accord à la construction du parc des expositions et de la halle du Centenaire.

Parallèlement, on annonçait un concours architectural pour l'attribution du projet du parc des expositions. La conception globale en fut confiée à Hanz Poelzig (1869-1936), principal de l'Académie publique des Beaux-arts et des arts décoratifs de la ville. Il elabora donc le projet final, en collaboration avec Berg. Le point central en était la halle du Centenaire, et le schéma directeur reposait sur deux axes principaux au lieu d'un seul comme l'avaient proposé beaucoup des autres concurrents en lice. En 1912, le conseil municipal approuva les plans du deuxième bâtiment d'exposition, le pavillon à quatre dômes conçu par Hans Poelzig, pour abriter une exposition historique sur les guerres napoléoniennes. On y ajouta le bâtiment administratif et un restaurant, les structures formant une place évoquant un forum, avec la porte principale à l'ouest et une vue au nord sur un étang artificiel entouré d'une pergola monumentale conçue par Poelzig.

Le chantier fut ouvert en 1911, et la construction des arcs monumentaux commença en avril 1912. La technologie était d'avant-garde pour l'époque. On utilisa des compresseurs électriques spécialement conçus pour précontraindre le béton. Le professeur Heinrich Müller, de Berlin, vérifia la stabilité. Les matériaux de construction furent sélectionnés avec le plus grand soin. Un ciment spécial, fourni par l'usine des ciments de Silésie d'Opole et testé par Groß Lichterfelde à Berlin, fut utilisé pour le béton. On employa pour les tiges de renforcement de l'acier laminé de qualité supérieure au lieu de l'acier structurel standard. Pour les sections exposées aux plus fortes contraintes, on utilisa un agrégat fait du granite de la meilleure qualité. Les autorités municipales examinèrent la résistance du béton en les soumettant à des essais qui durèrent des mois. La résistance obtenue était 6 fois supérieure aux estimations. Une maquette en bois dur de l'abside à l'échelle 1:25 fut construite et soumise à une charge de 6 000 kg. Seuls des ouvriers qualifiés et d'expérience furent engagés.

L'exposition du Centenaire ouvrit ses portes en mai 1913, en présence du prince héritier Wilhelm. Elle accueillit plus de 100 000 visiteurs. Après sa fermeture, les pavillons temporaires furent démontés, mais la halle du Centenaire continua de servir, abritant les assemblées, tandis que le pavillon à quatre dômes de Poelzig accueillait les expositions. Après la Première Guerre mondiale, la gestion du parc des expositions fut confiée à une société par actions. On y organisa des foires industrielles nationales et internationales, ainsi que des expositions artistiques, des concerts et des productions théâtrales. En 1924-1925, le parc des expositions fut agrandi, avec la construction d'un grand pavillon des expositions, Messehalle, et d'une entrée monumentale à colonnades d'après les plans de Berg, mais ils furent détruits pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1929, l'exposition « Espace de Vie et de Travail » (WUWA) fut organisée à Breslau par le Werkbund allemand, un important manifeste de la nouvelle architecture, de technologie et de services novateurs.

Le parc des expositions survécut relativement intact à la Seconde Guerre mondiale. En 1948, l'exposition sur les territoires récupérés (rendus à la Pologne) y fut organisée, commémorée par la flèche d'acier (« Iglica ») conçue par le professeur Stanislaw Hempel et érigée sur la place devant la halle du Centenaire. En août 1948, le congrès mondial des intellectuels pour la paix, auquel Pablo

Picasso prit part, se déroula dans la halle du Centenaire. En 1995-1997, l'intérieur de cette dernière a été rénové.

Protection et gestion

Dispositions légales :

À la date de la proposition d'inscription, la halle du Centenaire était la propriété de l'État et gérée par une société commerciale à responsabilité limitée. Depuis, la municipalité en est devenue propriétaire, à la fin de l'année 2005.

La halle du Centenaire et le parc des expositions sont légalement protégés par leur inscription au registre des monuments historiques (n° 198, par décision du 24.04.1962 et 343/Wm, 15.04.1977).

Structure de la gestion :

La gestion et l'entretien de la halle du Centenaire sont sous la responsabilité du Wrocławskie Przedsiębiorstwo Hala Ludowa sp. zo.o. La gestion de la halle du Centenaire est supervisée par le conservateur municipal et provincial des monuments historiques.

Le plan directeur régional applicable depuis 2002 à la province de Basse Silésie classe la halle du Centenaire parmi les monuments de valeur unique. Le plan directeur de cette partie de Wrocław a été mis en vigueur par l'arrêté du conseil municipal du 16 mars 1990. Il place la halle du Centenaire et le centre des expositions en « zone A » (zone de conservation et de protection stricte), avec le parc Szczytnicki et le parc zoologique, et définit la zone tampon. En 2002, on a également décidé de préparer une étude détaillée et un plan local de développement spatial pour la conservation et la gestion du site.

Ressources :

Le propriétaire finance l'entretien et les réparations nécessaires dans le cadre d'un contrat de partenariat.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

Critère i : La halle du Centenaire de Wrocław, construite par Max Berg en 1910-1912, représente un chef d'œuvre du génie créateur humain. ... Elle fut le premier bâtiment monumental à considérer les possibilités esthétiques du béton coulé. D'un diamètre de 65 m, le dôme de la halle du Centenaire était à l'époque le plus grand jamais construit, dépassant en dimensions ceux de la basilique Sainte-Sophie et du Panthéon. Sa portée immense représentait la mise en pratique de solutions structurelles d'avant-garde qui donnèrent naissance à une œuvre d'une grande beauté architecturale. La halle du Centenaire de Wrocław fut le fer de lance des structures monumentales modernes du XXe siècle. ...

Critère ii : La halle du Centenaire de Wrocław conçue par Max Berg est un exemple d'innovation en matière de solutions architecturales et structurelles. Première à prendre en compte et à explorer les possibilités d'un nouveau matériau (le béton ferreux) et à l'utiliser pour créer un bâtiment public monumental aux fonctions

nouvelles, elle doit être considérée comme l'une des œuvres architecturales majeures du XXe siècle. Jusqu'à son édification, le plus grand dôme jamais construit était celui du Panthéon, à Rome. Celui de la halle du Centenaire fait deux fois son diamètre : une réalisation exceptionnelle rendue possible par un nouveau matériau (le béton ferreux), par l'approche novatrice de Berg en matière de conception et par ses solutions structurelles nouvelles. ...

Critère iv : La halle du Centenaire de Wrocław est une œuvre pionnière, intégrant architecture dynamique et harmonieuse et fonction sociale. Max Berg, tout en se référant à la tradition, rechercha un ordre et une harmonie qui définiraient une nouvelle approche de l'architecture, axée sur la simplicité des formes et la vérité des matériaux. Son interprétation rationnelle des techniques comme sources d'inspiration du style préfigurait les idées d'avant-garde. Berg a souligné l'aspect fonctionnel pour façonner ses solutions structurelles. L'édifice devait remplir un double rôle, à la fois espace d'exposition et lieu de réunion. Berg imagina une structure tout entière en béton armé avec des murs vitrés, reflet de son approche du design, avec l'espace intérieur pour pierre angulaire, pour aboutir à la « dématérialisation » des murs. L'expression de l'intérieur s'appuyait sur sa structure en béton armé apparente, apparaissant « telle qu'au sortir du moule », et privée du moindre ornement superflu. La halle du Centenaire de Wrocław est l'un des tout premiers exemples d'architecture moderniste du XXe siècle. Elle reflète les idées d'avant-garde et les préoccupations des pionniers du design moderne. Sa modernité s'exprime dans les nouvelles solutions structurelles et l'esprit d'innovation mis en pratique dans son design. La halle du Centenaire de Wrocław est de surcroît un exemple exceptionnel de monument construit pour accueillir de larges assemblées, premier témoignage dans le monde de l'émergence d'une architecture tournée vers la société démocratique moderne.

4. ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

La halle du Centenaire a survécu intacte aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale en 1945, tandis que le parc des expositions perdait quelques bâtiments également conçus par Max Berg. La halle et le parc des expositions demeurent en usage à ce jour. En 1997, une partie du parc des expositions a été inondée, mais la halle n'a pas été touchée. Depuis le milieu des années 1990, la halle fait l'objet de travaux d'entretien et de réparation qui se poursuivent à ce jour. Ces travaux ont porté entre autres sur la réparation des couvertures de toit, le remplacement des sièges dans la salle, la peinture du foyer, la rénovation des câblages et des autres installations techniques.

État de conservation :

La halle du Centenaire présente un bon état de conservation, de même que son toit et ses installations. Les toits et les aménagements sont en bon état. Les structures en béton sont en bon état.

Le parc des expositions a été réparé après l'inondation de 1997 et il est désormais en bon état.

Protection et gestion :

Les bâtiments du parc des expositions sont sous propriété mixte. Le bâtiment à quatre dômes conçu par H. Poelzig appartient à l'État, tandis que la halle du Centenaire et le parc des expositions appartiennent à la ville de Wrocław. Il existe un plan de gestion du bien, approprié, et mis en œuvre par l'administration compétente. Il est cependant évident qu'il doit être complété par des plans d'action annuels, suivant les besoins qui se font jour en matière d'utilisation du bien, notamment en ce qui concerne l'éventuelle conception de nouveaux services et de nouvelles installations dans le parc.

À l'origine, l'État partie envisageait de limiter la zone principale au seul bâtiment de la halle du Centenaire. Le parc des expositions était défini comme zone tampon. Suite à la mission sur le terrain de l'ICOMOS, il a été décidé de changer cet état de fait, et d'inclure le parc des expositions dans la zone principale avec la halle du Centenaire, considérant l'évidente unité de conception de cet ensemble, pensé pour ne faire qu'un grand tout. La zone tampon a été très nettement élargie, et comprend désormais le jardin zoologique, une partie du parc et les petits quartiers résidentiels voisins, qui bénéficient tous d'une protection juridique. La zone proposée pour inscription et sa zone tampon sont situées dans un parc où se dressent quelques petites maisons, et l'ensemble de la zone est sous contrôle strict en termes d'urbanisme, de façon appropriée.

Analyse des risques :

Le principal risque dans le quartier du parc des expositions provient de l'Oder. Des inondations majeures se sont en effet produites à intervalle régulier au fil des siècles, dont la dernière en 1997.

Actuellement, le parc des expositions et la halle du Centenaire manquent de diverses installations : entrepôts pour l'équipement, services sociaux, restaurants, zones de stationnement. On prévoit de satisfaire ces besoins en utilisant les sites des bâtiments détruits lors de la Seconde Guerre mondiale. Cette proposition est jugée appropriée, mais il convient d'attirer l'attention sur la nécessité de respecter pleinement la qualité du contexte historique.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

On estime que la halle du Centenaire a bien conservé son intégrité structurelle et architecturale, ainsi que son authenticité historique. Certaines modifications ou réparations mineures ont été exécutées ; la scène centrale, notamment, a été abaissée d'un mètre pour faciliter les représentations. À l'origine, la halle comportait un orgue immense, le plus grand du monde, et un balcon spécialement réservé au roi, mais tous deux ont été déposés après l'exposition. Les installations, par exemple les châssis en bois des fenêtres et la majorité des portes, sont également d'origine ; elles ont fait l'objet de travaux

d'entretien et ont été repeintes en 2005 d'après la première construction.

Intégrité :

Le parc des expositions a conservé ses principales caractéristiques le long des deux axes principaux. Outre la halle du Centenaire, il reste plusieurs bâtiments de la construction d'avant-guerre, notamment la structure à quatre dômes de Hanz Poelzig. Certaines structures ont disparu, notamment la porte d'entrée d'origine, le toit du hall d'entrée et le restaurant. Les hautes colonnes élancées du portail d'entrée ont été préservées. Pendant l'exposition du centenaire, le jardin zoologique fut intégré au parc des expositions au moyen de deux passerelles traversant la rue, conçues par Poelzig. De celles-ci, une d'origine demeure, et une seconde lui a été adjointe récemment. Globalement, le parc des expositions et la halle du Centenaire ont conservé leur intégrité structurelle et visuelle. L'usage du parc est également compatible avec les fonctions auxquelles il était destiné à l'origine.

Évaluation comparative

La construction de la halle du Centenaire (Jahrhunderthalle) de Wrocław est le fruit de divers développements, parmi lesquels la tendance mondiale à construire des parcs d'exposition internationaux, mais aussi et surtout le développement de nouveaux concepts et de nouvelles technologies dans l'architecture et l'ingénierie. De par son thème, les expositions, le bien peut être comparé au Parc royal des expositions et jardins Carlton, conçus par Joseph Reed pour les grandes expositions universelles de 1880 et de 1888 à Melbourne, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2004. Comme son nom l'indique déjà, ce bâtiment, d'architecture du XIXe siècle, est cependant complètement différent. La halle du Centenaire de Wrocław a aussi été construite en commémoration du 100^e anniversaire de la victoire contre Napoléon lors des guerres de libération de 1813-1815. Avec sa conception audacieuse, elle peut être comparée à la Tour Eiffel, érigée en 1889 en mémoire de la Révolution française, tout aussi audacieuse dans son ingénierie.

L'usage du béton armé s'est développé dans la seconde moitié du XIXe siècle, particulièrement en France, par exemple avec François Hennebique (1842-1921), Anatole de Baudot (1834-1915) et Auguste Perret (1874-1954). Max Berg (1870-1947) et Hans Poelzig (1869-1936) furent les précurseurs de l'essor de l'architecture moderne, contemporains d'autres maîtres allemands, ou légèrement antérieurs à ceux-ci : citons notamment Peter Behrens (1868-1940), Walter Gropius (1883-1969), Max Taut (1884-1967), Mies van der Rohe (1886-1969), et Erich Mendelsohn (1887-1953), qui contribuèrent tous au développement des structures à squelette en béton armé. Dans ce contexte, la halle du Centenaire de Max Berg est une structure d'avant-garde qui ouvrit de nouvelles voies en matière d'utilisation des matériaux et de conception spatiale. C'est la plus grande structure à dôme en béton armé construite avant la Première Guerre mondiale. Elle recourait à la technologie la plus avancée de l'époque et à des techniques de pointe en matière d'essai des matériaux.

Tout en affichant sa considération pour d'autres grandes créations architecturales du passé comme le Panthéon, la

basilique Sainte-Sophie ou la basilique San Lorenzo à Milan et en reflétant les dernières avancées de l'architecture moderne, la halle du Centenaire préfigure les grandes structures en béton armé de la suite du XXe siècle, par exemple les œuvres de Pier Luigi Nervi en Italie et d'autres dans le monde.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La halle du Centenaire (Jahrhunderthalle) de Wrocław est reconnue comme un exemple exceptionnel des prémisses de l'architecture moderne et de l'usage novateur de structures en béton armé dans la construction d'une grande halle. C'est le plus grand dôme de béton armé construit jusqu'alors, une réinterprétation moderne de l'amphithéâtre. Elle représente une nouvelle solution technologique d'une grande valeur esthétique, qui devient une référence majeure dans l'évolution postérieure de cette technologie pour la conception d'espaces publics.

Tout en conservant la trace de l'évolution historique dans ses formes architecturales, c'était une œuvre pionnière répondant par une solution architecturale dynamique aux besoins sociaux émergents : auditorium pour les conférences, théâtre, opéra, lieu d'exposition. L'architecture de la halle du Centenaire est considérée comme d'une valeur universelle exceptionnelle du point de vue artistique et scientifique, et représente en outre une contribution non négligeable à l'histoire de l'architecture moderne.

La proposition d'inscription est essentiellement axée sur la halle du Centenaire. Cependant, ce projet est si bien intégré à la conception du parc des expositions et de ses différents composants qu'il est impossible de le séparer de l'aménagement global du site.

Évaluation des critères :

Le bien a été proposé par l'État partie pour inscription sur la base des critères i, ii et iv :

Critère i : La halle du Centenaire de Wrocław est un exemple créatif et novateur dans le développement de la technologie de construction de grandes structures en béton armé. La halle du Centenaire occupe une position clé dans l'évolution des méthodes de renforcement en architecture, et c'est l'un des temps les plus forts dans l'histoire de l'utilisation du métal comme matériau de consolidation structurelle. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère ii : La halle du Centenaire est une œuvre pionnière de l'ingénierie et de l'architecture moderne, qui illustre un important échange d'influences au début du XXe siècle et qui est devenue une référence majeure dans le développement ultérieur des structures en béton armé. La combinaison de trois matériaux de construction – béton, métal et verre – dont Berg se servit comme éléments structurels de la halle du Centenaire, a dans une grande mesure jeté les bases d'une nouvelle vision de l'architecture en Allemagne. Breslau a été l'un des principaux centres du mouvement moderne en Europe, comme le montrent les œuvres de Mendelsohn, Poelzig,

Scharoun et l'influence de la halle du Centenaire sur les théories de Bruno Taut, R. Steiner, l'expressionnisme allemand, ainsi que sur le Werkbund et le Bauhaus, lesquels ont à leur tour inspiré de nouveaux mouvements architecturaux dans le monde. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère iv : En tant que partie intégrante du parc des expositions de Wrocław, la halle du Centenaire est un exemple exceptionnel d'architecture de loisirs moderne et polyvalente, accueillant à la fois colloques, expositions, concerts, pièces de théâtre et opéras. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

5. RECOMMANDATIONS

Recommandations

Tout en reconnaissant les efforts déjà consentis pour la conservation et la gestion de la halle du Centenaire, il est recommandé de poursuivre dans cette voie et d'accorder une attention toute particulière à la planification et à la conception de nouvelles structures pour abriter les services et les installations dans le parc des expositions, en respectant les valeurs du contexte historique existant.

Il est également recommandé de modifier le nom « halle du Centenaire de Wrocław, Pologne », en « halle du Centenaire de Wrocław ».

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la halle du Centenaire de Wrocław, Pologne, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères i, ii et iv :

Critère i : La halle du Centenaire de Wrocław est un exemple créatif et novateur dans le développement de la technologie de construction de grandes structures en béton armé. Elle occupe une position clé dans l'évolution des méthodes de renforcement en architecture, et c'est l'un des temps les plus marquants dans l'histoire de l'utilisation du métal comme matériau de consolidation structurelle.

Critère ii : La halle du Centenaire est une œuvre pionnière de l'ingénierie et de l'architecture moderne, qui illustre un important échange d'influences au début du XXe siècle et qui est devenue une référence majeure dans le développement ultérieur des structures en béton armé.

Critère iv : En tant que partie intégrante du parc des expositions de Wrocław, la halle du Centenaire est un exemple exceptionnel d'architecture de loisirs moderne et polyvalente, accueillant à la fois colloques, expositions, concerts, pièces de théâtre et opéras.

L'ICOMOS recommande également que le nom du bien proposé pour inscription soit modifié pour devenir : « halle du Centenaire de Wrocław ».

ICOMOS, avril 2006



P an indiquant es dé imitations ré isées du bien



Entrée principale



Intérieur

Marvão (Portugal)

No 1177

1. IDENTIFICATION

<i>tat partie</i>	Portugal
<i>ien proposé</i>	Site de Marvão
<i>Lieu</i>	Province de Alentejo, istrict de Portalegre
<i>ate de réception par le Centre du patrimoine mondial</i>	12 janvier 2004
<i>nclus dans la liste indicative</i>	5 juin 2000
<i>ssistance internationale au titre du onds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription</i>	Non

Caté orie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*

r ve description

Le site de Marvão est un petit château fort et un peuplement situé dans le grand parc naturel du centre du Portugal, proximité de la frontière espagnole Le site puise ses origines dans la période islamique Il fut conquis par les troupes portugaises au XIIe siècle, et re ut sa première charte municipale au XIIIe siècle Les fortifications furent reconstruites au XIVE siècle Elles restèrent en usage jusqu'au XIXe siècle, associées de nombreuses batailles, du fait de leur situation frontalière

2. ACTIONS

ntécédents Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription

ate de la mission d'évaluation tec ni ue 18-21 septembre 2005

ates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l' tat partie Aucune

Consultations L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les villes et villages historiques et sur les fortifications et le patrimoine militaire

Littérature Marvão a fait l'objet de plusieurs rapports, articles et études monographiques, principalement en portugais Le site n'est pas décrit dans des textes plus généraux sur l'histoire de l'architecture

ate d'approbation de l'évaluation par l' C M S 15 janvier 2006

3. LE BIEN

D scription

Le peuplement fortifié de Marvão se trouve dans le centre du Portugal, une douzaine de kilomètres au nord de Portalegre et proximité de la frontière espagnole Le peuplement est construit sur un long promontoire rocheux de quartz et de granite, plus de 800 m d'altitude, qui fait partie du massif central des monts São Mamede Le site présente une biodiversité marquée, tant dans la flore que dans la faune, avec quelques espèces rares, par exemple des oiseaux

Le bien proposé pour inscription comprend le sommet du promontoire, avec un château médiéval, un peuplement fortifié et le couvent adjacent de Nossa Senhora da Estrela La zone principale couvre environ 76 ha La zone tampon environnante fait environ 307 ha, et comprend toute la montagne jusqu' la vallée en contrebas Le site de Marvão se trouve au milieu d'un grand parc naturel, Serra de Sao Mamede

La disposition de la petite ville de Marvão est définie par les fortifications, qui encerclent un château médiéval au nord-ouest et les quartiers résidentiels qui s'étendent vers le sud-est Le château possède deux enceintes reliées La plus grande enceinte, construite en granite, date probablement du XIIIe siècle Elle mesure environ 150 m sur 50 m et servait abriter la population en cas de danger

l'est, une petite porte pourvue d'une arche ouvre sur une barbacane de construction plus tardive Les murs sont surmontés d'un chemin de guet et d'un parapet L'entrée principale, au sud-est, est dominée par une tour carrée et quatre tourelles circulaires L'entrée est reliée une grande citerne La seconde enceinte se compose du château lui-même et de son donjon, construit en pierre de taille brute Une partie des murs remonte probablement au XIIe siècle Le plan du donjon, d'une grande simplicité, est un carré, relié la cour du château par une porte arc en plein cintre L'intérieur du donjon est un espace vo té d'un seul tenant

La partie résidentielle de la ville occupe le reste du promontoire, et s'étend sur 500 m environ en direction du sud-est, avec une largeur maximum de 150 m Les murs actuels ont été construits aux XIVE-XVIe siècles, avec quelques ajouts une barbacane par exemple aux XVIIe-XIXe siècles Le schéma urbain a suivi une croissance organique le long de quatre ou cinq rues courant longitudinalement de l'entrée du sud-est au château au nord-ouest Les maisons sont de simples constructions vernaculaires, généralement sur deux étages Au XIXe siècle, les maisons étaient reliées entre elles, afin de permettre aux habitants de se déplacer d'un quartier un autre sans être vus Elles possédaient souvent deux entrées Les édifices les plus anciens datent du XIIIe siècle, les plus récents du XXe siècle, avec quelques éléments décoratifs simples, en pierre, du XVIe au XVIIIe siècle

Les édifices religieux attestent de l'existence de deux paroisses médiévales avec les églises *Santa Maria* et de

Santia o, mentionnées pour la première fois en 1321, la chapelle du Saint-Esprit *Espirito Santo* 1573, et une petite chapelle construite en 1804 *Calv rio*. Elles furent comprises dans les remparts urbains au XIXe siècle pour des raisons de stratégie militaire. L'extérieur des remparts, au sud-est de la zone fortifiée, se trouve le couvent franciscain de *Nossa Sen ora da Estrela*, fondé en 1448. Il fut l'origine construit dans un style gothique, mais a fait l'objet de changements et d'ajouts aux XVIe-XVIIIe siècles. Dans les environs du peuplement, de modestes maisons rurales sont regroupées en petites agglomérations.

istoir

Les plus anciennes références Marvão remontent au IXe ou au Xe siècle. L'époque, l'endroit semble avoir servi de refuge. La fondation des fortifications est attribuée à un général musulman du nom de Badajoz. Une fois la ligne du Tage conquise par les chevaliers chrétiens en 1147, Marvão serait, d'après la tradition, tombée aux mains des Portugais entre 1161 et 1167, puis en possession des Templiers en 1167. Marvão re ut sa première charte en 1226. Son district correspondait alors plus ou moins au district actuel de Portalegre. Alphonse III fit don du peuplement fortifié à l'Ordre des Hospitaliers. En 1271, la région passa aux mains de son fils Alphonse.

Les fortifications furent reconstruites au XIVe siècle. En 1378, elles abritaient environ 200 fugitifs, et en 1407 la ville se vit conférer divers privilèges. Au XVe et au XVIe siècle, les travaux de construction se poursuivirent jusqu'à donner la ville sa forme actuelle. Elle connut une apogée démographique au XVIe siècle, suite à l'immigration de plusieurs milliers de Juifs. Par la suite, les fortifications servirent alors essentiellement de prison et de baraquements pour les soldats et leurs familles. Depuis les années 1970, Marvão est un site touristique fréquenté. Aujourd'hui, on recense environ 200 habitants dans les murs d'enceinte et au total, pour la municipalité, plus de 300.

Prot ction t stion

ispositions lé ales :

Les bâtiments et les zones qui composent ce site sont pour la plupart des propriétés privées. Cependant, le patrimoine monumental est propriété de l'État.

Le château de Marvão est classé monument national aux termes du décret n° 8228 du 4 juillet 1922, qui s'applique également à la croix du couvent de *Nossa Sen ora da Estrela*, l'extérieur des remparts.

Une zone spéciale de protection EP a été délimitée par le D.G. série 2 n° 246, entré en vigueur en 1960. Une nouvelle EP comprenant l'ensemble de la ville a été définie par le D.G. série 2 n° 116, entré en vigueur en 1962.

Le site et sa zone tampon font partie du parc naturel de la *Serra de S o Mamede* PNSSM, créé par la loi n° 121/89 du 14 avril 1989. Les délimitations mises en place pour le

bien correspondent à la zone de protection partielle de type I du plan d'occupation des sols établi pour ce parc.

Le PNSSM a été reclassé et ses frontières étendues par décret réglementaire n° 20/2004 du 20 mai 2004. Les zones protégées d'intérêt national telles que les parcs naturels sont classées et font partie du réseau national de zones protégées institué par la loi n° 19/93 du 23 janvier 1993, dans le cadre de la loi de définition environnementale n° 11/87 du 7 avril 1987.

Structure de la estion

Les instances suivantes sont compétentes pour tout ce qui concerne la gestion : conseil municipal de Marvão, Commission de coordination régionale de Alentejo, Direction générale des Bâtiments et des Monuments nationaux, Institut portugais du patrimoine architectural, Institut du patrimoine archéologique, Parc naturel de Serra de São Mamede/Institut de protection de la nature.

Les plans en vigueur, dont la zone d'intervention inclut le site de Marvão et sa zone tampon, sont de différents types et concernent aussi bien l'occupation et la gestion des sols que la conservation ou le développement local et régional.

Il existe un *Plan inté ré de estion du site de Marv o* adopté en 2000, qui identifie les instances et les instruments du système de gestion ainsi que le modèle de gestion envisagé pour le site.

L'instrument le plus vaste en matière de développement touristique est le plan de développement touristique de Alentejo, qui intègre le plan de développement touristique de Alentejo-Nord, approuvé en 1999 et géré par la région touristique de São Mamede Portalegre. Les principes directeurs exposés dans ces documents forment le cadre de l'étude de l'usage touristique du parc naturel de Serra de São Mamede EATPNSSM, approuvée en 2001.

Ressources :

Les ressources ont plusieurs origines, comme la municipalité, la région et le gouvernement central. Le CA structure communautaire de soutien et les fonds structurels de l'Union européenne ont également accordé des capitaux.

stic tion d r ni rs c ptionn n nt d ' t t p rti r s

Le site de Marvão est le meilleur exemple de fortifications stratégiques médiévales sur la Péninsule ibérique, et en même temps de ce type d'habitat dans un lieu inhospitalier mais pourvu de défenses naturelles, qui se sont imposées cause de la confrontation entre chrétiens et musulmans. Bien qu'il n'ait plus ensuite été guère plus qu'une garnison et une prison, même au XVIIIe siècle, il n'en est pas moins encore bien conservé ce jour. Les valeurs esthétiques et la qualité environnementale du paysage constituent un aspect fondamental du caractère du site.

Crit re iv Cette forteresse stratégique, inspirée par l'alc ova musulmane et dressée sur un éperon rocheux, est la plus grande et la plus complète de toute la Péninsule.

ibérique De surcroît, les fortifications et l'architecture vernaculaire de la ville forment un ensemble d'un archaïsme peu courant, en termes d'architecture de peuplement urbain et de paysage, qui représente une étape importante dans l'histoire de la Péninsule ibérique - plus précisément, la période islamique et la période de la Reconquête VIIIe-XVe siècle

Crise Quand les troupes militaires quittèrent Marvão au XIXe siècle, elle perdit la seule fonction justifiant son existence et devint vulnérable En ce qui concerne le dépeuplement continu de la ville, le conseil municipal a pu stabiliser la situation grâce à une politique d'aide au logement : nouvelles constructions, rachat de maisons en vue de leur réhabilitation, restauration et location des prix avantageux Marvão se trouve dans un environnement naturel d'une beauté exceptionnelle

4. ÉVALUATION

Authenticité

Intégrité de la conservation :

Les fortifications de Marvão ont connus plusieurs guerres et conflits armés jusqu'au XIXe siècle Par conséquent, elles ont fait l'objet de réparations et de reconstructions différentes périodes Depuis qu'ils ont été classés, le couronnement des remparts a été restauré Les quartiers résidentiels ont fait l'objet d'une rénovation progressive au fil des siècles, et de nombreuses maisons ont été rénovées ou reconstruites au XXe siècle

État de conservation :

Une partie des fortifications ont été restaurées, et leur état général est bon L'état de conservation des bâtiments historiques habités de Marvão est lui aussi satisfaisant Néanmoins, beaucoup des maisons sont inoccupées et donc vulnérables la détérioration

Protection et gestion

La zone principale comprend la ville et ses environs immédiats, dont la moitié est définie comme une zone spéciale de protection, ou EP Le reste de la zone et toute la zone tampon sont également en cours de classement en tant que EP Considérant que le site est compris dans les limites d'un parc naturel, il est suffisamment bien protégé dans ce contexte également

Le plan de gestion est bien présenté Son but principal, garantir la survie de Marvão et inverser la tendance actuelle l'émigration de ses habitants Le plan vise travailler dans une optique de conservation globale, tenant compte des ressources patrimoniales naturelles et culturelles de la région Le système de gestion devrait être renforcé en cas d'inscription, puisque le bureau technique local deviendrait dans ce cas un bureau spécial du Patrimoine mondial Le plan de gestion souligne juste titre l'importance de la municipalité pour faire appliquer la collaboration avec d'autres autorités au niveau régional et pour s'ouvrir plus grande échelle l'élaboration de stratégies

Analyse des risques

Le principal problème de Marvão ces dernières années a été d'endiguer le départ de la population Le plan de gestion envisage de continuer de se concentrer sur le tourisme en tant que ressource potentielle Le site est connu au Portugal comme une zone de ressources naturelles, mais le tourisme est limité au printemps et l'été En août 2001, Marvão a accueilli 5 600 visiteurs, dont la moitié venus d'autres pays que le Portugal Actuellement, on ne prévoit pas de hausse spectaculaire de ces chiffres

La région n'est pas sujette aux tremblements de terre ou aux inondations Toutefois, la création du parc naturel de Serra de São Mamede en 1989 était justifiée, car les systèmes traditionnels d'occupation des sols dans le paysage humanisé étaient en péril

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Les fortifications ont bien conservé leur authenticité historique Les restaurations et réparations modernes ont été relativement limitées Plusieurs des bâtiments résidentiels de la ville ont été rénovés au XXe siècle, mais beaucoup ont un caractère vernaculaire qui n'est pas facile à dater La plupart des églises ont conservé leur structure médiévale, et quelques maisons datent des XVIe-XVIIIe siècles

Intégrité

Dans l'ensemble, le site de Marvão a bien conservé son intégrité globale et son caractère rural et vernaculaire

Comparaison internationale

L'État partie a fourni une étude comparative sur des forts et des peuplements vernaculaires fortifiés similaires au Portugal et en Espagne L'étude identifie plusieurs paramètres associés à la disposition de la zone fortifiée, qu'elle possède ou non des quartiers résidentiels, et la durée de l'usage militaire du fort D'après cette comparaison, l'étude conclut au caractère exceptionnel de Marvão L'étude mentionne l'Alhambra, déjà inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, mais omet par exemple Cuenca, en Espagne, également inscrite en 1996 Semblable Marvão, Cuenca puise elle aussi son origine dans la période islamique elle fut conquise par Alphonse VIII de Castille au XIIe siècle, et prospéra tout particulièrement au XVIe siècle

L'ICOMOS juge l'analyse comparative un peu étroite En fait, il existe dans la région méditerranéenne quantité de peuplements vernaculaires fortifiés comparables Marvão dont l'analyse n'a pas tenu compte Si les qualités de Marvão en tant que petit peuplement fortifié dans un environnement naturel impressionnant sont incontestables, elles ne suffisent pas à justifier la valeur universelle exceptionnelle du site

Conclusion

Déclaration générale

L'État partie a proposé le site de Marvão sur la base de motifs historiques, typologiques et environnementaux

Historiquement, la fondation des fortifications remonte à la période islamique, et leur développement à la Reconquête. Les plus anciens témoignages matériels sur le site se rapportent effectivement à la Reconquête, mais il n'y a aucune preuve d'un quelconque rôle particulier à l'époque. La plupart de son histoire porte sur les siècles qui suivirent. Même si les églises indiquent l'existence de paroisses au Moyen Âge, les quartiers résidentiels existants sont d'époque plus récente. Le site a été associé des conflits armés jusqu'au XIXe siècle, mais aucune preuve n'a été avancée quant à son témoignage historique exceptionnel sur cet aspect.

En ce qui concerne sa typologie de peuplement fortifié, Marvão était un fort dans une zone frontalière entre le Portugal et l'Espagne. Il a conservé les éléments fondamentaux construits au fil des siècles. Cependant, en tant que fort médiéval stratégique, il n'est ni exceptionnel ni unique.

Marvão se trouve dans une région isolée, dans un parc naturel protégé. La création du parc était justifiée, par exemple pour protéger les types traditionnels d'occupation des sols. Néanmoins, la zone de Marvão proposée pour inscription ne comprend que le peuplement fortifié et ses environs immédiats, qui sont sans pertinence pour l'agriculture ou d'autres types d'occupation traditionnelle des sols.

En conclusion, l'ICOMOS ne considère pas que Marvão remplisse les critères de valeur universelle exceptionnelle.

évaluation des critères

L'État partie propose l'inscription sur la base des critères iv et v :

Critère iv : Marvão est définie par l'État partie comme possédant les fortifications les plus grandes, les plus complètes et situées sur un éperon rocheux dans la péninsule ibérique. Cette justification se fonde sur une étude comparative assez étroite et exclusivement limitée à la péninsule ibérique. Mais il y a même d'autres sites, comme l'Alhambra et Cuenca, déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et bien plus significatifs en termes d'histoire et d'architecture. Il n'a pas été démontré que le site de Marvão possédait des caractéristiques architecturales ou techniques qui en feraient un exemple exceptionnel d'un type d'ensemble illustrant des étapes importantes de l'histoire de l'humanité. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

Critère v : L'environnement naturel de Marvão possède très certainement de nombreuses qualités, traitées dans la proposition d'inscription. Cependant, cette dernière est limitée au peuplement fortifié, et l'ICOMOS considère que le bien n'est pas un exemple exceptionnel d'occupation traditionnelle des sols, même si cette dernière, dans la région, est globalement vulnérable. L'impact du

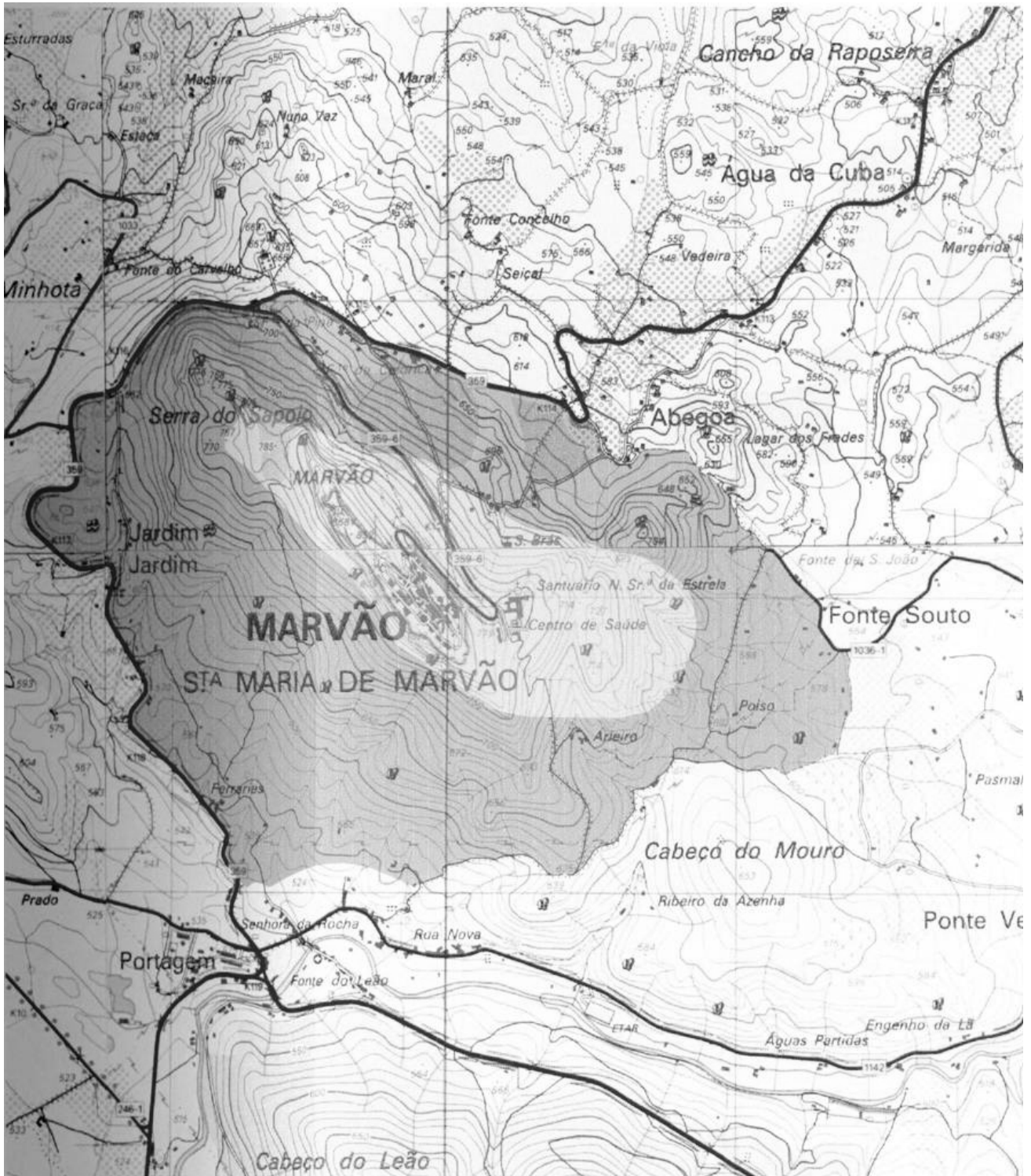
changement L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

5. RECOMMANDATIONS

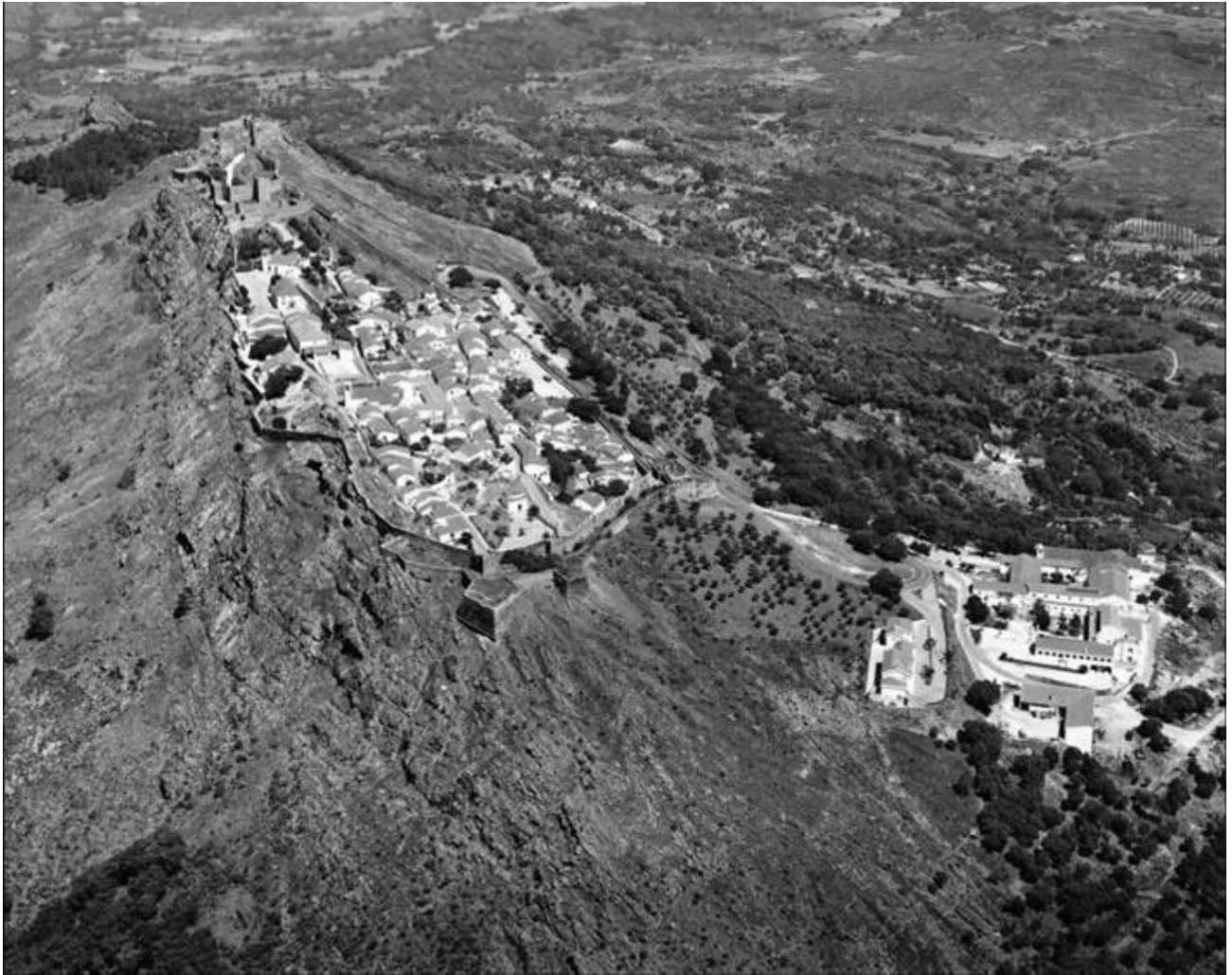
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le site de Marvão, Portugal, ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

ICOMOS, avril 2006



P an indiquant es dé imitations du bien



vue aérienne de Mar o



C teau



Maison

Slavonice (République Tchèque)

No 1172

1. IDENTIFICATION

<i>État partie</i>	République Tchèque
<i>Bien proposé</i>	Maisons Renaissance de Slavonice
<i>Lieu</i>	Région de Bohême du sud
<i>Date de réception par le Centre du patrimoine mondial</i>	30 mai 2004
<i>Inclus dans la liste indicative</i>	19 janvier 2001
<i>Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription</i>	Non
<i>Catégorie de bien</i>	

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un ensemble et d'une proposition d'inscription en série de 24 bâtiments individuels situés dans le centre d'un petit bourg rural

Brève description

Les maisons bourgeoises Renaissance de Slavonice font partie d'une petite ville d'Europe centrale d'origine médiévale qui a remarquablement bien préservé son caractère et ses qualités architecturales Les 24 maisons constituent un ensemble cohérent de maisons de marchands, caractérisées par la qualité remarquable de leurs voûtes alvéolées en diamant, œuvre du maître artisan Léopold Estreicher, et les décorations en sgraffite typiques des façades principales

2. ACTIONS

Antécédents Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription

Date de la mission d'évaluation technique 12-14 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie Aucune

Consultations L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques

Littérature La biographie comporte une quarantaine de titres en tchèque, allemand et anglais, traitant de l'histoire de l'architecture en Bohême, en particulier des voûtes en diamant de Slavonice, ville dont l'architecture a toutefois été rarement discutée dans des ouvrages plus généraux sur l'histoire de l'architecture

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS 15 janvier 2006

3. LE BIEN

Description

Slavonice est une petite ville rurale du sud de la République tchèque, niché dans le paysage agricole de la Bohême du Sud, proche de la frontière autrichienne La ville trouve ses origines dans l'installation d'un peuplement slave au Moyen Âge Le centre du bourg actuel est formé de la petite place Basse triangulaire, aujourd'hui appelée place de la Paix, où se tient le marché principal Bordée de maisons, la place ouvre au sud-est sur l'église paroissiale de l'Assomption de la Vierge Marie datant du XIV^e siècle L'est de cet ensemble, une large rue forme la place Haute La proposition d'inscription actuelle comporte une sélection de 24 maisons bourgeoises Nos 449, 450, 451, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 476, 479, 480, 514, 517, 518, 519, 520, 522, 528, 533, 536, 537, 538, datant de la moitié du XVI^e siècle, bordant les deux places des deux côtés Le centre historique de la ville constitue la zone tampon 48 ha

Les maisons bourgeoises Renaissance de Slavonice sont de deux types, qui se sont développés L'origine la fin de la période gothique

1 Le premier type est la *maison latérale* dont la façade la plus longue 14-17 m donne sur la rue Au rez-de-chaussée, une entrée permet le passage et des fonctions commerciales L'entrée donne accès aux caves et aux étages supérieurs L'arrière de la maison comporte les réserves, celliers et pièces de service L'étage supérieur est réservé aux salons et pièces vivre des propriétaires Des pièces vivre secondaires réservées aux aides et aux artisans ouvrent sur l'arrière de la maison

2 Le second type est la *maison passagère* généralement construite sur une parcelle de 10 m de large Le passage travers la maison conduit l'arrière de celle-ci Il est habituellement voûté et donne accès aux pièces commerciales du rez-de-chaussée, aux caves et l'escalier qui mène aux étages Le passage servait pour le transport des marchandises, des matériaux ou du bétail vers les pièces utilitaires disposées dans l'aile arrière qui n'occupe pas la totalité de la largeur de parcelle La partie résidentielle de la maison se trouve au premier étage La partie centrale servait de réserves

Les maisons de Slavonice sélectionnées sont bâties sur ces deux modèles, mais avec des aménagements différents conus par un unique atelier de construction qui exerçait sa créativité selon les différents besoins Les maisons possèdent généralement deux étages et elles sont surmontées de parapets cachant des toits en bâtière perpendiculaires aux pignons décoratifs Les parapets ont été commandés pour servir de protection contre les incendies au XVI^e siècle Les bâtiments présentent un certain nombre de détails intéressants bien préservés sculptés dans le granite local, en particulier sur les encadrements de portes et de fenêtres Les façades principales sont richement décorées de sgraffite Les

intérieurs possèdent de spectaculaires voûtes alvéolées en forme de diamant ainsi que des décorations murales peintes et en sgraffite

Sgraffite C'est une manière d'utiliser des enduits décoratifs en appliquant une couche d'enduit de couleur et en la grattant afin d'exposer une sous-couche d'enduit d'une autre couleur selon le dessin souhaité. Cette technique est née en Italie et son usage s'est répandu pour les façades extérieures et parfois les intérieurs des maisons transalpines d'Europe centrale, de la fin du XVe siècle à la moitié du XVIe siècle. En plus de la simple décoration des murs en stuc par rustication en pointe de diamant, des compositions artistiques plus exigeantes - ornementales et figuratives - ont été reconnues, en particulier dans l'architecture séculière : châteaux, hôtels de ville, maisons bourgeoises.

Voûtes alvéolées en forme de diamant : C'est un phénomène artistique propre à l'Europe centrale et du nord-est, de la fin du XVe siècle à la moitié du XVIe siècle, durant les périodes de la fin du gothique et du début de la Renaissance. La forme de base de cette voûte est la forme commune aux voûtes médiévales - en galerie, voûtes d'arêtes, en étoile et réticulée - mais plus élaborée. Entre les arêtes qui forment la voûte s'interposent des voûtes concaves, oblongs ou pyramidaux en briques. Les nervures des voûtes sont supprimées dans la plupart des cas. Les contrastes bien définis des facettes des voûtes et des arêtes aiguës permettent d'obtenir les meilleurs effets visuels des voûtes alvéolées en diamant.

Historique

Le nom de Slavonice, d'origine peuplement slave, signifiait village de Slaves. L'emplacement exact de ce premier peuplement n'est pas confirmé, mais il a probablement coïncidé avec la zone du marché de la place Basse. À partir du XIIIe siècle, ce peuplement devint la propriété des seigneurs de Hradec. Le presbytère de l'église paroissiale date de la première moitié du XIVe siècle. En 1354, Slavonice est mentionné pour la première fois en tant que ville *civitas*. À l'époque, des fortifications entourent complètement le bourg. L'ancien fort a perdu de son importance. Pour gagner plus de place pour les maisons bourgeoises, la moitié orientale de la place du marché d'origine, savoir derrière l'église, fut divisée en parcelles à construire.

L'essor économique de Slavonice commença après les guerres hussites, lorsque le gouvernement autonome de la ville commença à se développer. En 1464, le roi confirma les privilèges en lui accordant le droit de saunage, le droit de stocker du sel et d'organiser une deuxième foire annuelle. En 1497, Slavonice obtint une troisième foire annuelle et elle s'enrichit grâce aux revenus tirés des bassins nouvellement construits. Sa position se renforça encore au XVIe siècle et elle devint un carrefour commercial important sur la nouvelle route commerciale reliant Vienne et Prague.

En 1530, il y eut un grand incendie qui conduisit à une rénovation urgente de la ville. Les travaux commencèrent en 1540. L'opulence des marchands aidant, les parcelles furent agrandies de 14 m ou plus pour permettre la

construction de bâtiments plus grands. La construction fut entreprise sous la direction de deux maîtres bâtisseurs : Jörg Oesterreicher, qui était en relation avec Vienne, et Léopold Estreicher, spécialiste de la construction des voûtes.

Au XVIIe siècle, Slavonice connut un profond déclin économique et culturel. La famille régnante, les seigneurs de Hradec, s'était éteinte, entraînant des luttes locales. Pendant la Guerre de Trente Ans, la ville subit une occupation et dut supporter des réparations de guerre élevées qui épuisèrent ses finances. La ville ne retrouva jamais son opulence du Moyen Âge. En 1750, elle connut un grand incendie qui endommagea quelques maisons de la place. Il y eut quelques restaurations dans le style baroque. C'est ainsi que l'église paroissiale reçut une coupole baroque. À partir de la fin du XVIIIe siècle, les faubourgs s'étendirent et de nouvelles terres agricoles avec des fermes isolées furent cultivées. Au XIXe siècle, la ville demeura loin des voies principales de communication et n'avait pas d'industrie. Quelques édifices Renaissance ont été perdus, notamment la maison du sel et la maison de maître, toutes deux remplacées par des bâtiments scolaires. En 1911, la ville fut protégée en tant que ville musée et la restauration des maisons bourgeoises commença dans les années 1920.

Protection et gestion

Dispositions légales

Les 24 maisons bourgeoises proposées pour inscription sont toutes des propriétés privées. Les biens sont protégés en tant que monuments culturels individuels conformément à la Loi n° 20/1987 sur le contrôle d'État sur les monuments. Le centre historique de la ville dans son entier a été déclaré Réserve urbaine de monuments en 1950, confirmé également dans les législations ultérieures. Cette aire forme la zone tampon.

Structure de la gestion

La responsabilité principale de la gestion repose sur la municipalité de Slavonice. Tous les travaux font l'objet d'autorisations et de contrôles par le bureau de la conservation de Dačice, le bureau régional de České Budějovice et le ministère de la Culture à Prague. Un plan de gestion a été préparé pour la zone proposée pour inscription.

Ressources

Les ressources financières proviennent du budget de la commune de Slavonice. Des financements complémentaires sont accordés par le programme d'État de régénération des réserves et des zones urbaines de monuments.

Justification de la proposition d'inscription

La proposition d'inscription présente les maisons de Slavonice comme un imposant ensemble unique et extraordinairement bien préservé de bâtiments historiques.

illustrant la forme et l'apparence de maisons résidentielles dans une petite ville rurale d'Europe centrale au XVI^e siècle. Les voûtes en forme de diamant se développèrent au Moyen Âge et furent l'origine uniquement utilisées dans les bâtiments de grande importance sociale, tels que les résidences ducales, les palais aristocratiques, les églises et les monastères dans la partie septentrionale et orientale d'Europe centrale. Slavonice n'eut jamais de résidence aristocratique. La riche décoration d'un grand nombre des maisons de marchands de cette ville est exceptionnelle et d'une grande importance dans l'histoire de l'architecture.

Critère i : Un groupe de maisons bourgeoises de Slavonice comportant des voûtes alvéolées en diamant est un témoignage unique de l'art et de la maîtrise de la construction du maître Léopold Estreicher, un bâtisseur de la fin de l'époque gothique et de ses applications créatives de ce système de voûtes. L'architecture séculière - maisons bourgeoises - culmine cette technique de construction.

Critère ii : Un ensemble de maisons bourgeoises de Slavonice témoigne d'une architecture urbaine bien développée dans la période de transition de la fin du gothique et du début de la Renaissance en Europe centrale reflétant les principes artistiques et architecturaux de la fin du Moyen Âge appliqués à une petite ville de province. Les maisons proposées pour inscription montrent la transmission et l'échange d'influences culturelles de styles artistiques et de techniques de construction. En particulier, les voûtes alvéolées en diamant, impressionnantes et complexes, qui, dans d'autres pays d'Europe, sont presque exclusivement utilisées dans les églises ou les bâtiments de l'aristocratie, sont ici préservées dans des maisons d'habitation bourgeoises. De même, la décoration en sgraffite représente une caractéristique frappante et témoigne de l'échange de motifs artistiques dans les bâtiments de la bourgeoisie du XVI^e siècle.

Critère iv : L'ensemble des maisons bourgeoises de Slavonice est extrêmement cohérent et représente, par l'aménagement des maisons, les détails de construction et les concepts artistiques, un type de maison de ville construit dans une période de transition à la fin du Moyen Âge en Europe centrale. Les maisons d'aspect Renaissance et proposées pour inscription comportant des éléments du gothique tardif illustrent une époque importante de l'histoire des propriétés bourgeoises sur le territoire de l'Europe centrale. L'importance de la Renaissance transparaît dans les maisons bourgeoises richement décorées qui reflètent la vie sociale de l'époque.

4. ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation

Bien que la ville de Slavonice ait subi plusieurs incendies et des périodes de négligence, les biens proposés pour inscription ont subsisté. La valeur de ces maisons fut reconnue dès le début du XX^e siècle. En 1911 fut créée une ville-musée. L'époque, l'état général de conservation

était mauvais, en particulier les toitures. Dans les années 1920, les premières maisons ont été rénovées, et plusieurs décorations en sgraffite furent découvertes sous les enduits. Elles furent mises au jour et restaurées, en particulier dans les années 1960. Dans plusieurs maisons, des constructions secondaires furent supprimées pour retrouver la conception d'origine. Dans les années 1990, grâce au Programme de régénération des réserves et des zones urbaines de monuments, les bâtiments d'intérêt de Slavonice furent restaurés.

État de conservation

Une étude détaillée de l'état de conservation des bâtiments individuels a été menée en 2002. Elle a fourni des informations jour et des recommandations concernant chaque bien : les changements souhaitables de l'utilisation des bâtiments et une éventuelle réhabilitation, le traitement des surfaces enduites de façade, sols, couverture, etc. La structure de la plupart des maisons Renaissance proposées pour inscription est en bon état. Étant classées monuments culturels, bâtiments d'intérêt historique et architectural, elles ont fait l'objet d'une surveillance attentive. L'entretien a été effectué régulièrement et aucune détérioration majeure n'est survenue. Les édifices ont essentiellement un usage résidentiel, avec quelques usages mixtes pour des commerces et des services. Le sgraffite, soit de rustication, soit représentant une riche iconographie, est préservé et régulièrement contrôlé. Aucune des maisons n'a de défaut structurel ou de point faible qui requerrait une intervention majeure.

Protection et gestion

Le centre historique de Slavonice est déclaré Réserve urbaine de monuments. L'objectif est de fournir une plus grande protection à l'ensemble urbain et d'y apporter les soins nécessaires pour satisfaire les besoins économiques, sociaux, culturels et éducatifs. Les changements dans la structure urbaine sont strictement contrôlés, dans le respect des revêtements de surface, des espaces souterrains, des vues principales ainsi que des bâtiments historiques et des espaces verts publics. Il existe un Programme de régénération de la réserve urbaine de monuments de Slavonice qui vise chaque maison bourgeoise. En 1990, la municipalité a lancé son propre programme de privatisation des maisons et des espaces non résidentiels de la ville en rapport avec la restitution des biens nationalisés après 1948. La société responsable de la gestion du parc de logements de Jindřichův Hradec a elle aussi été privatisée, avec pour conséquence que la plupart des bâtiments résidentiels et autres sont aujourd'hui des propriétés privées, bien que plusieurs biens classés et quelques autres bâtiments et parcelles publiques et résidentielles soient restées la propriété de l'État. Pour gérer la nouvelle situation, un programme municipal pour la régénération de la Réserve urbaine de monuments de Slavonice a été lancé, avec une mise en œuvre en 2000. Ce plan de gestion est défini dans le contexte de la plus récente expérience de planification. Il est basé sur la réglementation en vigueur dans la République tchèque, qui définit les conditions de gestion de l'état de la structure et leurs valeurs.

analyse des risques

Slavonice est une petite bourgade comptant environ 2 500 habitants. Actuellement, elle ne connaît pas de pression de développement. Il n'existe pas de risques naturels connus. Des incendies ont endommagé la ville à plusieurs reprises au cours de son histoire, et cela reste un risque potentiel. Il est à noter que la ville dispose d'une brigade de pompiers volontaires située à proximité du centre historique. À Dačice se trouve une brigade de pompiers professionnels, environ 13 km de Slavonice.

L'avenir, il serait important de développer un programme pour le nouveau musée de Slavonice en insistant sur une documentation détaillée et l'histoire des biens proposés pour inscription. L'installation de panneaux d'information sur certains points clés de la ville pourrait être utile mais doit rester discrète. Des stratégies et des plans devraient aussi développer les instruments nécessaires pour concilier les intérêts publics et privés dans l'utilisation de la zone du centre historique.

Authenticité et intégrité

Authenticité

Les maisons Renaissance répondent aux exigences d'authenticité. Les maisons bourgeoises possèdent des fondations du Haut Moyen Âge modifiées au milieu du XVI^e siècle et leur conception de base est bien préservée. La plupart des bâtiments possèdent de remarquables détails et décorations, prouvant leur ancienneté et rehaussant leur qualité artistique et historique. Au cours des siècles, des modifications mineures ont été réalisées, certaines après les incendies, mais ces modifications peuvent être considérées comme un témoignage de l'histoire. La ville est longtemps restée dans une zone de frontière politique, de sorte qu'elle a été préservée de tout développement à l'exception d'un bâtiment, qui est aujourd'hui devenu un musée. Nr 476, toutes les maisons sont à usage résidentiel principalement, mais il y a aussi quelques magasins, des services ou des petites entreprises. L'absence de tourisme a permis de conserver leur apparence traditionnelle, sans boutiques de souvenir installées au rez-de-chaussée.

Intégrité

Le centre historique de Slavonice relativement petit mesure environ 400 m de long sur 150 m de large. L'ensemble n'est pas planifié mais plutôt le résultat d'une croissance évolutive au fil du temps, basée sur des fondations médiévales qui forment aussi le cœur des biens proposés pour inscription. Ces biens constituent environ la moitié du centre historique, dont la plupart des bâtiments a été classée et bénéficie d'une protection au niveau national. La plupart des maisons bordent les deux places. L'ensemble du centre historique a conservé son intégrité visuelle et structurelle.

Comparaison internationale

Le dossier de proposition d'inscription propose une étude comparative dans laquelle les maisons bourgeoises

Renaissance de Slavonice sont comparées avec des bâtiments similaires en Europe centrale et du nord-est, en référence aux voûtes en diamant, aux décorations en sgraffite et aux maisons Renaissance en tant qu'ensemble.

Le période du gothique tardif en Europe centrale et de l'Est s'étend approximativement de 1350 à 1550. Cette époque, la caractéristique la plus remarquable de l'architecture est la recherche d'unité spatiale et de monumentalité. Cela allait de pair avec des espaces ouverts et de nouvelles formes de décorations. C'est dans ce contexte que les voûtes alvéolées en diamant se développèrent au XV^e siècle. Les premières voûtes construites par maître Arnold de Westphalie au château de Meissen en 1471 furent vite imitées dans de nombreux bâtiments publics tels que les halls de villes et les palais aristocratiques. Elles ne furent introduites dans l'architecture des églises que plus tard.

On trouve les voûtes alvéolées en diamant dans trois régions : sud de l'Allemagne et Autriche, Bohême et Pologne. Les voûtes en forme de diamant y sont courantes, mais les détails de construction, les techniques et les matériaux varient d'une région à l'autre. En Pologne en particulier, ce type de voûte se trouve presque exclusivement dans l'architecture des églises. L'idée de ce type de voûte fut introduite par les moines bernardins de Saxe en Bohême où elles furent adoptées par des maîtres de Bohême qui portèrent cette décoration à sa plus splendide expression.

À Slavonice, les voûtes en diamant furent introduites en 1540 après un incendie, ce qui signifie qu'elles représentent l'ultime phase de développement de cette décoration. En même temps elles sont les plus anciennes chefs-d'œuvre du maître d'œuvre Léopold Estreicher qui travailla dans la région qui s'étend de la Saxe et du nord-ouest de la Bohême jusqu'au sud de la Moravie, en Autriche et dans le bassin du Danube. Dans ce contexte, les maisons bourgeoises de Slavonice représentent l'ensemble le mieux préservé et le plus cohérent.

La décoration en sgraffite était une caractéristique commune des maisons Renaissance d'Italie et d'Europe centrale. Elle fut développée d'abord dans le nord de l'Italie au XIV^e siècle et fut vite introduite en Europe centrale. Bien que la plupart des décorations d'origine aient été perdues, plusieurs villes, en particulier en République tchèque, conservent leurs décorations en sgraffite, y compris Prague. En République tchèque, hormis Slavonice, Český Krumlov, Telč, toutes deux inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, et Prachatice présentent les meilleurs exemples de ces décorations.

Recommandations

Déclaration générale

Les maisons bourgeoises Renaissance de Slavonice présentent un ensemble exceptionnellement cohérent d'exemples de caractéristiques architecturales particulières, savoir : les voûtes alvéolées en diamant associées aux décorations en sgraffite. Sur la base de l'étude comparative, Slavonice est un exemple représentatif du développement de ces techniques qui

étaient utilisées dans une grande partie de l'Europe centrale, allant de la Saxe et la Bohême à la vallée du Danube au sud et aux pays de la Baltique au nord

Il en résulte que le bien proposé pour inscription possède sans aucun doute des qualités et représente un exemple intéressant et rare d'application de ces techniques de voûtes en diamant et de décorations en sgraffite des maisons bourgeoises du XVI^e siècle. Néanmoins, ces techniques furent utilisées sur des territoires assez étendus d'Europe centrale et des exemples sont représentés dans différents édifices déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, y compris Český Krumlov, Telč et Prague. L'application de ces techniques des maisons bourgeoises plutôt qu' des demeures nobles, des palais et des églises est certes intéressante pour l'histoire sociale et architecturale, mais l'ICOMOS ne considère pas que cela soit suffisant pour justifier la valeur universelle exceptionnelle du bien. Par ailleurs, l'ICOMOS estime que la justification centrée sur l'utilisation d'une technique de décoration, quoi qu'il en soit de valeur, n'est pas suffisante pour répondre aux exigences des critères de valeur universelle exceptionnelle.

évaluation des critères

Le bien a été proposé pour inscription sur la base des critères i, ii et iv :

Critère i Il se réfère aux voûtes alvéolées en diamant en tant que témoignage unique de l'art et la maîtrise de la construction de Léopold Estreicher. Le maître bâtisseur Estreicher a certainement montré une grande maîtrise dans la conception et la construction des voûtes en diamant de Slavonice. Cela est cependant le résultat d'un long développement et il existe d'importants exemples de telles techniques ailleurs en Europe centrale. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

Critère ii Il se réfère au bien en tant que témoin d'une architecture urbaine bien développée dans la période de transition entre la fin du gothique et la Renaissance en Europe centrale. De fait, les techniques de construction des voûtes alvéolées en diamant se sont développées de la Saxe à la Bohême, en Pologne et même en Lituanie. L'utilisation de décoration en sgraffite s'est développée en Italie au Moyen Âge. Elle a été introduite en Europe centrale où elle s'est répandue à la fois sur les murs extérieurs et dans les intérieurs. Dans ce processus, Slavonice représente l'ultime phase du développement de l'architecture de style gothique tardif. Tout en étant un exemple important de ce type d'architecture urbaine, le rôle de Slavonice dans ce processus ne justifie pas sa valeur universelle exceptionnelle. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

Critère iv Il se réfère aux maisons bourgeoises de Slavonice en tant qu'ensemble extrêmement cohérent, représentant par la conception des maisons, les détails de construction et les concepts artistiques, un type de maison de ville construit dans une période de transition à la fin du Moyen Âge en Europe centrale. La proposition d'inscription est basée sur la sélection de 24 maisons bourgeoises dans le centre historique de Slavonice. La qualité particulière de ces maisons réside dans les voûtes alvéolées en diamant, dont elles représentent un groupe

cohérent particulièrement nombreux. Ce type de voûte était généralement utilisé dans les palais et les églises les plus importants. Les exemples dans les maisons bourgeoises tendent à être des cas isolés. Globalement, les maisons bourgeoises de Slavonice sont d'une grande valeur au niveau national. L'ICOMOS considère que le bien ne répond pas à ce critère.

5. RECOMMANDATIONS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que les Maisons Renaissance de Slavonice, République tchèque, ne soient pas inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

ICOMOS, avril 2006



ue aérienne du centre historique de a i e



Maison ar e n



o te a éo ée en forme de diamant

Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon (Royaume-Uni)

No 1215

1. IDENTIFICATION

État partie : Royaume-Uni

Bien proposé : Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon

Lieu : Comtés de Cornouailles et du Devon

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 25 janvier 2005

Inclus dans la liste indicative : 21 juin 1999

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un site. Aux termes des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2 février 2005), paragraphe 47, c'est aussi un paysage culturel.

Brève description :

Le paysage des Cornouailles et de l'ouest du Devon s'est en grande partie transformé au XVIII^e et au début du XIX^e siècle dans le sillage de l'essor rapide de l'exploitation minière du cuivre et de l'étain, alors à leurs débuts. Les profondes mines souterraines, les bâtiments des machines, les fonderies, les villes nouvelles, les petites propriétés, les ports et les industries associées reflètent le prolifique esprit d'innovation qui fut le moteur de ce développement industriel, qui produisait au début du XIX^e siècle les deux tiers du cuivre mondial. Les nombreux vestiges attestent de la contribution des Cornouailles et de l'ouest du Devon à la révolution industrielle dans le reste de la Grande-Bretagne, et de l'influence fondamentale de cette région sur l'ensemble du monde minier.

La technologie des Cornouailles qu'incarnent les machines, les bâtiments qui les abritent et l'équipement minier fut exportée dans le monde entier. Les Cornouailles et l'ouest du Devon furent au cœur de la diffusion rapide de la technologie minière. Lorsque l'activité minière des Cornouailles et de l'ouest du Devon déclinèrent dans les années 1860, les mineurs émigrèrent en grands nombres vers des communautés minières fondées d'après les traditions de Cornouailles, par exemple en Afrique du Sud, en Australie, en Amérique centrale et en Amérique du Sud,

où subsistent encore aujourd'hui des bâtiments qui abritent des machines de Cornouailles.

2. ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription. L'État partie a envoyé des informations sur le projet de développement du centre du port de Hayle le 31 mars 2006.

Date de la mission d'évaluation technique : 19-24 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : L'ICOMOS a envoyé une lettre le 9 novembre 2005 et l'État partie a fourni des informations le 23 décembre 2005.

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les jardins historiques – paysages culturels et le TICCIH. L'UICN a fourni une évaluation des attributs naturels du site.

Littérature : Nombreux ouvrages sur les mines de Cornouailles, les machines des mines, les processus miniers, les transports miniers, les villages miniers, les structures sociales des mines, la contribution des Cornouailles à la révolution industrielle, la géologie et la minéralogie et la diaspora des habitants des Cornouailles notamment dans le Journal of the Trevithick Society (à partir de 1973), par des éditeurs locaux tels que D Bradford Barton Ltd., Twelveheads Press, Landfall Publications, et Dyllansow Truran, par Prof Roger Burt entre 1969 et 1987 sur l'organisation des mines de Cornouailles ; également la thèse non-publiée de G Burke, The Cornish Miner and the Cornish Mining Industry 1870-1921, 1981.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 10 avril 2006

3. LE BIEN

Description

Le vaste site proposé pour inscription comprend les éléments les plus authentiques et les plus historiques qui subsistent du paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon de 1700 à 1914 environ. La zone couvre 19 808 hectares. Il n'y a pas de zone tampon. Dix zones représentent le cœur des anciens districts miniers disséminés dans tout le comté de Cornouailles et de l'autre côté de la limite occidentale avec le comté du Devon. Ces régions partagent une identité commune en ce qu'elles étaient des composantes de l'exploitation massive des minerais au début du XIX^e siècle. Ayant suivi un développement distinct, elles présentent aussi des différences et illustrent l'emplacement des minerais, ainsi que l'indépendance relative des propriétaires terriens et des marchands qui contrôlaient l'extraction minière, la banque et les industries associées. Ensemble, les zones forment un paysage culturel unifié, qui reflète tous les aspects de l'industrie minière, qu'ils soient technologiques ou sociaux, les sites miniers, le transport minier, les industries

connexes, les peuplements miniers, les petites exploitations, les grandes maisons et domaines et les sites minéralogiques. Il s'agit en partie d'un paysage relique ; les mines et les systèmes de transport miniers, par exemple, sont aujourd'hui désaffectés. C'est aussi en partie un paysage vivant : ainsi, le paysage agricole qui apportait leur subsistance aux peuplements miniers sont toujours en usage aujourd'hui, tout comme les peuplements ruraux et les villes.

Les mines des Cornouailles et de l'ouest du Devon produisaient du cuivre, de l'étain et de l'arsenic. La production combinée dominait l'offre mondiale au début du XIXe siècle. Le succès de l'industrie minière reposait sur l'innovation technologique qui a rendu possible l'extraction minière en puits profonds. Des pionniers locaux inventèrent le moteur à vapeur pour pomper l'eau hors des mines, puis, en réaction au coût de l'expédition du charbon dans la région, perfectionnèrent ces moteurs en développant une technologie de pompage de vapeur à haute pression. La sécurité pour l'amorce des explosions fut également mise au point dans la région.

Les industries associées contribuèrent à la prospérité globale. Une grande partie du minerai était taillé et fondu localement. Les moteurs à vapeur, les traverses de chemins de fer, les moteurs des trains et les barges nécessaires à l'expansion de l'industrie étaient eux aussi produits localement, dans des fonderies comme Perran, Harvey's Holman's, Sara's, Mount Tavy, Bedford et Charlestown.

L'usage efficace de la technologie exigeait un bon système de transport et un tissu social solide. Un réseau de transport de grande qualité, impliquant des canaux, des chemins de fer et des tramways reliant des mines aux ports fut construit au début du XIXe siècle. Il comprenait les ports et les quais de Hayle, Portreath, Devoran, Charlestown et Morwelham, les tramways et les chemins de fer de Poldice Plateway, les chemins de fer de Redruth & Chasewater, de Liskeard & Caradon et le chemin de fer East Cornwall Mineral Railway.

La structure sociale qui émergeait était une structure éparse, dépourvue d'une grande ville centrale, ce qui reflétait la disposition des affleurements granitiques où l'on pouvait exploiter les minerais et la mobilisation de capitaux privés. D'importants nouveaux peuplements se développèrent à Camborne, Carharrack et Minions, et quantité de petites villes et de villages furent également construits, avec des rangées de maisons en bande regroupées autour des groupes de mines, construites par des entrepreneurs.

Pour subvenir aux besoins de ces zones urbaines, beaucoup des plateaux (environ 50 000 hectares) ont été convertis de pâturages en petites exploitations, patchworks de petits champs délimités par des haies, avec de petits cottages de plain pied généralement construits par leur propriétaire.

Les propriétaires miniers vivaient dans de grandes maisons, avec pour beaucoup des jardins ornementaux intéressants du point de vue horticole (pour certains en dehors de la zone proposée pour inscription). Les propriétaires exerçaient leur pouvoir par l'entremise de leurs agents et de leurs commis. Beaucoup de ces hommes jouissaient d'une autorité renforcée par leur implication dans les chapelles méthodistes non conformistes

construites dans la quasi totalité des peuplements miniers. La principale manifestation extérieure de l'industrie sont les grands bâtiments des machines, s'élevant sur trois étages, surmontés de hautes cheminées surplombant les travaux de mines et disséminés dans tout le paysage, particulièrement dans la zone centrale autour de Camborne et de Redruth. Environ trois mille ont été construites dans la région. De construction robuste, en pierre locale avec des toits en ardoise, presque deux cents ont survécu. Quatre possèdent toujours in situ des moteurs à vapeur pour l'extraction ou le pompage.

Les zones proposées pour inscription sont les districts miniers suivants :

- St Just
- Port de Hayle
- Tregonning et Gwinear avec Trewavas
- Wendron
- Camborne et Redruth avec Wheal Peevor et le port de Portreath
- Gwennap avec Devoran et Kennall Vale
- St Agnes
- Vallée de Luxulyan
- Caradon
- Vallée de la Tamar avec Tavistock

Ces éléments sont considérés les uns après les autres.

St Just

La majorité des sites miniers se situent dans une ceinture côtière austère et spectaculaire, de 6 km de long sur 2 km de large. La zone englobe la ville de St Just, bâtie pour desservir les mines locales, des hameaux miniers, de petites exploitations et Portledden House, demeure d'un riche propriétaire minier. Les sites de traitement des minerais, tels que les mines de Bottalack et de Levant, témoignent de l'utilisation de l'énergie à vapeur pour le traitement des minerais. Ces mines, qui s'inscrivent dans un décor spectaculaire, ont attiré des générations d'écrivains et d'artistes. En outre, la zone possède une valeur minéralogique. Individuellement, les sites les plus notables sont :

- La mine de Bottalack, avec des puits de mine circulant sous l'océan et, sur les falaises, un moteur Crowns et des installations de traitement de l'arsenic.

- La mine du Levant, avec le plus ancien moteur de Cornouailles qui subsiste, datant de 1840.

- La mine de Geevor, mine d'étain du XXe siècle, avec des vestiges plus anciens bien préservés, dont un four à calciner Brunton.

- La vallée de Kenidjack, abritant les vestiges de plusieurs broyeurs hydrauliques.

Port de Hayle

Situé sur la côte septentrionale des Cornouailles, c'était le principal port de l'industrie minière des Cornouailles. D'énormes quantités de charbon et de bois d'importation et de cuivre d'exportation transitaient par ce port. Les vastes

quais et les appontements demeurent largement intacts, dans le décor magnifique d'un estuaire ouvert, flanqués de villas pour les classes dirigeantes et de logements en bande pour les ouvriers.

Hayle abrite aussi les vestiges de deux fonderies de fer Harveys, où furent fabriqués les plus grands moteurs à vapeur de mine au monde, et la compagnie Cornwall Copper. Toutes deux engendrèrent l'édification d'importants et imposants édifices urbains.

Le port était desservi par le canal de Copperhouse construit en 1769/1787 et un chemin de fer construit à partir de 1834, avec un pont de 1837 et un pont oscillant au-dessus du canal.

Tregonning et Gwinear avec Trewavas

Certaines des plus riches et des plus profondes mines d'étain et de cuivre se trouvent ici. Aux côtés d'un patchwork très bien préservé de petites propriétés de mineurs autour de Tregonning Hill, la zone comporte de grandes terrasses minières bâties avec des façades imposantes en blocs de granite taillé, et des exemples de maisons des premiers « aventuriers » de la mine. Individuellement, les sites les plus notables sont :

- La mine de Wheal Vor, la plus riche des Cornouailles, qui employait à son apogée quelque 1 100 personnes.
- Les vastes vestiges des mines à ciel ouvert de Great Wheal Fortune.
- Godolphin House, datant du XVII^e siècle, qui abritait le magnat minier Sir Francis Godolphin, et Trevarno House, demeure des familles minières Wallis et plus tard Bickford-Smith.

Wendron

Ces plateaux peu peuplés abritent les beaux vestiges de petites propriétés de mineurs, avec des maisons de plain-pied disséminées autour des champs.

La zone comprend également plusieurs édifices imposants abritant des machines, ainsi que Porkellis Chapel, une chapelle du début du XIX^e siècle, adjointe d'une autre plus récente, de 1866, qui comporte l'ensemble de sa décoration intérieure d'origine.

Camborne et Redruth avec Wheal Peevor et le port de Portreath

Au centre des Cornouailles, les ressources minérales de la chaîne granitique qui domine cette région ont produit quelques-unes des plus riches et des plus profondes mines de cuivre et d'étain du monde, et généré des richesses suffisantes pour construire Camborne et Redruth à partir de rien ou presque. La prospérité des mines se reflète dans les nombreux édifices publics de Redruth, tels que la bourse d'échange minière, l'école des sciences et des arts, Plain-an-Gwarry Chapel, St Andrew's Church et, à Camborne, Wesleyan Chapel et la Passmore Edwards Library. Les deux villes conservent leur tracé du XIX^e siècle et possèdent des exemples d'habitations en bande construites dans une optique spéculative, tandis que

Redruth comporte également de grandes maisons destinées aux classes moyennes.

Parmi les bâtiments industriels notables figurent les trois grandes pompes de Cornouailles à eaux d'exhaure qui subsistent dans leur contexte minier, à la mine East Pool & Agar et à la mine South Crofty. Cette dernière resta en activité jusqu'en 1955.

Gwennap avec Devoran et Kennall Vale

Ce paysage désolé, aux vastes étendues couvertes de fougères, possède des vestiges importants de mines de cuivre et de puits d'exhaure, ainsi que les chemins de fer qui reliaient les mines aux ports comme Devoran, qui se sont développés dans les années 1820 et 1830.

La zone comporte aussi de petites propriétés, des villages miniers bien conservés à côté des mines qu'ils desservait à St Day, Carharrack et Chacewater, et des exemples de maisons bâties par des industriels miniers, comme Sorrier House, Treguillow et Burncoose.

Sur un bras de la rivière Fal se dressent les vestiges de la fonderie Perran, l'une des trois plus grandes de Cornouailles.

St Agnes

Comme St Just, cette zone illustre la tradition minière côtière, avec quelques sites exploités depuis l'époque préhistorique. À l'intérieur des terres, on travaillait le sol à la charrue pour nourrir des populations minières urbaines en pleine expansion.

Parmi les sites notables figurent la mine Wheal Coates, avec trois bâtiments des machines, pour l'extraction, le pompage et l'estampage.

Vallée de Luxulyan et Charlestown

La vallée de Luxulyan reflète une concentration de vestiges industriels associés à un seul et même homme, Joseph Treffry. Parmi ceux-ci, le canal de Par, construit aux environs de 1835 pour apporter le minerai de sa grande mine de Fowey Consols au port qu'il avait fait bâtir à Par. Cette vallée densément boisée alimentait en charbon les fonderies d'étain.

Charlestown est un port industriel extrêmement bien préservé, conçu par l'ingénieur civil John Smeaton à la fin du XVIII^e siècle et bâti pour un industriel local. Il servait à l'exportation du minerai de cuivre et du kaolin. Il comprend de grandes maisons en bande et une fonderie.

Caradon

Ces vastes landes avec leurs terrils massifs reflètent l'activité minière intense pendant une quarantaine d'années, de 1840 jusqu'à son abandon. De petits peuplements miniers s'étendent dans les landes, et les anciens villages se sont agrandis à l'époque de la croissance minière. Il existe plusieurs bâtiments abritant des machines notables, parmi lesquels Wheal Jenkin, la mine de South Phoenix et la grande mine phare de Phoenix, symbole d'un optimisme mal placé, construite en

1907 pour abriter la dernière pompe à eau d'exhaure montée en Cornouailles par la fonderie Holman, à Camborne.

Vallée de la Tamar avec Tavistock

Les mines de ce site de l'ouest du Devon étaient rassemblées autour de la sinueuse vallée de la Tamar, qui fournissait l'énergie hydraulique. Plusieurs mines contiennent d'impressionnants puits à roue hydraulique. La rivière s'est avérée insuffisante pour accueillir tout le trafic, et l'on construisit en 1863 le East Cornwall Mineral Railway, pour relier les mines aux ports en pleine expansion de Calstock en Cornouailles et de Morwellham dans le Devon. Il ne subsiste aujourd'hui que des tronçons de la voie.

La plus grande mine est la Devon Great Consols, la plus grande productrice de toutes les mines du site proposé pour inscription. Des vestiges du traitement de l'arsenic sont disséminés dans le paysage : elle était la première productrice d'arsenic au monde.

Tavistock est une ville médiévale remodelée par son propriétaire au XIXe siècle grâce aux bénéfices de l'extraction de cuivre, particulièrement dans la mine de Great Consols. La ville abrite de nombreux édifices publics imposants, comme le Guildhall, l'hôtel de ville, le marché au maïs et la grande église Fitzford, tous bâtis entre 1835 et 1867. De petits lotissements en bande « modèles » de grande qualité pour les ouvriers, avec des fenêtres à pignons et des toits en croupe, s'opposant nettement aux conceptions plus simples des Cornouailles, furent construits entre 1845 et 1866 par le duc de Bedford.

La ville compte trois fonderies de fer du XIXe siècle, Mount Foundry (qui produisait des barges en fer pour le canal), Tavy Foundry et Bedford Iron Works. Tavistock était reliée au port de Morwellham par le canal de Tavistock, construit pour assurer le trafic de minerai entre 1803 et 1817. Il s'étend sur plus de 7,2 km, avec un tunnel de 2,4 km, et il est toujours en bon état.

Histoire

Les preuves archéologiques suggèrent que les ressources minérales de Cornouailles et de l'ouest du Devon ont été exploitées pendant plus de 3 500 ans. Jusqu'en 1700, l'étain était le principal minerai, et seule Erzgebirge en produisait de plus grande quantité, en Europe, au début du XVIe siècle. Les Romains extrayaient le minerai pour alimenter en étain les pays d'Europe du nord, et l'extraction se poursuivit au début et à la fin du Moyen Âge. En 1201, l'importance de l'industrie de l'étain fut reconnue par l'établissement d'un cadre juridique spécial, conférant certains privilèges aux étainiers. Administré sous la forme de huit régions étainières, il perdura jusqu'en 1838.

Au début du XVIe siècle, de nombreux gisements d'étain arrivèrent à épuisement, et les mineurs se tournèrent vers l'exploitation des affleurements rocheux. Tout d'abord, le minerai de surface fut extrait à ciel ouvert mais après son épuisement, il fallut peu à peu creuser des puits de plus en

plus profonds. Il fallait drainer l'eau qu'ils contenaient, en règle générale au moyen de pompes hydrauliques.

Dans les années 1580, les mineurs allemands commencèrent à exploiter le cuivre. Les premières mines ne furent pas un succès, et ce n'est qu'au début des années 1700 qu'une mine prospère fut établie à Chacewater. À la même époque environ, on introduisait la poudre à canon dans les mines, accroissant ainsi grandement la vitesse d'établissement de celles-ci, et la profondeur des puits. L'apparition des moteurs à vapeur permit d'extraire l'eau de ces mines profondes.

C'est Thomas Newcomen, du Devon, qui mit au point le moteur « atmosphérique ». Le premier moteur installé dans une mine de métal équipa Great Wheal Vor entre 1710 et 1714, préfigurant l'industrialisation de l'extraction minière. Cependant, les premiers moteurs étaient onéreux et d'un rendement médiocre, et leur nombre n'augmenta que lentement jusqu'à l'arrivée dans la région des moteurs Boulton et Watt, plus efficaces, en 1778. En 1790, 45 moteurs étaient en activité, jetant les fondations de l'essor de l'industrie. La technologie était désormais en place pour exploiter les riches gisements en profondeur de cuivre et d'étain.

La dernière grande avancée technologique fut l'invention du moteur à vapeur à haute pression, plus puissant et plus rentable, par Richard Trevithick de Camborne. Sa première machine fut construite en 1800. Les trois premières décennies du XIXe siècle virent un grand nombre d'expérimentations sur la conception de moteurs, encourageant la compétition entre ingénieurs et propriétaires miniers. Des fonderies furent donc développées en Cornouailles pour répondre à la demande croissante en moteurs.

La construction d'infrastructures de transport et le développement d'industries annexes accélèrent la vitesse du changement ; dans les années 1850, les mines des Cornouailles dominaient les marchés mondiaux du cuivre.

Bien sûr, l'extraction rentable du cuivre et de l'étain n'était possible que du fait de la forte demande pour ces minerais, l'étain pour la vaisselle et les conserves et le cuivre pour les produits en laiton nécessaires pour les navires et les moteurs.

Les mines, les bâtiments abritant des machines et les monceaux de déblais, les villes nouvelles et les peuplements miniers construits pour accueillir le nombre rapidement croissant de mineurs, et les ports, chemins de fer et canaux transformèrent le paysage. La richesse générée était mise à profit pour édifier d'imposants bâtiments publics, de belles demeures et des jardins paysagers pour les propriétaires miniers.

Dans le même temps, la technologie qui avait permis le développement des mines s'exportait partout dans le monde où se trouvaient des gisements miniers le justifiant. C'est pourquoi on trouve en Espagne, au Mexique, en Afrique du Sud et en Australie d'importants exemples des bâtiments abritant des pompes à eaux d'exhaure de diagnostic qui subsistent du XIXe siècle.

En 1866, l'effondrement du cuivre provoqué par la concurrence croissante du Chili, du Lac Supérieur et du sud de l'Australie précipita la fermeture de quantité de mines de cuivre, seules les mines d'étain restant en activité. Elles subsistèrent pendant quelques années de plus, jusqu'à ce que la concurrence de l'Australie et de la Malaisie entraînent une baisse insoutenable des prix. Les mineurs commencèrent à émigrer, emportant dans leurs bagages leurs connaissances et leur technologie, pour développer des mines des Cornouailles aux quatre coins du monde. À la fin du XIXe siècle, il restait essentiellement des sites de traitement de l'arsenic, exploitant les pyrites arsenicales jadis mises de côté.

Quelques mines survécurent ; la dernière, South Crofty, ferma ses portes en 1998.

Protection et gestion

La zone proposée pour inscription appartient à des organismes publics et privés et à des institutions caritatives, La proportion la plus importante étant collectivement dévolue à de petits propriétaires privés.

Dispositions légales :

Au Royaume-Uni, la législation de l'urbanisme ne reconnaît pas actuellement le statut de patrimoine mondial. Des éléments individuels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont protégés par divers classements et différents plans locaux. Dans le cas des zones proposées pour inscription à titre culturel, cela signifie que les parties qui constituent des monuments anciens classés (pas toutes les mines) ou des bâtiments classés (ce qui ne s'applique qu'à une fraction des bâtiments), des parcs et des jardins et des zones de conservation (ce qui n'est pas le cas de tous les peuplements) sont protégées mais actuellement, certaines grandes étendues de paysage et certaines zones urbaines, comme Camborne et Redruth, ne possèdent aucune protection particulière (hormis celle accordée pour les qualités naturelles du paysage – cf. ci-dessous). Toutefois, le statut de Patrimoine mondial est un critère fondamental à considérer lors des demandes en matière d'urbanisme.

Une grande partie des paysages miniers sont précieux pour leurs qualités naturelles - soit de pure coïncidence, soit de par la nature des monceaux de déblais minéralisés. 37,4 % (7369 ha) de la zone proposée pour inscription sont également classés comme Zone de beauté Naturelle Exceptionnelle, statut juridique britannique reconnu comme zone protégée de catégorie V. On compte 6 zones candidates européennes de conservation spéciale (CSAC) dans la zone. Ceux-ci couvrent 1208 hectares ou 6,1 %. Il y a 26 sites d'intérêt scientifique particulier (SSSI) couvrant 723 hectares (3,6 %), dont certains sont classés pour leur intérêt géologique. Ces classements fournissent une protection indirecte aux qualités culturelles du site proposé pour inscription, par l'interdiction de certains types de développement, mais ne remplacent pas une protection des attributs culturels à ce titre.

Structure de la gestion :

Un plan de gestion détaillé et exhaustif a été élaboré. Il met l'accent sur la nécessité d'une gestion intégrale et

holistique des grandes zones proposées pour inscription, fragmentées et diverses. Il dresse la liste des politiques de traitement des principaux problèmes. Celles-ci n'ont cependant parfois pas d'autre vocation que celle de conseil.

Le point fort principal du plan est le réseau efficace de parties prenantes qui le sous-tend. Un partenariat réunit les représentants de 73 organisations parties prenantes. Il a établi 6 commissions de zone calquées sur les District Councils, et deux commissions thématiques pour guider la proposition d'inscription et la création du plan. Un groupe de travail réunissant les principales organisations gouvernementales et non gouvernementales a pris part à la préparation de la proposition d'inscription et du plan. Ces deux structures assureront l'intérim pendant que sera réalisée une étude de gouvernance, afin de décider si des organismes successeurs sont nécessaires pour convenir des futures procédures communes d'investissement et de gestion.

L'élan principal de mise en œuvre incombe à l'Office du Site pour le bien proposé pour inscription, avec un personnel responsable du partenariat pour la mise en œuvre du plan de gestion. Cet office se compose d'un Coordinateur du Site et d'un responsable de recherche à plein temps, et d'un personnel chargé de cartographier l'environnement historique et administratif à temps partiel. Il bénéficiera des conseils du County Council et de English Heritage en matière d'urbanisme et de conservation.

Ressources :

Les ressources mises en œuvre pour dresser le plan de gestion proviendront de plusieurs partenaires, tels que English Heritage, le National Trust et d'autres sources de financement, au rang desquelles le Fonds de Développement Régional Européen. L'Office du Site dispose d'un revenu annuel de 200 000 livres sterling.

Ces cinq dernières années, depuis 1998, les dépenses de capital réalisées sur le site proposé pour inscription par les grands propriétaires publics et les institutions caritatives ont totalisé plus de 26 millions de livres sterling. On prévoit pour 2004/2005 7,7 millions de livres sterling de plus.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

La transformation du paysage minier de Cornouailles et de l'ouest du Devon a grandement contribué à l'essor de la Révolution industrielle dans le reste de la Grande-Bretagne.

L'industrie minière de Cornouailles se caractérisait par un prolifique esprit d'innovation technologique, avec par exemple la pompe à eaux d'exhaure et la chaufferie de Cornouailles, et l'implication de pionniers de la région. La diffusion de cette technologie aux mines à l'étranger s'avéra d'une importance internationale, et les bâtiments de machines des Cornouailles sont la preuve frappante de cet impact mondial.

La production de cuivre dans l'ouest des Cornouailles dans les trois premières décennies du XIXe siècle représentait les deux tiers de l'offre mondiale.

4. ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

La conservation des vestiges historiques miniers en Cornouailles et dans l'ouest du Devon a commencé dans les années 1930, et représente à ce titre l'une des plus anciennes dans l'histoire mondiale de la conservation du patrimoine industriel. La proposition d'inscription expose en détail le travail de préservation réalisé et le développement des diverses sociétés de conservation qui ont initié l'action, comme le Cornish Engines Preservation Committee fondé en 1933, qui a conduit à des études des mines et des moteurs et à l'établissement de la Cornish Engines Preservation Society en 1944, laquelle, sur les 20 années suivantes, a racheté cinq sites importants pour les remettre au National Trust (une institution caritative de conservation). En 1969, cette société est devenue la Trevithick Society et, en 1993, le Trevithick Trust, pour développer l'idée d'un musée minier dispersé.

L'historique présenté montre comment l'intérêt pour les mines individuelles et les moteurs s'est élargi au paysage minier plus global dans les années 1970. Le Cornwall County Council (Conseil régional de Cornouailles) a entrepris des études et, à la fin des années 1980, des fonds publics ont été mis à disposition pour la conservation du site. En 1987, un projet du Kerrier District Council (Conseil général de Kerrier) en 1987 autour de la région de Camborne - Redruth a apporté un changement d'attitude, en mettant en exergue la nécessité de considérer les zones minières comme des composants de l'identité régionale.

Ces 16 dernières années, presque 100 bâtiments abritant des machines, 40 cheminées et plus d'une centaine d'autres bâtiments miniers d'importance ont été conservés. Toute la zone proposée pour inscription a été étudiée et inventoriée (cf. ci-dessous) et un inventaire détaillé des sites nécessitant des travaux de consolidation et conservation a été mis en place.

État de conservation :

L'état de conservation des vestiges miniers qui ont été consolidés est bon. Sur les autres, certains ont besoin de travaux de consolidations mineurs, et d'autres attendent des financements. La moitié des bâtiments abritant des machines, approximativement, ont d'ores et déjà été consolidés. Par exemple, à St Just, il en reste 32 et 19 ont été consolidés ; à Tregonning 3 ont été consolidés et 11 nécessitent une attention ; à Camborne et à Redruth, sur les 41 restants, 35 ont été consolidés ; à Gwennap, 8 sur 26 ont été consolidés ; à Carandon, sur 59, 34 n'ont pas été consolidés, tandis qu'à Tamar 16 ont été consolidés et 22 doivent faire l'objet de travaux.

Beaucoup des bâtiments de fonderie ont été abandonnés et ont besoin de travaux de conservation ou d'être affectés à de nouveaux usages. Les maisons domestiques sont généralement en bon état de conservation (exception faite

des détails de menuiserie, cf. ci-dessous), tout comme les ports, et les vestiges des moyens de transport tels que canaux, viaducs et chemins de fer.

Depuis 1995, le National Trust (organisme caritatif propriétaire foncier) a racheté une grande partie du paysage côtier où les mines étaient construites.

Protection et gestion :

La proposition d'inscription reconnaît que la protection statutaire et autre actuellement en place ne reflète pas comme il convient l'importance des zones proposées pour inscription. C'est le cas pour certaines des zones urbaines, par exemple Camborne et Redruth, où seuls quelques-uns des édifices sont protégés, de certaines des zones minières comme Gwenap, où la majorité des structures minières ne sont ni classées ni prévues pour classement, et également de certaines parties du paysage qui ne font pas partie des zones de beauté naturelle exceptionnelle ou des zones de conservation. Une grande partie des sites miniers sont envisagés pour protection statutaire mais ne sont pas encore classés, et d'autres sont envisagés comme zones de conservation.

Dans le cadre de l'examen de la protection du patrimoine, le gouvernement britannique a annoncé son intention d'inscrire les sites du Patrimoine mondial dans un nouveau Registre des sites et bâtiments historiques en Angleterre. Ce registre, dit-on, constituerait la première reconnaissance statutaire des sites du Patrimoine mondial. Ce système sera mis en place une fois la législation adoptée par le Parlement, mais jusque là, il n'y aura pas de protection pour une grande partie du site proposé pour inscription.

Le plan de gestion élaboré est très complet et a attiré un grand nombre de partenaires. Le principal défi est de respecter un équilibre entre conservation et développement dans les zones très vastes proposées pour inscription. La nature fragmentaire des délimitations et la multiplicité des sites distincts entraîneront des difficultés en termes de ressources de suivi.

Le plan et la proposition d'inscription ont tous deux été réalisés avec un soutien local fort, et tous deux démontrent un important engagement local.

- Délimitations :

La proposition d'inscription est sous-tendue par un impressionnant système de documentation SIG qui reflète à son tour les études détaillées de toutes les zones minières clés à partir desquelles les zones proposées pour inscription ont été choisies. Les zones proposées pour inscription sont donc basées sur une connaissance détaillée et une analyse rigoureuse de ce qui reste. Elles reflètent la disposition de l'activité minière plutôt qu'un schéma aléatoire de ce qui subsiste.

Aucune zone tampon n'a été identifiée pour aucune des zones proposées pour inscription. Si ces dernières s'inscrivent dans des terres protégées, par exemple dans une zone de beauté naturelle exceptionnelle où le développement est contrôlé, l'absence de zone tampon pourrait être considérée comme justifiée, l'environnement

étant déjà protégé. Cependant, en l'absence d'un tel classement, par exemple autour de Camborne et de Redruth, de Hayle et de Tavistock, une protection de l'environnement des proposées pour inscription est nécessaire, et on considère qu'il faudrait mettre en place une zone tampon.

Analyse des risques :

Les menaces suivantes sont identifiées dans la proposition d'inscription.

- Développement

Dans plusieurs zones urbaines où il n'existe aucune protection spécifique ou générale, la dégradation des détails architecturaux de nombreuses terrasses minières est reconnue. La protection doit être la priorité pour éviter de nouvelles modifications susceptibles d'affecter l'intégrité du bien, et un plan d'action positif devrait aussi être mis en place, si possible, pour supprimer certaines des modifications.

Dans tous les cas où l'on prévoit un projet de développement sur le site proposé pour inscription, les preuves archéologiques doivent être respectées, tant pour leur intérêt intrinsèque que pour la représentation qu'elles donnent des anciens bâtiments et des anciennes dispositions spatiales.

Certaines zones urbaines, Camborne, Redruth et le port de Hayle, ont été désignées comme des zones prioritaires de régénération économique par le gouvernement, d'où l'apparition rapide de zones industrielles autour de Redruth.

Étant donné l'absence de protection particulière (cf. ci-dessus), on s'inquiète que dans certains cas, le besoin d'une régénération axée sur le patrimoine s'efface devant les pressions commerciales. Le plan de gestion manifeste un engagement positif en ce sens, mais pour l'instant, aucune étude de cas ne vient expliquer comment on évitera un développement inapproprié sans protection supplémentaire.

Un grand projet de développement du centre du port de Hayle pourrait faire figure de test. Le 31 mars 2006, l'État partie a dévoilé les détails d'un projet de 25 millions de Livres sterling pour la construction de 5 000 m² de surfaces industrielles, 2 000 m² d'un bâtiment pour le projet d'exploitation des énergies marines Wavehub, d'une marina, de plus de 800 logements résidentiels, magasins, pubs, restaurants, deux hôtels et des équipements de loisirs. Ce projet doit être présenté devant le Comité du patrimoine mondial et a reçu le soutien de English Heritage et de l'État partie. Ce très grand projet de développement est justifié par le fait qu'il apportera un développement très attendu. Il est cependant plus ambitieux qu'un projet qui assurerait le développement minimal nécessaire pour satisfaire les besoins de restauration et de régénération. L'échelle et la portée du projet signifieront que les nouvelles structures domineront le port et compromettront son intégrité de port principal pour l'industrie minière de Cornouailles.

- Conversion

On ne dispose pas toujours de fonds de conservation des bâtiments miniers inutilisés et des fonderies. Dans certains cas, le développement est proposé comme un moyen de financer la conservation et la réalisation du juste équilibre pose un certain problème, reconnaît-on. Il est essentiel que les nouveaux usages affectés aux vestiges miniers respectent les significations des bâtiments, par rapport aux traces d'usage industriel qu'ils abritent.

- Reprise de l'activité minière

Tout en reconnaissant l'importance de la promesse historique faite par le Conseil international des mines et des métaux, lors du congrès mondial des parcs naturels de Durban, de traiter les sites du Patrimoine Mondial comme des zones interdites à toute activité minière, la proposition d'inscription considère que cette dernière est un élément si fondamental aux traditions de la zone - et, de fait, la raison d'être de la proposition d'inscription - que « les propositions de reprise de l'activité minière seront appuyées si elles ne nuisent pas aux valeurs universelles exceptionnelles du Site ». Il existe actuellement une proposition active de mine en dehors des zones proposées pour inscription qui, dit-on, pourrait avoir un impact sur les abords. Les propositions de nouvelles activités minières qui ont un impact sur les zones proposées pour inscription ou leurs abords devront être soumises à une notification et à un débat aux termes des Orientations, paragraphe 172.

- Terrils

L'ensemble des Cornouailles abrite environ 4 900 hectares de terrains en friche, dont 3 900 hectares d'anciens terrils métallifères. La plupart de ceux-ci se trouvent sur le site proposé pour inscription.

La nécessité de reconnaître la valeur culturelle des anciens terrils (ainsi que leur valeur naturelle) est mise en évidence par l'encouragement actif à la réutilisation de ceux-ci que prodiguent certains régimes fiscaux. Cette menace souligne la nécessité de protéger toutes les zones proposées pour inscription.

Les terrils associés aux mines, et tout particulièrement aux mines d'arsenic, sont toxiques. Il importe de veiller que l'accès aux sites soit maintenu à l'écart des zones potentiellement toxiques. L'Agence nationale pour l'environnement étudie activement la question plus vaste du traitement des infiltrations toxiques venues des terrils et des mines.

- Activités agricoles

Au vu de l'évolution potentielle de la viabilité du secteur agricole en Europe, la menace venue des cultures énergétiques, de nouveaux bois et du manque de pâturages pèse plus lourd encore. Cela prouve aussi la nécessité de protéger les zones du paysage pour leurs caractéristiques culturelles.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Dans son ensemble, ce qui subsiste sur le site proposé pour inscription possède un fort degré d'authenticité. Les mines, les bâtiments abritant des machines et les bâtiments associés ont été consolidés ou sont en passe de l'être. Les villages et les villes ont perdu des détails architecturaux, particulièrement en ce qui concerne les maisons en bande, mais on considère que ces pertes sont récupérables. La principale menace pesant sur l'authenticité porte sur le développement qui pourrait compromettre la disposition spatiale de zones telles que le port de Hayle ou les abords de Redruth et de Camborne.

Intégrité :

L'intégrité des zones proposées pour inscription vient de la représentation qu'elles donnent de la portée et de l'envergure de l'activité minière dans la zone aux XVIII^e et XIX^e siècles. Comme on l'a noté, cette activité était dispersée suivant la disposition des veines minérales. La proposition d'inscription reflète de façon satisfaisante la transformation du paysage apportée par la prospérité minière en zones urbaines comme rurales, et englobe bien en totalité ces changements.

UICN :

L'UICN a évalué le site proposé pour inscription du point de vue de ses valeurs naturelles. Il juge celles-ci d'une valeur considérable, et note en particulier que plus de 37 % du site proposé pour inscription se situe dans une zone de protection du paysage de catégorie V (zone de beauté naturelle exceptionnelle). Il note aussi que plusieurs sites, notamment les habitats et communautés hautement inhabituelles créés sur certains des anciens terrils, ont été proposés pour inclusion dans le système européen de zones de conservation spéciales ou classés en SSSI.

Toutefois, ces habitats et communautés de plantes sont hautement inhabituelles justement parce qu'elles se sont adaptées à des terres qui comptent parmi les plus polluées du Royaume-Uni, qui ont eu et continuent d'avoir un impact considérable, non seulement sur les communautés naturelles des terrils mais aussi sur les milieux aquatiques et estuariens. Effectivement, la toxicité est une manifestation claire de l'interaction des hommes et de la nature dans cet environnement particulier et devrait se voir accorder une reconnaissance plus importante en tant qu'élément du paysage culturel.

L'UICN note avec satisfaction que ces qualités naturelles et les désignations associées ont été pleinement prises en compte dans la proposition d'inscription. Il juge que des politiques de conservation de la nature et de protection du paysage sont importantes pour réaliser les objectifs du site proposé pour inscription, et ne doivent en aucun cas être considérés comme des entraves à ceux-ci. En général, il est favorable aux buts du plan de gestion, et conseille que les politiques de protection de la biodiversité et des éléments naturels du paysage soient pleinement intégrés à la future gestion du site.

Évaluation comparative

La proposition d'inscription donne une analyse comparative détaillée. Les qualités distinctives du site sont associées à l'exploitation minière industrialisée de métaux non ferreux et à sa diffusion dans le reste du monde. En Europe, les mines de cuivre de Falun en Suède, de Roars, en Norvège, et de Rimersburg, en Allemagne, étaient actives plus tôt et n'impliquaient pas de processus industrialisés. D'autres comparaisons sur le terrain sont avancées, cette fois avec les mines d'argent et d'or du Mexique, de la Bolivie et du Brésil, qui étaient elles aussi plus anciennes et non industrialisées. L'analyse ne fait mention d'aucune mine industrialisée postérieure, telle que celles développées à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle aux Amériques et en Australie. Dans une certaine mesure, celles-ci ont été construites grâce au succès des processus industrialisés apparus en Cornouailles et dans l'ouest du Devon, et en sont les successeurs. C'est d'ailleurs la croissance des mines au Chili (comme Sewell, également proposée pour inscription), en Amérique du Nord et dans le sud de l'Australie qui a précipité le déclin de celles du sud-ouest de l'Angleterre.

La valeur des mines de Cornouailles et de l'ouest du Devon vient de leur rôle de précurseurs des processus industrialisés à une époque où le cuivre et l'étain étaient très demandés. Cette valeur est encore accentuée par le nombre de paysages du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle créés par l'industrie qui subsistent. Ce paysage est de surcroît hautement lisible, apte à permettre une interprétation détaillée et, globalement, une source précieuse et manifeste.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La valeur universelle exceptionnelle du paysage minier de Cornouailles et de l'ouest du Devon repose sur l'association des qualités suivantes :

- entre 1700 et 1814, l'industrialisation de l'exploitation minière de métaux non ferreux en Cornouailles et dans l'ouest du Devon a transformé le paysage et la structure de la société et a contribué de façon importante au développement d'une économie industrialisée en Grande-Bretagne et dans le reste du monde.
- Les mines de Cornouailles et de l'ouest du Devon, par le développement et l'utilisation d'une technologie à vapeur, sont devenues les éléments de processus miniers industrialisés qui ont eu un profond effet sur l'activité minière dans le monde.
- Les vestiges des mines, des bâtiments des machines, des fonderies, des nouvelles villes urbanisées, des villages, des petites propriétés, des ports, des chemins de fer, des canaux et des tramways témoignent ensemble, avec des imbrications étroites et de façon hautement lisible, de l'énergie, de la sophistication et du succès des débuts d'une exploitation minière à

grande échelle et industrialisée de métaux non ferreux.

- L'existence de bâtiments abritant des machines en Espagne, au Mexique, en Afrique du Sud et en Australie reflète la migration des mineurs de Cornouailles à partir des années 1820, et en particulier dans les années 1860 et 1870, vers les mines des quatre coins du monde.

Évaluation des critères :

Ce site est proposé pour inscription sur la base des critères ii, iii et iv.

Critère ii : L'essor d'une activité minière industrialisée en Cornouailles et dans l'ouest du Devon entre 1700 et 1914, et plus particulièrement l'usage novateur de la pompe à eaux d'exhaure, a conduit à l'évolution d'une société industrialisée, qui s'est manifestée dans la transformation du paysage par la création de nouvelles villes et de nouveaux villages, de petites propriétés, de chemins de fer, de canaux, de docks et de ports, avec un impact profond sur l'expansion de l'industrialisation au Royaume-Uni, puis sur l'activité minière industrialisée dans le monde entier. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère iii : L'étendue et la portée des vestiges des mines de cuivre et d'étain et de la transformation associée des paysages urbains et ruraux, y compris aujourd'hui les communautés de plantes caractéristiques des terrils et des zones estuariennes, représentent un témoignage vivant et lisible du succès de l'activité minière industrialisée en Cornouailles et dans l'ouest du Devon, quand la région dominait la production mondiale de cuivre, d'étain et d'arsenic. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère iv : Le paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon, et particulièrement ses bâtiments des machines et ses pompes à eaux d'exhaure caractéristiques, en tant qu'ensemble technologique au sein d'un paysage, illustre l'importante contribution de la région à la révolution industrielle et aux changements formateurs des pratiques minières dans le monde. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

5. RECOMMANDATIONS

Recommandations

Le site proposé pour inscription est vaste et complexe. L'ICOMOS félicite l'État partie pour sa proposition d'un bien qui illustre la quasi totalité des facettes de la révolution minière qui transforma le paysage des Cornouailles et de l'ouest du Devon au XIXe siècle et qui témoigne de son impact social autant qu'économique et naturel.

Comme le reconnaît la proposition d'inscription, des menaces liées au développement pèsent sur une partie du site proposé pour inscription, et les mesures de protection actuelles ne reflètent pas comme il se doit la valeur de tous les vestiges. Certaines parties du site proposées pour inscription ne sont pas protégées. L'État partie a indiqué

que, dans un avenir proche, il prévoit que les sites du Patrimoine mondial bénéficient d'un statut particulier dans les lois d'urbanisme. Les dimensions et la complexité de la proposition d'inscription, la proportion relativement grande du bien actuellement sans protection et le niveau des pressions liées au développement dans certaines zones sont sources de préoccupations. L'ICOMOS considère que les zones proposées pour inscription devraient bénéficier d'une protection légale.

Le plan de gestion souligne la nécessité d'une régénération axée sur le patrimoine et le défi trouver un équilibre entre le développement et la conservation, ce que l'ICOMOS soutient avec force. Toutefois, il existe un besoin de définir l'étendue et la portée des projets de régénération dans la zone proposée pour inscription et la mesure dans laquelle ils pourraient l'affecter. Le développement qui domine le paysage est incompatible avec ses schémas industriels, ou est en déséquilibre avec la conservation des peuplements existants, et pourrait compromettre l'intégrité de ce qui a été proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que le développement proposé du port de Hayle ne serait pas cohérent avec l'importance de Hayle en tant que port principal de l'industrie minière et donc avec une partie clef du paysage culturel proposé pour inscription.

Bien qu'une partie des zones rurales de la proposition d'inscription se trouve dans des zones de paysage protégées, ce n'est pas le cas pour toutes, et certaines sont aussi dans des zones de développement. L'ICOMOS considère que ces zones devraient être dotées d'une zone tampon.

Bien que la réouverture des mines dans les zones proposées pour inscription pourrait être considérée comme revigorante pour le paysage culturel, il faut faire très attention, par rapport à ces propositions, à ce que les valeurs associées aux débuts des technologies à vapeur n'en pâtissent pas. Il est donc recommandé que ces propositions, pour les zones proposées pour inscription ou leurs abords, soient transmises pour examen et débat au Comité du patrimoine mondial.

Conformément aux recommandations de l'UICN, l'ICOMOS recommande que les valeurs naturelles du paysage culturel soient entièrement intégrées à la future gestion du site, de façon à démontrer le lien entre la biodiversité et la protection du paysage. Il recommande aussi que des politiques soient développées en faveur de la biodiversité, de la protection des paysages naturels et du contrôle de la contamination.

Recommandation concernant l'inscription

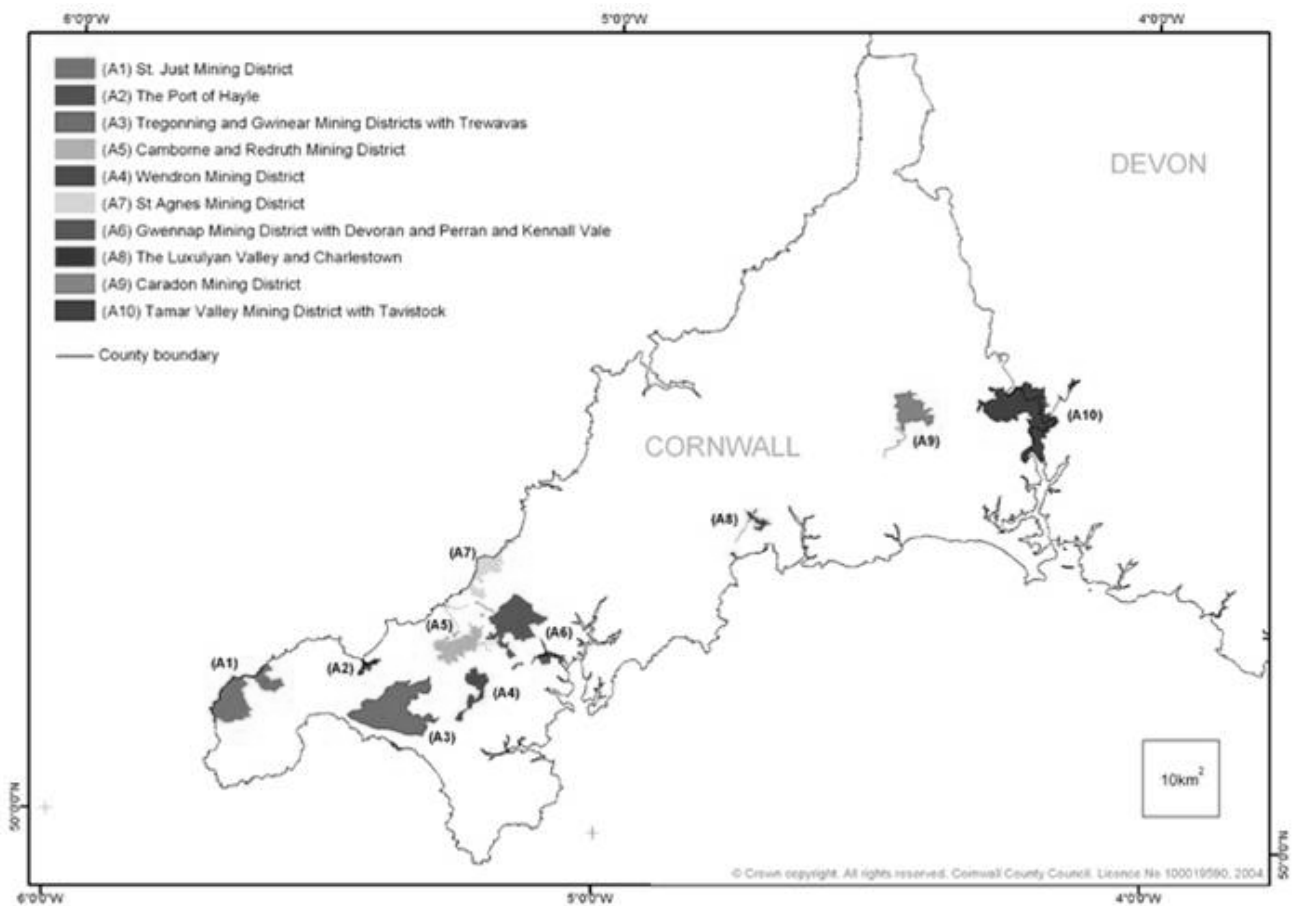
L'ICOMOS recommande que la proposition d'inscription du paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon soit renvoyée à l'État partie du Royaume-Uni pour lui permettre de :

- redéfinir les zones proposées pour inscription afin de refléter les éléments principaux du paysage culturel minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon, de rester cohérent avec leur

histoire et les témoignages qui subsistent de l'exploitation minière industrialisée où il est possible de les protéger des projets de développement à grande échelle qui pourraient nuire à leur intégrité et à leur valeur ;

- mettre en place une protection légale appropriée ;
- créer des zones tampon autour des zones non comprises dans des paysages protégés ;
- mettre en place des politiques visant la protection des habitats exceptionnels et des communautés de plantes liées à l'exploitation minière et aussi le contrôle de la contamination.

ICOMOS, avril 2006



P an indiquant a oca isation des di ones proposées pour inscription



Mine Bota ac



Port de Carston



abrique de a Compa nie Britannique et Co onia e d'E p osifs



Camborne Union Street

EXTENSIONS

Graz / Eggenberg (Autriche)

No 931 bis

1. IDENTIFICATION

<i>État partie</i>	République d'Autriche
<i>Bien proposé</i>	Ville de Graz - Centre historique et château d'Eggenberg
<i>Lieu</i>	Province de Styrie, commune de Graz
<i>Date de réception par le Centre du patrimoine mondial</i>	31 janvier 2005
<i>Inclus dans la liste indicative</i>	8 février 2005
<i>Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription</i>	Non

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien et son extension forment un *ensemble*

Brève description

Le château d'Eggenberg, datant de la fin de la Renaissance et de la période baroque, est situé non loin du centre historique de Graz. Édifié par la puissante famille des Eggenberg, il servit de résidence ducal à partir de 1625. Son décor intérieur, exceptionnellement bien conservé, date en partie du XVIII^e siècle. Son architecture s'inspire des modèles de la Renaissance italienne, espagnole et française.

2. ACTIONS

Antécédents La proposition d'inscription est une proposition d'extension de la Ville de Graz - Centre historique, inscrit lors de la 23^e session du Comité du patrimoine mondial à Marrakech, 1999 sur la base des critères ii et iv.

Date de la mission d'évaluation technique : 28-30 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie Aucune

Consultations L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques.

Littérature Le bien est mentionné dans un certain nombre de monographies et de publications, ainsi que dans *Pélican*

History of Art E. Hempel, *Architecture and Architecture in Central Europe*, Penguin Books, 1965

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS 15 janvier 2006

3. LE BIEN

Description

Le château d'Eggenberg est situé quelque 3 km à l'ouest du centre historique de Graz. Il fut édifié peu après 1625, sur le site d'un ancien château, pour servir de résidence au duc Hans Ulrich von Eggenberg (1568-1634), l'une des figures politiques les plus marquantes de l'Autriche au XVII^e siècle. Le palais est relié au centre ville par une artère quasi-rectiligne. La zone principale (19 ha) du bien proposé pour inscription comporte le palais et son parc. La zone est entourée d'une zone tampon (147 ha) qui englobe une partie de la zone environnante bâtie de petites maisons et s'étend à la zone d'un parc naturel à l'ouest.

Le château d'Eggenberg est généralement présenté comme étant l'œuvre conjointe de l'architecte d'origine italienne Pietro de Pomis (1569-1633), rattaché à la cour de Graz, et de l'architecte Laurenz van der Syde, originaire des Pays-Bas. Le palais fut conçu par le duc des fins de représentation, ainsi que comme une allégorie architecturale, à la fois le signe ostensible de sa nouvelle puissance et la vision humaniste d'un monde idéal. Des détails architectoniques font référence aux utopies de l'époque, en particulier celles de Tommaso Campanella, Thomas More, Johann Valentin Andreae, dont les ouvrages sont en partie conservés dans la bibliothèque du palais. Ainsi, le château comporte-t-il un total de 365 fenêtres, nombre de jours dans l'année, et 31 pièces, chaque niveau, nombre de jours dans le mois. D'autres nombres se réfèrent aux semaines, aux heures, etc. Disposés sur un axe, la salle des Planètes, la chapelle et le théâtre sont d'une importance particulière pour l'édifice.

Le plan du rez-de-chaussée du palais est un grand rectangle (environ 65 m sur 70 m), rappelant les exemples espagnols du type de l'Alcazar, en particulier le palais de l'Escorial. Le corps principal du château d'Eggenberg comporte trois étages. Aux quatre angles s'élèvent des tours surmontées de toitures coniques. L'espace intérieur du quadrilatère est divisé en trois cours en forme de T. Dans le quadrilatère intérieur sont disposées une grande cour centrale et deux plus petites cours latérales. La symétrie axiale est une nouveauté dans l'architecture, utilisée pour la première fois en Autriche. Suivant la tradition espagnole, le décor extérieur du palais renonce toute ornementation au profit du simple contraste entre les surfaces blanches du mur et la couleur ocre des éléments structurels. Les cours intérieures jouissent en revanche de jeux inattendus d'ombre et de lumière.

Le deuxième niveau du palais comporte une série de 24 *pièces d'apparat*. L'élément principal en est la *salle des Planètes*, ainsi nommée d'après le thème de ses décorations. Le cycle des salons d'apparat, réalisé en deux phases, sont de style baroque ou rococo. Les 600 peintures de plafond et de frises réalisées par plusieurs peintres de cour entre 1666 et 1673, entièrement préservées, sont d'un

intérêt particulier Les autres décors ont été créés ultérieurement entre 1754 et 1763, sur la base de dessins de Josef Hueber qui a également transformé le théâtre de cour des Eggenberg pour en faire l'église *Maria de Sc nee* Notre-Dame-des-Neige Les grandes sculptures d'anges de l'autel *Maria de Sc nee*, œuvre de Philipp Straub, se réfèrent une ic ne du même nom qui se trouve Sainte Marie Majeure de Rome

Le parc actuel du château d'Eggenberg fut créé partir de 1802, jardin l'anglaise au décor sophistiqué o sont acclimatées des espèces botaniques rares Le jardin comporte des parties du jardin paysager Au XXe siècle, le parc a perdu certains de ses éléments et, partir des années 1990, il a été rénové et en partie replanté le jardin des planètes a été aménagé l'emplacement d'un jardin d'agrément disparu

istoir

La dynastie des Eggenberg remonte au début du XVe siècle, issue d'une famille patricienne installée Graz En 1460, Balthasar Eggenberger mort en 1493, qui frappait monnaie pour l'empereur Frédéric III, fit l'acquisition de l'Orthof, une place fortifiée érigée sur l'ancienne route commerciale l'ouest de Graz La nouvelle cour prit le nom de la famille et fut agrandie dans les années suivantes, témoignant de la position sociale montante des puissants marchands La chapelle de plan carré qui fut construite dans la tour avant 1470 est encore visible

Grâce l'habileté de Hans Ulrich Eggenberg, la fortune de la famille s'accrut rapidement Après 1619, il devint l'un des hommes d'État les plus puissants de Styrie et le plus riche et le plus influent des dignitaires du Saint Empire romain germanique Après avoir étudié l'université protestante de T bingen et voyagé en Europe, il servit la cour de Graz Il entreprit plusieurs missions diplomatiques la cour d'Espagne, o Margaret, la s ur de l'archiduc Ferdinand, avait épousé le roi Philippe III En 1621, il devint gouverneur provincial de Styrie et chambellan des terres ancestrales Il re ut un vaste domaine de plus de 300 villages dans le sud de la Bohême et fut élevé au rang de duc en 1623 En 1625, l'empereur le nomma gouverneur de l'Autriche intérieure

En 1625, le duc Hans Ulrich Eggenberg entreprit la reconstruction du palais familial Il choisit Giovanni Pietro de Pomis, né Lodi près de Milan, qu'il fit venir de la cour d'Innsbruck o il travaillait comme peintre, médailliste et architecte Il devint l'artiste majeur et le chantre du mouvement de la Contre-Réforme Il créa le mausolée de l'empereur Ferdinand II c té de la cathédrale de Graz, de même que l'église Minorite de Graz sur le modèle de Saint-Georges-Majeur de Palladio

Au début du XVIIIe siècle, la dynastie des Eggenberg s'éteignit Le dernier représentant mâle de la famille mourut en 1717, il n'avait que 13 ans Après le mariage sans enfant de la dernière duchesse Eggenberg, le palais passa la famille de son mari, Johann Leopold comte de Herberstein Les travaux dans le style rococo furent dirigés par l'architecte viennois Josef Hueber 1715-1787 Toutes les pièces furent équipées de poêles de fa ence, de

chandeliers et d'appliques murales en verre de Bohême de grande qualité Le théâtre de cour fut transformé en église, et sa galerie en bois, transformée en oratoire rococo, fut intégrée la série des pièces d'apparat Après avoir perdu ses fonctions au début du XIXe siècle, le palais fut ouvert aux visiteurs partir de 1830 En 1947, la propriété du palais passa au *Steierm r isc e Landesmuseum oanneum* Depuis 1970, le rez-de-chaussée héberge les collections des départements archéologique et numismatique du musée Le nouveau musée lapidaire présentant des pierres romaines a été installé dans le parc en 2002-2003

Prot ction t stion

ispositions lé ales

Le site proposé pour inscription est la propriété de l'État

Le château d'Eggenberg est protégé par la loi autrichienne sur la protection des monuments 533/1923 et amendements La protection couvre la fois les biens meubles et les biens immeubles ayant une valeur historique, artistique ou une valeur culturelle autre

Au niveau provincial, le château d'Eggenberg et son parc sont protégés par la Loi de conservation du centre historique de Graz 1974-1980

Structure de la estion

La gestion est prise en charge par le service du château Eggenberg Plusieurs plans concernent le château Eggenberg, notamment : *ision Landesmuseum oanneum mb Strate ien* Il existe également un plan spécial pour la gestion et le développement du parc du château

Ressources

Le financement est essentiellement couvert par le *Service du Landesmuseum oanneum*, conjointement avec la province de Styrie et la ville de Graz

sti ic tion d r ni rs c ptionn n nt d ' t p rti r s

Le château d'Eggenberg est proposé en tant qu'extension du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial Ville de Graz Centre historique sur la base des mêmes critères ii et iv Il est proposé d'appliquer aussi le critère vi

Crit re ii dans ce sens, le château d'Eggenberg illustre de manière exemplaire l'adoption des concepts architecturaux des pays romans en Europe centrale L'esprit humaniste de la Réforme s'associe aux paradigmes iconographiques du catholicisme du sud

Crit re iv l'un de ces chefs-d' uvre est le château d'Eggenberg, bâti sur le modèle des châteaux italiens qui, depuis le début de la Renaissance, témoignent des canons de l'architecture aristocratique européenne De manière incomparable, il se distingue par une décoration intérieure totalement préservée de la plus grande complexité et sophistication, reflétant un modèle architectural de la

conception de l'univers de l'époque La pièce maîtresse est la salle des Planètes, dont la décoration constitue un sommet de l'art baroque du sud en terre d'Europe centrale

Crit re vi Le château d' Eggenberg porte un témoignage exceptionnel du programme politique de son créateur et, en ce sens, il est un monument exceptionnel, fruit d'une vision personnelle du monde qui donna lieu à une œuvre d'art complexe et totale

ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation

Après la Seconde Guerre mondiale, le palais avait besoin d'être restauré. Une brève occupation militaire, en 1945, causa certains dommages, surtout aux intérieurs : des tapisseries de soie, des chandeliers, une partie de la porcelaine de Chine et du mobilier disparurent. Les intérieurs du palais ont conservé cependant leur intégrité historique, y compris la salle des planètes au deuxième étage. À partir de 1946, lorsque le palais devint un musée, il y eut plusieurs campagnes de rénovation et de restauration. De 1985 à 1999, les toitures, les façades, les cours bordées d'arcades et les couloirs furent restaurés, les matériaux et surfaces d'origine étant préservés autant que possible. Les intérieurs historiques du deuxième étage sont actuellement l'objet d'une campagne de restauration, en particulier les peintures des plafonds, qui doit s'achever en 2011. Au rez-de-chaussée et au premier étage, quelque 2000 m² ont été rénovés pour servir de salles d'exposition et ont été ouverts au public en 2005.

Les jardins du palais ont conservé leurs arbres, les espaces paysagers, les allées, les murs, les grilles et le pavillon rococo. Malheureusement, certains éléments ont été perdus, tels le temple de Bacchus, la colline aux roses et l'ancien jardin d'agrément. À partir de 1993, les jardins furent restaurés et replantés, et certains éléments perdus furent reconstitués. En 2001-2003, le site de l'ancien jardin d'agrément fut aménagé en jardin des planètes. La reconstruction de la colline aux roses est prévue pour 2007.

État de conservation

Grâce aux longs programmes de conservation et de restauration menés sous le contrôle de la *Landesanstalt für Denkmalpflege* de Vienne, l'état de conservation du château est satisfaisant. Les jardins ont perdu une partie de leurs éléments d'origine mais ils ont été rénovés et restaurés. L'ICOMOS est satisfait de la qualité du travail effectué et de l'état de conservation du château et des jardins qui l'entourent.

Protection et gestion

La zone principale du bien comprend le château et le jardin. Les délimitations suivent précisément les murs historiques qui entouraient la zone. Le château et le centre ville étaient autrefois reliés par une avenue, dont la zone principale renferme aujourd'hui un tronçon de quelque 500 m. Les environs ont cependant été l'objet de nouveaux

développements, notamment des constructions de logements, d'un centre commercial, d'une zone industrielle et d'équipements sportifs. La zone tampon couvre une superficie relativement grande qui comprend le versant de la colline qui forme l'arrière plan du château ainsi que les zones construites s'étendant sur les trois autres côtés de la zone principale.

En Autriche, la protection juridique des monuments date de 1923. Cette loi protège les monuments individuels, l'exclusion de leurs abords. Un amendement à cette loi voté en 1999 a permis la protection des jardins. Le bien proposé pour inscription est la propriété de l'État. Le château et les jardins sont tous deux classés monuments nationaux et sont protégés de façon appropriée par la législation nationale.

La zone tampon est protégée au titre de la loi locale de la ville de Graz votée par le parlement styrien, et gérée par la Commission de la Vieille ville. La structure de la gestion est complexe et se fait à plusieurs niveaux de responsabilité. Le manque de consensus concernant les demandes de modification risque d'aboutir à un allongement des délais d'obtention des autorisations. La zone proposée pour inscription est soumise aux Plans d'utilisation des zones de Graz, approuvés en 2002.

Le plan de gestion Vision 2007 vise à réglementer les procédures de protection légale du bien, à définir les compétences et les autorités participant à sa gestion et sa protection, à définir toutes les mesures nécessaires à sa protection sur la base des exigences d'authenticité appliquées à la conception, aux matériaux et à l'exécution des travaux, à maintenir l'accès du bien au public. Il offre un ensemble approprié de principes et d'orientations pour la conservation et l'entretien des bâtiments, des intérieurs et des éléments du parc. La promotion et la recherche ainsi que la coopération entre les différentes parties prenantes sont prévues. L'ICOMOS considère que la protection du château d' Eggenberg est raisonnablement prise en charge aux niveaux administratifs correspondants. Les délimitations de la zone principale et de la zone tampon sont également considérées comme correctement définies.

Concernant la ville historique de Graz, différents développements ont été réalisés : en 2003 la *ommodhaus* fut démolie pour laisser place au développement du Centre Thalia. Simultanément, la moderne *unstaus* était édiflée dans le centre historique. En 2005, la mission de l'UNESCO-ICOMOS a estimé qu'il existait des pressions du développement aggravées par l'absence de plan d'urbanisme directeur détaillé de façon appropriée et mis à jour et de plan de gestion réaliste associé pour la zone du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Analyse des risques

Tandis qu'il n'existe pas de risque spécifique concernant la zone principale du château d' Eggenberg, il est noté que ce bien devrait néanmoins être pris en considération dans un contexte urbain plus large. En partie en raison de l'absence de protection légale appropriée pour les ensembles et de l'absence d'un plan d'urbanisme détaillé et d'un plan de gestion, le centre historique de Graz a été soumis à des développements non souhaitables qui risquent d'affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien. Il est noté

également que la zone tampon du château d' Eggenberg est potentiellement soumise des pressions de développements similaires

Authenticité

Intégrité

Le bâtiment du château d' Eggenberg a été heureusement préservé avec peu de modifications depuis de XVIIIe siècle Tandis que le château a subi certains dommages et la perte d' une partie de sa décoration intérieure, le château et la plus grande partie de ses intérieurs ont cependant conservé leur authenticité Des espaces d' exposition ont été aménagés au rez-de-chaussée et au premier étage

Le jardin qui entoure le château a conservé ses infrastructures principales, ses plantations et son aménagement paysager, bien qu' il ait perdu certains de ses éléments Récemment, il a été restauré et rénové, notamment avec la création du jardin des planètes l' emplacement de l' ancien jardin d' agrément

Intégrité

Le château d' Eggenberg et la famille du même nom sont inséparablement liés la province de Styrie et sa capitale, la ville de Graz, tant d' un point de vue géographique que des points de vue de l' histoire, de la culture et des traditions Le château et le jardin ont conservé leur intégrité architecturale globale Le domaine, qui se trouve environ 3 km du centre ville, était l' origine relié au centre par une avenue dont il ne reste aujourd' hui qu' un tronçon d' environ 500 m inclus dans la zone principale Par ailleurs, la zone qui sépare le château du centre ville a été l' objet d' un développement industriel et commercial

Propriété

L' architecture du château d' Eggenberg, dont la construction a commencé en 1625, se réfère généralement la Renaissance italienne et relève de l' influence de l' Europe occidentale en général Il est fait mention de types d' édifices représentés en Espagne par l' Escorial L' ouvrage *Pelican History of Art* rapproche le style de Pietro de Pomis du baroque romain, tandis que le château d' Eggenberg se rapproche plus des styles du nord, par exemple du travail de L. van der Syde Il est fait référence en particulier au château de Johannisburg construit en 1605-1614 Aschaffenburg, en Bavière, très similaire par la forme Le château d' Eggenberg doit être considéré dans le contexte de l' introduction en Styrie de l' art et de l' architecture de la fin de la Renaissance et du baroque et son importance est étroitement liée au contexte culturel de cette région Plusieurs biens de la Liste du patrimoine mondial représentent l' architecture Renaissance et baroque en Europe centrale, tels que Vienne, Budapest, Prague et Litomyšl Dans ce contexte, le château d' Eggenberg est un exemple important de la Styrie, bien qu' il ne soit pas considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en soi Toutefois, il est considéré comme représentant une part importante de l' intégrité historique de la ville de Graz

Représentativité

Déclaration générale

L' époque de la préparation du dossier de proposition de la ville de Graz pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, l' État partie envisageait déjà d' y inclure le château d' Eggenberg Le type d' association entre le centre historique et le château n' était cependant pas clairement défini De plus, le bâtiment était en cours de restauration et des mesures étaient prises pour améliorer le niveau de sécurité sur le site Par conséquent, l' époque, le château d' Eggenberg ne fut pas proposé comme faisant partie du bien proposé pour inscription

Du XVIe au XVIIIe siècle, le château d' Eggenberg et la ville de Graz furent inséparablement liés en raison de l' influence de la famille Eggenberg qui contribua de manière importante au développement culturel et politique de la ville et de la région Par bien des aspects, l' architecture du château reflète ces développements Dans sa conception, le château d' Eggenberg est un exemple exceptionnellement bien préservé qui représente les influences de la Renaissance italienne dans son architecture et son iconographie Si l' on tient compte de la relation historique des Eggenberg et de leur résidence dans l' histoire culturelle et politique de la ville de Graz et de la Styrie, l' extension proposée pourrait être justifiée car elle complète l' intégrité du bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Évaluation des critères

Le château d' Eggenberg est proposé en tant qu' extension du bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial : Ville de Graz Centre historique, sur la base des mêmes critères ii et iv, et du critère supplémentaire vi

Critère ii Le château d' Eggenberg résulte d' influences mutuelles entre l' esprit humaniste Protestant et les programmes iconographiques d' origine catholique et il devrait être considéré dans le contexte de l' introduction de l' art et de l' architecture de la fin de la Renaissance et du baroque en Styrie Comme indiqué ci-dessus, il s' agit d' un exemple important pour la Styrie bien qu' il ne soit pas considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en soi L' ICOMOS considère que ce critère n' est pas justifié, moins qu' il ne soit considéré dans le contexte de la ville historique de Graz qui illustre les influences des idées philosophiques et des principes architecturaux originaires du sud et du centre de l' Europe

Critère iv Faisant partie intégrante de la ville de Graz, comme résidence des gouverneurs de la ville et de la région, le château d' Eggenberg est un élément important de l' intégrité de Graz en tant qu' exemple d' urbanisme et d' intégration harmonieuse de bâtiments construits successivement dans différents styles architecturaux, marqué par la rencontre fructueuse de différents mouvements culturels et artistiques L' ICOMOS considère que ce critère pourrait être justifié

Critère vi Proposé en tant que critère supplémentaire, dans la mesure où le château d' Eggenberg est un témoignage exceptionnel du programme politique de son créateur et, en ce sens, un monument exceptionnel, fruit

d'une vision personnelle du monde qui donna lieu à une œuvre d'art complexe et totale. Tout en appréciant cette considération, l'ICOMOS réfute néanmoins cette justification dans le contexte culturel considéré et estime que l'extension ne répond pas à ce critère.

RECOMMANDATIONS

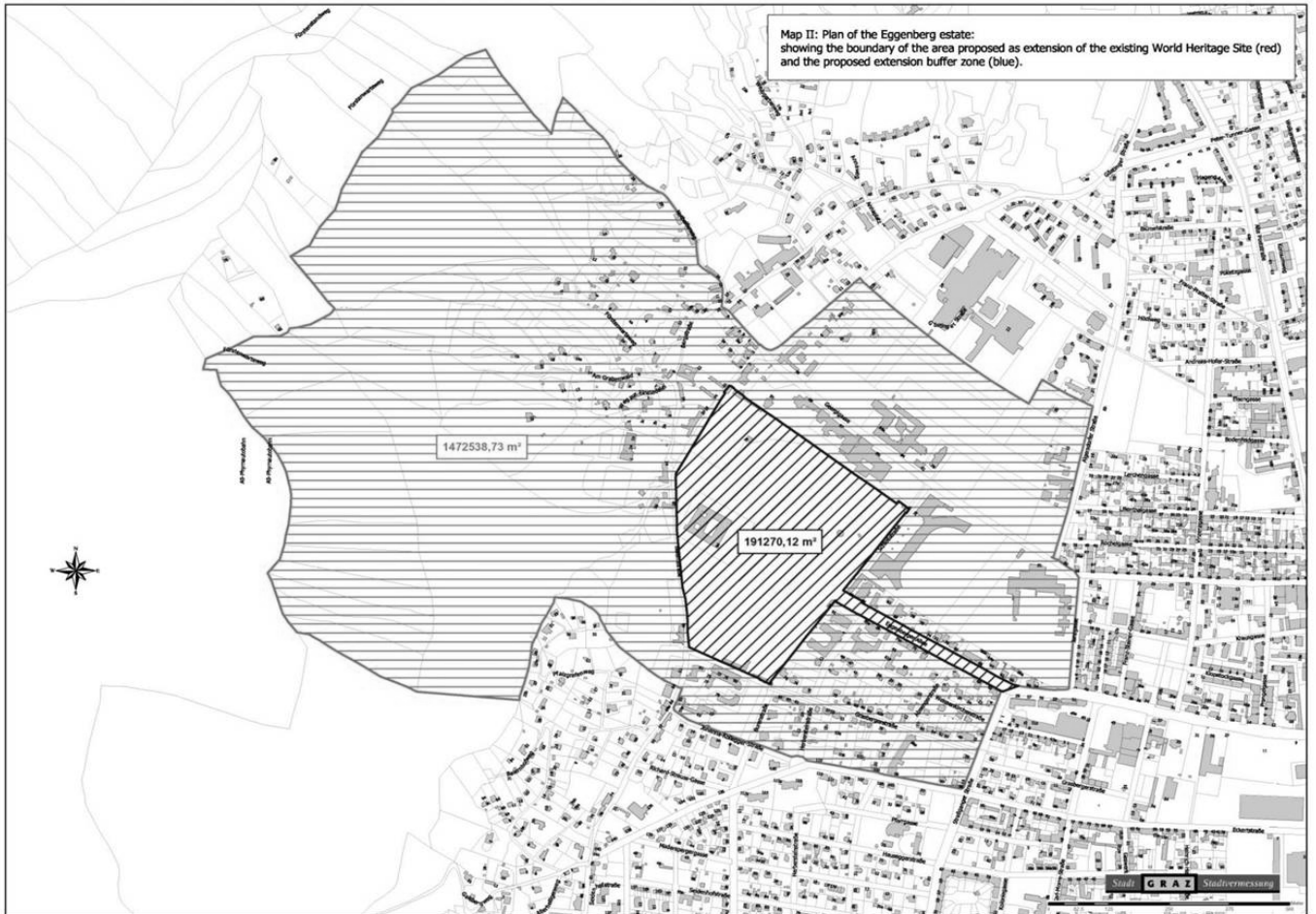
Recommandations

Tout en reconnaissant le potentiel de l'extension proposée pour le bien du patrimoine mondial de la Ville de Graz en tant qu'élément de l'intégrité de la ville historique déjà inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, l'ICOMOS prend note des rapports 2005 et 2006 de l'UNESCO-ICOMOS sur l'état de conservation et recommande que l'extension soit différée pour permettre à l'État partie de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le système de gestion et les plans concernant l'ensemble du bien.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de l'extension de la Ville de Graz – Centre historique pour inclure le château d' Eggenberg – République d'Autriche, sur la Liste du patrimoine mondial soit *différé* pour permettre à l'État partie d'améliorer le système de gestion et les plans correspondants pour l'ensemble du bien en question et de renforcer le lien qui existe entre le château et la ville.

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du bien



Vue aérienne du château d' Eggenberg



Salle des Planètes

Ayios Sozomenos et Ayios Mamas (Chypre)

No 351 ter

1. IDENTIFICATION

État partie : Chypre

Bien proposé : Église Ayios Sozomenos de Galata et église Ayios Mamas de Louvaras

Lieu : District de Lefkosie (Nicosie), région de Troodos
District de Lemesos (Limassol), région de Troodos

Date de réception par le
Centre du patrimoine mondial : 3 février 2004

Inclus dans la liste indicative : 4 février 2002

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'Article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit de monuments.

Brève description :

Les deux minuscules églises Ayios Mamas et Ayios Sozomenos sont des édifices d'une grande simplicité, avec un toit en bâtière en tuiles typiques de la région de Troodos, décorés de peintures murales post-byzantines de la fin du XVe siècle et du début du XVIe siècle. Elles présentent des similitudes avec certaines des dix églises de Troodos déjà inscrites sur la liste du Patrimoine mondial.

2. ACTIONS

Antécédents : Cette proposition d'inscription est une proposition d'extension des églises peintes de la région de Troodos inscrites sur la Liste du patrimoine mondial au cours de la 9e session du Comité du patrimoine mondial (UNESCO, 1985) sur la base des critères ii, iii et iv. Les églises choisies étaient jugées représentatives de la peinture byzantine et post-byzantine du XIe au XVIe siècle dans une petite région de Chypre. L'État partie a été félicité à l'époque pour la sélection des sites et la valeur d'ensemble de cette série. Une extension de cette proposition d'inscription a été approuvée au cours de la 25e session du Comité du patrimoine mondial (Helsinki, 2001) pour inclure une dixième église.

Date de la mission d'évaluation technique : 25-27 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : Aucune

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les peintures murales.

Littérature : Stylianou, A. & J., *The Painted Churches of Cyprus*, London, 1997.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 15 janvier 2006

3. LE BIEN

Description

Église Ayios Sozomenos de Galata

L'église Ayios Sozomenos se trouve au centre du village de Galata, dans le nord des monts Troodos, au nord de Limassol. Le village se dressait sur la route médiévale reliant Nicosie aux monts Troodos.

Le village abrite trois autres églises de type semblable, avec deux autres à la périphérie, dont l'une, l'église de Panayia (La Vierge) Podithou, est déjà inscrite sur la Liste du patrimoine mondial parmi les dix Églises peintes de la région de Troodos.

La construction de la petite église rectangulaire est typique de cette région. Ses murs épais à appareil irrégulier et mortier sont couverts d'un double toit en bâtière qui s'étend au-dessus de la petite abside orientale. Le double toit se compose d'un toit intérieur à chevrons, sur la sous-face duquel sont clouées des planches, et d'un toit extérieur au-dessus, avec une seconde rangée de chevrons sur lesquels sont posées des tuiles plates crochétées. Une enceinte fut ajoutée plus tard sur les côtés nord, ouest et sud de l'église.

L'intérieur de l'église et certaines parties des murs extérieurs sont richement ornés de peintures du XVIe siècle, dont le style illustre le travail d'une école chypriote locale qui s'appuyait à la fois sur les traditions byzantines et occidentales. Elles présentent des affinités iconographiques et stylistiques avec les peintures de l'église Ayia Sotira à Palaichori, l'une des églises déjà inscrites.

Une inscription au-dessus de la porte de l'église, en dialecte chypriote influencé par la langue française, donne une date précise pour les peintures, le 3 septembre de l'an 1513 du Christ, ainsi que le nom du peintre, Symeon Axentis. L'inscription consigne également la construction de l'édifice grâce aux contributions de treize villageois, tous nommés, et d'un certain Jean, juriste d'un village voisin, qui fit une donation pour les peintures.

À l'extrémité occidentale de la façade extérieure du mur nord sont dépeints les sept conseils oecuméniques de l'Église et le triomphe de l'Orthodoxie (la restauration des icônes après la controverse iconoclaste), seuls exemples de ces représentations subsistant à Chypre. À l'intérieur, les peintures murales présentent un cycle iconographique

complet – le Nouveau Testament et la vie de la Vierge – avec des représentations d'un grand nombre de saints.

La délimitation du bien est tracée au plus près de l'édifice, de façon à n'inclure que l'église et son voisinage immédiat. Ensemble, la zone proposée pour inscription et la zone tampon couvrent au total 480 m².

Église Ayios Mamas de Louvaras

L'église Ayios Mamas se trouve dans le village de Louvaras, du côté sud des monts Troodos, à 25 km environ au nord de Limassol.

L'église est la plus ancienne des deux églises du village. Du point de vue de la construction, elle est similaire à l'église Ayios Sozomenos et aux autres églises de Troodos. L'intérieur de l'église est décoré de peintures murales de style similaire à l'église Ayios Sozomenos. Selon une inscription dédicatoire au-dessus de la porte occidentale du narthex d'origine, l'église fut construite en 1455 et décorée en 1495 par le peintre, Philip Goul, également responsable de la décoration de l'église de Stavros (Sainte-Croix) Ayiasmati dans le village de Platanistasa, déjà inscrite sur la Liste du patrimoine mondial.

À gauche et à droite de l'inscription sont représentés les deux couples donateurs pour la décoration de l'église.

Bien que les œuvres d'art soient de qualité un peu inégale, les peintures dégagent une impression générale plaisante et impressionnante. L'artiste s'est révélé plus habile dans la restitution des saints debouts au bas des murs nord et sud qu'avec certaines autres figures.

Comme c'était le cas avec l'église de Stavros (Sainte-Croix) Ayiasmati à Platanistasa, l'artiste semble avoir utilisé des images tirées de croquis pour composer ses sujets au fil des occasions, d'où certaines compositions diversifiées. À Ayios Mamas, il a aussi choisi de dépeindre certains thèmes plus inhabituels, comme les soeurs Pistis, Elpis et Agapi (Foi, Espérance et Amour) dans l'angle sud-ouest de la nef. Le style et l'iconographie des peintures sont dans l'ensemble plus réservés que ceux de l'église de Stavros (Sainte-Croix) Ayiasmati à Platanistasa, avec des éléments occidentaux moins prononcés.

La délimitation de l'église est tracée au plus près, de façon à n'inclure que l'édifice et son voisinage immédiat. La zone proposée pour inscription et la zone tampon couvrent 200 m².

Histoire

L'histoire connue des deux églises est résumée ci-dessus.

Protection et gestion

Dispositions légales :

Les deux églises appartiennent à l'Église de Chypre et à l'évêché de Morphou. Les deux églises sont classées Monuments anciens en vertu de l'annexe B (propriété

privée) de la Loi sur les antiquités (Chap. 31 de la Loi sur les antiquités de Chypre).

La Loi sur les antiquités de la République de Chypre stipule, à l'Article 11, l'établissement de zones dites « de contrôle » autour d'un Monument Ancien classé. Selon les dispositions de cet article, le directeur du Département des antiquités contrôle la hauteur et le style architectural de toute construction envisagée dans une zone de contrôle, afin de protéger le caractère historique et/ou archéologique du monument. La proposition d'inscription indique que des zones de contrôle autour des 200 m² que couvrent les biens sont actuellement envisagées.

La proposition d'inscription reconnaît qu'il conviendrait d'accentuer la protection.

Structure de la gestion :

Les églises sont administrées par le Comité local de l'Église, en collaboration avec l'évêché de Morphou.

Les réparations des églises, la conservation des peintures murales et le suivi général sont réalisés par le personnel du département des Antiquités. Les mesures de protection et des plans de conservation sont étudiées sur une base annuelle, selon les priorités définies d'après l'état de préservation.

Ressources :

Selon la Loi sur les antiquités, les monuments religieux classés de l'annexe B sont également financés par le département des Antiquités et le Comité local de l'Église. Le financement de la gestion est donc partagé entre le budget public des Antiquités (50 %) et le budget privé du Comité de l'Église (50 %).

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

La justification pour les deux églises repose sur leurs similitudes avec les églises déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial (voir Antécédents ci-dessus).

4. ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

Église Ayios Sozomenos

La restauration du tissu de l'édifice a été entreprise par le département des Antiquités depuis qu'il a été déclaré Monument Ancien en 1959. Lors de travaux de restauration effectués quelques années auparavant, du mortier de ciment a servi à combler les espaces entre les pierres et pour le ravalement. Cela peut s'observer principalement sur les murs extérieurs, sur les murs de l'abside et le mur d'enceinte de l'église. Le département des Antiquités a prévu pour 2006 la suppression des réparations en ciment, qui seront remplacées par un

matériau plus approprié, d'après une photogrammétrie complète du monument.

Les peintures murales ont fait l'objet de travaux de conservation dans le cadre d'un projet sur trois ans achevé en novembre 2003, réalisé par le Courtauld Institute of Art de l'Université de Londres, en Grande-Bretagne, en étroite collaboration avec le département des Antiquités. On espère qu'une étude complète et une évaluation des peintures seront publiées comme suite à ces travaux. Le suivi continu de l'état des peintures murales est maintenant d'une importance majeure.

Un réservoir d'eau en ciment, construit dans les années 1950, du côté nord du cimetière de l'église, a récemment été démoli et la zone reboisée, avec des travaux paysagers.

Si la zone avoisinante est classée zone de contrôle, il serait souhaitable d'essayer d'améliorer l'environnement de l'église. Un contrôle plus efficace des environs semblerait nécessaire pour se conformer au statut de Monument Ancien. La proposition d'inscription déclare qu'un plan paysager pour la cour la plus proche et le mur en pierre autour est en cours de préparation.

Église Ayios Mamas

Le tissu du bâtiment a été restauré par le département des Antiquités à partir de 2000. Les dalles carrées d'origine en terre cuite qui recouvre le sol de la nef ont été reproduites pour couvrir la surface restante de l'église.

L'extrémité occidentale de l'église initialement construite contre le remblai a été déterrée et partiellement reconstruite, avec un mur de soutènement en béton construit à part contre la route en surplomb.

Les taches de suie sur les murs de moellons ont été nettoyées. Les murs ont été réparés et consolidés à l'aide de pierres locales avec de la terre cuite pour les joints et du mortier de chaux pour le ravalement. La couleur rouge assez vive du mortier et les nombreuses interventions ont donné à l'édifice un aspect restauré. Autour de l'église, on a posé un embasement de pavage en mortier qui ne semble s'appuyer sur aucun élément précédent.

État de conservation :

L'état global de conservation des deux églises est bon.

Protection et gestion :

Les évêchés de Morphou et de Limassol, les comités locaux des églises et les autorités communales travaillent ensemble à la protection des églises, en totale coopération avec le département des Antiquités.

Église Ayios Sozomenos

Pour protéger plus efficacement le monument, le département des Antiquités a demandé au Conseil des Ministres de Chypre de désigner une zone de contrôle de 2 000 m² environ autour de l'église, zone dans laquelle toutes les activités de construction seront contrôlées. La procédure est en cours.

Église Ayios Mamas

Il est de toute urgence nécessaire que le Conseil des Ministres mène à bien la procédure de création d'une zone de contrôle de 2 000 m² environ autour de l'église, comme l'a demandé le département des Antiquités, afin de permettre le contrôle plus efficace de la construction dans la zone autour du monument, encore non bâtie pour l'instant.

- Délimitations :

Église Ayios Sozomenos

La délimitation est tracée au plus près de l'édifice, de façon à n'inclure que l'église et ses environs immédiats. L'église est en effet entourée de propriétés privées dont la plupart datent de la fin du XXe siècle, et qui n'ont que peu de rapports avec les constructions traditionnelles du village. Certaines de celles-ci sont incluses dans une petite zone tampon.

Église Ayios Mamas

La délimitation de l'église est tracée au plus près de l'édifice, de façon à n'inclure que le bâtiment et ses environs immédiats. La zone proposée pour inscription et la zone tampon couvrent 200 m². Trois côtés de l'église sont bordés par un espace ouvert au-delà duquel se dressent des maisons de village, qui longent aussi le quatrième côté de l'édifice. Beaucoup ont été altérées ou reconstruites au XXe siècle. L'espace ouvert et quelques maisons sont compris dans une petite zone tampon.

Dans le cas de ces deux églises, les zones tampon sont des zones de protection qui ont d'ores et déjà perdu une bonne partie de leurs caractéristiques vernaculaires.

Analyse des risques :

La plus grande menace qui pèse sur ces deux églises vient de l'érosion de leur environnement, en termes de perte de caractère des édifices et des espaces qui caractérisaient jadis les peuplements où elles s'inscrivaient.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Les peintures murales dans les deux églises sont d'une très grande authenticité. Les travaux de conservation récemment réalisés à Ayios Mamas n'ont impliqué qu'une intervention minimum.

Intégrité :

Les deux églises ont préservé l'intégrité de leurs peintures.

En ce qui concerne leur tissu, de par le nombre d'interventions et de réparations sur le jointoiment, les maçonneries en pierre des toitures et les menuiseries, une grande proportion du tissu a été renouvelée.

Dans le cas de Ayios Sozomenos, le jointoiment des façades extérieures semblerait réversible, et des plans ont

d'ailleurs d'ores et déjà été faits dans cette optique. En ce qui concerne Ayios Mamas, les travaux sur le tissu n'ont été que récemment achevés. Ils englobaient une reconstruction importante du mur occidental et le jointoiment de toutes les façades extérieures dans un style qui semble sans rapport avec les traditions locales, dans laquelle on préférerait nettoyer la plupart des murs de moellons plutôt que d'enlever certaines pierres.

Comme les églises ne peuvent plus répondre aux besoins de leurs communautés, elles ne sont utilisées qu'occasionnellement pour des services religieux, mais demeurent cependant accessibles aux fidèles et aux touristes.

L'intégrité des églises est aussi partiellement associée aux rapports qu'elles entretiennent avec leur environnement. Dans les deux cas, ce dernier a considérablement évolué ces dernières décennies. Les églises, dans une certaine mesure, sont désormais des structures isolées.

Évaluation comparative

Dans la proposition d'inscription des deux églises, on établit des comparaisons entre ces deux églises et les dix déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. On dit que l'église Ayios Sozomenos présente de fortes ressemblances avec ces églises mais une seule, l'église Ayia Sotira, est spécifiquement mentionnée. Dans le cas Ayios Mamas, on dit qu'elle présente de grandes similitudes avec l'église de Stavros (Sainte-Croix) Ayiasmati à Platanistasa, dont les peintures ont été réalisées par le même artiste.

Neuf des dix églises déjà inscrites l'ont été en 1985, la dixième en 2001. Quand les neuf premières ont été inscrites, elles étaient considérées comme une sélection représentative de la remarquable succession d'époques illustrées par les églises et les peintures et de leur répartition géographique, avec des églises au nord et au sud des monts Troodos.

Les neuf églises d'origine incluaient des peintures des XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e, XV^e et XVI^e siècles : des œuvres d'une grande qualité, de la période des Commènes du XII^e siècle, reconnues comme une parfaite expression de l'art monumental et d'un type qui n'a pas survécu à Constantinople, des peintures du XIII^e siècle reflétant l'art monumental des Croisés, des peintures du XIV^e dans le style des Paléologues, et dans les styles post-byzantins du XV^e et du XVI^e siècle qui illustraient un style plus local. En 2001, on ajouta l'église Ayia Sotira ; c'était un autre exemple du début du XVI^e siècle, mais les peintures à l'intérieur de l'église étaient considérées comme des exemples exceptionnels de la fusion entre l'art occidental et l'art byzantin.

Les deux églises aujourd'hui proposées pour inscription datent de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle, avec des peintures d'artistes de style local. Comme déjà mentionné, l'église de Stavros (Sainte-Croix) Ayiasmati illustre déjà le travail d'un des artistes et la proposition d'inscription reconnaît que ces églises sont similaires à celles déjà inscrites sur la Liste.

Quand les neuf premières ont été inscrites, le but n'était pas d'inscrire toutes les églises de la région de Troodos sur la Liste du patrimoine mondial, mais plutôt de choisir un exemple représentatif pour témoigner de l'abondance et de la richesse des peintures murales religieuses dans des édifices simples, sur plusieurs siècles, et de présenter l'évolution des styles. La valeur du groupe était vue en fonction de la valeur de la série.

À l'époque de la proposition d'inscription de l'église Ayia Sotira en 2001, le Bureau a indiqué qu'avant que d'autres églises ne soient envisagées pour ajout au groupe d'origine, une étude comparative de toutes les autres églises restantes devait être entreprise. À l'époque, l'État partie a signalé à l'UNESCO dans une lettre datée du 29 octobre 2001 que : « à ce stade, il n'est pas prévu de soumettre d'autres extensions de ce site à l'avenir. Toutefois, si cette possibilité était par la suite envisagée, l'éventuelle nouvelle soumission serait accompagnée d'une étude comparative. »

La proposition d'inscription actuelle ne comprend aucune étude comparative. Sans elle, il est difficile de déterminer comment justifier l'inclusion des églises proposées en termes de représentativité et pourquoi la sélection d'origine devrait être élargie.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Les deux églises supplémentaires devraient contribuer d'une façon ou d'une autre à l'ensemble des peintures murales déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Or, ce qu'elles apportent n'a pas clairement été démontré.

Évaluation des critères :

Les églises sont proposées pour inscription sur la base des critères ii, iii et iv.

En tant qu'églises individuelles, il n'est pas possible de démontrer que les peintures des édifices ont eu un impact en dehors de leur région ou ont contribué dans les faits à un échange fondamental d'idées entre l'Orient et l'Occident. Le groupe d'origine des neuf églises était considéré comme satisfaisant en tant qu'ensemble le critère ii comme des exemples des échanges entre deux chrétientés (les Églises d'Orient et d'Occident) et comme démontrant un lien fondamental dans les échanges artistiques entre l'Orient et l'Occident sur plusieurs siècles. L'ICOMOS considère que l'extension ne répond pas au critère ii.

On ne peut pas non plus juger leur valeur propre exceptionnelle en elle-même, que ce soit en termes de démonstration d'idées artistiques particulières (critère iii) ou en tant qu'exemples d'un style particulier d'architecture religieuse (critère iv). Une fois encore, les neuf églises d'origine en étaient représentatives, en tant qu'ensemble couvrant l'évolution artistique sur plusieurs siècles. L'ICOMOS considère que l'extension ne répond pas aux critères iii et iv.

De plus, les changements apportés à l'environnement des deux églises et les altérations de leur tissu ont eu un effet négatif sur l'intégrité des deux biens.

5. RECOMMANDATIONS

Recommandations

L'ICOMOS considère que les motifs de l'inscription des neuf églises d'origine, illustrer la valeur exceptionnelle de l'art byzantin à l'époque des Comnènes, la façon dont ce style a par la suite été modifié par l'assimilation d'influences occidentales et l'émergence d'une école de peinture chypriote, doivent être respectés.

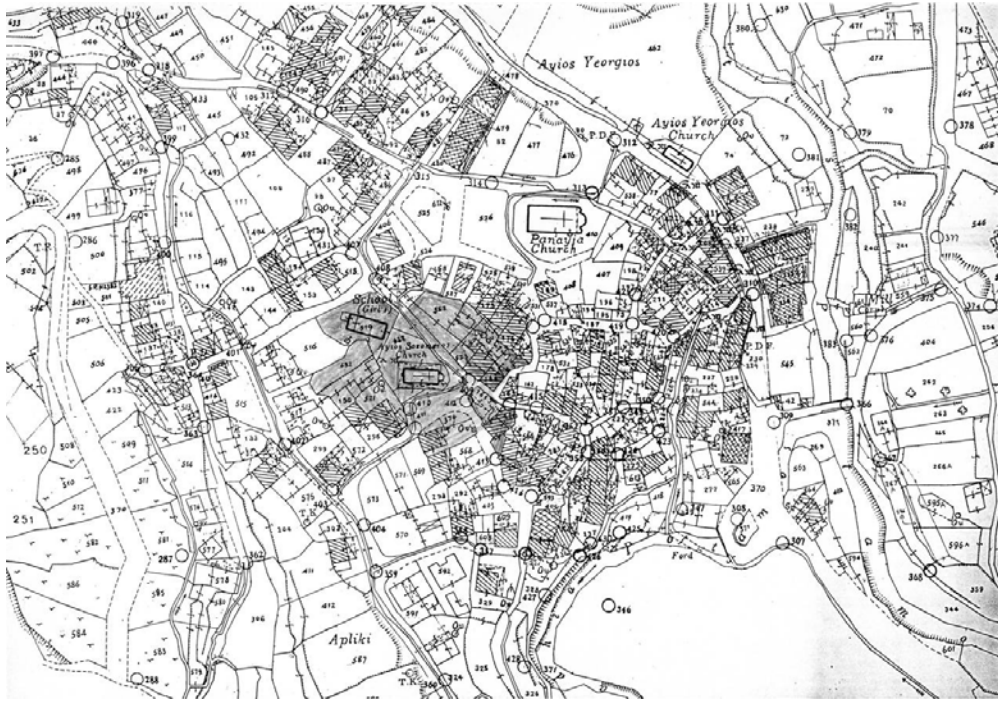
Si l'on doit envisager l'extension des églises déjà proposées pour inscription, il conviendrait donc de se fonder sur la parfaite compréhension de la portée et de la valeur de l'ensemble des églises de Troodos pour justifier pourquoi il faudrait élargir la sélection existante comme convenu en 2001.

Il serait souhaitable que la liste églises déjà inscrites soit plus facilement accessible, avec leurs caractéristiques et leurs valeurs particulières, afin que les visiteurs puissent les comprendre en tant qu'ensemble. Actuellement, peu d'informations sont mises à la disposition des visiteurs (à part dans trois églises) sur les valeurs des églises inscrites.

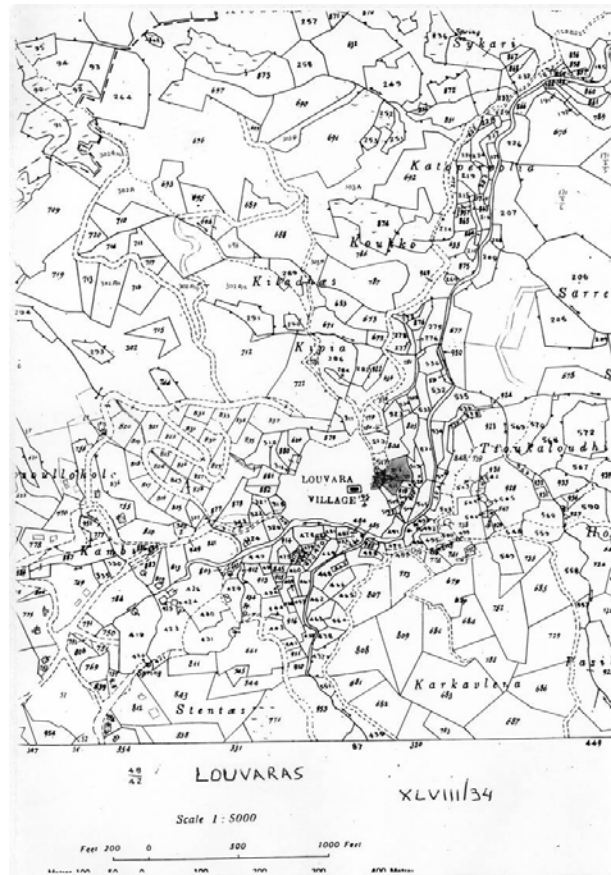
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'extension des églises peintes de la région de Troodos pour inclure l'église Ayios Sozomenos de Galata et l'église Ayios Mamas de Louvaras ne soit pas approuvée.

ICOMOS, avril 2006



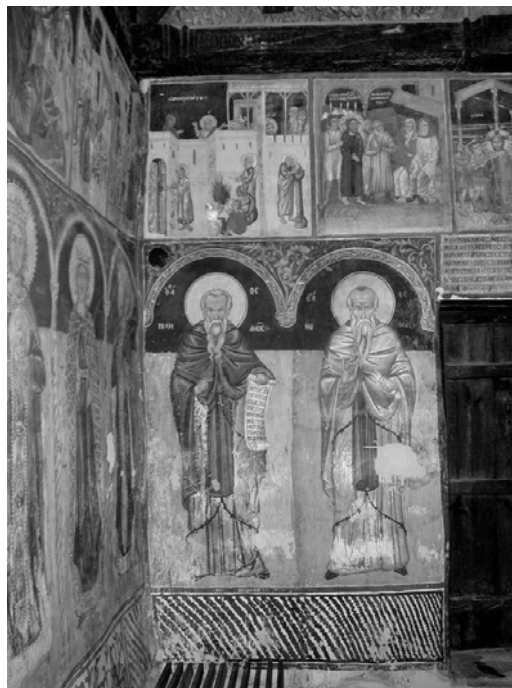
P an indiquant es dé imitations de 'é ise A ios So omenos



P an indiquant es dé imitations de 'é ise A ios Mamas



E ise A ios So omenos



Murs sud et ouest



Eglise de l'Ascension de Christ à Mamas



Scènes de l'Ascension de Christ et Saints debout

Monuments médiévaux serbes (Serbie-Monténégro)

No 724 bis

1. IDENTIFICATION

État partie Serbie-Monténégro
Objet proposé Monuments médiévaux serbes du Kosovo et de Metohija
Lieu Province du Kosovo et de Metohija

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial 4 janvier 2005

Inclus dans la liste indicative 18 mars 2002
Monastère de Gračanica / 28 janvier 2005 Patriarcat du monastère de Peć et église de la Vierge de Ljevi a

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de plusieurs sites

Revue de description

Un groupe de trois églises, le patriarcat du monastère de Peć, le monastère de Gračanica et l'église de la Vierge de Ljevi a, bâties principalement au XIIIe et au XIVe siècle reflète avec le monastère de Dečani l'apogée de la culture ecclésiastique byzantine et romane qui s'est développée de façon distincte dans les Balkans au XIIIe siècle sous la dynastie des Némanjić, et qui a perduré jusqu'au XVIIe siècle. Les églises abritent des exemples illustres de peintures murales du style de la Renaissance des Paléologues.

2. ACTIONS

Antécédents Cette proposition d'inscription est une proposition d'extension du monastère de Dečani inscrit sur la Liste du patrimoine au cours de la 28e session du Comité du patrimoine mondial Suzhou, 2004 sur la base des critères ii et iv

Date de la mission d'évaluation technique 21-28 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie Aucune

Consultations L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les peintures murales

Littérature De nombreuses publications sur l'art et l'architecture byzantine dont : *Byzantium and the Poetics of Architecture* Edité par Helen C Evans, The Metropolitan Museum of Art and Yale University Press, 2004 Panić, D., Babić, G., *Historical Monuments of Ljeviša*, 1975 Ćurčić, S., Gračanica, in *Milutin's Church and its Place in late Byzantine Architecture* 1979 Djurić, V J., Ćirković, S., Korac, V, *Peć a patrijarhija*, 1990 Étude thématique de l'ICOMOS : *Les monastères dans les Balkans*, 2003

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS 15 janvier 2006

3. LE BIEN

Description

Le bien se compose de trois églises, le patriarcat du monastère de Peć, le monastère de Gračanica et l'église de la Vierge de Ljevi a Prizren, dans le cadre d'une proposition d'inscription en série associée au monastère de Dečani, lui-même inscrit en 2004

Les églises sont présentées avec Dečani comme l'apogée de la culture ecclésiastique qui fit son apparition de façon distincte dans les Balkans au XIIIe siècle sous la dynastie serbe des Némanjić 1166-1371, et qui perdura jusqu'au XVIIe siècle

Les trois biens proposés pour inscription et le monastère de Dečani représentent un groupe partageant les mêmes donateurs, maîtres d'ouvrage et peintres, et qui repose également sur des principes et des typologies architecturales communes. Ensemble, leurs édifices représentent le développement de l'art et de l'architecture dans les Balkans du XIIIe au XVIIe siècle, et plus particulièrement les réussites du XIVe siècle

Patriarcat du monastère de Peć

Le patriarcat du monastère de Peć se compose d'un groupe de quatre églises, la périphérie de Peć et l'entrée de la gorge de Rugovo. Trois des églises, l'église des Saints-Apôtres, l'église Saint-Démétrius et l'église de la Sainte Vierge ont été construites en appui les unes sur les autres et sont reliées entre elles par un narthex commun, donnant l'impression, vues de dessus, d'un seul édifice surmonté de trois coupes, en une symbiose architecturale unique. Toutes les églises abritent de nombreuses peintures murales. La quatrième église, la chapelle Saint-Nicolas, se trouve légèrement à part. Les églises appartenaient à l'origine à un grand ensemble monastique entouré d'un mur doté de cinq tours, mais aucun des anciens bâtiments séculiers ne subsistent.

Les églises ont conservé leur environnement pittoresque. Autour des églises et dans des grottes de la gorge de Rugovo, de nombreuses églises et ermitages de plus petite taille sont apparus : le nom de Peć, adopté après la construction des églises, vient du vieux slave *peć*, qui signifie grotte. L'un des ermitages restants, la grotte de Marko, est incluse dans la zone tampon.

La zone proposée pour inscription, de 1,53 hectare, couvre l'enceinte des murs monastiques. La zone tampon de 99,80 hectares s'étend vers le sud sur une partie de la gorge de Rugovo et vers le nord sur la périphérie de la ville de Peć. L'archevêché serbe fut transféré à Peć à la fin du XIII^e siècle. La construction des églises, incluant les édifices existants, se déroula essentiellement dans la seconde moitié du XIII^e siècle, mais les travaux se poursuivirent jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Peć devint le centre spirituel et le mausolée des patriarches serbes, et le lieu de couronnement des rois.

Le monastère est aujourd'hui entouré d'un haut mur, avec une tour d'entrée. L'église principale, celle des Saints Apôtres, fut édifée dans la troisième décennie du XIII^e siècle. Dans sa disposition, elle est conforme à l'école de Raska, du XIII^e siècle, des églises serbes. Faite de pierre, elle ne possède pas de bas-côtés, mais un transept et une coupole.

Entre 1316 et 1324, l'église Saint-Démétrius fut construite au nord, côté de l'église plus ancienne. Légèrement plus petite, elle comporte de même une seule nef et une coupole, mais ses murs alternent pierre et briques.

En 1328, la troisième église de la Sainte Vierge de Hodegetria fut construite, attenante à la façade sud de l'église des Saints Apôtres, en même temps qu'un narthex monumental était construit sur le côté ouest, reliant les trois églises ensemble. Le narthex possède une voûte en berceau couvrant un espace central et deux bas-côtés. Il était à l'origine ouvert du côté ouest, avec une série d'élégantes arcades, mais l'ouverture fut par la suite comblée.

On suggère que la similitude de construction de certaines parties de la structure avec le monastère de Dečani pourrait permettre d'attribuer les églises de Peć à Matija Dorde et ses frères Nikola et Dobrosav, qui travaillèrent au monastère de Dečani.

En 1260, l'église des Saints Apôtres fut ornée de fresques préservées dans l'espace de la coupole et de l'autel. Ces peintures reflètent une phase mature d'un style de peinture monumental dont on n'a jamais trouvé l'équivalent.

Un demi-siècle plus tard, le côté occidental de l'église de la Sainte-Vierge et le narthex furent décorés avec une remarquable série de fresques d'un style nouveau, le style de la Renaissance des Paléologues de Byzance. D'après la dynastie éponyme. Ces fresques, aux côtés de celles des églises de Gračanica et de Prizren, en vinrent jouer un rôle décisif dans le développement de l'art dans les Balkans.

Dans l'église des Saints-Apôtres, on trouve au plafond le cycle de la passion du Christ, sur le mur sud des portraits des membres de la dynastie régnante des Nemanjić et deux portraits grandioses en buste de saint Nicolas et de la Vierge Eleousa au Christ ornent le mur ouest.

L'église de la Sainte Vierge abrite des peintures sur la coupole, les voûtes, en haut des murs et sur les murs du *diaconi* et du *protési*, chapelles séparées. Elles représentent le Christ, la Divine Liturgie, les prophètes, la Résurrection et la vie de la Vierge. Elles diffèrent du

classicisme formel de celles du narthex et, pour la première fois, on trouve dans le chœur des guerriers saints et des moines saints peints les uns à côté des autres, un schéma qui devait perdurer dans les peintures murales serbes.

Aux alentours de 1345, pour préparer l'église à sa nouvelle fonction en tant que siège du Patriarcat serbe, l'église Saint-Démétrius se vit orner de nouvelles peintures, parmi lesquelles des portraits solennels de souverains serbes et d'archevêques et les figures de guerriers et de moines saints. Ces derniers dans un style précurseur des caractéristiques plus ornementales de la seconde moitié du XIV^e siècle. Le peintre serbe Georgije Mitrofanovic ajouta d'autres fresques au XVIII^e siècle.

Monastère de Gračanica

Le monastère de Gračanica fut l'une des dernières dotations monumentales du roi Milutin (1282-1321). Il fut édifé dans la seconde décennie du XIV^e siècle sur les ruines d'une ancienne église de Theotokos du XIII^e siècle, elle-même dressée sur les ruines d'une ancienne basilique chrétienne à trois nefs, datant du VI^e siècle. Il ne reste que l'église du monastère d'origine, qui devait être le siège des évêques de Lipljan.

La zone proposée pour inscription, qui couvre 1,22 hectare, se compose de l'église du monastère et d'une pelouse rectangulaire l'entourant, fermée par un muret. La zone tampon de 12,10 hectares englobe une partie du village du même nom. L'église comporte cinq coupoles disposées en pyramide et des murs polychromes alternant pierre grise et briques rouges, avec des assises en mortier léger surélevées, suivant le système byzantin dit *cloisonné*. L'intérieur est richement orné d'autres exemples de peintures de la Renaissance des Paléologues.

L'église est en deux parties, l'église principale et un narthex ajouté à la façade occidentale. La partie centrale de l'église est une nef au plan en croix grecque inscrite. Le narthex est une structure à trois bas-côtés, surmontée d'un toit voûté en berceau de chaque côté et d'une calotte centrale aveugle.

Le plan, l'organisation spatiale, le traitement décoratif des murs et les peintures murales en ont fait une structure emblématique de l'architecture des Balkans du XIV^e siècle, qui reflète l'esprit de la tradition byzantine, mais légèrement modifiée par l'influence occidentale.

Les peintures intérieures ont été réalisées par des peintres de l'atelier du roi Milutin, dirigé par Michael Astrapa et Eutykhios de Thessalonique, qui travaillèrent sur l'église pendant presque vingt ans, achevant leur œuvre en 1321. Ce sont de beaux exemples du style de la Renaissance des Paléologues, préservés dans leur quasi totalité. Dans la coupole principale et les coupoles plus petites de l'autel se trouvent des représentations de l'Eucharistie et de l'Ancien Testament. Sans la partie haute des murs, de nombreux cycles montrent le Grand Festin, le ministère public du Christ, des miracles, des paraboles et la passion du Christ. En outre, sur tout le pourtour de l'église, on trouve des registres de saints et de guerriers saints. Dans le narthex, le fondateur, le roi Milutin, sa femme et leurs ancêtres sont représentés.

Des peintures furent ajoutées au narthex extérieur deux périodes du XVI^e siècle Elles comportent une galerie d'environ 30 portraits d'évêques serbes, uvres d'artistes des ateliers locaux

lise de la vierge de Ljevi a

L'église se trouve sur les rives de la Bistrica, dans le centre ville de Prizren

La zone proposée pour inscription de 12,39 hectares comprend l'église et un petit espace ouvert l'entourant La zone tampon de 3,47 hectares couvre une partie de la ville adjacente de Prizren L'église comporte cinq coupes sur un plan en croix grecque inscrite Au nord, au sud et l'ouest, des promenoirs ont été ajoutés On trouve l'ouest un narthex avec trois voûtes en berceau et, plus loin, un exonarthex, un vestibule externe Le plan est le point de départ d'un nouveau style architectural dans les Balkans, effectuant la transition entre la basilique et le style en croix et les coupes qui culmina au début du XIV^e siècle Gračanica

La première phase de la construction se déroula dans la première moitié du XIII^e siècle Les murs sont faits d'un mélange de tuf calcaire, de brique et de mortier léger, comme Gračanica L'église prit son aspect actuel après sa reconstruction au début du XIV^e siècle Les murs furent peints en 1313 Sur la façade orientale, des inscriptions font état des fondateurs comme étant le roi Milutin et l'évêque Damien de Prizren L'architecte s'appelait Nicolas

Tous les murs, les arcades, les voûtes et les coupes furent couverts de peintures dans le style de la Renaissance des Paléologues, peintes comme Gračanica par Michael Astrapa et probablement aussi par Eutychios de Thessalonique Seules 30 environ de celles-ci ont survécu Les coupes abritent des représentations du Christ et des représentations des prophètes dans leurs parties inférieures, les tambours de la coupole et les pendentifs des représentations des évangélistes Le naos abrite des scènes du Grand Festin, de la Résurrection, du ministère public du Christ et de la Passion du Christ Parmi les figures debouts autour des murs, des guerriers saints et des saintes en quantité inhabituelle Le narthex abrite de très grandes figures des souverains serbes de la dynastie des Némanjić, tandis que l'on trouve dans l'exonarthex des vestiges de représentations du Jugement Dernier, de saint Jean-Baptiste, de l'arbre de Jessé et du Combat de Jacob

Histoire

L'épanouissement de la culture ecclésiastique dans la région au XIII^e siècle fut encouragé par le roi Milutin (1282-1321) qui, en tant que roi de Serbie avait fait de la Serbie la première puissance des Balkans Milutin fut le plus généreux mécène monastique de la dynastie : il fit bâtir pas moins d'une quarantaine d'églises, non seulement en Serbie mais aussi Jérusalem, Constantinople, Rome, Salonique, en Macédoine et sur le mont Athos

Légèrement plus tard, le premier roi Étienne Nemanja (1166-1196) avait fondé le monastère de Studenica, qui devint la nécropole de la dynastie il est inscrit depuis

1986 sur la Liste du patrimoine mondial En 1219, le patriarche de Nicée avait permis l'établissement d'un archevêché serbe indépendant L'État et l'Église se rejoignirent pour développer une identité forte pour la Serbie le premier archevêque était d'ailleurs issu de la famille régnante En 1346, le roi Dusan instaura un patriarcat serbe indépendant, dont Peć devint le centre

Sous le règne du successeur de Dusan, la Serbie se divisa en plusieurs États, dont aucun ne pouvait offrir de quelconque résistance face aux Turcs En 1389, la bataille du Kosovo, les Serbes perdirent une bataille critique contre les Turcs beaucoup de Serbes, ainsi que le siège du pouvoir, se déplacèrent vers le nord En 1459, la prise de la capitale serbe par les Turcs mit fin à l'état serbe médiéval

En 1557, avec la permission des Turcs, le patriarcat de Peć fut restauré Il reprit dès lors un rôle dominant, en tant que centre spirituel, avec le patriarcat de Constantinople et les monastères du mont Athos

Peu avant 1756, après la reconquête turque, l'église de la Vierge de Ljevi a fut transformée en mosquée, et d'importantes modifications lui furent apportées

Le patriarcat fut finalement aboli en 1766, quand il intégra le royaume de Monténégro, et il fut annexé en 1912 au métropolitain de Cetinje Après la reprise de Prizren aux Turcs, l'église de la Vierge de Ljevi a redevint un lieu de culte chrétien

En 1918, l'église serbe fut restaurée avec la fondation du royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes En dépit de graves conflits dans les Balkans ces dernières décennies, les églises de Peć et de Gračanica ont conservé leur fonction monastique vivante et demeurent des centres spirituels Les monastères du patriarcat de Peć et de Gračanica n'ont pas été endommagés pendant la guerre du Kosovo, en grande partie du fait du respect que leur manifestent les communautés locales, toutes origines ethniques confondues

La fonction de l'église de la vierge de Ljevi a fut perturbée après des violences en mars 2004 quand des conditions de sécurité suffisantes seront assurées, on prévoit que l'église remplisse à nouveau son rôle de lieu de culte

Protection et gestion

dispositions légales

Les églises appartiennent à l'église orthodoxe serbe Le monastère de Gračanica et l'église de la Vierge de Ljevi a sont gérés au niveau de l'Éparchie de Ras-Prizren Le patriarcat du monastère Peć est sous la juridiction directe du patriarcat de Serbie

Les trois monuments, ainsi que le monastère de Dečani sont protégés par les dispositions de la Loi de protection des monuments culturels et des raretés naturelles actes officiels de la République populaire fédérative de Yougoslavie n° 81/46 et par la Loi sur les biens culturels Journal Officiel de Serbie, n° 71/94 Les monuments sont définis en tant que biens culturels immobiliers d'importance exceptionnelle

Journal Officiel de Serbie, n 25/90 Elle oblige l'institution responsable prendre des mesures techniques pour protéger les monuments et empêcher la démolition non contrôlée, la reconstruction, les nouvelles constructions, l'exploration souterraine, l'augmentation de la hauteur des bâtiments, etc dans la zone protégée définie

Les institutions responsables, en dernier ressort, de la mise en œuvre de la législation sont l'Institut de protection des monuments culturels de Serbie et du Monténégro, et le Ministère de la Culture et de l'Information publique de la République de Serbie

Les zones tampon n'offrent pas actuellement de protection particulière aux églises proposées pour inscription

Structure de la gestion

Les églises sont administrées par l'Église orthodoxe serbe, en tant que monuments culturels et historiques L'Église est responsable du fonctionnement de la vie monastique de la communauté religieuse, indiscutablement florissante Les experts de l'Institut de protection des monuments culturels de Serbie et du Monténégro sont pour leur part responsables des aspects techniques de la préservation des monastères et de l'église et de leur présentation au public

Du fait de la situation politique particulière sur le territoire du Kosovo et de Metohija, il n'existe au niveau des pouvoirs publics locaux que des institutions provisoires L'UNMIK Mission des Nations Unies au Kosovo comporte un ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports L'institution est chargée de la préservation et de la gestion des monuments Il semble que le ministère travaille sur une loi particulière pour le patrimoine culturel du Kosovo et de Metohija pour renforcer la législation existante

Des plans de gestion bien conçus ont été soumis avec la proposition d'inscription des trois biens, mais leur réalisation est entravée par la situation politique actuelle au Kosovo

- Au niveau du bien :

Les monastères étaient des lieux de pèlerinage accueillant jadis un flot ininterrompu de pèlerins Aujourd'hui, dans le sillage du récent conflit 1998-1999, la population craint l'existence de groupes séparatistes extrémistes, et les visites ne peuvent être organisées que sous escorte de la KFOR/UNMIK Mission des Nations Unies au Kosovo

Ressources :

La proposition d'inscription indique que le financement pour la protection des églises est assuré par le budget de la République de Serbie L'église orthodoxe serbe, en tant que propriétaire légal des biens proposés pour inscription, finance également la protection et l'entretien Le mécénat et les donations représentent la troisième source de capitaux Aucun chiffre n'est fourni

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

La région du Kosovo et de Metohija, la partie occidentale couverte par les établissements monastiques metochions dont elle tire son nom, constituait le centre de la Serbie médiévale Les quatre monuments les plus importants de cette région sont Peć, Gračanica, Dečani et l'église de la Vierge de Ljevič. Leurs histoires s'entremêlent et sont étroitement associées leurs fondateurs, leurs peintres et leurs bâtisseurs Tous les quatre furent commandés par des dirigeants séculiers et ecclésiastiques serbes

Les quatre églises illustrent un style architectural particulier et sont des reflets exceptionnellement riches des tendances artistiques prévalant dans la Serbie médiévale non seulement par leur architecture mais aussi par leurs fresques, leurs icônes, leur mobilier et jusque dans les livres littéraires qu'elles abritent

Du fait des idées progressistes de leurs riches mécènes, les églises se distinguent tant dans la Serbie médiévale que dans tout le monde byzantin, dépassant de loin les frontières de leur environnement local

4. ÉVALUATION

Conservation

Peć

Historique de la conservation

Des réparations exhaustives furent réalisées entre 1931 et 1932 Le toit en plomb fut remplacé dans son ensemble en 1981

Les peintures murales ont fait l'objet de plusieurs interventions Les premiers travaux de conservation sur toutes les surfaces murales peintes à l'intérieur et sur les façades furent exécutés en 1931 et 1932 Des travaux détaillés de protection des peintures murales furent également réalisés en 1955 - 1966 et en 1981 - 1997

État de conservation

La forte humidité des murs de la partie occidentale de l'église de la Sainte Vierge et de la partie sud du narthex est source de grandes préoccupations

Les poutres en bois abîmées des structures des murs et le support des peintures murales constituent un autre problème, plus prononcé dans la partie sud de l'autel de l'église de la Sainte Vierge Le mortier sur les surfaces des murs sans peintures est sale et visiblement abîmé

Le toit d'ardoises de la tour d'entrée est en mauvais état, comme le mur d'enceinte de l'église

Les experts de l'Institut pour la protection des monuments culturels de la République de Serbie et des experts italiens ont entrepris une évaluation conjointe de l'état des fresques et une restauration pilote en été 2002, qui a révélé que, globalement, elles n'étaient pas en bon état, y compris celles auxquelles on avait fait attention, et qu'un travail

urgent était nécessaire pour stopper et inverser la dégradation. Dans la plupart des cas, les traitements antérieurs causent des problèmes et doivent être supprimés.

La proposition d'inscription dresse la liste de ces problèmes : les peintures sont couvertes de poussière et de suie, se détachent du mortier sur les murs. On observe des craquelures, des gonflements et en certains endroits la disparition même de la surface peinte, cause de l'humidité et du sel. Ces problèmes sont communs aux quatre églises constituant le patriarcat de Peć.

Une étude détaillée de l'état de toutes les peintures est nécessaire de toute urgence, avec une évaluation complète des travaux nécessaires pour leur stabilisation.

račanica

histoire de la conservation :

Pendant les guerres serbo-turques de 1876-1878 et les guerres des Balkans de 1912-1913 et la Première Guerre mondiale, Gračanica fut exposée aux attaques et au pillage. Après 1918 et la création du nouvel État, les travaux de restauration commencèrent. Dans la quatrième décennie du XXe siècle, un nouveau dortoir fut construit du côté est de la cimetière de l'église, ainsi que deux autres bâtiments sur les côtés nord et sud. L'exonarthex fut rendu à son aspect original avec la dépose d'un beffroi et la réouverture des arcades.

état de conservation :

Structurellement, l'église est déclarée saine. Les problèmes identifiés demeurent relativement mineurs.

Au fil des siècles, de longues périodes d'abandon pendant les conflits armés ont entraîné des infiltrations d'eau en divers endroits. Entre 1971 et 1975, la majorité de la structure a fait l'objet de travaux de conservation. Toutefois, en certains endroits, les peintures murales présentent des dégâts dus aux eaux et, comme à Peć, les peintures ont subi les effets de l'humidité, de la poussière, de la suie et des craquelures. L'instabilité de la situation politique actuelle rend difficile un suivi régulier de l'église. Une étude détaillée de leur état est nécessaire de toute urgence.

histoire de la Vierge de Ljeviča

histoire de la conservation :

Peu avant 1756, après la reconquête turque, l'église de la Vierge de Ljeviča fut transformée en mosquée, et d'importantes modifications lui furent apportées : des ouvertures furent fermées, un minaret ajouté au clocher et les murs enduits à l'intérieur pour obtenir un accrochage ferme, les peintures furent tout d'abord recouvertes.

En 1912, après la libération de Prizren des mains des Turcs, l'édifice redevint un lieu de culte chrétien.

Le minaret fut supprimé en 1923 et, entre 1950 et 1953, d'importants travaux de restauration furent réalisés,

notamment le retrait de l'enduit pour dévoiler les peintures.

état de conservation :

L'état de l'église était bon jusqu'en mars 2004 mais ce mois-là, un incendie endommagea les fenêtres en bois, les portes et le toit. Le toit en plomb de la baie occidentale de la nef a été partiellement déposé et les baies centrale et orientale de la nef sont couvertes de feuilles d'étain en mauvais état. La façade de l'église a été grandement salie par la suie de l'incendie. La proposition d'inscription indique que les dégâts peuvent être réparés, mais aucun rapport de conservation, pour le tissu ou pour les peintures murales, ne vient soutenir cette affirmation.

Une grande partie des peintures murales ont été révélées dans les années 1950. Les travaux de conservation sur la plupart des peintures se sont poursuivis depuis lors jusqu'en 1971. Les problèmes notés dans les années 1950 restent cependant présents, quoique sous une forme plus complexe. Le récent incendie a endommagé la structure de l'édifice, et avec elle les peintures. On estime que 10 ont été perdus et que 20 nécessiteront un travail de restauration spécialisé. Il faudra nettoyer les 70 restants pour éliminer la suie et la poussière. Les peintures, qu'elles aient ou non fait l'objet de travaux de conservation, présentent toutes un haut degré d'humidité et d'importantes craquelures. Ces dégâts ont été accentués après le récent incendie, du fait du blocage des fenêtres et du mauvais état du toit.

Une étude détaillée de l'état de l'ensemble des peintures est nécessaire de toute urgence.

Lors de la première réunion du Comité d'experts de l'UNESCO sur la réhabilitation et la sauvegarde du patrimoine culturel du Kosovo qui s'est tenue à Paris le 9 décembre 2005, des propositions pour le financement de la conservation de cette église et d'autres monuments de Prizren et du Kosovo ont été avancées par l'Italie, la Grèce et la République tchèque.

Protection et gestion

La responsabilité journalière de la protection de Peć et de Gračanica incombe à l'abbesse Fevronija Peć et au couvent des monastères. Toutes les parties prenantes semblent pleinement conscientes de la valeur des monastères et du travail dans le respect des préceptes de la conservation, et n'hésitent pas à demander conseil. En outre, elles sont également très actives dans la recherche de donations pour l'entretien du monastère.

On ne sait pas très bien qui assure la protection journalière de l'église de la Vierge de Ljeviča. L'accès des représentants de l'Église serbe n'est possible que sous escorte. La responsabilité incombe au gouvernement local et à l'UNMIK, tandis que les clés sont confiées au contingent allemand de la KFOR à Prizren.

Actuellement, les monastères du patriarcat de Peć, de Dečani et de Gračanica sont protégés par les forces de la KFOR : les monastères du patriarcat de Peć et de Dečani par des soldats italiens, et Gračanica par les contingents suédois de la

KFOR Seule l'église de la Vierge de Ljevi a n'est pas gardée, car elle est entourée par une clôture de fil barbelé

- Délimitations

Les délimitations des trois biens sont étroitement tracées de façon à inclure que les églises et leurs environs immédiats. Les grandes zones tampon couvrent le cadre des monuments et sont en rapport étroit avec leur intégrité. Pour le patriarcat du monastère de Peć, son cadre pittoresque étant fondamental pour sa valeur, l'ICOMOS suggère de considérer l'extension des délimitations du bien pour inclure une plus grande partie des abords du fleuve.

Cependant, le mode de protection des zones tampon n'est pas explicite. Dans une large mesure, le patriarcat du monastère de Peć a préservé son environnement naturel mais il faut un contrôle actif de la zone tampon pour empêcher d'éventuels futurs travaux de construction, constructions de routes, etc., qui pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement.

Il faut une gestion active similaire. Gračanica, notamment en ce qui concerne la circulation dans le voisinage immédiat du monastère et l'église de la Vierge de Ljevi a, qui est au centre du vieux quartier de Prizren, où un contrôle s'impose sur les nouveaux bâtiments et la circulation, en actualisant le plan d'urbanisme de Prizren afin de protéger le vieux quartier. Ce dernier abrite en effet des monuments d'architecture ottomane tels que la mosquée Sinan Pasha et le hammam Mehmet Pasha.

analyse des risques

À des degrés divers, les trois églises sont en péril. Les risques majeurs sont le fait de la négligence, de l'impact des conflits récents et du manque de gestion active ainsi que, dans le cas de l'église de la Vierge de Ljevi a, des effets du récent incendie criminel et de l'absence de gardiens.

Le climat actuel ne permet pas une gestion efficace régulière, et n'est pas non plus propice à l'entreprise de grands projets de restauration.

L'environnement des trois églises est lui aussi vulnérable. Ces menaces ont déjà été détaillées ci-dessus.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Les églises de Gračanica et du patriarcat de Peć ont conservé intact leur aspect du XVII^e siècle. De plus, en dépit des graves conflits et des vicissitudes qu'ont connus les Balkans, les églises ont conservé leur fonction monastique. Les églises de Gračanica et du patriarcat de Peć n'ont pas été endommagées pendant la guerre récente au Kosovo. Toutes deux sont authentiques.

L'église de la Vierge de Ljevi a a une histoire plus complexe. De vastes travaux y ont été effectués lorsqu'elle fut transformée en mosquée, puis plus récemment quand elle fut reconvertie (cf. ci-dessus). Seules 30 % des peintures murales d'origine subsistent. Ce pourcentage a encore

diminué suite au récent incendie, qui a infligé de considérables dégâts au tissu et aux peintures.

L'authenticité de l'ensemble de la structure a pâti de ces changements. Cependant, on peut dire qu'ils reflètent eux aussi l'histoire des Balkans. Si l'on considère cette église comme un élément du groupe de quatre églises de Dečani compris, cette perte d'authenticité est acceptable, étant donné ce qui reste.

Intégrité

En tant qu'églises, Peć et Gračanica ont conservé leur intégrité. Comme monastères, elles ne sont pas complètes, la plupart des bâtiments annexes d'origine n'ayant pas survécu.

L'environnement des trois églises contribue à l'intégrité des zones proposées pour inscription. Dans le cas de Peć, son paysage pittoresque avec une rivière d'un côté et une colline de l'autre, est toujours intact et contribue à l'intégrité de l'église. Gračanica, les abords de l'église, en tant qu'élément de la ville devraient être protégés. L'église de la Vierge de Ljevi a, les environs font partie de la ville de Prizren, qui s'est étendue autour de l'église. Les abords compris dans la zone tampon devraient être protégés comme faisant partie de l'intégrité de l'église.

Importance culturelle

Le monastère de Dečani a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour représenter le dernier et le plus important des développements de l'école d'architecture religieuse de Raska. Il se présente sous une forme différente des autres églises des Balkans, que ce soit en termes d'architecture, de méthodes de construction ou de par ses remarquables peintures murales.

Le monastère de Dečani est plus grand que n'importe lequel des trois biens proposés pour inscription, et plus complet en termes de bâtiments avoisinants et de contenu. Toutefois, sa forme et plus particulièrement ses peintures murales sont associées aux trois églises proposées pour inscription qui peuvent être considérées comme des précurseurs de sa gloire finale.

En termes de forme architecturale, les trois biens proposés pour inscription peuvent illustrer ce qu'on appelle l'école de la Renaissance des Paléologues, apparue dans la région sous influence byzantine au début du XIV^e siècle, et qui combine des éléments orthodoxes orientaux et romans occidentaux, et une variante spécifique serbe de ce style. Les trois églises proposées pour inscription, avec Dečani, illustrent le développement de ce style, la plupart des travaux initiaux de construction ayant été entrepris avant même le début de ceux de Dečani en 1327. Seule une partie de l'église de Peć, l'église de la Vierge de Hodegetria fut entamée plus tard, en 1328.

La forme de l'église de la Vierge de Ljevi a illustre l'origine du plan en croix grecque inscrite pourvu de cinq coupoles. Peć, avec ses trois églises individuelles liées exprime une manifestation unique et de valeur de ce style, tandis que Gračanica, avec ses coupoles s'élevant

progressivement, peut être considérée comme l'expression architecturale la plus accomplie de cette forme

Les peintures murales dans les trois églises proposées pour inscription reflètent aussi l'épanouissement du style de la Renaissance des Paléologues dans les Balkans, depuis le premier exemple de l'église des Saints Ap tres de Peć jusqu'aux riches répertoires présentés dans l'église de la Ljevi a, en passant par le langage synthétique et puissant de Gračanica pour terminer par sa forme académique finale, l'église de Saint-Demetrius Peć et Dečani

L'ensemble des peintures murales dans les trois églises proposées pour inscription renforce la compréhension du développement du style des Paléologues dans les Balkans et, Gračanica et Peć, sont elles seules des exemples exceptionnels de son exécution. Celles de Gračanica en particulier sont comparables à celles de l'église des Saints Ap tres de Thessalonique et du monastère de Protaton au mont Athos, tous les deux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1988

Conclusion

Déclaration générale

Le patriarcat du monastère de Peć, le monastère de Gračanica et l'église de la Vierge de Ljevi a possèdent une valeur universelle exceptionnelle par l'association des qualités suivantes :

Les trois églises :

- reflètent l'apogée du style de la Renaissance des Paléologues qui s'est développé de façon distincte dans les Balkans, fusion du style byzantin orthodoxe de l'Orient et des influences romanes de l'Occident, encouragée à la fois par l'Église serbe et par un État alors au faîte de son influence
- Dans leur forme architecturale, illustrent le développement de ce style depuis la première apparition du plan en croix grecque inscrite et cinq coupoles. Ljevi a jusqu'à sa manifestation unique. Peć, avec trois églises distinctes unies par un narthex, en passant par sa forme accomplie. Gračanica
- Abrisent une impressionnante série de peintures murales sous une forme presque complète, qui reflètent aussi le développement de styles, depuis le premier exemple de l'église des Saints Ap tres de Peć jusqu'aux riches répertoires présentés dans l'église de la Vierge de Ljevi a, en passant par le langage synthétique et puissant de Gračanica pour terminer par sa forme académique finale, l'église Saint-Demetrius Peć et Dečani. Dans l'ensemble, ces peintures représentent l'apogée des peintures murales des Balkans dans la première moitié du XIVe siècle. Celles de Gračanica présentent les plus belles réussites de cet art

évaluation des critères

Les deux églises sont proposées pour inscription sur la base des critères ii, iii, iv et vi :

Critère ii : Les trois églises jouent un rôle décisif dans le développement de la construction religieuse et des peintures murales dans les Balkans entre les XIVe et XVIe siècles. Elles reflètent un style architectural, la Renaissance des Paléologues, qui s'est développé de façon distincte dans les Balkans, fusion des influences byzantines orthodoxes de l'Orient et du style roman de l'Occident. Dans leur forme architecturale, elles illustrent le développement du plan en croix grecque inscrite et cinq coupoles apparu pour la première fois. Ljevi a jusqu'à sa manifestation unique. Peć, avec trois églises distinctes unies par un narthex, en passant par sa forme accomplie. Gračanica

Les peintures murales reflètent aussi le développement de styles, depuis le premier exemple de l'église des Saints Ap tres de Peć jusqu'aux riches répertoires présentés dans l'église de la Vierge de Ljevi a, en passant par le langage synthétique et puissant de Gračanica pour terminer par sa forme académique finale, l'église Saint-Demetrius Peć et Dečani. L'ICOMOS considère que l'extension répond à ce critère

Critère iii : Les peintures murales des trois églises sont un témoignage exceptionnel de la tradition culturelle de la Renaissance des Paléologues de Byzance. Les fresques de la Vierge de Ljevi a et de Gračanica ont été commandées par le roi serbe Milutin et réalisées par un groupe de fresquistes de cour, au rang desquels Michael Astrapa et Eutykhios de Thessalonique. Elles montrent le degré d'accomplissement de l'art des Balkans dans la première moitié du XIVe siècle, qui n'avait pas d'autre semblable que l'église des Saints-Ap tres de Thessalonique et le monastère de Protaton au mont Athos, tandis que les peintures des églises de Peć, datant des environs de 1300 jusqu'en 1673/1674, sont la démonstration puissante de l'apparition de ce style et de ses développements. L'ICOMOS considère que l'extension répond à ce critère

Critère iv : Les trois églises reflètent le développement du style de la Renaissance des Paléologues dans l'architecture et dans la décoration murale des Balkans, lequel illustre son tour une phase marquante dans l'histoire, durant laquelle les forces de l'église et de l'État s'allièrent afin de créer pour la Serbie, l'apogée de sa puissance au XIVe siècle, une identité forte, conforme à ses orientations politiques. L'ICOMOS considère que l'extension répond à ce critère

Critère vi : D'après la proposition d'inscription, ce critère est justifié par le fait que les églises sont liées à des réussites plus vastes en matière d'iconographie et de littérature dans l'État serbe des XIIIe et XIVe siècles. Si ces expressions créatives ont sans nul doute été importantes, leurs liens avec ce qui reste des églises ne sont pas étroits. L'ICOMOS considère que l'extension ne répond pas à ce critère

RECOMMANDATIONS

Recommandations

Les trois églises sont des degrés différents extrêmement vulnérables et ont besoin d'une attention de toute urgence, tout d'abord sous la forme de rapports détaillés de conservation sur les peintures et sur les problèmes sous-jacents du tissu que reconnaissent leurs plans de gestion de même que, dans le cas de Ljevi a, sur l'impact du récent incendie sur le tissu et les fresques murales. Sans ces rapports comme base de suivi, des mesures de conservation préventive et des projets pour inverser la tendance du déclin, les peintures murales sont indiscutablement en grand danger. L'ICOMOS recommande donc que les trois églises soient inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial en péril.

Comme l'environnement des trois églises est étroitement associé à leur intégrité, il est recommandé que l'État partie mette en place des régimes de protection plus stricts pour les zones tampon. L'ICOMOS recommande en outre d'envisager l'extension des limites du patriarcat du monastère de Peć afin d'inclure une plus grande partie des rives du fleuve.

Bien que le patriarcat de Peć et Gračanica soient tous deux gardés, il n'en va pas de même pour Ljevi a. Il est demandé à l'État partie de considérer les mesures appropriées à prendre pour l'édifice.

Dans le cas du patriarcat de Peć et de Gračanica, la proposition d'inscription portant plutôt sur deux églises que sur des ensembles monastiques, on suggère que le nom des deux biens devienne le patriarcat de l'église monastique de Peć et l'église monastique de Gračanica.

L'ICOMOS recommande que le nom général du bien du Patrimoine mondial pour les quatre biens devienne *Monuments médiévaux du Kosovo et de Metohija*, associé pour chaque site au nom du monument individuel - par exemple : Les monuments médiévaux du Kosovo et de Metohija, patriarcat de l'église monastique de Peć.

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'extension du monastère de Dečani pour inclure le patriarcat du monastère de Peć, le monastère de Gračanica et l'église de la Vierge de Ljevi a soit approuvée sur la base des *critères ii iii ti* :

critère ii Le patriarcat de l'église monastique de Peć, l'église monastique de Gračanica et l'église de la Vierge de Ljevi a ont joué un rôle décisif dans le développement de la construction religieuse et des peintures murales dans les Balkans entre le XIVe et le XVe siècle, dans le style architectural de la Renaissance des Paléologues qui s'est développé de façon distincte dans les Balkans, et qui reflète une fusion du style byzantin orthodoxe de l'Orient et des influences romanes de l'Occident.

critère iii Les peintures murales des trois églises sont un témoignage exceptionnel des manifestations de la tradition culturelle de la Renaissance des Paléologues de Byzance dans les Balkans. Elles montrent le degré

d'accomplissement de l'art des Balkans dans la première moitié du XIVe siècle. Gračanica et Ljevi a, qui n'avaient pas d'autre semblable que l'église des Saints-Apôtres de Thessalonique et le monastère de Protaton au mont Athos, tandis que les peintures des églises de Peć, datant des environs de 1300 jusqu'en 1673/1674, sont la démonstration puissante de l'apparition de ce style et de ses développements.

critère i Le patriarcat de l'église monastique de Peć, l'église monastique de Gračanica et l'église de la Vierge de Ljevi a reflètent le développement du style d'architecture et de décoration murale de la Renaissance des Paléologues dans les Balkans au XIVe siècle, quand l'Église et l'État allièrent leurs forces pour doter la Serbie d'une identité forte, conforme à ses orientations politiques.

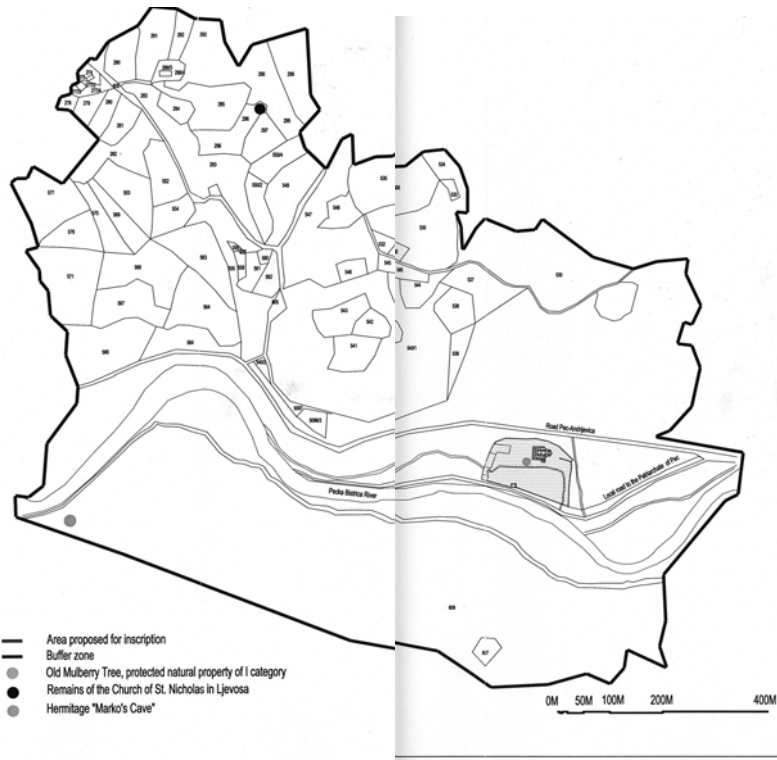
L'ICOMOS recommande également que les biens soient immédiatement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, afin que des moyens soient engagés en urgence pour entreprendre des rapports de conservation et des travaux de conservation.

L'ICOMOS recommande également que l'État partie mette en place une protection plus stricte pour les zones tampon.

L'ICOMOS recommande que l'État partie considère l'extension des limites du patriarcat de l'église monastique de Peć, afin d'incorporer une plus grande partie de la vallée qui l'entoure.

L'ICOMOS demande également à l'État partie d'envisager de prendre des mesures appropriées pour garder l'église de la Vierge de Ljevi a.

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du Patriarcat du monastère de Peć



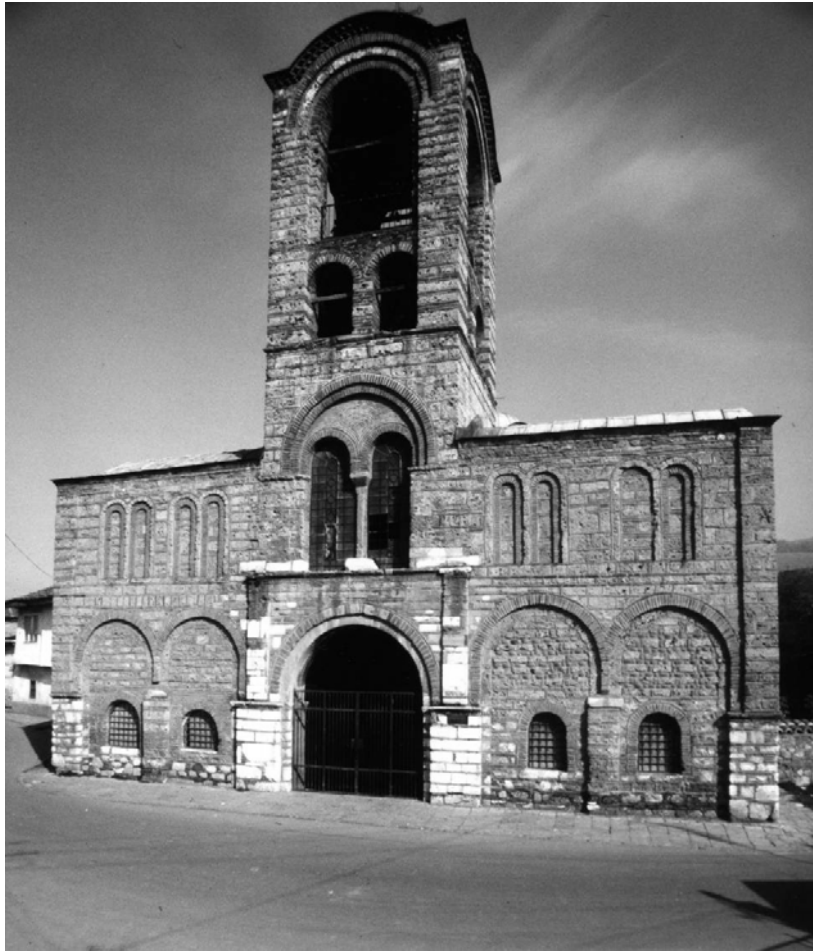
Plan indiquant les délimitations de l'église de la Vierge de Ljeviša



Patriarcat de Peć, vue nord-est des églises



Eglise des Saints-Apôtres



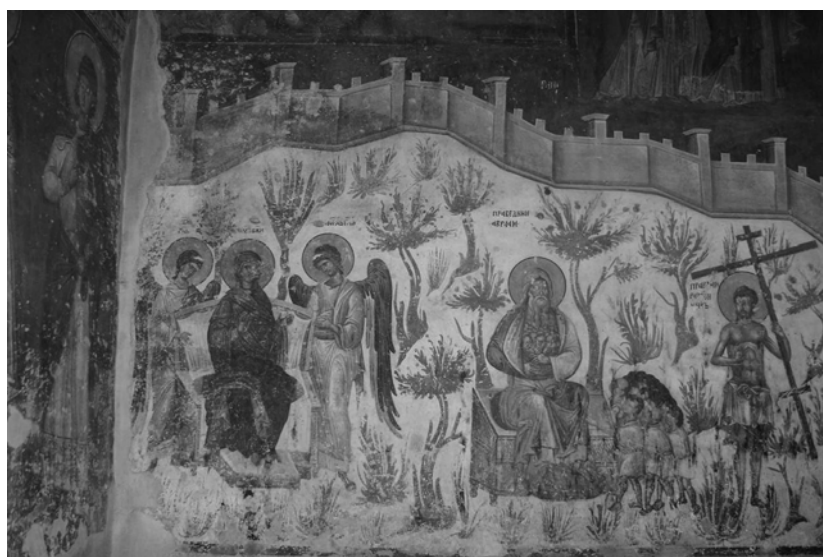
Eglise de la Vierge de Ljeviša



Evêques officiants



Monastère de Gračanica, église de la Dormition de la Vierge



Le jugement dernier

